UNIVERSITY
OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/archivesoucorres41groe

ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU

ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU

RECUEIL

PUBLIÉ AVEC AUTORISATION DE S. M. LE ROI

PAR

Mr. G. GROEN VAN PRINSTERER

HN
374a

ARCHIVES

OU

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE LA MAISON

D'ORANGE-NASSAU

QUATRIÈME SÉRIE

PUBLIÉE AVEC AUTORISATION DE S. M. LA REINE

PAR

Th. BUSSEMAKER
Docteur ès Lettres, Professeur à l'Université de Leyde

TOME I

1747—1751 (Affaires intérieures)
1747—Sept. 1749 (Affaires étrangères)

LEYDE
A. W. SIJTHOFF
1908

94520
15/1/09

TYP. A. W. SIJTHOFF, LEYDE.

En publiant le tome I de la troisième série des Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau, M. Krämer a exposé les principes, qui seront suivis dans la publication des matériaux, recueillis il y a plusieurs années par feu M. Groen van Prinsterer. Je me contenterai donc de donner ici quelques indications sur l'origine, le caractère, la classification et l'intérêt des documents qui se trouvent dans ce tome I de la quatrième série. Cette série embrassera les années du stadhoudérat de Guillaume IV et de la régence de sa veuve, la princesse Anne; elle commence en Avril 1747, au moment où le prince d'Orange, stadhouder héréditaire de Frise, stadhouder de Groningue depuis 1718, de Drente et de Gueldre depuis 1722, fut élevé à la même dignité en Zélande, en Hollande, en Utrecht, en Overijsel; la mort de la princesse Anne, en Janvier 1759, en formera la fin.

Je tiens à prévenir bien expressément le lecteur, qu'il n'y trouvera aucunement la collection complète des documents relatifs à cette époque, que renferment les archives royales. Pour M. Groen van Prinsterer il était indispensable de faire un choix dans la masse des papiers — lettres, rapports, projets, notes de nombre de personnes — et il était inévitable qu'il en omît

beaucoup. Donc, si des documents sur quelque point spécial ne se rencontrent pas dans cette publication, on ne peut pas en conclure qu'on ne trouvera rien là-dessus aux archives; de même si l'on trouve un certain nombre de pièces relatives à quelque personne ou à quelque affaire dans les volumes qui vont être publiés, il ne faut pas croire qu'il n'y ait rien de plus au même sujet. M. Groen van Prinsterer a choisi les documents, qui, à son avis, offrent le plus d'intérêt pour faire connaître la lutte des partis et des personnes dans la République, les relations extérieures de l'état, les caractères et les rôles des acteurs principaux, du Prince, de la Princesse, de leurs conseillers et collaborateurs officiels et intimes. Il va sans dire que, toutes les fois qu'il faut trier un nombre considérable de documents, deux personnes ne feront pas ce triage d'une manière exactement la même; l'un attribuera de l'importance à des documents que l'autre mettra de côté, et il voudra omettre des pièces que l'autre jugera dignes de paraître dans son recueil. Ayant manié longtemps les collections auxquelles M. Groen van Prinsterer a puisé, je me suis demandé de temps en temps pourquoi celui-ci n'avait pas inséré des documents, qui à mon avis auraient pu remplacer avantageusement d'autres d'un moindre intérêt; mais en général on ne pourra qu'approuver le choix qu'il a fait.

Les documents, dont M. Groen van Prinsterer a formé les trois gros dossiers relatifs aux années

de 1747 à 1759, ont été tirés en partie des archives de Guillaume IV et de ceux de la princesse Anne; mais un nombre considérable de pièces importantes est dû aux archives de W. Bentinck de Rhoon, fils aîné de l'ami intime de Guillaume III. En 1828 une partie de ces archives très volumineuses a été achetée par le roi Guillaume I et incorporée aux archives royales; une autre partie se trouve au Musée britannique à Londres. Sans doute on aurait pu puiser à cette partie-ci des documents intéressants pour compléter ceux des archives royales [1]); cependant ayant accepté pour règle de ne pas faire de recherches dans d'autres archives et bibliothèques dans le but de compléter les documents des archives royales (pour les raisons, expliquées par M. Krämer dans le t. I de la 3e série), nous n'avons pas profité de cette occasion, car en nous départant une première fois de notre règle, nous ne saurions plus où nous arrêter.

Les papiers de Bentinck qui se trouvent aux archives royales se prêtent à une division en deux groupes: l'un est relatif aux affaires intérieures de la République, l'autre contient des documents sur la politique extérieure aussi bien de l'Angleterre que de la République. Bentinck était bien vu du roi d'Angleterre et lié d'amitié avec le duc de Newcastle, qui appréciait hautement le zèle infatigable de son ami pour le main-

---

[1]) J'ai publié une liste des papiers de Bentinck de Rhoon, qui se trouvent au Musée britannique, dans les Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen. te Utrecht, t. XXVIII.

tien de „l'ancien système", c-à-d. le système des alliances qui unissait étroitement les Puissances Maritimes et la Maison d'Autriche. Non seulement Newcastle confiait à Bentinck ses vues sur la politique générale mais il lui procurait aussi des copies nombreuses des instructions et lettres, envoyées aux ministres et aux ambassadeurs anglais, et des rapports de ceux-ci; les originaux de la plupart de ces documents se trouvent dans les Newcastle-papers au Musée britannique. Bentinck lui-même a été chargé de plusieurs missions diplomatiques, p. e. en Angleterre, à Aix-la-Chapelle, à Vienne, à Bruxelles, et dans ses archives il y a nombre de pièces qui y sont relatives. C'est à ce groupe de documents que M. A. Beer a puisé des matériaux pour son étude sur la guerre de succession d'Autriche [1]), pour celle sur la paix d'Aix-la-Chapelle [2]) et pour la publication, intitulée: *Aufzeichnungen des Grafen William Bentinck über Maria Theresia* [3]), à laquelle il a ajouté une introduction importante sur la politique autrichienne de 1749 à 1755. M. Groen van Prinsterer a laissé de côté les documents des ministres anglais, qui d'ailleurs sont plus intéressants pour la connaissance de la politique anglaise que de celle de la République; mais il a inséré dans son recueil quelques pièces relatives aux négociations d'Aix, et le journal tenu par Bentinck durant son séjour à Vienne. Comme on peut lire ces pièces dans l'étude de

---

[1]) *Holland und der Oesterreichische Erbfolgekrieg* (Wien, 1870).
[2]) *Zur Geschichte des Friedens von Aachen im Jahre 1748* (Wien, 1871). [3]) Wien, 1871.

M. Beer sur la paix d'Aix et que les choses les plus intéressantes du journal ont été publiées par lui dans les *Aufzeichnungen* ou utilisées dans l'introduction, je ne les imprime pas; il s'agit là de publications à peu près complètes, qu'on peut se procurer facilement. Au contraire, toutes les fois que je rencontrerai des documents tirés des archives royales, qui ont été publiés isolément, parfois en partie et dans des livres moins connus ou oubliés, je les fais réimprimer. Pour les négociations de la République en France et en Allemagne les archives de Bentinck contiennent la correspondance de celui-ci avec des ministres de la République (Larrey, Wartensleben); M. Groen van Prinsterer en a tiré plusieurs lettres.

Le groupe des papiers de Bentinck, qui ont rapport aux affaires intérieures, prend une grande place dans le recueil formé par M. Groen van Prinsterer, aussi bien par la qualité que par la quantité des documents. J'y ai ajouté quelques pièces importantes, échappées aux recherches de M. Groen van Prinsterer, qui font partie de ce groupe et qui sans doute eussent été insérées par lui, s'il les eut trouvées. L'autre groupe m'a fourni quelques lettres, qui nous apprennent des détails sur les rapports qui existaient entre les Puissances et dont il est question dans d'autres pièces, ou bien sur les relations des hommes d'état de la République entre eux.

Quant à la classification des documents, je me suis demandé de quelle manière on pourrait les

consulter le plus commodément. Eu égard au caractère de plusieurs pièces, aux notes de Bentinck de Rhoon qui contiennent parfois le rapport suivi de ce qui se passa pendant quelques jours, même pendant quelques semaines, et au journal de Charles Bentinck, qui s'étend d'Août 1749 à Septembre 1750, il était impossible d'appliquer rigoureusement l'ordre chronologique; car en découpant ces notes et le journal d'après les dates afin de pouvoir classifier les documents chronologiquement, j'aurais inévitablement séparé ce qui doit rester uni pour être dûment étudié et apprécié. Une fois engagé dans cette voie je suis allé plus loin. Les documents que je vais publier ont rapport aux affaires intérieures de la République — et celles-ci font surtout l'objet des notes et du journal — et aux relations avec les autres Puissances. A l'exception de l'année 1747, l'étude des pièces relatives à ces deux sujets sera facilitée, si l'on peut les suivre chacun séparément. Sans doute on est en droit de faire l'objection que de cette manière je sépare des matières, qui ont pourtant des rapports entre eux; cependant je suis convaincu que, l'ordre strictement chronologique étant inapplicable, une classification d'après les sujets offre des avantages réels. Par conséquent les documents de 1747 se suivent chronologiquement, mais dès le commencement de 1748 on ne trouvera d'abord que les pièces touchant les affaires étrangères jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle et les conférences de Hanovre, d'où sortit la lettre de Newcastle au lord-chancelier, cette lettre qui

devint le programme, approuvé en Angleterre et dans la République, de sa politique générale. Alors je reviens au commencement de 1748, afin de donner les documents qui ont trait aux affaires intérieures de la République dans une suite ininterrompue jusqu'à la mort de Guillaume IV, à la fin de 1751. C'est ensuite le tour des affaires étrangères de 1749 jusqu'à la même date. Je m'étais flatté de pouvoir réunir en un volume les documents sur l'époque de 1747 à 1751; à mon regret cela n'a pas été possible sans le grossir outre mesure. C'est pourquoi dans ce tome I les affaires étrangères ne sont traitées que jusqu'à Septembre 1749, au moment où Bentinck de Rhoon partit pour Vienne. Il y a des documents qui peuvent être classés avec le même droit dans l'un et dans l'autre groupe, p. e. les lettres de Bentinck relatives à cette mission à Vienne, qui avait pour but d'arranger les difficultés existant entre Marie-Thérèse et le gouvernement de la République, et en même temps de gagner le prince Louis de Brunsvic-Wolfenbüttel pour le service de la République, afin qu'il réorganisât l'armée et qu'il fût le soutien de la famille stadhoudérienne en cas que Guillaume IV mourût prématurément. Ces lettres, je les ai classées dans le groupe des affaires étrangères, parce qu'elles se rapportent à des négociations avec la Cour de Vienne et parce qu'on voulait aussi fortifier, par l'intermédiaire du prince Louis, les liens entre les Puissances Maritimes et la Maison d'Autriche; à ce point de vue l'engagement du prince Louis au

service de la République fait partie des mesures, prises pour faire revivre et renforcer l'ancien système politique.

La table des documents permettra de s'orienter facilement. A la fin du tome III sera ajoutée une table des noms pour toute la série.

Je n'ai pas traduit en français les prénoms néerlandais (à l'exception de celui du prince d'Orange, qui dans les séries précédentes a toujours été donné sous une forme française), de crainte que cela ne causât de la confusion et des difficultés, surtout à ceux qui, voulant faire des recherches ultérieures sur certaines personnes, ne sauraient pas leurs prénoms néerlandais. Ainsi j'ai écrit W(illem) Bentinck et pas G(uillaume) Bentinck, K(arel) van Wassenaar et pas Ch(arles) de Wassenaar.

Quant aux notes, M. Krämer a déjà dit dans la préface au tome I de la troisième série, qu'à l'exemple de M. Groen van Prinsterer (dans la 2e série) nous nous bornerons à donner les éclaircissements strictement nécessaires. Par conséquent on ne doit pas s'attendre à un ample commentaire mais seulement à de brefs renseignements sur les faits et les personnes qui apparaissent dans les documents, et à de simples renvois aux publications qu'on peut consulter pour plus de détails.

Naturellement je n'ai pas changé l'orthographe, çà et là très défectueuse (surtout dans les lettres de la mère du prince Guillaume), ni signalé les fautes, parce qu'elles sont trop nombreuses. Quant

à la langue de cette préface et des notes dont je suis moi-même responsable, j'implore l'indulgence des lecteurs; j'aurais mieux aimé me servir de ma langue maternelle mais il y a des raisons, expliquées déjà par M. Krämer, qui nous ont forcés d'écrire en français.

Dans le tome I, publié par M. Krämer, on a lu qu'il y a une lacune considérable dans les matériaux, recueillis par M. Groen van Prinsterer, pour l'époque de 1702 à 1747. Je ne m'étendrai pas à présent sur l'histoire de ces années, parce que plus tard, quand nous aurons achevé la publication des dossiers de M. Groen van Prinsterer, nous tâcherons de combler cette lacune; je rappellerai pourtant rapidement les événements, qui conduisirent à la situation de la République au moment où un mouvement populaire irrésistible appela le prince d'Orange aux fonctions et dignités de ses aïeux.

Au commencement de la première guerre de la République avec la France, Guillaume III d'Orange fut élevé aux dignités de ses ancêtres par une révolution, qui lui donna une position plus puissante que n'en avait eu aucun de ses prédécesseurs. Depuis son avènement en 1672 jusqu' à sa mort en 1702 il n'eut qu'un seul but: défendre la liberté politique des nations et la religion protestante contre la suprématie de Louis XIV, et comme il se heurta à des difficultés de toute sorte lorsqu'il tâcha d'amener la coopération de plusieurs Puissances, il voulut toujours que la

République donnât l'exemple. Quoiqu'à contre-coeur, les régents hollandais, exaspérés par la politique arrogante du roi français, laissaient s'imposer le rôle de protagoniste dans la lutte contre la France. Grâce à leur concours Guillaume put exécuter son entreprise contre Jacques II, qui devait avoir pour conséquence que l'Angleterre se rangea du côté des ennemis de Louis XIV. Cependant malgré le succès de l'entreprise, pendant l'épuisante guerre de neuf ans le fardeau principal des frais énormes continuait à peser sur la République, dont les forces avaient été, depuis 1648, mises à une trop rude épreuve par toute une suite de grandes guerres, lorsqu'enfin, à la mort de Charles II d'Espagne, le moment de la lutte décisive arriva. Au début la Hollande était encore la puissance dirigeante, mais elle ne tarda pas à être supplantée par l'Angleterre, où le parti des Whigs donna une extension toujours croissante à la guerre. Désireuse d'acquérir de l'autorité dans les Pays-Bas du Sud, la République se laissa enchaîner à la politique des Whigs; aussi, lorsqu'un changement de ministère amena un brusque revirement dans la politique anglaise, elle en sentit le contre-coup; épuisée par la longue guerre, elle fut forcée d'accepter à Utrecht ce que le ministère-Tory de concert avec Louis XIV voulait bien lui accorder.

La perplexité des hommes d'état néerlandais fut encore aggravée par la situation à l'intérieur de la République. Guillaume III ne s'était pas servi du crédit que lui assuraient les événements

de 1672 pour modifier dans le sens monarchique les institutions défectueuses de la République. Content de pouvoir disposer des forces de la République en faveur de sa politique européenne, il n'avait profité des circonstances que pour mettre dans quelques provinces les magistrats sous sa dépendance, et il avait essayé d'atteindre en d'autres provinces le même but par des manoeuvres qui aggravaient des abus, pratiqués depuis longtemps dans les régences des villes. A la mort de Guillaume, qui n'avait pas de postérité, les états des provinces, de même qu'en 1650, s'attribuaient à eux-mêmes les pouvoirs, qu'ils avaient cédés au prince d'Orange, et les transmettaient en partie aux régences des villes, qui désormais choisirent elles-mêmes leurs membres. Dans quelques provinces il y eut des dissensions sérieuses entre les régents, qui au moment de la mort de Guillaume étaient en fonction et d'autres qui avaient été destitués par le stadhouder; en un mot, le pouvoir et l'influence de Guillaume disparus, les jalousies et les factions entre les régents se firent sentir partout.

A partir de la paix d'Utrecht la République ne pouvait plus soutenir son rôle comme puissance de premier ordre. Les forces avaient été surmenées et le surménage fut suivi d'un profond affaissement. La flotte naguère si brillante se trouva en 1713 dans un triste état, parce que les frais énormes de la guerre continentale avaient fait négliger la marine; après la paix l'armée fut licenciée en

grande partie, même dans une mesure plus grande que ne le permettaient la sûreté et la dignité de l'état. C'est que la République, les provinces, les amirautés étaient écrasées de dettes. Les richesses des particuliers étaient encore très grandes, mais la rente des dettes contractées absorbait les revenus du gouvernement; les impôts, c-à-d. les impôts indirects, étaient si lourds qu'ils ne pouvaient pas être augmentés sans risquer une explosion du mécontentement populaire. Dans de telles circonstances la paix était d'une nécessité absolue, mais malheureusement on ne profita du repos pour améliorer et pour réparer ni les finances, ni la flotte, ni l'armée; les régents jouissaient de la „liberté", c-à-d. qu'ils défendaient âprement les priviléges des villes et les intérêts particuliers contre l'intérêt général; qu'ils intriguaient à loisir pour procurer tous les avantages du gouvernement d'une ville à une majorité de régents aussi petite que possible à l'exclusion d'une minorité aussi grande que possible; que, s'étant séparés de plus en plus de leurs concitoyens, ils formaient une classe sociale distincte, très exclusive, qui, écartant jalousement tous les intrus, accaparait en faveur d'un nombre relativement petit de familles toutes les charges et dignités dans les villes et les provinces.

Outre la déplorable situation intérieure de la République, il y avait d'autres causes qui amenèrent sa déchéance. Le développement naturel de l'Angleterre, la grande augmentation de puissance des Habsbourgs, l'importance croissante de la Prusse,

le rôle nouveau joué par la Russie dans la Baltique et parmi les états européens causaient dans les rapports entre les Puissances une modification, qui assignait désormais une place plus modeste à la République. Néanmoins, longtemps encore on continuait à la consulter dans toutes les affaires de la politique européenne et à la rechercher comme alliée. C'est qu'on ne savait pas au juste à quel point elle était faible, c'est surtout que le souvenir récent de sa puissance ne permit pas de considérer son épuisement comme irréparable; en 1725 le gouvernement français estima encore les forces de la République à peu près égales à celles de l'Angleterre [1]). En outre la République était garante de la succession de la Maison de Hanovre en Angleterre, elle tenait, depuis la conclusion du traité de la Barrière en 1715, garnison dans plusieurs places fortes des Pays-Bas autrichiens, et fut regardé comme le trait d'union dans l'ancien système entre l'Angleterre et l'Autriche. Enfin son commerce était toujours d'une très grande importance et elle était une puissance coloniale de premier ordre.

Cet ancien système, qui s'opposa à la France, n'était pas du tout goûté unanimement des régents de la République; il avait été accepté par la force des circonstances, par la peur qu'inspirait la politique de Louis XIV, mais beaucoup auraient préféré une politique pacifique envers la France. Ce groupe

---

[1]) Instruction de Fénelon du 10 Janvier 1725 (*Arch. Aff. Etrang. à Paris*).

s'accrut à partir de la paix d'Utrecht, et la diplomatie française, entretenant et fomentant ces sentiments favorables, en profita en 1715 et 1716 pour empêcher le rétablissement de l'ancien système. Peu après, en 1717, la République forma avec la Grande Bretagne et la France la Triple-Alliance, et de cette manière elle s'assura le repos, dont elle avait un si pressant besoin. Cette alliance, basée sur les intérêts particuliers du duc d'Orléans, survécut à la mort de celui-ci; mais à la suite des négociations du congrès de Soissons elle commença à se dissoudre de plus en plus, et les Puissances Maritimes se rapprochèrent de la Maison d'Autriche; en 1731—1732 elles s'allièrent de nouveau avec Charles VI. L'homme d'état hollandais, qui y avait puissamment contribué, le conseiller-pensionnaire Simon van Slingelandt, avait eu à vaincre beaucoup de résistances dans la République; et bientôt il fit l'expérience que le rétablissement de l'ancien système ne répondit pas au but qu'il s'etait proposé, à savoir de garantir les alliés et l'équilibre politique contre les dangers du rapprochement de la France et de l'Espagne. Quand ces deux Puissances profitèrent du conflit amené par la succession de Pologne pour attaquer les possessions italiennes de la maison d'Autriche, ni les régents de la République, ni le ministère britannique ne montrèrent la moindre envie de s'armer pour venir en aide de Charles VI; et de crainte de voir attaquer les Pays-Bas du Sud, Slingelandt dut négocier avec la France un traité de neutralité. Sept ans plus tard, lorsque, après la mort de

Charles VI, son héritière fut assaillie de tous les côtés, la République ne se pressa non plus de remplir ses obligations envers elle et de la secourir; mais la chute du ministre anglais, Robert Walpole, et la force de l'opinion publique amenèrent enfin les régents à envoyer un corps auxiliaire. Ce qu'ils avaient craint, se réalisa bientôt: les Pays-Bas du Sud furent attaqués par les Français, les places fortes de la Barrière se défendirent très mal, les alliés furent battus, et à la fin de 1746 l'armée française menaça les frontières de la République. Depuis longtemps les régents de Hollande s'efforcèrent en vain de rétablir la paix; le congrès de Bréda, qui s'était réuni en 1746, n'aboutit pas, et au printemps de 1747 l'armée française attaqua le territoire de la République. La défense fut tout à fait insuffisante: en peu de jours les forteresses de la Flandre néerlandaise furent prises. C'est alors qu'éclata en Zélande le mouvement populaire, la révolution, qui porta le prince d'Orange aux dignités de ses aïeux.

L'homme qui fut appelé à la tâche difficile de sauver la République de l'invasion française et de la délivrer ensuite des maux qui la minaient, était le fils de Jean Guillaume Friso de Nassau, qui s'était noyé en 1711 au Moerdijk, et de Marie Louise de Hesse-Cassel. Né peu de temps après la mort de son père, il fut élevé par une mère tendre et pieuse en Frise, où elle était revêtue de la régence pour son fils, stadhouder héréditaire de cette province. Le jeune prince, d'une santé

délicate et d'une taille un peu contrefaite par suite d'une chute faite à l'âge de cinq ans qui lui avait lésé l'échine, grandissait à la Cour simple et calme de Leeuwarde, entouré des soins de sa mère et ne voyant qu'elle et les dames de la Cour. Outre la doctrine calviniste, qui avait la première place dans l'enseignement, il apprit le latin, le français, l'anglais, l'allemand; plus tard, de 1726 à 1729, il alla achever son éducation aux universités de Franeker et d'Utrecht, où il étudiait le droit et l'histoire en même temps que les mathématiques et la physique. En 1729, lorsque, à l'âge de 18 ans, Guillaume visita La Haye, son visage agréable, ses manières affables et faciles, ses connaissances assez vastes, lui valurent, malgré la difformité de son dos, les louanges de lord Chesterfield. Cette visite, saluée de vives acclamations par les amis de sa maison et les partisans du régime stadhoudérien, inquiéta les régents, soucieux de maintenir leur „liberté". Et non seulement les régents hollandais mais aussi les diplomates étrangers s'occupèrent de sa personne et de ses chances d'obtenir les dignités de ses ancêtres. Un agent français, qui renseignait son gouvernement sur le prétendant, se demanda si la politique française devrait favoriser ou combattre l'élévation du prince; et énumérant les raisons qui pourraient incliner son gouvernement en faveur de Guillaume, il fit valoir celle-ci qu'en le nommant de bon gré stadhouder de Hollande, les états de cette province pourraient — comme les états de Gueldre l'avaient fait en 1722 — faire en sorte que ses pouvoirs

seraient strictement délimités [1]). Mais les régents de Hollande n'avaient aucune envie de changer la forme du gouvernement ou de sacrifier la moindre parcelle de leur autorité. En 1727, en choisissant Slingelandt comme conseiller-pensionnaire, ils lui avaient imposé le serment de maintenir la forme actuelle du gouvernement; à la majorité du prince Guillaume, ils décidèrent que le prince, qui en vertu de son stadhoudérat de trois provinces avait droit de siéger au Conseil d'état, n'y serait pas admis sans le consentement de toutes les provinces. En 1732, lorsque le procès entre Guillaume et le roi de Prusse au sujet de l'héritage de Guillaume III se fut terminé, les états de Zélande le privèrent des droits politiques, que ses prédécesseurs avaient exercés dans cette province en vertu de la possession du marquisat de Flessingue et de Vere. Cependant malgré l'avenir peu brillant qui semblait réservé au prince et en dépit des efforts que firent les états de Hollande pour faire échouer le projet, George II, roi d'Angleterre, l'accueillit favorablement, quand il rechercha en mariage la princesse Anne, fille aînée du roi, agée alors de 23 ans; l'année suivante, en 1734, le mariage fut célébré.

Quoique cette union fût très heureuse, la princesse, fière et ambitieuse, supporta mal le rôle insignifiant, réservé à son époux dans la République, où les régents se piquèrent de montrer très peu d'égards au couple princier. Par

---

[1]) Mémoire sur le rétablissement du stadhoudérat en Hollande en faveur du Prince de Nassau. Déc. 1729. (*Mém. et Documents, fonds Hollande, n°. 60, Arch. Aff. Etrang. à Paris*).

* *

conséquent les séjours à La Haye ayant peu d'attraits, il résida le plus souvent à Leeuwarde ou au Loo, sa maison de campagne en Gueldre. Probablement l'influence de son épouse fit sentir au prince d'autant plus douloureusement les ennuis de sa position, et augmentèrent son désir d'en sortir et d'obtenir les dignités de ses aïeux. On se rappelle la lettre de Frédéric, prince royal de Prusse, dont Guillaume avait fait la connaissance en 1734 dans l'armée impériale et qui en 1738 le visita au Loo: le 6 Août écrivant à Voltaire, Frédéric plaignit le prince d'Orange, possédé par le démon de l'ambition et au milieu de ses jardins et de sa cour brillante rongé de dépit et de chagrin. Ce ne fut que neuf ans plus tard que l'heure si ardemment désirée sonna.

La tâche, imposée au prince, était très lourde. Tout d'abord, l'envahissement du territoire des Provinces-Unies ayant été la cause directe de son élévation, il fallut, pour répondre aux attentes, repousser l'ennemi ou assurer une paix honorable à la République; ensuite — et c'était la partie de beaucoup la plus difficile de sa tâche — il aurait à remplir les voeux assez vagues de ceux qui s'attendaient à des réformes considérables à l'intérieur, soit pour mettre fin à l'omnipotence et l'arrogance des régents, soit pour alléger le fardeau des impôts, soit pour rendre l'ancien éclat au commerce et à l'industrie et par suite ramener la prospérité générale. Les documents, réunis dans ce volume, nous permettent de nous rendre compte

de la déception générale, qui suivit les illusions de 1747.

Ceux de la première partie sont relatifs surtout aux mesures qu'on jugeait nécessaires et aux négociations entamées pour atteindre la paix. On remarquera les lettres intéressantes de W. Bentinck (p. 51 svv.), envoyé en Août 1747 à Londres pour s'entendre avec le gouvernement britannique, lettres qui ont été déjà utilisées et publiées en partie par M. M. Beer, Jorissen, d'Ailly. En Novembre 1747 O. Z. van Haren partit pour la Suisse pour y négocier des contrats militaires; ses lettres de Déc. 1747 (p. 117 svv.) permettent de suivre le cours des négociations assez difficiles. Tandis que de cette manière le Prince d'Orange pousse les alliés de la République à un effort vigoureux pour imposer la paix à la France, tout à coup, en Février 1748, lorsque les conventions militaires pour la campagne de 1748 avaient été déjà conclues (p. 144 svv.), le prince est dans la triste nécessité d'avouer au ministère anglais que les coffres de la République sont vides et de demander des emprunts considérables. C'est à Charles Bentinck que fut confiée cette mission désagréable; les documents qui y sont relatifs (p. 152 svv.), publiés déjà en partie par M. d'Ailly, offrent sans doute de l'intérêt. Par suite de ce manque d'argent de la République, George II et Newcastle comprirent qu'il fallait se contenter des conditions de paix assez acceptables, qu'offrait la France à Aix-la-Chapelle. Pendant les négociations à Aix, qui furent causes de froissements entre

l'Autriche et les Puissances Maritimes, Newcastle d'un côté, le prince d'Orange, poussé par W. Bentinck, de l'autre, préparèrent déjà des mesures pour former des alliances, qui à l'avenir pourraient garantir la paix et la sûreté des Puissances contre la France: gagner des princes allemands, faire élire l'archiduc Joseph roi des Romains, fortifier l'autorité impériale en Allemagne, se lier plus étroitement avec la Russie, voilà les points principaux du programme, que Newcastle exposa dans sa lettre importante du 17 Nov. 1748 à lord Hardwicke (p. 190) et que Bentinck recommanda au maréchal Batthiany (p. 184) dans l'entrevue du 1 Nov. 1748. Bientôt on commença à exécuter ce programme, et la dernière partie de ce volume contient des lettres et des documents relatifs aux négociations entamées pour gagner l'Electeur de Cologne et pour aplanir les difficultés, qui aigrirent les relations entre les Puissances Maritimes et l'Autriche, surtout à cause des Pays-Bas autrichiens et du traité de la Barrière. Les négociations de Larrey en France avaient principalement pour but de négocier un traité de commerce, mais ses lettres offrent aussi de l'intérêt au point de vue de la politique générale; je signale les avis de Larrey sur les entretiens de Puysieulx avec Yorke et avec lui-même, dans lesquels le ministre français recommanda l'union des Puissances Maritimes et de la France (p. 532, 534/35, 556, 567, 604, 609).

Quoique animé d'un vif désir de rendre l'ancienne prospérité à sa patrie, Guillaume IV

n'a pas réussi à améliorer sensiblement la situation de la République. Sans doute les circonstances étaient extrêmement difficiles, mais le caractère du prince était aussi cause du mécontement général, qui bientôt se manifesta partout. Ce n'est pas qu'il manque d'activité, au contraire, il ruine sa santé par son travail excessif, il est occupé du matin au soir, il trouve à peine le temps de prendre ses repas, il se prive „de tout l'agrément de sa vie, qui est dans sa famille" (p. 301). Mais des qualités très essentielles lui font défaut: l'énergie nécessaire pour prendre une initiative, la décision, la fermeté, la faculté de discerner entre l'essentiel et le détail, la force pour user de rigueur quand il le faut. Très remarquables sont les délibérations sur le voyage de Guillaume à Amsterdam, et c'est surtout dans les lettres du prince à son épouse, où il la renseigne sur son séjour à Amsterdam en Septembre 1748, que ces défauts sautent aux yeux (p. 240—277). L'irrésolution de son esprit était augmentée par les influences diverses, auxquelles il était exposé. Pendant les longues années d'attente à la petite Cour de Leeuwarde, le couple princier s'était lié d'amitié avec des familles frisonnes, les Schwartzenberg, les Burmania, les Aylva, surtout avec les Grovestins et les frères Willem et Onno Zwier van Haren. On comprend aisément que ceux-ci gardèrent leur crédit, lorsque Guillaume eut obtenu des pouvoirs très considérables dans toute la République. C'était surtout par l'intermédiaire de la princesse qu'ils cherchaient à se faire valoir. La princesse Anne,

aimée tendrement de son époux, exerçait sur lui une grande influence: attachée aux amis des années difficiles, elle inclinait à les favoriser et à leur prêter l'oreille, non seulement par rapport aux affaires de Frise mais aussi quand il s'agissait des intérêts des autres provinces et de la République. Elle-même — les documents le prouvent abondamment — était initiée à toutes les affaires; il ne se passait rien sans qu'elle fût consultée; les conseillers s'adressaient aussi bien à elle qu'au prince, et elle avait des agents à elle parmi les meneurs des mouvements populaires dans les villes de Hollande. Malheureusement elle ne se rendait pas compte de l'état des choses dans la République; elle manquait de sens politique, se laissant diriger plutôt par ses sentiments personnels de sympathie ou d'antipathie. Nature impérieuse et irritable, elle supportait difficilement que d'autres s'opposaient à ce qu'elle voulait faire passer ou qu'ils poussaient le prince à des mesures qu'elle n'approuvait pas. C'est pourquoi elle avait en aversion spéciale Willem Bentinck, et il faut avouer que pour une princesse, jalouse de son autorité sur son époux, il ne devait pas être facile de s'entendre avec cet homme remarquable.

Willem Bentinck, seigneur de Rhoon et Pendrecht, était le fils aîné de Hans Willem Bentinck, comte de Portland, l'ami intime de Guillaume III, et de Jane Martha Temple. Né en 1702, il fut élevé en Angleterre jusqu'à 1719; dans cette année il partit avec son frère Charles pour la Hollande afin de faire ses études à l'uni-

versité de Leyde; un voyage de 1725—28 en France, Allemagne, Italie, acheva son éducation. Pendant son absence, en 1727, il fut élu membre de la noblesse de Hollande, de sorte qu'après son retour il put prendre part aux délibérations des états de cette province et s'initier aux affaires politiques de la République. Ni la forme actuelle du gouvernement ni sa politique de neutralité n'étaient de son goût; par sa naissance, par ses sympathies, par ses convictions politiques il était l'ami de la maison d'Orange, défenseur du régime stadhoudérien, partisan convaincu de l'ancien système; et quoique, à son dire, on lui offrît tous les avantages qu'il demanderait, s'il voulait se ranger du côté des régents (p. 313), il ne balança pas un moment. Lorsque la guerre de la succession d'Autriche ouvrit de meilleures perspectives au prince d'Orange, Bentinck, devenu de plus en plus le chef reconnu du parti stadhoudérien en Hollande, fut plein d'ardeur: il s'efforça de fortifier ce parti, de combattre la politique du gouvernement, de préparer le terrain pour l'élévation du prince, d'exhorter celui-ci à se montrer en Hollande; et au moment où la révolution éclata, ce fut grâce à lui et à ses amis que tout se passa sans excés et sans violences sérieuses. Quelque temps après, lorsque le prince fut introduit au Conseil d'état, ce fut encore Bentinck qui prononça un discours pour glorifier les mérites de la maison d'Orange-Nassau et pour flétrir la politique perfide et dangereuse du roi de France.

Bentinck avait rendu des services réels au

prince et il s'attendit à les voir reconnus, non pas certes par des récompenses matérielles mais par la confiance de Guillaume; il se flattait sans doute de devenir le conseiller préféré et de voir appliquer ses propres principes politiques tant à l'intérieur du pays que dans les relations internationales. Ces principes, il les avait exposés dans son discours au Conseil d'état; au dehors, l'ennemi c'est la France, à laquelle il faut opposer l'ancien système dans toute sa vigueur; à l'intérieur, il est besoin d'un gouvernement fort, uni, juste, qui, mettant fin aux lenteurs interminables des délibérations, attaque et corrige d'une main ferme les abus et les fautes du régime antérieur.

Cependant cette place de confident, de conseiller intime, c'est la princesse qui y prétend, ce sont, à sa suite, les amis frisons qui la désirent, et c'est ainsi que dès le commencement des influences rivales se combattent dans le cabinet du prince. Bentinck n'était pas homme à atténuer les froissements; lui aussi avait le caractère impérieux; convaincu de la pureté de ses motifs, de la justesse de ses vues, de la solidité de ses principes, il se fâchait aisément quand on traversait ses projets, étant très enclin à attribuer cette opposition à des mobiles bas; s'il savait agir „fortiter in re," il n'avait pas compris la valeur du „suaviter in modo," et il manquait trop souvent de tact. Il avait un ami à toute épreuve, partageant ses principes politiques, toujours prêt à le soutenir et en même temps à critiquer avec franchise ses défauts: c'était son frère puiné, Charles,

homme aimable et cultivé, qui, après avoir fait ses études à Leyde et à Genève, était entré dans la carrière militaire; et qui, froissé de ce qu'on ne lui avait pas donné en 1744 le rang auquel il prétendait avoir des droits, avait donné sa démission. Membre de la noblesse de la province d'Overijsel, où il s'était marié, il y avait combattu l'influence longtemps prédominante du parti anti-stadhoudérien et au printemps de 1747 il avait été député aux Etats-Généraux.

C'était là sans doute un soutien précieux pour Willem Bentinck, mais il lui fallait d'autres collaborateurs. C'était certainement pour se procurer un appui important qu'il céda au désir du prince en se réconciliant en Mai 1747 avec Jan de Back. Pendant plusieurs années celui-ci, d'une famille établie à Rotterdam, avait rempli les fonctions de conseiller et de greffier des domaines du prince, qui appréciait hautement ses talents et le nomma en Juin 1747 secrétaire de son cabinet et maître des requêtes. Quelle qu'eût été la cause de la désunion entre Bentinck et De Back, leur réconcilation sembla être sincère, et bientôt un ami de De Back vint renforcer le petit groupe d'hommes, sur la collaboration desquels Bentinck comptait pour réaliser ses projets: ce fut Bertram van Diepenbroeck, comte de Gronsfeld. Probablement c'était grâce à la protection de De Back que Gronsfeld avait été employé dans l'administration des domaines du prince en Allemagne; en Novembre 1747 il fut nommé envoyé-extraordinaire à la Cour de Berlin, où sa conduite

hostile à la politique de Frédéric II excita bientôt le vif mécontentement de celui-ci; retourné à La Haye l'été de 1748, il se lia étroitement avec W. Bentinck, qui lui donna toute sa confiance et tenait ses talents en grande estime. Enfin le greffier des Etats-Généraux, Hendrik Fagel, attaché par des traditions de famille à la Maison d'Orange et à l'alliance anglaise, aurait pu être un allié utile pour Bentinck; malheureusement il manquait d'énergie et d'autorité.

Entre Bentinck et le couple princier un conflit éclata bientôt sur un point important. Le prince se flatta qu'il pourrait gagner les régents du régime antérieur, mettre fin à la lutte des partis et faire collaborer tous sans distinction à un but commun (p. 527). Selon Bentinck, c'etait une illusion dangereuse. Déjà en Juin 1747 il avait exhorté le prince et la princesse à agir avec vigueur contre ceux, qui avaient été les chefs du régime antérieur et qui continueraient à s'opposer sourdement aux mesures salutaires que le prince voulait appliquer. Il dirigea ses attaques surtout contre le conseiller-pensionnaire, Gilles, et contre le secrétaire du Conseil d'état, Van der Hoop; il voulut faire examiner leur conduite, montrant „les conséquences qui en résulteroient si cela ne se faisoit pas, savoir la perte de l'affection de la nation et le recouvrement du parti contre le Prince, qui déjà alors se flattoit de reprendre le dessus et agissoit sur le principe de la trop grande bonté et facilité du Prince." Bentinck revint plusieurs fois à la charge. En Juillet 1748, après un voyage fait à

La Haye pendant les négociations à Aix, il exposa les fautes commises et les dangers, qu'on allait courir, dans un mémoire détaillé, adressé à la princesse, qui le pourvut de notes critiques très singulières, preuves non équivoques de sa colère (p. 220—236). Je signale ensuite les fragments intéressants d'un journal de W. Bentinck de Janvier—Mars 1749, qui nous font assister à sa lutte décisive contre Gilles et nous font connaître ses projets en vue de l'organisation d'un gouvernement fort (p. 280—345); le mémoire de Gronsfeld (p. 345—350) et surtout celui de Bentinck (p. 350—368), tous les deux relatifs à l'établissement de conseils pour les départements divers du gouvernement. Le mémoire de Bentinck a été déjà publié il y a quarante années par M. Vreede, d'après une copie qui se trouve dans les archives de Van de Spiegel, mais les historiens néerlandais ont tout à fait négligé cette publication.

W. Bentinck triompha: Gilles fut forcé de donner sa démission et remplacé par P. Steyn, faute d'un autre plus capable. On institua un conseil suprême du stadhouder; il n'y a pas, il est vrai, de document qui constate l'établissement de ce conseil, mais le fait lui-même est évident par plusieurs documents de ce volume, qui nous montrent ce conseil composé de W. Bentinck, Charles Bentinck, le conseiller-pensionnaire, De Back et Gronsfeld, lequel, grâce à W. Bentinck, devint membre du corps des nobles de Hollande. On aurait dû ensuite arranger les divers départements, qui travailleraient sous la direction suprême du

conseil stadhoudérien; cependant cette affaire ne fut pas poussée à cause d'une absence prolongée de l'auteur du projet. Pour plusieurs raisons, exposées par Bentinck dans son mémoire au prince et selon toute apparence approuvées par celui-ci, on résolut de chercher à gagner le Prince Louis de Brunsvic-Wolfenbüttel pour le service du prince et de la République; à Bentinck lui-même fut confiée la mission d'aller à Vienne afin de persuader le prince Louis et d'obtenir le consentement de Marie Thérèse. Cette mission de Bentinck à Vienne, qui y eut à traiter aussi d'autres affaires — celle de la Barrière et ses propres intérêts par rapport au procès contre son épouse — le tint éloigné de La Haye pendant plus d'une année; durant tout ce temps Charles Bentinck séjourna à La Haye par ordre du prince, remplaçant pour ainsi dire son frère au conseil du stadhouder. Charles a tenu un journal intéressant de ce qui se passa; il s'occupe pourtant principalement des faits et gestes de Gronsfeld, qui s'écartait de plus en plus des principes concertés avec W. Bentinck, surtout par rapport à la politique étrangère (p. 385—467). Il est superflu de faire observer que par ce journal de même que par les notes de W. Bentinck on n'apprend les événements que d'un côté, celui des Bentinck; on aimerait à entendre aussi l'autre parti: Gilles, Gronsfeld e. a. Toutefois ces documents ont une valeur réelle: Willem Bentinck n'écrivait ses notes que pour lui-même, Charles tenait son journal pour le montrer à son frère; ni l'un ni l'autre n'avaient de l'intérêt à fausser

la vérité. De plus, me fondant sur tout ce que je sais du caractère des deux hommes, je crois qu'ils étaient sincères et véridiques.

La conséquence de la conduite de Gronsfeld fut la rupture entre lui et W. Bentinck, lorsque celui-ci était retourné à La Haye (p. 504); et comme De Back prenait bientôt le parti de Gronsfeld, le conseil du stadhouder, qui, selon Bentinck, devait être pour ainsi dire l'âme de la République, finit par perdre sa cohésion. Cependant l'organisation de départements ne fut pas perdue de vue; en Mars 1751 le prince nomma une commission pour les affaires étrangères, dont il sera plus amplement question dans le tome II; elle se composa de W. Bentinck, de Wassenaar de Katwijk, de Steyn, de Fagel et de Larrey, bientôt, en Juillet, le prince Louis de Brunsvic y fut admis, mais De Back et Gronsfeld n'y siégèrent pas. Peut-être l'établissement de commissions pour d'autres branches de l'administration se serait poursuivi, si Guillaume IV avait vécu assez longtemps pour exécuter le projet de Bentinck. Depuis quelques années il avait l'intention d'ériger un conseil de commerce (p. 363); ce plan, combattu par De Back, fut fortement soutenu par De Larrey, qui, revenu de son poste à Paris, continua à s'intéresser vivement à ce projet de port-franc, qu'il avait prôné plus d'une fois et dont s'occupa le prince surtout dans la dernière année de sa vie [1]). Malgré sa santé délabrée, le prince

---

[1]) Cf. *Wagenaar*, XX, p. 411 svv., *Nederl. Jaerb.*, 1751, p. 894 svv.

continua à s'épuiser par le travail, sans pourtant atteindre des résultats importants; au contraire, le mécontentement s'accrut (p. 474 svv.), le parti anti-stadhoudérien en profita, et les amis de la Maison d'Orange se demandaient avec angoisse ce qui arriverait en cas que le prince mourût (Mémoires de W. et de Ch. Bentinck, p. 521—531). En Août 1751 W. Bentinck écrit à la princesse: „Que l'on ne compte pas sur le peuple, je veux dire le bourgeois considérable, ou le corps de la Nation. Il ne faut pas flatter le Prince ni la Princesse sur cet article. On a tant donné de tems au parti contraire, on lui a tant laissé gagner de terrain, et le Prince lui-même a tant renforcé le parti contraire à lui-même et à sa Maison, que ce parti a travaillé avec succès à étouffer et à effacer les sentiments d'affection et d'amitié, que la Nation avoit pour le nom."

TABLE DES DOCUMENTS.

TOME I.

1747.

Page.

I. 17 *Avril s. v.* Chesterfield au Prince d'Orange. Stadhoudérat de Zélande. Affaires du Prince en Angleterre. 1.

II. 29 *Avril.* W. van Haren au Prince d'Orange. Stadhoudérat de Hollande. 3

III. 2 *Mai.* W. van Haren au Prince d'Orange. Il faut que le Prince vienne à La Haye. 4.

IV. 21 *Avril s. v.* Chesterfield au Prince d'Orange. Félicitations au nom du Roi d'Angleterre. Manière d'agir envers celui-ci. 5.

V. 4 *Mai.* Le Prince d'Orange à W. Bentinck de Rhoon. Remerciments. Que toute effusion de sang soit évitée. Arrivée prochaine à La Haye. 7.

VI. *Sans date.* Le Prince d'Orange à W. van Haren. Remerciments. 8.

VII. 6 *Mai.* W. van Haren au Prince d'Orange. A La Haye tout s'est passé tranquillement. Peur des régents. 9.

VIII. 9 *Mai.* Le Prince d'Orange à Frédéric II, roi de Prusse. Notification de son élévation au stadhoudérat. 11.

Page.

IX. 9 *Mai.* W. van Haren au Prince d'Orange. Mauvais état des finances et de la défense; désordres. 12.

X. 1 *Mai s. v.* Le Duc de Cumberland au Prince d'Orange. Félicitations. Nouvelles de l'armée. 13.

XI. *Sans date* (14 *Mai*). Le Prince d'Orange au conseiller-pensionnaire. Commission du stadhoudérat. 14.

XII. 5 *Mai s. v.* George II, roi d'Angleterre, au Prince d'Orange. Félicitations. 15.

XIII. 16 *Mai.* Le Prince d'Orange à la Princesse-douairière. Cérémonies en Hollande. Stadhoudérat d'Utrecht et d'Overijsel. 16.

XIV. 17 *Mai.* Le Prince d'Orange à W. van Haren. Cérémonies à La Haye; affaires militaires; prochain départ pour la Zélande. 17.

XV. *Sans date.* La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Ses inquiétudes. Confiance en Dieu. 18.

XVI. 20 *Mai.* La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Témoignages de son amour. 19.

XXIV. 21 *Mai.* Le Prince d'Orange à Chesterfield. Congrès de Bréda. Il ne faut pas couper court aux ouvertures de paix. 30.

XVII. 22 *Mai.* Le greffier Fagel au Prince d'Orange. Conférences de Bréda. Inconvénients de l'absence du Prince. 20.

XVIII. 23 *Mai.* La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Témoignages de son amour. 23.

XIX. 24 *Mai.* Le Prince d'Orange au conseiller-pensionnaire. Affaires diverses. 24.

XX. 15 *Mai s. v.* Le Duc de Newcastle au Prince d'Orange. Compliments. Nécessité de l'union étroite entre la République et la Grande Bretagne. 26.

XXI. 27 Mai. Le Prince d'Orange au conseiller-pensionnaire. Nécessité d'une diversion. Troupes de l'Electeur de Cologne. Traité avec la Russie. Envoyé à Berlin. 26.

Page.

XXII. 27 *Mai.* La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Marquisat de Flessingue et de Vere. Elévation à la dignité de Premier Noble de Zélande. 28

XXIII. 19 *Mai s. v.* Lord Sandwich au Prince d'Orange. Il se plaint d'une lettre de M. van Hoey. 29.

XXV. 30 *Juin.* W. Bentinck au Prince d'Orange. Moyens de défense très insuffisants de l'île de Vlieland. Les Etats de Hollande. 31.

XXVI. 4 *Juillet.* Le Prince d'Orange à Chesterfield. La défaite de Lafeld exige des mesures énergiques. Action commune contre les Français aux Indes Orientales. Négociations avec la Russie. 33.

XXVII. 8 *Juillet.* La Princesse-douairière au Princesse d'Orange. Défaite des alliés. 35.

XXVIII. 30 *Juin s. v.* Chesterfield au Prince d'Orange. Concert des flottes aux Indes Orientales. Capture de 40 vaisseaux marchands. 36.

XXIX. 3 *Juillet s. v.* Chesterfield au Prince d'Orange. Objections du Roi contre la négociation avec la Russie. Mesures pour renforcer l'armée des alliés. 37.

XXX. 18 *Juillet.* La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Voeux pour le succès du Prince et pour sa santé. 39.

XXXI. 18 *Juillet.* Le Prince d'Orange à Newcastle. Nécessité d'un traité avec la Russie et d'un prompt secours. 40.

XXXII. 10 *Juillet s. v.* Chesterfield au Prince d'Orange. Négociations par l'intermé diaire du général Ligonier. Mesures du Roi pour secourir la République. Mesures pour ruiner le commerce de la France. 41.

XXXIII. 17 *Juillet s. v.* Chesterfield au Prince d'Orange. Négociations avec la Russie. Plaintes. Secours. 44.

XXXIV. 17 *Juillet s.v.* Newcastle au Prince d'Orange. Négociations à St. Petersbourg. Secours. 45.

XXXV 8 *Août.* La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Soucis de la santé du Prince.

* * *

Page.

Démission du Prince de Waldeck et du Comte de la Lippe. 47.

XXXVI. *Sans date* (11 *Août*) Le Prince d'Orange à Van der Mieden. Audience pour demain. 48.

XXXVII. 15 *Août*. La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Elle désire une bonne paix. 48.

XXXVIII. 15 *Août*. Avis anonyme. Insuffisance du général Schwartzenberg. Ménagement du général Burmania. Arrogance de W. van Haren. 49.

XXXIX. 11/22 *Août*. W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre. 51.

XL. 14/25 *Août*. W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre. 53.

XLI. 14/25 *Août*. W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre. 55.

XLII. 26 *Août*. Le Prince d'Orange à M. Korver. Mesures financières. 68.

XLIII. 18/29 *Août*. W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre. 70.

XLIV. 18/29 *Août*. W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre. 73.

XLV. 21 *Août*/1 *Septembre*. W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre. 78.

XLVI. 5 *Septembre*. Le Prince d'Orange à Newcastle. Succès des propositions financières. 82.

XLVII. 25 *Août*/5 *Septembre*. W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre. 83.

XLVIII. 28 *Août*/8 *Septembre*. W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre. 84.

XLIX. 1/12 *Septembre*. W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre. 95.

L. 4/15 *Septembre*. W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre. 98.

LI. 17 *Septembre*. Le Prince d'Orange au conseiller-pensionnaire. Perte de Bergen-op-Zoom. 102.

LII. 17 *Septembre*. Le Prince d'Orange à W. Bentinck. Perte de Bergen-op-Zoom. Crainte des effets fâcheux en Angleterre. 103.

Page.

LIII. 8/19 *Septembre.* W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre. 105

LIV 3 *Octobre.* La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Etats de Frise. Voeux pour le salut du Prince. 107.

LV 7 *Octobre.* O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Opposition en Frise contre les taxes proposées. 108.

LVI. *Sans date.* La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Stadhoudérat héréditaire. 111.

LVII. 14 *Octobre.* Ch. Bentinck au Prince d'Orange. Entretien avec lord Sandwich. 112.

LVIII. 20 *Octobre.* W. Bentinck au Prince d'Orange. Stadhoudérat héréditaire. 114.

LIX. 14 *Novembre.* La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Troubles à Rotterdam et ailleurs. 115.

LX. 24 *Novembre.* Le Prince d'Orange au Roi d'Angleterre. Stadhoudérat héréditaire. 116.

LXI. 28 *Novembre.* O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Les négociations en Suisse ne seront pas faciles. 117.

LXII. 17/28 *Novembre.* Le Duc de Cumberland au Prince d'Orange. Affaires militaires. La tutelle. 118.

LXIII. 2 *Décembre.* O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Gouvernement de Bâle. Mauvais succès des négociations. 120.

LXIV. 2 *Décembre.* O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Négociations à Berne. 122.

LXV. 6 *Décembre.* O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Négociations à Berne. 124.

LXVI. 9 *Décembre.* O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Négociations à Berne. 125.

LXVII. 9 *Décembre.* W. Bentinck au Prince d'Orange. Passage des troupes russes. 128.

LXVIII. *Décembre.* Extraits de deux lettres (à W. Bentinck?). Conduite insupportable de l'envoyé de la République à Londres, H. Hop. 129.

Page.

LXIX. 13 *Décembre.* O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Négociations à Berne. 130.

LXX. 16 *Décembre.* O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Négociations à Berne. 131.

LXXI. 20 *Décembre.* O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Ministre plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle. Négociations à Berne. 132.

LXXII. 22 *Décembre.* Le Prince d'Orange à Van der Mieden. Election du magistrat de la ville d'Alkmaar. 133.

LXXIII. 23 *Décembre.* O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Succès des négociations à Berne. 134.

LXXIV. 24 *Décembre.* Le Prince Frédéric de Hesse au Prince d'Orange. Troubles à Arnhem. 137.

LXXV. 26 *Décembre.* Le Prince d'Orange au Prince Frédéric de Hesse. Il ne peut pas donner des ordres relatifs aux troubles à Arnhem. Desseins des Français. 139.

LXXVI. 26 *Décembre.* Le Prince d'Orange au président du „Minder getal" en Frise. Traité avec la Russie. Nécessité de la paix. 140.

LXXVII. 18 *Décembre s. v.* Le Prince Frédéric de Galles au Prince d'Orange. Il faut que le Prince d'Orange prenne soin de sa santé. 142.

1748.

Affaires étrangères.

LXXVIII. 3 *Janvier.* Le Prince d'Orange à O. Z. van Haren. Louanges. 143.

LXXIX. *Sans date.* Déclaration du Prince d'Orange touchant le commandement en chef des armées alliées. 144.

LXXX. 20 *Janvier.* Le Prince d'Orange à B. van Burmania, envoyé à Vienne. Commandement des forces alliées en Italie. 145.

LXXXI. 20 *Janvier.* Le Prince d'Orange à l'Impératrice Marie Thérèse. Commandement des forces alliées en Italie. 146.

Page.

XXXII. (26 *Janvier*) Déclaration des Etats Généraux. La convention militaire. 149.

LXXXIII. 10 *Février*. Le Prince d'Orange au général-major Wartensleben. Négociations avec les Electeurs de Mayence et de Cologne. 150.

LXXXIV. 20 *Février*. Avis sur Maastricht. 151.

LXXXV. 28 *Février*. Mémoire pour servir d'instruction à Monsieur le Comte C. de Bentinck, allant faire un tour en Angleterre. 152.

LXXXVI. 1 *Mars s. v.* George II au Prince d'Orange. Finances de la République. 156.

LXXXVII. 12 *Mars*. Le Prince d'Orange à Charles Bentinck. Les causes de la pénurie. 156.

LXXXVIII. 15/26 *Mars*. Ch. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre. 159.

LXXXIX. 9 *Avril*. W. Bentinck au Prince d'Orange. Affaires de Cologne. 161.

XC. 26 *Avril*. Le Prince d'Orange à Charles Bentinck. Reproches mal fondés des Anglais contre la République. 165.

XCI. 22 *Avril*/3 *Mai*. Charles Bentinck au Prince d'Orange. Reproches mutuels entre l'Angleterre et la République. 167.

XCII. 3 *Mai*. Le greffier Fagel au Prince d'Orange. Affaires de Prusse. A Aix on a signé les préliminaires. 171.

XCIII. 9 *Mai*. O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Relations avec Berne. 176.

XCIV. 5 *Juin*. Le Prince d'Orange à Sandwich. Les préliminaires d'Aix. 177.

XCV. 2 *Août*. Le Prince d'Orange au Duc de Cumberland. La Barrière. Traités à conclure avec les princes allemands. Election d'un roi des Romains. 178.

XCVI. 2 *Octobre*. Charles Bentinck au greffier Fagel. Négociations avec Newcastle sur la Barrière. 180.

XCVII. *Novembre*. Notes de W. Bentinck. Entrevue avec le maréchal Batthiany à Cologne. 184.

XCVIII. 11 *Novembre*. Charles Bentinck au greffier Fagel (?). Arrivée prochaine de Newcastle à La Haye. Newcastle et Sand-

Page.

wich. Garantie réciproque. Le Roi de Prusse. 188.

XCIX. 6/17 *Novembre*. Newcastle à Hardwicke. Principes du système politique. 190.

1748.

Affaires intérieures.

C. 20 *Janvier*. Notes de W. Bentinck. Procès du général Cronstrom. 196.

CI. 12 *Mars*. Le Prince d'Orange à Van der Mieden. Sécrétariat des Gecommitteerde Raden de West-Frise. 197.

CII. 16 *Mars*. W. Bentinck au Prince d'Orange. Affaire de Pallardy. 198.

CIII. 9 *Juin*. W. Bentinck à la Princesse d'Orange. L'emploi de drossard de Bréda. 200.

CIV. 13 *Juin*. P. v. d. Broeck et P. Steyn au Prince d'Orange. Tumulte dangereux à Haarlem. 204.

CV. 20 *Juin*. La Princesse d'Orange à Van der Mieden. Elle écoutera ses avis. 205.

CVI. 25 *Juin*. Notes de W. Bentinck. Délibérations des Etats de Hollande touchant les finances et les postes. 205.

CVIa. 26 *Juin*. Même sujet. 210.

CVIb. 12 *Juillet*. Même sujet. 212.

CVII. 1 *Juillet*. W. v. Haren au Prince d'Orange. Troubles en Frise; prière de le protéger. 217.

CVIII. 11 *Juillet*. Considérations de W. Bentinck sur l'état intérieur de la République, remises à la Princesse d'Orange, qui y a ajouté des annotations. 220.

CIX. 13 *Juillet*. W. Bentinck à la Princesse d'Orange. Réponse aux annotations de la Princesse. 236.

CX. 22 *Août*. L. van der Meer à la Princesse d'Orange. Il faut redresser les abus, surtout à Amsterdam. 238.

CXI. *Sans date* (27 *Août*) Notes de W. Bentinck sur les délibérations du Prince et de la Princesse relatives aux affaires d'Amsterdam. 240.

Page.

CXII. 1 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Témoignages de tendresse. Avis de son voyage. Tumulte à Groningue. 243.

CXIII. 2 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 245.

CXIV. 3 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 247.

CXV. 4 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 250.

CXVI. 4 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 251.

CXVII. 5 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 252.

CXVIII. 6 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 254.

CXIX. 6 *Septembre.* Le Prince d'Orange à M. Hasselaer. Il l'a nommé bourgmestre d'Amsterdam. 256.

CXX. 7 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. Liste des régents. 257.

CXXI. 8 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Impatience de la revoir. 262.

CXXII. 8 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 263.

CXXIII. 9 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 264.

CXXIV. 10 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 266.

CXXV. 11 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Retour prochain. Affaires d'Amsterdam. 268.

CXXVI. 12 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 269.

CXXVII. 12 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 270.

CXXVIII. 12 *Septembre.* W. van Borsele à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 271.

CXXIX. 13 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. 272.

CXXX. 13 *Septembre.* W. van Borsele à la Princesse d'Orange. Avis sur le retour et la santé du Prince. 274.

Page.

CXXXI. 14 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Retour prochain. 274.

CXXXII. 14 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Il a fallu remettre le départ à cause du Conseil de guerre. 275.

CXXXIII. 14 *Septembre.* Le Prince d'Orange à la Princesse. Election du Conseil de guerre; il va partir. 276.

CXXXIV. 28 *Décembre.* Le Prince d'Orange au conseiller-pensionnaire. Affaires diverses. 277.

1749.

Affaires intérieures.

CXXXV. 18 *Janvier.* Notes de W. Bentinck. Situation critique de la République et du Prince. Opposition d'Amsterdam. Nécessité de la démission du conseiller-pensionnaire Gilles. 280.

CXXXVI. 18 *Janvier.* Notes de W. Bentinck. Conférence sur les finances et sur Amsterdam avec le Prince et la Princesse. 283.

CXXXVII. 19 *Janvier.* Notes de W. Bentinck. Affaires d'Amsterdam. 284.

CXXXVIII. 24 *Janvier.* Berkenrode à De Back. Succès de son voyage à Amsterdam. 287.

CXXXIX. 25 *Janvier.* Notes de W. Bentinck. Affaires d'Amsterdam. Négociations à Berne. 288.

CXL. 4 *Février.* W. Bentinck à Berkenrode. Il faut arrêter le libraire Doorewaert. 294.

CXLI. 3—12 *Février.* Notes de W. Bentinck. Conversations avec le Prince et la Princesse, surtout sur la nécessité de la démission du conseiller-pensionnaire. Confusion dans le gouvernement. 294.

CXLII. 18 *Février.* Rapport de ce qui a été dit par Boudaud sur l'état des esprits à Amsterdam. 303.

CXLIII. 19 *Février*—7 *Mars.* Notes de W. Bentinck. Mesures à prendre pour améliorer la situation critique. Conversations avec le Prince et la Princesse sur le réglement des postes en Hollande; le conseiller-

Page.

pensionnaire; Compagnie des Indes Orientales; affaires d'Amsterdam; établissement de départements. 305.

CXLIV. 23 *Mars.* Mémoire du comte de Gronsfeld. Les départements. 345.

CXLV. 25 *Mars.* Mémoire de W. Bentinck. Organisation du Gouvernement. 350.

CXLVI. 2 *Avril.* Notes de W. Bentinck. Opinion de la Princesse sur la responsabilité des conseillers du Prince. 368.

CXLVII. 3 *Mai.* Projet d'une déclaration à faire au conseiller-pensionnaire. 370.

CXLVIII. 21 *Mai.* W. Bentinck au Prince d'Orange. Taxe. Conseiller-pensionnaire. M. de Noordwijk. Les postes. 372.

CXLIX. *Sans date* (*Mai*). Le Prince d'Orange à Wassenaar de Katwijk. Destitution de quelques régents. 375.

CL. 23 *Mai.* W. Bentinck au Prince d'Orange. Mad^me^ Noordwijk. Loterie. M. van Royen. Grand-pensionnairat. Papiers de Gilles. 377.

CLI. 26 *Mai.* W. Bentinck au Prince d'Orange. Régence de Haarlem. 379.

CLII. 28 *Mai.* W. Bentinck au Prince d'Orange. Mauvaise conduite de Rousset. 380.

CLIII. *Sans date* (29 *Mai*). Le Prince d'Orange à W. Bentinck. Démission de Rousset. 381.

CLIV. 31 *Mai.* W. Bentinck au Prince d'Orange. Démission de Rousset. Affaires de Haarlem et d'Amsterdam. 383.

CLV. 3 *Juin.* W. Bentinck au Prince d'Orange. Etat dangereux des rivières. 384.

CLVI. 14 *Août* 1749—13 *Septembre* 1750. Journal de Charles Bentinck. 385—467.

CLVII. 13 *Septembre.* Le Prince d'Orange à Van Iddekinge. Réorganisation de la justice en Groningue. 467.

CLVIII. 17 *Octobre.* Journal de W. Bentinck. O. Z. et W. van Haren. 469.

CLIX. 24 *Octobre.* Gronsfeld à W. Bentinck, Situation des affaires de la République, surtout à Amsterdam. 472.

Page.

CLX. 18 *Novembre.* Le greffier Fagel au Prince d'Orange. M. Caillaud de Rotterdam. Mécontentement à cause de la „collecte" des impôts. 474.

CLXI. 19 *Novembre.* Caillaud au greffier Fagel. Mécontentement général. Projets financiers. Rapports d'Amsterdam, de La Haye et de Rotterdam. 476.

CLXII. 20 *Novembre.* Charles Bentinck au Prince d'Orange. Régence de Delft. Pallardy. 481.

CLXIII. 24 *Novembre.* Extrait d'une lettre d'Amsterdam. 483.

CLXIV. 9 *Décembre.* Le greffier Fagel au Prince d'Orange. Caillaud. Rapports. 485.

1750.[1])

Affaires intérieures.

CLXV. 14 *Mars.* Gronsfeld à W. Bentinck. Il faut que Bentinck revienne. 489.

CLXVI. 11 *Septembre.* Note de Ch. Bentinck. Conférence sur le commerce. 489.

CLXVII. 12 *Septembre.* Charles Bentinck au Prince d'Orange. Conférence sur le commerce. W. Bentinck. Le Prince Louis de Brunsvic. 493.

CLXVIII. 15 *Septembre.* Charles Bentinck au Prince d'Orange. Conduite dangereuse de plusieurs personnes, qui nuisent au Prince. 495.

CLXIX. 13 *Octobre.* Le Prince d'Orange au conseiller-pensionnaire. Troubles à Rotterdam. 497.

CLXX. 19 *Octobre.* Le Prince d'Orange au conseiller-pensionnaire. Affaires de Rotterdam. 501.

CLXXI. 6 *Novembre.* W. Bentinck au Prince d'Orange. Le Prince Louis de Brunsvic. Assemblée des Etats de Hollande. 503.

CLXXII. 6 *Novembre.* Notes de W. Bentinck. Rupture avec Gronsfeld. 504.

---

[1]) Cf. aussi n°. CLVI.

Page.

CLXXIII. *Novembre.* Notes de W. Bentinck. Dispositions mauvaises envers le Prince. De Back et le conseiller-pensionnaire. 508.

CLXXIV. 21 *Décembre.* Notes de W. Bentinck. Affaires de l'université de Leyde. 508.

CLXXV. 24 *Décembre.* Mémoire de W. Bentinck. Affaires de l'université de Leyde. 512.

1751.

Affaires intérieures.

CLXXVI. 9 *Avril.* W. Bentinck à Larrey. Mauvaise politique du Prince d'Orange. 515

CLXXVII. 10 *Mai.* W. Bentinck au Prince d'Orange. Politique dangereuse du Prince envers Amsterdam. 518.

CLXXVIII. 20 *Juillet.* Le Prince d'Orange à Hasselaer, bourgmestre d'Amsterdam. Il désire le consulter. 519.

CLXXIX. 23 *Août.* W Bentinck à la Princesse d'Orange. Nécessité de former un parti. 521.

CLXXX. 3 *Septembre.* Ch. Bentinck à la Princesse d'Orange. Même sujet. 528.

1749.

Affaires étrangères.

CLXXXI. 3 *Janvier.* W. Bentinck à Larrey. Politique de Puysieulx, inadmissible pour la République. 532.

CLXXXII. *Reçu* 8 *Janvier.* Larrey à W. Bentinck. Mépris de la France pour la République. 533.

CLXXXIII. *Reçu* 14 *Janvier.* Larrey à W. Bentinck. Il ne peut pas collaborer avec Marselis. 533.

CLXXXIV. 9 *Janvier.* Larrey au Prince d'Orange. Négociations en France. 534.

CLXXXV. 6 *Janvier s. v.* Newcastle au Prince d'Orange. Vacance de l'archévêché de Cologne et des évêchés de Munster, Paderborn et Hildesheim. Difficultés sur l'évacuation des Pays-Bas. 537.

CLXXXVI. *Reçu* 21 *Janvier.* Larrey à W. Bentinck. Conduite de Marselis. Conversations avec Bernstorff. 540.

Page.

CLXXXVII. 20 *Janvier*. Le Prince d'Orange au Maréchal Batthiany. Remerciments. L'Impératrice et la République. 541.

CLXXXVIII. *Reçu* 24 *Janvier*. Larrey à W. Bentinck. Sa situation difficile. 542.

CLXXXIX. *Reçu* 31 *Janvier*. Larrey à W. Bentinck. Yorke. 543.

CXC. 4 *Février*. W. Bentinck à Larrey. Conduite à tenir envers Yorke. Van Deurse et Marselis. Bernstorff. 544.

CXCI. 4 *Février*. W. Bentinck à Münchhausen. Electorat de Cologne. 546.

CXCII. 7 *Février*. Larrey au Prince d'Orange. Négociations en France. 548.

CXCIII. 8 *Février*. Larrey à W. Bentinck. Réponse à la lettre du 4 Février. 550.

CXCIV. 21 *Février*. Larrey à W. Bentinck. Situation difficile. Franchise de Yorke. 552.

CXCV. 21 *Février*. Larrey au Prince d'Orange. Confidences de Yorke. Négociations avec Puysieulx. Titre de Prince d'Orange. Louanges de Cornabé. 555.

CXCVI. 4 *Mars*. Larrey au Prince d'Orange. Affaires du Nord. 559.

CXCVII. *Reçu* 21 *Mars*. Larrey à W. Bentinck. Restera-t-il à Paris? 560.

CXCVIII. 20 *Mars*. Larrey au Prince d'Orange. Affaires du Nord. L'île de Tabago. Mécontentement en France. Mauvais succès des négociations sur le commerce. 561.

CIC. *Reçu* 25 *Mars*. Larrey à W. Bentinck. Mépris du gouvernement français pour la République. Marselis. 563.

CC. *Reçu* 28 *Mars*. Larrey à W. Bentinck. Embarras à cause de Marselis. On n'obtiendra rien de la France. 564.

CCI. 24 *Mars*. Incluses de la lettre de Mr. de Wartensleben du 24 Mars 1749. Négociations pour gagner l'Electeur de Cologne. 565.

CCII. 7 *Avril*. Larrey au Prince d'Orange. Confidences de Yorke: politique de

Page.

Puysieulx; déclarations de la Cour de Vienne; le roi de Prusse. 567.

CCIII. 11 *Avril.* W. Bentinck à Larrey. Projet de finances en Hollande. Berkenrode sera ambassadeur à Paris. 570.

CCIV. *Reçu* 15 *Avril.* Copie d'un mémoire de Reischach, reçu par W. Bentinck le 15 Avril. 571.

CCV. *Reçu* 19 *Avril.* Wartensleben à W. Bentinck. Affaires de Cologne. 574.

CCVI. 24 *Avril.* Wartensleben à W. Bentinck. Affaires de Cologne. 575.

CCVII. *Reçu* 28 *Avril.* Larrey à W. Bentinck. Commerce de la République. 580.

CCVIII. 25 *Avril.* Le Prince d'Orange à Charles Emanuel III, Roi de Sardaigne. Prière de laisser M. de Chavannes à La Haye. 581.

CCIX. *Reçu* 13 *Mai.* Larrey à W. Bentinck. Yorke. Manufactures de la République. 582.

CCX. *Reçu* 20 *Mai.* Larrey à W. Bentinck. Il agit sans Marselis. 584.

CCXI. 24 *Mai.* Le Prince d'Orange au Roi de Sardaigne. Compliments. 584.

CCXII. 26 *Mai.* Le greffier Fagel au Prince d'Orange. Marselis. Affaires du Nord. 585.

CCXIII. *Reçu* 3 *Juin.* Larrey à W. Bentinck. Conversations avec Puysieulx. Réformes en Hollande. 587.

CCXIV. 3 *Juin.* Gronsfeld à Wartensleben. Affaires de Cologne. 589.

CCXV. 4 *Juin.* Wartensleben à Gronsfeld. Affaires de Cologne. 590.

CCVI. *Reçu* 16 *Juin.* Larrey à W. Bentinck. Marselis. Il désire être rappelé. 592.

CCXVII. 18 *Juillet.* Larrey au greffier Fagel. Il a annoncé la nomination de Berkenrode. St. Contest viendra à La Haye. 595.

CCXVIII. *Sans date* (18 *Juillet*). Larrey à W. Bentinck. Puysieulx est mécontent du retardement de la nomination d'un ambassadeur. 596.

CCXIX. 11 *Août.* Notes de W. Bentinck. Négociations à Bruxelles sur le traité de la Barrière. 597.

Page.

CCXX. 18 *Août.* Larrey au Prince d'Orange. Négociations. Affaires de Berne. 600.

CCXXI. *Reçu* 22 *Août.* Larrey à W. Bentinck. Nouvelles diverses. 602.

CCXXII. *Reçu* 22 *Août.* Larrey à W. Bentinck. Mesures réformatrices en Hollande. 603.

CCXXIII. 29 *Août.* Larrey à W. Bentinck. Puysieulx sur les affaires du Nord. 603.

CCXXIV. 30 *Août.* Le Prince d'Orange à l'Empereur. W. Bentinck ira à Vienne. 605.

CCXXV. 30 *Août.* Le Prince d'Orange à l'Impératrice. Même sujet. 606.

CCXXVI. 5 *Septembre.* Larrey au Prince d'Orange. Affaires du Nord. 608.

CCXXVII 5 *Septembre.* Larrey à W. Bentinck. Traité entre la Suède et le Danemarc. 610.

ERRATA.

Page 12, note 1. est publiée lire: a été publiée.
„ 20, note 2. Montigu lire: Montagu.
„ 59, note 2. bourgmester lire: bourgmestre.
„ 69, note 2. évidamment lire: évidemment.
„ 72, ligne 2. (au moyen des-) lire: (sur les conditions aux-).
„ 86, ligne 26. ce lire: se.
„ 92, ligne 29. au lire: aux.
„ 135, note 2. l'une lire: l'un.
„ 167. Lettre CXI lire: Lettre XCI.
„ 180. Lettre CXVI lire: Lettre XCVI.
„ 204, note 1. En Août 1747 P. van den Broeck avait été nommé grand-bailli de Haarlem. (Ned. Jaerb. 1747, p. 545).
„ 240, note 2. sur excitées lire: surexcitées.
„ 250, ligne 2. revoir. Tretous (?) il tuo fidelissimo. — Peut-être il faut lire: rejoindre tous (ou revoir tous). Il tuo fidelissimo.
„ 251, ligne 12. Hignis touli quantis (?). Peut-être par Hignis il faut entendre le mot angl. Highness (Il y a d'autres lettres, où se trouve Highnis = Highness). Au lieu de touli on peut lire: Touti (Ital. tutti), et alors il faudra lire quanti au lieu de quantis. Peut-être le Prince a voulu dire: j'embrasse mes chers Highnesses tutti quanti, j'embrasse mes chères Altesses toutes ensemble.
„ 266, ligne 18. altération (altercations?) lire: altercations.
„ 294. W. Bentinck à Berkenrode, ajouter: le 4 Février 1749.
„ 329, ligne 9. ouvirois lire ouvrirois.
„ 360, ligne 18. passer le Prince Louis lire: laisser passer par le Prince Louis.
„ 376, ligne 18. Claes Kroon, ajouter une note: Il fut démis (Ned. Jaerb. 1749, p. 606).
„ 387, ligne 28. nons lire: nous.

Page 478, ligne 2. taut lire: tant.
„ 495, ligne 7. le Prince lire au Prince.
„ 504, ligne 23. Guill. Bentinck lire: W. Bentinck.
„ 509, ligne 18. souhatois lire: souhaitois.
„ 532, ligne 1. Puisieulx lire: Puysieulx.
„ 543, ligne 1. Yorcke lire: Yorke.
„ 559, ligne 4. La lettre de V. A. ajouter une note: Cette lettre manque.
„ 571, ligne 21. la Suède en la Prusse lire: la Suède et la Prusse.
„ 582, ligne 13. Ajouter une note: Une lettre de Bentinck qui explique ses idées sur ce sujet manque.

LETTRE I.

Chesterfield [1]) *au Prince d'Orange. Stadhoudérat de Zélande. Affaires du Prince en Angleterre.*

A Londres, ce 17e d'avril (S. V.) 1747.

Monseigneur.

En même tems que j'ay l'honneur de rendre mes très humbles grâces à V. A. de sa dernière lettre, je sens vivement une joie que j'exprimerois très mal, de ce que j'y peus ajouter mes félicitations sur le parti aussi sage qu'inopiné qu'a pris la Zélande de l'élever au Stadhoudérat [2]). L'affaire est considérable en elle-même, mais elle me le paroit autant plus par les suittes que j'en attends. Je ne doute nullement qu'à la première nouvelle que V. A. en aura eue, elle ne soit partie directement pour cette province, et j'ose même ajouter que, si elle ne l'a pas fait, je la supplie très instamment de le faire au plutôt. Ce sont de ces momens qu'il ne faut pas laisser échapper. Votre présence y sera en même tems un témoignage flatteur de votre reconnoissance et un encouragement

[1]) Secrétaire d'état du dép. des affaires du Nord depuis Oct. 1746. Il avait été envoyé à La Haye de 1728—1732, et en 1745 il y avait passé quelques mois en qualité d'ambassadeur extra-ordinaire. Cf. *Th. Jorissen. Lord Chesterfield en de Republiek der Vereenigde Nederlanden.* (Historische Studiën, 1893.)

[2]) Cf. *Wagenaar, Vad. Historie, XX*, et *Nederlandsche Jaerboeken de* 1747.

contre les dangers qui ont été immédiatement été le motif de leur démarche en votre faveur, et le peuple, partout et toujours peuple, attribuera à la présence de V. A. tout ce qui leur arrivera de bon et s'accusera soy-même de tout ce qui leur arrivera de mauvais d'avoir trop longtems différé un parti si sage; d'ailleurs, Monseigneur, cet événement produira sûrement quelque effet (je ne dis pas quel) dans la province d'Hollande, et dans ce cas il sera bon de se trouver dans le voisinage. J'ay le plaisir aussi d'assurer V. A. qu'une certaine personne [1]) pense à présent sur le sujet de vos intérêts comme vous pourriez le souhaiter vous-même, et que si pour fondre la grande cloche il ne manqueroit à votre Alt. que de certains moyens sourds, mais qui n'en sont pas pourtant moins efficaces, je prends sur moy de vous assurer dans la dernière confiance, que je me fais fort de les trouver en partie au moins. C'est une crise dans laquelle il ne faut rien négliger. Puisse le succès répondre à votre mérite et aux voeux ardents que forme, etc.

CHESTERFIELD.

P. S. Quand V. A. daignera me faire l'honneur de m'écrire, je la supplie que tout ce qu'elle me dira à ce sujet des dispositions d'une certaine personne mentionnée dans ma lettre soit dans un feuillet à part, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de détailler.

[1]) Le roi d'Angleterre, cf. n° IV.

LETTRE II.

W. van Haren [1]) *au Prince d'Orange. Stadhoudérat de Hollande.*

—

La Haye le 29 Avril 1747.

Monseigneur.

Dieu soit loué que je puisse avoir le bonheur de féliciter V. A. S. de son élévation au glorieux emploi, par lequel ses ancêtres ont formé avec tant de magnanimité cette puissante République et soutenu la religion et la liberté, qui alloient expirer sous le glaive de la tirannie avant qu'un siècle se seroit passé, si la divine Providence, ayant pitié de son peuple, n'eut pourvu à cette chute fatale, en détruisant en moins de rien les desseins de ceux qui y travailloient et en nous renvoyant dans la personne Auguste de V. A. S. cet ange tutélaire, qui ne sauroit manquer de nous rammener le salut et l'honneur.

L'occupation singulière que j'ai eu aujourd'hui d'aller chercher avec Mr de Bleiswijk [2]), au nom des Conseillers Députés de Hollande, le pavillon d'Orange de la maison de ville, m'a pris si bien mon temps, qu'il m'est impossible d'écrire plusieurs circonstances à V. A. S., que j'aurai l'honneur de lui dire de bouche, quand j'aurai le bonheur de lui faire ma révérence.

Elle doit être déclarée mercredi Stadhouder et Capitaine et Amiral général de Hollande.

W. VAN HAREN.

[1]) Député des Etats de Frise aux Etats Généraux.

[2]) Diderik van Bleyswijk, membre des Gecommitteerde Raden de Hollande. Cf. *Theod. Jorissen, Memoriën van Mr. Diderik van Bleyswijk* (1887), p. 192.

LETTRE III.

W. van Haren au Prince d'Orange. Il faut que le Prince vienne à La Haye.

La Haye le 2 Mai 1747.

Monseigneur!

Je puis assurer V. A. S. que le trouble et la confusion sont si grandes ici, que, si elle ne vient pas bientôt pour détourner par la joye de sa venue le peuple du désir de vengeance, il y aura ici des malheurs sans nombre.

Mr. le Greffier [1]) demande mille pardons à V. A. S. de ce qu'il est occupé à n'en pouvoir plus. V. A. S. comprendra aisément que la journée de hier n'a pas laissé de faire un grand obstacle par rapport aux dépêches; aussi étions nous tous sur les dents. Défunts nos neutralistes sont dans une cruelle situation. Aussi ont-ils tous perdu la tramontane. Je dois dire que le Pensionaire [2]), qui étoit le plus en danger, a tenu encore la meilleure contenance. Le bailli de Wassenaar [3]) a eu une petite insulte hier au soir. Cela ne m'a pas surpris. Il me semble qu'il parle un peu trop et peut-être a-t-il trop de confiance en ce que le peuple pense de lui. Je voudrois que nous eussions passé la journée de demain. Après celle-là, il n'y a plus que les émeutes subites à craindre, qui sont souvent très dangereuses, je l'avoue, mais où il n'y a rien de concerté à redouter. Il faut toujours en revenir là que jusques ici il n'y a point eu de désordre public, mais quand une fois la fureur

[1]) H. Fagel, greffier des Etats Généraux.

[2]) J. Gilles, conseiller-pensionnaire de Hollande.

[3]) K. L. baron van Wassenaar, seigneur de Doeveren, bailli de La Haye.

s'en mêle, le pillage suit bientôt, si bien que si V. A. S. ne vient pas sans délai, il n'y aura que meurtre et carnage à attendre. Les bruits se répandent partout de plusieurs massacres en Zélande: Mogge de Renesse [1]) entre autres. Cette nouvelle, vraye ou fausse, anime ici incroyablement et incitera les gens à en vouloir faire autant. J' avoue que je suis touché de compassion de tout ce que je vois, et quantité d'innocens seront enveloppés dans le malheur avec les coupables, qui encore ne le sont pas comme on le dit, ni de la façon comme on le prétend. V. A. S. ne doit pas croire que ceci ressemble à l'année 1672: c'est infiniment pis....

W. VAN HAREN.

LETTRE IV.

Chesterfield au Prince d'Orange. Félicitations au nom du roi d'Angleterre. Manière d'agir envers celui-ci.

A Londres, ce 21 d'Avril v. s. 1747.

Monseigneur!

C'est par les ordres exprès du Roy que j'ay l'honneur d'asseurer V. A. de la part, que S. M. prend aux heureux événemens qui ont élevé V. A. au poste qu'Elle est si digne d'occuper. S. M. en envisage avec plaisir les suites naturelles et en sent tout le prix, tant par rapport à la gloire personelle de votre Alt., que par rapport au bien infini qui en résultera à la cause commune dans la situation présente et critique des affaires de l'Europe. Le Roy est

[1]) Pieter Mogge van Renesse, bourgmestre de Zierikzee, fut maltraité par la populace de la ville. (*Wagenaar, Vaderlandsche Historie XX*, p. 75).

très persuadé que la fermeté de V. A. redressera les affaires de la République, en même temps que votre modération vous en conciliera les esprits et que le Stadhouder de la République, oubliant les torts qu'on a fait au Prince d'Orange, ne songera qu'à sa propre gloire, le bien de l'Etat et à cimenter l'union entre les deux nations, auxquelles il tient par des liens si forts....

CHESTERFIELD.

P. S. Le Roy a vu ma lettre de ce soir à V. A., comme aussi celle à Madame la Princesse Royalle [1]) et les a approuvé; preuve de la vérité de ce que j'ay eu l'honneur de mander à V. A. dans ma dernière au sujet des sentimens de S. M. Je suppose que V. A. et aussi la Princesse Royalle aurez écrit des lettres de notification au Roy à cette occasion, mais en tout cas je vous supplie tous deux au lieu de me faire l'honneur de répondre à mes lettres, d'en prendre occasion d'écrire directement au Roy pour le remercier des lettres que je vous ay écrit par ses ordres. Madame la Princesse Royale sçait bien qu'il y a de certaines délicatesses icy auxquelles il faut avoir attention, mais moyennant cela, je ne doute nullement de réussir à rétablir une harmonie presque telle que je la pourrois souhaiter, y ayant gagné beaucoup de terrain depuis deux mois. Je supplie très humblement V. A. de brûler ce feuillet et, quand Elle me fera l'honneur de m'écrire, de se servir aussi de feuillet séparé pour tout ce qu'Elle ne voudroit pas que le Roy vit dans sa lettre.

[1]) Cette lettre manque.

LETTRE V.

Le Prince d'Orange au comte W. Bentinck de Rhoon [1]. *Remerciments. Que toute effusion de sang soit évitée. Arrivée prochaine à La Haye.*

—

Leeuwarden, ce 4 May 1747.

Je vous suis très obligé, mon cher Comte, de vos félicitations [2]) sur l'événement que la Providence vient de faire naître en me faisant élire par les voix unanimes des Régens et des peuples Gouverneur de la Province de Hollande et de West-Frise. J'adore humblement les voies de la Providence qui m'appelle à de si importans postes, dont j'envisage toute la difficulté; aussi n'est ce qu'en confiance que le même Dieu qui me les confére, me donnera tout ce qui me manque et tous les talens et la capacité, la force d'esprit et de corps nécessaires pour m'en acquitter dignement à Sa gloire et au bien de ma chère patrie. Ce ne sera qu'à mesure que, Dieu exauçant mes voeux, je verray réussir mes efforts pour un si noble but, que je me féliciterai moi-même de mon avancement. Le plus grand agrément que j'ai ressenti depuis la nouvelle de cette révolution, étoit de savoir par les différens rapports que tout s'étoit passé sans malheur, et mes voeux sincères et prières ardentes au

[1]) Membre de la noblesse de Hollande, partisan du régime stadhoudérien et ami à toute épreuve de la maison d'Orange. Cette lettre a été publiée en partie dans les *Nederl. Jaarboeken* 1747, p. 406 (traduction hollandaise).

[2]) Ces félicitations se trouvent parmi les documents, de même que celles de plusieurs autres personnes (Fagel, Charles Frédéric de Bade, Georges de Hesse etc.). Je ne les publie pas ni les remerciments du Prince, s'ils ne contiennent que des compliments.

ciel ont été, et le sont sans cesse, qu'il plaise à Dieu de ne pas permettre qu'une oeuvre, si manifestement marquée de son sceau, soit souillée par la moindre effusion de sang. Je me rendrai, surtout si je pouvois me flatter de le prévenir, au plustôt à la Haye et mon dessein a toujours été, depuis que j'ai apris ce qui se passoit en Hollande, de passer premièrement par la Haye pour de là me rendre en Zélande, ce dont il me paroit que vous doutiez, mais aiant, dès le commencement de cette révolution, pris le parti, pour n'avoir rien à me reprocher, d'attendre ce qu'il plairoit à la Providence de diriger quant à moi et de ne me rendre nulle part que quand j'y serois légitimement appellé, il me paroit que je dois recevoir ici premièrement la résolution ou lettre par laquelle la vocation ou l'élection me soit légalement confirmée. En attendant je prépare tout pour pouvoir partir sur le champ et dès que l'exprès, que je suppose devoir venir, qui peut-être me parviendra demain, sera arrivé. Je vous ai en attendant bien de l'obligation d'avoir tant contribué à prévenir tout malheur jusqu'à présent [1]) et suis, en hâte, avec beaucoup d'estime, mon cher Comte, tout à vous....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE VI.

Le Prince d'Orange à W. van Haren. Remerciments.

Sans date.

Je vous remercie, mon cher Monsieur, de vos obligeantes et cordiales félicitations et de vos bon sou-

[1]) Bentinck, grâce à son influence, avait calmé les esprits à La Haye et protégé efficacement le conseiller-pensionnaire. Cf. ci-dessous les notes de W. Bentinck du 3 Mars 1749.

haits à l'occasion de ce nouvel événement, que la Providence vient de faire naître. J'adore ses admirables voies, et sentant tout le poids du fardeau dont je vais être chargé et combien mes forces et mes talens sont desproportionnés, ce n'est que dans l'humble attente et l'ardente invocation du secour divin, pour obtenir tout ce qui me manque, que j'ose songer à m'y pretter, et j'espère que Dieu, qui connoit la sincérité de mon coeur et la droiture de mes intentions, me rendra utile à ma patrie. Faites mes excuses à tous ceux dont j'ai eu des lettres, tant parmi vos collègues, que d'autres de nos connoissances, mais ne voulant désobliger personne et ne pouvant répondre à tous, j'ai cru mieux faire de ne pas écrire....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE VII.

W. van Haren au Prince d'Orange. A La Haye tout s'est passé tranquillement. Peur des régents.

La Haye le 6 Mai 1747.

Monseigneur!

De Raad [1]), qui partit le moment après la proclamation de mercredi [2]), aura fait part sans doute à V. A. S. comment tout étoit ce jour-là en bon ordre, ce qu'on n'avoit presque pas osé espérer la veille. Depuis ce temps il n'y a pas eu l'ombre de désordre et la tranquillité est absolument rétablie. Je dois pourtant

[1]) Probablement D. De Raadt, bourgmestre de Leyde, membre de la commission nommée pour annoncer son élévation au Prince.

[2]) Mercredi, le 3 Mai, le Prince avait été proclamé stadhouder de Hollande.

justifier en quelque façon ma lettre de mardi [1]), sur ce qu'il n'y avoit personne qui ne redoutoit les restes de l'émeute de lundi et sur ce qu'on avoit été obligé de fournir des armes à plusieurs centaines de paysans. La conduite et les sentimens de V. A. S., que j'ai vu dans la lettre adressée à Mr. de Bentink [2]), valoient beaucoup mieux que mes considérations, que j'ai écrit non seulement de moi-même, mais à la réquisition de bien de personnes.

J'espère que V. A. S. n'aura pas trouvé mauvais le parti que la commission de L. H. P. a pris [3]), car, en vérité, les gens qui la composent étant hors d'ici, il n'y auroit plus de gouvernement du tout, sans compter que le calme est bien rétabli, mais que le moindre objet qui frappe des esprits agités pourroit faire renaître le trouble avec plus de violence que jamais.

Rien ne m'a remis de ma fièvre et de ma fatigue pendant les jours turbulens que le divertissement des phisionomies et surtout de celles des gros ventres à peruques de forêts, couverts de rubans couleur d'Orange, qui nous foudroyoient de leurs regards il y a quinze jours. Ce spectacle est plus curieux que celui de toutes les illuminations du monde. Il y a eu pourtant des gens qui s'en sont tirés avec honneur, mais peu. Tout est à présent d'une unanimité charmante dans les délibérations. Les angoisses de la mort ont fait de terribles impressions chés les neutralistes [4]) et per-

[1]) N°. III.

[2]) N°. V.

[3]) Probablement il s'agit de la commission, nommée le 4 Mai pour se rendre à Leeuwarde afin d'offrir la dignité de capitaine- et amiral-général de l'Union au Prince; cette commission ne partit pas.

[4]) C. a. d ceux qui désiraient la neutralité de la République pendant la guerre.

sonne n'oseroit plus avancer qu'on n'est pas en état de se défendre contre la France, de peur d'être Alewijné [1]....

W. VAN HAREN.

LETTRE VIII.

Le Prince d'Orange à Frédéric II, roi de Prusse. Notification de son élévation au stadhoudérat.

—

Leeuwarden ce 9 Mai 1747.

Sire!

J'ai cru qu'un de mes premiers soins devroit être celui de faire part à V. M. de l'étonnante et subite révolution qui vient d'arriver par une direction manifeste de la Providence, par laquelle je me trouve appellé d'une commune voix des régens et du peuple à occuper dans notre République tous les postes de mes ancêtres. J'espère que le même Dieu, dont c'est l'oeuvre et dont je bénis les admirables voyes, me douera des talents et des qualités nécessaires pour m'en acquitter à Sa gloire et au bien et à l'utilité de ma patrie. Je m'estimerai heureux, Sire, si je puis contribuer à resserer les anciens liens qui ont toujours si étroitement subsisté entre les glorieux ancêtres

[1]) Le 29 Avril Fr. Terestein van Halewijn, pensionnaire de Dordrecht, avait été maltraité par la populace de La Haye. Cf. *Wagenaar XX*, 91; *Jorissen*, op.cit., p, 88, et ci-dessous les notes de W. Bentinck du 3 Mars 1749. La suite de la lettre contient des avis sur les positions des troupes en Flandre.

de V. M. et cette République et pour la deffense de laquelle dans les tems à peu près semblables à ceux-ci, ils ont si efficacement concourru....

PRINCE D'ORANJE ET NASSAU [1]).

LETTRE IX.

W. van Haren au Prince d'Orange. Mauvais état des finances et de la défense; désordres.

A la Haye ce 9 de Mai 1747.

Monseigneur!

V. A. S. ne m'ayant pas ordonné de cesser de lui écrire en Frise, je continue toujours de lui faire ma relation de ce qui se passe ici. Tout le monde y souhaite également V. A. S. et moi plus que personne, car il y a un interrègne qui ne vaut rien pour le bien public. On fait ce qu'on peut par rapport aux opérations militaires en Flandre, mais il y a d'autres affaires qui pressent infiniment, surtout les finances. La grande armée d'un autre côté ne fait rien. Plus de 100,000 hommes des meilleures troupes, qui sont pleins de bonne volonté, sont dans les bruyères de Brecht et de Westmaale [2]) comme des pleutres, faute d'artillerie et de subsistance pour marcher en avant, et ils ont laissé prendre à leur barbe tout l'Escaut en delà, si bien qu'aucun vaissau ne peut y passer. La Flandre Hollandoise se perd tout doucement, le tout par 25 ou 30,000 ennemis, qui menacent, par dessus le marché, la Zélande d'une invasion. Leur armée

[1]) La réponse du Roi, ne contenant que des compliments, est publiée dans la Pol. Corr Fr. d. Gr., t. V, n° 2646.

[2]) Brecht et Westmalle, province d'Anvers.

derrière le Dijle se trouve, forte ou foible, en sûreté, sachant ce qui retient la nôtre et ne s'en inquiétant guerres. Les batteliers ne veulent plus se laisser presser, sachant que ce n'est qu'au nom de V. A. S. qu'on puisse le faire depuis la révolution. Je crains fort que, si l'on ne fait un détachement considérable de la grande armée, Hulst ne tiendra point et alors tout le Zuid-Beveland et même Bergen op Zoom est exposé à une insulte, ce qui fera un terrible trou dans les opérations de la campagne, car on aura perdu beaucoup de monde si la ligne de Hulst est forcée, une belle artillerie, et il faudra également détacher de la grande armée pour mettre la Zélande en sûreté, et même je crains qu'il faudra qu'elle marche en arrière.

V. A. S. trouvera ici des désordres infinis en gros et en détail, dru et menu, et de toutes les peintures. Son jugement solide et supérieur, son application et ses grands talents les redresseront bientôt et rendront l'ancienne force et gloire à un pauvre peuple, qui vient de se rendre heureux par la révolution la plus sage et la plus sensée qui fut jamais....

W. VAN HAREN.

LETTRE X.

Le Duc de Cumberland au Prince d'Orange. Félicitations. Nouvelles de l'armée.

—

De Westmael, le 1r de May (S. V.) 1747.

Mon cher frère.

....Cettez [1]) avec la satisfaction la plus parfaitte que je reçu hier la nouvelle que la Province d'Hol-

[1]) *C'était.*

lande avoit donné le dernier coup à la grande affaire du Stadhoudérat. Je vous assure que j'y ay pris part, non seulement comme Anglois et comme persone zélée pour la bonne cause, mais comme un frére et un ami affectioné. Je me flatte que cet heureux sucess nous donnera plus d'occasions que nous avons encore eu de nous voir et de renouveler notre connoisanse.

Je suis arrivée hier à ce camp, où toute l'armée est formée ensemble et j'espère qu'elle n'y restera pas longtemp oisive. Le lieutenant général la Roque [1]), dont j'ai reçu des nouvelles ce mattin, me mande qu'avec le secours des trois battaillons Anglois, qui l'ont joint, et la grosse artilerie qu'il a demandée à la Haye, il n'aura plus besoin de rien et qu'il répond de sa tête des deux païs d'Axell et Hulst. Vous devez être persuadé etc.

GUILLAUME.

LETTRE XI.

Le Prince d'Orange au conseiller-pensionnaire. Commission du stadhoudérat.

—

Sans date (le 14 Mai 1747) [2]).

WelEdele Gestrenge Heer.

Dewijl ik geen copie en heb van de commissie van de stadthouders van Hollant, waerop ik morgen den eedt sal moeten doen, wenste ik wel om er één van tot mijn naeleesing van desen avont of morgen

[1]) Pierre de la Rocque, qui capitula le 11 Mai.

[2]) Le 15 Mai le Prince prêta serment.

seer vroeg te moogen bekoomen om dies te beeter te weeten wat van mij gevergt wordt en hoe deselve luidt. Etc.

Uw E.G. onderd. dienaer,
PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE XII.

George II, roi d'Angleterre, au Prince d'Orange. Félicitations.

A St. James, le 5 de Mai (S. V.) 1747.

Mon Cousin.

J'ai receu vos deux lettres du 2 et 6 de ce mois N. S., par lesquelles vous m'informés que les Etats de Zélande en premier lieu et que du depuis ceux d'Hollande et Westfrise et ceux d'Utrecht aussi, vous ont nommé Stadhouder, Capitaine et Ammiral-Général de leurs provinces respectives et que vous alliez être incessamment reconnu dans la même qualité par les Etats de la province d'Overijssell. Comme une suite d'événemens qui vous intéressent d'une manière si immédiate est entièrement conforme à mes voeux, vous pouvez bien juger que j'en ai appris l'accomplissement avec un plaisir sensible. Je vous félicite là-dessus et vous remercie en même temps des preuves, que vous me donnés dans cette occasion de votre attachement pour moy et du désir que vous exprimés de contribuer à maintenir et resserrer les étroits liens, qui ont toujours unis les deux nations pour le bien du repos et de la liberté publique. Des sentimens aussi louables et qui s'accordent si bien aux maximes de vos prédécesseurs, vous attireront toujours une amitié et confiance invariable de ma part et vous pouvés être assuré que je serai prêt à

vous en donner les preuves les plus réëlles dans toutes les occasions, pour vous convaincre de l'intérêt que je prens à tout ce qui vous regarde et de l'affection véritable avec laquelle je suis etc.

GEORGE R [1].)

LETTRE XIII.

Le Prince d'Orange à la Princesse-douairière [2]). *Cérémonies en Hollande. Stadhoudérat d'Utrecht et d'Overijsel.*

—

La Haye ce 16 May 1747.

Madame ma très chère Mère.

Pour ne pas manquer à donner de mes nouvelles à Votre Altesse Sérénissime j'écris ce peu de mots dans l'assemblée du Conseil d'Etat, où j'ai pris scéance hier après avoir prêté serment en Hollande, été introduit à la Cour, pris scéance au rolle, de là dans l'assemblée de L. L. H. H. P. P. où j'ai pretté serment et pris ma place. Je bénis Dieu qui m'a visiblement assisté et tout a été heureusement terminé. Aujourdui Messieurs d'Utrecht m'ont offert le Stadhoudérat, et après quelque pourparlers nous sommes tombé d'accord que je le serois comme les précédens. Ce soir j'aurai ceux d'Overijssel, et partirai s'il plâit à Dieu demain pour la Zélande. J'ai l'honneur d'être avec attachement et respect,

De votre Altesse Sérénissime
le très humble très obéissant serviteur et fils
PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

P. S. La Princesse et la Petite font leur complimens à V. A. S. J'ai remarqué que V. A. S. me

[1]) Il y a de même une félicitation de Frédéric, prince de Galles.

[2]) Marie Louise de Hesse Cassel.

donne des marques de cérémonies en mettant Votre Altesse dans ses lettres; j'espère qu'elle me traitera comme toujours avec la même bonté et familiarité.

LETTRE XIV.

Le Prince d'Orange à W. van Haren. Cérémonies à La Haye; affaires militaires; prochain départ pour la Zélande.

La Haye, ce 17 May 1747.

Monsieur!

Dans la continuelle dissipation où les cérémonies d'installation et les audiances des colléges sont plongés [1]) et dans le tourbillon d'affaires que j'ai eu sur les bras, vous jugez bien, mon cher Monsieur, qu'il ne m'est pas possible de vous écrire dans le détail que je souhaiterois et que je ferois si j'étois de loisir. Je vous remercie de ce que vous me communiquez des desseins; Dieu veuille les bénir et les faire réussir à l'avantage de la République [2]). Je ne doute nullement que la prudence et la sagesse du Duc et du Maréchal [3]) les aura engagé à prendre toutes les mesures humainement possibles pour ne rien risquer, à quoi certainement la présente situation de la République exige qu'on donne toute attention. Le grand but doit être de tâcher à temporiser, en même tems en couvrant la Zélande de toute insulte, songer à former un plan pour récupérer ce que nous avons perdu en Flandre et à y maintenir un pied. Je pars,

[1]) l. *m'ont plongé.*

[2]) W. van Haren avait été envoyé par les Etats-Généraux à l'armée des alliés pour conférer avec les généraux en chef. Cf. *Secr. Resolutien van Holland,* 13 Mai 1747.

[3]) Le duc de Cumberland et le maréchal autrichien Batthyany.

s'il plait à Dieu, ce soir pour la Zélande où j'espère recevoir de bonnes nouvelles ou de m'aboucher avec vous. Mes respects au Duc et mes compliments au Maréchal. Je suis honteux que mes circonstances ne m'ont pas permis de leur écrire....

PRINCE D'ORANGE.

LETTRE XV.

La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Ses inquiétudes. Confiance en Dieu.

—

Sans date.

Monsieur mon très chéris et très honoré fils.

Quoique la grande gloire, avec lequel votre vocquastion vous appel de faire ce voyage, met une sufissente raison de m'y resigné, cela ne laisse point de me donner des sujets de combatre bien des circonstence qui me peuve attristé. Je prie le Seigneur de me donner les force nécessaire pour me soutenir de corp et d'esprit, mais ma plus grande ardeur de prier sera de faire des prières qu'il veuille le Seigneur vous assisté, mon très cher fils, en tout et qu'il luy plaisse de conserver vie et santé des longue année encor. Je me confie que la Providence sera votre St. Garde en toutes vos voye et que Elle vous protégera en tout lieux. Ayes toujours cet confience en luy, aussie, comme vous me l'avés témoigné, votre attende, ny la mienne, ne serons jamais frivole....

M. L. PRINCESSE D'ORANGE.

LETTRE XVI.

La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Témoignages de son amour.

—

Le 20 May 1747.

Monsieur mon très cher et très honoré fils.

Quel sujet de consolation pour moy de voirre que parmis tout les fatigue que vous avés, mon cher fils, et toute les fréquente personage de votre function où on vous a introduis, le même jour de la poste, mon très cher fils, vous avez encor songé à m'éscrire. J'avoue, cela surpasse mon attende, mais mon coeur vous ay de nouveaux doné de reconnoisse et j'espère que les bénédictions du Ciel vous ferons ressentir les sentiment de ma reconnoissens que je ressens pour toutte vos bonté et amitié fillial. Certte, mon fils, mes voeux ne cesserons jamais à dessire votre véritable bien et bonheur et votre pressieuse conservation. Je lenguis fort de recevoir des nouvelles à votre heureuse arrivée en Zélande et Dieu veuille que votre prescence y soye efficassieuse en toutte mannière pour prévenir que l'ainnemis n'y fasse point des progrès.

J'ai été très surprisse que Messieur de Utrecht ont eu quelque pourparlers en vous offrant le Stadhouderaad, mais je suis bien aise qu'ils ont relâché et que il ont donné la même forme, comme les précédent. S'est inprudens pour eux en toutte manière....

M. L. PR. D'ORANGE.

LETTRE XVII.

Le greffier Fagel au Prince d'Orange. Conférences de Breda. Inconvénients de l'absence du Prince.

—

Hage, den 22 Mai 1747.

Doorlugtigste Furst en Heer.

Deese morgen een brief ontfangen hebbende van den Heer van Wassenaer [1]) die van wat meerder importantie is, heb ik gemeent deselve directelijk aan U. H. te moeten toezenden. Soo haast als ik deese brief heb ontfangen, heb ik daarover met den Heer Raadpensionaris weesen spreeken en hebben wij Mylord Sandwich [2]) versogt bij ons te koomen om te saamen te overleggen wat resolutie bij provisie daarop genoomen soude kunnen werden en sijn wij geconvenieert dat niets anders daarop te doen was, als het declaratoir van Vrankrijk te communiceeren aan de Geallieerden, ten welken einde wij een concept resolutie hebben geformeert, welke de eer heb aan U. H. hiernevens toe te zenden [3]), met versoek van desselfs gedagten daarover te willen laeten gaan en desselfs sentiment hoe

[1]) Le comte U. W. van Wassenaar-Obdam-Twickel, un des représentants de la République au congrès de Breda. Pour le congrès de Breda, cf. *De Jonge, Geschiedenis van de diplomatie gedurende den Oostenrijkschen successie-oorlog* (1852). *Beer, Holland und der Oesterreichische Erbfolgekrieg* (1871). *De Broglie, Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson* (1891).

[2]) John Montigu, lord Sandwich, ministre anglais au congrès de Breda, ensuite plénipotentiaire au congrès d'Aix la Chapelle.

[3]) Manque.

eerder soo beter daarna te reguleeren. De Heer-Raadpensionaris en ik souden niet avers zijn geweest om bij de communicatie aan de Ministers der Geallieerden eenig empressement te toonen van weegens de Republicq tot het gaande houden der conferentiën, geconsidereert de situatie waarin de Republicq sig bevind, want hoe seer voor het jeegenwoordige met niet veel hoop van succes genegotieerd kan werden, soude het wat gevaarlijk sijn de deur van alle pacificatie geheel en al toe te sluyten en meen ik uit U. H^ds^ discourssen ook geremarqueert te hebben, dat deselve niet van gedagten is, dat men weegens de Republicq de conferentien moet afsnijden: maar met Mylord Sandwich daarover spreekende, scheen dezelve te apprehendeeren dat soodanige resolutie somtijts tot kennis van Vrankrijk soude kunnen koomen en van een verkeerde uitwerking weesen, waarom wij gemeent hebben geen middelen van aandrang bij de Geallieerden te moeten gebruiken, te meer omdat Mylord Sandwich ons verseekert heeft dat sijn Hof genoegsaam kundig is van onse situatie, ook selve geinclineert tot het werk van de herstelling van de vreede en aangenoomen heeft in sijn particulier daarover te sullen schrijven, hetgeen seekerlijk van ruim soo veel effect sal weesen, als of H. H. Mog. bij een resolutie haar gedagten expliceerden. Ik hoop dat U Hoogh^d^ hetgeen bij provisie hierin gedaan is, sult aggreeren en mij desselfs consideratien daarop laten toekomen, om die aan den Heer Raad-pensionaris te communiceeren, ten einde Sijn Ed., conform aan de intentie van U. H., de saak dirigeere.

Wij sijn hier seer verlangende na de rugkomst van U. H., omdat veele saaken van importantie niet wel kunnen werden afgedaan, als in U. H^ds^ presentie.

Ik wensch onophoudelijk dat alles sig tot eer en luyster van U. H^d en ten beste van ons Vaderland mag schikken. Enz.

H. FAGEL.

Secreet. Breda, den 21 May 1747.

Wel Edele Gestrenge Heer.

Gisteren zijn te saamen bij mij gekoomen de Heeren du Theil [1]) en Macanaz [2]), en heeft de eerstgemelde uit beider naam mij gedaan de declaratie copielijk hiernevens [3]), waarvan ik de minute hebbe gemaakt in haar praesentie en uit haar mond; sij hebben daarbij gevoegt dat alhier souden afwagten het provisioneel antwoord van H. H. Mog., wel begrijpende dat deselve geen positif antwoord konnen geeven, sonder sulx alvorens te hebben geconcerteert met haare Geallieerden, waartoe tijd vereischt word, dog waarnaa sij niet konden wagten. De Heer du Theil is van voorneemen te gaan naar het Franse leeger en den Heer Macanaz na Gend....

Ik hebbe van al hetgeene voorschreve per expresse kennisse gegeven aan Mijnheer den Stadhouder, niet twijffelende of Sijn Hoogheid sal daarover ten spoedigsten sijne sentimenten aan H. H. Mog. communiceren.

Door het aanweesen der Ministers alhier, was Breda genoegsaam verwaart; na haar vertrek sal die stad, zoo als andere, geëxponeert zijn, ingeval het leeger deese frontieren mogte verlaaten, hetgeen nog te denken, nog te hoopen is....

Ik hebbe de eer, etc.

U. W. VAN WASSENAAR.

[1]) Ministre de France.

[2]) Ministre d'Espagne.

[3]) Cette déclaration a été publiée par *Rousset*, *Recueil* etc. t. XX, p. 120. Les deux cours déclarent qu'elles ne continueront point les conférences à Breda et proposent de recommencer les négociations dans une autre ville, soit à Aix la Chapelle, à Dusseldorp, à Cologne, à Trèves ou à Worms.

LETTRE XVIII.

La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Témoignages de son amour.

—

Le 23 May 1747.

Monsieur mon très cher fils.

Votre heureuse arrivée en Zélande m'as causé une joye inexprimable, donc [1]), cher fils, vous avés eu la bonté de m'ent donné part par celle que vous avés dicté par une autre mains; cela me marque de même votre pressieux souvenir, donc [2]) j'en suis pénétrez de reconnoissence. Je souhaitte que votre pressence en cette province soit aussie éficasse que dessiré. Dieu veuille vous bénir, mon très chéris fils, pour faire réussir vos entreprisse et les moyens d'employé pour leur conversation et salut. Je m'ent flatte déjà quelque heureuse issue, vue que la Providence vous ay [1]) sy favorable jusque yci, durant le grand changement de votre sort et élévation par les dignité qui vous sont confiés, que il couronnera son oeuvre avec des succès et vueille le Ciel confondre tout les mauvais dessein des ennemis de la Republic et les faire retirer. On avoit débitté en ville que la ville de Zierxzee avoit été attaqué avant votre départ de la Haye et tent de circonstence, mais j'ai le bonheur de n'ent rien croire, car on forge tout les jours des nouvelle, que j'ai pris la résolution de n'ent point recevoir pour véritable, que celle que je receverés directement de vous même ou votre suitte....

M. L. PRINCESSE D'ORANGE.

[1]) C. a. d. *dont.*

[2]) Ut supra.

[3]) C. a. d. *est.*

LETTRE XIX.

Le Prince d'Orange au conseiller-pensionnaire. Affaires diverses.

Middelburg, den 24 May 1747.

Wel Edele Gestrenge Heer.

Uw EG. sal mij wel gelieven te verschoonen dat ik niet eerder desselfs altoost aengenaeme van den 20sten heb beantwoort, maer U.W.E.G. is ooggetuige geweest hoezeer ik geduerende mijn kort verblijf in den Hage ben bezet en door ceremonieele audientien daerenboven gedistraheert geweest en daeruit kan U. W. E. G. wel opmaeken dat het hier nae proportie niet minder is, daer koomt bij de neetelige deliberatien over het werk van Zierikzee [1]) en de gedurige ordres die er in het Militair te geeven zijn.

Ik ben U. W. E. G. seer verpligt voor desselfs attentie in het mededeelen van hetgeene omtrent die gearresteerde persoon [2]) en andere suspecte luiden is verright geworden. Zoo de Heeren van den Hove mogten vinden dat er niets tot laste van de gedetineerde was, zoo zoude het mij leedt doen dat hij om mijn afweesen langer in detensie bleef en in sulken gevalle gelieve U. W. E. G. het maer daerheenen te dirigeeren dat hij ontslaegen worde.

Ik bedank U. W. E. G. voor de gecommuniceerde nouvelles en secreete stucken, alsmeede voor d'attentie die deselve heeft van met den Heer Griffier Fagel de noodige schicking te hebben gemaekt dat mij alles dienaengaende rigtig geworde.

Het is mij seer aengenaem te verneemen dat er zooveel cordaetheit bij de respective Leeden van

[1]) Cf. *Wagenaar, Vaderlandsche Historie*, XX, 73, 99.

[2]) Un certain Roubaix, qui avait envoyé une lettre au Prince. La lettre du conseiller-pensionnaire du 20 May ne contient que les points dont la réponse du Prince fait mention; les documents secrets manquent.

H. Ed. Gr. Mog. gevonden wordt om tot de voorgeslaegene vermeerdering van trouppes te koomen [1]; niets kan er heilsamers in deese omstandigheeden zijn, dan sig soo te landt als te waeter in een ontsaggelijken staet te stellen.

Ik considereer de bezending nae Berlin [2] een van de importanste, maer te gelijk van de difficielste om er een bekwaem subject toe te vinden van alle onse buitenlandtse posten, en ik sal er gaerne mijn gedagten over laeten gaen en van U. W. E. G. verwagten of hij mij ook eenige consideratien dienaengaende gelieft te supediteeren, zullende ik mij voor het overige schicken soo H. Ed. Gr. Mog. het zullen gelieven omtrent mij goedt te vinden; bij deese geleegentheit nog maer aenmerkende hoe important het zoude zijn, om niets van de Cooning van Pruissen te vreesen te hebben, dat Engelandt en den Staet van Ruslandt sig verzeekerden en eenige van die trouppes tot onsen dienst gereedt hadden.

U. W. E. G. is reeds door de Graef van Wassenaer onderrigt van het declaratoir van du Theil en Macanas. Wat denkt U. W. E. G. daervan? Betaemt het ons wel zonder praealable concert immers met Engelandt, zoo niet met onze overige Geallieerden, daerop iets te antwoorden en zijn het nu de vreedelievende Francen selfs niet die het eerste de weg om er toe te geraeken afsnijden door de conferentien af te breeken?....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

[1]) La province de Gueldre avait proposé d'augmenter l'armée de 30.000 hommes.

[2]) La province de Gueldre avait proposé d'envoyer au plus vite un représentant à Berlin pour remplir la place, vacante depuis la mort de M. Van Ginckel.

LETTRE XX.

Le Duc de Newcastle [1]) *au Prince d'Orange. Compliments. Nécessité de l'union étroite entre la République et la Grande Bretagne.*

—

A Newcastle House, le 15 mai 1747. S. V.

Monseigneur,

.... Je m'estimerais fort heureux si la continuation de mon zèle et de mon attention de faire tout ce qui dépend de moi pour seconder les forces infatigables de V. A. S. pour la seurté et la gloire de l'Etat et pour le bien de la cause commune, me puissent conserver l'honneur de sa bienveillance et de sa bonne opinion. Jamais l'union entre les deux nations n'étoit plus nécessaire ni plus essentielle qu'à cette heure et jamais n'en a-t-on vu de si belles espérances, que sous les auspices et l'administration de V. A. S. Daignez seulement me donner vos ordres et vous verrez l'empressement avec lequel je me montrerai dans toutes les occasions....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE XXI.

Le Prince d'Orange au conseiller-pensionnaire. Nécessité d'une diversion. Troupes de l'Electeur de Cologne. Traité avec la Russie. Envoyé à Berlin.

—

Middelburg, den 27 Mey 1747.

Wel Edele Gestrenge Heer.

Ik ben soodanig dese twee dagen geaccableert geweest met beesigheden, doordien, behalven het

[1]) Secrétaire d'Etat pour les affaires du Sud jusqu'en Février 1748; alors il eut le département du Nord.

dagelijxs voorvallende of van elders inkoomende, ik nog een ieder dag een uur drie à vier heb moeten vaceren in besoignes over het reguleren en uitvinden van financien, dat het mij, tot mijn leedwesen, volkomen onmogelijk is geweest eerder U. W. E. G. brief van den 23, die ik eergister ontfing, te beantwoorden. Ik wil hoopen dat, nu volgens het schrijven van de Heer van Burmania [1]) de Hooven van Weenen en Turin het eens zijn omtrent Genua [2]), die saek eindelijk een goeden uitslag zal hebben, opdat na die reductie de geallieerde armée in Italien ons wederom door een diversie, hetzij in Provence of Dauphiné, wat lugt geve.

Omtrent het overnemen van trouppes van de Ceurvorst van Ceulen, koomt mij voor dat het seer te wenschen was dat men die saak tot standt kost brengen, al was het dat, om er toe te geraaken, men aan het stift van Munster beloofde van bij een vreede aan een bataillon of vier de halve betaeling te laten. Ik ken die Metternich [3]), die nu des Ceurvorsts vertrouwen heeft, en die is al lang aan de Franse partij vast gemaeckt.

Wat het werck met Rusland betreft, dat is te important om het te laten ontglippen; al resulteerde er maer dit voordeel uit, dat men de Cooning van Pruissen in een soort van suspens, om niet te seggen in respect, houdt, soo is er het geld, mijns bedunkens, nuttig aan besteed en U. W. E. G. zal zig te binnen brengen, dat ik er in dien sin aen deselve, bij gelegentheid van de Swart [4]) zijn brieff, over heb geschreven.

[1]) B. de Burmania, envoyé de la République à Vienne.

[2]) Cf. *Arneth, Mar. Ther. erste Regierungsjahre, III, 290.*

[3]) Auguste Guillaume de Metternich, premier chambellan de l'Electeur de Cologne.

[4]) Envoyé de la République à St. Petersbourg.

Omtrent hetgeene de Heer Ammon [1]) aen Uw E. G. heeft gesegd, zal ik naeder Uw E. G. consideratiën gaerne verneemen. Uw E. G. begrijpt wel dat, geen gelegentheid hebbende gehad om de Heer Calkoen [2]) personeel te leeren kennen en niet genoegsaem van het intrinsique sijner negociatien te Dresden toen ter tijd zijnde geïnstrueerd, ik hem ook in die relatie niet en kan beoordeelen. In het generaal is het een axioma: mitte gratum, en hij schijnt 's Conings genegentheid te hebben [3]) ....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE XXII.

La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Marquisat de Flessingue et de Vere. Elévation à la dignité de Premier Noble de Zélande.

—

Le 27 May 1747.

Monsieur mon très cher fils.

Je vous félicitte dès que [4]) avec l'installation de Stadhouderraed, on vous a en même temps, mon très cher fils, conféré la dignitté de premier noble de la Province et la restission [5]) du Marquisat entièrement. Cher fils, vous savez combien je m'intéresse en touts qui vous regarde et intéresse, ainssie je n'ent ferés point des contestes d'avantage, mais cela m'as réjouis d'apprendre cet nouvelle. Je souhaitte de tout mon

[1]) Envoyé du roi de Prusse à La Haye.

[2]) C. Calkoen, en 1744 envoyé à Dresde, fut rappelé au commencement de 1747 pour remplacer M. van Hoey à Paris, mais la guerre intervint. Il fut recommandé par M. d'Ammon pour l'ambassade de Berlin.

[3]) Cf. *Pol. Corr. Fr. d. Gr.* V, n°. 2657.

[4]) C. à d. *de ce que.*

[5]) C. à d. *restitution.*

coeur que touts que vous allés entreprendre soye heureux et que votre retour en Hollande soy couronné avec quelque glorieuse issue d'entreprise. La Providence bénisse toutte les messure à une heureuse fin; seci sont les voeux que je fait journellement....

M. L. PRINCESSE D'ORANGE.

LETTRE XXIII.

Lord Sandwich au Prince d'Orange. Il se plaint d'une lettre de M. Van Hoey.

Hague, May 19 1747. (S. V.)

Sir.

I take the liberty to trouble your Highness with a translation of one of Monsr van Hoeys [1]) late letters, which seems to be wrote in so dangerous a stile that I cannot consistent with my duty neglect transmitting it [2]) to Your Highness. It is in my opinion by no means singly produce of that ministers pen, but is meant and dictated by the French ministry, in order to instill their pernicious doctrine into the minds of the principal people in this country, who have been I fear hitherto too ready to listen to their fallacious reasonings. I can easily see that the intention of this piece is to make the foundation, upon which we are to treat, the cession of cape Breton and the establishment of don Philip at the expence of the House of Austria and to try by those specious appearances to shew to the Republick, that a peace is retarded upon views foreign to her interest.

[1]) Abr. van Hoey, ambassadeur à Paris depuis 1727.

[2]) Manque.

Your Highness is so thorough a judge of the weakness of this sistem, that it is I am sure unnecessary for me to enter into any reasoning upon the subject, but I cannot help submitting it to you, whither the continuance of this sort of language in a minister, still allowed by the Republick, may not have ill effects in some foreign courts and still worse consequences at home and whither it will not be necessary to take some immediate measure to prevent the ministers of the Republick from publishing sentiments which I am persuaded are entirely different from those of their masters....

SANDWICH.

LETTRE XXIV.

Le Prince d'Orange à Chesterfield. Congrès de Breda. Il ne faut pas couper court aux ouvertures de paix.

Middelburg ce 21 May 1747.

Milord.

Nous espérons, avec l'aide de Dieu, que nous serons en état de résister à l'ennemi et peut-être même de songer à recouvrir quelques unes de nos pertes, mais ce dernier article est encore fort peu digeré.

Mylord Sandwich aura écrit à V. Exc. touchant les affaires du soit disant congrès de Breda et je me refère à sa relation. Ce ne sera qu'à mon retour à la Haie que nous pourrons traiter, plus à tête reposée parler et discuter ces sortes de matières, et nous serons charmés de savoir les sentimens du Roi. J'ai en général dit à Mylord Sandwich que je répondois bien qu'à présent il ne seroit plus question de faire

une paix séparée ou platrée et que, très éloigné de tout abandon de ses alliés ou de toute démarche timide, il me paroissoit pourtant que la République étoit dans une situation à ne pas couper tout accez aux ouvertures et voyes d'une paix raisonnable en interrompant toutes les négociations à cet égard, mais qu'il nous convenoit, en reserrant nos liens avec la Grande Bretagne et concertant de mesures avec nos alliés, de faire tous les efforts pour notre deffense et pour repousser l'ennemi et de tenir l'épée d'une main, tandis que nous serions prets de prendre la branche d'olivier de l'autre....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE XXV.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Moyens de défense très insuffisants de l'île de Vlieland. Les Etats de Hollande.

Ce Vendredi 30 Juin 1747.

Monseigneur.

Je prens la liberté d'envoyer à V. A. S. une lettre reçue hier de Mr Binkhorst, secrétaire de la flotte, homme très sensé, très zélé et sur qui on peut compter. Cette lettre mérite la plus sérieuse attention, mais je crois que provisionellement il seroit (convenable) que Binkhorst ne fut pas nommé, à moins que ce fut au Greffier, qui le connoit parfaitement.

Nous voilà encore à la fin de la semaine, sans qu'il y ait eu encore rien de fait en Hollande sur les finances, ni aucun plan sur lequel les Députés puissent aller chercher des ordres de leurs committents.

Cette considération et celle des postes, qui ne sont pas encore arrivées à la maturité requise, font que je crois devoir représenter à V. A. S. qu'elle ne doit pas permettre que l'assemblée de Hollande se sépare demain. Outre cela il est, ce me semble, nécessaire qu'avant que l'assemblée se sépare, les Députés des principales villes sachent sur plusieurs points relatifs à leurs arrangements domestiques les intentions de V. A. S., surtout ceux de Dord; or tout cela ne se peut faire d'ici à demain.

Il est convenable, à ce qu'il me paroit, que toute l'assemblée voye d'abord et dès à présent que V. A. S. tient pied à boule et ne veut pas qu'on se sépare sans avoir rien fait, surtout les esprits étant encore en suspens; circonstance favorable dont il faut tirer parti et qui ne reviendra pas si on la laisse passer. Je conclus donc pour cela et pour d'autres raisons moins importantes, mais qui font nombre, que V. A. S. doit s'expliquer clairement que l'assemblée de Hollande doit encore rester la semaine prochaine....

W. Bentinck.

La lettre assez longue de M. Binkhorst du 27 Juin fait mention des mesures pour mettre l'île de Vlieland en sûreté contre un coup de main. Les canons sont insuffisants. S'étant adressé à M. Carbasius, secrétaire des Gecommiteerde Raden van het Noorderkwartier, pour y porter remède, celui-ci a répondu „dat de directie daeromtrent de Gecommitteerde Raden niet meer aenging, maer dat alles nu afhing van de dispositie sijner doorlugtige Hoogheit den Heere Prince van Orange en dat zij zig derhalven aen sijn Hoogheit moesten adresseeren".

LETTRE XXVI.

Le Prince d'Orange à Chesterfield. La défaite de Lafeld exige des mesures énergiques. Action commune contre les Français aux Indes Orientales. Négociations avec la Russie.

—

La Haye ce 4 Juillet 1747.

Mylord.

Depuis que par la direction de la Providence je me suis trouvé revêtu des dignités que j'ai actuellement l'honneur d'occuper dans notre République, j'ai cru qu'il estoit de mon devoir de donner tous mes soins et toute mon attention à tout ce qui pourroit contribuer à nous tirer, avec l'aide de la bénédiction divine, de la situation critique et dangereuse où nous nous trouvons, et j'ai jugé que rien ne pouvoit être plus efficace pour parvenir à ce but, que de prendre des mesures de vigueur et de redoubler de courage et de constance, à mesure que le danger augmente, et les fâcheuses nouvelles de la journée d'avant-hier, loin de me faire changer de sistème et d'opinion, m'y ont confirmé. C'est en conséquence, Mylord, que j'ai cru devoir vous entretenir dès ce soir de deux points, sur lesquels je prie Votre Excell. de faire des représentations au Roi.

L'un regarde un concert à former pour agir ensemble contre l'ennemi commun dans les Indes Orientales. Mr. d'Airolles [1]) s'est acquitté des ordres du Roi, en informant des découvertes qu'on avoit faites des mauvais desseins, que les François rouloient contre nos établissements dans le continent et cela a tellement fait impression ici, qu'on est très disposé à se concerter pour prévenir ces entreprises et à en

[1]) Salomon Dayrolles, nommé résident à La Haye en Mai 1747.

tenter de notre côté pour ruiner le commerce des François dans les Indes; et pour vous prouver que nous pensons tout de bon d'agir, c'est que le Vice-Admiral Schrijver va joindre avec cinq vaisseaux l'escadre de l'Admiral Warren, pour intercepter les vaisseaux françois des isles.

L'autre point et qui, après les pertes que les troupes alliées ont soufertes, devient plus important, c'est celui de renouer la négociation pour faire passer une trentaine de mille Russes aux Païs-bas, indépendament des trente milles que cette cour seroit pourtant obligée de tenir sur les frontières de la Courlande pour brider certaine Cour [1]) et la tenir en suspens, et voici comme il me paroit que la chose pourroit avoir lieu. Nous aurons de la peine de trouver les trente milles hommes, que nous sommes après d'augmenter, tout de bonnes troupes, tant Allemandes que Suisses. Ainsi si nous prenions sur ce nombre dix milles Russes et que le Roi en voulut prendre 20.000 à sa solde, nous augmenterions les troupes aux Païs-bas de cinquante mille hommes et nous aurions au bout de trois ou quatre mois un corps ici, qui pourroit agir durant tout l'hiver et trancher bien de la besogne à Messieurs les François et les harceler et fatiguer d'une terrible façon. Si le Roi daigne approuver cette idée, je vous prie, Mylord, de m'en informer au plustost et j'ai quelque sujet de me flatter que la chose pourroit réussir. Je sens bien que comme vous avez déjà beaucoup de troupes à payer, cela vous paroîtra onéreux, mais considérez, Mylord, le grand avantage que la cause commune en retirera infailliblement, et bien que je n'aie pas concerté ultérieurement avec le Pensionaire et le Grefier que comme je viens de l'expliquer, plustost que de faire manquer la chose,

[1]) La Prusse.

je ne doute pas ou dans le besoin on résoudroit même encore ici à concourir pour les 20000 hommes, selon la proportion établie d'un quart pour notre compte. Je demande excuse à V. Exc. de la confusion de celle-cy, mais à peine ai-je eu ce soir une demi heure pour la coucher....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE XXVII.

La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Défaite des alliés

—

Le 8 Juin 1747 (Le 8 Juillet) [1]).

Monsieur mon très cher fils.

.... Je suis très fâchés de la désagréable nouvelle que vous me marqués touchant l'armée des alliés qui avoit été au main avec celle des Français mais que l'aile gauche, composée des Anglais et Hanovériens et Hessoy, avoit été très mal traité et menés; sai [2]) très mortifient. Dieu préserve des mauvaises suitte encor: je meurt d'impatience d'en savoir plus de particuliarritté. On a débité de tent des personnes des officiers mort, qui sont vivant, comme du Major Rengers [3]), Capt. Kempenaer [4]). Le dernier a écrit luy-même à son frère le conte ysy que il n'avoit que une contusion au côté. Je loue Dieu que vous n'ayés pas été présent et je voudrois qu'on aves [5]) suivie votre

[1]) Le 2 Juillet se livra la bataille de Lafeld: il faudra lire le 8 Juillet.

[2]) C. à d. *c'est.*

[3]) Probablement U. A. Rengers.

[4]) D. L. de Kempenaer.

[5]) C. à d. *avait.*

bon conseil [1]), mais il parois que jusque ysy que le Dieu des armées nai [2]) pas avec nous. Je souhaitte qu'il aye bientôt quelque heureuse espoque pour nous délivrer des ainnemis, pour parvenir à une bonne paix. Les François serons d'autant plus insuportable de gloire asteur. J'espère qu'ils ne percerons point dans l'entrés des province, soit Zélande ou Hollande, que on poura encore l'empêché d'entreprendre le siège de Breda ou d'autre ville qui puisse les mener outre....

M. L. PRINCESSE D'ORANGE.

LETTRE XXVIII.

Chesterfield au Prince d'Orange. Concert des flottes aux Indes Orientales. Capture de 40 vaisseaux marchands.

A Londres, ce 30e Juin V. S. 1747.

Monseigneur!

J'ay montré au Roy la lettre dont V. A. a bien vouleu m'honorer du 4e Juillet N. S. [3]) et S. M. m'ordonne d'assurer V. A. de la conformité de ses sentimens avec les vôtres sur la situation présente des affaires. Le Roy a donné ses ordres à tous ses vaisseaux de guerre dans les Indes Orientales d'agir dans un parfait concert avec ceux de la République contre l'ennemi commun et notre compagnie des Indes en fera de même. S. M. est très aise des ordres effectifs qui sont donnés au Vice-Amiral Schrijver et les considère parmi les bons effets qu'à déjà produit l'éléva-

[1]) L'avis du Prince avait été „de rester dans notre poste avantageux et de renforcer la garnison de Maestrigt". (Le Prince à sa mère, le 4 Juillet).

[2]) C. à d. *n'est.*

[3]) No. XXVI.

tion de V. A. pour le bien de la République et de la cause commune, mais ce coup est déjà frappé et j'ay receu aujourd'huy les bonnes nouvelles que nos vaisseaux ont déjà pris quarante des vaisseaux marchands de la flotte françoise, revenants de la Martinique et de St. Dominque. Les autres sont dispersez, aussi bien que les quatre vaisseaux de guerre qui leur servoient de convoy, de façon que nous avons tout lieu d'espérer que nous en attraperons encore plusieurs.

Par rapport aux trouppes Russes, la plupart de ceux qui forment le conseil du Roy étant à présent à la campagne au sujet des élections, le Roy m'a ordonné de dire à V. A. que dans une poste ou deux tout au plus il me donnera avec précision ses ordres que j'auray l'honneur de vous communiquer....

CHESTERFIELD.

LETTRE XXIX.

Chesterfield au Prince d'Orange. Objections du Roi contre la négociation avec la Russie. Mesures pour renforcer l'armée des alliés.

—

A Whitehall, ce 3me Juillet 1747. S. V.

Monseigneur!

En conséquence de ce que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. A. par le dernier ordinaire, j'ay celuy de luy dire aujourd'hui que le Roy ayant mûrement considéré l'idée de V. A. de prendre à la solde des Puissances Maritimes un corps de trente mille Russiens pour servir à la cause commune en Flandres, S. M. croit que comme les dites troupes ne sauroient s'y rendre qu'après que les opérations de cette cam-

pagne ne fussent finies, il vaudroit mieux attendre à en voir les événemens ultérieurs, avant que d'entrer dans des engagemens si onéreux et qu'en tout cas, si ces engagemens devenoient nécessaires, il suffiroit de les prendre au mois de Septembre qui vient, vu qu'alors elles seroient également prêtes pour la campagne de l'année prochaine.

Au reste S. M. espère que la République ne discontinuera pas les mesures convenables pour l'augmentation de ses forces, conformément à la sage résolution que les Etats ont prise en dernier lieu.

Le Roy pour augmenter aussitôt qu'il est possible l'armée combinée, a envoyé aujourd'hui ordres à Hannovre pour faire marcher cinq de ses battaillons pour se rendre immédiatement en Flandres et S. M. se persuade qu'en conséquence de cette augmentation de sa part, la République de son côté travaillera sans perdre un moment à prendre toutes les troupes qu'il sera possible de trouver pour renforcer immédiatement l'armée dans la situation présente et critique, dans laquelle il est question des intérêts les plus essentiels de la République même.

Le Roy croit que le Duc de Brunswick Wolfembuttel pourroit bien être porté à donner trois battaillons de ses troupes à la solde de la République, en cas qu'elle voulut lui payer certains arrérages qui lui sont dus et S. M. recommande cet objet à V. A....

CHESTERFIELD.

LETTRE XXX.

La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Voeux pour le succès du Prince et pour sa santé.

—

Le 18 Juillet 1747.

Monsieur mon très cher et aimable fils.

Je suis bien fâchés que les François vous cause tant de besoigne. Je voudrois, mon cher fils, que vos soins et travaillié puisse les arretté qu'il ne réussis point à venir plus loins à nos frontierre, comme il sont. Le bon Dieu veuille vous bénir en vos juste dessein; s'est à luy qu'il faut sans [1]) remettre pour en être délivrer d'un enmis sy audassieux comme il et [2]). Je souhaitte seullement que l'accablement [3]) où vous

[1]) C. à d. *s'en.*

[2]) *est.*

[3]) Les lettres du Prince à sa mère (envoyées très régulièrement chaque semaine) ne contiennent rien de remarquable, mais souvent elles font mention de son travail accablant, p. e.

„Je suis si accablé de travail qu'à peine ais-je le tems de manger quoique je ne fais qu'un repas par jour" (27 Mai 1747).

.... „Je suis si accablé d'occupations depuis ce matin à neuf heures, tant avec le Pensionaire et le Greffier, les amirautez, que pour expédier le général Ligonier, que le Duc m'avait envoyé, qu'à peine ais-je le tems d'achever celle-ci" etc. (13 Juin 1747).

.... „Je suis depuis l'approche des Francois devant Bergen-op-Zoom tellement surchargé de travail que je n'ai pas une minute à moi, et que je n'ai pu aller à l'église ni dimanche ni mercredi dernier" (15 Juillet 1747).... „Je suis tellement accablé d'affaires par la facheuse situation où nous sommes par raport à Bergen op Zoom que je n'ai pas un moment à moi et à peine le tems d'être à table, et que je dois travailler ou écrire depuis le matin jusqu'au minuit souvent, et dans la nuit être éveillé par des couriers" etc. (22 Juillet 1747).

vous trouvés ne soyes pas nuisible à votre sy pressieuse santé, mais je me console en cela que le Tout-Puissent, qui vous a choisy pour le poste éminent, aura la bonté de vous assisté en force de corp et d'esprit pour y vaguer avec succès. Je ne cesserés à l'invoquer journellement, mais je vous prie, mon très cher fils, de songé à votre personne pour la conserver et même de l'épargné autents qu'il vous sera possible....

M. L. PR. D'ORANGE.

LETTRE XXXI.

Le Prince d'Orange à Newcastle[1]. *Nécessité d'un traité avec la Russie et d'un prompt secours.*

—

La Haye, le 18 Juillet 1747.

Mylord.

La perplexité de notre situation et le danger éminent où nous nous trouvons, qui cependant loin de nous faire perdre courage, nous détermine de plus en plus à y résister et, avec l'aide de Dieu, à tâcher de le surmonter, détestant tout abandon de nos alliez et voulant vivre et mourir en gens qui sentent tout le prix de la liberté, m'engage, me souvenant avec gratitude combien V. Exc. a contribué au prompt secours de la Zéelande, d'interpeller et de réclamer vos bons offices auprès du Roi, tant pour l'important projet dont j'ai déjà écrit à Mylord Chesterfield et sur lequel je reïtère aujourd'huy mes instances, que sur le prompt secours dont nous avons plus que jamais

[1]) Publiée par M. *d'Ailly*, *Willem Bentinck van Rhoon* etc. (1898), p. 148.

besoin de tous nos alliez, pour que l'armée alliée soit égalisée à celle des ennemis. J'attend du zèle de V. Exc. pour le bien public qu'elle y fera attention et j'en serai, s'il est possible, avec plus de considération....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE XXXII.

Chesterfield au Prince d'Orange [1]. *Négociations au moyen du général Ligonier. Mesures du Roi pour secourir la République. Mesures pour ruiner le commerce de la France.*

—

A Whitehall, ce 10 Juillet 1747 S. V.

Monseigneur!

V. A. aura vu par la lettre que je me suis donné l'honneur de luy écrire par l'ordinaire de mardi passé, que je comptois de pouvoir être en état de luy mander par la poste d'aujourd'hui les sentimens du Roy sur le contenu de la lettre dont Elle m'a honoré en date du 12 du courant [2]. Elle aura aussi déjà sçu, qu'en conformité à ses ordres je l'ai d'abord montré au Roy, et S. M. m'ordonne à présent d'assurer V. A. qu'Elle est également portée par inclination et par intérêt de contribuer au soutien et à l'accroissement de l'autorité de V. A. dans la République et qu'Elle s'apperçoit avec un plaisir sensible de l'heureux changement dans la conduite des Etats Généraux depuis

[1]) Publiée par M. *d'Ailly, op. cit.* p. 141.

[2]) Cette lettre du 12 Juillet 1747 ne se trouve pas aux Archives de Sa Majesté. M. *d'Ailly, op. cit.* p. 134, l'a publiée d'après une copie au British Museum.

l'élévation de V. A. au Stadhoudérat, changement qu'Elle n'attribue uniquement qu'à cet événement si favorable à la cause commune.

Le Roy a pésé avec une attention particulière les réflexions de V. A. par rapport à l'ouverture faite en dernier lieu au Général Ligonier [1]) de la part de la France et S. M. ne disconvient point qu'il ne puisse y avoir, comme V. A. le pense, de la duplicité dans les propositions, que l'on a faites à cette occasion au dit Général.

S. M. en même tems, soit qu'il s'y trouve de l'illusion ou non, ne croit pas, que, vu la situation critique et délicate des affaires, tant dans les Païs-bas qu'en Italie, il y auroit de la prudence de les rejetter tout d'un coup, puisque nous serons dans peu en état d'en éclaircir et la sincérité et la convenance, et V. A. verra, par la copie ci-jointe, les ordres que le Roy envoye à S. A. R. [2]) aujourd'huy à ce sujet; que S. M. demande plus de précision et des éclaircissemens ultérieurs des intentions du Roy très Chrétien, avant que d'entrer en négociation.

V. A. doit être en même tems persuadée que S. M. ne fera aucune démarche, ny ne prendra aucune mesure à cet égard sans une communication intime avec Elle, envisageant ses propres intérêts comme inséparables de ceux de la République.

Au reste le Roy a appris avec bien de la satis-

[1]) Voir: *Dictionary of national Biography.* Sur ces négociations, outre les op. cit. de *De Jonge, Beer, Broglie,* cf. aussi: *Coxe, Pelham Administration,* I. *Chesterfield, Letters and works* (ed. by lord Mahon) V. *Papers of the earls of Marchmont* I. *Arneth, Maria Theresia's erste Regierungsjahre,* III. *Jorissen, Historische studiën, laatste Bundel* (1893). *D'Ailly, Willem Bentinck van Rhoon* etc.

[2]) Le duc de Cumberland.

faction, que l'affaire du 2e [1]), au lieu d'abattre le courage de la République, luy a au contraire inspiré une nouvelle vigueur et l'a animée de façon à redoubler ses efforts pour surmonter les obstacles et faire tourner la chance. Sur ces principes S. M. a ordonné à cinq battaillons de ses troupes électorales de se rendre en Brabant et Elle ne doute point que la République ne suive son exemple en augmentant son armée au plutôt et tant que possible, comme le moyen le plus sûr de pouvoir parvenir à des conditions solides et honorables de paix.

S. M. est de plus bien aise de voir que V. A. est attentive à prendre des mesures pour nuire efficacement au commerce et à la navigation de la France. C'est de là qu'elle tire ses plus grandes ressources, et il est constant qu'il seroit à désirer que l'on pourroit y porter un coup essentiel, et V. A. peut toujours compter que le Roy sera prêt à concerter avec Elle sur tout ce qu'Elle pourra sugérer ou projetter pour la réussite d'un objet aussi important....

CHESTERFIELD.

V. A. aura la bonté de me pardonner de ce que je me sers de la main d'un secrétaire, mais en vérité la foiblesse de mes yeux l'exige.

Copie du papier que le Général Ligonier doit lire à Monsr le Maréchal de Saxe.

Le Roy ayant considéré le papier remis à S. A. R. Monseigneur le Duc de Cumberland par Monsieur le Général Ligonier, comme aussi la lettre de Monsr le Maréchal de Saxe en date 11 Juillet au dit Général, S. M. authorise S. A. R. d'ordonner au dit Général de faire sçavoir à Monsr le Maréchal de Saxe, que S. M. voit avec plaisir la disposi-

[1]) La défaite de Lafeld.

tion de S. M. très Chrétienne pour la paix et que S. M. y est également disposée de sa part, mais comme les idées contenues dans les dits papiers ne sont que générales, S. M. souhaite de sçavoir avec plus de précision les propositions de S. M. très Chrétienne par rapport à une pacification générale et S. M. se prêtera à un ouvrage si salutaire avec toute la facilité que permettent le bien de ses royaumes et les intérêts de ses alliés.

LETTRE XXXIII.

Chesterfield au Prince d'Orange. Négociations avec la Russie. Plaintes. Secours.

—

A Londres, ce 17 Juillet V. S. 1747.

Monseigneur.

J'écris cette lettre plutôt pour accuser que pour répondre à celle dont V. A. a bien voulue m'honorer du 18me N. S., puisque Milord Sandwich, qui part d'icy après demain, est pleinement instruit non seulement sur le contenu de cette lettre, mais sur toutes les circonstances de la situation présente des affaires, avec ordre de communiquer sans réserve à V. A. les sentimens du Roy par rapport aux différents cas qui pourront exister [1]). Quoyque S. M. juge à propos d'attendre un peu certains événemens, avant que de prendre décisivement des engagemens onéreux avec la Russie, j'ay pourtant receu ses ordres d'écrire à Milord Hyndford [2]) pour qu'il entame cette affaire immédiatement à la cour de Petersbourg et qu'il prépare en attendant la matière, de façon qu'elle sera

[1]) Voir les instructions de lord Sandwich chez *d'Ailly*, *op. cit.* p. 148.

[2]) Envoyé du Roi d'Angleterre à St. Petersbourg.

prête à prendre la forme qu'on voudra lui donner dans le besoin.

Je supplie V. A. de vouloir bien faire attention aux ordres extra-ordinaires et inattendus que la province de Zeelande vient de donner â ses officiers de marine. Dayrolles aura aussi l'honneur d'en parler à V. A. et de lui montrer les pièces.

Le Roy envoye dimanche ou lundi au plus tard les gens d'artillerie que Monsr le Général Cronstroom [1]) a demandé pour la deffense de Bergen op Zoom, dont S. M. sent parfaitement l'importance....

CHESTERFIELD.

LETTRE XXXIV.

Newcastle au Prince d'Orange. Négociations à St. Petersbourg. Secours.

—

A Newcastle House, le 17me Juillet 1747. (S. V.)

Monseigneur.

Je suis infiniment honoré de la lettre que V. A. S. a bien voulu m'écrire. Rien ne sçauroit être plus flattant pour moi, que la mention obligeante qu'il lui a plu de faire de mon attention pour la seurté de la Zélande, lorsqu'elle a été à la veille d'être attaquée. Je connois trop mon devoir pour le Roy et pour ma Patrie, pour n'être pas également prêt à toutes occasions de montrer mon égard pour la gloire, l'honneur et la seurté de la République, à cette heure, heureusement pour Elle et pour toute l'Europe, sous les

[1]) Commandant en chef à Bergen op Zoom.

auspices de V. A. S. Je proposai d'abord au Roy, sur les instances réitérées de V. A. S., d'envoyer des ordres provisionelles à son ambassadeur à la cour de Russie, qui pourront, à ce que j'espère, répondre en cas de besoin aux vues salutaires de V. A. S., et je suis bien fâché de ce que, vu le peu de troupes que nous avons ici, nous ne sommes pas en état d'envoyer un secours ultérieur pour la défense de la République. Le Roy a déjà donné ses ordres pour que cinque bataillons de ses troupes électorales se missent en marche pour joindre l'armée sans perte de tems et nous ramassons actuellement tout ce que nous avons d'ingénieurs, canoniers, etc. pour les envoyer à Bergen op Zoom et ils partiront après demain. Le sort de cette place nous tient fort à coeur et j'espère que nous apprendrons bientôt après l'arrivée du détachement de l'armée, que les François seront obligés d'abandonner le siège. On ne peut pas trop admirer la magnanimité qui se manifeste dans toutes les actions de V. A. S. pendant ce tems de danger, laquelle, à ce que j'espère, sera bénie de tout le succès qu'elle mérite. Mylord Sandwich, qui doit partir après demain, a l'ordre exprès du Roy de vous donner les assurances les plus fortes de l'amitié de S. M. et de la part qu'Elle prend à tout ce qui peut intéresser la situation de V. A. S. Il est aussi expressément ordonné d'agir dans le concert le plus parfait avec V. A. S. en tout ce qui concerne la paix et la guerre, comme tout (?) qu'Elle sait bien lui être fort agréable....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE XXXV.

La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Soucis de la santé du Prince. Démission du Prince de Waldeck et du comte de la Lippe.

—

Le 8 d'Aust 1747.

Monsieur mon très cher fils.

.... Les fréquentes affaire et travaille donc [1]) vous me marqué vous et [2]) occupé, doive accablé furieusement votre santé. Dieu veuillie vous conserver et donné tout les force nécessaire et bénir votre travail des succès favorable pour obtenir plus de tranquilité et repos. Je voudrois que les François fusse obligé de lever le siège, non seul de Bergen, mais aussie qu'il fusse chassé plus loins encor, jusques à leur païs, pour avoir la paix une foy à bonne condition. Le Prince Waldek [3]) et le comte de la Lippe doive être embarassé furieusement pour prendre une contenence à soutenir leur partie et pour la justifié, mais pour la Republic je croy qu'on doit sans [4]) consolé de leur perte, sy on peut la nomer tel....

M. L. PRINCESSE D'ORANGE.

[1]) *dont.*

[2]) *êtes.*

[3]) Le Prince de Waldeck avait été le général en chef des troupes de la République dans l'armée des alliés; il avait eu quelques disputes avec le Prince d'Oranges, capitaine-général de la République, et quitta le service de la République; le général comte von der Lippe-Schaumburg suivit son exemple. Cf. *Van Wijn*, *Naleezingen op Wagenaar*, II, 423.

[4]) *s'en.*

LETTRE XXXVI.

Le Prince d'Orange à M. Van der Mieden [1]. *Audience pour demain.*

—

Sans date (le 11 Août).

Ik ben soodaenig beset geweest en nog van den avondt met relatie tot saeken van groot belang tussen onzen staet en Engelandt, dat ik UWEG. om excues verzoek van deselve niet eerder te hebben geantwoort op U brief van dese naemiddag ontfangen [2]. Ik hoop morgen UWEG. een uur te bestemmen om deselve met veel plaisir te hooren over zoodaenige saeken van aengeleegentheit, als UWEG. mij sal gelieven voor te draegen, doende altoost justitie aen UWEG. iever en geneegentheit voor des vaederlants en mijn belangens....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE XXXVII.

La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Elle désire une bonne paix.

—

Le 15 d'Aust 1747.

Monsieur mon très cher et très chéris fils.

.... Les affaire qui vous accable serons j'espère accompagné d'un bon et heureux succès. O! Dieu veuille les bénir et nous donne un jour une bonne paix pour le bonheur de tout l'Europe et en particu-

[1]) A. van der Mieden, membre de la cour de justice de Hollande.

[2]) Recue le 11 Août 1747. Elle manque.

lier pour cette République; que cette gloire vous soit donné d'y avoir contribué, comme un instrument de la Providence, alors tout seroit accomplie....

M. L. PRINCESSE D'ORANGE.

LETTRE XXXVIII.

Avis anonyme. Insuffisance du général Schwartzenberg. Ménagement du général Burmania. Arrogance de M. de Haren.

Tholen, le 15 Aoust 1747.

Monsieur.

.... Je ne peux quitter cette matière, ni ce sujet sans vous le peindre encore un peu au juste. Ce général Schwartzenberg [1]) est, à ce qui me paroit, un fort bon caractère d'homme. Il est de la meilleure volonté du monde, mais je me trompe furieusement s'il possède une seule qualité, hormis le courage, de celles qui doivent composer un général d'armée. Il se rend à tout raisonnement qu'on puisse lui faire avec la même facilité pour et contre. Il se prête à tout ce qu'on lui propose d'entreprendre sur l'ennemi, pourvu qu'il n'en réponde pas, mais il préférera toujours de faire un pas en arrière, à en faire un en avant; enfin il est aussi totalement incapable de l'invention de quelque opération militaire, qu'il l'est de l'exécution, fut-il le mieux concerté du monde; ce sont des dons du ciel dont il n'est pas doué et ce n'est pas sa faute. Mr. de Burmania [2]) pourroit certainement suppléer

[1]) Le baron de Schwartzenberg commandait les troupes de la République après le congé du Prince de Waldeck.

[2]) G. O. de Burmania, général d'infanterie.

à la plupart de ces deffauts, s'il vouloit se charger de plus d'autorité qu'il n'a voulu faire jusques ici, car il est naturel qu'il aye un ascendant des plus forts sur l'esprit du général, mais je vois clairement qu'il se ménage beaucoup et qu'il ne prend rien sur lui de ce que dont le chef doit répondre, et je suis sûr qu'il vous avouera ce fait. Je ne fais aucune réflexion là-dessus; on le sçait assés à l'armée, car un de nos généraux me dit l'autre jour, quand Mr. Burmania vouloit se charger de conduire l'attaque de Wou: il ne seroit pas bon que nous perdions ce général. Il faut qu'on ait soin de lui. Je ne vous parle pas du reste de nos généraux. Mr. de Haren [1]) doit occuper le reste de cette feuille. Vous le connoissez; il se donne encore cent fois plus des airs qu'il n'a jamais fait. Les Excellences pleuvent. Il en met sur la porte de son quartier. Le Baron n'y est pas oublié. Il est général, ingénieur, entrepreneur, enfin c'est un tout, mais un tout qui embarasse tout le monde. Je le plains cependant. Il fait du bien, mais il se charge de bien des choses dont il n'a aucune connoissance et dont il ne pourra jamais répondre. Je ne dis pas que son idée par rapport aux opérations soit tout à fait mauvaise, mais son avis là-dessus n'étoit pas raisonnable et il est clair qu'il a voulu régler les opérations, tandis qu'il proteste que non, tout comme il a fait changer ici une coupure faite par un ingénieur, parce qu'il prétendoit savoir mieux que lui comment il faut les faire.

[1]) W. de Haren.

LETTRE XXXIX.

W. Bentinck au Princē d'Orange[1]. *Négociations en Angleterre.*

—

Londres, ce 11/22 Août 1747.

Monseigneur.

J'eus hier l'honneur de remettre au Roi dans une audience particulière la lettre, dont V. A. S^e^. m'avoit chargé pour S. M., et j'y joignis de bouche les assurances de respect, d'attachement et de vénération, qui furent parfaitement bien reçues du Roi, qui m'ordonna de faire savoir à V. A. S^e^. la joye qu'il ressent de l'heureux tour que les affaires ont pris en Hollande, se servant des expressions les plus cordiales et les plus pleines d'affection, non seulement pour V. A. S^e^., mais aussi pour la République, et assurant de la manière la plus forte que tout ce qui se feroit ne seroit jamais que de concert avec V. A. S^e^.; que les ministres avoient ordre de ne pas faire un pas sans l'aveu de V. A. S^e^.; que tout ce qui s'étoit passé avoit déjà été communiqué, et que tout ce qui viendroit de la part de la France le seroit aussi, de même que tout ce qui seroit envoyé d'ici à Myl^d^ Sandwich. Le Roi ajouta que dans la situation où étoient les affaires, S. M. avoit cru que la prudence et la bonne politique exigeoient d'écouter les propositions, que la France feroit; que Myl^d^ Sandwich avoit ordre d'écouter et de traiter, mais n'avoit aucun pouvoir de rien conclure. Après quoi S. M. répéta que je pouvois assurer V. A. S^e^., que rien ne se feroit que de concert avec V. A. S^e^.

J'ai reçu par le courier du Baron Reischach [2]) la lettre dont V. A. S^e^. m'a honoré, et j'aurai l'honneur

[1]) Publiée par M. *d'Ailly*, op. cit. p. 166.

[2]) Envoyé de l'Impératrice à La Haye.

d'envoyer une relation exacte et détaillée de tout ce qui s'est déjà passé, et de tout ce qui sera passé Vendredi prochain, par le Comte de Flemming [1]), qui part pour la Hollande par le paquet de Vendredi. J'ai eu plus d'une conversation avec Myl^d Chesterfield, avec le Duc de Newcastle, le Chancelier [2]) et Mr Pelham [3]), chacun à part; et ce soir à huit heures je suis appointé chez le Duc de Newcastle, où tous ces messieurs se doivent trouver ensemble; après quoi je serai en état de rendre meilleur compte à V. A. S^e. du véritable état des choses ici. En attendant je puis dire à V. A. S^e. que les ordres sont déjà expédiés, comme vous les aurez déjà sans doute par Myl^d Sandwich, pour terminer et conclure avec la Russie pour les 30 000 hommes, dans la supposition que De Swart aura les mêmes ordres de la part de la République. Demain l'on chargera mille barils de poudre, à 122 LL. le baril, qui partiront d'abord avec un convoi pour Helvoetsluis, où V. A. S^e. aura la bonté de donner ordre où elle veut que cette poudre soit transportée. Ces 122 000 LL. sont tout ce que l'on peut donner à présent de l'artillerie. Et comme le tems est précieux, je n'ai pas voulu en perdre à en chercher chez des particuliers. C'est Myl^d Chesterfield, qui a procuré cet envoi ici. Et je lui ai dit que la restitution se feroit en nature, ou au prix courant de la poudre.

Je supplie V. A. S^e. d'attendre qu'elle aie reçu encore une lettre de moi, avant que de juger des affaires ici, dont j'espère de lui pouvoir dans un couple de jours rendre un compte exact. Et en même tems je m'acquitterai de ce que j'ai promis à Son Alt^e Royale. Je n'ai pas encore vu la Princesse Emilie qu'au drawing-

[1]) Envoyé de l'Electeur de Saxe à Londres.

[2]) P. Yorke, lord Hardwicke.

[3]) Henry Pelham, first Lord of the Treasury.

room du Roi, et la Princesse Caroline point du tout. Mais j'espère de leur faire la cour à toutes deux demain. Le Roi se porte très bien et a très bon visage. Les nouvelles venues aujourd'hui de Berg-op-Zoom ne plaisoient pas du tout à Sa Maj^{é}. Je n'ai pas cru devoir faire encore aucun usage de ce que V. A. S^{e}. me fait l'honneur de me mander à ce sujet, mais j'en tirerai parti demain. Il s'est répandu un bruit malicieusement inventé ici, que V. A. S^{e}. étoit brouillée avec le Duc de Cumberland. J'ai contredit la chose fortement, et j'ai prié toutes les personnes, qui ont quelque confiance en moi, d'en faire de même. Je m'arrête ici pour aujourd'hui....

W. BENTINCK.

LETTRE XL.

W. Bentinck au Prince d'Oranje. Négociations en Angleterre.

—

La Haye, ce 14/25 Août 1747.

Monseigneur.

L'extrait ci-joint de la lettre de Myl^{d} Chesterfield à Mylord Hyndford fera voir à V. A. S. ce qui fut résolu hier dans une conférence et ce qui a été expédié aujourd'hui. J'espère que V. A. S. sera contente par rapport à ce point-ci, qui étoit le premier de mon instruction. J'ai cru que je pouvois prendre sur moi de dire que le courier, qui porte ces dépêches attendit à la Haye que les ordres fussent prêts á être envoyés à de Swart pour agir conjointement.

J'espère, Monseigneur, que dans peu de jours je serai en état de rendre compte de ce que j'aurai fait dans les autres points et je me flatte même que le

tout ira mieux que V. A. S. n'avoit cru d'abord et que je n'avois cru moi-même.....

W. BENTINCK.

P. S. J'aurois du mettre dans ma lettre les assurances générales que j'ai reçues tant du Roi, que des ministres, que rien ne se fera absolument sans le plus parfait concert avec la République et sans l'aveu de V. A. S., mais je n'entre pas dans un plus grand détail pour ne pas anticiper, suppliant V. A. S. de ne pas trouver mauvais que je n'en dise pas d'avantage aujourd'hui et de ne pas former encore son jugement, jusqu'à ce qu'Elle aie une autre lettre de moi sur ce sujet.

Extract of Lord Chesterfield's letter of the 14th Augst to the Earl of Hyndford [1]).

Count Bentinck being arrived from Holland to propose to His Majesty the taking of a body of 30.000 Russians into the joint pay of the Maritime Powers, to serve in the Low Countries or upon the Rhine or Moselle, as shall be thought proper, the King has been pleased to agree to that measure, and the States are accordingly to send by this messenger orders to Monsieur Swart at Petersburgh, to enter into a negociation with the Court of Russia, in conjunction with Your Excellency, for that purpose, so that, when that minister shall have received the orders above mentioned, it is His Majesty's pleasure, that you should immediately join with him (proposing) this measure to the Russian ministers, and desiring to know, upon what terms the Empress will be disposed to yield such a body of her troops to the King and the Republick. And as Your Excellency is to take no step in the course of the negociation but with the concurrence and in conjunction with Monsr Swart, so you will take notice that the Republique is to be an equal contracting party, as well as His Majesty, to whatever agreement you and that minister may be able to make, and to take a joint and equal share with the King in the whole expence relating to these troops.

[1]) Publié par M. *d'Ailly*, op. cit. p. 164.

If therefore you and Monsieur Swart shall be so fortunate as to bring this negociation to a happy issue upon the footing above mentioned and upon terms likewise, which may appear to you both to be reasonable and equitable, the King would have you join with that minister in signing, by virtue of the full powers, which you already have, such a convention as may be agreed on for that purpose with the Court of Russia on His Majesty's part, remembring always, that, in pursuance of your former instructions, the corps now meant to be taken into the joint pay of the King and the Republick, is to be a distinct and separate one, entirely exclusive and independant of that, which the Empress has allready engaged by our former convention to hold in readiness upon the frontiers of Livonia and Courland.

Your Excellency will farther be pleased to observe, that the Kings intentions are not to engage for more than twelve months certain from the day of the signature of the treaty, stipulating therein a convenient notice to be given to the Court of Russia, as, for instance, of three months before the twelve months above mentioned shall be expired, in case the Maritime Powers shall then have no farther occasion for the service of those troops. And Monsieur Swart will receive the like instructions for his guidance herein on the part of the States, and which he will likewise be directed to com municate to Your Excellency.

LETTRE XLI.

W. Bentinck au Prince d'Oranje [1]. *Négociations en Angleterre.*

Londres, ce 14/25 Août 1747.

SECRETISSIME.

Monseigneur.

J'ai cru que mon premier soin, après être arrivé ici, devoit être de me mettre bien au fait des person-

[1]) Publiée en partie par M. *d'Ailly*, op. cit. p. 168 et par M. *Beer*, *Holland und der österr. Erbfolge-Krieg*, p. 96.

nes, de leurs vues et de leurs liaisons, afin de pouvoir mieux juger après cela de quelle manière il leur faloit parler. Je puis vous assurer, Monseigneur, que vous ne devez faire aucun fond sur Mylord Chesterfield, qui suit un train, qui, selon moi, ne le mènera pas à son but, par ce que le bonsens tout simple et tout naturel à la longue l'emportera toujours sur le bel esprit, le manège et l'intrigue. V. A. S^e^. sait que Mylord Harrington [1]) est sorti de place, par ce qu'il poussoit à l'excès les vues pacifiques, conduit par Mr. Trevor [2]), qui de son côté l'avoit été par Amsterdam. Mylord Chesterfield en lui succédant s'étoit engagé à entrer dans les vues du Duc de Newcastle, et en effet pendant six semaines ou deux mois il a répondu à ce qu'on avoit attendu de lui. Mais au bout de ce tems là, il a commencé à se montrer tel qu'il étoit, travaillant sous main à faire revivre le système Harrington ou Trevorien; et quand au mois d'Avril les nouvelles vinrent de Zélande de la révolution qui avoit commencé dans cette province, personne n'en fut plus démonté, ni plus étourdi que Mylord Chesterfield. Il ne voulut pas croire que l'exemple de la Zélande seroit suivi par la Hollande et par les autres provinces; je dis qu'il ne voulut pas le croire, par ce que connoissant notre République, il n'auroit pas pu en douter, s'il n'avoit pas été résolu de n'être pas persuadé, de peur d'être obligé de persuader les autres. Quand les nouvelles vinrent de Hollande de ce qui s'étoit passé le Samedi 29 Avril, et du jour fixé pour la nomination du Stadhouder, Myl. Chesterfield changea tout d'un coup, en témoigna beaucoup de joye, par ce qu'il avoit remarqué que la première nouvelle, qui en étoit venue de Zélande par

[1]) W. Stanhope, lord Harrington.

[2]) R. Trevor, envoyé à La Haye jusqu'en 1746.

Mitchell [1]) au Duc de Newcastle, qui l'avoit d'abord portée au Roi, avoit fait au Roi un plaisir indicible; ce que Mylord Chesterfield n'avoit appris qu'après avoir débité ses premiers doutes, par ce que le Duc de Newcastle après avoir donné les nouvelles au Roi s'étoit allé coucher sans les envoyer à Mylord Chesterfield. Depuis ce tems là Mylord Chesterfield voyant la joye du Roi continuer, s'est fait valoir auprès du Stadhouder, et a produit ou fait voir en perspective des lettres de V. A. S^e^ pour faire parade de son crédit et faire croire au Roi et aux autres ministres que c'est par lui et non par aucun autre que les affaires doivent être menées en Hollande. Il est vrai que c'est son département, mais comme à présent le sort de la nation et même de toute l'Europe dépend de ce qui se passe entre l'Angleterre et la République et avec les autres Puissances qui sont du département de Mylord Chesterfield, tout le ministère se croit avec raison en droit de prendre connoissance de ce département, et en prend connoissance réellement, comme je l'ai vu par deux conférences, où j'ai été appellé, et où il y avoit le Chancellier, le Duc de Newcastle, Mylord Chesterfield, et Mr. H. Pelham. J'y ai vu que Mylord a été obligé de changer des dépêches qu'il avoit déjà préparées, et où il avoit fait influer des choses qui n'étoient pas du goût des autres. Quand Mylord Chesterfield a vu le premier feu passé, il a recommencé peu à peu à reprendre son premier train; et de peur que la révolution arrivée dans notre République ne l'entrainat malgré lui dans des mesures contraires à son humeur et à son inclination, il a cherché par toutes sortes de moyens à décréditer le nouveau gouvernement, débitant par tout, jusqu'au

[1]) Commandant de l'escadre anglaise, qui collaborait à la défense de Zélande.

Caffé de White [1]) inclusivement, que la République n'a plus de ressource, qu'il n'est pas possible qu'elle continue les efforts qu'elle fait pendant cette année ci, bien moins encore l'année prochaine; que, quand Berg op Zoom sera rendu, le Stadhouder ni tous ses amis ne pourront empêcher la République d'aller précipitamment à une paix, que les beaux sentiments du Prince ne sont pas de ce siècle, qu'il y a du Don Quichotisme dans son fait, qu'il n'y a rien à espérer de la République, et qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de faire la paix le mieux qu'on pourra, parce que si l'on tarde, on l'aura plus mauvaise encore. Comme son arme favorite est le ridicule, il s'en sert fort utilement; et je vous avouerai, Monseigneur, tout naturellement que, quand je n'aurois rien fait ici que de fournir des réponces contre Mylord Chesterfield au reste du Ministère bien intentionné, je croirois avoir très utilement employé mon tems. Il y a un article, sur lequel j'ai pris le parti de V. A. S^e^. très vivement et très chaudement, quoique je ne sois pas tout à fait convaincu, que V. A. S^e^. aie la raison ni la bonne politique de son côté; c'est celui de la modération excessive de V. A. S^e^. dans de certaines occasions. Tous les ministres, l'un après l'autre, et plusieurs particuliers m'ont parlé des gens qui ont été mis en prison en Zélande, après avoir été les premiers mobiles de la révolution et de l'élévation de V. A. S^e^. [2]). J'ai pallié la chose; j'ai dit que la modération étoit le génie du païs; que V. A. S^e^. ne vouloit pas se servir de son pouvoir et de son authorité dans toute leur étendue; que vous ne vouliez

[1]) Café en vogue et fréquenté par Chesterfield aussi après sa démission. Cf. *Hor, Walpole, Mem. of the last ten years* etc., I. p. 44.

[2]) *Wagenaar,* XX, 77.

pas sortir des formes de la justice; que vous vouliez suivre pied à pied un chemin, qui vous feroit peut-être blamer pendant quelque tems par des gens mal informés, mais qui vous mèneroit plus sûrement et plus loin que celui que d'autres vouloient vous tracer. J'ai cité d'un autre côté la déposition des magistrats de Ziriczee [1]), l'élargissement du batelier destiné pour les Indes, et j'ai fait un détail circonstancié du pillage de la maison de Coquelle [2]), pour faire voir que cette affaire étoit une affaire isolée. Cela a fait son effet, et j'ai pris soin de le faire débiter dans les mêmes lieux où l'on avoit débité le contraire. Mais cela n'est que pour quelque tems. On va plus loin dans le public, on fait des réflexions sur la continuation de l'emploi de certaines personnes. Et vous serez obligé, Monseigneur, si vous voulez maintenir votre propre dignité et celle du poste que vous occupez, de faire quelque démarche contraire à votre douceur et à votre générosité naturelle, que Myl^d^ Chesterfield explique comme foiblesse. Tout ce que j'ai l'honneur de dire à V. A. S^e^. sont des faits dont je suis très sûr, et toutes les conversations que j'ai eues avec Myl^d^ Chesterfield cadrent si parfaitement avec ces faits que je sai d'ailleurs et de différents partis, que le tout forme chez moi une démonstration. Je ferois un volume des seules questions captieuses qu'il m'a faites, et auxquelles j'ai répondu comme je croyois qu'il convenoit, parce que j'étois préparé. J'aurai l'honneur de suppléer de bouche à ce que je n'écris pas sur cette matière. M^r^. le Comte de Fleming, ministre de Saxe ici, se charge de cette lettre. Je vous prie, Monseigneur, de le faire venir et de lui parler à loisir

[1]) *Wagenaar*, XX, 100.

[2]) A Middelbourg la maison du bourgmester J. Coquelle avait été pillée en Avril 1747. Cf. *Wagenaar* XX, 71.

tête-à-tête. Il est au fait de ce pays-ci d'une façon étonnante. C'est un homme très pénétrant, d'un sens fort droit, qui, quoique ministre de Saxe, pense comme un homme totalement indépendant. Il a la confiance du Roi et des ministres ici, surtout du Duc de Newcastle. Il s'arrêtera quelques jours à La Haye, et ira après cela à l'armée de France pour tâcher d'avoir des informations sur quelques points, sur lesquels je suis persuadé qu'il n'en aura point, dont on puisse rien tirer pour voir plus clair qu'on ne fait déjà, mais dont le Duc de Newcastle le charge du sçu du Roi, et à l'insçu de Myl^d^ Chesterfield, pour rester (sur) le pied de montrer des choses à part au Roi, que l'autre secrétaire n'a point. J'envoye ci-joint copie de ces points pour l'information de V. A. S^e^. et je crois que V. A. S^e^. fera bien de ne montrer ce papier à personne qu'à M^r^. le greffier, et de ne parler à personne qu'à lui de l'envoi ou de la commission de M^r^. de Fleming à l'armée de France, parce que l'on en pourroit très facilement abuser. Je supplie même que toute cette dépêche-ci soit secrétée de même, et j'en écris une autre, dont V. A. S^e^. pourra faire l'usage qu'elle jugera convenable.

Etant arrivé ici le Vendredi passé au soir, j'envoyai d'abord au Duc de Newcastle la lettre que j'avois de Myl^d^ Sandwich pour lui. Le Samedi matin le Duc de Newcastle vint chez moi et me dit qu'il étoit déjà informé par Myl^d^ Sandwich du sujet qui m'amenoit. Il me témoigna beaucoup de joye de me voir et me parla d'une façon qui me fit bien augurer du secours que je pouvois attendre de lui, surtout vu la manière dont il prit l'ouverture que je lui fis de ce que j'avois à dire. Il m'avertit des précautions, que je devois prendre en parlant aux autres. J'ai suivi ses conseils, et je m'en suis parfaitement bien trouvé. Il est convenu avec moi de la necessité de

faire des préparations pour la campagne sans attendre la réponse, et m'a très fort prié, pour pouvoir parvenir à y mener des autres, de commencer par les assurer que le Prince d'Orange ne souhaitoit point de traîner la guerre en longueur, mais étoit au contraire prêt à donner les mains à une paix sûre, et que l'on n'y fît aucun pas qu'avec le plus parfait concert; ce qu'il assura bien positivement devoir être fait. Permettez moi, Monseigneur, de vous dire ici en passant que je n'appréhende pas une négociation séparée, ni une paix fourrée. Je puis assurer V. A. S^e^. qu'il n'y a pas de ministre ici qui osât le conseiller au Roi, ni s'en rendre responsable, et je le vois clairement par les discours de ces messieurs eux-mêmes. V. A. S^e^. verra par l'événement que je lui dis vrai, et je la supplie de suspendre toutes les craintes et toutes les inquiétudes, qu'elle a eu sur ce point. Ayant demandé au Duc de Newcastle comment il entendoit le mot de concert, il me l'a expliqué dans le sens le plus étendu, de tout communiquer, de ne rien cacher, et de savoir l'opinion de la République ou de V. A. S^e^. avant que d'agir ou d'exécuter rien, afin de régler alors conjointement ce qui devoit être fait. Il me dit que l'on avoit déjà envoyé des instructions à Myl^d^ Sandwich, que ces instructions seroient communiquées à V. A. S^e^. par lui, et qu'il promit de m'en donner une copie, que j'espére de recevoir assez à tems pour faire partir ce soir. Je fus fort content de sa maniére de penser sur les affaires générales, et il me pria très fort de lui rendre justice auprès de V. A. S^e^. sur la façon dont il s'est toujours conduit dans les grandes affaires. Le Duc de New-castle n'est pas assez maître de lui-même pour qu'on puisse douter de sa sincérité, quand il s'exprime avec autant de vivacité qu'il a fait sur sa joye à l'occasion de la révolution arrivée chez

nous, et de son attachement pour V. A. S^e^. et pour tout ce qui la concerne. Le soir du Samedi je vis Myl^d^ Chesterfield, qui étoit allé le matin à Richemond, et ne revint qu'à 8 heures. Il me reçut fort froidement, ne chercha pas à parler d'affaires, et quand je commençois, il laissoit tomber la conversation. Je ne laissai pas de lui dire de quoi il s'agissoit en termes généraux et très mesurés, parce que j'avois déjà appris, avant de le voir, par d'autres, que Myl^d^ Chesterfield avoit déjà dit que je venois pour dicter et donner la loi au Roi de la part du Prince Stadhouder. J'allai le Dimanche avec lui au lever du Roi, où je fus reçu dans la dernière perfection. D'abord que le Roi me vit entrer, il s'avança vers moi, et me dit sur tout ce qui s'étoit passé en Hollande des choses si obligeantes, qu'il ne me convient pas de les répéter; mais ce qui me flatta le plus, fut le témoignage d'approbation que Sa Maj. donna publiquement à l'affection et à l'attachement que j'avois toujours professé pour V. A. S^e^.; et à cette occasion le Roi dit que jamais il n'avoit ressenti une plus grande joye sur aucun événement que sur l'élévation de V. A. S^e^. et sur la révolution arrivée en Hollande. Après l'église j'allai au drawingroom, où je reçus encore de nouveau un très bon accueil. Le lendemain, Lundi, j'allai chez M^r^. Pelham, avec qui je parlai sur le même pied qu'avec son frère, et de la façon et avec les précautions que celui-ci m'avoit averti de prendre, pour ne le point effaroucher. Aussi cela a-t-il parfaitement bien réussi, car j'ai appris que M^r^. Pelham a été fort content de moi. Je le trouve craintif et plein de précautions, et surtout appréhendant les fraix immenses, que la guerre occasionne et entraine inévitablement. Il étoit prévenu contre la République sur l'article de l'impuissance et sur plusieurs autres

points; mais comme je suis allé bride en main avec lui, je l'ai amené peu à peu à convenir de la nécessité absolue qu'il y avoit à se mettre en état sans délai de faire la guerre, si l'on vouloit avoir une paix quelconque, à plus forte raison une sûre, et telle, que ceux qui l'auroient conseillée en pourroient répondre. Je l'ai trouvé aussi bon Whig qu'il est possible de l'être, et aussi zélé; franc et ouvert avec moi d'une façon qui m'a fait un véritable plaisir; car, quand je suis venu avec lui en détail sur tous les points regardant la République, sur lesquels il avoit quelque doute, non seulement il s'est rendu de bonne grâce sur les informations que je lui ai données, mais il m'a avoué ingénuement de qui il les avoit: et c'est par là en grande partie que j'ai vu le manége de Myl^d^ Chesterfield et l'art avec lequel il parle aux gens, à chacun selon son humeur. J'oubliois presque de dire que le Dimanche j'avois été chez le Chancelier, que j'ai trouvé fort bien disposé, souhaitant que les choses ne fussent pas désespérées en Hollande, mais craignant, sur tout ce qu'il avoit ouï dire ici, que, Berg-op-Zoom rendu, tout étoit fini. Je l'ai très fort rassuré, et il a été fort aise d'être rassuré, et très charmé d'avoir de quoi répondre à des raisonnements qui lui faisoient beaucoup de peine et dont il étoit embarrassé. C'est l'homme de confiance du Duc de New-castle. Ils ne font rien l'un sans l'autre. Ils me l'ont dit tous deux, chacun à part, et je l'avois déjà appris d'ailleurs. Lundi matin j'allai au lever du Roi, et quand le Roi fut rentré, il me fit appeler dans son cabinet. Je présentai à Sa Maj. la lettre de V. A. S^e^. Ceux qui connoissent le Roi, savent que l'air de son visage prouve plus que tout ce qu'il dit, et je puis assurer V. A. S^e^. que je fus frappé de l'air de bonté, avec lequel le Roi me parla. Les expressions

dont il se servit à mon égard sur la connoissance qu'il avoit de mon attachement pour sa maison, pour sa personne, et pour l'Angleterre, et de la profession constante que j'en avois toujours faite, nonobstant tous les désagréments que j'avois essuiés et toute l'opposition que j'avois rencontrée, me touchèrent, et je n'y pus répondre presque que par des révérences. Sa Maj. me dit qu'elle m'en étoit extrêmement obligée et qu'elle ne l'oublieroit jamais; que ce n'étoient pas des compliments qu'elle me faisoit, mais que c'étoient ses véritables sentiments. En parlant de V A. S^e^., le Roi vous nommoit tantôt „mon fils", tantôt „Monsieur le Prince d'Orange", et a très fort insisté que j'assurasse V. A. S^e^. de sa tendre amitié, de son appui et de son soutien dans toutes les occasions, me chargeant surtout de vous assurer, que dans tout ce qui se feroit, vous seriez consulté et que rien ne se feroit sans vous; que Myl^d^ Sandwich devoit aller à Maestricht pour écouter et non pour rien conclure; que ses instructions étoient telles que certainement elles n'avanceroient pas les affaires, et que les demandes qu'il devoit faire ne seroient pas acceptées par la France; que la France ayant fait faire des avances pour la paix, et cela par des personnes de considération, et non pas par des émissaires comme le Général des Brosses[1]) (ce sont les propres paroles du Roi, dont je ne pus m'empêcher de rire, et le Roi aussi), Sa Maj. avoit cru qu'il faloit en bonne politique et selon la prudence les écouter. Qu'outre cela il y avoit un Parlement à ménager, dont on avoit besoin pour trouver les fonds pour pousser la guerre; que si l'on rejettoit les propositions, cela feroit un mauvais effet dans le Parlement, qui diroit qu'on veut pousser la

[1]) Peut être le général des Drosses. Cf. *d'Ailly*, op. cit. p. 136.

guerre sans nécessité, et qu'on ne veut pas la paix; mais que je pouvois être assuré moi-même, et assurer Monsieur le Prince d'Orange, que jamais le Roi ne feroit rien contre son honneur, ni contre ses engagements avec ses Alliés, ni contre l'intérêt de la Hollande et de son fils. Ayant présenté au Roi les respects de S. A. R^e^., le Roi a témoigné être charmé d'apprendre des nouvelles de sa santé, dont il a demandé des particularitez. Sa Maj. m'a aussi chargé d'assurer le Prince que les ordres pour la Russie seroient donnés en conformité des souhaits du Prince.

Le lendemain il y eut une conférence chez le Duc de Newcastle, composée du Duc, de son frère, du Chancelier et de Chesterfield. J'y répétai en substance ce que j'avois dit à chacun de ces messieurs en particulier. Remarquant que Myl^d^ Chesterfield parloit peu et étoit à l'afût pour capter sur ce qui se disoit, je m'élargis très peu, et restai dans des généralités. Quand on vint parler des Russes, il se trouva que j'avois mal compris ce que Myl^d^ Chesterfield m'avoit dit, les ordres n'ayant pas été expédiés finalement Vendredi passé; mais ils le sont aujourd'hui, tels que V. A. le verra par l'extrait de la lettre d'aujourd'hui de Myl^d^ Chesterfield à Myl^d^ Hyndford. Quant au point principal, assavoir un plan de paix ou de guerre, la compagnie étoit trop nombreuse pour pousser cette affaire; j'ai pour cela préféré de préparer la matière en particulier avec chacun de ces messieurs, et outre cela Myl^d^ Anson [1]) a mandé le Duc de Bedford [2]), qui sera ici Lundi ou Mardi prochain, et qui viendra à l'appui de ceux qui ont résolu de pousser les affaires.

[1]) L'amiral George Anson.

[2]) Le duc John of Bedford, à ce moment first lord of the Admiralty, qui bientôt, en 1748, occupa la place de Chesterfield.

J'espère que vers la fin de la semaine prochaine, je pourrai être prêt et repartir pour achever de bouche mon rapport à V. A. S^e^. Les points sur lesquels l'on a le plus insisté, ont été les ressources de la République, dont ces messieurs, surtout Chesterfield, doutoient; et le dernier ne vouloit pas même croire des faits que j'avançois comme faits; ce qui me choqua un peu. Mais je n'en témoignai rien. Je souhaite fort qu'il arrive de Hollande de quoi le confondre. Un autre point sur lequel ces messieurs m'ont pressé, c'est sur la disposition de V. A. S^e^. pour la paix, que j'ai assuré être telle qu'elle devoit être, et qu'on la pourroit souhaiter. Cet article n'a pu m'être nié, mais j'ai appris que Chesterfield a dit après la conférence, que ce que j'en disois n'étoit que pour les attirer et les amuser et que, quand ce viendroit au fait et au prendre, le Prince d'Orange ne seroit pas aussi raisonnable que je voulois le faire paroître. Cette conférence qui a duré près de quatre heures n'a servi qu'à me faire connoitre le terrain. Hier il y en eut une où l'affaire des Russes fut arrêtée telle que je l'envoye; et il y fut aussi résolu à l'occasion du mémoire du Général Cronstrom du 15, dont le Duc de Cumberland a envoyé une copie au Roi, que les ministres représenteroient au Roi la nécessité de pourvoir à la défense de Berg op Zoom, et alléguerolent leurs raisons, non comme gens de guerre mais comme ministres d'Etat, pour lesquelles la défense de Berg op Zoom et du territoire de la République devoit être préférée à la conservation de Maestricht; sans pourtant conseiller d'envoyer des ordres positifs au Duc de Cumberland mais lui faisant simplement la représentation et lui laissant décider si la situation des armées alliée et ennemie lui permettront de descendre avec la grande armée pour venir

secourir Berg op Zoom, comme c'est l'avis du général Cronstrom: à quoi j'ai ajouté que c'étoit aussi celui de V. A. S^e^. et de toute la République. J'espère que V. A. S^e^. ne désapprouvera pas ce que j'ai fait à cet égard, et dont l'effet a été la représentation au Roi, qui sera ce soir envoyée au Duc. J'espère qu'elle viendra encore à tems. Il faut que j'avertisse V. A. S^e^. de prendre bien garde, et d'être fort réservé avec Dairolles, ne témoignant aucun mécontentement contre Chesterfield et ne vous fiant en rien à Dairolles. Je vous prie, Monseigneur, d'être fort attentif sur ce point. Le Roi a dit au Duc de Newcastle que, si V. A. S^e^. envoyoit quelqu'un à l'armée ou à Maestricht pour travailler avec Myl^d^ Sandwich, Sa Maj. souhaitoit que ce fût moi. V. A. S^e^. pourra juger par là de la façon de penser du Roi et de celle du Duc de Newcastle, qui est fort engoué de cette idée, dont Chesterfield ne sait rien, et qui doit être gardée dans un profond secret. Myl^d^ Anson m'a dit ce matin, que tout iroit bien, que personne ne seroit dans mon chemin que Chesterfield. Il a envoyé son secrétaire à la Cité pour trouver de la poudre, comptant qu'elle va hausser de prix. De sorte que demain il partira un exprès pour Portsmouth pour voir ce qu'il y en a là de celle qui a été prise sur les vaisseaux françois, et qui est excellente. Lundi matin, j'aurai réponse. V. A. S^e^. aura la bonté d'excuser les ratures et la négligence du stile de cette lettre....

W. BENTINCK.

P. S. Je vois par une lettre de mon frère que les affaires pécuniaires en Hollande trainent. Permettez moi, Monseigneur, de vous avertir que si cela manque, tout votre crédit tombera ici. Il faut que le projet des 2 pr. Ct. passe quovis modo. Votre honneur y est

engagé. Et vous trouverez du soutien. Mais il faut beaucoup de fermeté et de vigueur. Point de tempéraments ni de conciliatoires.

Points sur lesquels on souhaitte que le Comte de Flemming puisse s'éclaircir [1].

14/25 Août, 1747.

1°. La disposition véritable de Sa Majesté très Chrétienne pour la paix; et si l'ouverture, faite par le maréchal de Saxe, l'a été dans l'intention sincère pour y parvenir.

2°. Les sentimens particuliers du Maréchal de Saxe à cet égard.

3°. L'Etat actuel des armées de France, tant en Flandres qu'en Italie, et leur objet véritable dans les opérations pour le reste de la campagne.

4°. La situation présente de la France à l'égard du Roi de Prusse et de l'Espagne.

5°. Les ressources de la France pour continuer la guerre.

Le comte de Flemming se propose de se rendre à la Haye pour faire sa cour au Prince d'Orange. De là il compte d'aller à l'armée de France, et de faire de même un tour à l'armée alliée, pour y faire sa cour à Son Altesse Royale le Duc de Cumberland, et pour s'y aboucher avec My Lord Sandwich.

LETTRE XLII.

Le Prince d'Orange à M. Korver [2]. *Mesures financières.*

La Haye, le 26 Aoust 1747.

WelEdele Gestrenge Heer!

Gelijk ik mij, steunende op de vriendschap die UWEG. voor mij doet blijken, het een sonderling plaisir is en zijn zal om met UWEG. in saken van

[1]) Publ. par M. *d'Ailly*, op. cit., p. 165.

[2]) Bourgmestre d'Amsterdam.

gewigt en het belang van ons vaderland concerneerende communicatif en vertrouwelijk te handelen, heb ik gemeend UWEG. te moeten mededeelen dat mij, sedert UWEG. vertrek, van notabele lieden van de vergaederinge eenige bedenkelijkheden zijn voorgekomen, die al van aangelegendheid zijn en reflectie verdienen, als namelijk of het niet den iever en de drift van de goede ingesetenen zoude doen vervlauwen, als men het furnissement na den inhoud van het plan [1]) niet ten minsten voor een termijn deed voortgaen dan nae ingekomen consent van alle de bondgenoten, en dat zij daerom, en opdat men niet in het public sig mogt verbeelden dat het plan verviel, van gedagten waeren dat er een furnissement diende vooraff te gaen; dat ook de bondgenoten zoude aenmoedigen. Zij scheenen wat allieen van het middel van negotiatie, als aenlopende tegens d'idée om geld buiten bezwaer van de finantiën te vinden, maer ik heb hen tragten te overtuygen dat er egter geld schielijk moet zijn, en ik ben niet zonder hoop dat, als men wat faciliteit over en weer wil uitoefenen, het werk zig zal schikken. Konde UWEG. het dan daer heenen dirigeeren dat de Heeren UWE. principalen een last gaeven om de hand wat te kunnen ligten, het zoude wenschelijk zijn. Wij zijn ook beezig en ik heb er nog wat weer [2]) tot genoegen der ingesetenen omtrent de huisraed en meubelen te maeken en hun omtrent den eed te gemoet te komen, dat ick niet twijffel of zal UWEG. aengenaam zijn.

[1]) Le plan d'un don gratuit. Cf. *Wagenaar* XX, 159.

[2]) Evidamment une partie de la phrase a été omise (c'est une copie).

LETTRE XLIII.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre [1]).

—

Londres 18/29 Août 1747.

Monseigneur,

Après avoir pris pendant quelques jours toutes les informations sur le véritable état de choses ici, et m'être mis un peu au fait de la manière de penser des différentes personnes avec qui j'ai à faire, j'ai pris le parti de rédiger en forme de mémoire les points sur lesquels il est nécessaire que j'aie réponse. J'ai l'honneur d'en envoyer copie ci-joint. V. A. S^e^. trouvera le stile fort adouci, mais je crois n'y avoir rien omis. Je mettrai demain au soir ce mémoire devant les ministres dans une conférence qui doit se tenir à l'hôtel de Newcastle, et où je suis déjà invité pour cet effet. Je dirai en grande confidence (et je supplie que ceci soit extrêmement ménagé), que j'ai communiqué ce matin ce mémoire au Roi, dans une audience particulière que j'ai demandée à Sa Maj. sous un autre prétexte. J'ai demandé au Roi, s'il y avoit quelque chose que Sa Maj. voulût que j'ajoutasse, ou que je retranchasse; à quoi le Roi a dit que non, mais qu'il étoit bien. Sur quoi j'ai pris la liberté de prier Sa Maj. de ne pas dire à ses ministres que j'avois montré ce mémoire à Sa Maj., et le Roi m'a répondu que je pouvois être sûr qu'il n'abuseroit pas de la confiance que je lui témoignois. Etant sûr de l'appui du Roi, je pourrai parler demain plus ferme et plus hardiment dans la conférence. Je compte que j'aurai dans deux ou trois jours une réponse sur ce mémoire, avec laquelle je repartirai et viendrai faire à V. A. S^e^. rapport de bouche de ce qui seroit trop

[1] Publ. par M. *d'Ailly*, op. cit., p. 175.

long ou peu convenable au papier. J'espère bien de la réussite de la commission dont j'ai l'honneur d'être chargé, et que je serai en état de faire voir à V. A. S^e^. qu'il n'y a pas à appréhender, comme je l'ai craint au commencement, qu'il se fasse rien ici sans le concert préalable de la République. Je supplie....

W. BENTINCK.

P. S. 18/29 Aout 1747.

Le Roi m'a ordonné de faire savoir à V. A. S^e^. qu'il y a encore quelques bataillons, quatre si je ne me trompe, à avoir à Wolfenbuttel.

Mémoire [1]).

Le soussigné ne sauroit assés témoigner l'extrème contentement et la satisfaction qu'il ressent d'avoir reçu de Sa Majesté même les assurances les plus fortes de sa ferme résolution d'entretenir et de cultiver la plus étroitte union entre S. M. et la République pour le soutien et la défense des intérêts communs des deux Nations.

La promptitude avec laquelle il a plu à S. M. d'entrer dans les vues de la République par rapport à l'engagement du corps de 30,000 Russes, est déjà un heureux effet de cette résolution si avantageuse à la République.

La facilité avec laquelle S. M. s'est prestée à envoier à S. A. R. Msg^r^ le Duc de Cumberland les représentations faites sur la nécessité et sur les moiens de défendre le territoire de la République est encore un nouveau sujet d'obligation envers S. M.

Le grand et unique but de la commission du soussigné étant d'établir le plus parfait concert dans toutes les mesures à prendre pour le soutien de la cause commune et pour le maintien de la liberté et de l'indépendance de l'Europe, et S. M. aiant jugé que la prudence et la bonne politique ne permettent pas de rejetter les ouvertures que la France a

[1]) Publ. par *Beer*, *Holland und der oesterr. Erbfolge-Krieg*, p. 99.

faites depuis peu, le soussigné souhaiteroit de savoir précisement quelles sont les idées de S. M. (au moyen des·) quelles on pourroit parvenir au rétablissement de la paix d'une façon compatible avec la sureté de la Grande Bretagne et de la République, et avec les engagemens pris avec leurs Alliés communs.

Le soussigné ose répondre que la République entrera avec zèle et sincérité dans toutes les mesures que S. M. jugera à propos de prendre de concert et conjointement avec la République pour faciliter et avancer le succès de la négociation sur les principes établis ci-dessus.

Comme cette négociation, quelque souhaitable qu'en soit le succès, pourra se trouver infructueuse par plusieurs accidens, qu'il ne seroit pas au pouvoir de S. M. ni de la République de prévoir ni de prévenir, le soussigné souhaiteroit de savoir dès à présent ou le plutôt possible les sentimens de S. M. sur les mesures à prendre et sur les préparations à faire pour une autre campagne; et il prend la liberté de représenter que si ces préparations ne se font au plutôt et à tout événement sans attendre le succès de la négociation, il est fort à appréhender que l'on en sera plus exposé à la nécessité de faire encore une campagne et qu'on sera obligé de la faire avec infériorité.

La République fait déjà et continuera à faire des efforts redoublés pour sa propre conservation. Elle se regarde comme la barrière de la Grande Bretagne et elle ne doute pas que S. M. la considérant sous le même point de vue, ne fasse de son côté tous les efforts possibles pour la mettre à couvert des effets de la puissance et des desseins pernicieux de la France.

Ces points là une fois réglés, le soussigné se dispose à partir avec la satisfaction sensible d'avoir réussi dans le but de sa commission, dont le succès resserrera de plus en plus les noeuds qui lient S. M. avec la République et établira le plus parfait concert entre les deux Puissances dans tout ce qui regarde soit la paix soit la guerre.

LETTRE XLIV.

W. Bentinck au Prince d'Orange [1]. *Négociations en Angleterre.*

—

Londres ce 18/29 Août 1747.

SECRETISSIME.

Monseigneur.

Dans ma dernière lettre secretissime du 14/25 du courant, j'ai omis une particularité très importante, assavoir qu'à la conférence de la veille, ou bien à celle du Mardi (car je n'ose pas affirmer positivement lequel des deux c'étoit), comme il s'agissoit du concert entre l'Angleterre et la République, et de la définition du mot concert, Myl^d^ Chesterfield témoigna, quoi que fort légèrement, un peu de mécontentement sur ce que j'insistois sur ce que tout fût communiqué sans exception à V. A. S^e^., quoi qu'il eût dit que tout l'avoit été. Cela peut être vrai à présent, mais je doute fort que cela le fût littéralement, quand il l'a dit. Mais ce point-là, qui regardoit le passé, étant supposé réglé, j'insistai sur l'avenir, et que Myl^d^ Sandwich, avant que d'exécuter aucun ordre ou que de faire usage d'aucun article de son instruction, le montrât à V. A. S^e^. premièrement, pour en savoir son opinion, et qu'il eût même la liberté de modifier ses ordres sur l'avis de V. A. S^e^. et d'en suspendre l'exécution, en cas que V. A. S^e^. le jugeât nécessaire, donnant connoissance ici des raisons de V. A. S^e^. pour faire changer en cas de besoin les ordres qu'il auroit reçus; sans quoi ce seroit une simple communication, mais pas un concert. Ils convinrent tous que cela étoit nécessaire, et que cela étoit impliqué dans le mot de concert. Mais il se trouva une difficulté, c'est que Myl^d^ Sandwich seroit déjà parti pour

[1] Publiée par M. *d'Ailly*. op. cit. p. 176.

Maestricht avant que l'on pût lui faire parvenir de nouvelles lettres. Myl^d^ Chesterfield dit que le seul moyen de remédier à cet inconvénient étoit d'envoyer à Dairolles sous cachet volant tout ce qui devoit être envoyé à Myl^d^ Sandwich. Je pris la liberté de dire que je prévoyois que cela occasionneroit de la confusion, mais cela fut pourtant trouvé bon ainsi. Chesterfield le sait bien aussi, et il sera charmé de pouvoir reprocher aux autres que cette confusion sera venue d'eux, et de les voir donner dans son panneau, comme ils ont fait tout du long; car quoique cela ait l'air de donner dans leur sens, c'est le plus sanglant affront qu'ils puissent faire à Myl^d^ Sandwich, qui doit à présent recevoir des ordres maturés et digérés pour la seconde fois par Dayrolles; et notez que Myl^d^ Sandwich est leur homme et non celui de Myl^d^ Chesterfield. J'ai expliqué ceci depuis au long en particulier au D. de Newcastle, qui convient que j'ai raison, mais il est trop tard pour y remédier. Ce que j'y vois de bon c'est que Myl^d^ Sandwich sera piqué au vif, et que cela ne facilitera pas la négociaton. Mais cela ne suffit pas. Il faut que V. A. S^e^. pare le coup que Chesterfield nous veut porter, et pour cela vous devez, ce me semble, Monseigneur, écrire directement à Myl^d^ Sandwich vos idées, de peur que Dayrolles ne les estropie, comme il ne manquera pas de le faire; et Myl^d^ Chesterfield les tournera en ridicule, ce que vous éviterez en vous adressant directement à Myl^d^ Sandwich. Il faut aussi que je vous avertisse, Monseigneur, que vos expressions doivent être extrêmement mesurées, car Myl^d^ Chesterfield a fait un très mauvais usage et donné un très mauvais tour à la lettre que V. A. S^e^. lui a écrite le 12 de Juillet. J'attens demain le Duc de Bedford, que j'ai prié le Duc de Newcastle aussi bien que Myl^d^ Anson de faire

venir ici, et je compte d'avoir beaucoup de soutien en lui. J'envoye à V. A. S^e^. ci-joint la copie de l'instruction de Myl^d^ Sandwich. Elle ne plaira pas trop à V. A. S^e^., mais je vous supplie, Monseigneur, d'attendre mon retour pour vous décider, et je suis sûr que je vous ferai voir que vous n'aurez rien à craindre. Je crois que cette pièce doit être gardée pour V. A. S^e^. seule, et j'écris une autre dépêche que V. A. S^e^. pourra montrer au Pensionaire. Je compte que dans peu de jours je pourrai encore faire partir 1700 barils de poudre angloise, et 1500 de celle qui a été prise sur les François.

J'ai l'honneur....

W. BENTINCK.

Whitehall 7th August 1747.[1])

Mylord.

You will have seen by my former letters, that it was the King's intention, that your Lordship should hold yourself in readiness to repair to the army, in order to carry on the present negotiation depending with the French court, under the inspection and direction of His Royal Highness the Duke.

I am now to acquaint you, that it is accordingly the King's pleasure, that you should proceed without loss of time thither; and that you may be informed of His Majesty's sentiments, as to the conduct, which you are to observe there with respect to the several points, upon which the French King has hitherto open'd His intentions to His Majesty, I send you from the King the following instructions for your guidance and direction.

You will have taken notice by the paper of proposals transmitted to sir John Ligonier by Marshal Saxe, in his letter of the 5th instant N. S. and a copy of which I sent you in my last, that the French King has declared his

[1]) Publ. par *Beer*, op. cit., p. 114.

determination to restore all his acquisitions made during the course of the present war, so that upon this head it is unnecessary to add more than that the King would have the restitution of those conquests stipulated to be made in the condition, in which they now are.

As to the article in the said paper relating to the fortifications of Dunkirk, you will insist, that that fortress be reduced to the state, which the Treaties of Utrech and of 1717 expressly direct.

With regard to the enclaves of Hainault, the King is of opinion, that the arrangements desired by France with respect to them, are of greater consequence than value. However His Majesty thinks likewise, that some expedient may be found for the settling this point in conjunction with the Empress Queen and the States-General, who are more immediately interested therein.

The King consents to any establishment in favour of the Infant Don Philip in Italy, which His allies the Empress Queen and the King of Sardinia shall agree to; but his Majesty will, in no shape, oblige Himself to force their consent upon this account.

As the island of Cape Breton and the fortress of Louisbourg are the only acquisitions, which the King has made during this long and expensive war, His Majesty had reason to expect an absolute cession thereof on the part of France at the general peace. But, if you are not able to obtain that, you are to insist upon a stipulation for the demolition of that fortress, and not to recede from that demand, till you shall receive farther orders thereupon.

You will take care, that all former treaties between Great Britain and France be reciprocally confirmed, and the engagement of that crown against the Pretender expressly extended to all the posterity, of what sex soever, of the Pretender; and this last you will insist upon as a condition sine qua non; tho' the King is persuaded, that this demand can have no difficulty, if France is sincere in her intensions of coming to an accommodation with His Majesty and His Allies.

As the King is desirous to support the claims and pretensions of the King of Sardinia, as far as possible, you will endeavour to obtain for that Prince, that he may remain in possession of his acquisitions in the Ponente, namely: Savona and Final.

Your Lordship is already so fully instructed upon every point with regard to Spain, that I have only to refer you to His Majesty's former orders for your direction with respect to that crown, except in what relates to the Assiento Contract, a renewal of which you are to endeavour by all means to obtain in favour of the South Sea Company, or at least for the same number of years, as they were to have enjoyed it, if the present war with Spain had not happened.

I think I have now gone thro' all the points, upon which your Lordship can want to be instructed, at least as far as the present circumstances and the lights, we have hitherto received from France, render it necessary. It remains therefore only for me to add, that, before you leave the Hague, the King wou'd you communicate, in confidence, the substance of these instructions to the Prince of Orange, as also to Count de la Chavanne [1]), that he may see, with what attention the King is desirous of taking care of the particular interest of His master; and you will likewise let the sardinian minister know, that you have His Majesty's orders to concert with him as to the manner of supporting that Prince in his equitable pretensions and demands as far as possible.

It is His Majesty's pleasure, that your Lordship upon your arrival at the army lay the above instructions, and everything else relating to the negociation, before his Royal Highness the Duke. I am....

CHESTERFIELD.

[1]) L'envoyé du roy de Sardaigne à La Haye.

LETTRE XLV.

W. Bentinck au Prince d'Orange [1]. *Négociations en Angleterre.*

—

Londres ce $\frac{\text{21 Août}}{\text{1 Sept.}}$ 1747.

Monseigneur.

Dans ma dernière du 18/29 du courant j'eus l'honneur de dire à V. A. S^e^. que le lendemain il y auroit une conférence à Newcastle House et que j'y remettrois le mémoire dont j'envoyai copie à V. A. S^e^. Je me rendis donc le lendemain mercredi au lieu et à l'heure marquée et j'y trouvai le Duc de Newcastle et son frère le Chancelier, Mylord Chesterfield et le Duc de Bedford. Je leur présentai le mémoire en question et après quelques questions faites et quelques éclaircissements demandés, ces messieurs me dirent qu'ils le mettroient devant S. M., qui certainement le remettroit entre leurs mains pour en dire leur opinion et donner leur avis. Ils n'ont pu présenter ce papier au Roi qu'hier et je compte, qu'après qu'ils auront conféré ensemble, ils m'appelleront encore à une autre conférence où ils me remettront la réponse de S. M., à moins qu'ils ne veuillent encore premièrement m'entretenir une fois sur leurs idées avant que d'arrêter la réponse. Je crois q'il y aura ce soir la même assemblée chez le Duc de Newcastle et que j'y serai appellé, mais il sera trop tard pour que je puisse en rien mander par l'ordinaire d'aujourd'hui. Quand j'aurai entendu ce qu'ils ont à me dire, je jugerai s'il faut que je parte incessamment ou s'il faut que j'attende encore. Je ne le puis pas décider encore. Je puis dire à V. A. S^e^. que j'ai remarqué

[1]) Publiée en partie par M. *d'Ailly*, op. cit., p. 178.

que la plupart de ces messieurs ne peuvent pas trop bien justifier la méthode d'entamer la négociation telle qu'elle a été suivie dans le commencement et avant mon arrivée, mais je crois avoir si bien établi la différence notable et essentielle qu'il y a entre un concert parfait et une communication, qu'il n'y a plus rien de pareil à appréhender à l'avenir. Et comme, dans la situation critique où sont les affaires générales et le danger éminent où se trouve la République, le tems est trop précieux pour disputer et que d'ailleurs reproches aigrissent plutôt qu'ils ne persuadent, je me suis contenté d'insinuer, quoiqu'assez clairement, qu'on n'étoit pas content en Hollande de ce que l'on avoit donné des ordres quelconques à Mylord Sandwich, sans avoir premièrement pris les informations convenables sur les sentiments de la République, afin de régler, après avoir concerté ensemble, ce qu'il faloit faire et comment il le faloit faire et de pouvoir après cela l'exécuter conjointement; mais se qui est fait, est fait et certainement c'est un faux pas qu'on a fait ici. Par bonheur il n'y en a encore rien de gâté et il y a remède à tout. Je suis sûr que l'intention du Roi est d'aller en tout de concert avec la République et particulièrement avec V. A. S^e^., en qui S. M. a la plus parfaite confiance. Je le tiens de la bouche du Roi, qui me l'a répété plus d'une fois, en me disant d'en assurer V. A. S^e^. de sa part. Je compte parfaitement sur la parole du Roi et tous ceux qui ont journellement à faire avec S. M. y comptent si parfaitement aussi, que quand une fois le Roi s'est déterminé sur une idée et a déclaré sa détermination d'une manière fixe et finale, il n'y a personne assez hardi pour oser lui proposer le contraire. Je suis persuadé par cette raison et par plusieurs autres observations que j'ai faites, qu'il n'y

a plus aucun lieu d'appréhender qu'il se fasse que ce soit, sous aucune forme, ni sous aucun prétexte, sans un concert préalable avec V. A. S^e^. Je dis avec V. A. S^e^., parce que dans une situation comme celle-ci, le secret est l'âme de tout et qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, qu'il soit gardé, si l'on veut observer les formes reçues dans le train ordinaire des affaires; c'est pourquoi l'on s'attend que V. A. S^e^. ne s'ouvrira qu'au petit nombre de personnes à qui Elle se peut fier de tout ce qui lui sera à l'avenir communiqué d'ici et cela jusqu'à ce que les choses soient assez maturées pour pouvoir être produites et recevoir la forme que la nature de notre Gouvernement demande. J'ai répondu pour vous, Monseigneur, qu'il seroit ainsi et j'espère que j'ai bien fait, persuadé qu'il est autrement impossible de conduire aucune affaire.

Bien des gens sont ici dans l'opinion que V. A. S^e^. cherche à prolonger les troubles et à continuer la guerre. J'ai assuré que cela n'étoit point, mais que V. A. S^e^. savoit trop bien le véritable intérêt de la République et l'avoit trop à coeur pour entretenir une idée pareille. J'ai ajouté que personne ne connoissoit mieux que moi la manière de penser de V. A. S^e^. sur la plupart des sujets les plus importants et que j'en pouvois répondre. J'ai bien vu que des insinuations pareilles étoient malicieuses et qu'elles devoient servir à rendre V. A. S^e^. suspecte, aussi bien que ceux qu'Elle honore de sa confiance, et cela m'a piqué, tant pour vous, Monseigneur, que pour moi-même, car je proteste ici publiquement, comme c'est la pure vérité, que je ne souhaite rien plus ardemment que de voir une paix sûre et telle que nous ne soyons pas exposés à être obligés d'entretenir des forces plus grandes que la République ne peut soutenir et que nous ne soyons pas obligés à recommencer après avoi

joui pendant un an d'un état incertain qu'on nommeroit paix, mais qui ne le seroit pas. Je crois que c'est là l'état de la question et si l'on peut nous donner ou nous procurer là-dessus les sûretés telles qu'il les faut pour tranquilliser des personnes sensées, qui ont devant les yeux leur devoir et le bonheur d'un Etat, dont le Gouvernement leur est confié, je suis d'avis qu'il faut faire la paix aujourd'hui plutôt que demain et j'ose prendre sur moi de répondre la même chose pour V. A. S^e^., comme je le pourrois et le devrois pour toute personne qui a les moindres principes d'humanité ou la première idée de son devoir. J'ai été plus loin par rapport à vous, Monseigneur, et j'ai soutenu, comme je suis sûr que cela est vrai, que tout bien pesé, ce n'est pas une chose que V. A. S^e^. souhaite, ni doive souhaiter, que la continuation de la guerre pour le soutien de votre crédit dans la République. J'ai expliqué ceci si clairement, que je suis sûr que j'ai fait revenir des gens qui s'étoient laissé persuader le contraire, et je crois même avoir démêlé les sources et les canaux de ces insinuations fausses et malicieuses. C'est pourquoi je m'étendrai plus de bouche à mon retour. Je suis obligé de remettre à dire mon opinion sur ce que l'on me répondra sur l'article des préparations à faire à tout événement pour une campagne prochaine, (sans attendre) si elle est nécessaire, et sur les efforts que l'Angleterre doit faire pour nous seconder en ce cas là. J'aime mieux attendre et voir que de deviner et juger d'avance, mais je puis pourtant dire d'avance que j'ai lieu d'espérer mieux sur ces deux points importants, que je m'étois flatté avant d'être ici et avant d'avoir vu les choses par moi-même. Comme c'est aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de V. A. S^e^., permettez moi, Monseigneur, de vous souhaiter toute la prospérité

et tout le bonheur imaginable et surtout la conservation d'une vie précieuse pour la République et pour tous ses amis....

W. BENTINCK.

LETTRE XLVI.

Le Prince d'Orange à Newcastle. Succès des propositions financières.

—

La Haye, ce 5 Sept. 1747.

Mylord.

Sachant que V. Exc. s'intéressoit à l'heureuse issue de l'affaire du projet des deux p$\frac{0}{0}$. à fournir pour trouver les fonds nécessaires pour suppléer aux dépenses extraordinaires que les troubles présents exigent, je n'ai pas voulu manquer de communiquer à V. E. qu'à la fin, grâces à Dieu, j'ai obtenu que Messieurs d'Amsterdam se sont conformés aux autres avis et qu'ainsi ce matin la chose a été conclue unanimement aux Etats d'Hollande. V. Exc. voit par là qu'on est résolu de ne rien épargner pour la deffense de la liberté et de la religion et qu'on trouve encore des ressources pour cela. Rien ne sera plus à propos, après l'aide de Dieu, pour obtenir une paix honorable, que de montrer par cet acte de vigueur aux ennemis qu'il ne nous manque ni moyens ni fermeté à les emploier [1]).

[1]) Le Prince écrit une lettre de la même teneur à lord Chesterfield. Dans une lettre du 1/12 Sept. 1747 Newcastle exprima sa joie de la résolution.

LETTRE XLVII.

W. Bentinck au Prince d'Orange [1]. *Négociations en Angleterre.*

Londres, ce $\frac{\text{25 Août}}{\text{5 Sept.}}$ 1747.

Monseigneur.

Je viens d'assister à une conférence chez le Duc de Newcastle où étoient présens le Duc, Mylord Chesterfield et Mr. Pelham. Mylord Chesterfield m'y a remis une réponse à mon mémoire présenté le 19/30 Août. J'ai jugé devoir demander quelques éclaircissements sur cette réponse, c'est pourquoi je n'en envoye pas copie, outre que j'ai à peine le tems d'écrire celle-ci. Quand j'aurai reçu les éclaircissements que je demande, je compte de les envoyer à V. A. Se. et de suivre incessamment moi-même.

Dans cette même conférence le Duc de Newcastle me dit qu'il avoit eu chez lui le Secrétaire de guerre, qui lui avoit témoigné une grande inquiétude au sujet des maladies qui règnent en Zélande et qu'on craint qu'elles réduisent à rien les régiments Anglois qui y sont. Surquoi ces messieurs m'ont tous prié d'écrire dès ce soir à V. A. Se. pour lui proposer s'il ne seroit pas possible de tirer ces régiments de là pour les employer ailleurs, soit à Berg op Zoom, soit dans les lignes, soit au corps du général Chanclos [2]) ou dans quelque garnison voisine, comme Breda ou Bois le Duc.

J'ai demandé encore 2000 barils de poudre et Mylord Chesterfield m'a promis qu'on enverroit le tout, du moins autant qu'on pourroit, et outre cela j'ai prié Mylord Anson de prendre à Portsmouth 1500 barils des capitaines qui ont fait les prises sur les François. Je suis informé qu'il y a cette quantité de

[1]) Publiée en partie par M. *d'Ailly*, op. cit., p. 181.

[2]) Général anglais.

débarquée déjà et si on pouvoit en tirer 2000 de là, comme je m'en flatte, ces 4000, joints aux mille que j'ai déjà envoyés, feroient les 5000 barils ou 500.000 ℔ que V. A. S^e^. m'avoit ordonné de trouver ici. Je supplie V. A. S^e^. de faire en sorte que la poudre qui viendra de Portsmouth, soit payée la première et incessamment: je m'y suis engagé....

W. BENTINCK.

LETTRE XLVIII.

W. Bentinck au Prince d'Orange[1]. *Négociations en Angleterre.*

—

Londres ce $\frac{\text{28 Août}}{\text{8 Sept.}}$ 1747.

Monseigneur.

Mardi passé ayant l'honneur d'avoir une audience particulière du Roi, Sa Maj. me dit que l'Electeur de Cologne[2]) étoit en fort mauvais état, que probablement il ne vivroit pas longtemps, et qu'il étoit de la dernière nécessité de pourvoir à tems à une nouvelle élection, non seulement pour l'archévêché de Cologne mais aussi pour les évêchés de Munster, de Paderborn, etc. Mais particulièrement pour celui de Munster, auquel la République étoit interessée plus qu'en aucun autre: que Sa Majesté souhaitoit fort que la République voulut prendre des mesures conjointement pour faire élire quelqu'un dont on fut sûr. Demandant à Sa Majesté si Elle avoit quelqu'un en vue,

[1]) Publiée en partie par M. *d'Ailly*, op. cit., p. 181, et par M. *Beer*, op. cit., p. 105.

[2]) Clément Auguste de Bavière, qui avait de plus les évêchés de Hildesheim, Münster, Osnabrück et Paderborn.

Elle m'a repondu qu'elle ne se ressouvenoit pas bien des noms des personnes, qui étoient papables (c'est le mot dont le Roi s'est servi) mais qu'Elle feroit en sorte que V. A. S^e^. seroit informée incessamment de tout ce qui avoit relation à cette affaire: que M^r^. Schwichel [1]) étoit à Cologne actuellement et que le Roi feroit communiquer ce qu'il enverroit, afin qu'on put prendre des mesures après cela ensemble. Je dis au Roi que je ne manquerois pas d'en donner connoissance et que j'étois persuadé d'avance que l'on seroit en Hollande également frappé de l'importance de la chose, et prêt à prendre des mesures communes pour obvier aux inconvénients à appréhender d'une élection à Cologne et à Munster dirigée par la France. Le Roi me dit aussi qu'il étoit informé par son ministre à Berne, que le canton auroit bien souhaité de donner à la République, en vertu du Traité, tout ce que l'on cherche en différents cantons pour l'augmentation des troupes. A quoi j'ai répondu que je ne manquerois pas d'en donner connoissance afin que V. A. S^e^. pût faire usage de ces informations, en cas qu'il se rencontrat de la difficulté dans l'exécution de ce qui étoit déjà projetté et en train. Le Roi me dit aussi qu'en cas de difficulté pour trouver de quoi compléter l'augmentation projettée de 30.000 hommes, il seroit bon de tenter ce qu'il y auroit à faire en Danemarc. A quoi j'ai répondu à peu près de même que sur l'autre article. J'ai demandé au Roi si Sa Majesté croyoit qu'il y auroit moyen de tirer quelque parti de cette cour là. Le Roi m'a répondu qu'on étoit actuellement occupé à l'essayer, et que les ordres étoient déjà expédiés pour cela. En effet je comprens que dans la situation où sont les affaires dans le Nord et avec le Roi de Prusse, il est de l'intérêt du Roi de faire

[1]) Inconnu, apparemment un ministre hanovrien.

tout ce qui est possible pour assurer de ce côté là ses Etats d'Allemagne, de sorte que je suis persuadé que rien ne sera négligé. Le Roi m'a aussi dit de prier V. A. S^e^. de sa part de régler les choses de façon, que quand il s'agiroit des quartiers d'hyver, les troupes Hannovriennes eussent de bons quartiers, et que ce fut en Overyssel et en Gueldres pour la commodité des recrues; qu'outre cela l'on fit un règlement ou un tarif (c'est le mot dont le Roi s'est servi) du prix des vivres, afin que l'officier et le soldat ne fussent pas écorchés ni rançonnés; ajoutant qu'il seroit obligé à V. A. S^e^. si Elle prenoit soin de ceci. J'ai remarqué que ceci tenoit à coeur au Roi. Et je vous prie, Monseigneur, et prens même la liberté de vous conseiller de faire ce que le Roi demande à cet égard, persuadé que par là vous l'obligerez sensiblement, et je crois que la chose peut s'arranger ainsi.

Hier, au drawing-room, le Roi vint à moi auprès de la cheminée, où j'étois seul, et me dit de prier V. A. S^e^. de tirer de Zélande les troupes Angloises et de les envoyer soit à Berg-op-Zoom, soit dans les lignes, au corps de Chanclos, ou dans quelque garnison, où elles ne fussent pas exposées à se fondre par les maladies qui les minent en Zélande; témoignant que ce qu'il aimeroit le mieux, si cela ce pouvoit, seroit qu'elles fussent réunies sous leurs propres chefs, ce qui vaudroit le mieux pour les troupes et pour le service. J'ai répondu que j'en avois déjà écrit l'ordinaire passé, à la réquisition des ministres, et que j'en écrirois encore aujourd'hui, à quoi le Roi m'a dit qu'il m'en seroit fort obligé. Cette lettre va par le canal de M^r^. Robins [1]), à qui j'en ai donné une autre

[1]) Benjamin Robins, le célébre mathématicien, allant aux Pays-Bas pour assister à la défense de Bergen-op-Zoom.

pour lui servir d'introduction auprès de V. A. S^e^.... Le committé secret de la Compagnie des Indes m'a remis un papier, dont j'envoie ci-joint copie [1]), contenant le plan de leur expédition pour les Indes. Ils ont insisté sur le plus grand secret. Je leur ai répondu que personne n'en sauroit rien, excepté V. A. S^e^., le Cons.-Pensionaire, le Greffier et moi, et le committé secret en Hollande, que je leur ai nommé, savoir M^rs^. Six, Vredenburg, Haak, Van Citters et l'avocat Hartmann [2]). V. A. S^e^. comprend la necessité du plus profond secret. Le Duc de Bedford et Myld^d^ Anson ont répondu pour moi, sans quoi je n'aurois pas pu obtenir ce papier. De sorte qu'indépendamment de l'importance de la chose même, mon honneur est intéressé à ce que le secret soit bien gardé.

J'avois compté de porter ce papier moi-même, mais j'ai été obligé de différer mon retour jusqu'à ce que j'aie reçu réponse aux éclaircissements que j'ai demandé sur mon mémoire, présenté Mardi passé. J'ai mis, pour plus de précision, mes idées sur le papier; et j'envoye à V. A. S^e^. copie de la réponse à mon mémoire, et des éclaircissements que je demande sur cette réponse. V. A. S^e^. jugera, je crois, aussi bien que moi, que ces éclaircissements étoient absolument nécessaires et que toute la réponse qui m'a été remise demandoit explication. Vous y remarquerez, Monseigneur, un stile tournillé et néologique dont Myl^d^ Chesterfield a orné cette pièce, d'ailleurs très confuse et très peu méthodique. J'ai cru que je pouvois ni ne devois me laisser renvoyer avec une réponse, sur laquelle j'avois le

[1]) Manque.

[2]) P. Six, d'Amsterdam; A. Vredenburg, de Delft D. Haak, d'Enkhuizen; W. van Citters, de Middelbourg; N. Hartman, avocat de la Compagnie. Cf. Klerk de Reus, Geschichtlicher Ueberblick... der Niederl. O. I. C., p. 38.

moindre doute, et dont je n'entendois pas parfaitement le sens. Je ne pourrai avoir la réponse aux éclaircissements que je demande que dans trois ou quatre jours. V. A. S^e^. remarquera que par politesse et par égard je donne le nom d'éclaircissements à des demandes qui font clairement connoître que je ne suis pas satisfait de la réponse que l'on m'a donnée. J'ai pris ce parti-là et ce tour-là, afin qu'on ne pût pas dire au Roi que j'ai manqué de respect pour un papier qu'on m'a remis de sa part. Pour être plus sûr de mon fait à cet égard, j'ai été ce matin au lever du Roi, et après le lever fini, j'ai demandé une audience particulière où j'ai dit au Roi, que Sa Maj. m'ayant fait hier l'honneur de me dire qu'Elle étoit informée que j'avois remis mon voyage, et moi lui ayant répondu que j'espérois que, quand Elle sauroit les raisons de ce delai, Elle ne les désapprouveroit pas, j'avois cru qu'il étoit de mon devoir de lui communiquer les remarques, que j'avois faites sur la réponse que j'avois reçue; sur quoi j'ai tiré de ma poche la copie du mémoire que je présenterai à la prochaine conférence. Le Roi l'a lue et m'a dit que l'on m'éclairiroit tous ces points-là de sorte que je serois content, puisque son dessein étoit d'aller en tout de concert avec la République, et que, si la France n'étoit pas raisonnable et ne donnoit pas satisfaction sur tous les points de l'instruction donnée à Myl^d^ Sandwich, que le Roi a récapitulés, l'Angleterre feroit non seulement ce qu'elle a fait cette année, mais concerteroit encore avec la République ce qu'il auroit de plus à faire. Il me suffit que j'aye l'aveu du Roi pour cette pièce, afin que l'on ne puisse l'envenimer en la lui montrant, après que je l'aurai présentée en forme. Le Duc de Newcastle et son frère sont sortis de ville et ne reviennent que Lundi matin. Demain Myl^d^ Chesterf.

va aussi à la campagne, et le Roi à Richemond, de sorte qu'il ne se fera rien avant Lundi...

W. BENTINCK.

Copie d'un papier qui m'a été remis dans une conférence chez le Duc de Newcastle le $\frac{25\ Août}{5\ Sept.}$ 1747. *Présents le Duc de Newcastle, Mylord Chesterfield, Mons. Pelham* [1]).

Le Roy a vu avec un plaisir sensible le contentement et la satisfaction que Monsieur le Comte de Bentinck témoigne par son Mémoire du 30e de ce mois N. S. avoir ressenti à l'occasion des assurances, que Sa Majesté lui a donné de sa ferme résolution d'entretenir et de cultiver la plus étroitte union entre Elle et la République pour le soutien et la défense des intérêts communs des deux nations.

Ce sont les véritables sentimens du Roi, sentimens fondés sur des principes fixes et invariables des intérêts respectifs et en même tems inséparablement unis des deux nations. Sa Majesté ne s'en est jamais écartée et ne s'en écartera jamais. Elle en a toujours donné et Elle en donnera toujours les preuves les plus convaincantes. Et l'heureux rétablissement de l'ancienne forme du Gouvernement par l'élévation du Prince d'Orange au Stadhoudérat de la Généralité ajoute encore à la force de ces sentimens.

Vu la situation présente des affaires, les progrès de la France et l'infériorité décidée et notoire des forces alliées vis à vis de celles de l'ennemi dans les Pais-bas, le Roy a jugé que la prudence et la bonne politique exigeoient qu'on écoutât les propositions de la France pour une pacification générale, comme le moyen le plus facile et peut-être le plus sûr non seulement de sortir des difficultés présentes mais aussi de prévenir les dangers futurs. Et Sa Majesté ne doute nullement que la République ne concourre sincèrement à l'avancement d'un objet si nécessaire.

Par rapport aux conditions générales qui regardent plus immédiatement les intérêts du Roy et de la République, et aux idées de Sa Majesté relatives au grand objet du réta-

[1]) Publiée par M. *Beer,* op. cit. p. 102.

blissement de la paix, dont Monsieur Bentinck souhaite d'être informé, le Comte de Sandwich conformément aux ordres de Sa Majesté les a déjà communiquées au Prince d'Orange pour autant que le Roy a pu jusqu'ici se déterminer là dessus, et c'est avec cette même communication intime et cette confiance parfaitte que Sa Majesté est resolue d'en agir avec le Prince d'Orange et la République tant par rapport aux négociations de paix que par rapport aux préparatifs de guerre en cas qu'elle devienne nécessaire.

Pour ce qui concerne les Alliés communs du Roy et de la République, comme la France de son côté n'a jugé à propos de prendre sur elle de faire aucune proposition particulière au sujet de ses Alliés, Sa Majesté a voulu témoigner la même délicatesse pour les siens, leur aiant fait en même tems connoître qu'elle ne proposeroit ny ne traitteroit rien sur ce qui regarde leurs intérêts respectivement, que conjointement avec eux ou avec leur participation. Et le Prince d'Orange peut être assuré que le Roy s'en ouvrira à lui en toute confidence, suivant que le cours de la négociation le puisse rendre nécessaire, et avant même que le Comte de Sandwich ne soit authorisé de faire aucune démarche à leur égard.

Le Roy est d'opinion que le point le plus essentiel à présent est la méthode conformément à laquelle la présente négociation doit être traittée, et dans cette vue Sa Majesté suggère la manière suivante, savoir, que, comme son dit ministre plénipotentiaire est déjà instruit de se rendre à l'armée et d'y entrer en conférence avec la personne qui sera authorisée de la part de la France, et de s'ouvrir en général selon que le porte la teneur de ses instructions, il le sera aussi de faire des rapports exacts de tems à autre au ministre de la République, comme aussi aux ministres de l'Impératrice Reine et du Roy de Sardaigne, après s'être toutefois préalablement concerté avec le ministre de la République, de quelle manière ces rapports se feront, et après être convenus du langage à tenir là dessus.

Quant à l'autre point, sur lequel roule le mémoire de Monsieur le Comte de Bentinck, savoir les préparatifs de la

guerre, le Roy doit toujours poser pour principe et insister d'avance sur la nécessité évidente et absolue de conclure la paix, si cela est pratiquable, au moyen de la négociation présente, mais que pour donner aux Etats une preuve non équivoque de ses intentions, à tout événement de s'évertuer au possible pour la sûreté de la République, de même que pour la sienne propre, Sa Majesté a déjà envoyé ses ordres à son ambassadeur en Russie de négocier conjointement avec le ministre des Etats Généraux à la Cour de Petersbourg un corps de trente mille Russes. Et en cas que contre ce qu'on a lieu d'espérer la négociation avec la France se trouvat infructueuse par l'inadmissibilité des conditions demandées de la part de cette Cour, Sa Majesté déclare, comme à la vérité l'on ne sauroit en douter, qu'Elle ne tardera pas conjointement avec les Alliés de faire de son côté tous les efforts possibles pour la défense et le soutien de ses propres Royaumes, de la République et de la cause commune.

Le Prince d'Orange, de même que les Etats, ne sauront méconnaitre le zéle éclatant que le Roy a fait voir, au delà de tout exemple, pendant le cours de la campagne présente pour les intérêts de la cause commune en général, et pour ceux de la République en particulier, puisque Sa Majesté, indépendamment de son contingent de quarante mille hommes, indépendamment aussi des subsides immenses qu'Elle a payées, a de plus fait marcher sept mille hommes au secours immédiat des frontières de la République.

Ce sont les sentimens sincères et réels que le Roy a ordonné à son soussigné Ministre et Secrétaire d'Etat d'exposer à Monsieur le Comte de Bentinck en réponse à son dit mémoire et Sa Majesté se croit fondé d'espérer qu'ils se trouveront en tout conformes tant aux idées du Prince d'Orange qu'aux vues et intentions de la République. Au reste il n'a ordre d'ajouter autre chose sinon que Sa Majesté est bien aise qu'un ministre aussi éclairé et bien intentionné que l'est Monsieur Bentinck en soit l'interprête.

A Whitehall ce 25 d'Août 1747.

CHESTERFIELD.

$\frac{28\ Août}{8\ Sept.}$ 1747. *Copie d'un second mémoire que je présenterai dans la prochaine conférence* [1]).

Le soussigné aiant été envoié ici pour établir le plus parfait concert entre S. M. et la République dans toutes les mesures à prendre pour le soutien de la cause commune et pour le maintien de la liberté et de l'indépendance de l'Europe, juge, que pour parvenir à ce but salutaire et également souhaitable pour les deux nations, il est nécessaire qu'il aie quelques éclaircissemens sur la réponse que le Comte de Chesterfield lui a fait l'honneur de lui remettre le $\frac{25\ Août}{5\ Sept.}$ au mémoire qu'il a présenté le $\frac{19}{30}$ Août.

Dans ce mémoire le soussigné témoignoit sa reconnoissance et sa satisfaction sur les assurances que S. M. lui avoit données de sa ferme résolution de cultiver la plus étroitte union avec la République, sur la promptitude avec laquelle il avoit plu à S. M. d'entrer dans les vues de la République par rapport à l'engagement des 30.000 Russes, et sur la facilité avec laquelle S. M. s'étoit prêtée aux représentations faites sur la nécessité et sur les moiens de défendre le territoire de la République.

Après quoi le soussigné demandoit de savoir précisément les idées de S. M. sur les conditions auxquelles on pourroit parvenir au rétablissement de la paix, d'une façon compatible avec la sûreté des deux nations et avec les engagemens pris avec leurs Alliés communs: répondant de la part de la République qu'elle entreroit avec zèle et sincérité dans toutes les mesures que S. M. prendroit, de concert et conjointement avec Elle, pour faciliter et avancer le succès de la négociation sur les principes établis ci-dessus.

Sur ce point-ci, le soussigné est suffisamment éclairci quant au conditions qui regardent plus immédiatement les intérêts du Roi et de la République, et il a eu l'honneur de donner connoissance que le Prince d'Orange avoit approuvé la réponse de l'Angleterre sur les propositions de la France, de même que les instructions particulières de Myl. Sandwich. C'est

[1]) Publiée par M. *Beer*, op. cit. p. 106.

un grand et principal point que d'avoir les assurances qu'il ne se fera rien que de concert entre S. M. et la République car c'est ainsi que le soussigné entend le terme de communication intime, emploié par Myl. Chesterf. dans la réponse à son mémoire, et il souhaite qu'on lui déclare précisement s'il se trompe, ou non, à cet égard.

Quant à ce qui concerne les Alliés communs du Roi et de la République, le soussigné ne comprend pas exactement qu'elle est l'idée contenue dans la réponse dont il a été honoré. Comme il avoit eu en vue dans son mémoire les engagemens pris avec les Alliés communs, aussi bien que la sûreté des Etats de S. M. et de la République, il avoit cru que le concert, étant une fois arrêté entre S. M. et la République, l'on concerteroit avec les autres Alliés, avant que de s'ouvrir à la France, sur ce qui les concerneroit, afin de parler après cela tout d'une voix à la France: ce qui sembleroit s'accorder mieux avec les engagemens pris avec ces Alliés communs, que si l'on s'ouvroit premièrement et à part à la France sur aucun point particulier relatif soit à l'Angleterre seule, soit à l'Angleterre et à la République ensemble. Et le soussigné souhaite de savoir précisement comment il doit, à son retour en Hollande. s'expliquer sur ce point important.

Un autre point, qui ne l'est pas moins, c'est celui de la méthode conformément à laquelle la présente négociation doit être traittée. Il semble par la réponse du 25 Août, que l'idée soit que le ministre plénip. de S. M. s'ouvre à celui de la France et fasse rapport à celui de la République comme aussi à celui de la Cour de Vienne et à celui de la Cour de Turin. Le soussigné doute qu'on puisse se résoudre en Hollande à suivre cette méthode. Elle a été rejettée pour de très fortes raisons aux conférences de Breda, où les ministres de tous les Alliés ont enfin été admis. Et si on la suivoit à présent, il sembleroit que l'Angleterre feroit plutot le rôle de puissance médiatrice, que de puissance alliée ou belligérante.

Quant au point des préparatifs de guerre, le soussigné peut assurer qu'en Hollande l'opinion générale et l'avis unanime de tous ceux qui ont part directement ou indirectement à

l'administration des affaires, aussi bien que de toute la nation, est, que le seul moien d'obtenir de la France une paix sûre, est de faire tous les préparatifs pour la guerre, comme si la continuation en étoit certaine et immanquable. La France en montre elle même l'exemple par les augmentations qu'elle fait actuellement, non obstant ses succès et sa superiorité. Que si l'on néglige ou qu'on diffère ces préparatifs l'on sera nécessairement et inévitablement obligé de faire avec infériorité une campagne, qu'on pourra probablement épargner en en faisant les préparatifs à tems, et suffisans pour avoir la supériorité. Il seroit très facheux et d'une terrible conséquence que tous les efforts et les dépenses immenses, que la République a faites pour son propre soutien et pour celui de la cause commune, fussent à pure perte, après que la République ne s'y est engagée que dans la ferme attente d'être vigoureusement soutenue par l'Angleterre, qui non obstant les grands frais qu'elle a faits a plus gagné sur le total en tant que nation par la présente guerre, qu'elle n'a perdu. L'on considère en Hollande que la nécessité des préparatifs est si évidente que l'on ne comprend pas qu'on puisse perdre un moment, sans travailler à fixer et à arrêter un plan de guerre, aussi bien qu'un plan de paix, si l'on veut réussir dans l'une ou dans l'autre, et si l'on ne veut se réduire et soi-même et ses Alliés à la dure nécessité de recevoir de la France la paix telle qu'elle voudra nous la donner, en cas qu'elle nous en veuille donner une du tout. D'alleurs il est évident que, dans une négociation aussi compliquée que l'est celle-ci, la France n'auroit que trop d'occasions de la trainer en longueur, de façon que les véritables intentions et l'inadmissibilité de ses propositions ne parussent que lorsque la saison seroit trop avancée pour faire des recrues, ou que lorsqu'elle auroit pris les devans dans les cours où nous pourrions trouver quelque assistance. Il est très probable que la France est lasse de la guerre et cherche à s'en tirer: mais on ne peut pas savoir à quel point va cette lassitude; et l'on ne peut pas en être assez certain, pour qu'on put répondre d'avoir négligé ou différé les préparatifs que la prudence seule dicte dans

l'incertitude. En tout cas cette lassitude, quelque grande qu'elle soit, n'empêchera pas cette puissance de nous donner la loi, si elle nous trouve désarmés ou trop faibles.

Le soussigné voit avec très grand plaisir que S. M. déclare, qu'en cas que la négociation se trouvat infructueuse, S. M. ne tardera pas à faire, conjointement avec ses Alliés, tous les efforts possibles pour la défense et pour le soutien de ses propres Roiaumes, de la République et de la cause commune: mais il souhaite d'être éclairci, sur ce qu'il doit répondre en Hollande quand on lui demandera l'explication de cet article de la réponse qui lui a été remise; et il aimeroit beaucoup mieux que cette explication lui fut remise par écrit avec la précision que l'importance de la matière demande, afin de ne se pas tromper et de ne pas donner par là occasion à des interprétations, qui peuvent créer de la défiance: ce qu'il souhaite sur toutes choses d'éviter.

Le soussigné reconnoit parfaitement le zèle éclatant que le Roi a fait paroître pour les intérêts de la cause commune, et particulièrement les obligations de la République envers S. M. et il sait que la reconnoissance qu'on en a en Hollande est proportionnée à la grandeur des bienfaits reçus.

La République dans les prodigieux efforts qu'elle fait actuellement a tout autant en vue le soutien et la défense de la présente constitution de l'Angleterre que sa propre conservation, et le soussigné souhaite de savoir ce qu'il peut dire en Hollande pour persuader que les efforts que la République fait seront en tout secondés par l'Angleterre.

LETTRE XLIX.

W. Bentinck au Prince d'Orange [1]. *Négociations en Angleterre.*

Londres ce $\frac{1}{12}$ Sept. 1747.

Monseigneur.

Hier je présentai dans une conférence chez le Duc de Newcastle le second mémoire, dont j'ai

[1]) Publiée en partie par M. *d'Ailly,* op. cit. p. 184.

envoyé copie à V. A. S^e^. et dans lequel je demande des éclaircissements sur la réponse qui m'avoit été donnée. J'attens à présent les éclaircissements que j'espère avoir bientôt; après quoi je compte de partir. Je ferai à V. A. S^e^. de bouche un rapport, qui ne convient guères au papier et point du tout à être envoyé par la poste. Le général Huske [1]) est arrivé ici. Le rapport qu'il a fait du triste état des troupes en Zélande a occasionné une délibération sur ce qu'il seroit nécessaire de faire à cet égard. Il avoit été proposé de faire revenir les quatre bataillons qui sont en Zélande, mais j'ai représenté que cela feroit un fort mauvais effet, si l'on retiroit ces quatre bataillons, surtout n'en ayant pas d'autres à envoyer pour les remplacer. Sur quoi il a été résolu de ne les point faire venir et je me suis chargé de prier V. A. S^e^. de les envoyer au corps de Chanclos et les malades des dits corps à Breda ou aux environs, où l'air soit sain. Le nombre des malades se monte à près de 2000, pour lesquels V. A. S^e^. est priée de faire préparer dans les vaisseaux de transport et dans les barques des couvertures et des paillasses (que le général Huske préfère à des lits), de l'eau, de la bière et des provisions. Il y a déjà quelques vaisseaux de transport en Zélande sous les ordres de Mitchell, avec lequel V. A. S^e^. aura la bonté de faire concerter la méthode la plus facile pour faire ce transport pour Breda. J'ai pris sur moi d'assurer que V. A. S^e^. arrangeroit les choses de la façon susdite, sans quoi ces bataillons auroient été sûrement transportés ici, et j'ai cru qu'il étoit important de l'empêcher. J'espère, Monseigneur, que vous ne désapprouverez pas ce que j'ai fait à cet égard, quoiqu'un peu hors de la route ordinaire, et que vous voudrez bien ordonner que ce que j'ai dit aie son effet.

[1]) Général anglais.

Le Roi a entendu parler du général Aylva [1]) d'une façon si extraordinaire que Sa Majesté prie V. A. S^e^. d'envoyer quelque autre à Maestricht pour y commander.

Il partira incessamment d'ici un vaisseau chargé de 2000 barils de poudre et un autre de Portsmouth avec 1500 ou 2000, le tout aux ordres de V. A. S^e^. qu'ils trouveront en arrivant à Helvoetsluis.

Le Duc de Newcastle a été extrêmement sensible à l'honneur que V. A. S^e^. lui a fait de lui donner connoissance de la conclusion de 2 p^r^ c^t^, et cette nouvelle a fait un très grand effet à la Cour. Myl^d^ Chesterfield n'a pas été peu déconcerté par toutes les réflexions qui se sont faites en sa présence par le Roi et par tous ceux qui étoient présents, car il a toujours cru, ou fait semblant de croire, que cette affaire ne passeroit pas. J'ai eu ce matin par ordre du Roi une conversation avec le Baron de Steenbergen [2]) sur des points sur lesquels j'ai déjà entretenu V. A. S^e^. dans ma précédente. Mais je suis obligé de remettre à une autre poste le détail de ceci et de plusieurs autres choses que j'aurai l'honneur de vous envoyer Vendredi prochaine, si je ne les porte pas moi-même. Mon départ a été différé de jour en jour, et n'est pas encore fixé. J'espère que V. A. S^e^. n'en désapprouvera pas les raisons, quand elle les saura....

W. BENTINCK.

[1]) H. van Aylva, commandant en chef à Maastricht.

[2]) Probablement E. de Steinberg, ministre hanovrien à Londres.

LETTRE L.

W. Bentinck au Prince d'Orange [1]. *Négociations en Angleterre.*

Londres ce $\frac{4}{15}$ Sept. 1747.

SECRETISSIME ET POUR LE PRINCE SEUL.

Monseigneur.

Il ne m'est pas possible d'entrer par lettre dans un détail tel qu'il le faudroit pour mettre V. A. S^e^. au fait de l'histoire de ce qui s'est passé depuis que j'ai présenté mon second mémoire. La pièce que j'envoye est de trois mains. Myl^d^ Chesterfield, piqué de ce que je n'avois pas été content de son premier papier, l'avoit dressé fort sèche; mais sentant qu'il n'en seroit pas le maître seul, il l'a envoyée au Duc de Newcastle, qui y a fait des additions, dont je donnerai la spécification à V. A. S^e^. de bouche. Après cela la pièce a été remise au Roi, qui y a encore ajouté quelque chose, dont j'informerai aussi V. A. S^e^. à mon retour. Myl^d^ Chesterfield est aussi mal disposé à l'égard de la République et à l'égard de V. A. S^e^. que l'a jamais été Walpole. Je vous le prouverai, Monseigneur, et je vous supplie, en attendant mon retour, de vous garder soigneusement de Dairolles qui est son émissaire. Mais je vous supplie aussi de ne rien dire à qui que ce soit qui puisse faire croire que vous avez le moindre soupçon sur Myl^d^ Chesterfield ni sur Dairolles, car pour pouvoir leur rendre la pareille et les mettre hors d'état de nuire, il ne faut pas qu'ils se doutent que V. A. S^e^. les connoisse.

Il n'y a jamais eu rien de plus malheureux par l'événement que la lettre que V. A. S^e^. a écrite le

[1]) Publiée en partie par M. *d'Ailly,* op. cit. p. 185. A la même date Bentinck écrit une lettre ostensible au Prince, publiée par M. *Beer,* op. cit. p. 112.

12 Juillet [1]) et envoyée par Le Blanc. Chesterf. en a terriblement abusé. Je n'en dis pas d'avantage à présent, et reserve le reste pour la première conversation....

W. BENTINCK.

Le soussigné, Ministre et Secrétaire d'Etat de Sa Maj. Britt., n'a pas manqué de mettre devant le Roi le mémoire que Mr. le C. de Bentinck lui a remis, du $\frac{1}{12}$ du courant, et comme ce Ministre témoigne souhaiter quelques éclaircissemens sur la réponse que le soussigné a faite, par ordre du Roi, a son mémoire du 30 du passé N. S., Sa Maj. l'a ordonné d'y satisfaire de la manière suivante.

1°. Que par rapport au terme de communication intime dans la ditte réponse, tels sont les sentimens invariables d'amitié et d'affection de la part du Roi envers le Prince d'Orange et la République, que Mr. de Bentinck ne sauroit y donner trop d'étendue, en supposant que l'intention du Roi a toujours été d'agir dans le plus parfait concert avec la République en tout ce qui concerne la négociation de paix.

2°. Pour ce qui regarde les Alliés communs de S. M. et de la République le Roi croit de s'être expliqué déjà avec tant de précision à leur égard, aiant donné à connoître „qu'il ne proposeroit ni ne traitteroit rien, sur ce qui „regarde leurs intérêts respectivement que conjointement „avec eux et avec leur participation; et que le Prince „d'Orange pouvoit être assuré, que S. M. s'en ouvrira à lui „en toute confidence, suivant que le cours de la négociation „le puisse rendre nécessaire, et avant même que le C. de „Sandwich ne soit authorisé de faire aucune démarche à „leur égard," que S. M. a de la difficulté à supposer, que Mr. de Bentinck en puisse avoir à comprendre exactement une idée aussi nette et claire. Et S. M. ne s'apperçoit nullement ni de l'utilité ni de la nécessité d'aucune explication ultérieure de sa part sur ce que dessus, vu que le C. de Sandwich est instruit d'écouter des propositions de la France,

[1]) Publiée par M. *d'Ailly,* op. cit. p. 134.

et non pas d'en faire, mais de répondre seulement en général conformément à la teneur de ses instructions. Ainsi il est évident, que le Roi sera toujours à tems de s'expliquer ultérieurement sur ce point important quand le cas existera. Et les mêmes raisons, que le soussigné vient d'alléguer, serviront de réponse aux objections faites par Mr. de Bentinck à la méthode, suivant laquelle S. M. a proposé que la présente négociation doit être traittée.

3°. Quant au point des préparatifs de guerre, S. M. a cru avoir rempli aussi toute l'attente du Prince d'Orange et de la République à cet égard, en déclarant et en posant pour fait, qu'on n'en pouvoit pas douter, qu'en cas que la présente négociation avec la France se trouva infructueuse „qu'Elle ne tardera pas conjointement avec ses Alliés de faire „de son côté tous les efforts possibles pour la défense et le „soutien de ses propres Roiaumes, de la République et de „la cause commune."

Mais comme Mr. le C. de Bentinck souhaite d'être éclairci sur ce qu'il doit répondre en Hollande, quand on lui demandera l'explication de cet article de la réponse, qui lui a été remise, et que cett' explication lui soit donnée avec la précision que l'importance de la matière demande, le soussigné doit ajouter par ordre du Roi, que S. M., vu les frais immenses qu'Elle fait déjà, a donné une preuve non équivoque de ses intentions à seconder les vues de la République en voulant se charger conjointement avec elle d'un engagement aussi onereux, que le sera celui des 30.000 Russes, et que de plus, si la négociation vient à échouer avec la France, Elle n'a jamais pensé à diminuer les forces qu'Elle a fournies durant le cours de la présente campagne pour l'année qui vient, comme Elle l'a déjà déclaré de bouche au C. de Bentinck; mais cela toutefois dans la ferme confiance et dans la juste attente que la République concourera dès à présent sincèrement avec le Roi à l'avancement d'un ouvrage aussi salutaire et aussi nécessaire que l'est celui d'une pacification générale. Et qu'en cas que la continuation de la guerre devienne inévitable, qu'elle s'évertuera non seulement, en faisant ses derniers efforts, mais aussi qu'elle ne différera pas à remplir

les engagemens dont elle a dû, il y a déjà longtems, s'acquitter envers le Roi, en déclarant la guerre ouvertement à la France. Et pour mieux marquer l'intention du Roi de ne rien omettre qui puisse être nécessaire pour procurer une paix honorable, en cas que contre toute attente elle ne pouroit pas être obtenue par la négociation présente, le soussigné a ordre de déclarer, que, si, outre l'addition proposée de 30.000 Russes, l'augmentation actuelle des 30.000 hommes sur le compte de la République, et les contingens mentionnés ci-dessus, il se trouvoit que ces préparatifs ne seroient pas suffisans pour avoir la supériorité si nécessaire, S. M. ne sera pas éloignée de prendre, conjointement avec la République, un corps de troupes Danoises, ou telles autres, qui seront les plus convenables et les plus aisées à obtenir.

Après ces éclaircissemens et cette communication intime des sentimens du Roi, S. M. se flatte de n'avoir rien laissé à désirer de sa part ni au Prince d'Orange ni à la République relativement aux objets, dont il est question, d'où il seroit très aisé à fixer et arrêter un plan de guerre, si malheureusement celui de paix viendroit à manquer.

Et si la France, lasse de la guerre, comme Mr. de Bentinck le croit très vraisemblable, cherche à s'en tirer, ce qu'elle ne sauroit espérer autrement qu'en offrant des conditions équitables de paix, S. M. ne voit point, de quelle manière les efforts, que la République a faits pour son propre soutien et pour celui de la cause commune, peuvent être envisagés comme faits à pure perte, puisque le but salutaire d'une pacification honorable, sûre et générale, une fois obtenue par là, est l'unique et le seul que la République, quelques grands que soient ses efforts, peut s'en proposer.

Fait à Whitehall, ce 4e de Sept. 1747 [1]).

CHESTERFIELD.

[1]) Cette pièce a été publiée par M. *Beer*, op. cit. p. 110.

LETTRE LI.

Le Prince d'Orange au Conseiller-pensionnaire. Perte de Bergen-op-Zoom.

—

's Nagts tusschen drie en vier uuren,
den 17 September.

Dese weinige regels zijn alleen dienende om UWEG. te verzoeken van soo goet te zijn van dese morgen hier te willen koomen om te raedtpleegen hoe wij best en zonder de minste bekommering voor de gevolgen aen het public de fatale tijding zullen meede deelen van het verlies van Bergen, dat de Francen deels door verrassing, deels stormender handt hebben ingenoomen, nae een gevegt van bijnae drie uuren in de straeten. Hoe seer dit geval mij smert, kan UWEG. afneemen door mijn iever voor den dienst van den lande. Het is Gods wille soo geweest; wij moeten die met onderwerping eerbiedigen smeekende dat Hij Zijn toorn over ons in Zeegening wil veranderen en ons met zijn geest bijstaen om standtvastigheit te behouden en met koelen moedt het beste te beraemen en wijze raedtslaegen te neemen om het gevaer te weederstaen en onder Godts Zeegen te boven te koomen....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

P. S. UWEG. excuseer dat door de haest zoo veel woorden vergeeten waeren maer onder het schrijven ben ik nog geinterumpeert door een derde officier die mij brieven van Cronstrom, van de Prins van Saxen [1]) en van mijn adjudant Maleprade [2]) ge-

[1]) Le Prince de Saxe-Hildburghausen, qui commandait les troupes dans les retranchements entre Bergen-op-Zoom et Steenbergen.

[2]) E. de Maleprade, colonel d'infanterie.

bragt heeft; de retraite is nog in goede ordre geschiet en de troupes voegen zig heeden bij het corps van Chanclos. Soo UWEG. gelieft kan deselve dese aen de Heeren Thesorier Generaal Van der Does [1]) en Secretaris Van der Hoop [2]) in stilte meededeelen.

LETTRE LII.

Le Prince d'Orange à W. Bentinck [3]) *Perte de Bergen-op-Zoom. Crainte des effets fâcheux en Angleterre.*

La Haye, le 17 Sept. 1747.

Monseigneur!

Je ne m'attendois nullement, mon cher Comte, que je me trouverois réduit à la dure nécessité de vous communiquer la fâcheuse nouvelle de la perte de Bergen-op-Zoom et encore de la façon dont cela est arrivé, les François l'ayant gagné plustôt par surprise que par force. Vous en verrez les particularités dans les lettres dont je vous envoie cy-joint copie [4]). La perte de cette importante place m'afflige dans un sens presque moins que de voir que la bonne réputation de nos troupes, qui commençoit à se rétablir sur l'ancien pied après une canonnade vaillament soutenue pendant 58 jours, va être flétrie de nouveau par la surprise dont s'est rendu coupable ce nombre d'officiers, indignes de ce nom, qui veilloient aux brêches de Dedem [5]) et des bastions Coehorn et Pucelle, à la sortie de Fullenius,

[1]) J. van der Does, trésorier-général.

[2]) A. van der Hoop, secrétaire du Conseil d'Etat.

[3]) Publiée en partie par M. *d'Ailly*, op cit., p. 186.

[4]) Elles manquent.

[5]) Un ravelin. Cf. *Wagenaar*, XX, 112, et *Bijvoegsels* 63.

lesquels, s'ils avoient été alertes et fait leur devoir, surtout aux bastions, il auroit été du tout impossible à l'ennemi d'y monter, la brêche n'étant qu'à peine commencée et par conséquent très peu praticable. Si nous avons de la honte de cette catastrophe d'une surprise, nous avons pourtant la satisfaction que la garnison s'est deffendue avec valleur dans les rues de la ville et a repoussé à deux reprises l'ennemi et qu'elle s'est sauvée avec tous ses drappeaux hors de la ville et ajoint les troupes des lignes, avec lesquels ils ont fait la retraite en bon ordre et joignent aujourd'hui le corps de Chanclos. Que n'est-il fort d'une quarantaine de mille hommes, et ce seroit le jeu de les attaquer à notre tour! Je sens bien et avec un regret infini que cette nouvelle fera un très fâcheux effet et causera de désavantageuses impressions en Angleterre, mais vous pouvez hardiment assurer que, quoique cette nouvelle ait fait une peine infinie, que le Gouvernement n'a pas molli et a pris unaniment ce matin la résolution de se roidir contre le danger et de suivre les mesures les plus fermes et vigoureuses; nous nous flattons que le Roi voudra nous seconder et concourir avec nous à faire un plan pour résister au péril et le surmonter et qu'à cette fin l'Angleterre prendra aussi quelques troupes Allemandes à sa solde et que si la négociation avec la Russie ne réussissoit pas à notre commun gré, qu'on cherche ailleurs à trouver ce qui ne pourra venir de là. Au nom de tout ce qu'il y a de plus cher et de plus pressant, tâchés d'engager à persister dans les idées dont on nous flattoit et assurés que nous n'en serons pas moins prêts à entrer dans les mesures de pacification, pourvu que la France soit raisonnable dans ses conditions et ne prétende pas les renchérir et profiter de son avantage actuel. Nous pensons toujours ici qu'en

faisant les préparatifs pour une autre campagne, nous pourrons disposer la France à être plus traitable, et le terrain pour former et assembler une armée ne nous manquera pas. En 1702 on débuta par Nimègue. Je suis charmé que M^r. votre frère aye bien voulu se charger de vous remettre celle-cy. Il pourra assurer la réalité des sentimens dont il a été témoin à l'assemblée.....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

P. S. Ayant été levé toute la nuit, vous jugez bien que je n'ai pas la tête fort libre, ainsi je ne fais qu'accuser les dépêches du 15e que vous m'avez envoyées par le courier et que j'ay reçu en écrivant celle-cy.

LETTRE LIII.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre [1]).

Londres ce $\frac{8}{19}$ Sept. 1747.

Monseigneur.

J'avois compté de partir demain et tout étoit arrangé pour cela. Je m'étois préparé à donner prémièrement quelques idées sur l'effet que je prévoyois que feroit en Hollande la réponse à mon second mémoire, mais les dépêches venues de Mylord Sandwich [2]) ont tellement altéré la situation des affaires ou pour mieux dire ont tellement montré la véritable manière de penser des François, que je crois que je pourrai apporter quelque chose de plus satisfactoire que cette dernière réponse. Ce soir il y aura à l'hôtel de Newcastle une conférence où l'on me communiquera les dépêches même ou leur contenu. Il sera trop tard

[1]) Une petite partie de cette lettre a été publiée par M. *Beer,* op. cit., p. 114.

[2]) Publiées par M. *Beer,* op. cit., p. 117.

pour pouvoir rien envoyer par cet ordinaire. Il sera certainement résolu quelque chose sur ces dépêches et je crois qu'il est très utile que je sois ici pendant qu'on délibérera sur cette réponse, qui décidera, selon moi, de tout. Ce que je sai de Mylord Chesterfield (qui ne m'a rien dit que quand je le lui ai demandé et point de lui-même, quoique nous eussions eu une assez longue conversation indifférente ensemble) se monte à ceci, que Mylord Sandwich avoit eu une conférence avec Mr. de Puisieux [1]) à Liège; que les choses en étoient encore au même point qu'à la dernière conférence de Breda; que Monsieur de Puisieux disoit que la France ne parloit que pour elle-même; que l'Espagne enverroit quelqu'un pour traiter sur ses intérêts; que la France modéreroit l'Espagne; qu'il faloit un établissement pour Don Philippe; que la France ne pouvoit pas entrer dans un engagement sur la renonciation au Prétendant et à sa postérité; que cela seroit trop dur et trop humiliant pour le Roi; qu'il faloit que l'Angleterre eut quelque considération ou qu'elle fit quelque cession (je n'ose pas précisément affirmer quel étoit le mot, mais c'en est le sens) pour que la France accordat ce point-là. Mylord Chesterfield avoit les dépêches en poche, je le sai, quoiqu'il ne me dit ceci que de bouche. Je lui témoignai ma surprise sur l'article du Prétendant surtout. Il en étoit lui-même fort embarrassé et je voi que le reste du ministère, quoique moins embarrassé que lui, le sera pourtant beaucoup. Je suis persuadé qu'après qu'on se sera déterminé sur les nouveaux ordres à envoyer à Mylord Sandwich, je verrai tout à fait clair à quoi le tout aboutira et alors je partirai.

[1]) L. P. Brulart, marquis de Puyzieulx et de Sillery, secrétaire d'état des affaires étrangères depuis le commencement de 1747, après la démission du marquis d'Argenson.

La nouvelle venue ce matin que Bergen-op-Zoom a été pris Samedi passé d'assaut et la garnison passée au fil de l'épée a causé ici une grande consternation, mais je me flatte que la mauvaise foi marquée de la France et la grandeur du danger obligeroit à des mesures vigoureuses ceux qui y étoient moins disposés. J'ai appris ce matin que la Suède offre 14 vaisseaux de ligne montés et équippés à la France, comme je le sai de bon lieu. J crois que V. A. S^e^. fera bien de prendre ses mesures là-dessus, sans quoi cela pourroit donner un terrible coup à la République, aussi bien qu'à ce païs-ci.

L'Amiral Schrijver [1]) a pris et mené à Portsmouth un vaisseau François venu de la Guadeloupe. Je suis fâché qu'il n'en aie pas d'avantage.

Dans le moment je reçois un billet du Duc de Newcastle pour me faire savoir que la conférence est remise, desorte que voilà encore un jour de perdu. J'en suis très fâché, étant dans un état d'incertitude continuel, mais j'en serai consolé si ce délai sert à donner de la consistence aux mesures qu'on veut prendre ici ou à me mettre encore plus au fait du véritable état des affaires et des esprits ici...

W. BENTINCK.

LETTRE LIV.

La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Etats de Frise. Voeux pour le salut du Prince.

Le 3 Octobre 1747.

Monsieur mon très cher fils.

... La situation où se trouve l'affaire de la résolution yci pour ce conformer à celle de Hollande [2]), je m'avisserois point à en parlé en détail, car cela

[1]) C. Schrijver, amiral hollandais.

[2]) Relative au don gratuit.

n'est pas de ma sferre, mais je ne saurois m'empêcher de dire la surprisse que j'ai eu de voire combien les esprit des Membre, qui compose les Estat, ont d'attention aux affaire non seul, mais le peu d'état qu'on peut faire sur leur sentiment; il change comme des chirotte [1]) pour prendre un tel système à une tel heur et puis tout le contraire encor, ce qui et très incommode pour tenir la sittuattion du grand but en ordre. J'espère que ceux qui sont encore d'autre système et sentiment, réussirons encor à les arretté à faire réflechir au dangé qu'il y a à craindre d'une tel confusion et que votre zelle pour la bonne cause sera le seul moyen à les mettre au fet et de tenir plus ferme pour consentir à la fin avec unanimité, ce que je souhaite de tout mon coeur.

J'espère que le tour que vous avés dessein à faire pour voir la situation près de Breda, comme aussie à l'armée, ne sera point accompagné de crainte pour ceux qui s'intéresse, comme je faits, pour votre personne, que il n'arivera point quelque imprévue dangé par les ainnemis où vous pouriés être exposé....

M. L. PR. D'ORANGE.

LETTRE LV.

O. Z. van Haren [2]) *au Prince d'Orange. Opposition en Frise contre les taxes proposées.*

Leeuwarden ce 7 Octobre 1747.

Monseigneur.

Après un voiage aussi lent qu'il est possible bonnement d'en faire, nous sommes arrivés hier au

[1]) l. *girouettes.*

[2]) Frère puiné de W. van Haren et député au conseil d'Etat pour la Frise.

matin à sept heures à Leeuwarde, aians été un jour entre le Lemmer et Sneek.

Je me suis appliqué à étudier, autant qu'il m'a été possible, en quelle situation se trouvent les affaires ici et j'ai trouvé mon cousin de Westergo [1]) chef de parti, qui est la chose du monde dont je me serois le moins douté, et pour lier ensemble ses amis, il a promis de faire consentir tout le monde à l'exportation des bestiaux [2]), ce qui charme bien des gens ici.

Cependant ils ont mené les choses si loin que l'on se séparera vraisemblablement aujourd'hui, après avoir arrêté premièrement la levée du 50e denier, selon le personel et, en second lieu, que chacun paiera libéralement le 50e denier de ce qu'il lui reste outre cela, en secret et sous une déclaration sans serment [3]), c'est à dire que l'on donnera ce que l'on voudra.

Ce ne sont point, Monseigneur, Mr. Ype Burmania [4]) et Messrs Vegelin [5]) qui ont travaillé contre le plan Hollandois. Je leur dois même la justice qu'ils y ont concouru avec tout le zèle imaginable, mais tout le

[1]) Je n'ose pas dire de qui il s'agit. Les familles de Haren et de Burmania étaient liées (Cf. *Ferwerda, Adelijk en Aanzienlijk Wapenboek*); peut-être il s'agit de George Ulbo van Burmania, grietman de Menaldumadeel, ou de Jarich Georg van Burmania, grietman de Franekeradeel (Cf. *Baerdt van Sminia, Nieuwe Naamlijst van Grietmannen*).

[2]) A cause de l'epizootie le transport des bestiaux était interdit. Cf. *Ned. Jaarb.* 1747, p. 56.

[3]) Cf. le placard du 27 Oct. 1747 dans les *Ned. Jaarb.* 1747, p. 882.

[4]) Probablement Epo Sjuk van Burmania, bourgmestre de Dokkum.

[5]) Probablement Assuerus Vegelin van Claerbergen, grietman de Haskerland, et son frère Johan, grietman de Doniawerstal.

mal vient de Mr. Daniel Scheltinga [1]), qui est l'auteur de toutes les élucidations et de tous les éclaircissemens, qui ont si bien embrouillé l'affaire, et surtout du fameux article que les deniers, qui en proviendront, resteront ici, de peur, disoit-il, que, sans cela, on ne les transportat à la Haie pour être emploiés selon le bon plaisir de V. A. Se., ce qu'il disoit être le dessein de cette contribution; et tout cela a été débité avec une égale aigreur, tant dans la chambre des villes, que surtout au Minder getal [2]), comme V. A. Se. peut s'en informer à loisir. Le dessein de la séparation du landdag me paroit être dans la vue de renverser le tout au prochain landdag, si la chose est possible, ou du moins de renverser le dernier article et de faire ensorte que l'on s'en tienne simplement au personel, ce qui fera 700,000 fl., projet digne des grands hommes qui y buttent.

On vient de nous annoncer que le landdag est séparé jusqu'à lundi quinze et qu'il a été résolu, comme j'ai craint et ai eu l'honneur de marquer ci-dessus.

Je partirai demain pour la campagne et retournerai Samedi prochain à la Haie pour assister à tems au landdag que ma femme tiendra dans peu [3]) . . . .

O. Z. VAN HAREN.

[1]) Probablement D. de Blocq van Scheltinga, ancien secrétaire de Schoterland, bourgmestre d'IJlst.

[2]) Une commission de 8 personnes (deux de chaque quartier), chargée de préparer les affaires qui seraient traitées dans l'assemblée des états de Frise.

[3]) Le 6 Nov. 1747 sa femme lui donna un fils.

LETTRE LVI.

La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Stadhoudérat héréditaire.

—

Monsieur mon très cher fils.

Un affaire assé important m'as parue, que je ne pouvois passé sous silence, s'est que je n'ay [1]) été prié même de la part de Mr. Aylva de Higtum [2]) de voulloir vous assurer de son respect et que je devois m'informer sy, mon cher fils, vous trouviés point convenir que on fit passé la résolution de la Hollande touchent la propossion de Messrs les Noble pour établir le stadhoudraed héréditaire non seul sur la postérité mâle, mais aussie que les filles y succédas aussie de même, et comme le premier point et [3]) déjà en consistence yci, il ne s'agiroit que le dernier, c'est à dire que les Princesses y fusse compris. Il faut que je luy rende la justisse, que il me paroit fort zellé pour cet affaire, car d'abord qu'il me vient félicitté, il me dit qu'il avoit pensé à le propossé et à en faire son affaire, mais le même soir il a conféré avec Mr. le Conseillé Haemmerster [4]) les messure à prendre; il on [5]) fait venir Monsr Swartzenberg [6]) et l'on [7]) parlé sur la direxction de cet affaire, qui y et [3]) aussie d'abord entré dans le plans, et Mr. d'Aylva et

[1]) l. *c'est que j'en ay.*

[2]) Probablement Tjaard van Aylva, à ce moment grietman de Wonseradeel. Cf. *Baerdt van Sminia, Nieuwe Naamlijst van Grietmannen* (1837), p. 237, 274.

[3]) l. *est.*

[4]) D. Hamerster, conseiller au cour de Frise.

[5]) l. *ils ont.*

[6]) M. O. baron thoe Schwarzenberg.

[7]) l. *ont.*

[8]) l. *est.*

M^r. Haemmerster m'on priés de vous assurer que il pousserois l'affaire à la première assemblée des Estats, qui sera lundy en huit, d'abord qu'ils saurons sy cela est de votre approbation, ainssie ils souhaitent fort que vous voullié avoir la bonté de me dire votre réponse d'abord avant cette assemblée, et il son d'avis, qu'il faut point retaerter [1]), mais en même tems ils ont crue que cela ce devoit faire comme de leur propre et non par solicitation, comme venant de votre part, comme cela ne serois point convenable, autrement et alors il croye que cela ne sera pas dificil à le faire passé. Sy vous voullié donc me faire une promte réponse avant le tems marqués, même par un exprès pour la faire partir avec la poste d'abord, quel puisse être à tents [2]) yci; en à tent [3]) il veuillie parlé à leur amis pour tout préparer....

M. L. PRINCESSE D'ORANGE.

LETTRE LVII.

Ch. Bentinck [4]) *au Prince d'Orange. Entretien avec lord Sandwich.*

A la Haye ce 14 Octobre 1747.

Monseigneur.

Hier au soir à mon retour ici, je fus chez Mylord Sandwich, à qui je communiquai les réponses que V. A. m'avoit fait la grâce de me faire. Je lui dis que si l'Angleterre ne vouloit donner que 63.000 hommes, on n'en donneroit pas d'avantage de ce

[1]) l. *retarder.*

[2]) l. *temps.*

[3]) l. *en attendant.*

[4]) Charles Bentinck de Nijenhuis (frère puiné de Willem), membre de la noblesse d'Overijsel, député aux Etats-Généraux depuis Mars 1747 et, de même que son frère, très zélé ami de la maison d'Orange.

côté-ci. Je lui dis là-dessus que touttes ces disputes ne faisoient qu'empirer les affaires et aliéner les esprits des deux côtés; que de nous reprocher à présent le mauvais état de toutes nos affaires, n'étoit autre chose que se battre contre son ombre, puisque ces reproches ne s'addressoient qu'au gouvernement passé, qui avoit mis tout dans cet état; que les choses ne pouvoient se remettre du jour au lendemain, mais qu'il ne falloit pas conclure de là que nous étions dans une situation désespérée. Il ne s'agit à présent que d'un fait: nous sommes dans cet état et il faut nous en tirer coûte qu'il coûte, pour que nous puissions par la suitte être de la même utilité à l'alliance, que nous l'avons été autrefois. Nous faisons les derniers efforts pour cela et l'Angleterre devoit nous regarder dans ce point de vue et nous donner tout le secours possible pour nous remettre dans un état à être moins à charge à nos amis à l'avenir. Que V. A. me permette de lui dire que ce qui fait de mauvaises impressions sur les mieux intentionés en Angleterre est de voir, que tous ceux qui étoient en charge avant l'avènement de V. A. y sont encores, et que l'on attend avec une impatience extrême que la mauvaise conduite à Berg-op-Zoom soit examinée. J'ai dit à Mylord Sandwich que V. A. approuvoit que l'on fit une convention et que le Roi de Sardaigne y fut compris.

Par les lettres de la poste passée, le Duc de Newcastle mande à Mylord Sandwich que, selon les rapports de Mr. Burnabé [1]), nos affaires vont assez mal en Suisse et surtout dans le canton de Berne; comme c'est le principal canton, V. A. n'ignore pas que la France n'y oublie rien pour nous y traverser, ainsi je supplie toujours très humblement V. A. de songer que le départ de Mr. de Haren presse beaucoup.

[1]) Burnaby, envoyé anglais à Berne.

Le Duc de Newcastle insiste toujours sur une question, ce sont les mesures que l'on pourra prendre pour mettre ces provinces à couvert d'une invasion pendant l'hiver. Sur cet article j'ai dit à Mylord Sandwich que je trouvois la demande fort mal entendue et qu'il n'étoit pas naturel que Mr. le Maréchal Bathiany, qui commande à présent du côté que nous pourrions avoir quelque chose à craindre, fit part des plans et des desseins qu'il forme au ministre en Angleterre dans le tems que le secret est le plus nécessaire, et que tout ce que l'on pouvoit demander, étoit si S. Exc. pouvoit leur mettre l'esprit en repos en disant que les mesures sont si bien prises que les François ne pourront pas nous faire de mauvais tour cet hiver, et s'il m'est permis de le dire, je crois que quelque assurance pareille de la part de V. A. pour la Zélande feroit bien aussi en Angleterre. Je prens la liberté à la prière de Mylord Sandwich d'écrire là-dessus à Mr. le Maréchal....

C. BENTINCK.

LETTRE LVIII.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Stadhoudérat héréditaire.

Sorgvliet ce 20 Octobre 1747.

Monseigneur.

J'apprens que V. A. S. aura une députation de la ville d'Amsterdam, qui a délibéré et résolu sur l'affaire du Stadhoudérat héréditaire [1]). Il me paroit que comme cette affaire s'est faite sans vous, vous

[1]) Le 7 Oct. 1747 la noblesse avait proposé aux Etats de Hollande de rendre le stadhoudérat héréditaire dans la ligne masculine et féminine.

ne pouvez rien faire qu'écouter ce qu'on vous dira, et s'il y a la moindre difficulté ou proposition de conditions de la part de ces Messieurs, vous ne pouvez entrer en matière avec eux, puisqu'il s'agit d'une proposition du Ridderschap arrêtée sans vous et que par conséquent ces Messieurs doivent être renvoyés au Ridderschap et aux 17 villes, qui se sont conformées avec le Ridderschap, sans quoi vous vous commettriez vous même, le Ridderschap et les autres villes....

W. BENTINCK.

LETTRE LIX.

La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Troubles à Rotterdam et ailleurs.

Le 14 Novembre 1747.

Monsieur mon très cher fils.

....Le trouble qui ont été à Rotterdam, comme j'apprend, et d'autre ville [1]) vous ont de nouveaux causé de la besoigne fâcheuse. Je souhaitte que les mesures que vous avés pris à éteindre le feu serons éficasse. Il me semble que la publicattion que vous avés fait et [2]) très ménagé, donc [3]) vous avés eu la bonté de me joindre un exempler et tout le monde le trouve tel; le commun a pène de refreindre les borne de leur liberté, comme il paroit, et comme il ce sont vue applaudie par leur juste mouvement de zelle pour le gouvernement, il s'y mêle à pressent un peu de travers, qui pouroit avoir de mauvaise suitte

[1]) Les tumultes dirigés contre les régences. Cf. *Wagenaar*, XX, p. 125.

[2]) l. *est*.

[3]) l. *dont*.

dans un tems de grisse [1]) comme asteur, quoique je croy les abus sont réël parmis quelque membre des régents, mais je croy avec vous que la fermeté et la douceur doit avoir lieux en cette occasion et tout le ménage aussie en cette piesse, sy bien quel attire générallement l'aprobattion. Je souhaite que vos bonne intenstion et pène ayes en tout un bon succès et que vous ayés la satisfaxction de recoeuillir les fruit le plus agréable et dous que vous pourés attendre et désiré.

La bonne nouvelle des Englois d'avoir pris (six) vaisseaux de guerre des ennemis les François, m'as beaucoup réjouis; j'espère que les autre serons tombé encor en leur main, qui sont échappé; cela causera une grande perte pourtent à leur marine. J'espère que cela abbattera un peu de leur orgueil pour les rendre plus traittable pour faire la paix....

M. L. PR. D'ORANGE.

LETTRE LX.

Le Prince d'Orange au Roi d'Angleterre. Stadhoudérat héréditaire.

La Haye ce 24 Nov. 1747.

Sire!

Je n'ai attendu que la délation en forme du stadhoudérat héréditaire que les Etats de Hollande m'ont conféré [2]) pour en donner, selon mon devoir, très humble communication à V. M. et je me flatte d'autant plus que V. M. voudra bien prendre quelque part à un événement si avantageux pour ma Maison, après tout ce que V. M. a daigné dire de gracieux sur cet

[1]) l. *crise.*

[2]) Le 16 Nov. 1747.

article et sur tant d'autres qui me concernent au Comte de Bentinck, lorsqu'il a eu la grâce de faire sa cour à V. M. Rien ne me sçauroit plus flatter en tout cecy que l'approbation que V. M. veut bien donner à ma conduite et l'espoir que par cet établissement plus solide de la forme du gouvernement dans la République, je seray plus en état de donner à V. M. des preuves de mon empressement et de mon zèle à concourrir aux vues de V. M. pour le bien public et à cimenter et resserrer de plus en plus les noeuds qui lient par les motifs les plus pressans les deux nations.... [1])

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE LXI.

O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Les négociations en Suisse [2]) *ne seront pas faciles.*

Basle ce 28 Nov. 1747.

Monseigneur.

Avant-hier au matin je partis de Rastad et arrivai hier au soir à six heures ici. Ce matin j'ai donné mes lettres de créance et partirai demain au matin pour Berne.

La disposition des esprits est très fâcheuse ici. On parle beaucoup de la bonne volonté que l'on a

[1]) La réponse du Roi, portant ses félicitations, est du $\frac{\text{20 Nov.}}{\text{1 Déc.}}$ 1747.

[2]) Négociations pour avoir la permission de lever des troupes suisses. Haren, qui avait été nommé commissaire général des troupes suisses en Août 1747 (*Ned. Jaarb.* 1747, p. 718), partit pour Berne en Novembre 1747 en qualité de ministre plénipotentiaire (*Ned. Jaarb.* 1747, p. 844).

pour la République, mais on a grand peur de la France, ainsi il sera impossible de pouvoir d'abord faire avouer ici les trois nouvelles compagnies, mais je me flatte pourtant que l'on n'aura pas grand peine à les lever, après quoi, quand elles seront une fois levées et que l'on aura réussi à Berne, comme je m'en flatte, il sera plus aisé de les faire avouer du canton ....

O. Z. VAN HAREN.

LETTRE LXII.

Le Duc de Cumberland au Prince d'Orange. Affaires militaires. La tutelle.

De St. James, le $\frac{17}{28}$ de Nov. 1747.

Mon cher frère.

J'ai bien receu votre lettre [1]) du 21e de ce mois, laquelle m'a trouvé déjà arrivé ici. Je suis sensible à l'attention que vous avez de vous informer si j'ai eu un bon passage; il a été des plus favorables.

Je vous suis très obligé de la communication que vous me donnez de l'allarme que Messieurs les Etats de Zélande ont prise sur les avis qu'ils ont receus que les François vouloient entreprendre quelque chose le 28e de ce mois. Je suis entièrement d'avis que ce ne sera jamais sur les îles de la Zélande, ni sur celle de Tholen, que l'ennemi entreprendra quelque chose avant que le mauvais tems ou une force supérieure (chose impossible) aient délogé notre postirum naval [2]), mais je crois que s'ils ont quelque dessein d'entreprendre un coup pendant l'hiver dans ce voisinage-là,

[1]) Manque.

[2]) Sic. Il y avait une escadre anglaise sur les côtes de Zélande.

ce sera plutôt sur Steenberg ou Oudenbosch; c'est pourquoi j'aurois bien plutôt souhaité, que le détachement que vous aviez envoyé dans l'île de Walcheren, eût renforcé la garnison de Steenberg.

Je puis vous assurer que ni les vues du Roi mon père, ni les miennes, ne sont aucunement telles qu'on puisse reprocher aux troupes Angloises de chercher l'exemption d'aucun service, au moien de laquelle la cause commune put recevoir aucun préjudice et je me flatois que la manière dont on les avoit emploiées la campagne dernière, en auroit fourni une preuve sufisante.

Mylord Albemarle [1]) ou le général commandant les troupes Angloises en Flandres a ordre de faire marcher telle partie du corps que le Prince de Wolfenbuttle [2]) jugera nécessaire partout où le service de campagne l'exigera, mais il a absolument ordre de ne mettre aucune des troupes sous son commandement en garnison dans la province de Zélande ou à Steenberg, ce qui me paroit assez juste, après que quatre battaillons y ont été sacrifiez cet été.

Je vous envoie incluse une copie [3]) du plan qui fut réglé à la Maison du Bois entre vous, le Maréchal de Batthyany et moi....

GUILLAUME.

J'ay nommé au Roy l'affaire délicate touchant la tutelle; on l'acceptera ici, si on l'offre directement.

[1]) W. A. van Keppel, deuxième comte d'Albemarle.

[2]) Le Prince Louis de Brunsvic Wolfenbüttel, général au service de Marie Thérèse.

[3]) Je ne la publie pas.

LETTRE LXIII.

O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Gouvernement de Bâle. Mauvais succès des négociations.

Berne le 2 Décembre 1747.

Monseigneur.

....Le gouvernement (de Bâle) y est entre les mains d'un grand conseil, composé de deux cent personnes, qui sont à vie et entre les mains desquels est l'autorité souveraine; mais la nomination à ces postes est entre les mains des gildens ou corps de métiers, qui ont chacun un nombre fixe de places au grand conseil qu'ils remplissent à mesure qu'elles deviennent vacantes.

Ainsi quoique le gouvernement soit activement, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, aristocratique, il est cependant passivement démocratique et les grands y sont obligés à des égards infinis pour le peuple et le peuple y est, comme partout ailleurs, fort peu inquiet du futur, pourvu que, pour le présent, il aie le pain à bon marché et dès que le canton choque un peu seullement de front le ministère de France, aussitôt la sortie des grains est défendue en Alsace et le pain plus cher à Basle.

Les choses se trouvant dans cette situation, il ne me fut pas difficile de conclure qu'il seroit du tout impossible de porter ces gens là à reconnoître publiquement et tout d'un coup trois compagnies nouvelles au service Hollandois, surtout après la défense que l'on avoit fait fraîchement depuis dix jours de ne point engager des recrues pour aucun service qui ne fut déjà avoué.

Ce qui avoit donné sujet à cette défense, étoit que Mr. Wetsteyn, aiant produit dans l'assemblée du

grand conseil la commission de capitaine, dont V. A. S^e^. l'avoit honoré avec la lettre de recommandation de L. H. P., et aiant demandé en conséquence la permission de lever, sa demande alloit lui être accordé tout simplement, lorsque M^r^. de Linder par une vivacité, qui étoit là très peu de saison, s'avisa de dire que l'on en demanderoit encore deux, l'une pour lui-même et l'autre encore pour un autre capitaine et par là effaroucha tellement l'assemblée, qui craignit de déplaire trop à la France en accordant trois comp. à la fois pour notre service, qu'au lieu d'accorder la demande à Wetsteyn l'affaire fut mise en commission pour tout service non actuellement avoué.

Or comme je n'ai aucun lieu de croire que ce rapport, ni la résolution à prendre après par le grand conseil, nous soient favorables, j'ai cru devoir appliquer immédiatement mes soins aux deux articles suivans, le premier de reculer ce rapport autant qu'il est possible et le second que l'on ne fit ou point ou du moins très peu d'attention à nos levées, qui se font tout doucement dans le canton, quoique l'endroit de l'enrollement soit sur le territoire du sérénissime Markgrave de Dourlach.... [1])

Comme j'ai trouvé que ma présence à Basle dans ces circonstances pouvoit faire plus de mal que de bien et qu'elle étoit nécessaire ici, j'en suis parti le 28 novembre au matin et arrivé ici le 29 au soir à cinq heures....

O. Z. VAN HAREN.

[1]) Avis sur la manière de lever les compagnies.

LETTRE LXIV.

O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Négociations à Berne.

—

Berne le 2 Décembre 1747.

Monseigneur.

Le même soir de mon arrivée en cette ville, je fus, pour ne pas perdre un moment de tems, porter mes lettres de créance à M^r^. l'Avoyer regnant Steyger, qui a été autrefois au service de la République, et m'en fus delà chez l'autre Avoyer Steiger, qui depuis bien des années est à la tête de ce canton, et je fus reçu de l'un et l'autre avec une politesse égale.

Après leur avoir fait un compliment sur la joie que je ressentois d'avoir été choisi par L. H. P. et par V. A. S^e^. préférablement à tant d'autres sujets plus capables que moi pour être envoié dans ces pais-ci et de jouir par là de l'avantage de voir et d'admirer de plus près un gouvernement si sage et des seigneurs d'un mérite si distingué et si universellement reconnu, j'entrai en matière et leur proposai à peu de chose près le contenu du mémoire que j'ai donné aujourd'hui à la commission dont je sors, et que j'ai l'honneur d'envoyer aujourd'hui à l'Etat et à V. A. S^e^. sous l'addresse du Greffier Fagel.

Jeudi je fus complimenté chez moi et dès le même jour je commençai à faire la première visite à tous les seigneurs du petit conseil, aiant été informé que cette démarche ne déplairoit pas ici, outre que j'avois vu pratiquer à peu près le semblable par M^r^. le Marquis de Puisieux à la Haie et qu'en pareil cas je crois que l'on peut bien imiter un peu ces messieurs François; et comme l'on trouve ici tout le monde, j'aurai besoin de quelques jours avant d'avoir achevé cette traitte.

Hier ma lettre de créance a été lue et l'on a nommé des commissaires pour m'entendre. Il y a eu des débats dans le grand conseil pour savoir, si au conseil secret que l'on m'a donné on ajoindroit la commission Hollandoise, qui est celle qui est chargée de ce qui regarde les affaires des trouppes Bernoises au service de la Hollande et dont presque tous les membres ont servi chez nous, et l'affirmative l'a emporté de 75 voix contre 36, ce qui est certainement d'une bonne augure, d'autant plus que l'on m'assure que les voix des deux seigneurs Avoyers ont été pour l'affirmative, mais ce qui cependant, Monseigneur, ne conclut encore rien par le nombre des membres du grand Conseil absens actuellement, et qui seront certainement présens le jour de la décision.

Ce matin j'ai été en conférence en cérémonie avec messieurs les Commissaires et leur ai représenté de vive voix le contenu du mémoire susmentionné, après quoi je l'ai signé et le leur ai laissé. V. A. S^e^. trouvera peut-être ce mémoire, tant par rapport à l'arrangement des matières que par rapport au stile, un peu indigeste, mais comme le principal est de convaincre ces messieurs, que l'on ne leur demande rien que ce qu'ils ont déjà accordé, j'ai été obligé de suivre presque partout les mots et par conséquent le stile des lettres de ces messieurs, et pour l'arrangement, j'ai eu pour grand but de répondre d'avance aux difficultés que je sai déjà que l'on doit m'objecter dans une autre conférence, qui, je crois, se tiendra lundi prochain, ces messieurs n'aians fait autre chose aujourd'hui que de m'écouter et de prendre mon mémoire pour l'examiner.

En général, Monseigneur, j'espère bien plus que je ne crains, mais une expérience de quinze années m'a appris à combien de changemens et de variations

sont sujets les Gouvernemens républiquains, composés d'un si grand nombre de têtes et d'intérêts différens. V. A. S^e^. peut cependant être persuadé que ce ne sera pas faute de zèle et de travail que j'échouerai, s'il faut en passer par là....

O. Z. VAN HAREN.

LETTRE LXV.

O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Négociations à Berne.

Bern le 6 Décembre 1747.

Monseigneur.

La Commission est encore occupée de mon mémoire, selon mes informations elle fera rapport à l'assemblée des deux cent après-demain, vendredi. Je n'ai jusques à présent aucun lieu de craindre un mauvais succès; mais, outre les variations ordinaires à craindre dans un gouvernement composé de tant de têtes, on me dit que M^r^. de Bachi [1]), nouvel ambassadeur de France, arrive aujourd'hui à Soleure. V. A. S^e^. saura peut-être que l'ambassadeur de France en Suisse a tous les ans, outre ses gages, cent mille florins à sa disposition, dont il n'est obligé de rendre compte, et que moi je n'ai pas un sou à ma disposition.... [2])

O. Z. VAN HAREN.

[1]) Probablement François, comte de Bachi ou Baschi Saint Estève.

[2]) Recommandations de plusieurs officiers suisses.

LETTRE LXVI.

O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Négociations à Berne.

—

Bern ce 9 Décembre 1747.

Monseigneur.

.... Comme j'ai toujours regardé ce canton ici comme donnant le ton aux autres cantons protestans, dont il est le plus puissant, j'ai d'abort pris le parti de me transporter dans cette ville, bien persuadé que si je pouvois réussir ici, je n'aurois pas grande opposition à attendre dans les autres cantons et qu'au contraire si j'échoue ici, je ne ferai rien qui vaille autre part, du moins cela n'est-il que trop à craindre.

Ainsi je résolu d'emploier, comme on dit, le verd et le sec pour parvenir ici à mon but et comme ici, ainsi que dans tout autre gouvernement républicain, l'intérêt particulier se trouve souvent si étroitement lié avec l'intérêt publicq que l'on a de la peine à les bien séparer, j'ai cru de mon devoir de m'informer quelles étoient ici les familles de crédit que l'on pourroit obliger en leur faisant avoir part dans l'état major futur du régiment, supposé que l'on en accorde la levée.... [1])

J'ai trouvé d'abort une République très choquée de ce que l'on ne leur avoit pas donné connoissance de l'avènement de V. A. S^e^. au Stadhoudérat et occupée par un grandissime parti François, que l'inaction et la négligence de chez nous a laissé depuis quelques années croître et s'agrandir tout à son aise.

On a répondu au premier article que L. H. P. n'avoient fait faire cette notification qu'uniquement aux cours où elles avoient des ministres résidens; le

[1]) Il n'a pas parlé des huit autres compagnies.

second article n'est point un article à y répondre par des paroles mais par des faits.

La famille des Steyger, dont sont les deux Avoyers, est celle qui a le plus grand crédit, et après ceux-là je n'ai trouvé personne qui eut plus d'amis, de parens et de liaisons que Graffenriedt, qui a servi autrefois dans le régiment de Schwartzenberg. J'ai donc cru qu'il falloit d'abort engager ces deux familles en promettant la place de collonel commandant à Graffenriedt et la lieutenance collonelle à Steyger.... [1])

Tout ceci a été promis et stipulé de part et d'autre et par là cette affaire, qui à mon arrivée paroissoit une chimère, a commencé à prendre forme de quelque chose, et il me reste encore deux majorités [2]) dont j'espère de faire usage.

Avant-hier je me croiois sûr de mon fait et que le lendemain une grande pluralité décideroit la question en notre faveur, lorsque le parti François ne voiant plus moien de heurter l'affaire de front, prit le biais et travailla sous main à mettre les esprits foibles dans leur parti en insinuant que L. H. P. seroient elles mêmes trop justes pour les mettre dans l'embarras ici, en leur demandant un secours que la France pourroit trouver mauvais que l'on accorde, et qu'ainsi il faudroit écrire à L. H. P. et à V. A. S^e^. pour leur faire des représentations à ce sujet, par où l'affaire se trouvoit évidemment reculée de quatre semaines pour le moins.

Comme dans une République le nombre d'esprits foibles et timides et qui sont bien aise de se tirer d'un embarras actuel et pressant, est toujours fort

[1]) Tous les deux chaudement recommandés par les avoyers. Haren a demandé une nouvelle compagnie pour le colonel Sturler.

[2]) c. à d. deux places de major.

grand, ils grossirent comme un torrent, sans que l'on en fut informé.

Aussitôt que j'eus les premiers indices de ce qui se tramoit, je courus chez les deux Avoyers pour leur représenter que L. H. P. demandoient un secours actuel et non des représentations; que ce secours, par la nature de notre situation, devenoit inutile s'il n'étoit prompt et que, sachant l'intention de L. H. P. sur cette matière, je me trouvois obligé de leur dire tout net que, si on me présentoit la lettre, je ne l'accepterois pas.

Ces deux messieurs me dirent qu'ils ne croioient pas que ce parti put jamais me faire du tort, ni parvenir à son but; que pour eux ils me déclaroient franchement qu'ils étoient d'opinion de faire accorder dès le lendemain les douze compagnies et qu'ils étoient sûrs d'avoir la pluralité de voix nécessaire pour cet effet.

De chez eux je m'en fus chez M^r^. le ministre de la Grande Bretagne, Burnaby, avec qui j'ai été de concert dans cette affaire dès le commencement autant que j'ai pu et qui, par son zèle et par la vigilance qu'il a témoigné pour les intérêts de la bonne cause dans tout le cours de l'affaire, a bien mérité un petit mot de la part de V. A. S^e^. ou de M^r^. le Greffier au nom de V. A. S^e^. pour l'en remercier.

Après que je lui eus dis ma conversation avec ces messieurs, nous convinmes qu'il n'y avoit plus rien à ajouter; qu'il faloit s'en fier à ces messieurs, qui devoient mieux connoître que nous la situation de leur Gouvernement et qu'il falloit laisser aller le rapport pour le lendemain.

Ils se trompoient cependant, car hier, après sept heures d'assemblée et de débats, tout ce que l'on a pu faire a été de diriger la chose de façon que ce seroit à moi que l'on feroit des représentations, et nos

amis nous flattent que de la façon, dont l'affaire est maintenant tournée, ils sont sûrs de nous faire réussir immédiatement après que ces représentations m'auront été faites, auxquelles, comme V. A. S^e^. juge bien, je ne ferai pas grande réponse, c'est à dire qu'ils se persuadent que nous n'aurons pas perdu que huit jours et que vendredi prochain l'affaire sera définitivement expédiée en notre faveur.

J'avoue que je ne suis pas tranquille, car je regarde qu'il s'agit absolument de gagner ce canton une bonne fois pour tout à la bonne cause ou de le perdre pour toujours, au quel cas la France l'aura à sa disposition, à quoi elle a travaillé vint et cinq années, sans aucune opposition de notre part.

De quelque façon que la chose tourne, je supplie V. A. S^e^. de me faire la grâce de croire que ce ne sera pas faute de zèle ou de bonne volonté que je perdrai la partie, si je la pers.... [1])

O. Z. VAN HAREN.

LETTRE LXVII.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Passage des troupes russes.

Ce 9 Décembre 1747.

Monseigneur.

J'ai oublié ce matin de dire à V. A. S^e^. qu'hier j'avois vu le Comte Flemming chez moi et qu'après avoir eu avec lui une conversation d'une bonne heure, j'ai jugé qu'il étoit venu plutôt pour écouter que pour parler. Il fait de grandes assurances des bonnes intentions de sa cour, qu'il avoue avoir des engage-

[1]) Il demande des ordres par rapport aux huit autres compagnies. Avis des autres cantons.

ments avec la France pour ne se mêler de rien et qui en tire pour cela un subside; mais une chose d'importance qu'il m'a dit, est que l'on doit demander le passage pour les Russes par la Pologne; que le Roi ne pourroit pas l'accorder publiquement, mais qu'il le favoriseroit sous main. Du reste, Monseigneur, il faudra être un peu sur vos gardes avec lui....

W. BENTINCK.

LETTRE LXVIII.

Extraits de deux lettres (à W. Bentinck?). Conduite insupportable de l'envoyé de la République à Londres, H. Hop.

Londres, Décembre 1747.

J'ai déjà eu l'honneur de vous marquer l'impertinente façon, dont a parlé ici un certain homme au sujet du Stadhouder. Je suis obligé de revenir à la charge. Cet indigne coquin tous les jours et en toutes occasions parle comme un fou, mais comme un fou enragé, car sans cela il n'est pas possible qu'il put en agir comme il fait, et d'ailleurs le petit nombre, qui a du respect pour lui, ne savent que dire quand on voit un homme accrédité, qui débite les plus hautes infamies et parle avec le dernier mépris du Prince, et cela publiquement et en tous endroits, et qu'on souffre cela chez vous où il est impossible qu'on l'ignore. Je ne crois pas qu'il soit prudent ni nécessaire de vous écrire ces beaux discours; qu'il suffise donc de vous marquer que c'est tout ce qui peut rendre le Prince ridicule et méprisable ici et que l'effet, que de pareils discours font ici, est plus facile à imaginer qu'à propos de coucher sur le papier.

Hop prostitue ici le Prince Stadhouder au delà de toute idée. Les expressions sont si impertinentes et

il ménage si peu la personne du Prince, que je vous laisse à juger quel effet cela produit ici. Il est de la dernière conséquence qu'on le rappelle, si on ne veut pas que l'on fasse ici écho aux sottises du ministre d'une République, qui souffre qu'on traite ainsi un Prince si respectable par lui-même, par sa naissance et par la situation où cette même République l'a placé. Entre autres expressions de Hop, il a dit que le Prince avoit une tête timbrée et qu'il choisissoit ses ministres comme ses généraux, et qu'on le voyoit bien que, même sans l'aveu de la République, il leur donnoit ses instructions et les choisissoit, ce qui étoit au delà de son pouvoir.

LETTRE LXIX.

O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Négociations à Berne.

Bern ce 13 Décembre 1747.

Monseigneur.

Hier j'ai été en conférence avec la Commission. Ils m'ont allégué quelques pitoyables raisons qui ne seront pas difficiles à réfuter, que le canton me prioit de considérer avec attention et de faire goûter à Leurs Hautes Puissances, comme des excuses bien fondées de ce qu'ils se trouveroient peut-être ici hors d'état de satisfaire à leurs engagemens.

Je n'ai rien répondu et ai simplement demandé par écrit ce qu'ils m'avoient dit de bouche, mais dans les conversations particulières j'ai insinué très clairement et très distinctement que l'on ne se payeroit point de leurs mauvaises raisons chez nous, que l'on regarderoit le traité et la capitulation [1]) comme nuls

[1]) Cf. *Du Mont. Corps Diplom.* T VIII P. I, p. 300, 302, 423, et *Groot Placaatboek* T VII, p. 233. (Traité et capitulation du 21 Juin 1712, du 8 Juin 1721, et les explications du 25 Nov. 1743).

chez nous avec autant de droit qu'eux croyoient en avoir de ne pas agir en conformité, et il me semble que depuis vendredi passé nous gagnons du terrain.

O. Z. VAN HAREN.

LETTRE LXX.

O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Négociations à Berne.

Bern ce 16 Décembre 1747.

Monseigneur.

En conséquence de ce que j'ai eu l'honneur de marquer à V. A. S^e^. dans ma précédente, on a débattu mercredi passé au Grand Conseil, si on me donneroit par écrit, comme je l'avois demandé, les difficultés que l'on m'avoit allégué de bouche, comme empêchans le canton de nous donner le secours promis par le traité d'Union ou du moins comme causans un grand embarras, et la pluralité a emporté que l'on me refuseroit ma demande. Les voix ont été 123 contre 52.

Il y a eu pour cela deux raisons, la première que ces raisons sont si pitoyables que l'on n'a pas osé les montrer au jour, et la seconde parce que nos amis même n'ont pas osé mettre dans une pièce publique leur raison de crainte pour la France, de peur que cette couronne ne se fâchat avec raison contre eux, si par la suite on accordoit le secours, après avoir dit publiquement que l'on ne croioit pas pouvoir l'accorder sans offenser la France.

Maintenant il ne tient qu'à moi d'avoir l'affaire décidée quand je voudrai, et comme je vois que, pour faire parade de leur esprit, nombre de gens cherchent et produisent de nouvelles subtilités pour faire voir

que l'on peut violer le traitté sans le moindre scrupule; que le nombre en augmente tous les jours par les membres du Grand Conseil, qui sont baillifs, qui viennent de la campagne, et qu'il me paroit essentiel pour le service de V. A. S^e^., qu'elle sache à quoi s'en tenir au plus tôt, afin de pouvoir encore à tems prendre autre part, ce que peut-être on nous refusera ici, j'ai résolu de demander un jour de la semaine prochaine pour la décision finale de cette affaire, me flattant encore d'une bonne réussite....

O. Z. VAN HAREN.

LETTRE LXXI.

O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Ministre plénipotentiaire au congrès d'Aix la Chapelle. Négociations à Berne.

—

Bern ce 20 Décembre 1747.

Monseigneur.

Je viens de recevoir, avec le respect et la reconnoissance que je vous dois, la nouvelle marque de bonté dont il a plu à V. A. S^e^. de m'honorer, en me faisant nommer pour être un des Ministres Plénipotentiaires de la Républicque au congrès prochain. Je tâcherai à répondre à tant de grâces par un zèle, un attachement et un dévouement inviolables aux intérêts de V. A. S^e^. et de ma patrie, sentimens qui ne finiront qu'avec ma vie.

Comme les choses sont si loin ici que je crois ne pouvoir plus attendre à demander la décision, sans nous faire du tort, je demanderai aujourd'hui une audience publique pour vendredi prochain et en même tems la décision et réponse finale pour les douze

compagnies demandées. Si tous ceux, qui ont positivement promis d'être pour nous, tiennent parole, nous aurons certainement une pluralité d'au moins quinze ou vint voix, mais c'est là la chose du monde la plus incertaine dans une République. Cependant V. A. S^e^. peut s'assurer que je ferai encore d'ici à ce tems tout au monde ce que l'on peut faire pour gagner des gens.

Soit que l'on m'accorde ou me refuse je partirai toujours dimanche ou lundi pour Zürich, où je compte que je pourrai avoir achevé en quinze jours ou trois semaines et comme à Basle, Neufchatel, Genève, Schafhausen, Glarus et Appenzell tout va bien, je prens la liberté de supplier V. A. S^e^. de me permettre, comme je le demande aussi aujourd'hui à L. H. P., de pouvoir m'en retourner, lorsque les affaires seront expédiées à Berne et Zürich. J'ose assurer V. A. S^e^. que je ne partirai point que quand je verrai clairement qu'il n'y a plus rien à faire avec ces gens-ci ou quand j'aurai tout obtenu d'eux, du moins ce que la République peut demander....

O. Z. VAN HAREN.

LETTRE LXXII.

Le Prince d'Orange à M. Van der Mieden. Election du magistrat de la ville d'Alkmaar.

—

22 Décembre 1747.

WelEdel Gestrenge Heer.

Ik sende UwE.G. hiernevens copia van de nominatie van de groote wet van Alkmaer pro A^o^ 1748. Ik zoude gaerne met UwE.G. daar over gesprooken hebben, maar ben den geheele dag met verleenen van audientien geduurig geoccupeerd en zal nog deezen

avond bezig zijn met de deliberatien omtrent de securiteyd van 't land; derhalven versoeke UwE.G., nadien de saak geen uitstel schijnt te lijden, om in margine van voorz. lijste te noteeren de persoonen die UwE.G. meend de nutste en bequaamste te zijn....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE LXXIII.

O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Succès des négociations à Berne.

Bern ce 23 Décembre 1747.

Monseigneur.

J'ai l'honneur de féliciter V. A. S^e^. avec l'heureuse conclusion des affaires dont elle m'a fait la grâce de me charger ici.

Mercredi je fis demander une audience publique pour vendredi, mais pour la fête de Noël on accélera l'audience d'un jour et on me fit savoir que, si je la demandois le lendemain à la Commission, elle me seroit accordée sur le champ.

Le lendemain jeudi je fus à huit heures à la maison de ville, où aiant été introduit avec les cérémonies accoutumées dans la chambre de la Commission, j'y exposai qu'aiant réfléchi sur les raisons que l'on m'avoit allégué dans la dernière conférence, je ne les avois pas trouvé assez valides pour pouvoir dispenser le canton de Bern de fournir les douze compagnies que L. H. P. et V. A. S^e^. demandoient, qu'ainsi j'insistois sur ma demande et que je priois que l'on m'accordat l'honneur de la faire moi-même à Leurs Excellences du Grand Conseil.

On fit rapport de ceci au Grand Conseil, qui étoit

assemblé, et après quelques délibérations la Commission me mena en cérémonie à la grande assemblée, où m'étant assis entre les deux Avoyers, je fis le discours dont j'ai l'honneur d'envoier V. A. S^e^. la copie ci-jointe [1]).

Le discours fini, M^r^. l'Avoyer regnant me fit compliment en peu de paroles et je fus ramené dans la chambre de la Commission et de là au carosse..

Après mon départ on résolut unanimement de décider la question le lendemain et pour cet effet on s'assembla hier au matin à huit heures et, après neuf heures de débats, on fut aux voix à cinq heures du soir, quand il se trouva 113 voix pour accorder les douze compagnies, contre 90 qui vouloient les refuser.

Le peu de sûreté qu'il y a pour les postes m'a fait prendre la résolution d'envoyer cette nouvelle par un courier, et le Major Sturler m'a donné pour cet effet son valet de chambre.

Je supplie V. A. S^e^. de me le renvoyer au plutôt avec l'approbation sur la disposition des emplois, que j'ai eu l'honneur de lui envoyer par Charbonnier, comme aussi sur l'article en chiffre de ma lettre à M^r^. le Greffier. V. A. S^e^. sentira aisément combien mon envoi dans ce pais-ci seroit inutile, si ces messieurs ne peuvent pas compter sur ma parole d'honneur et sur mes promesses, surtout étant obligé de faire tout sans avoir un sou à ma disposition.

Mais comme la réponse aux deux mémoires de la Ville [2]) veut que l'on ôte autant que l'on peut au Roi

[1]) *Ned. Jaarboeken,* 1748, p. 32.

[2]) En 1747 l'abbé de la Ville, au nom de Louis XV, avait fait présenter deux mémoires aux Etats Généraux, l'une, le 17 Avril, pour justifier l'invasion du territoire de la République, l'autre, le 27 Sept., pour les exhorter à la paix. La réponse des Etats-Généraux est du 7 Nov. Cf. *Wagenaar,* XX, 56, 161, 162.

de France toutes les ressources, j'ai résolu à ne m'en pas tenir à ce que j'ai fait et, non content de ruiner le service suisse protestant en France, je travaille actuellement à y ruiner aussi le service suisse catholique, et quoique l'entreprise paroisse impossible, je n'en désespère cependant pas entièrement.

J'ai déjà eu l'honneur de marquer à V. A. S^e^. qu'il ne faut pas demander les huit autres compagnies que Bern nous doit; tout ce qu'ils peuvent fournir de plus que ces douze compagnies accordées, sera une couple de compagnies aux gardes; ainsi voilà huit compagnies que nous aurions de moins, et c'est par ces huit compagnies là que je tâcherai à prendre certains cantons catholiques qui sont de bonne volonté; toute l'affaire se réduira à savoir s'ils oseront.

A la vérité je n'ai point d'ordre direct pour cela, mais je regarde la chose de si grande importance, premièrement pour le service de la France et en second lieu pour brouiller les cantons catholiques avec la France, ce qui est le plus essentiel, que je prendrai la chose sur moi dans l'espérance que V. A. S^e^. approuvera ce que j'aurai fait, si tant est que je sois assez heureux pour réussir dans mon projet.... [1])

Si V. A. S^e^. veut avoir ces cantons ici à sa dévotion et les détacher de la France, il faut recompenser ceux qui nous servent bien, quoiqu'ils ne demandent rien.... [2])

O. Z. VAN HAREN.

[1]) Recommandations de plusieurs personnes.

[2]) Ut supra.

LETTRE LXXIV.

Le Prince Frédéric de Hesse[1]) *au Prince d'Orange. Troubles à Arnhem.*

—

A Utrecht, le 24 Décembre 1747.

Monsieur mon très cher frère.

Ne doutant pas que V. A. ne soit parfaitement instruitte de la révolte qu'un partie des bourgois à Arnheim, se nommant une compagnie franche et ayant à leur tête un homme appellé van Goor, soi disant capitaine de ces adhérans, a voulu tenter nouvellement contre le Magistrat de la dite ville[2]), j'ay l'honneur de vous mander par la présente que, comme à cette occasion Monsieur de Turck[3]) d'Arnheim est venu me prier par une lettre très pressante au nom de tout le Magistrat pour lui accorder l'assistance de la garnison dans ces conjunctures, craignant sans cela une émeute générale et même un massacre, je n'ai pas pu m'empêcher d'y envoyer dès aussitôt d'icy le général de Mansbach, lequel, après y avoir fait d'abord les dispositions nécessaires pour contenir la populace et mit par là en sûreté contre toutes sortes des malheurs si bien le Magistrat et la ville que la garnison, n'a pas laissé en suite d'appaiser également par les remonstrations les plus fortes les séditieux et particulièrement leur chef van Goor, leur ayant recommandé la tranquillité et que s'ils avoient des plaintes contre leur supérieur et Magistrat, d'aller les porter devant V. A. où elles seroient décidé équitablement, adjoutant

[1]) Fils de Guillaume, régent de Hesse-Cassel. Le prince Frédéric avait épousé Marie, fille de George II et soeur de la princesse d'Orange.

[2]) Cf. *Ned. Jaarboeken,* 1747, p. 819, 914.

[3]) L. A. van Torck van Roozendaal, bailli de la Veluwe.

que, si au contraire ils révolteroient et commetteroient encore de pareilles désordres, la garnison ne pourroit pas laisser d'y prendre part et de l'empêcher, d'autant plus que déjà, à l'occasion de ces attroupemens, il étoit blessé un soldat à mort sans s'y avoir mêlé en aucune façon. Tout cela a produit un si bon effet sur ces esprits turbulentes, qu'ils ont promis saintement de suivre les conseilles et de rester tranquile; mais comme le bourguemaître, non obstant toutes les promesses, craignant pourtant encore un nouveau accident et soulèvement, par ce que les mécontents avoient encore en main le drapeau d'Orange qu'ils ont prit de force de la Maison de ville et qu'ils refussent de rendre, pour s'en servir peut-être, comme le Magistrat le suppose, au prochain jour de l'assemblée générale des Etats de cette province, qui sera le 9 janvier 1748, je supplie V. A. de vouloir bien me faire savoir de quelle manière Elle souhaitte que la garnison se conduisse en cas d'un nouveau allarme ou révolte, afin que je puisse en instruire la dite garnison et donner les ordres nécessaires.

Comme je me flatte aussi que V. A. prend quelque intérêt à ce qu'il m'arrive, je ne saurois manquer de la faire part de la grâce que S. M. le Roi mon oncle [1]) vient de me faire en me nommant général d'Infanterie de trouppes Hessoisses....

FRÉDÉRIC P. DE HESSE.

[1]) Frédéric de Hesse-Cassel, roi de Suède.

LETTRE LXXV.

Le Prince d'Orange au Prince Frédéric de Hesse. Il ne peut pas donner des ordres relatifs aux troubles d'Arnhem. Desseins des Français.

—

La Haye, ce 26 Décembre 1747.

Monsieur mon très cher frère.

Lorsque je me préparois à avoir l'honneur d'écrire à V. A. au sujet de plusieurs dépêches reçues du Prince de Wolfenbuttel, je reçus celle du 24 de ce mois, dont elle m'a honnoré, par laquelle j'ai vu que Monsieur le Baron de Tork a prié V. A., au nom de tout le Magistrat, par une lettre très pressante pour obtenir l'assistance de la garnison dans les conjonctures où il marque que la ville se trouvoit....[1]) et V. A. y ajoute que je veuille lui faire savoir de quelle manière je souhaite que la garnison se conduise en cas de nouvelle allarme, afin qu'elle puisse l'en instruire et donner les ordres nécessaires; surquoi je ne puis lui dire autre chose, sinon que, n'aimant en aucune façon les mouvemens populaires, je suis charmé que la tranquilité paroisse rétablie, mais que, comme je l'ai aussi dit en réponse à la députation du dit Magistrat, qui m'a demandé d'envoier des ordres, je ne puis m'en mêler en aucune façon, à cause que l'instruction que j'ai jurée, il y a 19 ans, ne me laisse aucune direction ni autorité dans le militaire dans les villes de la dite province, pas même de donner la parole; ainsi V. A. comprendra aisément que je ne puis me mêler en aucune façon de cette affaire, qui me paroit domestique entre le Magistrat et la bourgeoisie.

Les affaires sur lesquelles j'ai à entretenir V. A., regardent les mouvemens de l'ennemi, dont les avis

[1]) Le Prince repète à peu près toute la lettre précédente.

de toutes parts confirment qu'ils ont dessein de frapper quelque coup, soit sur la Zélande ou bien du côté de Steenbergen, le vieux bois [1]) ou Breda, desorte que le Prince de Wolffenbuttel se trouve obligé de rassembler en cantonnement le corps de troupes destiné à agir sous ses ordres....

LETTRE LXXVI.

Le Prince d'Orange au président du „Minder getal" en Frise [2]). *Traité avec la Russie. Nécessité de la paix.*

Den Haagh, 26 December 1747.

HoogWelGeboren Heer!

Ik kan niet nalaten U.H.W.G., in qualiteit als eerste Heer van het minder getal, deze weinige reguls te schrijven, om dezelve te versoeken van te willen besorgen dat de Heeren Staten, die thans, soo ik meen, vergaderd zijn, de toekomende week mogen vergaderd blijven, dewijl H.H H.H. M.M. op 't point staen om een Heer van ieder provincie nae deselve af te senden, om aen sijne principalen opening te geven van een negociatie met het Hof van Rusland, die, God dank, en niet tegenstaende alle d'oppositien, so van Vrankrijk als andere Hoven, soo verre is gevorderd, dat het maer op de approbatie en ratificatie van de respective provincien aenkoomt om het werk sijn beslag te geven en ik vley mij van de cordaetheid van H.Ed. Mog. en van het belang dat sij hebben in het behoud van alles wat in de menschelijke societeit dierbaerst is, dat deselve met so veel hartelijkheid en spoed die deliberatie zullen bevorderen, dat de

[1]) c. à d. Oudenbosch.

[2]) M. O. thoe Schwarzenberg.

daervan dependerende marche van de troupes ten eersten zal kunnen ondernomen worden, zijnde dat een saek waeraen ten uittersten gelegen is, ten einde wij deselve, soo men nog onverhoopentlijk een campagne moet uithouden, in tijds tot onse versterking bij der hand hebben mogen. Op dit moment weten de Fransen nog niet dat Rusland het doen wil, want volgens een brief in het cijffer door Mr. d'Allion [1]), Minister van het Franse Hof bij dat van Rusland, aen sijn Hof geschreven en daer geïntercipieerd, soo heeft hij gemeld dat er weinig aparencie was dat die saek tot stand zal komen, en onsen Envoié de Swart, om het werk dies te meer te bedekken, heeft, in die sijne nieuwe qualiteit, expresse vóór het vertrek van den courier met het tractaat geen audientie bij de Keizerinne willen neemen. Ik kan niet nalaten van nog te remarqueren dat soo ooit het nu is dat te pas koomt het politique axioma: si vis pacem para bellum, dewijl hetgeene Vrankrijk doet en smeed en de perplexe situatie waerin wij sijn, zulx absoluit noodsakelijk maekt, die dus verre nog geen Ministers voor het congres benoemd heeft, schoon van weêrkanten de paspoorten zijn vervaardigd en soo wel de Engelse, als onse Minister, gereed zijn te vertrekken op de eerste nadere brief van Mr. de Puisieulx.

Ik allegeer dit nog om aen U.H.W.G. te doen zien dat wij niets verzuimen, schoon men uitterlijk alle dispositien maakt om nog in 't veld te verschijnen en te beletten van niet overrompeld te worden, om, soo mogelijk, tot een gewenste en voor onse Republicq soo noodige vreede te komen; jae, ik kan U.H.W.Geb. versekeren, dat als wij die maer op lijdelijke voor-

[1]) Le chevalier d'Usson d'Allion. La lettre de De Swart, du 1 Déc. 1747, se trouve dans les Secreete Resolutien van Holland, le 10 Janv. 1748.

waerden krijgen kunnen, dat aen[1]) dezelve met gereedheid zal aennemen. Ik weet wel dat ik bij veele onser Regenten in Friesland onder suspicie ben als of ik de vrede niet wenste, maer die Heeren doen mij also weinigh justitie in dat stuk, als sij weinig mijn sentimenten en mijn hart kennen; daer, Godt beterd, eigenbelang dikwils het beweegrad van saken is, genomen voor een ogenblik dat ik lang[2]) genoeg bezield was om dat te betragten, wanneer het dat van mijn vaderland geld, wat zoude mij dog bewegen om den oorlog te willen doen duren? Wat voordeel kost ik er bij bedoelen? In tegendeel, soo God ons een vrede geeft, kan ik met reden hopen dat ik in de post, daer de Voorsienigheid mij in gesteld heeft, kan arbeiden om mijn vaderland van meer nut en dienst te zijn en in Gods hand tot een werktuig te verstrekken om de vervallene saken te helpen herstellen en den ouden luister van den Staet te zien herleven.

U.H.W.G. kan van deze brief sodanig gebruik maken, als dezelve zal gelieven, schromende niet dat dezelve gelezen worde....

LETTRE LXXVII.

Le Prince Frédéric de Galles au Prince d'Orange. Il faut que le Prince d'Orange prenne soin de sa santé.

—

Leicester House, le 18 Décembre 1747 (S. V.)

Mon Cousin.

Vous croirez aisément que j'ai été fort allarmé de vous savoir malade. Vous estimant, comme je l'ai

[1]) l. *men.*

[2]) l. *laag.*

fait en tout tems, en mon particulier j'aurois toujours senti la même chose, mais que ne doivent vos amis sentir à présent, quand sans vous l'Europe est perdue. Pour l'amour de Dieu ménagez vous et ne soyez pas votre propre homicide à force de travailler pour la Patrie; vous vous devez à Elle, mais Elle prétend que vous vous conserviez aussi.

Ma soeur m'a marqué le bon plis que l'affaire de la succession a prise; Dieu en soit loué; j'y prens toute la part qu'on peut y prendre. Je vous aime tous deux et tout le bien qui vous arrivera me fera toujours un sensible plaisir. Je ne vous fait pas, mon cher beaufrère, des compliments pour le nouvel an, cette forme n'est pas nécessaire, mais je suis sûr que vous êtes persuadé de mon amitié et de mon estime, étant....

FREDERICK P.

LETTRE LXXVIII.

Le Prince d'Orange à O. Z. van Haren. Louanges.

La Haie, ce 3 Janvier 1748.

Vos pareils à deux fois ne se font point connoître, mais pour leurs coups d'essais font des coups de maître, c'est ce que vous venés de prouver, mon cher Haren, par la dextérité avec laquelle vous avez renversé par vos offices et votre discours en plein conseil des deux cent les projets que les fauteurs des vues de la France avoient formé pour vous faire échouer, et la victoire en est d'autant plus complette et glorieuse que vous n'étiez pas muni de ces moyens persuasifs, dont cette cour sait se servir avec tant de fruit; c'est ce qui m'avoit engagé, en reprochant un peu l'abus qu'on avoit commis de vous laisser partir sans lettre de

change, de vous autoriser de disposer provisionnellement de 50 mille fl. J'approuve fort votre idée pour ruiner ultérieurement le service de la France et j'ai cru bien faire pour vous mettre à couvert de faire approuver la chose à L.L. H.H. P.P. et les pensions promises aux officiers qu'on engage outre ceux qui viennent dans les nouvelles levées.... [1])

PRINCE D'ORANJE ET NASSAU.

LETTRE LXXIX.

Déclaration du Prince d'Orange touchant le commandement en chef des armées alliées.

Sans date (Janvier 1748).

Quant au commandement des armées, bien qu'on ne doute point que S. A. R. Monsieur le Duc [2]) et S. A. S. s'entendroient parfaitement ensemble sur cet article, cependant, comme il paroit que S. M. [3]) souhaite que le commandement en chef soit uniquement au Duc, le Prince d'Orange, qui ne scait point ce que c'est que de son personnel, quand il s'agit du bien public, est prêt de renoncer à la parité de commandement que l'égalité de sa charge semble reclamer, moyennant que S. M. consente que la clause ou l'article, qui dit que les garnisons devront être composées et renforcées par les troupes des puissances à qui les places apartiennent, soit changé et que la proportion et l'égalité aye lieu entre toutes les troupes alliées, tant pour le service de campagne que de siège et de garnison, le tout sous l'aprobation des Etats.

[1]) Il approuve les promesses, faites par Haren.

[2]) Le duc de Cumberland.

[3]) Le roi d'Angleterre.

LETTRE LXXX.

Le Prince d'Orange à B. van Burmania, à Vienne. Commandement des forces alliées en Italie.

—

La Haye, ce 20 Janvier 1748.

Monsieur.

J'écris par le courier de Mr. Reischag la lettre, dont je vous envoi cy joint copie, à S. M. l'Impératrice-Reine. Vous verrez de quoi il s'agit et j'ai cru devoir vous en informer pour que vous puissiez appuier ce que j'ai fait uniquement dans la vue de prévenir notre perte commune. J'ai cru qu'en couchant l'article de la convention, qui regarde le commandement du Roi de Sardaigne, de façon que l'article du traité de Worms [1]) en fasse la clôture et que ce soit dit être en conséquence de ce traité, que cela satisfait au but principal; les motifs que ce Roy commandera l'armée, soit qu'elle reste en corps ou qu'elle soit partagée et qu'on en détache, ne me paroissent qu'une explication qui ôte la méfiance sarde, qui en (a) autant de son côté que les Autrichiens du leur, et je soutiens que quand même ces mots n'y seroient point, la chose y est pourtant virtuellement comprise, d'autant qu'il seroit absurde de soutenir que celui, qui commande le tout dans une armée, n'en commanderoit pas les parties dont elle est composée, et le tout est restraint, comme le porte l'article 6e du traité de Worms, à la présence du Roi de Sard. à l'armée et au concert formé entre S. M. I. et ce Roy. Je ne finirois point, si je vous alléguois tout ce que je pourrois dire des malheurs que je prévoiois si la convention ne se signoit point, et j'ai ajouté dans ma dépêche à l'Impératrice-Reine, que

[1]) De 1743.

si elle apprenoit ce que j'avois cédé moi-même, elle ne me trouveroit plus si coupable. C'est entre nous que j'ai renoncé à la parité du commandement, moyennant que l'on désiste de l'article que les garnisons ne seroient composeés que des troupes de la Puissance, à laquelle ces places appartiennent, ce qui avoit été stipulé du tems qu'icy on ne vouloit point admettre de troupes des alliés [1]), par des raisons faciles à pénétrer, comme la dispute sur le cordon avec le Maréchal Bathiany en fait foi. Cependant la justice exige que tous les alliez perdent et gagnent également, d'autant plus que la chance alors même n'est pas encor égale, vu que les François ne veulent ni échanger ni rançonner nos troupes. Vous pourrés faire confidamment usage de cecy auprès de S. M. seule....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE LXXXI.

Le Prince d'Orange à l'Impératrice Marie Thérèse. Commandement des forces alliées en Italie.

La Haye, ce 20 Janvier 1748.

Madame!

Je commence par recourir à l'indulgence de V. M. Imp. pour obtenir le pardon de ce qu'il y a de trop hardi dans mon procédé, tant dans celui d'écrire et ainsi d'abuser de la patience de V. M. Imp., qu'en ce que j'ai traité avec le Baron de Reischag, le tout cependant sous l'approbation de V. M. Imp., mais je me flatte que la pureté des motifs qui m'ont fait agir et mon zèle ardent pour les intérêts et le service de V. M. Imp. fera mon apologie.

[1]) *Secr. Res. Holland,* le 11 Janvier 1747.

Je passe maintenant, Madame, à ce qui fait le sujet important de ma dépêche, savoir la conclusion de la perfection de la convention pour les mesures et pour ce que chacun fournira pour la campagne prochaine. Je suis persuadé, Madame, qu'il n'échappera pas aux grandes lumières et à la pénétration de V. M. que plus cette convention reste imparfaite, plus la cause commune en général, et chaque membre de l'alliance en particulier, en doit souffrir de préjudice et l'ennemi commun en tirer avantage. Mais, Madame, qu'il me soit permis de représenter très humblement à V. M. Imp. que surtout ses intérêts et ceux de la République coureroient les plus grands dangers, car sans parler de ce que la France ne sauroit ignorer que les alliés ne sont pas d'accord entr'eux, et ne négligera rien pour entretenir et prolonger cette mésintelligence et pour tirer profit de notre sisthème décousu, je tremble quand je réfléchis aux suites funestes qui pourroient résulter d'un plus long délay de la signature de la convention. Les subsides Anglois manqueroient et ainsi non seulement l'armée, actuellement sous les ordres du Maréchal Bathiani, se trouveroit dans peu sans solde, mais les fraix immenses, que V. M. Imp. est obligée de faire pour recruter et cette armée et celle d'Italie, ne sauroient être trouvés et ainsi, au lieu de supériorité ou d'égalité de forces, nous serions réduits encore dans une campagne, où l'on se propose de faire les derniers efforts, à une infériorité et ainsi à une deffensive passive des plus désavantageuses. Le parti opposé aux mesures, tant en Angleterre qu'icy, relèveroit la tête et peut-être en résulteroit-il une paix comme ceux-là le souhaiteroient, c'est à dire à tout prix, et déjà on ne s'apperçoit que trop de la fatale influence qu'ont eu sur les esprits d'outre-mer tous ces délays.

J'abuserois de votre tems, Madame, si j'allégois tout ce que je pourrois dire, tout ce que je pense et prévois de pernicieux, et V. M. Imp. le sait mieux que je ne puis le lui dire. Ains, Madame, j'ai pressé et tourmenté le Baron de Reischag et ne luy ay laissé de repos jusqu'à ce qu'il a dû me promettre de signer sub spe rati de V. M. Imp. et à condition que l'Angleterre n'attenderoit pas la ratification pour faire voter le parlement pour accorder l'argent requis pour les subsides; et je lui dois la justice que ce n'a été qu'à son corps deffendant qu'il a enfin cédé à mes instances. S'il y a du crime, c'est moi, Madame, qu'il faut punir, et quand V. M. Imp. saura ce que j'ai cédé moi-même pour aplanir les difficultés, elle ne me trouvera peut-être plus si coupable....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

Sa Majesté le Roi de Sardaigne aura le commandement suprême de toute l'armée, soit qu'elle reste en corps ou qu'on la partage et en fasse des détachemens, pour en diriger et gouverner les opérations au plus grand bien de la cause commune, le tout conformément à l'article 6e du traité [1]):

Sa Majesté le Roi de Sardaigne aura le commandement suprême de l'armée alliée lorsqu'il y sera en personne et il en règlera les mouvemens et les opérations militaires de concert avec S. M. la Reine d'Hongrie, selon que l'exigera l'intérêt et le besoin commun.

[1]) De Worms.

LETTRE LXXXII.

Déclaration des Etats Généraux. La convention militaire [1]).

—

Bien que L.L. H.H. P.P., persuadées de la nécessité et de l'importance de la perfection de la convention, n'ont pas fait de difficulté, pour prévenir tout préjudice qu'un plus long délay pourroit porter aux intérêts de la cause commune, de concourir par leur signature à la conclusion de la dite convention, elles ne peuvent se dispenser de déclarer qu'elles avoient espéré qu'on auroit pretté quelque attention à leurs justes instances pour que l'article 4 eût été couché de façon que les troupes de l'Etat ne seroient point surchargées au delà des autres, et L.L. H.H. P.P. se reservent non seulement leur plein droit d'égalité entre les alliez, mais se flattent encore que, si dans le cour de la campagne le cas spécifié venoit à exister, on y aura égard. Fait à la Haye, le 26 janvier 1748.

[1]) Probablement le projet de cette déclaration était dû au Prince d'Orange (Cf. *d'Ailly,* op. cit., p. 102). Elle fut ajoutée à la convention du 26 Janvier 1748, de même qu'un article secret réglant le commandement en chef (Cf. *d'Ailly,* op. cit., p. 189). La convention se trouve dans le registre des résolutions secrètes des Etats Généraux (Archives du Royaume à La Haye).

LETTRE LXXXIII.

Le Prince d'Orange au général-major Wartensleben [1]. *Négociations avec les Electeurs de Mayence et de Cologne.*

—

La Haye, le 10 Février 1748.

J'ai été cause, mon cher Wartensleben, que votre domestique a été arrêté un jour de plus, parce que je voulois vous écrire moy-même un mot en réponse à votre longue dépêche, et que comme hier j'y voulois vacquer, le Pensionaire, le Greffier et le bourguemaître de Raet [2]) vinrent à la traverse et je vous proteste que je suis plus accablé que jamais et que je sens ce que c'est que d'être devenu d'homme libre l'esclave du public.

.... Avant que de nous déterminer ici à donner quelque subside à l'Electeur de Mayence [3]), nous devons savoir quel bien nous en peut résulter, combien et si l'Angleterre en paye encor; ce que l'Electeur de Mayence doit de son côté faire pour cela; ce qu'il entretient de troupes et quelles mesures prises pour la deffense de Mayence et quelle raison de crainte que la France donne actuellement, qui tant que l'association des cercles ne sera pas achevée et une armée d'Empire formée, ne s'avisera pas, à ce que je crois, d'enfraindre la neutralité, qui lui est plus avantageuse qu'à nos alliez et nous. En général je

[1]) Le comte Ch. F. de Wartensleben, ministre de la République à la cour de Cologne; plus tard, en Février 1749, il fut nommé envoyé extraordinaire aux cours des Electeurs ecclésiastiques et aux cercles du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de Westphalie. Sa dépêche manque.

[2]) D. De Raedt, bourgmestre de Leyde.

[3]) Jean Frédéric Charles, comte d'Ostein.

ne remarque pas grande inclination à entrer si avant en négociation avec l'Electeur et surtout de se charger de la garantie de ses Etats. A présent que vous nous avez procuré le régiment de Bade et nous allons avoir encor un du Marggrave de Durlach et peut-être une couple de ceux de Weimar, je crois qu'il ne sera plus nécessaire que vous négociez un régiment de Mayence, mais que vous laissiez tomber cette affaire, à moins que vous ne soyez embarqué trop avant.

Quant à l'Electeur de Cologne, nous serons charmé, l'Angleterre et nous, de le garder dans nos intérêts, et le conseiller privé de Seckendorff [1]) a déjà écrit à Bonn pour renouer l'affaire, ainsi que je pense que, si sous prétexte d'aller commander quelque chose à Cologne ou de vous aboucher avec Landsberg [2]) pour la formation des magazins, vous pourriez vous rendre à Bonn et sonder le terrain, cela seroit très bon. Si la chose est plausible, je puis vous procurer un créditif et je me réserve de vous envoyer des pièces pour votre instruction. Adieu, mon cher Wartensleben, je suis....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE LXXXIV.

Avis sur Maastricht.

Liège 20 February 1748 at noon.

Mylord.

.... I must tell your Excellency Maestricht is in no condition to sustain a siege, they want cannon,

[1]) Christ. L. de Seckendorff, conseiller privé du margrave d'Ansbach.

[2]) Van Lansberge, résident de la République à Cologne.

particularly large pieces, bombs, bullets, powder, miners, gunners, bombardeers, the mines are in a very bad order, in short if His Serene Highness don't instantly give the necessary orders to persons who will execute them in a hurry, the French will be near the town before these things will be thrown into it.

I wish your Lordship would advise H. R. H. of what I have the honour to write you by sending down an express to Helvoet....

I am perswaded the Stadholder don't know the wretched condition Maestricht is now in, therefore excepted your Excellency hath some reason to the contrary, I should be very glad you showed him my letter. I know what ever I have writ is true and it may be of great service the Prince should be apprized of it ere it's to late.

LETTRE LXXXV.

Mémoire[1]) *pour servir d'instruction à Monsieur le Comte C. de Bentinck, allant faire un tour en Angleterre.*

A La Haye, ce 28 Février 1748.

Le Comte de Bentinck représentera de la façon la plus énergique, et avec les couleurs les plus vives, la situation critique et l'état dangereux, dans lequel la République se trouve, qui est tel que depuis son existence elle n'a jamais été plus exposée à être ou envahie ou bouleversée. Que, malgré tous ces dangers extérieurs, mille circonstances au dedans rendent cette situation plus périlleuse: les calamitez qui ne cessent

[1]) Publié d'après une copie au British Museum par M. *d'Ailly,* op. cit., p. 193.

d'opprimer le païs, la cherté, que le voisinage des armées fait augmenter de jour en jour, le dépérissement de plusieurs branches du commerce, occasionné partie par les déprédations d'ennemis, et, ce qu'il y a de fâcheux, même par les pirates d'ami, et partie par le triste état où la marine de la République s'est trouvée à la révolution, et qui ne permet pas qu'on accorde aux négotians toute la protection qu'ils seroient en droit d'exiger, et qu'on voudroit si bien être à même de leur procurer. Qu'ainsi on ne doit pas être surpris, que, tel étant l'état des choses, la République souhaite et languit ardemment de se voir tirée hors de cet état violent, et d'obtenir par une prompte paix, aussi avantageuse que la constitution des affaires des Alliez nous le peut faire espérer, les moyens de reprendre haleine, et de prévenir qu'elle ne devienne pour jamais inutile à elle-même, et par conséquent pas moins à ses Alliez naturels; et à cette occasion il insistera pour que le Roi de la Grande Bretagne, prenant à coeur les circonstances d'un Allié, dont la conservation importe tant pour la seureté de ses royaumes et de la succession Protestante, se prette avec facilité aux mesures qui pourront accellérer l'ouvrage tant désirable de la paix, ajoutant que peut-être, si l'on ne l'obtient pas si favorable qu'on l'auroit souhaité, ce ne sera en tout cas que reculer pour mieux sauter, d'autant qu'après la révolution arrivée dans la République, l'on a [1]) plus à craindre qu'à une paix elle ne retombe dans une oisive léthargie, qui lui fasse négliger toutes les précautions, les soins et les prévoyances, que la paix même la plus profonde exige en bonne politique; et particulièrement qu'elle ne laissera plus dépérir l'armée et la marine comme par le passé. Que ce qui doit naturellement d'autant plus faire souhaiter

[1]) l. *n'a.*

la prompte réussite de la pacification, c'est le peu d'apparence que les événémens de la campagne prochaine nous en procure une à des conditions plus favorables, en égart que notre supériorité n'existera que lorsque la saison des opérations sera déjà fort avancée; que la tardivité des mesures pour les concerter influera certainement préjudiciablement sur l'ouverture de la campagne, et facilitera indubitablement à l'ennemi les moyens de frapper un coup d'éclat avant que tout ce qu'il faudroit mettre en oeuvre pour le prévenir soit réglé et mis en exécution; que, selon les avis des environs de Maestright, les magazins pour les Anglois ne sont pas formez, et que le retardement du retour du Duc arrette toutes choses. Que, malgré tout cela, la République ne rallentit point dans son zèle pour la cause commune et sa propre deffense, mais redouble continuellement d'efforts pour montrer à l'ennemi la fermeté de ses résolutions pour tout tenter pour le soutien de ses droits, et de ceux de ses Alliez; mais que, tandis qu'elle fait ainsi bonne mine à mauvais jeu, et en augmentant journellement ses forces et ses dépenses, elle s'épuise à un point que, si d'un côté elle en impose à ses ennemis, elle ne le feroit pas moins par raport à ses Alliez, et particulièrement qu'elle croiroit manquer à la bonne foi envers eux, si elle ne leur dénonçoit qu'elle n'est plus en état de le soutenir, et qu'elle a cru devoir commencer avec celuy de tous ses Alliez avec qui elle souhaite d'entretenir cette confidente et étroite union, que les motifs les plus pressants et les liens les plus forts et puissants, qui puissent attacher deux nations, reclament, pour luy déclarer que, si on ne l'assiste efficacement, tous ces efforts ne sçauroient suffire pour subvenir aux frais immenses, que les circonstances rendent nécessaires; que, quoiqu'on ait eu

recours à des moyens de finances, que la seule confiance que le Prince d'Orange a eu le bonheur de trouver auprès du public a rendu praticables, comme celui d'un don libéral pris sur le pied d'un cinquantième, et qui a produit au delà de ce qu'on s'estoit attendu, que, quoique la Hollande ait levé plus de huit millions par voie de lotterie outre l'ordinaire et l'extraordinaire, les moyens des autres provinces entrent si lentement et les desbours du comptoir de l'Union sont si grands, que, pour prévenir une confusion d'un préjudice irréparable durant le cours de la campagne, l'Etat auroit besoin d'un emprunt d'onze, douze à treize cent mille livres sterling. Qu'on espère de l'amitié du Roi pour la République, dont les particuliers ont tant fourni dans les négociations angloises que de là nous vient en bonne partie la disette d'argent, que Sa Majesté luy voudra faire cette avance à l'intérêt que paye la nation, et avec promesse qu'à la paix on payera un double intérêt pour rembourser la somme entière; que c'est là le seul moyen, que ceux qui pensent le mieux dans la République ayent pu trouver pour soutenir, s'il le faut, la gageure durant toute la campagne, et faire tous les efforts pour résister à l'ennemi, et avec l'aide de Dieu lui porter préjudice, et le reduire à baisser de ton; que sans cela, il n'est que trop à craindre que, si une fois les ressources et le nerf de la guerre venoient à manquer au moment qu'on en auroit le plus de besoin pour frapper quelque coup d'éclat, nos Alliez s'en prendroient à nous et se plaindroient que nous arrettions leur succès apparent, tandis que chez nous-mêmes la confusion intérieure, fomentée par des menées sourdes externes, pourroit nous plonger dans la plus cruelle des situations qu'on puisse s'imaginer et nous reduire à accepter la loi du vainqueur. Le Comte de Bentinck ne négligera rien pour faire réussir

ce projet, et protestera, en cas de non-réussite, des conséquences, qui, malgré toute la bonne volonté de la République et tout le zèle et l'empressement du Prince d'Orange, en pourroi(en)t résulter à la perte commune.

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE LXXXVI.

Le Roi George II au Prince d'Orange. Finances de la République.

A St. James, ce 1 de Mars 1748 (S. V.)

Mon Cousin.

J'ai reçu par le Comte Charles Bentinck, dont la personne m'est très agréable, votre lettre du 28 février [1]). Je me raporte à la réponse que je lui ai fait donner. Je suis sensiblement touché de la triste situation où la République se trouve, mais je me persuade que par votre sage conduite on emploiera tous les moyens possibles pour y remédier et pour empêcher qu'elle ne parvienne à la connoissance des ennemis....

GEORGE R.

LETTRE LXXXVII.

Le Prince d'Orange à Charles Bentinck [2]). Les causes de la pénurie.

La Haye, ce 12 Mars 1748.

J'ai été très faché, mon cher Comte, de vous savoir incommodé; la première nouvelle que j'en appris me vint par le Duc [3]); j'espère que ce n'aura

[1]) Manque.

[2]) Publiée en partie par M. *d'Ailly,* op. cit., p. 192.

[3]) Cumberland.

point de suite et déjà il me semble par le contenu de votre lettre [1]) devoir juger que vous êtes en train de vous remettre. Vous aurez, je m'assure, appris avec plaisir l'heureuse délivrance de la Princesse et le don d'un fils dont le ciel nous a béni, je n'eus pas le tems de vous l'écrire moi-même. Le Duc m'a déjà prévenu sur le peu de succès qu'il craignoit qu'auroit votre négociation, cependant il me dit qu'on feroit ce que l'on pourroit et qu'on vous montreroit la situation où l'on étoit soy-même. Sur cela j'ai songé que plustôt que de manquer du secours tout à fait dans le pressant besoin d'argent contant où nous sommes, vous pourriez à la fin relacher de demander un si grand emprunt, quoiqu'il nous viendra très à point, moyennant qu'on nous procure au plustôt une centaine de mille livres, et dans un mois encor deux, et en tout six à sept cens mille. Pour répondre au feuillet où vous demandez d'être bien instruit sur ce que vous aurez à répondre tant à la surprise de la grande nécessité tandis que le 50e avoit tant rapporté et pourquoi on ne l'emploie pas, il faut que vous scachiez qu'on en a déjà emploié de celle de la Hollande, mais que quelque abondante que soit cette récolte, elle ne suffit point pour aider le comptoir de l'union par ce que les autres provinces n'ont pas encor perçues le premier terme, que les lenteurs des délibérations de quelqu'unes, comme de Groningue et de Drenthe, ont occasionné, de même que la non-conformité dans la perception de la Frise, la disette d'argent au comptoir de l'union [2]), qui d'ailleurs manquant la Flandre Hollandoise, une partie du Brabant, se trouve privée de ses plus liquides revenus, joint à cela que dans cette partie de la frontière territoire

[1]) Manque.

[2]) Cf. *Secr. Res. St. Gen.* le 19 Février 1748.

de la Généralité les comptoirs particuliers payant, autant qu'ils y peuvent contribuer, le „hauskost" et autres douceurs aux troupes Autrichiennes et le service aux Anglois, cela en absorbe les meilleures rentes, et que du comptoir même tant pour cela que pour les travaux des fortifications on envoi(t) toutes les semaines le peu d'argent qu'on peut rassembler; voilà une partie des raisons qui causent nos embarras, et cela se peut soutenir et concilier avec ce que nous avons avancé l'été passé que nous pourrions soutenir la gageure, car beaucoup de ces dépenses absorbantes n'ont pas été prévues alors, comme celle que les quartiers d'hiver de nos alliez nous mangeroient les oreilles, les fléaux redoublez en Frise [1]), et les pertes que le mauvais traitement des François en Flandres causent dans les richesses en Zélande, ce qui est si fort que de nos meilleurs amis, comme le vieux Verelst [2]) et d'autres aussi anti-françois que possible, me sont venus avertir de la non-suffisance de leur province à faire de grands efforts. Après avoir répondu à ce qui regarde notre nécessité, je ne dis plus qu'un mot encore pour montrer pour quoi on a déjà emploié du Don Gratuit. La Hollande manquoit de près de dix millions à ce qu'il failloit pour les fraix de l'année 1747, à mon avènement en charge. Cela devoit se trouver par négociation, et cela indépendemment de l'augmentation des 30.000 hommes et des Russes, et de l'augmentation dans la marine. Jugez si on n'a pas dû, pour fournir à ces derniers articles, d'entamer la taxe, comme vous la nommez, tandis que par lotteries on lève ces 7 à 8 millions, outre trois que les villes ont fourni; ce qui me mène à une réponse décisive sur ce que

[1]) L'épizootie.

[2]) J. L. Verelst, bourgmestre de Vere, partisan zélé de la maison d'Orange.

la taxe ne suffit jusqu'à présent pas seule, d'autant qu'on (n') en fournit que le second terme, et qu'on doit rembourser de ce 50e les trois millions, négociez par les villes. Enfin qu'on ne confonde point entre le besoin de la Hollande seule ou des autres provinces; celle-là pourroit se tirer d'affaire, s'il ne s'agissoit que d'elle; mais pour subvenir au défaut des autres le Conseil d'Etat exige souvent des avances d'elle, et elle va au delà de son dû pour ne pas voir courrir tout en confusion; la disette d'ailleurs d'argent comptant, beaucoup en passant en Angleterre, et les grands arrérages, dû à divers départemens et différentes sortes d'entreprenneurs et d'entreprises, rendant, non pas d'aujourd'hui ni d'hier mais depuis du tems, le crédit de l'Union très petit et difficile à trouver les livranciers. Voilà, currente calamo, après maintes interruptions, matière à penser et à former des réponses. La Princesse vous salue.

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE LXXXVIII.

Ch. Bentinck au Prince d'Orange. Négociations en Angleterre.

Londres, ce $\frac{15}{26}$ Mars 1748.

Monsieur.

L'officier Irlandois que V. A. a envoyé ici, m'a remis la lettre dont V. A. m'a honoré. J'ai été très charmé d'avoir les éclaircissemens qu'il lui a plu de donner, aussi bien que ceux que j'ai eu de Mr. le Greffier. J'en ai fait jusqu'à présent tout l'usage qu'il m'a été possible et je m'en servirai encore pour presser les Ministres du Roi à finir l'affaire à la satisfaction de V. A.

Il est certain que les difficultés sont fort grandes et le tems fort facheux par le mauvais état du crédit dans ce pais-ci[1]), mais je me flatte que V. A. me fait la justice d'être persuadée que je ferai tous mes efforts pour surmonter tout ce que je trouve dans mon chemin.

V. A. me pardonnera si je reviens encore une fois sur un sujet qui ne lui est pas tout à fait agréable, c'est celui du général Cronstrom. J'ai eu l'honneur de dire à V. A., à mon retour d'Angleterre l'année passée, que j'avois dit ici les assurances que V. A. avoit donné que la conduite de ce général seroit d'abord examinée et que l'on feroit bonne et prompte justice de tous ceux qui avoient manqué à leur devoir à Berg op Zoom. J'ai eu depuis ce tems-là l'honneur de représenter à V. A. à la Maison du Bois, que la justice, qui n'est pas prompte, perd son effet et je me trouve obligé en honneur de donner connoissance à V. A. que plus de six mois, qui se sont écoulez depuis l'abominable perte de Berg op Zoom, n'ont pu appaiser le cri général de cette nation, grands et petits, contre M^r^. de Cronstrom. Je n'ai pu me dispenser de remettre encore ces considérations devant V. A., premièrement, parce que je crois qu'il est très utile et nécessaire que V. A. continue à se faire chérir de la nation Angloise, aussi bien que de la Hollandoise, et, en second lieu, que je me trouve engagé ici et exposé à des reproches pour avoir donné des assurances, qui n'ont pas encore eu effet. V. A. me pardonnera, j'espère, si j'abuse de la permission qu'elle a donnée de dire ce que je pense. Elle connoit trop bien les motifs qui me font agir pour le trouver mauvais....

C. BENTINCK.

[1]) Cf. *Chesterfield's Letters and Works* (ed. Mahon), III, 250.

LETTRE LXXXIX.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Affaires de Cologne.

—

Aix, le 9 Avril 1748.

Monseigneur.

Peu de tems avant mon départ de la Haye ayant appris le mauvais état de la santé de l'Electeur de Cologne, j'en écrivis à Monsr. le Baron de Steinberg, afin que l'on put savoir à tems quelles mesures prendre pour remplacer les vacatures qui auroient lieu à sa mort, tant pour l'archévêché de Cologne, que pour les évêchés. Les vents contraires m'empêchèrent de recevoir réponse à la Haye, mais ici j'ai reçu de M^r^. de Steinberg une lettre, par laquelle il me dit que le Roi ordonneroit à Monsr. de Munchausen [1]) à Hannovre de m'informer de ce qui regarde cette affaire et quelques jours après je reçus de Munchausen une lettre, dont j'envoye ci-joint copie à V. A. S^e^., aussi bien que de ma réponse. L'on dit ici que l'Electeur se porte très bien, mais je ne me fie pas trop aux on-dit. L'on sait que sa constitution est si délabrée, qu'on peut, avec raison, attendre sa mort d'un moment à l'autre et je supplie V. A. S^e^. de vouloir faire écrire directement par le greffier à Monsr. de Munchausen ou bien de m'honorer de ses ordres sur ce que je dois faire, afin que si cette mort arrive, l'on ne soit pas prévenu par la France. Vous savez, Monseigneur, mieux que personne de quelle importance il est pour la République que ces bénéfices tombent sur des personnes, dont nous

[1]) Gerlach Adolphe de Münchhausen, président du Conseil privé à Hanovre.

soyons sûrs et non sur des sujets portés et poussés par la France....

W. BENTINCK.

Je n'ai pas osé fier cette matière à la poste, sans quoi V. A. S^e^. l'auroit eue plutôt. Je prie aussi que la réponse me vienne par quelque occasion de courier.

Monsieur.

Votre Excellence aura apris par une lettre de Monsr. de Steinberg, combien le Roy mon maître a fait attention à celle qu'elle a précédemment écrit à ce Ministre au sujet de la maladie de l'Electeur de Cologne et des mesures à prendre relativement au cas de son décès et combien Sa Majesté a souhaité que votre Excellence voulut bien entrer là-dessus en correspondance avec moi.

Sa Majesté venant de donner en conformité ses ordres au Ministère ici, votre Excellence agréera que je lui témoigne la satisfaction extrême que j'aurai à les exécuter en l'assurant très humblement qu'indépendamment de ce que je dois au Roi mon maître, rien ne me pouvoit être plus agréable que l'occasion d'établir une correspondance avec une personne de son mérite.

Quant aux principes sur lesquels il conviendra de travailler dans l'affaire en question, je ne doute point que votre Excellence ne tombe d'accord qu'en général il faudra prendre soin pour que les différents évêchés, que possède l'Electeur de Cologne, ne soient de nouveau réunis sous un même chef, et je remarque avec plaisir que les sentiments qu'elle a fait paraître sur les qualités personelles, qui sont à désirer dans les prétendants dont Sa Majesté et la République pourroient épouser les intérêts, se rencontrent justement avec les idées qu'on s'en est formées ici et qui sont aprouvées par Sa Majesté.

Il s'agit seulement de trouver des sujets qui y répondent et de les aider puis après à se faire un parti supérieur.

Après quelques considérations et recherches on a jugé

ici que ce seroit l'Evêque d'Augspurg, né Prince de Hesse-Darmstad [1]), qui conviendroit à tous égards le plus à l'archévêché de Cologne. Sa manière de penser, sa capacité et son attachement à la bonne cause le rendent également recommendable, et jouissant ailleurs d'un assez riche bénéfice, il pourroit suppléer à l'insuffisance des revenus de l'archévêché fort mal doté, sans parvenir à un dégré de puissance qui puisse exciter de la jalousie. Pour lui frayer tant soit peu le chemin, on a essayé, sous main et par des voies non suspectes, de porter le chapitre à faire préalablement un statut par lequel celui-ci se verroit obligé d'élire un de ses membres, mais on n'a pu réussir encore, quoique aparemment ce sera la première résolution que prendra le chapitre dès que la mort de l'Electeur arrive.

D'un autre côté l'Evêque d'Augspourg n'ayant pas encore fait à Cologne la résidence que le droit canon exige de chaque chanoine, pour qu'il puisse jouir pléniairement des droits attachés à son bénéfice, il n'est pas éligible mais seulement postulable et par conséquent il lui faudra plus de deux tiers des voix pour l'emporter; c'est pourquoi il est à souhaiter qu'on put faire naître à ce Prince le dessein d'accomplir au plustôt sa résidence.

Depuis la mort de Mr. de Galen, je ne saurois dire à votre Excellence qui est celui entre les aspirants à l'Evêché de Munster [2]), aussi n'avons nous point eu de nouvelles depuis plus de huit jours de l'Electeur.

Mais je ne manquerai pas d'informer votre Excellence de ce que nous apprendrons ou observerons ultérieurement et je me flatte qu'elle me fera l'honneur de s'ouvrir à moi avec une confiance réciproque, d'autant plus que son séjour à Aix-la-Chapelle la mettra à portée d'avoir l'oeuil au guet....

MUNCHHAUSEN.

A Hannovre, ce 19 de mars 1748.

[1]) Joseph de Hesse-Darmstadt.

[2]) Apparemment il faut y ajouter: *ayant les meilleures chances.*

Monsieur.

J'ai reçu par la Haye la lettre dont il a plu à votre Excellence de m'honorer, en date du 19 mars. Vous pouvez être sûr, Monsieur, que je me ferai un honneur et une gloire de seconder les vues de Sa Majesté tant dans les affaires particulières, que dans les générales, et que ce sera une grande satisfaction pour moi d'entrer en correspondance avec vous.

Je suis entièrement d'accord avec V. E. qu'il faudroit prendre soin que les différents évêchés, que possède l'Electeur de Cologne, ne soient pas de nouveau réunis dans une même personne. Je donnerai connoissance au Prince d'Orange de l'idée de V. E. touchant le Prince de Hesse-Darmstad et je ne doute pas que le Prince d'Orange ne se fasse un plaisir de coöpérer avec Sa Majesté dans une affaire comme celle-ci, où les intérêts du Roi et ceux de la République sont absolument les mêmes. Il me semble que provisionnellement l'on devroit sous main faire conseiller au Prince de Hesse-Darmstad de ne point négliger de se qualifier pour l'élection par l'accomplissement de sa résidence. V. E. saura mieux que moi quels canaux il faut emploier pour cela.

Quant aux autres évêchés, j'attendrai des éclaircissements ultérieurs de V. E. et j'en ferai d'abord l'usage qui sera le plus convenable pour parvenir au but que nous nous proposons. Il seroit bon de se déterminer incessament et sans perte de tems sur les personnes que l'on voudroit pousser, si l'on ne veut être prévenu par la France, qui aura peut être déjà en vue quelqu'un dont elle est sûre, tant pour l'archévêché, que pour les évêchés.

Depuis que je suis ici, je n'ai rien appris de l'état de la santé de l'Electeur. Ceux à qui j'en ai parlé, par manière de conversation, m'ont dit qu'il se portoit fort bien et je n'ai pas osé témoigner trop de curiosité de peur de donner du soupçon. Je ne manquerai pas de donner connoissance à V. E. de tout ce qui parviendra à la mienne sur ce sujet.

J'envoye celle-ci par la Haye, n'osant pas encore me fier aux postes d'ici, qui sont d'une irrégularité qui me donne de grands soupçons sur leur fidélité. Je vous supplie, Monsieur,

de me faire savoir vos idées sur les moiens de remédier à cet inconvénient. Il n'est pas possible de traiter par lettre aucune affaire importante, si l'on n'est sûr que les lettres ne tomberont point entre les mains de ceux qui ont un intérest contraire....

W. BENTINCK.

Aix, ce 2 avril 1748.

LETTRE XC.

Le Prince d'Orange à Charles Bentinck. Reproches mal fondés des Anglais contre la République.

La Haye, ce 26 d'Avril 1748.

Enfin je suis assez heureux, mon cher Don Carlos, d'avoir pu dérober un moment au surcroît d'occupations et de travail dont je suis accablé, pour ainsi dire, plus que jamais, pour vous donner signe de vie, ce que je n'ai pu faire de bien longtems et ce que je prévois d'avance ne pouvoir faire dans un aussi grand détail que je le souhaiterois bien et que les circonstances, où nous sommes et qui rendent la situation où vous vous trouvez doublement désagreable, l'exigeroi(en)t bien aussi, mais comme à l'impossible nul n'est tenu, je me flatte que vous prendrez la bonne volonté pour l'effet. Du reste je ne doute pas que le Greffier vous écrit amplement et supplée par là au manque de régularité de ma correspondance.

Je commence à vous entretenir d'une chose qui me fait beaucoup de peine, c'est de voir et remarquer à chaque poste qui vient d'Angleterre, combien on nous y en veut et on nous y jette la pierre, comme si tout le méchef et le guignon de l'alliance ne venoit uniquement que de nous. On nous impute la faute de

tous les arrangemens mal pris ou trop tardifs pour l'ouverture de la campagne. Je voudrois pouvoir avoir un jour ou deux entiers à moi pour travailler à un mémoire fourni des pièces et des dates justificatives et probantes pour faire notre apologie, car après toutes les imputations qu'on nous fait et qui ne tendent à rien moins qu'à animer toute la nation Angloise contre la nôtre, à aliéner les esprits du systhème d'étroite union qui devroit (subsister) et qui j'espère en dépit des envieux et des médisans subsistera à jamais entre nos deux nations et qui fait, avec la bénédiction du Ciel, notre appui, notre soutien et notre force mutuelle et qui entraineroit avec la tiédeur, pour ne pas dire la froideur, dans la bonne amitié et intelligence aussi une deffiance dans les Ministères, qui pourroit avoir des suites également préjudiciables à tous deux; après tous ces bruits répandus et ses brocards lâchés, il est très nécessaire et plus que tems que nous travaillons à déraciner cette mauvaise sémence et à faire voir que nous ne sommes ni si diables, ni si noirs qu'on nous débite et qu'on voudroit nous faire passer pour.

J'ai déjà parlé avec nos messieurs sur l'article et le Greffier s'est offert d'y travailler, mais comme il y a surtout dans ce qui regarde l'arrangement militaire mille petites particularités, essentielles pourtant sur le tout, et plusieurs anecdotes, que personne ne sait si bien que moi, nous ne sommes pas en état encor de vous envoier ce mémoire dont je fais mention, et pour être d'autant mieux en état de battre et de réfuter tous les argumens qu'on forme contre nous, vous m'obligerés à me communiquer tous les chefs dont on nous accuse et tous les reproches dont on nous charge. Je vous prie seulement d'effectuer en attendant que le Duc de Newcastle et les autres

ministres suspendent un peu leurs soubçons et leurs jugemens, jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment en état d'en former après une meure réflexion et qui ne soit pas précipitée, mais solide, et autant qu'il vous sera possible tâchez d'obtenir soit par eux, soit par vous-même, la même chose de l'équité du Roi. J'apprens entr' autres qu'on nous prette que nous n'avons pas plus de 12 à quinze mille hommes ensemble, tandis que j'en ai passé les 28.000 sous la toile à Breda. Je vous envoi des listes, qui vous serviront, en attendant le mémoire, à ce que je me flatte assez efficacement pour montrer que nous ne sommes pas des moins armés de l'alliance, et je vous prie toujours de réfléchir que dans le calcul de ses troupes ne sont pas compris les 15.000 Russes, ni nos nouvelles levées suisses, dont, dans six semaines ou deux mois, on peut compter qu'il y aura 6 ou 7 batt. à pouvoir servir en campagne. Adieu, mon cher Bentink. L'ennui et le chagrin que me cause cette matière m'empêche et m'ôte l'envie de finir la page....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CXI.

Charles Bentinck au Prince d'Orange. Reproches mutuels entre l'Angleterre et la République.

Londres, ce $\frac{\text{22 Avril}}{\text{3 Mai}}$ 1748.

Monseigneur.

.... Je crois, Monseigneur, que Mr. le Greffier Fagel aura lu à V. A. la lettre que je lui écrivis le 12/23 d'avril. Elle rouloit sur le même sujet que celle que V. A. m'a fait l'honneur de m'écrire. J'avoue qu'il

n'y a rien au monde qui me fasse tant de peine que la crainte des reproches mutuels que l'on se fera. Ils feront sûrement beaucoup de mal et ne sauroient produire le moindre bien. Le passé ne peut plus se réparer, ainsi toutes les discussions sur ce qui est passé sont totalement inutiles, à moins qu'il n'ait encore quelque rapport à l'avenir. Pour faire cesser ces discussions il faut que l'un des deux partis, qui se disputent, laisse tomber les reproches. Le Roi n'en est pas le maître, parce qu'il ne sauroit empêcher les criailleries dans le parlement; mais, comme je l'ai écrit à Mr. le Greffier, V. A. Se. peut le faire, parce qu'on se rangera à son sentiment chez nous. Si j'ose prendre la liberté de le dire, Monseigneur, il me paroit que c'est le seul moyen de conserver et d'augmenter l'union et l'harmonie entre les deux nations. Si une fois les disputes et les reproches se mettent en train, Dieu sait quand on en verra la fin et comment elles finiront. Je vois très bien ici qu'il y a des gens chez nous, qui les fomentent déjà et qui n'ont rien perdu de leur amitié et partialité pour la France. Ils ne manqueront jamais de faire à V. A. et à sa Maison tout le tort qu'ils pourront, c'est leur système et le plan de toutes leurs opérations depuis longtems.

V. A. se souviendra que j'ai eu l'honneur de lui dire sur le sujet d'un de ces messieurs, que sa conversion avoit été beaucoup trop subite, trop violente et trop forcée, pour que qui que ce soit la put croire sincère [1]). J'ai écrit à Mr. le Greffier touchant le même homme que l'on se meffieroit toujours extrêmement de lui ici et par ce que j'entens lâcher aux ministres étrangers, on le regarde de même oeuil à la plupart des autres cours. Puisque je suis sur ce sujet, il faut que je dise encore à V. A. que je sais qu'il y a en

[1]) Il vise le conseiller-pensionnaire.

ville des lettres d'Amsterdam, qui disent que la République ne manque ni d'argent ni de ressources, mais que l'on n'a pas de confiance aux personnes qui sont encore dans le Ministère, après y avoir fait tant de mal avant la révolution. V. A. m'ordonne de lui communiquer tous les chefs dont on nous accuse, et tous les reproches dont on nous charge. On s'est beaucoup plaint de ce que, malgré toutes les assurances données l'année passée, la République s'est trouvée si peu pourvue de troupes, qu'elle n'a pu avoir au commencement du printems plus de la moitié du nombre que l'on dit qu'elle avoit promis d'avoir au mois de Mars; que quoique l'on eut assuré qu'il se trouveroit de l'argent en Hollande, il nous en manque d'abord au premier besoin, savoir pour la marche des Russes. J'ai entendu beaucoup parler sur le sujet de Mastricht, où l'on dit que nous avons formé nos magasins, qui seront à présent la plupart perdus. On s'est tué d'écrire de Hollande sur le sujet des préparatifs pour le baptême du jeune Prince et cela n'a pas fait un bon effet ici, Monseigneur, dans le tems, que nous sommes obligés de dire que nous sommes si mal dans nos affaires.

On croit la République dans le danger le plus imminent et on se plaint de la lenteur avec laquelle nos troupes sont complettées et s'assemblent; que notre augmentation a tant de peine à se faire. Les idées du grand danger de la République viennent encore de Hollande, car il y a des gens qui ont écrit dans ce païs-ci, pour s'informer où ils pourroient se retirer. Les ministres le savent et me l'ont dit. Je leur ai simplement répondu là-dessus que d'abord que ces gens se seroient sauvé de Hollande, je partirois pour y retourner.

J'ai pris la liberté d'écrire tout ceci à V. A. sans aucun détour, parce que je n'y suis pas habile et qu'il

me paroit qu'il est de mon devoir d'informer V. A. de ce qui se dit et des idées où l'on est ici.

Je souhaiterois extrêmement, pour fermer la bouche ici, que toutes les troupes de la République fussent assemblées et que V. A. S^e^. à leur tête put avoir occasion de faire voir par des actions d'éclat, qu'elle a autant à coeur, que ses Illustres Prédécesseurs, le salut de la République et la liberté de l'Europe....

C. BENTINCK.

Je vois, Monseigneur, que j'ai manqué de répondre à un article de la lettre de V. A., c'est touchant le mémoire qu'elle me fait la grâce de me promettre de m'envoyer. V. A. aura vu par la lettre à M^r^. le Greffier, dont j'ai déjà fait mention, que j'ai fait au Duc de Newcastle les argumens que je pouvois lui faire. Je serai très charmé si V. A. veut me faire la grâce de me fournir encore des matériaux, dont je ferai tout l'usage que je pourrai. Permettez moi seulement, Monseigneur, de la prier que, si elle me les envoye dans un mémoire formé, ce mémoire soit conçu dans des termes, qui ne fassent pas plutôt continuer les disputes que de les faire cesser, et que V. A. veuille encore considérer, s'il ne vaut pas mieux que je dise les faits de bouche, que de les donner par écrit. Je trouverai peut-être occasion de les faire venir à propos, tantôt l'un, tantôt l'autre, sans en venir à de si grandes discussions et sans aigreur.

LETTRE XCII.

Le greffier Fagel au Prince d'Orange. Affaires de Prusse. A Aix on a signé les préliminaires.

—

Hage, den 3 Mey 1748.

Doorlugtigste Furst en Heer.

Seedert U H^ds^ vertrek is mij nietwes alhier voorgekoomen dat U Hoogheids attentie meriteert, als de nevensgaande missive van den Heer Grave van Gronsvelt [1]), waaruit U H. sien sult dat den Koning van Pruyssen het werk van de visitatie der scheepen met veel ijver schijnt op te vatten en dat daarin door deszelfs minister, de H^r^ d'Ammon, malicieuselijk werd opgeset. De H^r^ Raadpensionaris, die met hem een serieuse conversatie daarover gehad heeft, heeft voornaamentlijk met hem gedisputeert over de sin en meening van 't regt der volkeren en ik weet niet dat ik iets anders aan hem gesegt heb, wanneer hij mij op die materie in een seer hooge taal heeft onderhouden, als dat het mij eenigsints verwonderde, dat men de Republicq thans soo sterk daarop pousseerde, daar deselve alles tragtte te doen wat tot genoegen van de Koning konde strekken; dat wij in deesen een gemeene saak hadden met Engeland en dat, schoon het antwoord van Engeland in substantie hetselve was als het onse, men van onse swakheid scheen te willen profiteeren om ons te dwingen van verandering te

[1]) B. I. S. A. van Diepenbroeck, comte de Gronsfeld, envoyé extraordinaire à Berlin depuis Novembre 1747 (*Res. Holl.* 1747 p. 766). Cf. *Polit. Corr. Friedr. d. Gr.* t. V, n°. 2761 sqq. Les puissances maritimes avoient interdit tout commerce avec la France à leurs sujets et le commerce d'articles de contrebande aux puissances neutrales. Cf. *Secr. Res. Holl.* le 30 Nov. 1747. *Pol. Corr. Friedr. d. Gr.* t. V, n°s. 2916, 2943.

maaken in de genoome resolutie; alles egter met alle moogelijke discretie en sonder iets te zeggen dat na eenige violentie soude smaaken, gelijk de heer d'Ammon dan ook uiterlijk seer content van mij is vertrokken; dog dien heer moet een verkeerd gebruik gemaakt hebben van deese conversatie, dewijl daarop gevolgt is de declaratie in de brief van den Grave van Gronsvelt vervat. Ik heb met den heer Raadpensionaris overlegt of iets en wat in deesen nader te doen was en ben met sijn WelEd. geconvenieert, dat hij desselfs gedagten soude laaten gaan, of men iets meerder aan den Koning van Pruyssen soude kunnen toegeeven als bij het laaste antwoord is gedaan, en dat ik ondertusschen den Grave van Gronsvelt soude informeeren van hetgeen met den heer d'Ammon alhier gepasseert is en de kwaade tournure die hij daaraan tragt te geeven, alsoo men alhier geen intentie heeft, als om met den Koning van Pruyssen in een goede verstandhouding te leeven. Het sal mij aangenaam sijn, bij occasie de gedagten van U H. hier op te moogen weeten, om mij daarna schuldpligtig te kunnen reguleeren.

H. K. H. heeft mij de eer gedaan van mij deese morgen te communiceeren U^r H^ds missive uit Breda, waaruit mij seer leed is te sien dat in de schikkingen met den Hertog [1]) gemaakt, verandering is gekoomen en dat sulks de desseinen van U H. derangeert....

H. FAGEL.

P.S. Soo eeven doed H. K. H. mij de eer van mij te communiceeren de blijde en aangenaame tijding van het sluiten der preliminaires. Ik feliciteer U H. en onse Republicq daarover uit grond van mijn hart. Ik hoop en wensch dat wij nu haast het geluk zullen

[1]) Le duc de Cumberland.

hebben van U H. weer hier te moogen sien, om ooggetuige te sijn van de blijdschap en dankbaarheid, die alle de ingeseetenen van 't land daarvoor aan U. H. sullen betoonen.

Missive van den Heer Grave van Gronsfeldt.

Berlin, den 27 April 1748.

WelEdele Gestrenge Heer.

De heer Baron van Mardefeld [1]), die vermits de aanhoudende indispositie van den heere Grave van Podewils [2]) de functien van eerste Minister der buytenlandsche zaken blijft waarneemen, heeft door een zeer vriendelijke boodschap mij op voorleden Woensdag tegen twaalf uuren aan sijn huys ontboden en aldaar uit naam en op ordre van S. K. M. van Pruyssen een declaratie gedaan, waarvan ik mij de eer zal geeven hiermeede van woord tot woord, voor zo ver zulx mogelijk is, door het canaal van U WelEd.Gestr. aan H. Ho. Mog. verslag te doen. Welgem. heer Minister maakte een begin aan de conversatie met te zeggen: dat de Koning, onvoldaan over het antwoord van den Staat ten opzigte van het visiteren en aanhouden van S^r^. M^s^. scheepen, hem van zeekere boodschap gelast hadde [3]), van dewelke sijn E. tot soulaes van de memorie, die vermits sijn E^s^. nog aanhoudende onpasselijkheid zwak was, een kleine note schriftelijk opgesteld hadde en dat de vrijheid zoude neemen mij dezelve voor te leezen. Ik heb getragt om mij deese lecture (die op mijn versoek twee maal gedaan is, dewijl de heer Minister, alleenlijk ordre hebbende om mij de zaak mondeling te declareeren, niet konde defereeren aan de instantien die ik deed om copije van het opgestelde te hebben) te imprimeren en ik heb dezelve, op eenige expressien na, die mij seer [4]) essentieel voorkwamen, onthouden als hier volgt:

[1]) A. de Mardefeld, ministre d'état prussien.

[2]) H. de Podewils, ministre d'état prussien.

[3]) *Pol. Corr. Fr. d. Gr.* t. VI, n°. 3020.

[4]) Faut-il lire: *seer weinig?*

„Le Roy ayant apris avec beaucoup de déplaisir la „manière dont le Ministère de Hollande s'est expliqué envers „Mr. le chambellan d'Ammon au sujet de la navigation des „sujets de S. M., en répondant que la République feroit en „cecy cause commune avec l'Angleterre, à quoy l'un des „ministres a ajouté qu'il sembloit que le Roy voulut traiter „les Hollandois en esclaves, que S. M. ne traitoit pas les „Anglois de même et que peut-être Elle jugeoit des premiers „par la foiblesse qu'on avoit eu dans ces conjonctures de „retirer le vaisseau garde-côte, mais que les conjonctures „pouroient changer, etc., m'a ordonnné de le témoigner à „Mr. l'Envoyé Extraordinaire et de luy déclarer, quoyqu' avec „regret, que, puisque la République n'avoit pas répondu aux „représentations amiables du Roy d'une manière aussi satis- „faisante qu'en égard à la justice et à l'équité des demandes „de S. M. on auroit du s'y attendre, S. M. se verroit obligée „de prendre d'autres mesures pour indemniser ses sujets des „pertes qu'ils pourroient souffrir de la part des armateurs „ou autres navires de la République; que S. M. ne confon- „droit pas celle-cy avec l'Angleterre; que par rapport à cette „dernière, S. M. luy avoit fait déclarer qu'Elle indemniseroit „ses sujets par le moyen des dettes Angloises hypothéquées „sur la Silésie, mais que, quant à la République, la proximité „et la situation des Etats respectifs fournissoit à S. M. plus „d'un moyen de dédommager ses sujets des pertes injustes „que le procédé de la République leur occasionneroit, et „qu'Elle se verroit obligée d'y prendre recours, ce que toute „fois Elle ne feroit qu'à regret, puisqu'Elle ne souhaitout rien „plus que de trouver dans le procédé de la République des „motifs de cultiver de plus en plus l'amitié et le bon voisinage, „comme ayant pour L. H. P. l'estime la plus distinguée."

Mijn antwoord was dat ik niet in gebreke zoude blijven van voorsz. declaratie aan mijne hooge principalen behoorlijk kennis te geeven en H. Ho. Mog. ordres daarop af te wagten; dog dat ik inmiddels niet kon nalaten aan Sijne Exc. te betuigen, met hoeveel leetwesen ik 's Konings ongenoegen over het gegeeven antwoord van H. Ho. Mog. moest waarnemen, om zoo meer dewijl mij toescheen dat men onmogelijk

iets meer had kunnen beloven als aan S. K. Maj^{t} toegestaan was; dat natuurlijker wijse H. Ho. Mog., zig in hetzelve geval met Engeland bevindende, met deese Kroon een gemeene zaak moesten maaken en dat H. Ho. Mog. niets anders deeden als hetgeen alle oorlogende Mogentheeden beregtigt en genoodzaakt zijn te doen; dat ik bovendien het eygentlijke voorwerp van 's Konings ongenoegen niet kon bevatten, vermits er, mijns weetens, geen Pruissische scheepen genomen, veel minder bij onse admiraliteiten eenige uytspraken ten nadeele van 's Konings onderdanen gedaan waren en dat ik mij verseekert hield van de regtvaardigheid der decisien van de voorschrevene collegien, zoo wel als ook van de deferentie, die men bij voorkomende gevallen van wegens den staat jegens S. K. Maj^{t} immers zoo veel als jegens eenige andere Mogentheid van Europa zoude bewijsen. Op dit en op hetgeen ik nog verder aangaande deeze materie oordeelde te moeten zeggen, zonder egter mentie te maken van het discours dat aan een der ministers van den Staat in 't particulier toegeschreeven werd, repliceerde den heer Baron van Mardefeld, dat de Zee-mogentheeden tegenwoordig alles voor contrebande en van goede prise verklaarden én er alzoo voor neutrale commercieerende natien niets overbleef te laden nog te vervoeren; dat het geval van 1706 niet kon werden geappliceerd, dewijl Koning Frederik den Eerste als geallieerde in den oorlog tegen Vrankrijk ingewikkelt geweest en door middel van de groote subsidien genoegsaam schadeloos gestelt was ten opzigte van het nadeel, dat de Zee-Mogentheeden door hunne prohibitien van die tijd aan S^{r}. Maj^{ts} commercieerende onderdanen toegevoegt hadden; dog dat men misschien zig over en weder kwalijk konde geëxpliceert hebben en derhalven, na het oordeel van Sijn Exc., goed zoude zijn zig nader te verstaan, waarbij Sijne Exc. veel cordate protestatien van desselfs zugt en iever voor een goede verstandhouding tusschen den Koning, sijnen meester, en H. Ho. Mog. voegde. Van de opregtheid deezer verseeckeringen, zoo wel als ook van de goede dispositien van den heere Grave van Podewils, ben ik volkomen overtuygt, maar moet teffens gissen dat S. K. Maj^{t} door de berigten

van desselfs minister uyt den Haag en door de chimerique projecten van sommige baatzoekende soogenaamde koopluyden of directeurs van de commercie opgezet werd....

B. I. S. A. G VAN GRONSVELDT.

LETTRE XCIII.

O. Z. van Haren au Prince d'Orange. Relations avec Berne.

Aix la Chapelle, ce 9 May 1748.

Monseigneur.

Aiant examiné la lettre de M^r^. de Burnaby [1]), que V. A. S^e^. m'a fait l'honneur de m'envoyer, en m'ordonnant en même tems de luy marquer mes idées sur le contenu de la dite lettre, j'ay l'honneur de luy répondre qu'il me paroit premièrement que Monsr de Burnaby ne raisonne jusqu'à présent que sur le préavis ou sur ce qu'ils appellent à Bern le goeddacht du Conseil Secret, qui répond à la conclusion et aux résolutions de nos besoignes, lesquelles à la vérité sont suivies par les assemblées, auxquelles elles sont rapportées, mais qui aussi quelque fois ne sont plus suivies, ni approuvées.

Qu'ainsy dans cette incertitude il est très difficile de pouvoir proposer aucun plan de conduite à tenir contre les résolutions de messieurs de Bern, mais qu'il faudra attendre qu'ils ayent pris une résolution finale avant de pouvoir se déterminer finalement.

Mais que supposé, en second lieu, que messieurs de Bern en vinssent aux trois résolutions que M^r^. de Burnaby croit qu'ils prendront, à sçavoir.... [2])

[1]) Manque.

[2]) Les articles 1 et 2 sont relatifs à deux officiers suisses au service de la République.

3° d'écrire aux Etats-Généraux pour leur faire entendre qu'on veut absolument se tenir au traité et à la capitulation de 1712 et qu'on espère que L. H. P. voudront bien s'y conformer, supposé, dis-je, Monseigneur, que le canton de Bern prit ces résolutions-là, rien ne me paroit plus simple que d'y répondre....

Quant au troisième article, il me semble que s'ils en restent dans les termes généraux, que Mr. de Burnaby leur suppose, l'on pourroit leur répondre aisément que l'on est aussi résolu icy de s'en tenir au traité de l'an 1712 et à la capitulation qui a été la suitte de ce traité, et que l'on est ravi d'apprendre que messieurs de Bern ont résolu de s'y conformer par continuation.

Deux choses attisent extrêmement le feu à Bern: la première c'est le party François, qui fait ce qu'il peut pour contrequarer tout ce qui regarde notre service et nos intérêts; et la seconde c'est que ces gens-là croient que l'on a absolument besoin d'eux et de leurs trouppes, si longtems que la guerre durera, et que sur ce principe ils se croient tout permis, jusques aux extravagances; et je crois, Monseigneur, que la signature des préléminaires rallentira beaucoup la façon de penser tant de l'un que de l'autre de ces deux partis....

O. Z. VAN HAREN.

LETTRE XCIV.

Le Prince d'Orange à Sandwich. Les preliminaires d'Aix.

A la Haye, ce 5 Juin 1748.

Mylord.

Je suis très obligé à V. E. des félicitations que vous aviés bien voulu me faire sur l'heureux espoir

du prochain rétablissement de la paix. Personne ne mérite de si justes éloges que vous, Mylord, d'avoir contribué par votre application, par votre pénétration et vos soins à constater les préléminaires, par rapport auxquels, dans la situation où les affaires de notre alliance se trouvoient, il ne nous auroit rien resté à désirer, si nous avions pu obtenir qu'ils eussent été également efficaces et opératifs quant à la République que pour la Grande Bretagne, et que l'on n'eut pas eu besoin de la déclaration [1]) que V. E. et nos ministres ont remis pour ménager les intérêts de la République, ce qui peut-être, sans les ordres pressans que V. E. a reçu coup sur coup d'accélérer la conclusion le plus que possible, auroit pu être effectué. En attendant j'espère que V. E. emploiera tout son pouvoir pour nous faire obtenir le but de la déclaration, qui seul nous peut donner sûreté....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE XCV.

Le Prince d'Orange au Duc de Cumberland. La Barrière. Traités à conclure avec les princes allemands. Election d'un roi des Romains.

La Haie, ce 2 d'Aoust 1748.

Monseigneur.

....J'espère, Monseigneur, que durant le séjour que V. A. R. fera à Hannovre, les affaires de la paix avanceront tellement à Aix la Chapelle, que je pourrai la féliciter de la conclusion du traité deffinitif.

Il seroit à souhaiter, Monseigneur, que l'idée, que

[1]) Cf. *Secreete Resolutien van Holland,* t. XI, p. 254.

j'ai déjà communiqué à V. A. R. ici et qu'elle m'a paru goûter, de faire ensorte que l'Angleterre concourant (concourût?) dans l'entretien ou la formation du corps de trouppes destiné désormais à la deffence de la Barrière, (fût approuvée); cela resserreroit le lien d'union que le traité requiert, et les deux Puissances maritimes intimement unies, comme elles le sont heureusement, obtiendroient plus facilement raison de la Cour de Vienne dans des cas douteux ou différentiaux. Un autre article non moins important est celui que l'Angleterre voulut concourrir avec la République à s'assurer par des subsides modiques des Electeurs et Princes d'Allemagne. J'ai fait offrir au Duc de Newcastle par le Greffier que, s'il falloit pour faciliter la chose, je tâcherois à disposer la République à fournir, en tems de paix, au lieu d'un tiers un quart. Enfin, Monseigneur, la lettre de Mylord Hyndfort, où il y a ce passage notable touchant le Roi de Prusse, me confirme qu'il seroit très utile pour toute notre alliance d'accélérer l'élection d'un Roi des Romains, me persuadant que c'est bien plustôt l'Empire que la Pologne (quoique je ne l'en exclue pas) que ces desseins ambitieux ont en vue dans le changement, dont il est fait mention [1]). Je soumets ces différentes idées au jugement et à la pénétration de V. A. R. Oserois-je, Monseigneur, vous recommander mes intérêts auprès de S. M., tant par rapport à mes justes prétensions de l'Espagne [2]), que touchant mes affaires avec le Prince

[1]) Apparemment le Prince vise la lettre de Hyndford du $\frac{\text{28 Juin}}{\text{9 Juillet}}$, où il est fait mention d'un projet du roi de Prusse pour changer de religion, afin de se faire élire roi de Pologne après la mort du roi Auguste. *Beer,* op. cit. p. 45.

[2]) Prétentions de la maison d'Orange-Nassau depuis la paix de Münster.

d'Isenghien [1]), ayant, pour ne pas arrêter les affaires publiques, fait abstraction des miennes par rapport auxquelles l'Etat auroit songé dès les préliminaires, il ne seroit pas juste que l'on ne me tint pas quelque compte de m'être sacrifié si souvent pour le bien public. La Princesse assure V. A. R. de ses amitiés....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CXVI.

Charles Bentinck au greffier Fagel. Négociations avec Newcastle sur la Barrière.

—

Dannenberg, ce 2 Octobre 1748.

Monsieur.

.... Lorsque j'arrivai vendredi passé, j'allai d'abord chez le Duc de Newcastle, qui m'a répété de bouche les mêmes argumens que vous avez eu si souvent par écrit depuis quelque tems, et je ne les ai pas trouvé plus concluant de vive voix que par lettres. Je suis pourtant très persuadé que ce n'est pas la faute de ma logique, et je juge de ces argumens d'un sens plus rassis que celui qui les fait, parce que je ne crains pas que le Parlement me demande compte de ma conduite. Ce traité de barrière l'embarassoit beaucoup, et il auroit bien voulu pouvoir prouver qu'il seroit bon d'y faire quelque changement, par exemple que le subside pour nos troupes, qui doivent garder la barrière, fut diminué à proportion de ce qu'il en faudroit de moins dans les places razées. Surquoi je

[1]) Depuis la mort (1618) de Philippe Guillaume, fils de Guill. d'Orange et d'Anne d'Egmont, la famille d'Isenghien contestait l'héritage des biens d'Egmont.

demandai au Duc: si, selon lui, ces places devoient donc rester razées? Il me répondit par cette question: „Voulez vous vous engager de les remettre en état?" „Je suis bien sûr toujours," dis-je, „que ce ne sera „pas la Reine qui les y remettra." Enfin je lui dis qu'il pouvoit être sûr que nous ne cèderions rien par rapport à ce traité, qui subsistoit dans toute sa force, et que S. M., qui étoit une des parties contractantes, ne pouvoit avec aucune apparence de raison offrir ses bons offices pour y trouver des accommodemens. La conversation fut longue et assez échauffée. Ce n'est pas ma faute, quand on m'assomme de mauvaises raisons et que l'on s'emporte, parce que je ne puis pas les trouver bonnes. Je ne suis pas assez modéré de mon naturel pour garder toujours le même sangfroid. Je puis dire pourtant que, comme je voyois venir le Duc, j'ai fait venir mon emportement plus à propos que le sien, c'est à dire lorsqu'il montroit le plus son côté foible, de sorte que je ne l'aurois pas si bien pu radoucir, si je ne m'étois autant échauffé que lui. Il attendoit avec grande impatience ce nouveau projet que du Theil avoit promis, et c'étoit là-dessus qu'étoient fondées touttes ses espérances. Après avoir bien disputé avec le Duc de Newcastle, nous allâmes ensemble en assez bonne harmonie chez le Roi. Nous trouvâmes S. M., qui voyoit des chevaux de selle dans une des écuries. Elle me fit promener assez longtems avec elle dans cette écurie. S. M. ne me donna aucune des mauvaises raisons que son ministre m'avoit donné. Elle me demanda si l'on étoit encore en Hollande dans l'ancien système d'alliance. Je répondis qu'oui certainement et que l'on chercheroit toujours à le renforcer mais point à le rompre, et que l'on n'avoit point changé d'idées en Hollande sur ce sujet, mais aussi faut-il que cette alliance reste sur le pied où

elle étoit, et par conséquent qu'on ne rompe pas les traitez qui subsistent entre les Puissances alliées. Le Roi me fit la grâce de me parler fort ouvertement sur la Cour de Vienne et ne s'échauffa pas à vouloir la justifier, mais tout attendoit la production de Mr. du Theil. Lorsque je ressortis du chateau avec le Duc de Newcastle, il me demanda: „Well how has the King „behaved?" — „Much better than your grace" lui répondis-je.

Samedi 28 septembre j'allai le matin à Göhrde, mais le courier d'Aix n'étoit pas encore arrivé. Mr. de Wasner [1]) étoit avec le Duc de Newcastle lorsque j'arrivai. Vers les midi et demie le Duc descendit et me tira à part. Il me dit que Wasner avoit été tout le matin chez lui et qu'il l'avoit trouvé fort raisonable. Je lui répondis que Wasner le paroissoit toujours, mais que sa Cour ne l'étoit pas d'avantage pour cela. Il me parla ensuite encore de cette barrière, où ils avoient cherché des expédiens à eux deux. Il me dit que, si au lieu des mots: sur le pied que la Reine les possédoit avant la dernière guerre, on vouloit mettre: sur le pied du traité de barrière, ce qui signifioit la même chose, Wasner croyoit que sa Cour s'en accommoderoit. Je dis là-dessus que je ne voyois pas à quoi bon ôter une phrase pour lui en substituer une autre, que l'on dit signifier la même chose; qu'il falloit bien qu'il y eut quelque belle finesse là-dessous, et que je supposois qu'on ne vouloit point d'autres termes que le pied du traité de barrière, afin de pouvoir disputer sur le pied de ce traité, tout à son aise, après avoir conclu, et que par conséquent, si on vouloit chez nous suivre mon avis, on n'admettroit jamais aucun changement pareil. Le dimanche 29 je retournai le matin à Göhrde. Je vis

[1]) Ign. de Wasner, envoyé autrichien.

un moment le Duc de Newcastle, et j'allai diner chez le chevalier Ossorio [1]) dans un village où il étoit logé. D'abord après-diner nous retournâmes à Göhrde chez le Duc, où nous trouvâmes que le courier d'Aix venoit d'arriver, et on nous rendit à chacun une lettre, à lui de Chavannes et à moi de mon frère. Ils n'étoient rien moins que contens ni l'un ni l'autre. Mon frère me dit que, par la communication faite au Comte de Kaunitz [2]) et en admettant nos alliez dans la conduite de la négotiation, les ministres d'Angleterre et de la République se sont mis hors d'état de la conduire eux-mêmes, sans avoir obtenu un seul avantage de ceux qu'on s'étoit imaginé qu'on obtiendroit, en faisant cette démarche; qu'on n'a pas gagné un seul point sur eux; qu'ils n'en veulent pas céder un seul; qu'ils sont plus brouillez entr'eux que jamais; que Kaunitz et Chavannes ont refusé de conférer ensemble; que pour lui, il n'est nullement d'accord avec Kaunitz sur la validité du traité de barrière, que sa cour revoque en doute, et encore d'autres choses pareilles. Pendant que nous lisions nos lettres, le Duc de Newcastle nous fit prier de monter. En entrant dans sa chambre, nous le trouvâmes avec un air très satisfait, que nous n'avions ni l'un ni l'autre. „Ehbien, messieurs," nous dit-il d'abord, „que dites vous à présent?" — „Rien de nouveau, Mylord," répondis-je. — „Comment," reprit le Duc, „toutes les difficultez sont applanies

[1]) Jos. Osorio, envoyé de Sardaigne.

[2]) Plénipotentiaire de Maria Thérèse à Aix. Le 25 Sept. les ministres anglais et hollandais avaient communiqué le projet d'un traité de paix, dressé par Du Theil, à Kaunitz. Cf. *Beer, Zur Gesch. des Friedens von Aachen,* p. 85. J. G. de la Porte du Theil était adjoint au comte A. M. L. de St.-Séverin-Aragon, plénipotentiaire de Louis XV, pendant les négociations à Aix.

„(de toutes ses dépêches il n'avoit encore lu qu'une „lettre de Robinson)[1]) et la France est plus facile „encore qu'elle n'étoit." Je lui dis que ce n'étoit pas de la France dont-il étoit question à présent, mais de la Cour de Vienne, „et pour celle-là je ne vois pas qu'elle soit devenue plus facile; tout ce que j'en sais est par cette lettre. Je vous prie, Mylord, de voir comment elle s'accorde avec le stile du chevalier Robinson." Je lui donnai alors la lettre de mon frère à lire et Ossorio celle de Chavannes et il en fut un peu embarassé, mais cependant, à son avis, on auroit signé dans quinze jours. Je le souhaite, mais je ne vois pas quelle sûreté l'on a que la Cour de Vienne donnera les mains à ce nouveau projet.

Comme je ne vois pas qu'il y ait rien à faire jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles de Vienne, j'ai cru qu'il ne valoit pas la peine de courir à Hanovre après le Duc de Newcastle et j'ai été bien aise de rester un peu tranquille dans le misérable trou où je suis retiré tout fin seul.

Le Roi partit hier pour Lauwenburg d'où il doit être de retour ce soir....

C. B.

XCVII.

Novembre 1748. Notes de W. Bentinck. Entrevue avec le maréchal Batthiany à Cologne.

—

....[2]) Le lendemain matin je me rendis de bonne heure chez le Maréchal. Le premier point sur lequel

[1]) Th. Robinson, adjoint à Sandwich pendant les négociations à Aix.

[2]) Le 1 Nov. Bentinck arriva à Cologne, étant parti le matin d'Aix la Chapelle.

je l'entretins, étoit la mauvaise humeur, qui régnoit dans les écrits, qui venoient de sa cour dressés par Mr. de Bartenstein [1]), avec les mauvaises conséquences qui en résultoient et qui en devoient encore résulter, si cela continuoit. J'alléguai, pour soutenir ma thèse, divers exemples, mais j'insistai surtout sur ce qui avoit été avancé dans les remarques [2]).

Touchant Mylord Sandwich et moi, nous étions tous deux marqués et notés, sans y avoir donné aucun lieu, que je pouvois même affirmer que le contraire de ce qui étoit dit de nous en ces remarques étoit vrai; qu'ayant pris de la peine et du tems pour retracer la source de cette affaire, j'avois cru trouver que cela venoit de Robinson [3]), qui, par des raisons qui m'étoient connues, avoit trouvé bien de laisser croire et peut-être même d'insinuer que Mylord Sandwich et moi avions été trop vite en besogne; que je ne pouvois pas entrer en détail d'explication sur ce point, mais que je ne pouvois m'empêcher de lui dire que, si le Ministère d'Angleterre avoit voulu lâcher à tems le point de l'assiento et ne pas soutenir les demandes du Roi de Sardaigne, mais mettre dans le traité dès le commencement l'article 7 des préliminaires, au lieu de l'article 12 du projet, comme on a fait depuis, il y a trois mois que la paix auroit été signée; que les évacuations [4]) seroient actuellement faites; que je lui donnois à penser quelle différence cela auroit pour les Pays-bas à moitié ruinés; que pour en revenir à Bartenstein, je devois dire que cette conduite étoit très imprudente; que les personalités

[1]) J. Chr. de Bartenstein, conseiller aulique.

[2]) *Beer,* op. cit. p. 80.

[3]) Celui-ci, avant d'être envoyé à Aix, avait été envoyé à Vienne.

[4]) Par les troupes françaises.

et l'humeur gâtoient les affaires et que l'on voyoit même que Bartenstein étoit très mal informé de la situation des affaires, du caractère, aussi bien que des liaisons de ceux qu'il dauboit.

Après cela je lui parlai de la barrière et de la nécessité des arrangements à prendre pour mettre les Pays-bas en état de servir de barrière contre la France. Il me dit qu'ils étoient ruinés et abîmés, desorte qu'il n'étoit pas possible qu'ils pussent fournir de quoi rebatir les places démolies. Je lui dis que je n'en doutois pas, mais que ce devoit être un objet de délibération commune entre sa cour et les P. P. M. M., comment les rétablir; que jusqu'à ce que les ratifications fussent échangées et les évacuations faites, il ne faloit pas agiter cette question publiquement, mais que d'abord, après l'évacuation, il faudroit y travailler, sans perte de tems, pendant que l'esprit pacifique règneroit encore en France et avant que la France fut remise de ce qu'elle a souffert pendant cette guerre, après quoi elle ne manqueroit pas de moyens pour nous empêcher d'exécuter un pareil plan. Je lui parlai après cela des précautions à prendre dès à présent pour rétablir dans l'Empire le crédit et l'autorité Impériale, qui avoit cruellement souffert et qui étoit presque réduit à rien par les menées et par les intrigues du Roi de Prusse, de la France et de ses émissaires, mon opinion étant qu'il faloit dès à présent gagner tous les petits princes laïques et se rendre les plus grands favorables en leur accordant des grâces; que quant aux ecclésiastiques, il faloit prendre de bonne heure les mesures pour faire remplir les dignités ecclésiastiques par des sujets dont la Cour de Vienne fut sûre; que pour l'Electorat de Cologne, il faloit un coadjuteur et, si on le pouvoit, pour les autres Evêchés que possède le présent Electeur. Le Maréchal m'inter-

rompit pour me dire que l'Electeur ne pouvoit souffrir d'entendre parler de coadjuteur, qu'il se croyoit mort quand il entendoit prononcer ce mot; que l'on ne feroit que le cabrer, fortifier le parti François qui règnoit à cette Cour, sans rien avancer. Je lui dis qu'il faloit donc du moins prendre sous main des mesures pour s'assurer d'avance de sujets convenables pour lui succéder et de la pluralité dans les chapitres qui ont l'élection, sans épargner aucun argent ou autres moyens pour cela.

Je lui dis aussi qu'il me paroissoit qu'il étoit tems et plus que tems de penser à faire élire l'Archiduc Roi des Romains; que rien ne seroit plus capable que cela de rendre le lustre à la Maison d'Autriche et de faire voir aux princes d'Allemagne leur intérêt à s'attacher à une maison, dont l'établissement devenoit de plus en plus solide; qu'il faloit mettre tout en oeuvre pour cela et ne rien refuser à cette condition à ceux qui pouvoient l'y aider. Il dit que cela étoit juste, et repassa les Electeurs dont les voix étoient requises. Il comptoit sur les trois ecclésiastiques, dumoins sur deux sûrement: „mais pour Hannovre", lui dis-je, „il faudroit absolument le gagner quovis „modo." Il me dit que s'il faloit pour cela des sécularisations, outre l'irrégularité de la chose, il y avoit encore ceci à considérer: que par là l'on perdroit et révolteroit tous les princes ecclésiastiques, qui faisoient la force de la couronne Impériale, à quoi je lui dis qu'il ne faloit donc plus y penser, mais chercher quelque autre manière d'obliger Hannovre et Bavière; quant au Roi de Prusse et le Palatin, ils seront contre et la Saxe ne fera rien pour rien. Si l'on étoit sûr de Bavière, peut-être auroit-on Cologne, mais sans Cologne, avec Mayence, Trèves, Bohème, Bavière et Hannovre, on auroit la pluralité. Il convint

avec moi de la nécessité de mettre d'abord les fers au feu pour cela. Il fut après cela question du Roi de Prusse. Je lui dis tout ce qui s'étoit passé à Aix à l'occasion de la réciprocité de la garantie et comment le Roi étoit entendu par toutes les parties être lié, comme tous les autres, et les autres n'être liés à lui que conditionnellement et réciproquement. Je lui dis que le seul parti sage et le seul prudent étoit provisionnellement de dissimuler avec le Roi de Prusse et de lui donner du tems pour contrevenir à quelque article de traité, après quoi l'on seroit débarassé d'engagement envers lui; qu'alors on le lui pourroit dire, si on vouloit, (ou le différer) jusqu'à un tems plus favorable, mais qu'en général, moins on se découvriroit à lui, plus on agiroit sagement.

Pour aider à la mémoire, je lui donnai les points, dont nous avions parlé, notés sur une carte, qu'il mit dans ses tablettes et il me promit que, quand il seroit à Vienne, il feroit usage de tout ce qui venoit de se dire et que nous nous en écririons.

LETTRE XCVIII.

Charles Bentinck au greffier Fagel (?). Arrivée prochaine de Newcastle à La Haye. Newcastle et Sandwich. Garantie réciproque. Le Roi de Prusse.

—

Deventer, ce 11 Novembre 1748.

Monsieur.

.... Le Duc de Newcastle ne partira que Mercredi ou peut-être Vendredi prochain et ne pourra par conséquent arriver à la Haye avant la semaine prochaine. Comme je me flatte que les ratifications pourront être

changées dans le courant de celle-ci, je compte que mon frère pourra rencontrer le Duc de Newcastle à la Haye. Mylord Sandwich a à présent tort de s'imaginer que le Duc veuille éviter de le voir, car il lui a écrit qu'il espéroit de l'y rencontrer. J'ai fort prié mon frère de travailler à calmer l'esprit de Sandwich, afin qu'on puisse raccommoder ces deux messieurs, qui ont été diablement mal ensemble.

Je suis fort aise qu'on soit content de la réponse touchant la garantie réciproque. On peut très-bien profiter des dispositions présentes pour faire une alliance de garantie. On y sera très porté à Hanovre et dans plusieurs autres Cours d'Allemagne. Je vous entretiendrai plus au long de ceci à la Haye. La jalousie et la crainte qu'on a du Roi de Prusse les a déjà mis à l'ouvrage, et j'ai extrêmement prié que la terreur, que l'on a de ce Prince, n'empêchat pas d'oser prendre les mesures que la prudence demande, pour se mettre à l'abri de ce qu'il voudra entreprendre.

Quand la France feroit des difficultés de faire à Mr. d'Ammon l'explication du 23 art., le sens en est assez bien constatté entre les alliez pour que la garantie soit nulle de leur côté, si le Roi de Prusse rompt celle dont on comprend qu'il est chargé. . . . [1])

C. BENTINCK.

[1]) Il restera trois jours à Deventer pour prendre part aux délibérations des Etats d'Overysel.

LETTRE XCIX.

Newcastle à Hardwicke. Principes du système politique [1]).

—

Hanover, Nov^r. $\frac{6}{17}$ 1748.

My dear Lord.

As I hope very soon to have the pleasure of seeing your Lordship and the rest of my friends in England in perfect good health and humour; and as H. R. H. the Duke [2]) has appointed to meet me at Grave in my way to the Hague, for which place I shall set out on Monday next, I thought it might not be improper to give your Lordship some short idea of my thoughts as to our future conduct in foreign affairs, according to which I shall probably, as I find occasion, talk both to the Duke and the Prince of Orange and his ministers at the Hague; and I chuse rather to send my letter to your Lordship than directly to my brother, that, if you should approve any part of it, it may have the additional advantage of your representation.

I shall begin by assuring you, that no man living is further than I am from any thought of breaking the present peace, so happily reestablished, or of taking any measures, that may give cause or room for it; on the contrary, my whole plan is built upon this definitive treaty and the best and only means

[1]) Cf. *Beer Aufzeichnungen des Grafen William Bentinck* etc. p. LXXV, et *Michael* dans les *Forschungen zur Brand. u. Preusz. Gesch.* I 592 svv. Apparemment cette lettre est le résultat des conférences à Hanovre; elle contient le programme de la politique de Newcastle; c'est pourquoi une copie fut envoyée à W. Bentinck.

[2]) Cumberland.

of preserving it, which I think no body can answer for, if that is to depend purely upon the will of France and Prussia. I put those two powers together, not that I would do anything, either jointly or separately, to provoke one or the other, but from my apprehension, that their interests are so unavoidably connected, that, when either of those two powers shall think proper to disturb the present tranquillity, the other will sooner or later follow; and therefore I would propose, that such measures should be taken, that neither of them may be tempted wantonly to do it. And that, I humbly think, can no way be so effectually done as by collecting and connecting (as I mentioned in my letter to the Duke of Bedford, to which I have not had any answer) our allies upon the continent, and keeping at all events the fleet in such a condition as to be able to maintain our superiority at sea. For if our old allies, with the addition of such as can be got, can be supported on the continent, and France sees that, whenever she breaks with England, she runs the same risk for her commerce and marine, which she has so severely felt this war, neither France nor Prussia will be encouraged to attempt to break the peace. I would not be understood by supporting our allies on the continent to mean, that the king should be at any expence, at least only a mere trifle, by granting subsidies for that purpose. The great point is that our allies, and principally the States of Holland and the Queen of Hungary, should see, that the king is fully determined to preserve and maintain the old alliance and system; and for that purpose, that able and active ministers should be sent immediately to the great courts; that it should be laid down as the first principle, that the present peace should be preserved upon the foot of the definitive treaty, but that that should

not depend singly upon the pacifick disposition of France, which may alter upon the least change in their interior administration, or upon any prospect they may have of procuring more advantageous conditions for themselves or their allies. The first step to be taken is, to settle a most perfect concert and union of measures and interest with the Prince of Orange; to see what means there are, or how they are likely to be executed, of putting the Republick of Holland in any tolerable condition of being useful to itself or its allies. The next is, jointly with the Dutch, to remove all jealousies and misunderstandings, that have been maliciously raised at the Court of Vienna; the most effectual way of doing which would be the getting rid of Mr. Bartenstein, who is known to have been the author of all the extravagant und ill-judged conduct, that has been held by them, and who is not thought a friend to the present alliance. But this may be difficult to bring about, and therefore all other methods should be tried, that may correct and remove the just complaints His Majesty has of the late behaviour of the Court of Vienna. It is possible this may be brought about by the Court of Russia, which has been applied to by the Empress Queen, and which is now, in consequence of that application, actually employing her good offices with the Maritime Powers for that purpose; and the making use of this channel will have this other effect of uniting more closely the Empress of Russia with the Maritime Powers and the House of Austria. When there is once an appearance of a perfect union and harmony between these four considerable powers, there is no doubt but many Princes of the Empire, who have already given some marks of their good disposition, would then openly declare themselves and take part with His Majesty and His allies for the

preservation of the publick peace; and by that means the Empire, which used to be the greatest terror to France but in the late war was a dead weight to the last and at first greatly abetted the views of France, may come to take such part with the Maritime Powers, as would make a most solid and permanent system for Europe. The House of Saxony (which is very considerable in the Empire and, by its present connection by Poland with Russia, might be of infinite service in conjunction with the other Powers) would probably, when they see a disposition, be induced to take a thorough part with the Maritime Powers and the House of Austria. Whether and when it may be proper to set on foot particular negociations for the renewal of alliances or forming a system of this kind, must depend upon the future complexion of things. It will be sufficient at present, that it should be known, what the views of His Majesty and the Prince of Orange are. If, in the further progress, a defensive alliance should be thought proper, certain numbers of troops might be agreed to be constantly kept up in time of peace by the Powers on the continent, and His Majesty's part should consist singly in the support of the fleet, wherein the Powers on the continent are, to a degree, as much interested as Great Britain itself. The necessity of taking some such measures as these, and that soon, must occur to every body, who considers the late danger, that England and all Europe were in of being swallowed up by the superiority of the arms of France and Prussia, from the want of concert and conduct amongst the allies, which such previous measures might prevent for the future.

Should nothing of this kind be done, I am apprehensive that we shall indulge ourselves in reproaching the Court of Vienna for their weakness, ingratitude

and ill-conduct, and in lamenting the low and weak condition of the Republick of Holland, and thus, by neglecting in time the means of redressing the errors and removing the just causes of complaint against one or both of those Powers, we may be obliged at last to depend solely upon the good will of France for the preservation of the Peace; or perhaps (which is most likely) be drawn in to take some joint measures against some of our former allies. The experience of this summer has shewed, that no solid dependence can be had upon any assistance from Prussia [1]). It is not sufficient to secure to the King of Prussia the quiet possession of the immense acquisition he has made, but he is not to be had without, at the same time, substituting his power in the room of the House of Austria; the consequence of which must be most fatal to England in particular and Europe in general. For, the moment any steps are taken for that purpose, the whole Empire (except the House of Brandenburg) with Russia and some others of the Northern Powers, would join immediately with France, and neither Holland nor any of our present allies would concur in any measure, that could have that consequence. The only way of acting with Prussia in my opinion is to give them no handle to break with you, or to imagine that you wait for an opportunity to fall upon them. On the contrary, if the King of Prussia will give those guaranties, which it is plainly the intention of the definitive treaty [2]) that he should, I am of opinion, that it should be insisted upon with the Queen of Hungary, that she should fulfill every part of the treaty of Dresden, and particularly what relates to

[1]) Il vise les négociations de l'envoyé Legge. Cf. *Forsch. z. Brand. u. Preusz. Gesch.* I. 527.

[2]) Le traité d'Aix.

the guaranty of the Empire. That would put any supposed latent intention of recovering Silesia to the Queen of Hungary quite out of the question, and leave the King of Prussia perfectly at ease in that respect. But to depend upon the King of Prussia for maintaining the peace in any degree, will, I am persuaded, be amusing ourselves.

Your Lordship thus sees my notions; they are singly occasioned by my apprehension, that, if we don't take our defensive measures in time, the alliance will by degree moulder away, till it is totally dissolved, our friends grow inactive, and many considerable Powers, who would join with us in the establishing the peace, take part afterwards with France and Prussia, to protect themselves from the consequences of the next war; and this will inevitably oblige us (as I have said) either to depend upon the good will of France for our safety, or (what is still worse) even to join with France in modelling and governing the other Powers of Europe. A reflection, which my Lord Chesterfield made on such a supposed system, has long determined me never to border upon it hereafter; which was: What must be the fate of that alliance, when even the success of it is the thing most to be apprehended? And here I will end with only observing to your Lordship, that one reason of my giving you this trouble is, that we may have amongst ourselves a system; the fatal consequences of hav(ing) none, I think I have seen in the time of some of my predecessors. I am far from saying, that many alterations or additions may not be made to what I have here put together, but it is a groundwork for us to go upon, and as such only I send it. I am....

HOLLES NEWCASTLE.

C.

Notes de W. Bentinck. Procès du général Cronstrom.

—

20 Janvier 1748.

Le greffier et Mr. de Back [1]) mandés chez le Prince où étoient le Pensionnaire [2]), Pretorius [3]) et Wibo [4]); il y fut question de Cronstrom. J'allai le soir vers les $8^1/_2$ à la cour, où j'appris que tous ces messieurs étoient dans le cabinet du Prince depuis 6 heures. Je me fis annoncer; comme il ne venoit pas de réponse, je voulois m'en aller. Mais Heyden [5]) me pria pour plusieurs raisons d'attendre un peu. J'attendis jusqu'à 9 heures, que Pretorius et Wibo sortirent. On me fit entrer. Le Prince me dit qu'il avoit été question de Cronstrom; il m'avoit déjà dit deux jours auparavant que Cronstrom étoit tombé en enfance et que le conseil de guerre en étoit embarrassé, et j'avois d'abord appris par le greffier au sortir de chez le Prince qu'il avoit été résolu de pousser les procédures contre Cronstrom et de voir s'il étoit simple ou non; que le Prince étoit un peu mou, mais que lui greffier et le pensionnaire avoient été pour la vigueur ausssi bien que de Back, et je ne doute pas que c'est à cause de ce que j'avois dit au Prince deux jours auparavant, que je n'y avois pas été appellé.

[1]) J. de Back, secrétaire du Prince.

[2]) Le conseiller-pensionnaire J. Gilles.

[3]) Général d'infanterie.

[4]) J. Wybo, fiscal du Haut Conseil de Guerre; en 1749 il fut nommé avocat-fiscal et procureur-général de Hollande.

[5]) Probablement R. A. W. C. van Heyden, seigneur de Reinestein, chambellan du Prince.

LETTRE CI.

Le Prince d'Orange à Van der Mieden. Secrétariat des Gecommitteerde Raden de West-Frise.

—

Den Hage den 12 Maert (1748).

WelEdelGestrenge Heer.

Meer dan ooit bezet met beesigheeden en schrijvens weegens den zeegen door de goede Godt aen mijn Huis genaediglijk verleent [1]), zoo heb ik niet eerder onder den staepels brieven, daer mijn taefels mede overlaeden zijn, kunnen vinden om te beantwoorden die van U. W. E. G. van gisteren over de vacature van de post van secretaris van de Gecomm. Raeden in West-Vrieslant. Ik merk die post aen van veel belang voor het bestier van saeken en inzonderheid ook van de financien in het Noorderquartier, die al vrij wat redress en toesight vereysschen, en daerom dagte ik of U. W. E. G., als een man van ervaering en kundigheit, dezelve zoude ambieeren en willen bekleeden, terwijl ik daerom niet te min voor het verdere etablissement van U. W. E. G. oudste soon mij zoude kunnen interesseeren, wiens genie en geneegentheit scheen te vallen op buitenlandse saeken en bezendingen, waertoe jonge luiden van merites en aensien eerst als legationsraeden of secretarissen dienen aengeset te worden. Ik bedank U. W. E. G. voor desselfs aendeel in onse vreugde....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

[1]) Naissance d'un fils, le 8 Mars 1748.

LETTRE CII.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Affaire de M. Pallardy.

—

Doorweert, 16 Mars 1748.

Monseigneur.

J'avois résolu, avant mon départ de la Haye, de supplier V. A. S^e^. de faire terminer l'affaire de M^r^. Pallardy [1]), mais n'ayant pas trouvé l'occasion favorable, je suis obligé d'avoir recours au papier pour cela. Nous étions convenus, M^r^. de Back, M^r^. Wibo et moi, de conseiller à V. A. S^e^. de demander les papiers qui ont servi à la Cour de justice dans cette affaire, après quoi V. A. S^e^. seroit en état de voir par elle-même ce qu'elle croiroit devoir faire pour faire finir une affaire, qui sans l'autorité de V. A. S^e^. ne finira jamais. Je vous prie, Monseigneur, de considérer que voilà le tems de la campagne qui approche, que M^r^. Pallardy ne peut pas servir sans être justifié de ce qui lui est imputé; qu'il ne peut pas quitter la Haye (s'il est obligé de pousser un procès d'injure) sans se faire un tort irréparable, et que s'il ne sert pas, il est perdu dans l'esprit du public; à quoi il faut ajouter que V. A. S^e^. lui a promis bonne et promte justice. La

[1]) H. Pallardy, écossais au service de la République (*Ferguson, Scots Brigade in Holland,* II). Au printemps de 1747, quand l'armée française attaqua le territoire de la République, la ville d'Ecluse fut bientôt rendue. Pallardy, qui avait le rang de major, était parmi les officiers qui furent accusés d'avoir forfait à leur devoir. Peut-être c'était lui qui, allant ensuite à La Haye pour faire connaître l'état tout à fait insuffisant des forteresses, aida par ses avis à mettre en mouvement les bourgeois des villes Zélandaises en faveur du prince d'Orange. Cf. n^o^. CLXII.

situation où il se trouve fait que ses meilleurs amis n'ont pas voulu presser V. A. S^e^. de lui donner encore aucun avancement, ce que j'aurois certainement fait en toute autre circonstance. A présent le grand nombre d'officiers avancés par la promotion lui fait un très grand tort, à moins que V. A. S^e^. ne trouve moyen d'y remédier. Un autre point, qui me fait de la peine dans cette affaire, c'est que tout le monde sait combien les liaisons de mon frère et de moi avec M^r^. Pallardy sont grandes, et le public, voyant que M^r^. Pallardy n'a aucune part aux faveurs que V. A. S^e^. a distribuées, doit croire que nous négligeons les occasions de servir nos amis ou bien que V. A. S^e^. n'écoute pas nos intercessions. Je serois très fâché que le public eut raison de croire ou l'un ou l'autre. J'attens Monsr. de Katwyck ce soir et je compte que nous partirons demain matin....

W. BENTINCK.

P. S. Nous partons [1]) demain matin sans faute, M^r^. Hasselaar et moi, aiant reçu des nouvelles que M^r^. de Katwyck n'est pas en état.

[1]) Pour Aix la chapelle. Bentinck, Hasselaar, échevin à Amsterdam, Wassenaar de Katwijk étaient plénipotentiaires de la République au congrès d'Aix, avec O. Z. van Haren et J. van Borsele.

LETTRE CIII.

W. Bentinck à la Princesse d'Orange. L'emploi de drossard de Breda.

—

Aix, ce 9 Juin 1748.

Madame!

Au commencement de l'hyver passé, peu après mon retour d'Angleterre, Mr. de Randwyck [1]) vint chez moi, me faisant de grandes protestations d'amitié et de considération pour moi et de plus grandes jérémiades encore sur le malheur qu'il avoit de n'être pas bien avec le Prince, non plus qu'avec V. A. R., pleurant à chaudes larmes. Puis il me vanta les agréments de la charge de drossard de Breda, surtout pour quelqu'un qui avoit le bonheur d'être bien à la Cour, et me dit que ce poste me conviendroit infiniment mieux qu'à lui; ajoutant que si je pouvois engager le Prince à lui donner à lui Mr. de Randwyck ou à son fils la charge de maître des postes de Gueldre, il résigneroit le poste de drossard et que certainement le Prince ne me le refuseroit pas, si je le lui demandois pour moi-même. J'avoue que la proposition me plut et que la chose me tenta, mais comme du premier coup d'oeil je voyois bien des inconvénients dans l'exécution et le peu de raison que Randwyck a d'attendre aucune faveur du Prince, surtout après tout ce qui s'est passé entre le Prince et lui, je lui répondis assez froidement que je lui étois fort obligé, mais que je prendrois un jour ou deux pour y penser. Le lendemain il m'en parla encore et me dit qu'il en avoit parlé au Greffier, quoique la veille il m'eut

[1]) Le comte S. de Randwyck, seigneur de Homoet etc., membre de la noblesse du quartier de Nimègue, qui, député aux Etats-Généraux, avait agi contre les intérêts du prince d'Orange.

fort recommandé le secret et qu'il m'eut assuré qu'il n'en avoit parlé ni n'en parleroit à personne sans exception. Je lui dis alors que j'avois pensé à la chose et que j'avois de fort bonnes raisons pour renoncer à cette idée et pour ne point pousser cette affaire-là, sans entrer avec lui dans aucun détail, quoiqu'il m'en pressat très fort. Je dis au Greffier, d'abord après avoir répondu à Mr. de Randwyck, ce qui s'étoit passé entre lui et moi et j'ajoutai mes raisons, qu'il trouva bonnes, savoir qu'il ne convenoit pas à l'intérêt du Prince d'accorder aucune faveur à Mr. de Randwyck ni à aucun de ceux qui s'étoient conduits comme lui, et qu'il convenoit encore moins à moi d'en faire la proposition, après la façon dont je m'étois itérativement expliqué au Prince sur ce sujet, tant par rapport à Mr. de Randwyck que par rapport à d'autres; que dans ce cas-cy j'avois encore plus de répugnance, à cause que mon intérêt particulier y étoit mêlé, et pour conclusion que je n'y penserois plus. En effet je n'y ai plus pensé, jusqu'à ce que j'ai passé à Breda au commencement du mois de may et alors j'avoue que, charmé de la beauté du lieu et du païs, la chose s'est présentée de nouveaux à mon esprit sous l'apparence la plus agréable; mais les mêmes raisons que j'avois eues au commencement, m'ont encore empêché, pendant mon dernier séjour à la Haye, d'en faire aucune mention; et considérant toujours la chose sous le même point de vue, je n'en parlerois pas encore, parce que les mêmes raisons subsistent par rapport á moi. D'un autre côté je serois très fâché si, pendant que je me tais, quelqu'autre profitat de mon silence. Je suis persuadé que Mr. de Randwyck ne sera pas resté en repos et que, s'il ne voit pas jour à regagner par lui-même du terrain à la Cour, il tâchera de se lier avec quelqu'un à qui il fera voir son emploi de

Drossard en perspective, pour faire cause commune avec lui et tâcher par là d'obtenir pour lui-même un équivalent tout au moins et se retirer sans perte, peut-être avec profit. C'étoit là certainement son but dans la démarche qu'il a faite à mon égard. Je ne doute pas qu'il n'aye pris quelque mesure pour cela. Si le Prince pouvoit ou vouloit placer Randwyck ailleurs et me donner l'emploi de drossard de Breda, cela me feroit un très sensible plaisir et m'accommoderoit beaucoup. J'aimerois mieux cet employ-là que celui de dykgrave de Rhynlande, qui conviendroit beaucoup mieux à M^r^. de Katwyck [1]) qu'à moi et que je serois charmé d'en voir pourvu, si je pouvois obtenir pour moi-même celui de drossard de Breda. Du reste je ne prétens en rien entrer dans les vues du Prince au sujet de M^r^. de Randwyck, ni faire aucune proposition directement ni indirectement relative à ce cas-ci, à cause que j'y suis intéressé et que je me méfie de moi-même. Tout ce que je puis dire, c'est que, si par quelque arrangement qui ne fait point de peine au Prince, cet employ de drossard me pouvoit venir, ce seroit un grand bonheur pour moi, d'autant plus que je le tiendrois directement de la faveur du Prince. Je serois par dessus le marché charmé de rompre le premier la résolution prise en Hollande, quand feu M^r^. de Katwyck obtint le même emploi [2]). V. A. R. ne trouvera pas mauvais, j'espère,

[1]) F. H. van Wassenaar, seigneur de Katwijk, membre de la noblesse de Hollande.

[2]) Cf. *Resol. van Holland,* le 15, 16, 17, 25, 26 Février 1735. Les Etats de Hollande avaient résolu qu'en conformité d'une résolution du 19 Déc. 1715, à l'avenir celui qui était entré au service d'autres (à l'exception des provinces alliées ou des Etats-Généraux) ne serait pas admis à l'assemblée des Etats de Hollande. „Feu M. de Katwyck" est Willem

que je lui aie fait un récit historique de ce qui s'est passé à cet égard, de ce que j'ai pensé et de ce que je pense actuellement. Je vois que chacun pense à ses propres affaires, de sorte qu'il est naturel que je pense aux miennes et que je tâche de profiter des circonstances pour améliorer ma condition autant qu'il sera possible, sans manquer à ce que je dois au Prince et à moi-même. Du reste, Madame, je vous supplie de considérer cette lettre comme un simple avertissement, que je prens la liberté de faire d'une affaire qui me feroit grand plaisir, en cas qu'elle fut exécutable, et non comme une sollicitation incommode de moi, par laquelle je voulusse tâcher d'engager le Prince à faire pour mon avantage une faveur à M^r^. de Randwyck, que celui-ci n'a point meritée de la part du Prince, mais au contraire. Je ne demande pas de réponse même à cette lettre, il me suffit qu'elle soit écrite et que V. A. R. la lise. Je vous supplie seulement, Madame, de la montrer au Prince et j'attendrai tranquillement ce qui sera décidé à cet égard. De quelle façon que la chose tourne, rien ne peut jamais diminuer non plus qu'ajouter à l'attachement ni aux sentimens de respect et de vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être....

W. BENTINCK.

van Liere, seigneur de Katwijk, 't Zand et Oosterwyk. (Cf. *Obreen*, *Het geslacht Wassenaer,* p. 95, 99). Il fut nommé drossard de Breda en 1735 et mourut dans la même année. Son successeur fut Randwyck. (Cf. *Van Goor*, *Beschrijving van Breda,* p. 208 svv.

LETTRE CIV.

P. van den Broeck et P. Steyn [1]) *au Prince d'Orange. Tumulte dangereux à Haarlem.*

—

Harlem, 13 Junij 1748.

Doorlugtigste Hooggeboore Vorst en Here.

Het is ons ten uyterste leed dat wij in deese omstandigheeden van tijden ons soo ongelukkig bevinden, dat wij Uwe Hoogheid nog moeten interrumperen over een oproer huyden in onse stad ontstaan [2]), alleen onder voorgeeven dat de Pagters moeten weg, als en op deselve voet als in Vriesland. Onse burgers zijn van hetselfde sentiment, hebben wijnige alleen willen marcheren; daer is de uyterste gevaer voor onse geheele stad in. Verder is het te vreesen dat soo niet spoedig door U. D. H. hierin op het efficacieuste werde voorsien, dat de uyterste ongelukken sullen staen te wagten. Mogelijk sal een publicatie uyt naem van Uw Hoogh. alles stillen, dog de verwoedhijd groot sijnde en zulx de onseekerhijd daeromtrent, soo bidden wij op het ootmoedigste dat Uw Hoogh. op verdere middelen sal gelieven bedagt te sijn, sullende wij ijets nader voorvallende per expresse Uwe Doorl. Hoogh. nader adviseren, waermede wij....

P. VAN DEN BROECK. P. STEYN.

[1]) Bourgmestres de Haarlem.

[2]) Cf. *Wagenaar,* XX, p. 209.

LETTRE CV.

La Princesse d'Orange à Van der Mieden. Elle écoutera ses avis.

—

La Haye, le 20 Juin 1748.

L'offre que vous me faites, mon bon conseiller, de vous rendre ici pour donner quelques avis sur les conjonctures présentes, ne peut qu'être reçu favorablement et j'écouterai avec plaisir ce qu'un homme d'esprit, comme vous, peut suggérer.

Dieu mercy, le Prince se porte un peu mieux et je suis toujours votre bonne amie,

ANNE.

CVI.

Notes de W. Bentinck. Déliberations des Etats de Hollande touchant les finances et les postes.

—

25 Junij 1748.

Vergadering Holland.

Propositie S. H. in geschrifte, waarna S. H. sig heeft geretireert om sijne indispositie.

Ridderschap, dat geen middel meer overblijft als te doen hetgeen in de propositie van S. H. vervat is. De verpagte gemeene middelen af te schaffen en daar publicatie van te doen, hoewel die weinig sal passen op de publicatie voorleden Saterdag gedaan [1]). Een besoigne te decerneeren met G. R. in beide quartieren en terwijl die van het Noorder quartier niet soo schielijk hier kunnen sijn, met de G. R. in het Zuider quartier de saaken prepareeren om middelen

[1]) Cf. *Wagenaar,* XX, p. 212, 228.

te vinden om te suppleeren aan het impost van de pachten.

Dat op de ampten niemand van de steeden voldaan heeft aan de resolutie van Holland [1]), als alleen Purmerend; dat het in de gemoederen van het gemeen een quaad effect moet doen, dat soo weinig regard genomen is aan de ordres van den souverain en een van de oorsaaken is van de tegenwoordige gisting, daarom aan de steeden nader te schrijven en een tijd bepalen binnen hetwelk aan de ordres soude moeten werden voldaan en die tijd soo kort nemen als eenigsints mogelijk is.

Dat op de posterijen het exempel van den Haag door meest alle de Leeden gevolgt, uitgenomen één lid [2]), die gemeent heeft redenen te hebben om anders te doen; dat die redenen in geschrifte vervat sijn en commissoriaal gemaakt; dat het besoigne diende ten eersten gehouden te werden, maar dat dat lid behoorde te considereeren de omstandigheden van tijd en de importantie van de posterijen tot stijving van de finantie, en als, sonder in verdere redewisseling te komen, sig konnen voegen bij het exempel van anderen, groot eer souden behalen.

Dort convenieren met de gronden door de Ridderschap gelegt, maar kunnen niets doen sonder order van principalen; versoeken copie van de propositie.

Op ampten sullen nader in haar stad daarover presseeren.

Op posterijen voegen sig bij de Ridderschap.

Haerlem hadden gewenscht dat dit eer in deliberatie geweest was en dat Dort geen reflexie maakte op haare principalen, daar een afkomst noodig is.

Op ampten gereed, maar wenschten dat het te gelijk geschiede door alle de leden.

Op posterijen met Ridderschap en versoeken dat het verbod van haar courant mag werden opgeheven.

[1]) Cf. *Wagenaar,* XX, p. 142.

[2]) Amsterdam. Pour l'histoire des postes, cf. *Overvoorde, Geschiedenis van het postwezen in Nederland vóór 1795.*

Delft. De gemeene middelen af te schaffen of niet, was een voorwerp van hare principalen, maar dat er geen tijd toe is; dat de propositie ingerigt is tot conservatie van het bloed van de ingesetenen, ja selfs van de regenten; dat dan liever als de goederen van het land, van de ingesetenen en van de personen van de regenten te exponeren, sig soude conformeren met het hoog wijs advis van S. H.

Op de twee andere pointen met de Ridderschap.

Leyden met de Ridderschap, op ampten sullen alle mogelijke spoed en acceleratie toebrengen.

Op posterijen met Ridderschap.

Amsterdam. Het advis van S. H. en van de Ridderschap op het afschaffen van de pagten doet sien de apprehensie voor de gevolgen. Onnoodig te raisonneeren over de merites van de methode van verpagting, die uitmuntend was en daar een bedelaar egaal met een Prins betaalde. Convenieren van de noodzakelijkheid van sig te conformeeren met het advis van S. H. en van de Ridderschap, maar moeten het brengen aan hare principalen en sullen ten spoedigste antwoord brengen.

Op ampten sullen representeeren de noodzakelijkheid van een tijd te bepalen.

Op posterijen, dat het besoigne hoe eer hoe liever moet gehouden worden; sullen van het een en ander rapport doen.

Dat het advis van de Ridderschap mentie maakt van de middelen die verpagt werden en niet van die gecollecteerd werden. Admitteeren die distinctie, maar geven in deliberatie, of het wel genoegen sal geven dat een of twee middelen afgeschaft werden en ander, die alsoo hatelijk sijn, aangehouden wierden, gelijk het middel van sout en seep, coffij en thee.

(Door eenige Leeden geoppert zijnde dat die middelen ook verpagt wierden, wierd den Pensionaris Staal [1]) confus, niet wetende wat hij seyde.)

[1]) J. Staal, pensionnaire d'Amsterdam.

Gouda souden moeten consuleeren haare principalen, maar conformeren sig; versoeken dat de Leeden, die de propositie hebben overgenomen, gelieven van de overneming af te sien en denken om de gevolgen en de conservatie van de gemeene rust.

Op ampten en posterijen met de Ridderschap.

Rotterdam. Dat hoe eer hoe liever een resolutie mag werden genomen om de pagten afteschaffen en aanstonds gepubliceert.

Op de ampten gereed en souden reeds de lijsten hebben overgegeven, als de voorsittende leeden het gedaan hadden.

Op posterijen met de Ridderschap.

Gorcum met Ridderschap.

Schiedam facile om een afkomst te maken.

Schoonhoven met de Ridderschap en Gouda.

Brielle. De saak presseert, met de Ridderschap.

Op ambten gereed.

Op posterijen met ridderschap.

Alkmaar begrijpen de noodsakelijkheid van een afkomst en om gemoet te komen aan de inclinatie van de gemeente, maar durven hare principalen niet vervangen; versoeken copije en sullen maken dat het morgen in deliberatie in haar stad kome.

Op ampten en posterijen met de Ridderschap.

Hoorn. Om onordentelijke publicatie in de steeden voor te komen, beter wat op sig te nemen en conformeeren sig met de Ridderschap op hoop van approbatie van hare principalen.

Op verdere pointen met de Ridderschap.

Enkhuisen met de Ridderschap.

Edam dat geen deliberatie meer overblijft. Conform de propositie van S. H. en het advis van de Ridderschap; dat informatie hebben dat het in het N.q. stond uit te bersten en nu misschien uitgeborsten soude sijn, na hetgeen te Amsterdam gebeurt was.

Verder met de Ridderschap.

Munikendam met de Ridderschap, soo er conclusie vallen kan; soo niet, moeten hare principalen consuleeren.

Medenblik absent.

Purmerend in alles met de Ridderschap.

Raadpensionaris: Alle leeden convenieren van de importantie en nootsakelijkheid van een afkomst. Eenige weinige maken reflexie op hare principalen. Souden die Leeden sig chargeren met de gevolgen?

Dort consenteert op approbatie.

Amsterdam vraagt of er de approbatie van principalen eerst wesen moet of niet; durven het niet doen. Dat de burgemeester Corver geseit heeft dat het overgenomen moet werden.

Raadpensionaris vraagt of Amsterdam swarigheid kan maken om te consenteeren in een saak, die sij misschien vandaag doen sullen buiten de Staaten.

Staal: Willen liever gedwongen worden door een onredelijke gemeente, dan iets doen tegen haar pligt.

Raadpensionaris: Beter en minder ongeregelt iets met een resolutie te doen, als door de gemeente gedwongen; meer een formaliteit als sakelijkheid.

Staal: Tot Saterdag toe hadden wij begreepen dat het gesag van de hoge regeering behoorde gemainteneert te worden.

Raadpensionaris: De saak is erg genoeg, niet erger te maken. Men kan wel sien dat het is een van Gods oordeelen die ons drukt.

Staal: Uitstellen tot morgen, wanneer klaar soude kunnen wesen tegen het laast van de vergadering.

Alkmaar. Dat als Amsterdam morgen klaar is, sullen consenteeren op approbatie, maar versoekt copye om sig te dekken; representeert de gevolgen van de afschaffing van de gemeene middelen en wil sig daarom van de gevolgen niet wel chargeeren sonder last; dat als Amsterdam morgen consenteert, sij dan morgen op approbatie sullen consenteeren.

Conclusie: Amsterdam en Alkmaar sullen sig morgen op de propositie van S. H. staande vergadering verklaren.

Op de ampten, de Leeden versogt een tijd te beramen om de lijsten over te geven.

Op posterijen, Amsterdam versogt nader rapport te doen aan hare principalen, in afwagting van een favorabele

resolutie van Amsterdam het besoigne ten eersten sal werden gedecerneert.

De Leeden die het bij hare nodig sullen vinden, geauthoriseert om in den hare te publiceeren, dat hierover gedelibereert is en dat sij respective van gedagten sijn geweest de pagten te aboleeren.

CVI^a.

26 Junij 1748.

Vergadering Holland.

1/4 voor seven. Raadpensionaris: dat terwijl het soo laat geworden is, sonder dat er tijding van Amsterdam is en dat het een quaad effect sou doen als men veel later bleef wachten, vind sich verpligt de resumtie van gisteren voor te leesen.

Item de publicatie.

Ridderschap conform met de extensie.

Dort conform.

Haerlem laten sig de extensie welgevallen, maar maken de reflexie dat in de extensie schijnt dat meer gelet word op de afschaffing van de pagten als van de middelen, maar dat men de goede gemeente niet abuseeren moet; dat S. H^s. intentie is de afschaffing van de middelen.

Raadpensionaris: Dat men de heffing van dieselve middelen niet excludeeren moet, als men daarna vond dat men die heffen sou moeten, soo niet bij pagt, op een andere manier.

Gilles [1]): Dat haare gemeente begrijpt dat de middelen selfs afgeschaft worden, maar laten sig de extensie wel gevallen,

Delft conform.

Leyden verklaren dat bij haar de verpagting van 's lands en stads middelen gesurcheert is, en conform de extensie.

Amsterdam hebben gisteren de gelegenheid (gehad) om sig te uitten op soo een importante saak; dat Corver vertrokken was en Rendorp geen Burgemeester, soodat niet durfden haare

[1]) P. A. Gilles, pensionnaire de Haarlem.

principalen te vervangen; hadden tijding gehoopt, maar niets gekregen; kunnen vandaag niet meer doen; geven in bedenken of het verschil over de sin van de afschaffing niet behoorde nader geëxamineert te werden; bedenkelijk een resolutie te nemen daar men twijffelt over de intentie; S. H. te vragen wat sijne intentie is. De rust reets hier herstelt. Het soude misschien nog een dag kunnen lijden. Nog twee reflexien: 1°. Op het woord: steden die in gebreeke gebleven sijn, dat beter was: steeden die nog niet voldaan hebben; dat bij de afschaffing moet staan: met het advis van S. H.; dat als men concludeeren (wil), soo moeten sij aanteekenen om het regt van haar stad te mainteneeren.

Gouda met d'extensie.

Rotterdam conform, maar dat onder de verpagte middelen begrepen worden die middelen die in admodiatie sijn.

Haerlem (Gilles van); dat een capitulatie hebben aangegaan, daar sig aan houden moeten.

Gorcum conform.

Schiedam conform.

Schoonhoven conform.

Brielle conform.

Alkmaar dat als de Heeren van Amsterdam gereed waren, zij dan ook sig soude voegen, maar terwijl de saak niet geconcludeert kan werden, volgens de ordre van de vergadering, blijven ook in haar geheel.

Brief aan Gedeputeerden van Amsterdam.

Hoorn conform en begrijpen dat de verpagting afgeschaft word; maar de vrijheid blijft om die middelen op een andere manier te introduceeren.

Enkhuizen conform.

Edam conform.

Munikendam conform.

Medenblik conform.

Purmerend conform.

Amsterdam. Stael leest de brief dat de pagten werden afgeschaft en conformeeren sig met de propositie van S. H.

Alkmaar. Dat men de gedagten van S. H. behoorde te vragen en explicatie versoeken.

Ridderschap: Dat de conclusie behoorde te wesen in deselve woorden van de propositie van S. H., waardoor aan de gemeente voldaan sal werden en de explicatie aan S. H. blijven van sijn eygen woorden, en bij te voegen agter nieuwe middelen: met het advis van S. H. te introduceeren.

Dort conform rem(arque) Ridderschap.

Haerlem conform de eige woorden van S. H.

Delft, Leyden, Amsterdam, etc. conform.

Conclusie conform de propositie.

CVIb.

12 Julij 1748.

Vergadering Holland.

Rapport 6 Julij, finantien, etc. [1]).

Ridderschap conform het rapport.

Dort kennis gegeven in haar stad; moet werden gesupplëeert, maar swarigheid gevonden om het geproponeerde middel in een korten tijd te executeeren in haar stad en district; gereed om alles te doen.

Raadpensionaris vraagt welke conclusie? dat (nl. het executeeren) behoorde te geschieden door Gedeputeerden van Staat.

Halewijn [2]): Daar is de resolutie.

Pompe [3]) leest de resolutie; dat niet kunnen consenteeren in eenig middel waarvan taxatie te doen door de Magistraat.

Haerlem principalen gepersuadeert dat het verlies moet werden vergoed en ten spoedigste; amplecteeren het geproponeerde in het rapport, niets beter wetende. Eenige elucidatien nodig. Dat de pagten meer te Haerlem dan elders de ingesetenen hebben gedrukt door de stricte

[1]) Cf. *Wagenaar* XX, 230.

[2]) F. T. van Halewijn, pensionnaire de Dordrecht.

[3]) J. D. Pompe van Meerdervoort, bourgmestre de Dordrecht.

observantie van de placaten, daarom een precise tijd te stellen om te subleveeren. Kunnen niets innen buiten de stad, nog sig beladen met het district. De smaldeeling te reguleeren niet door G. R., maar door Haar Ed. Gr. Mog., met advis van S. H. Moeten afsien van de executie, omdat niet in staat sijn om de taxatie, quotisatie en omslag te doen, veel min te executeren sonder de hulp van Commissarissen van Staat. De stadsfinantien sodanig gedelabreert dat niet in staat eenige avances te doen, soo daar geen verligting komt.

Delft. Remarques op het rapport, maar de nootsakelijkheid heeft haar principalen gepermoveert die swarigheden over het hoofd te sien. Facile gelast. Haar stad en onderhoorig district kan sooveel niet opbrengen; willen niet contradiceren; soeken de saak niet difficiel te maken, maar inteschikken; goed dat Commissarissen van Staat genoemt wierden en de saak niet gesubmitteerd wierd aan G. R.; onmogelijkheid om tegen 1° Aug^s. de eerste maand te vinden.

Leyden. Eenige swarigheden. Onmogelijk dat het gem. Lands comptoir tot Leyden de somme furneere voor 1° Aug^s.; dat als de saak vandaag wierd afgedaan, niet mogelijk alles in train te brengen, nog minder uit de casse van de stad. De finantien soo gedelabreert, dat stadswerken selfs sijn agtergebleven. Daar moet inschikkelijkheid gebruikt worden om de tijd wat te verlengen. Onmogelijk de smaldeeling te doen in soo een groot district in soo een korten tijd; om het groot détail soude van meer spoed en van meer effect sijn als de smaldeeling door Haar Ed. Gr. Mog. geschied. Dat aan haar Magistraat autoriteit ontbreekt; dat het gemeene lands middelen sijn en blijven moeten en dat de ingesetenen moeten sien en overtuigt sijn dat het uit naam van den souverein geschied. Op die gronden gereed alle faciliteit te brengen.

Amsterdam. Het raisonnement schijnt seer eenvoudig in het rapport, maar seer difficile in d'executie, vooral in soo een korten tijd en in sulk een groot detail als te Amsterdam vereischt word; dat het met 1° Julij ingaa, is redelijk, maar onmogelijk om op 1° Aug^s. te furneeren; dat het difficile

sal sijn een plan of repartitie te maken, die smakelijk sal sijn; dat de kleine gemeente, die wel $^2/_3$ van het geheel uitmaakt, niet met al betalen wil. Hoe te executeeren als er in een wijk 2 à 3000 niet betalen wil; om één stuiver te executeren, misschien 3 of 4 Gl. onkosten. Hoe te executeren in de Duivelshoek, op het Fransse pad, in de Hemelsrijk, in de Oost en Kattenburg? Het sal moeten werden gerepartitieert op de rest, dat inegaal sal wesen; de stad te hoog aangeslagen, nu de pagten afgeschaft sijn, terwijl de pagten gegolden door de menigte van vreemdelingen van buiten 's lands, soo wel als van binnen de provintie doch buiten de stad; andere swarigheden meer, niet te min soo cordaet als de anderen, maar niet te executeren door haar Magistraat. De heele taxatie te geschieden door Commissarissen van H^r^. Ed. Gr. Mog., door de Magistraat te helpen, en dat egaal moet wesen, of daar sal een binnenlandsen oorlog uit spruiten; proponeren een publicatie, dat iedereen sig selfs sal taxeeren of hetgeen hij in gemoed denkt dat hij schuldig is.

Raadpensionaris vraagt of het effect van die publicatie voldoen soude?

Staal: dat denkt van neen, maar weet even weinig hoe de andere middelen voldoen sullen.

Raadpensionaris: Dan hebben de HH. van Amsterdam ongelijk gehad de verpagte middelen te helpen afschaffen.

Staal: hebben geen keur gehad.

Raadpensionaris: De noodsakelijkheid blijft.

NB. Geen conclusie.

Gouda. Onmogelijk het geld in avance te fourneeren. Ordre van principalen om rapport te doen van de sentimenten van de voorsittende leeden, maar gereed om alles te amplecteren dat dienen kan om de saken te redden, dog kunnen hier niet inkomen.

Rotterdam.

Gorcum lesen haar last; meer als de helft te hoog aangeslagen. Onmogelijk om uit stads kasse te avanceren.

Schiedam soude alle de swarigheden van voorsittende Leeden kunnen sig eigenen; dat in alle middelen swarigheden sullen sijn.

Gereed om in te schikken en consenteeren in het meerendeel van het rapport, maar hopen dat het provenu van haar district gebragt mag werden aan het comptoir Generaal van Holland en niet te Delft.

Schoonhoven. Onmogelijk geld te schieten in avance. Commissarissen van Staat en niet van G. R., en met het advis van Schiedam over het betalen van de penningen.

Brielle. Inschikken, maar de taxatie door Commissarissen van Haar Ed. Gr. Mog. te doen.

Alkmaar. Niets ergers als niets te doen. Eenige remarques. Den aanslag hooger als voren, dat de gemeente choqueeren sal. De termijn verlengen en in plaats van $^{1}/_{12}$ in Aug^{s}. $^{2}/_{12}$ in Sept. te betalen. Geen mogelijkheid het geld te avanceren. De steden moeten geautoriseert werden om stads middelen te ligten, sonder dat niet mogelijk de predikanten te betalen nog Gedeputeerden ter dagvaart, etc. Veel bedenken om de magistraat te submitteren aan parate executie. Versoeken dat dat uit het rapport geligt mag werden; maken selfs swarigheid om de gemeente in dese tijd te executeeren.

Hoorn betuigen dat bereidwillig sijn om alles te doen dat mogelijk is, maar hebben eenige bedenken over de smaldeeling tusschen de steden en de dorpen; dat op het platte land in haar district veel beweging is en swarigheid om de verponding te innen en de tienden te doen betalen; tegen de parate executie.

Enkhuisen deselve consideratien en deselve swarigheden als de anderen en sullen niet repeteeren.

Edam met de Heeren van Alkmaar.

Munikendam conform het rapport, uitgenomen de parate executie; te hoog aangeslagen.

Medenblik in te schikken, maar tegen de parate executie van burgemeesteren; op het platte land in haar district dreigingen gedaan tegen diegenen die de tienden wilden innen.

Purmerend conform het rapport en de remarques inschikken.

De deliberatie gecontinueert.

De Leden versogt bedagt te wesen op een spoedige conclusie.

CVIc.

13 Julij 1748.

Dort sullen haar devoiren in die weinige dagen aanwenden om alles te schikken.

Haerlem insteeren op Commissarissen van Staat tot de smaldeeling.

Delft insteeren op prolongatie van de termijn voor de eerste betaling.

Leyden hopen dat de saak geschikt mag werden.

Amsterdam. Met veel genoegen vernomen dat de Ridderschap sig gereed getoont heeft om remarques van de steden in te schikken; dese saak van een andere natuur als andere; dat het geen manquement van faciliteit of genegenheid is dat sij niet toeschieten. Om klaar te sijn, sullen recapituleren de pointen van de Ridderschap.

1°. De quotes; de swarigheid sit bij haar, dat de lasten meest (werden) gedragen door buitenlanders en bij de commercie, soodat nu de lasten op de burger en gegoede ingesetenen vallen souden; daarom moeten de lasten met eenparigheid gedragen werden. Een expedient soude wesen dat andere middelen, waag, ronde maat, inkomende granen en anderen die niet van consumtie sijn, geheft wierden, omdat de vreemdeling daarin het grootste gedeelte draagt; een ander dat die middelen souden werden omgeslagen.

2°. Smaldeeling als gisteren.

3°. Parate executie. Hier komt geen inschikkelijkheid in te pas; onmogelijk in de executie.

4°. Commissarissen van Staat en niet uit naam van de Regeering van de Steden, die niet moeten werden aangesien als auteurs van de taxatie; dat de finantie niet behoorde secreet te wesen, maar voor iedereen open te leggen; dat de burger het ignoreert; de buitenlandse mogendheden wensen het.

Gouda sullen rapport doen, op parate executie met Amsterdam.

Rotterdam.

Gorcum met Rotterdam.

Schiedam facile.
Schoonhoven hebben geschreven.
Brielle facile.
Alkmaar sien geen kans om hare principalen te permoveeren om te consenteeren in de parate executie bij dit provisioneel project; dat geen middel sien om de stadslasten van deputatie en anderen te betalen, nog de predikanten, nog ook om de stads accijnsen te herstellen, sonder dewelke of andere equivalente middelen niet bestaan kunnen.
Hoorn groote swarigheid in de parate executie.
Enkhuisen heeft geschreven en verwagt soo ras doenlijk favorable ordres.
Edam tegen parate executie.
Munikendam tegen parate executie, dog als andere leden daarover stappen, sullen het ook doen.
Medenblik als gisteren.
Purmerend als gisteren.

LETTRE CVII.

W. van Haren au Prince d'Orange. Troubles en Frise; prière de le protéger.

—

St. Odenrooy [1]), le 1 de Juillet 1748.

Monseigneur.

Il ne convient guerres dans un temps aussi critique et une situation aussi épineuse que celles où la République se trouve, qu'un particulier interrompe les occupations de V. A. S^e^. et demande pour lui des momens si prétieux à la patrie; mais les circonstances aggravantes, dans lesquelles je me trouve et qui me retranchent toute autre ressource que la bonté et la protection de V. A. S^e^., me font espérer qu'elle me

[1]) En 1748 Haren avait acheté le chateau de St. Oedenrooy (Brabant).

pardonnera la liberté que je prens de m'adresser à elle. Les troubles qui sont survenus dans la province de Frise ne devroient naturellement pas avoir rejailli sur moi, ni causer ma ruine, tant par rapport à ma manière de penser sur ce qui les a occasioné, qu'à l'égard de la confiance dont V. A. S^e^. m'honore encore actuellement. J'en serai cependant vraisemblablement la victime et d'une façon à ne pouvoir m'en relever, si la prompte et puissante protection (de V. A. S^e^.) n'intercède pour moi. Une troupe de la lie du peuple, animée par le désir de commettre du désordre, plus que d'effectuer des mesures salutaires, se prévalant du temps d'impunité, des misérables qui devoient de l'argent aux gens d'affaires et qui croyoient se délivrer de leurs dettes en les ruinant, ont abbattu la maison de celui à qui j'avois confié tant l'argent public, que le soin de mes propres biens, volé les deniers et brûlé ou déchiré les régistres et les papiers qu'ils y ont trouvé [1]). Personne n'a jamais songé chés moi à voter contre les intérêts de l'Auguste Maison de V. A. S^e^., ni contre la bonne cause, V. A. S^e^. le sait; cependant la fureur, dont la populace est animée, se tourne actuellement contre moi. Au commencement on m'a prié de venir en Frise; à l'heure qu'il est, on veut me forcer d'y aller et on me menace de renverser mes maisons et de piller mes biens. La lettre dont j'ai l'honneur d'envoyer copie [2]) à V. A. S^e^. en fera foi. Malgré la répugnance que j'avois à me confier à une multitude animée de la sorte, j'y ai répondu et j'ai accepté d'y aller aux conditions, dont ma réponse fait mention. J'étois aussi dans le dessein

[1]) Cf. *Een dagverhaal van Jhr. Johan Vegelin van Claerbergen omtrent de troebelen van het jaar 1748, bewerkt door G. H. van Borssum Waalkes* (1899), p. 28.

[2]) Manque.

de m'y hasarder, mais les lettres et les avis que je reçois ce soir m'y font renoncer. Elles m'apprennent que mes créanciers m'ont fait enrégistrer, Mr. le conseiller Vierssen [1]) à la tête, et me font comprendre que j'ai à redouter des haines particulières et peut-être des jalousies. Je puis payer mes créanciers et ce n'est pas le sujet de mon inquiétude, car c'est le devoir d'un honnette homme, mais il n'est pas possible de le faire sur le champ et après la perte que je viens de faire. Cette action violente met ma personne hors de sûreté et je suis sujet à des affronts personnels, que je ne voudrois pas endurer pour tout ce que j'y possède; cependant mon absence animera la multitude et mes ennemis la feront passer pour l'avoir voulu tromper par l'engagement, que j'ai offert dans ma réponse. De cette façon je me trouve exposé à une ruine prochaine et j'ai beau en appeller à ma conscience, la connoissance, que j'ai des ressorts qui agissent et de ce qui les fait agir, me fait voir clairement ce que j'ai à attendre, quelque parti que je prenne. Dans cette situation je n'ai de ressource que dans la générosité de V. A. Se., dont j'ai eu tant de fois des preuves, et ce n'est que son autorité qui puisse me tirer d'affaire, en appaisant les troubles qui désolent cette partie de la République, où, sans doute, ma présence me deviendroit fatale, soit par la raison susmentionée, soit par l'esprit d'émotion qui inspire au peuple une conduite, où peut-être il me forceroit d'entrer ou par laquelle il se vangeroit après mon refus sur ma personne.

Je prens la liberté de remettre ma grietenie [2]) entre les mains de V. A. Se., lui demandant la per-

[1]) Probablement W. van Vierssen, membre de la cour de justice de Frise.

[2]) Het Bildt; Haren y était de plus receveur-général.

mission de m'en défaire à son choix et à son gré pour pouvoir me retirer, dès que par le départ du Duc [1]) ma commission sera finie, si V. A. S^e^. ne trouve pas à propos de faire quelqu'autre emploi de moi. Le reste de ma vie étant dévoué à son service, elle en disposera de la façon qu'elle le trouvera convenable....

W. VAN HAREN.

CVIII.

Considérations de W. Bentinck sur l'état intérieur de la République, remises à la Princesse d'Orange, qui y a ajouté des annotations.

—

La Haye, 11 Juillet 1748.

Je me suis rendu d'Aix la Chapelle ici sur l'ordre que j'en ai reçu de la part du Prince. Avant de retourner à Aix, il est nécessaire que je sache précisément comment toute la machine politique est constituée intérieurement, afin de ne pas exposer et l'Etat et moi-même, et il faut surtout qu'après une convulsion, comme celle que la République vient d'essuier, les choses soient remises ici sur un pied fixe et solide, d'une façon si publique et si reconnue que cette solidité n'ait pas besoin de mon assertion pour être crue. La considération d'un Etat au dehors et son poids dans les affaires avec l'étranger dépendent de sa constitution intérieure, qu'il est impossible de cacher ou de faire paroître à la longue autre qu'elle n'est en réalité. La République est tellement ébranlée par cette dernière secousse, que, si le Prince ne la raffermit subitement et ne la soutient avec la plus

[1]) Le duc de Cumberland.

grande vigueur et la plus grande constance, elle croulera et écrasera sous ses ruines le Prince avec tous ceux qui lui apartiennent et qui lui sont attachés. Le fondement de tout gouvernement est la confiance, que le peuple met en ceux qui le gouvernent. Cette confiance est absolument éteinte à présent ici; cela est clair par les plaintes publiques et universelles que l'on entend parmi les gens de tous les ordres et de différents partis, qui, quoique dans des principes et des vues non seulement différents mais souvent directement opposés, se plaignent pourtant tous, les uns d'une chose, les autres d'une autre, mais, somme totale, tous se plaignent et le tout retombe sur le Prince. Le Prince a été élevé à la dignité de Stadhouder avec un pouvoir et une authorité supérieure à tout ce que ses prédécesseurs ont eu avant lui. Ce pouvoir et cette authorité lui ont été donnés par le corps de la Nation en dépit des Magistrats des villes, qui ont toujours craint le Prince comme un obstacle à leur ambition et à leur avarice. Et c'est pour mettre un frein à ces passions des Magistrats, dont toute la Nation a senti les cruels effets, que ce pouvoir a été donné par la Nation au Prince. La Nation voit que le Prince n'en fait pas l'usage, que la Nation s'en étoit promis. Les mêmes gens, qui ont risqué de perdre l'Etat, sont encore employés, le seul van der Hoop [1]) excepté, et encore celui-ci seroit probablement resté aussi en place, si, par son insolence et par l'idée où il étoit que le Prince ne pouvoit pas se passer de lui et qu'il a trop clairement marquée, il n'avoit forcé le Prince à lui donner son congé. Non seulement ces mêmes gens sont encore employés, mais eux et leurs parents et

[1]) A. van der Hoop, secrétaire du Conseil d'Etat jusqu'en 1748.

amis reçoivent des faveurs et des grâces du Prince; quelques uns même contre l'ordre et sur le même pied d'abus qui a regné sous l'anarchie précédente, p. ex. la compagnie de bourgeois d'Amsterdam donnée à un enfant de... ans, ce qui a fort choqué et fait grand tort au Prince [1]).

L'on se plaint généralement que les affaires trainent et qu'il y a présentement moins d'expédition qu'il n'y en avoit auparavant, et tous ceux qui ont été contre l'élévation du Prince sont charmés d'en rejetter la faute sur le Prince. Le cri en est général, et il est répandu à dessein par tous les membres de l'ancienne cabale, qui subsiste encore dans toute sa vigueur et qui s'assemble encore journellement au logement de Dort [2]).

L'on se plaint qu'il n'y a point de punition pour ceux qui ont mal fait, et rien ne fait un plus mauvais effet que le retardement de la conclusion de l'affaire du général Cronstrom [3]).

[1]) (Note de la Princesse). Premier exemple. Une surprise dans les premiers tems s'explique si clairement, que l'on se félicite qu'il n'y a rien de nouveau à alléguer et qu'il faille, pour trouver à redire, avoir recours aux répétions; et le 2d, une si grande bagatelle, qu'il vaudroit autant être sergeant que Stadhouder, si l'on ne pouvoit faire plaisir dans de telles occasions sans en être responsable devant des censeurs, qui doivent chercher à trouver du mal, puisqu'ils s'attachent à de telles minuties.

[2]) (Note de la Princesse). Bruits répandus plutôt par la mauvaise humeur de ceux qui sont au service du Prince et qui souvent par là veulent cacher leur propre paresse, que par les plus grands ennemis.

[3]) (Note de la Princesse). L'affaire de Cronstrom étant depuis longtems devant le Haut Conseil de Guerre, le Prince est absolument hors du cas, desorte que ce ne peut être que des vieilles fileuses qui parlent sur ce ton.

Toutes ces plaintes réunies, auxquelles les serviteurs fidèles du Prince ne savent que répondre et qui sont fomentées par les ennemis du Prince, ont occasionné un murmure et un mécontentement général [1]).

Le Prince a premièrement été taxé d'être trop bon et trop doux. A présent on dit tout haut que le Prince est foible et qu'il se laisse conduire par des gens qui ont été et qui sont encore les chefs de la cabale Françoise. L'on dit, que ce sont eux qui empêchent l'effet des promesses, que le Prince a faites de redresser les abus dans les villes par rapport à la disposition des emplois (que les bourgeois veulent voir convertir aux usages publics), (et) par rapport à la réunion des Postes. L'on voit que dans les amirautés, dans les Compagnies des Indes Orientales et Occidentales, aussi bien que dans les villes, les choses vont encore le même train; et il y a eu des Magistrats, qui depuis la résolution de Hollande ont encore eu l'impudence de donner dans leur ville des petits emplois avec un brevet de retenue de quelque argent par semaine.

Les esprits se sont trouvés généralement indisposés, quand la nouvelle est venue de l'abolition des Pagten en Frise et en Groningue; et le manque de confiance et de respect pour le gouvernement a fait qu'il s'est élevé parmi la populace un tumulte, qui auroit été arrêté et étouffé dans son origine, si la bourgeoisie avoit été dans d'autres sentiments, ou qui n'auroit jamais commencé, si la populace n'avoit su que la bourgeoisie étoit mécontente de l'administration. A cette première cause il s'en est joint encore une

[1]) (Note de la Princesse). Les serviteurs du Prince pourroient assés répondre à tous ces discours, s'ils le jugeoient à propos, mais pour cela il faut avoir plus envie de justifier que de blâmer et s'informer surtout des faits allégués avant d'y ajouter aucune foy.

autre d'une nature différente, mais qui a coöpéré au même effet. La populace a été animée par des gens de l'ancienne cabale. Il est su de tout le monde que Mr. de Witt[1]) et Mr. Halewyn ont paru pendant l'émeute non parmi les bourgeois, mais parmi la populace; et quoique je ne puisse affirmer positivement ni précisément ce qu'ils y ont dit ou ce qu'ils y ont fait, il est pourtant à présumer pour le moins, que ces deux messieurs, dont l'un porte un nom de mauvais augure en fait d'émeute, et dont l'autre a pensé être tué le 29 avril 1747[2]), ne se seroient pas avanturés parmi la basse populace, s'il n'avoient été certains qu'ils y étoient en sûreté. Et il est très naturel et trés conséquent que ces messieurs ayent été bien aise de voir aux prises ensemble les mêmes gens, qui leur avoient fait l'année passée un affront, dont la vengeance leur étoit à présent procurée par les auteurs mêmes de l'affront. Depuis mon arrivée ici, je vois régner une inquiétude et une disposition à remuer et à faire éclater le mécontentement et le mépris pour le gouvernement, comme je ne l'avois jamais vu auparavant. Il est vrai que depuis l'élévation du Prince, je n'ai pas encore vu les esprits tranquilles, parce que la cause, qui les avoit engagés à appeller le Prince, subsiste encore; mais à présent la fermentation est si grande qu'il est à présumer que, quand tout sera tranquillisé, l'on verra commencer encore quelque autre émeute, jusqu'à ce que la boule aye tant roulé qu'enfin elle arrive par son propre poids où elle peut rester. Cette idée, que le Prince est gêné et embarrassé par ceux de l'ancienne cabale, qui l'empêchent de faire tout le bien qu'il voudroit, est généralement répandue

[1]) A Dordrecht il y avait C. de Witt, bourgmestre, et J. de Witt, membre de la régence (vroedschap).

[2]) Cf. n°. VIII.

et se manifeste en différentes formes. Ceux qui sont au fait en croyent quelque chose; ceux qui sont moins au fait en croyent beaucoup d'avantage, et le menu peuple, le moins informé de tous, dit que le Prince n'a pas le pouvoir qu'il devoit avoir pour redresser les abus et le veut faire Comte de Hollande avec un pouvoir souverain. Cette dernière idée ne peut qu'être combattue par tout homme sage et attaché au Prince. Mais en la combattant, on est obligé de dire que le Prince a assez de pouvoir et qu'il ne dépend que de lui de s'en servir, ce qui implique un aveu que le Prince ne se sert pas du pouvoir qu'il a; et c'est là justement ce dont on se plaint. Et j'ai clairement vu par tous les discours, qui m'ont été tenus par les personnes à qui j'ai parlé depuis quelques jours et qui se sont ouverts avec confiance à moi, que tout le mal à présent vient de ce qu'il n'y a absolument aucune confiance dans le public pour ceux, qui ont l'exercice des différentes parties de la souveraineté; et dans la Haye particulièrement le bourgeois n'a nulle confiance dans ses magistrats, non plus que dans le reste du gouvernement. Le tout retombe toujours sur le Prince, parce qu'il dépend de lui de régler et l'un et l'autre, comme il le juge à propos. Je ne dirai pas comment l'on parle du Prince dans les barques et voitures publiques, ni ne répèterai les discours des cochers, qui attendent leurs maîtres à la porte du Prince même. Le Prince sait ce qu'on a répondu à Leyden à Mr. de Grovestins [1]). Tout ce que je viens de dire est su hors du païs pour le moins aussi bien que dedans et cela influera toujours

[1]) J. Syrtema de Grovestins, grand écuyer du Prince. Quant à cette réponse je ne la connais pas. Peut être Bentinck s'est trompé en écrivant Leyden au lieu de Haarlem. Cf. *Ned. Jaerb.* 1748, 442/44.

sur la considération que l'étranger aura pour la République, qu'on sait être gouvernée par le Prince et qui ne sera respectée qu'autant que le Prince le sera.

J'ai eu l'honneur de représenter, il y a un an, au Prince la nécessité de prendre incessamment un parti, qui répondit à l'attente de la Nation et au but de ceux qui l'avoient appellé, savoir de les délivrer de la cabale qui les avoit voulu perdre; que cette idée de libérateur étoit l'idée régnante dans toute la conduite de la Nation et que cette idée ne seroit jamais satisfaite, tant que les mêmes personnes seroient employés et que les mêmes abus auroient lieu; que l'on commençoit déjà alors à crier contre le Prince et à dire qu'il étoit trop bon et trop facile; que pour peu que cela durat encore, l'on perdroit le respect pour lui, ce respect n'étant fondé que sur la confiance et cette confiance n'ayant d'autre objet que le rétablissement des affaires délabrées; que, si une fois la Nation perdoit l'espérance de ce rétablissement, l'on verroit retomber les choses où elles étoient avant la révolution; que l'affection du peuple se perdroit; qu'elle s'étoit manifestée avec trop d'ardeur pour que le peuple ne s'en formalisat pas, s'il voyoit que le Prince n'y répondoit pas; que cette affection du peuple une fois ralentie ou perdue, la cabale Françoise auroit tout gagné; qu'elle reprendroit le dessus; qu'elle traverseroit le Prince en tout et qu'elle achèveroit de déshonnorer la République en rendant le Prince petit et peu considérable dans la direction des affaires [1]).

[1]) (Note de la Princesse). Sermon fondé sur des prophéties, auxquelles la meilleure réponse est de tâcher à en prévenir l'accomplissement.

Ayant satisfait à ce que je dois au Prince, je crois devoir aussi l'informer de ce que je me dois à moi-même. Tout le monde sait ce qui s'est passé au mois d'Avril 1747, quand le peuple voulut se vanger sur les auteurs de ses malheurs. J'ai alors calmé les esprits en les priant de ne se point faire justice à eux-mêmes, mais d'attendre l'arrivée du Prince qui leur feroit justice. Je me suis servi dans les places publiques et en particulier du nom du Prince pour empêcher le désordre et l'effusion de sang, mais je me suis fait fort en même tems que justice seroit faite par le Prince. Le Prince, en acceptant les dignitez qu'on lui offroit, s'est en même tems soumis aux conditions auxquelles on les lui offroit. L'engagement de la part du Prince y est dans toutes les formes. Mais outre cela mon honneur dans le public, tant au dedans qu'au dehors, y est si fort intéressé et j'ai si longtems attendu pour voir si le Prince n'envisageroit pas à la fin la chose sous le même point de vue que moi, que je me trouve obligé de déclarer que je ne puis pallier mes sentimens, ni continuer dans une route opposée à celle que le public attend avec raison de moi. L'espérance que j'ai eue que le Prince viendroit enfin de lui-même à ma façon de penser sur l'article du Pensionnaire, mon attachement personnel pour le Prince et peut-être une trop grande facilité de ma part, m'ont fait pendant longtems différer la démarche et la déclaration que je fais à présent. Mais les choses en sont venues à une extrémité, que je suis sûr qu'il n'y a que malheur sur malheur à attendre, si le Prince continue à employer le Pensionnaire et qu'à la fin le Prince y sera enveloppé lui-même et ses serviteurs encore beaucoup d'avantage.

Je ne comprens pas encore à l'heure qu'il est,

quel mérite le Pensionnaire a pour lequel le Prince le retient et l'employe [1]). Les principales parties de l'office d'un Pensionnaire sont les finances, les affaires étrangères et l'observation des formes dans la tenue de l'assemblée des Etats. Par rapport aux finances, le Pensionnaire n'a jamais passé pour y être habile et le fiscal van Wesele [2]) dit à qui veut l'entendre, que le Pensionnaire n'y entend rien. Quant aux affaires étrangères, je laisse juger par la conduite qu'il a tenue, quand il en a eu la direction, de ce que l'on doit penser de ses sentiments [3]). C'est un point qui n'a jamais été examiné avec la précision ni avec l'exactitude que demande l'importance de la chose, quoique ce qui en a transpiré dans le public aie été une des principales causes de la révolution. Quant à l'observation des formes dans la tenue de l'assemblée des Etats, c'est un très mince mérite que de les savoir, et il y a très peu de pensionnaires des villes qui n'en sache autant que lui. Du reste il n'est ni considéré ni aimé dans l'assemblée et s'il y a quelque liaison, c'est avec ceux de l'ancienne cabale, dont il est regardé comme l'homme qui sera toujours employé par eux pour traverser et embarrasser le Prince. Dans l'affaire de la succession du Stadhoudérat le Pensionnaire n'y a rien fait. Elle fut commencée en Zélande, quand le

[1]) (Note de la Princesse). A l'égard du Pensionnaire je ne sçache auqu'un mérite particulier qu'il ait auprès du Prince, mais il faut trouver un bon sujet et puis faire la chose de bonne grâce et dans un tems que l'on n'y est n'y paroit forcé.

[2]) A. van Wezele, fiscal de Hollande jusqu'en 1749; alors il fut nommé fiscal et procureur-général des „Gecommitteerde Raden".

[3]) Bentinck vise les négociations avec la France en 1746 et 1747.

Prince y fut au mois de May 1747. Elle fut maturée à la Haye au mois de Juin et de Juillet suivants. Le premier projet qui en fut mis sur le papier au mois de Juin a été alors vu du Prince et de la Princesse, et la première fois que le Pensionnaire en a entendu parler a été le samedi 30 Septembre dans la chambre du greffier, qui lui dit la chose de la façon qui avoit été concertée la veille, par laquelle le Pensionnaire vit bien qu'il n'avoit pas de choix, aussi se déterminat-il d'abord. A présent tout de nouveau la haine du public se manifeste contre le Pensionnaire, et il est fort à présumer qu'à la première émeute le Pensionnaire en sera le sacrifice, sans que la protection du Prince l'en put garantir, d'où il arriveroit que la haine en retomberoit sur le Prince de la part du parti François, outre la honte de ne l'avoir pas protégé, aussi bien que le mécontentement de l'autre parti de ne s'en être pas défait. Pour moi je vois si clairement que cela ne peut manquer d'arriver, que je me trouve obligé d'en avertir le Prince et en même tems de le prier, s'il veut continuer à employer le Pensionnaire dans ce poste, de me permettre de me retirer. Il n'y a qu'une seule objection que j'aye entendue contre la démission du Pensionnaire, c'est de savoir qui l'on mettra à sa place. A cela je répons par une autre question, assavoir: Peut-on continuer avec lui? Mais outre cela on pourra trouver des sujets pour le remplacer.

Si le Prince prend le parti de donner congé au Pensionnaire, la chose n'est pas faite, et puisque j'y suis, il faut que je décharge mon coeur et ma conscience [1]). Il faut que le Prince fasse en sorte que les affaires ne trainent plus et qu'elles soient

[1]) (Note de la Princesse). Continuation du sermon.

mieux expédiées. Le Prince ne peut tout faire lui-même, il n'y peut pas suffire; la santé du Prince en souffriroit et les affaires en souffriroient. C'est par l'ordre et par la méthode que le grand nombre d'affaires se fait sans fatiguer. Pour cela il ne les faut pas laisser accumuler, mais les expédier ou les donner ou les envoyer à expédier d'abord à mesure qu'elles arrivent. Le Prince peut reserver pour lui-même celles qu'il juge à propos. Il peut ouvrir lui-même les lettres ou paquets dont la main et le cachet lui sont connus ou lui donnent quelque curiosité, et pour les autres les faire ouvrir par un secrétaire affidé, qui lui fasse rapport du contenu et dresse les réponses sur l'ordre qu'il en recevra d'abord du Prince. Il faut aussi que le Prince aye des heures marquées dans la journée pour parler à ceux qui d'office doivent lui parler tous les jours, afin de ne pas faire attendre inutilement des gens, dont les affaires indispensables les appellent ailleurs.

J'ai entendu sur ce sujet beaucoup de plaintes et de murmures, aussi bien que des railleries mordantes, qui à la longue doivent faire, comme elles font, un très mauvais effet. Il est de la dernière importance que le Prince expédie ses affaires le matin; elles se font mieux le matin; elles fatiguent moins. Ceux qui doivent exécuter les ordres du Prince ont le reste de la journée devant eux pour faire l'ouvrage, dont ils rendroient compte le lendemain matin. Le Prince auroit pour lui-même en liberté l'après-midi, dont-il a absolument besoin pour son repos ou pour sa récréation, s'il ne veut perdre sans retour sa santé et abimer sa constitution, car je maintiens qu'il n'y a pas de corps, qui puisse à la longue résister au train de vie que mène le Prince depuis qu'il est Stadhouder de Hollande.

Je suis obligé de revenir encore une fois sur l'article de la justice que le public demande sur l'affaire du général Cronstrom. La perte de Berg op Zoom a tellement fixé l'attention du public, et l'on en parle tous les jours parmi les amis aussi bien que parmi les ennemis du Prince, que le Prince ne sauroit donner une trop grande attention à faire mettre incessament fin à cette affaire, qui occasionne des discours, dont les amis du Prince sont affligés et dont ses ennemis profitent.

L'affaire des Postes doit être considérée dans son véritable point de vue [1]). C'est un essai que les magistrats d'Amsterdam font de leur pouvoir contre celui du Prince. S'ils gagnent leur point, ils feront d'autres tours au Prince et le Prince ne regagnera jamais le terrain qu'il aura perdu, si l'affaire des Postes n'est point emportée de haute lutte. Il faut ici que je dise en passant que, quand cette affaire a commencé l'année passée, le Prince a proposé à messieurs d'Amsterdam quelque expédient sur cet article. Ce que le Prince, selon moi, n'auroit pas dû faire, mais auroit dû attendre que messieurs d'Amsterdam en proposassent et se réserver à lui le droit d'en juger. Ce qui est fait, est fait, mais il y a encore remède. Messieurs d'Amsterdam, sans concerter avec le Prince et en dépit de la nouvelle sommation de la part des Etats, ont pris le 3 Juillet une nouvelle résolution sur cette matière [2]), et cette nouvelle résolution autorise le Prince de résilier de tout ce qu'il

[1]) (Note de la Princesse). Une heureuse fin à l'affaire des posteries et des emplois dans les villes est si fort à soubaiter, que chaqu'un des serviteurs du Prince devroit tâcher de l'aider dans ce but et il faut y travailler immédiatement.

[2]) Cf. *Wagenaar*, XX, 268.

peut leur avoir dit sur cette matière et non seulement il peut, mais il doit leur dire qu'il regarde tout ce qui peut s'être passé entre lui et eux sur cette matière comme non avenu, puisque la chose a changé de nature par le nouveau pas qu'ils ont fait sans son concert et puisqu'ils manquent de respect pour les Etats mêmes et s'arrogent le pouvoir de décider contre leur souverain, pendant qu'ils exigent de leurs bourgeois l'obéissance la plus passive, sans respecter les priviléges de leur ville, qui sont les priviléges des bourgeois et non des magistrats, etc., etc., etc.

Ce que je dis des Postes est vrai tout de même à l'égard des emplois dans les villes. Le peu d'effet qui s'en est suivi, après les promesses que le Prince a faites et fait faire, est un des grands sujets de plaintes et de griefs de toute la nation à présent. Si l'affaire des emplois et des Postes avoit été finie depuis longtems, on n'auroit pas entendu dans les villes parler parmi le peuple d'une manière aussi disrespectueuse que l'on a fait.

Dans la situation où sont à présent les esprits, il n'y a que la fermeté et la résolution du Prince qui puisse redresser les choses, et si le Prince ne se détermine pas à suivre un point de vue et à se faire un plan fixe auquel il se tienne invariablement, sans le changer pour les difficultés qu'il rencontrera dans l'exécution, le Prince perdra tout crédit et tout respect tant dans le païs que dehors; car toute l'Europe a présentement les yeux fixés sur lui.

J'ai eu aujourd'hui 11 Juillet une visite de bourgeois de Rotterdam, pour me dire que le cri public étoit que le Prince devoit être Comte de Hollande. Je leur ai dit que le Prince ne vouloit pas l'être et que tous ceux, qui étoient attachés au Prince, s'y opposeroient. Ils m'ont dit que du moins le Prince

devoit donc avoir le pouvoir de changer la magistrature des villes, comme le Roi Guillaume l'a eu, mais qu'ils ne vouloient pas pousser cette affaire sans mon aveu et approbation. J'ai pris du tems pour y penser, parce que, si ce pouvoir étoit donné au Prince et que le Prince ne s'en servit pas pour mettre dehors ceux, qui sont connus pour avoir été acharnés contre lui et contre leur patrie, et pour en mettre d'autres à leur place, qui eussent la confiance et l'estime du public, cela feroit un effet contraire à celui qu'on se proposeroit. Dans l'incertitude j'ai cru qu'il valoit mieux gagner du tems [1]). Mais si la chose avoit lieu et qu'on donnat ce pouvoir au Prince, le Prince devroit absolument renoncer à ce qu'il a jusqu'à présent regardé comme générosité et qui dans le fond ne l'est pas. La générosité consiste à pardonner des offenses personnelles, mais celles qui regardent le public ne sont pas l'objet de la générosité, qui ne peut jamais être en opposition avec l'honneur et le devoir; or il est contre l'honneur du Prince et contre son devoir de laisser en place des gens qu'il sait être dans la disposition de se vanger de lui, de ses véritables amis et du peuple qui a élevé le Prince au Stadhoudérat et travaillé à lui persuader de rémédier aux abus, dont l'excès insupportable a engagé la Nation à appeller le Prince.

Je suis très fâché que les affaires publiques ayent un aspect si désagréable, mais puisque les choses sont ainsi, il faut que le Prince les sache. Ce seroit

[1]) (Note de la Princesse). Le Prince est assés connu de ceux qui l'approchent pour que l'on sçache, qu'il aimeroit mieux quitter ce pays que d'être Comte de Hollande, et à l'égard d'un pouvoir plus ample, le Prince n'en souhaite point et surtout d'un genre qui le rendroit plus dépendant des caprices de toutes sortes de gens.

trahir le Prince que de les lui cacher ou de les pallier et s'il faut que je choisisse entre plaire et servir, j'aime mieux servir et satisfaire à ce que je me dois à moi-même, sans quoi je ne pourrois pas jouir d'un instant de bonheur et de satisfaction. Je vois le Prince entouré de gens qui (excepté un très petit nombre et dont je dirai les noms quand on voudra) tous ont un autre but que celui pour lequel le Prince leur parle ou les employe. L'un agit par peur, l'autre pour quelque intérêt présent, l'autre dans quelque vue plus éloignée, un autre pour quelque vil intérêt, un autre uniquement pour se fourrer et par là se mettre en passe de profiter de la première occasion pour se pousser soi-même ou de pousser les siens et de former un parti; un autre pour rester en possession de parler au Prince et de juger par là de ses sentiments et de sa manière de penser pour en faire son propre profit et régler sa conduite; mais de ceux qui ont pour but le bien de la République, la considération de l'Etat, l'honneur et le véritable bien du Prince, qui osent parler et penser tout haut devant le Prince, le nombre en est si petit que cela me fait honte d'y penser. Il n'y a pas de quoi former un parti pour faire tête aux autres. S'il y en avoit, je me ferois gloire d'en être et je me contenterois d'être à la queue sans me soucier d'aucune direction, ni d'en avoir aucun honneur de tout ce qui se feroit de bien [1]).

De la façon que les choses vont à présent, l'on m'impute à moi en partie ce qui arrive et que le public désapprouve; et ce qu'il y a de plus singulier,

[1]) (Note de la Princesse). Les cours des princes sont toujours pleins de caractères différens et l'intérêt propre, mobile ordinaire des actions des hommes, ne l'est pas moins des courtisans.

c'est que toutes les différentes personnes, qui se montrent et viennent faire à part leur cour sans tenir ensemble, me soupçonnent chacun de son côté d'être du parti de l'autre, pendant que je ne suis d'aucun. Cela me donne dans le public un air d'inconsistance, que je ne puis souffrir et dont il faut que je sois délivré. Le Prince est le maître de choisir qui il veut pour former son conseil dans les affaires d'importance, mais alors ce qui y est résolu, doit rester résolu et ne doit pas être examiné de nouveau par des gens qui ne sont qu'à moitié informés et qui ont des vues particulières, qui altèrent leur jugement, soit peur ou quelque autre passion. Mais je ne puis cacher plus longtems qu'il ne m'est pas possible d'être confondu dans le public avec le Pensionnaire, avec van der Mieden, avec van Wesele, avec Mr. de Haren, non plus qu'avec d'autres que le Prince n'écoute pas tant que le public se l'imagine et pour lesquels on croit que le Prince a des égards à cause des faveurs qu'ils en reçoivent [1]).

Je prie que tout ce que je viens de dire soit pris comme je le dis. Mes sentimens pour ma patrie et pour le Prince sont assez connus pour que je n'aie

[1]) (Note de la Princesse). Si l'on accordera au Prince le bon sens qu'il faut pour gouverner une République, il faut du moins luy supposer celuy de ne confier à un chaqu'un de ceux qui l'entourent que ce qui se doit, desorte que l'on ne pouroit entrer en détail sur cette matière sans s'engager trop loin; mais une réflexion nécessaire est que des gens, qui ont été attachés au Prince depuis quinze ou vingt ans et des services desquels il peut seul juger, ne devroient pas être mis sur le même pied avec ceux qui ont été directement contre luy et dans de tout autres intérêts, et qu'un Prince capable d'en agir de telle manière avec eux sans bonnes preuves ne mériteroit que du mépris.

que faire de les dire moi-même [1]). C'est après mûre réflexion que je me suis déterminé à la démarche que je fais; aussi suis je bien résolu à m'y tenir exactement [2]).

LETTRE CIX.

W. Bentinck à la Princesse d'Orange. Réponse aux annotations de la Princesse.

La Haye, le 13 Juillet 1748.

Madame!

D'abord après avoir reçu le papier que V. A. R. m'a fait l'honneur de me renvoier ce matin, je me suis rendu à la Maison du Bois. Mais n'ayant pas eu le bonheur de vous y trouver, je prens la liberté d'écrire ce que j'avois dessein de dire de bouche. J'ai été très mortifié de voir que V. A. R. trouve qu'il y a de l'aigreur dans le papier, que j'ai fait lire le 11 à V. A. R. et au Prince. Je proteste contre toute interprétation pareille, aussi bien que toute autre qui seroit contraire à mes sentimens réels d'affection et d'attachement personel pour le Prince, qui excluent toute

[1]) (Note de la Princesse). Les sentiments de l'auteur sont trop connus pour que l'on puisse balancer à rendre justice à son zèle, mais il seroit à souhaiter que le citron ne fut pas si rare, puisqu'il a dû se servir du vinaigre le plus acide.

[2]) (Note de la Princesse). N'ayant pas eu occasion de vous parler touchant la lettre que vous m'avés écrite sur la drossarderie de Breda, je me fais un plaisir de pouvoir vous marquer que le Prince, souhaitant de pouvoir vous en faire, embrassera toute occasion raisonnable pour la faire tomber entre vos mains.

aigreur et toute envie de mordre et de trouver à redire. J'ai été très résolu de suivre le parti que j'ai pris avant de le déclarer, et je puis assurer V. A. R. que je m'y tiendrai invariablement. Je suis encore plus que jamais convaincu de la nécessité depuis deux jours. Le danger où est le Prince est plus grand qu'on ne l'apréhende, et je vois si manifestement le but de toute la conduite du Pensionnaire, qu'il ne m'est pas possible de gagner sur moi d'ouvrir en sa présence la bouche sur aucun point, qui intéresse le Prince. Je suis donc inutile à toute délibération avec lui. Et par dessus le marché, je participerai dans le public à toute fausse démarche, qui aura été conseillée au Prince par lui; ce qui est absolument contre mon honneur et contre mon devoir. Je suis persuadé que V. A. R. ne peut désapprouver ma façon de raisonner ni le parti que je prens en conformité de mes principes. Et soiés sûre, Madame, qu'aucune considération au monde ne me fera changer de plan à cet égard. V. A. R. finit ses remarques marginales sur mon papier d'une manière si obligeante pour moi, que je ne puis que l'en remercier de tout mon coeur, mais permettés moi, Madame, de vous dire que, si je suis obligé par les circonstances de me retirer, il ne me conviendroit pas d'accepter du Prince une faveur, qui me donneroit l'air d'un homme intéressé, si j'entrois dans des engagemens contraires à mes principes, et qui par là me déshonoreroit, ou bien qui donneroit occasion à me taxer d'ingratitude si, en recevant une faveur, je me retirois.

Je vous supplie donc, Madame, de considérer la lettre, que j'ai eu l'honneur de vous écrire d'Aix [1]), comme si elle n'avoit jamais été écrite. Et comme Mr. de Catwijck y est intéressé, je déclare que je renonce en sa faveur à la bonté, que le Prince a eue

[1]) N°. CIII.

pour moi de me destiner la charge de dijkgrave de Rhijnlande. Et je prierai le Prince de la donner, quand elle deviendra vaquante, à M^r^. de Catwijck. Je prendrai la liberté d'entretenir de bouche V. A. R. sur le reste de ses remarques. En attendant....

W. BENTINCK.

LETTRE CX.

L. van der Meer [1]) *à la Princesse d'Orange. Il faut redresser les abus, surtout à Amsterdam.*

—

Den 22 Aug. 1748 [2]).

Van der Meer aan H. K. H.

De Prins is geroepen om de abuysen te redresseeren en om de natie te verlossen van de tyrannie van de magistraat van de respective steeden.

De natie zal niet te vreden zijn en daar zal geen rust komen, vooral te Amsterdam, tot dat er redres gekomen is in de voornaamste grieven. Dat redres moet van de Prins direct komen of het zal niet voldoen en daar zal geen rust weezen omdat de magistraat het vertrouwen van de burgers irreparabel verlooren hebben, waaruyt proflueert dat er verandering in de regeering weezen moet.

En de Prins zal moeten kiezen van deeze twee dingen een:

[1]) Agent de la Princesse. Cf. l'article de *Krämer,* intitulé: Bijdrage tot de geschiedenis der omwenteling in 1747 en 1748 te Rotterdam en te Amsterdam, dans les *Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap te Utrecht,* t. XXIII, et t. XXVIII, p. 349.

[2]) Copie de W. Bentinck.

1°. of een heele nieuwe regering aan te stellen.

2°. of een nieuwe krijgsraad aan te stellen ten eenemael independent van de regeering.

En in beide gevallen moet de Prins aan zig neemen de electie van 36 raaden en van burgemeesteren.

Zoo dat niet gebeurt, zullen de gemoederen te Amsterdam nooyt gestilt worden, daar een algemeen misnoegen tegen den Prins op zal volgen; en geen hoop van redress en van herstel van de Prins te verwagten hebbende, zullen de burgers en gemeente uytbersten en tot de uyterste extremiteyten komen tegen de magistraat die zij veragten en verfoeyen, waaruyt bij het minste ongenoegen een bloedbad te verwagten is. Alle dag zal er wat nieuws versonnen worden, en bij de minste tegenstand van wegen de regeering, daar de burgerij geen respect nog ontsag voor heeft, zullen zij tot feytelijkheeden komen.

Daar zal nog kan geen redress nog verbetering in het stuk van de finantie komen, zoo lang dezelve persoonen in de regeering blijven, omdat de burgerij, die anders wel gedisponeert is om te geeven, overtuygt is dat de teegenwoordige regenten de finantien zoeken eerder te verergeren dan te verbeeteren, om de Prins magteloos te maken en om de burgerij te bewijzen, dat zij met de verheffing van de Prins niets gewonnen hebben.

CXI.

Notes [1]) *de W. Bentinck sur les délibérations du Prince et de la Princesse relatives aux affaires d'Amsterdam.*

—

A 6 gens d'Amsterdam [2]).
Lettre de van der Meer.
Avant huit à la Maison du Bois.
Le Prince point éveillé; prié qu'on l'éveille, etc. (c. à. d. J'ai prié etc.)
Parlé à la Princesse. (c. à. d. On a parlé etc.)
La Princesse entre. (c. à. d. dans la salle où se trouvent les gens de sa cour.)
Attendu. (c. à. d. J'ai attendu dans l'antichambre.)
Billet. (c. à. d. J'ai écrit un billet à la Princesse.)
Princesse sort.
J'entre (c. à. d. dans la salle); embarrassé (c. à. d. On est embarrassé); prié (c. à. d. Je suis prié); d'attendre.
On me fait attendre. (c. à. d. dans l'antichambre.)
J'attens.
Je rentre. (c. à. d. dans la salle.)

[1]) En crayon et sans date; probablement du 27 Août 1748.

[2]) Pour calmer les passions sur excitées des partis à Amsterdam, le 26 Août Van der Meer avait déclaré que dans quelques jours le Prince d'Orange viendrait à Amsterdam. Afin de faire savoir au Prince ce qui se passa à Amsterdam et ce qu'il avait promis de sa propre autorité, il envoya quelques amis à La Haye, porteurs d'une lettre pour le Prince. Cf. les *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.*, t. XXIII, pag. 442.

Ces notes, trop courtes, ne sont pas tout à fait claires; pourtant elles sont assez intelligibles pour faire voir les embarras de la cour stadhoudérienne et les délibérations sur le voyage du Prince à Amsterdam.

Plus embarrassé; rien déterminé.
On me prie de parler à la Princesse.
Je lui porte la lettre que les gens d'Amsterdam avoient.
Elle la lit, la porte au Prince.
Je rentre, etc.
Je vais trouver la Princesse.
Bigot [1]) et puis Grovestins; parlé de rien.
Proselyte (?)
Le Prince arrive.
La Princesse sort.
De Back arrive.
De Back au Prince: moi à Amsterdam.
Le Prince approuve.
Pollardy Clerc (?)
Van de Poll, Staal [2]), annoncés.
La Princesse revient. Trouve que non; moi point à Amsterdam, mais écrire une lettre.
De Back et moi: lettre impossible.
Puis trouvé [3]) qu'oui en mon propre nom.
De Back et moi que non, mais au nom du Prince.
Le Prince aussi qu'oui.
Lettre de Scholten [4]) à Grovestins.
Moi: qu'il ne faloit [5]) pas Grovestins en Hollande.
Le Prince: qu'il avoit été malade; la Princesse: que c'étoit le Pensionaire premièrement et puis le Greffier et de Back [6]); moi: qu'ils avoient tort.

[1]) J. A. I. Bigot, chambellan du Prince.

[2]) P. van de Poll bourgmestre, Staal pensionnaire d'Amsterdam.

[3]) C. à. d. par la Princesse.

[4]) J. A. Scholten, zélé partisan du stadhouder à Amsterdam.

[5]) Probablement: qu'il ne falloit pas employer etc.

[6]) Probablement il faut ajouter: qui avoient été d'avis d'employer Grovestins.

Van de Pol, Staal admis.

De Back et moi prônés (?)

Appellés chez Prince et Princesse.

Prince dit que v. d. P. et Staal avoient dit l'histoire du fait et offert la décision au Prince et dit que, s'il faloit pour appaiser faire des changemens dans la magistrature, à la bonne heure.

Prins tijd van beraad.

Dat terwijl het gedecideert, dat er geen ongelukken kunnen voorgekomen werden sonder de komst van de Prins en dat er de Prins niet gaan kan, sonder versogt te werden door de regering en burgerij, dat de Prins van conscientie wegen verpligt was met de burgemeesters nader te spreken en sijn goede officien presenteeren om over te komen, om sig buiten alle reproche te stellen, latende aan haar over om te oordeelen wat voor haar raadsaam was.

Nous sommes allés, de B. et moi, parler aux gens venus le matin. Il en étoit arrivés encore deux avec une lettre [1]).

Cette lue, le Prince leur parle et leur dit qu'il est disposé à aller à Amsterdam, leur recommande d'empêcher tout désordre et qu'il faut qu'il soit sûr que tous le demandent et que, quand il y sera, l'on ne commence pas de massacre; qu'ils revinssent encore le soir.

Van de Poll et Staal le [2])

[1]) Cf. *Bijdr. en Meded. van het Hist. Gen.*, t. XXIII, p. 443.

[2]) La suite manque.

LETTRE CXII.

Le Prince d'Orange à la Princesse [1]*, Témoignages de tendresse. Avis de son voyage. Tumulte à Groningue.*

—

Halfweegen, le 1 Septembre 1748.

Je vous donne bonsoir, ma chère Annin, et vous demande encor pardon de la stupidité dont j'étois en vous quittant, mais je ne sçai quel génie me possédoit, soit le souvenir désagréable du scham, que j'avois essuié par réitération à différents foi, soit l'idée toujours fâcheuse pour moi de me séparer pour quelques jours de ce que j'aime mieux cent mille foi que ma vie; je me sentis d'un bête que j'en griffonne tout honteux. Mes compagnons de voyages se seront aperceu, que ce dont j'avois l'esprit frappé m'avoit donné le spleen, et Birten [2]) voulant plaisanter sur notre tête à tête, je ne pus cacher que je n'étois pas héros. J'espère que le plaisir de vous revoir après avoir, s'il

[1]) En conséquence des appels pressants de la bourgeoisie et de la régence d'Amsterdam, et de la résolution des Etats de Hollande du 31 Août, le Prince alla à Amsterdam afin d'y rétablir le repos. Pour les partis à Amsterdam, leurs chefs, la régence de la ville et les événements, dont il est fait mention dans les lettres suivantes, cf. *Wagenaar*, *Vaderlandsche historie*, t. XX; *Slothouwer*, *Geschiedenis der Doelisten* et surtout les publications de M. *Krämer* dans les *Bijdragen en Mededeelingen van het Hist. Genootschap*, t. XXIII, t. XXVI, t. XXVIII (1902, 1905, 1907).

[2]) Dans ces lettres il y a plusieurs surnoms et sobriquets; le prince lui-même se nomme Pepin ou Pepino, la princesse et ses enfants s'appellent: la Fère, la Millée et le petit Garçon, les messieurs, qui accompagnent le prince, (Bentinck e. a.): les barons Pompiri, Molletti et Capotti, etc. Probablement Birten est de même un sobriquet.

plait à Dieu, réussi au bien et au repos du public et à mon honneur, me rendra mon héroisme, comme Mour dit à La Tout.

Il est indicible avec combien de marques d'amitié et de joie j'ai été accueilli à Harlem. Les chemins et les rues fourmilloient de monde.

Les nouvelles d'Amsterdam sont assez bonnes. Le vieux Scholten, qui sort dans le moment de mon cabinet, m'a dit que le bourgeois est tres mécontent qu'il n'y a que quatre compagnies de commandée, là où ils auroient tous souhaité de prendre les armes. En revanche, les Bijltjes au nombre de six mille viendront me recevoir hors de la porte.

Comme si les mouvemens d'Amsterdam ne suffisoient pas pour m'occuper, j'ai trouvé le courier van Delden de Groningue ici avec une lettre des magistrat du trente du passé, pour me communiquer que tout y est en confusion, près de cinq milles paisans étant entré en ville et ayant obligé les Etats à signer divers points. Ils ont avec mes gardes fait rechercher d'Aduart[1]) et on l'a presqu' assommé dans l'assemblée; van Delden ne sçait s'il vit ou non [2]). Je fais marcher d'abort tout ce que je puis ramasser et je crois que j'enverrrai Rouse [3]).

Adieu, bonsoir. Il s'en va minuit. Je vous embrasse tendrement et nos chers enfans et suis votre pauvre mais fidèle

PEPIN.

[1]) M. Lewe d'Aduart.

[2]) Cf. *Heeres*, *Stad en Lande tijdens het Erfstadhouderschap van Willem IV*, dans *Nijhoff's Bijdragen*, 3e serie, t. IV; et *De Blécourt*, *Authentica van Groninger Oproer* dans le *Groningsche Volksalmanak*, 1901.

[3]) Probablement G. Rouse, général et adjudant du Prince.

LETTRE CXIII.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

—

Amsterdam le 2 Sept.

Je n'ai jamais vu arriver avec plus de plaisir Moresco qu'à ce matin, mon cher coeur, lorsqu'il me remit votre lettre. J'avois plus besoin que jamais d'un confortatif, comme me le sont toujours vos lettres, pour m'animer et me soutenir dans les circonstances délicates et épineuses et parmi les accablantes occupations où je me trouve envelopé.

Quelques entretiens que j'ai du avoir à Halfweegen, avant de quitter cette maison, furent cause qu'il étoit huit heures et demie lorsque j'arrivai aux portes de la ville, et à cause de la terrible presse de la foule, j'ai mis plus de cinq quart d'heures à venir depuis la porte jusqu'à mon logement. L'affluence étoit prodigieuse dès le péage où je changeois de voiture. Pour faire un compliment à la bourgeoisie, j'ai laissé les gardes du corps à la porte, disant que je n'avois besoin d'autre garde que des bons bourgeois de la ville. Les bijlties, au nombre de trois mille, m'ont mené par la ville, et après que j'eu receu les collèges de la ville, ils ont défilé devant moi. A la descente du carosse je trouvois les bourguemaîtres régnant, enfoncé dans leurs grandes peruques, et les quatres messieurs nommé pour faire les honneurs de la maison, savoir Harmen van de Poll, Rendorp, van Geesel et le vieux Backer, les Echevins et les vroedschap, m'ont complimentez, et les bourguemaîtres et les vroedschaps m'ont répété qu'ils étoient prêts de résigner leurs emplois entre mes

mains, si cela pouvoit servir à rétablir le repos. Six Député des bourgeois, ayant Gimnig pour leur Speaker, me sont alors venu demander audiance. Pour les Gecommitteerdens des 25 ou 26 wijken, qui ont déjà signé et qui m'ont félicité et demandé redres et justice, j'ai eu quantité de pourparlers et souvent avec le petit homme de hier [1]). Nous remarquames que les deux partis, quoique d'accord pour le gros et le fond des choses, alloient se diviser et présenter deux requêtes différentes, mais on leur a fait comprendre de fondre en un les articles qu'ils avoient en commun, de signer ensemble une seule et même requête et de la présenter ainsi, ajoutant chacun un bijlaege pour les points différentiaux. Avec peine on les y a disposé et ainsi, vers les neuf heures de ce soir, Gimnig, Martini, Feytema, Raep et les siens m'ont remis la requête.

J'ai la tête en compote à force de travail, ainsi je me borne ce soir à vous dire que j'espère que tout ira, avec l'aide de Dieu, mieux que je ne le croiois, mais le magistrat devra en grande partie être changé. Ils m'ont donné diner, mais cela me faisoit de la peine et de longtemps n'ai-je vu de diner plus désagréable. Les bourguemaîtres sont d'un pensif et d'un embaras qui vous touche. Le pauvre Corver est pâle comme la mort. S'il ne suffisoit pas de toutes ces désagréables scènes que j'ai sur les bras, Heyden s'est avisé de bouder tout hier et aujourd'hui, et à la fin j'ai découvert que c'étoit à cause que le fourier avoit marqué les quartiers sans sa participation. N'est ce pas trop fort que dans ces circonstances, au lieu de me rendre la vie aisée dans mon propre domestique, on a l'in-

[1]) Probablement Van der Meer, qui l'autre jour avait rencontré le prince et la princesse. Cf. *Bijdr. en Meded. Hist. Gen.* t. XXIII, p. 446.

discrétion de me susciter des embaras très déplaisans! Ne me plaigné vous pas, ma chère Annin? Mais votre lettre, que cet enragé d'Iddekinghe [1]) vient de me remettre, me fait tout oublier. Je bénis Dieu que la Fère et la Millée et le petit Garçon se portent si bien. J'embrasse tous les trois très tendrement. Adieu, mon coeur, il est onze heures, je vais me coucher sans souper, pour ne pas échaufer le corps, l'esprit l'étant déjà par trop. Je ne vous dis rien de mon logement ni de la chère qui sont à la diable, mais patience, j'y suis mieux que les quatre compagnies bourgeoises qui m'y gardent. Je ne vous donne pas pour aujourd'huy de plus ample détail; mes idées sont trop confuses et les choses ne font que commencer à se débrouiller, mais nous tenons registres de tout tant que possible. Adieu, ma chère Annin, vous n'avez de plus tendre et fidèle ami que

PEPIN.

LETTRE CXIV.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

—

Amsterdam, ce 3 Sept. 1748.

J'espère, mon incomparable Annin, que ma lettre de hier au soir vous sera parvenue à ce matin, et

[1]) A. A. van Iddekinge, membre du Conseil d'état pour la province de Groningue et partisan zélé du stadhouder. Cf. *Krämer, Gedenkschriften van Gysbert Jan van Hardenbroek*, I, 40, 51 etc.

je languis déjà d'avoir de vos nouvelles d'aujourd'hui pour sçavoir wie esz mich ginge, de vous et de nos deux aimables enfans.

Après une aussi fatiguante journée que celle que j'ai passé hier, j'avois espéré de dormir sans être bercé, mais l'esprit trop échauffé et agité et la chaleur de la chambre, où, par parenthèse, je ne puis avoir de volets ouverts à cause que les fenêtres donnent sur la cour et par conséquent où j'ai chaud et vous étoufferiez, en ont disposé autrement, de façon que j'ai très peu dormi. Je me suis cependant levé avant huit heures pour être de bonne heure à la main et grand bien m'en a pris, car malgré cela, j'ai eu des conférences jusqu'à trois heures et demies. Si la journée de hier a été fatiguante, celle-ci ne l'est pas moins et bien plus désagréable, ayant dû commencer d'entrer en matière avec douze bourgeois, six du parti de Raep, lui-même à la tête, et autant des autres, Feytema et Gimnig à la tête. J'avois, pour entamer la besogne, notté le précis de leurs demandes et du contenu de la résolution des Etats, qui porte de m'informer des raisons du murmure et de la défiance, de tâcher de les lever, de réunir les régens et bourgeois, et si tout est infructueux, de finir par changer la magistrature. Vous jugez bien que pour y satisfaire et me contenter moi et n'être pas taxé de précipitation, j'ai tout tenté pour prévenir, s'il étoit possible, ou le changement en partie ou le changement total, mais j'ai très peu d'espoir pour le premier et du tout point pour le dernier. Je vous ennuierois et me fatiguerois à mort, mon cher coeur, si je vous détaillois tout ce qui s'est passé 1°. entre ces bourgeois, 2°. entre les bourguemaîtres et moi. Cela a duré depuis dix heures et demie jusqu'à trois et demie. La scène la plus désagréable étoit celle de dire au bourguemaîtres de

quoi ils sont de plus en plus menacés et les raisons, qui causent la défiance et la haine qu'ils ont encouru. Je les ai prié de songer, s'ils pourroient trouver moyens pour y remédier et prévenir leur chute. Ces messieurs m'ont tous prié instamment de les dispenser du serment et semblent l'envisager comme le seul moyen de les sauver. Le doux et bénin Mr. Corver me lâcha pourtant, en passant, que ce n'étoit qu'une partie et du plus vil peuple qui faisoit tout cela; mais il rengaina bien vite son compliment, lorsque je lui répliquai: „Monsieur, si ces gens qui m'ont parlé ne l'ont pas fait au nom du gros de la bourgeoisie ou du moins du plus grand nombre, ce sont des fourbes et des imposteurs, qui méritent les derniers châtiments, et dans ce cas je n'ai plus rien à faire ici et je m'en retourne au plustôt à la Haie," et avoua que c'étoit la plus grande partie des bourgeois. J'ai chargé les Députés des bourgeois de me fournir quelques articles des plus grands griefs, des cas les plus criants et des prévarications les plus énormes qu'ils ont à alléguer contre les régens, après quoi demain je parlerai encor aux bourguemaîtres pour voir quelles manches y mettre; mais deux choses m'embarassent le plus, quand, malgré moi, il en faudra venir au changement, scavoir que les bourgeois, non contents de voir changer les bourguemaîtres et le vroedschap, veulent aussi que les anciens Echevins, qu'on nomme le Oudtraedt, change de même, ce dont ni la proposition ni la résolution des Etats ne parle, et puis, inconnu comme les gens et leurs relations aussi bien que leurs talens et qualitez me le sont, qui choisir pour remplacer les régens qui sortiront de place. Dieu veuille me donner de faire un bon choix et diriger toutes mes actions.

Adieu, mon cher ange d'Annin, je vous embrasse

tendrement et Caroline et Guillaume, que je languis de revoir. Tretous (?) il tuo fidelissimo

PEPINO.

P.S. Je vous rends milles grâces de votre lettre; cela me fera mieux passer la nuit. De grâce, continuez à m'écrire, cela me raccommode plus que toute chose au monde. Demain je vous repondrez touchant Teylingen. Le gros ami [1]) n'est pas ce soir avec moi.

LETTRE CXV.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

—

Amsterdam, ce 4 Sept. 1748.

J'ai receu ce midi, mon cher coeur, par le courier que vous m'avez expedié votre billet au sujet de ce que votre petit ami [2]) vous a marqué. Il se peut qu'il y ait quelque chose de fondé dans le soubçon qu'il vous a fait connoître, mais cependant je puis vous assurer qu'il ne diminue pas les objets et que je ne m'en laisserai pas imposer par la personne en question; d'ailleurs Raep et les siens et Gimnig et son parti sont tellement d'accord, que dans ce moment qu'ils ont été ensemble à m'étouffer dans mon trou de chambre, d'où je vous écris, ils ont parlé tous le même language, en me remettant les principaux griefs que je leur avois demandé, et ils m'ont tenu des discours tous tant qu'ils sont d'anhardi, pour ne pas dire séditieux, qui passe toutes les bornes, jusqu'à me

[1]) W. Bentinck, qui était assez corpulent.

[2]) Probablement Van der Meer. *Bijdr. en Meded. Hist. Gen.*, t. XXIII, 448.

dire que les bourgeois s'attendoient que le changement se feroit demain et que les Bijlties ne vouloient plus attendre, que toute la bourgeoisie souffroit impatiament, que les bourguemaîtres mangeoient avec moi; Raep dit qu'ils verroient plustôt un savetier y diner, et Raep, Gimnig et Feytema dirent que plusieurs bourgeois et Bijlties menacent que, s'ils y remangent demain, qu'ils les hacheront en pièce.

Dieu vous préserve d'accidens. Adieu. Les bourguemaîtres reviennent; il est quart avant neuf heures. J'embrasse mes chers.

Hignis touli quantis (?)

PEPIN.

LETTRE CXVI.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

—

Amsterdam, le 4 Sept. entre onze et minuit.

Je fus obligé, ma chère Annin, de finir brusquement ma lettre vers les huit heures et demie le soir à cause que les bourguemaîtres, que j'avois fait rapeller, vinrent me trouver, et je leurs communiquai les discours insolens qu'on m'avoit tenu et le danger éminent auxquels ils étoient exposés, et qui étoient entretems tellement augmenté, que si je n'avois fait apeller les chefs des Bijlties, ils auroient peut-être dès le soir commencé une scène des plus tragiques. Je ne cachois rien aux trois bourguemaîtres de ce qui m'étoit revenu, pas même que le peuple ne jugeoit pas à propos qu'ils mangent avec moi, avec la commination qui accompagnoit le dire des bourgeois. Je vous

proteste que le coeur me saignoit, avec le pauvre Corver surtout. Ils me remercièrent, et nous concertâmes ensembles que je ferois espérer aux bourgeois et Bijlties, que samedi je disposerois et qu'en attendant je le ferois à leur insçue et les surprendrois avec dès le Vendredi; ainsi voilà le parti de remercier le présent gouvernement pris; reste à trouver de quoi les remplacer, mais je prévois pas comment je pourrai tout finir ici et il me faudra reserver les points pour les décider à mon aise à la Haie, et encor aurais-je peine à finir ici le plus pressé avant Sammedi. Bonsoir, mon adorable Annin, que j'aime plus que ma vie. Baisé les enfans de ma part. Je vous embrasse en idée et suis

votre fidèle ami

PEPIN.

LETTRE CXVII.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

—

Amsterdam, le 5 Sept. 1748.

Je suis charmé, ma très chère Annin, que ma lettre receue au dejeuné, lorsque vous vous y attendiez le moins, vous ait fait plaisir, trop heureux quand, privé du bonheur de vous voir, je puis vous donner des marques de mon empressement, de mon zèle et de mon tendre amour.

Après avoir passé une nuit fort interrompue, les différents objets, qui agitent mon esprit et suspendent mon attention et l'absorbent, m'eveillant à tout moment, j'ai eu une journée encor plus pénible qu'aucune, surtout pour l'émotion que m'a causé le congé des bourguemaîtres et principalement du bon

et honnête Corver, scène si touchante, qui s'est passé tête à tête, que quand je vous le raconteré, je vous ferai „scheler" certainement; moi-même je n'ai pu retenir mes larmes [1]). Ils m'ont remis les clez de la maison de ville et demain je procède à l'élection des nouveaux bourguemaîtres, qui seront (si le peuple ne me fait sçavoir des faits qui y portent quelques changement) Van Collen, Trip, Hasselaer et notre ami Deutz, le voisin de Zoestdijk, qui pourtant vient de me prier de l'excuser; j'espère cependant qu'il se ravisera, car je vous assure que j'ai une peine de chien à trouver des sujets sûrs et bons. Je suis d'un stupide, mon incomparable Annin, et intérompu d'ailleurs à tout moment, que, pour ne vous ennuier et par respect pour ma réputation, j'abrège, quelque plaisir et consolation que j'aie de m'entretenir avec vous. J'ai receu avis de ma mère par Brandt qu'elle compte d'être Sammedi à la Haie et elle me marque, par la lettre que vous m'avez envoyé, qu'elle sera Sammedi à Soestdyk, et y attendra de mes nouvelles. Voulez-vous que je lui écrive d'attendre à Lundi de venir ou la laisserai-je arriver quand elle voudra? J'ai ordonné à Heyden qu'on lui prépare son logement à la cour de la Haie. Adieu, mon cher ange d'Annin, je vous embrasse et nos chers enfans. Je suis embarassé pour mon présent à Caroline.

Il tuo fido

PEPINO.

[1]) Cf. *Colenbrander*, *De Patriottentijd*, I, p. 23, note 2.

LETTRE CXVIII.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

—

Amsterdam, ce 6 Sept. 1748.

A peine relevé de la table, ma plus que chère Annin, où je n'ai pu me mettre qu'à quatres heures, mon premier soin a été de dérober ce moment pour commencer cette lettre pour vous assurer de toute ma tendresse et vous faire ressouvenir du pauvre prisonnier et exilé Pepin, qui, quoique emprisonné, s'estimeroit heureux de vous y avoir avec lui et préfèreroit en ce cas cet état à la liberté, mais qui, malgré le désir et l'empressement qu'il a de vous voir, n'oseroit pas jusqu'à présent vous conseiller de vous rendre ici, car les affaires n'y sont encor nullement tiré au clair et bien loin d'être pacifiée. Ce matin l'élection des bourguemaîtres a été déclarée. Celle de 36 conseillez ne le peut être que demain, à cause qu'on doit les convoquer par billets imprimés. Je m'étois flatté que le choix des quatre bourguemaîtres avoit été aprouvé généralement, comme on m'assure qu'il l'est des gens de façon, tant de la ville que de la bourse, mais messieurs Feytama, Gimnich et Martini ne sont nullement contents de van Collen particulièrement, et tout le parti m'est plus suspect que jamais. Il semble qu'ils auroient voulu Bicker van Swieten et Scholten pour bourguemaîtres; le premier ne convenoit pas pour bien des raisons, dont je vous ferai rapport de bouche, et le second peut, de simple bourgeois qu'il étoit, bien se contenter d'être devenu Vroedschap et désigné collonel de la bourgeoisie. Les Rapiens se comportent bien et le petit Van der Meer agit en brave homme. Je n'aurois point fini, si je vous

disois toutes les choses que j'entends à tout moment pendant que j'écris celle-cy, car je ne grossi pas les objets, si je vous avance que j'ai été cinquante fois interompu en remplissant cette page, et je ne puis mieu comparer l'état où sont les esprits qu'aux flots d'une mer agitée. Dieu veuille par sa grâce qu'un doux calme succède à cette tempête. Je viens de recevoir votre chère lettre de ce matin. Ce que vous me dites de Hasselaer ne me surprend pas, connoissant sa vivacité, mais j'espère encor qu'il se rangera, comme on peut s'y attendre d'un homme d'esprit et d'honneur.

Si je ne vous ai pas répondu touchant le diné de Teylingen, c'est que j'ignore si je pourrai risquer dans ces circonstances de passer par Haerlem, où peut-être on m'obligeroit de rester pour y faire une répétition du rôle qui m'est imposé ici, et en ce cas je passerai par les Veenen; sans cela j'accepte volontiers la partie et quand je sçaurai à peu près vous fixer mon retour, je vous marquerai si je passerai le chemin ordinaire.

En attendant votre réponce j'ai expédié à trois heures et demies Wulkenitz [1]) pour Soesdijk, afin d'y remettre une lettre à ma mère, par laquelle je lui conseille de reposer un couple de jours à son endroit favori. Bonsoir, mon cher ange, la tête me tourne. J'embrasse les enfans et surtout leur mère très tendrement et suis le plus constant et le plus fidel ami de la meilleure amie que j'aie au monde.

PEPIN.

[1]) Probablement L. H. von Wülcknitz, conseiller du prince.

LETTRE CXIX.

Le Prince d'Orange à M. Hasselaer. Il l'a nommé bourgmestre d'Amsterdam.

—

Amsterdam, den 6 7ber 1748.

WelEdelGestrenge Heer!

Ik ben UW.E.G. seer verpligt voor desselffs hartelijke felicitatien ter gelegentheid van mijn verjaring [1]), die mij des te aangenamer zijn, omdat ik reeden heb mij van derselver welmenentheid te verzekeren.

Heb ik in het voorleden jaar het genoegen gehad van UWelEd.G. een blijk van mijn agting en vertrouwen te geeven met UW.E.G. te recommanderen tot de ambassade die UW.E.G. thans bekleedt, zoo is het mij niet minder aengenaam die gevoelens naeder te bevestigen door d'electie die ik op desen dag van UW.E.G. persoon gedaan heb tot een der nieuwe burgemeesteren van dese stadt. Indien ik in dese hachelijke omstandigheden en waerin ik tot saken heb moeten resolveeren die seer tegens mijn inborst strijden, eenige satisfactie kan ondervinden en gevoelen, het is de bewustheid dat ik in UW.E.G. aan de stad een braef regent en cordaat patriot tot burgemeester heb besorgt, met wien ik op die gronden gaerne in het vervolgh vriendschap en vertrouwen zal cultiveeren.

Ik ben met veel consideratie

UW.E.G onderdanige dienaer,

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

[1]) Le 1 Septembre.

LETTRE CXX.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam. Liste des régents.

—

Amsterdam, ce 7 Sept. 1748.

Je vous donne le bon jour, mon cher coeur, et commence cette lettre avant le diner, pour qu'elle puisse ou devenir plus longue ou vous parvenir plustôt. J'ai eu une soirée des plus violentes et des plus agitée hier, et peu s'en est fallu qu'il n'en soit arrivé des malheurs. J'ai dû parler tantôt d'un ton persuasif, tantôt ferme et menaçant et même grondant, le feu aux yeux, ce qui m'a procuré la confiance mêlée de respect, qui étoit absolument nécessaire pour tenir ces gens en ordre. Je dois retracter en parti ce que je vous marquois hier des Rapiens, car ce matin ils avoient maintes nouveautés à proposer au Doele, que nous avons eu de la peine à leur faire comprendre de laisser tomber, et Gimnig, plus ou moins intimidé par mes philipiques d'hier, est devenu d'un traitable ou raisonable à charmer. A ce matin les 36 ont été remercié et les nouveaux, soit continuez ou élus, ont prêté serment; après quoi ils ont été après le diné en corps en grande perruques et rabats me remercier, à l'exception du seul Hop, qui n'a pas même paru à la maison de ville. La joie du choix des nouveaux, et surtout d'y trouver un si grand nombre de bourgeois et marchans parmi, a été extrême, et je me flatte que je ne serai pas désapprouvé en général de la plus saine et grande partie du public.

J'avois compté vous écrire beaucoup avant le repas, mais une audience très longue des nouveaux bour-

guemaîtres sur l'article qui m'intrigue le plus à réglei m'en a empêché, scavoir celui du conseil de guerre qui est le plus difficile et délicat de tous, car si les bourgeois obtenoient leur plein gré, il seroit fait de l'autorité nécessaire du gouvernement, et si la balance penchoit trop du côté des régens, les anciens abus reprendroient bientôt racine; la grande question est de rencontrer un juste milieu entre ces deux extrêmes, et j'espère de la bonté divine, qui jusqu'à présent m'a visiblement assisté et soutenu, de le pouvoir, qui fait l'âme d'un gouvernement républicain, où il y a un magistrat qui peut décider quand on veut ampiéter ou d'un côté ou de l'autre, et il est seur que le risque de voir naître ici un gouvernement populaire est infiniment plus grand et les conséquences plus dangereuses qu'on ne le croiroit, par la constitution de cette ville commerçante. Les bourgeois ont été par leurs Députés féliciter les nouveaux bourguemaîtres, mais non contents que j'aie changé cette chambre et celle des Vroedschap, ils veullent encor que je change le Oudt Raet, ce que mon authorisation ne porte point et ce que je leur ai dit ne pouvoir faire. Ils ont requis ces messieurs de vouloir assembler l'Oudt Raedt et de leur faire résigner pareillement entre mes mains leurs charges, ce qui se fera je crois Lundi, et ils écriront aux Etats pour me faire autoriser à cette fin. Je tâcherai cependant de diriger les choses, s'il est possible, de façon qu'ils me prient de procéder outre sous l'aprobation des Etats, afin que mon retour à la Haie ne soit pas trop retardé, après quoi je languis infiniment, le meilleur de mes jours ici étant, comme disoit le patriarche Jacob ou le bon homme Job, rempli de tourmens ou de fâcheries, n'importe du terme. Je vous envoi cy-joint la liste des magistrats, où vous trouverez en marge quels sont les vieux

et quels les nouveaux. Feytama, outré de n'avoir pas sa part du gâteau, a encore remué ciel et terre au Doele pour des nouveaux articles, afin de jouer son rôle et de faire son jeu, et il a eu l'imprudence de demander la cassation des pensionaires à la maison de ville, mais j'espère toujours de prévenir ce coup; aussi notre ami Stael a la couleur moins blême et l'air moins embarassé qu'il y a deux ou trois jours; en revange Feytema a la face blême et la contenance la plus empruntée et la plus déconfite que j'aie vu de longtemps, et je compte qu'il en sera pour sa courte honte, et tout va bien. Vous serez aussi surprise d'apprendre une visite que j'ai eu ce matin que moi, lorsque Iddekinge me dit que la personne, qui peu à près fit demander de me voir et parut à mes yeux, étoit en ville, scavoir monsieur d'Aduart. Il me faudroit plus de temps et plus de papier que j'en ai déjà rempli pour vous communiquer tout ce qu'il m'a raconté. Je reserve cela à nos Hagel tête-à-tête, que je languis de voir revenir; tout ce que j'en dirai à présent, c'est qu'admirant le courage de ce petit homme, je n'ai pas moins été étonné de ne le pas trouver plus abattu et changé après les fâcheuses scènes et les dangers qu'il a essuié. Pour vous laisser sur la bonne bouche, je vous envoi la réponce de ma mère que Wulkenitz m'a raporté, et vous dirai que Rouse et Iddekinge sont partis ce soir pour le Lemmer. Je ne laisse le premier que peu de jours à Groningue pour tout régler, afin que je soie seur que ce sera bien fait, et puis il me rejoindra.

Les lettres de la Haye viennent d'arriver sans qu'il y en ait de la bonne Dame Annin. J'attens avec impatience Catwijk, espérant qu'il m'en portera. Adieu,

[1]) Cf. n°. CXII.

mon ange de Highni, j'embrasse les chers enfans. Caroline se seroit bien divertie hier à voir une compagnie de petits enfans bourgeois exercer. Aime toujours votre pauvre Pepin, qui ne vit que pour son Annin. Souvené vous des prisoniers, comme si vous étiez en prison.

En fermant celle-cy le bon Catwyk arrive.

A.

Lijst der persoonen die wij goedgevonden hebben tot Burgemeesters en Vroedschap aantestellen.

Tot burgemeesters:

Mr. Ferdinand van Collen, pour la troisième } foi.
Nouveau. Cornelis Trip, pour la première }
Gerard Arnout Hasselaar, pour la première foi.
Willem Gideon Deutz, item.

Tot vroedschappen:

Mr. Gerard Bicker van Swieten
Mr. Cornelis Hop
Mr. Pieter Six
Mr. Daniel de Dieu
Mr. Pieter Rendorp
Mr. Egbert de Vrij Temmink
Harmen van Ghesell
Bonaventura Oetgens van Waveren
Mr. Gualterus Petrus Boudaan
Jacob van Strijen
Mr. Ferdinand van Collen
Mr. Gerard Arnout Hasselaar
Mr. François de Witt
Mr. Gerrit Hooft
Mr. Pieter de la Court
Mr. Elias Schellinger
Mr. Jan Huidekoper
Mr. Daniel Deutz
Mr. Jan Baptista Slicher

} Tout ceux sont des vieux que j'ai continué.

Mr. Jan Calkoen
Arent van der Waeijen
George Clifford junior
Mr. Willem Huijgens, Heer van Hoencoop
Pieter van Teerling
Dirk van Marcelis
Johan Nicolaas van Eijsch
Michiel Bruijninx
Dionijs Muilman
Jan Ages Scholten
Volkert van Jever
Mr. Matthijs Straalman
Mr. Cornelis Backer
Carel Lijnslager
Mr. Hendrik ter Smitten
Jan Balden Junior
Mr. Jan Graafland

} Noveaux élus.

B.

La Princesse-douairière au Prince d'Orange. Arrangements pour le séjour de la Princesse-douairière.

—

Le 7 7bris 1748.

Monsieur mon très cher fils.

Je suis très sensible à la manière obligeante que vous me fait consevoir de m'arretté pour un tems de quelque jours yci, mon très cher fils, enfin de jouir de quelque repos encor de la fatigue. Je me réglerrés en touts que vous trouverés bon et je vous prie, mon très cher fils, d'être persuadé que je préfère en tout ce que vous sera convenable et agréable. J'orés été charmée si vous avié été à Soestdijk, mais je n'ai pas songé à vous y trouver. J'ai prié monsieur de Wulknitz de faire en sorte que j'aye votre réponse par un exprès, quand vous aurés la bonté de me fixser les jours que je dois me rendre à la Haye, car il me faut donné ordre pour le transport et alors cela me prend tout un jours pour avoir le nessaire. Je souhaitte de tout

mon coeur que les grande fatigue des pénible occupation ne nuisse point à votre pressieuce santé et que j'aye en peu le plaisir de vous voirre, mon très cher fils, en parfaitte santé. Mon empressement et [1]) très grand, mais je serois toujours borné à me faire mener alors [2]) votre satisfaction. Je suis....

M. L. PR. D'ORANGE.

LETTRE CXXI.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Impatience de la revoir.

—

Amsterdam, ce 8 Sept. 1748.

Admire ma diligeance, ma chère Annin, dès [3]) qu'avant huit heures, tout habillé, je vous donne le bonjour, mais quoique assez matineux tous les jours, c'est que comme je vais à l'église. Ce matin j'ai dû être sous le harnois de si bonne heure, parce qu'il me faut près d'une demie heure pour passer la foule en carosse jusqu'à la nouvelle église, où je vais de ce pas. Moresco m'ayant fait dire par le Blanc qu'il partoit pour la Haie, je n'ai pas voulu laisser échapper cette occasion de vous faire souvenir de moi et de vous assurer de l'impatience où je suis de vous rejoindre, de vous embrasser et de revoir la Fère, la Millée et le petit garçon, qui aura j'espère des dents à mon retour. Adieu mon cher coeur, c'est aujourd'hui l'octave de ma fête. Si j'avois le bonheur de vous voir, j'espère que je le célèbrerois mieux que la fête même, où les barons Pompiri, Molletti et Capotti étoient de trop.

Je suis votre tendre et fidèle ami

PEPIN.

[1]) *est* [2]) *à* (?) [3]) *de ce* (?)

LETTRE CXXII.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

—

Amsterdam, ce 8 de Sept. 1748.

Non content, ma plus que chère Annin, de vous avoir écrit ce matin par Moresco, je ne puis me refuser la satisfaction de vous réitérer les assurances de mon extrême tendresse et sincère amour. Je passe ensuite à vous rendre compte de ma journée. J'ai été le matin à la nouvelle église au sermon de Pfeyffer, où il y avoit un monde prodigieux et un bourdonnement et murmure de voix, qui empêchoit aux trois quart des personnes de l'entendre. Le spectacle au sortir de l'église de voir la terrible foule qu'il y avoit sur le Dam étoit superbe. J'ai emploié l'avant diner en conférences. L'une, où j'ai peigné très rudement à contrepoil le seigneur Feytama, vous auroit diverti et fait rire, et je lui ai dit tout net qu'il n'auroit rien. J'ai eu une longue conférence avec les bourguemaîtres, et je dois dire que Van Collen me plait tous les jours d'avantage. Stahl [1]) m'a remercié beaucoup de l'avoir conservé. Nous avons diné plus court qu'à l'ordinaire pour aller au jardin botanique de la ville prendre l'air, et en passant j'ai fait visite à mes asnes du Cap, qui sont magnifique et vous amuseront à voir. J'ai promené ensuite une demie-heure au jardin, d'où l'obscurité et la crainte des malheurs avec la carosse dans la presse m'a chassé. Depuis nous avons conféré sur le conseil de guerre et à present qu'il s'en va 10 heures, je vais me coucher pour me reposer une foi, quoique Bentink et Catwijk vont souper chez Berkenroode [2]), ce

[1]) c. a. d. Staal, le pensionnaire.

[2]) M. Lestevenon de Berkenrode, un des secrétaires d'Amsterdam.

qu'ils font tous les jours presque. Adieu, mon cher coeur, je vous embrasse tendrement et Guillaume.

PEPIN.

Le petit chat grillé von der Luhe [1]) est venu ici pour me demander permission de partir. Il retourne demain à 5 heures à la Haie.

LETTRE CXXIII.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

Amsterdam, le 9 Sept. 1748.

Au retour du diné de chez le petit bon homme Reuss [2]), mon cher coeur, j'ai trouvé König [3]) à la porte de mon logement, qui m'a fort réjoui en me donnant de si bonnes nouvelles de votre santé et bonne humeur et de celle de Caroline et du petit Guillaume, et en me remettant votre chère lettre. Je suis charmé que mes deux lettres d'hier vous aye fait plaisir; rien ne m'animeroit d'avantage à vous écrire à toute occasion que le contentement que vous m'en témoigné, mais j'aimerais bien mieux de vous réjoindre et ce ne sera jamais assez tôt pour moi. Ce matin l'Oudtraedt s'est déterminé à résigner leur postes; cela passera demain aux Etats, après quoi Mercredi j'espère de les remercier en bonne partie et souhaiterois fort de vous revoir

[1]) Peut-être C. H. von der Lühe, conseiller du prince pour ses possessions et intérêts en Allemagne.

[2]) Probablement D. Reuss, évidemment très lié avec M. de Back; cf. *Bijdr. en Meded. v. het Hist. Gen.*, t. XXVIII, p. 398. Aux archives royales il y a une lettre de D. Reuss au prince de 1747, lui annonçant un envoi d'épiceries de la part du baron Van Imhoff.

[3]) Peut-être le professeur S. Koenig, protégé du prince.

Jeudi; mais je n'ose encor m'en flatter, car cette misérable affaire du conseil de guerre me fait enrager et l'idée d'un vrije krijgsraedt est poussée si loin par quelqu'uns de ces gens, que Gemnich, Raep et Martini leur sont devenus suspects de n'être pas assez zélé pour l'indépendance et la liberté. J'ai eu quatre nouveaux Députez ce matin, qui me paroissent, et surtout deux d'entr'eux, de bonnes gens, aussi turbuleux et séditieux qu'il y en ait, et j'ai une peine de chien avec eux et cela sans pouvoir les persuader; quoique je dise ou je fasse, ils veulent me présenter une nouvelle requête pour me borner et me préscrire des loix dans mes délibérations. Je les ai assuré que je renoncerois avec plaisir à ma décision, s'ils continuoi(en)t d'agir de la sorte, que je ne pouvois décider contre ma conscience d'une façon que je croiois préjudiciable à ma patrie; que d'une autre côté, je ne voulois pas perdre leur amour et qu'ils m'obligeroient de me dispenser de décider. Ils ont répondu qu'ils demanderoient l'avis de leurs quartiers, et actuellement que je vous écris j'apprend que tout va à grand train au Doele pour cette nouvelle requête. J'ai tâché de leur faire comprendre que, tant que je délibérois, une nouvelle demande de leur part sur une affaire déjà remise à ma décision ne venoit pas à propos et que c'étoit me manquer de confiance. Je leur répétois la promesse, que M^r^. de Roon m'étoit venu porter de la part de toute la bourgeoisie, de s'en remettre à ma décision [1]). Ils eurent le front de dire qu'ils ignoroient cette promesse, qu'alors il n'y avoit point eu des Gecommitteerden der Wijken, qu'ils n'avoient pourtant rien à objecter contre ma décision, mais que, pour plus de seureté, ils demanderoient demain l'avis de(s)

[1]) Le 29 Août W. Bentinck avait été à Amsterdam et y avait reçu cette promesse.

Wijken. Il faudra voir ce qui en arrivera, mais il est seur que, si j'avois pu décider l'affaire du conseil de guerre en même tems que les autres, cela auroit mieux valu, mais n'ayant pu trouver si vite les sujets et me décider s'il vaut mieux deux ou cinq collonels, il ne m'a pas été possible. Un de ces gens a été assez impoli pour dire qu'ils se fioient bien à moi, que j'étois porté à leur faire justice et à leur donner pleine liberté, mais que mes Raeden m'en détournoient, ce qui a mis notre gros ami dans une furieuse colère. Je vous raconterai cela plus amplement à mon retour. Adieu, mon ange d'Annin, je vous embrasse mil et mille foi et Caroline et Guillaume et suis jusqu'à la mort votre fidèle ami

PEPIN.

P.S. En fermant celle-cy, j'ai eu une députation des volmagten pour me remettre la nouvelle requête, et j'ai après quelques altération (altercations?) dit que je renonçois à la décision, ce qui a paru les embarasser. Demain je saurai ce qui en aviendra. Dieu veuille préserver cette ville de malheurs. J'en lave mes mains.

LETTRE CXXIV.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

—

Amsterdam, ce 10 Sept. 1748.

Je suis tellement fatigué ce soir, mon cher coeur, que vous ne recevrez cette foi qu'une petite et courte lettre de mon Excellence, et vous ne serez pas surprise, ma plus que chère Annin, de ma fatigue et combien je suis échauffé, quand je vous dirai que cette nuit à trois heures et demie Grovestins, accom-

pagné des deux Bentinks, entra dans ma chambre pour me dire qu'il y avoit du mouvement et du mécontentement en ville et que les officiers de ma garde demandoient à me parler. Je les fis venir devant mon lit et j'écoutai leur discours. Ils me demandèrent de faire aussi entrer les sergeants et à la fin il y en eut une huitaine. Ils me dirent des choses très fortes et peu mesurées, qui, grâces à Dieu, ne m'ébranlèrent point, et après les avoir renvoié, je tâchois de me rendormir, ce qui, avec le nombre d'idées que j'avois dans la tête, me réussit très mal. Ce matin les mêmes officiers vinrent me déclarer, que, si le bourgois n'avoit un conseil de guerre tout à fait indépendant et libre, il ne seroit pas content. Je leur dis que, si on ne me laissoit une libre décision, je renoncerois avec plaisir à me mêler d'une affaire, dont je ne pourrois avoir que du chagrin et du désagrément. Après cela j'ai tenu des conférences avec mes messieurs et ensuite avec les bourguemaîtres depuis midi jusqu'à cinq heures, et j'ai résolu avec eux que pour prévenir toute fausseté et inversion de mes paroles, que je répondrois par un imprimé qu'on communiqueroit à toutes ces compagnies, ce qui se fait actuellement et dont il faudra voir demain l'effet, après quoi, s'ils ne sont pas encor contents, je renonce à me mêler du tout de ces affaires. Dans ce moment les Scholten [1]) viennent me dire que l'on est pas satisfait de ma pièce, et que ce coquin de Feytema déclame au Doelen que ma réponse est captieuse. Dieu scait ce qui en aviendra entr'eux; j'en lave mes mains et me confie en Lui que je n'ai fait que mon devoir et suivi ce que la droiture et la sincérité, qui sont mes guides, me préscrivent. Hasselaar est arrivé [2]) et a accepté le

[1]) J. A. Scholten, déjà nommé, et son fils, Chr. Scholten.

[2]) d'Aix la Chapelle. Cf. n°. CXIX.

poste sans hésiter et d'une façon polie. Je me réserve de vous le détailler de bouche. Je viens de recevoir votre chère lettre. Je ne sçai ce qui s'est passé en mon absence avec Van der Meer et celui dont il se plaint, mais devant moi cela va bien. Les bruits et la fermentation à Haerlem m'obligeront vraisemblablement de passer par les Veenen pour éviter cette ville, aussi je crois qu'il vaudra mieu remettre la partie de Teijlingen à mon retour, au moins que l'on pense que je puis, en faisant ce détour de huict lieues s'il faut rebrousser à cette campagne, venir à tems sans m'échaufer pour y diner. Adieu, j'embrasse tendrement mon ange d'Annin, Caroline et Guillaume, et je fais des voeux ardens d'avoir en peu le bonheur de vous rejoindre.

PEPIN.

LETTRE CXXV.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Retour prochain. Affaires d'Amsterdam.

Amsterdam, ce 11 Sept. 1748.

Je viens, mon cher coeur, de vous dépêcher une lettre par Catwijk et craint qu'elle ne vous parvienne pas d'aussi bonne heure que celles par courier. Je reprends la plume pour vous donner le bonsoir et vous dire que je me flatte de partir, s'il plait à Dieu, après demain d'ici ou pour le plus tard Sammedi, car je suis las d'être ballotté comme je le suis. C'est à tout moment quelque chose de nouveau, et on en impose à la multitude. Messieurs Feytema, de Bruin, Pols, Henskens, peut-être Gimnig cherchent à tout embrouiller; les gens les plus aimez, comme les

Scholtens, n'ont plus voix en chapitre et d'heure en heure la scène change du blanc au noir. Si dans deux jours le repos n'est pas rétabli, quand même je resterois un mois, je ne gagnerois rien; ainsi peut-être faudra-t-il aviser à la Haie à d'autres moyens, quoiqu'ils seront d'une très difficile aplication. Adieu, mon ange, que j'aime au delà de l'expression et sans laquelle je ne puis être content ni heureux. Embrassé les enfans et soyez assurés de toute la tendresse, la fidélité et l'amour du pauvre

PEPIN.

LETTRE CXXVI.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

Amsterdam, ce 12 7bre 1748.

.... [1]) J'ai déjà eu quelques audiances et je jure comme un charretier enbourbé contre de Back de ce qu'il n'est pas encore ici, là où il y a quantité des Wijcken qui demandent à me parler. Il dort chez Reuss depuis deux nuit, n'ayant pas été trop bien et le bruit étant trop grand ici. Notre gros Tribun [2]) est d'une humeur insuportable depuis avant-hier et surtout depuis hier, remarquant que son prétendu favoritisme auprès du public s'en va en bredouille et cela absorbe toutes ses pensées, de façon qu'il est plus distrait et sourd que jamais et qu'il n'a la tête rempli que des idées de la perte qu'il craint de faire de la confiance ou de l'amour du public. Adieu, mon ange,

[1]) La première partie contient des avis sur l'arrivée prochaine de sa mère à La Haye.

[2]) W. Bentinck.

j'ai déjà dû écrire un mot pour ma mère, une réponce à de Wijken, de Back n'y étant pas et pour prévenir qu'ils ne fardent mes paroles. J'embrasse les enfans et mon incomparable et chère Annin.

Et sono il tuo fidellissimo

PEPINO.

LETTRE CXXVII.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

—

Amsterdam, ce 12 Sept. 1748.

Je vous ai écrit ce matin par Moresco, mon cher coeur. J'ai passé une matinée plus difficile dans un sens que toutes les précédentes, ayant eu plus d'audiances du Doele que jamais: j'avois l'air d'un médecin qui donne des consultes, et de Back écrivoit sur un petit papier les receptes pour la conduite des gens en général. Je ne puis encor rien conclure du tour que prendront les affaires du conseil de guerre et les menées des Gecommitteerden, mais l'amour du public pour moi est le même, grâces Dieu, et la scène nocturne l'a augmenté et réveillé, en excitant l'indignation du peuple contre ceux qui l'ont jouée. Demain je finirai la liste des Oudt Raeden et, s'il m'est humainement possible, je partirai après demain pour nous rejoindre, et si vous vouliez alors me venir rencontrer où je changerai la dernière foi de chevaux auprès de la Maison de Swieten, je vous le ferai sçavoir encor par exprès et le jour positif, qui ne sera jamais assez tôt pour mon empressement et mon impatience de vous revoir. Demain je dine à la maison de ville,

où j'ai invité Borsselen [1]) et Lambrechts [2]) de venir. Leur arrivée et force d'affaires m'obligent d'abréger. J'embrasse les enfans et vous, mon ange, million de foi en idée et je ne vis et ne respire que pour vous, comptant les jours perdu que je passe sans vous. Adieu, ma chère Annin, aimez toujours votre fidèle

PEPIN.

Il fait une chaleur à mourir ajourd'hui et malgré force d'éclairs et un peu de pluie, l'air n'est pas raffraichi. Bonsoir mon ange.

LETTRE CXXVIII.

W. van Borsele à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

—

Amsterdam, ce 12 Sept. 1748.

Madame.

Arrivé ici je me suis d'abord rendu chez S. A. S., que j'ai eu la satisfaction de trouver en parfaite santé mais très occupé, ainsi que je n'ai eu qu'un moment pour lui faire la révérence. Autant que je puis juger de l'état des affaires, le grand point est l'article de la décision du conseil de guerre. Il est encore incertain, si l'avis, que le Prince a fait imprimer, pourra être mis en exécution par le moyen des bourgeois même à cause des différents sentiments qui se trouvent entr'eux. On a eu aujourd'hui un conseil de guerre des bourgeois, où l'on n'a rien conclu, demain après

[1]) W. van Borsele, frère aîné du représentant du prince en Zélande, J. van Borsele.

[2]) Probablement W. B. Lambrechtsen, membre de la régence de Flessingue.

midi il s'en tiendra un second, où il faut espérer qu'on s'accordera, et s'ils ne s'accordent point, il me paroit qu'ils seront obligés de remettre le choix des membres à son Altesse Sérénissime. Ainsi je n'ose pas me flatter que le Prince poura partir avant Samedi ou Dimanche. J'apprends que S. A. S. est invité demain à la maison de ville, où il y aura un grand concours de toutes sortes de monde, car le Prince ne sort jamais sans un cortège infini, qui lui donne beaucoup de marques de respects et d'amour. Je m'assure pourtant qu'il sera charmé de quitter cette ville.

W. BORSSELE.

LETTRE CXXIX.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Affaires d'Amsterdam.

Amsterdam, le 13 Sept. 1748.

Je commence à bon compte, mon cher coeur, cette lettre avant d'aller diner à la maison de ville, pour vous donner le bon jour et vous dire que je me sens une gaieté, dont je ne me suis pas encor apperceu depuis mon désagréable séjour ici, et que j'impute uniquement à l'espoir, que j'ai de plus en plus, de pouvoir partir d'ici demain et d'avoir ainsi enfin le bonheur, si ardament désiré, de vous revoir; mais je prévois pourtant qu'il sera bien midi ou une heure avant que je puisse partir, parce qu'il faut auparavant que je communique ma décision touchant l'Oudt Raedt. Je répands déjà partout que je pars demain, pour voir quel effet cela produit dans le public et pour juger à ce soir finalement si l'affaire du conseil de guerre me doit encor retenir malgré moi jusqu'après demain. Toute cette matinée s'est

passée en audiances et surtout à persuader aux Députez des Wycken de séparer leurs assemblées, et j'espère que je n'aurai pas emploié ma rhétorique en vain, car plusieurs m'ont prié de leur accorder leur démission, et réellement, tant que cette assemblée subsistera, les esprits du peuple seront dans la même agitation et fermentation qu'à mon arrivée, et on ne peut savoir ce qui en pourroit résulter, car vous ne scauriez croire, mon cher ange, combien les vieux régens jouent leur rôle dans tout ceci et qu'ils ne désespèrent pas de renverser tout ce que nous avons édifié, mais Dieu y pourvoira, je m'assure, et alors les affaires iront bien dans la République avec le tems. Vous pouvez juger par un trait si ces messieurs ne chipottent point, que hier on a demandé à Docher [1]), s'il étoit du parti de la cour ou des bourgeois. J'arrête ici pour finir après le diner.

Je reviens de la maison de ville et d'une conférence avec les deux plus jeunes bourguemaîtres. Le conseil de guerre a été tenu sans rien conclure et je ne sçai ce que le jour de demain procurera. J'espère toujours de partir. Les relais sont placé et il n'y a rien que la certitude de pouvoir, en restant jusqu'après demain, remettre le repos parfaitement, qui puisse me faire résoudre à différer mon bonheur. J'embrasse les enfans et suis jusqu'au tombeau votre tendre et fidèle ami

PEPIN.

[1]) Peut-être P. Docher, commissaire d'une section (wijk) de la ville. Cf. *Bijdr. en Meded.* XXVI, 23.

LETTRE CXXX.

W. van Borsele à la Princesse d'Orange. Avis sur le retour et la santé du Prince.

—

Amsterdam, ce 13 Sept. 1748.

Madame!

Depuis hier au soir je n'ai pu m'acquitter plus amplement des ordres de V. A. R. pour dépeindre plus vivement à S. A. Se. vos inquiétudes par raport à sa situation et que j'avois remarqués combien elle désiroit ardemment son prompt retour. Je suis persuadé que S. A. Se. hâtera son départ autant qu'il lui sera possible, les relais étant déjà ordonnés pour demain, mais dans ce moment, à notre retour de la maison de ville où S. A. a étés sumptueusement régalé, aux acclamations du peuple qui ne cessoient de bénir notre Prince, j'apprends que le conseil de guerre bourgeois s'est séparé sans avoir rien conclu, ainsi je crains que S. A. ne poura partir qu'après demain. J'assure V. A. R. que, non obstant toutes les fâcheuses occupations, S. A. Se. conserve toujours sa gaieté ordinaire et une santé parfaite.

W. BORSSELE.

LETTRE CXXXI.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Retour prochain.

—

Le 14 au matin.

Je charge König de vous remettre celle-cy, mon cher coeur, pour que vous ne soiez pas sans recevoir de mes nouvelles et parce que, quelque occupé et pressé que je le sois, ce m'est toujours une consolation

de m'entretenir avec vous. Je suis tout reiszfertig, mais je n'ose, avant que le carosse soit devant la porte, assurer si je pars aujourd'hui ou demain, mais mon espoir est plus grand que ma crainte. Quelle ne sera pas ma joie, quand j'aurai le bonheur de vous rejoindre, de revoir les chers enfans, de vous embrasser et de vous assurer de bouche de la tendresse et de l'amour de votre fidèle

PEPIN.

LETTRE CXXXII.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Il a fallu remettre le départ à cause du Conseil de guerre.

—

Amsterdam, le 14 Sept. 1748.

J'enrage, ma chère Annin, de voir mon bonheur différé et d'(être)obligé de me donner à moi-même un aussi désagréable démenti. Je me préparois à partir, déjà Grovestins attendoit à la porte l'ordre pour l'heure, lorsque les quatre bourguemaîtres régens sont venu me prier qu'ayant déjà tant fait pour le bien et le repos de leur ville, je voulusse avoir la bonté d'attendre l'issue du grand conseil de guerre de ce matin, afin que, s'il ne produisoit pas l'effet désiré, je puisse par une décision finale des points différentiaux mettre la dernière main au rétablissement du repos public. J'ai longtems combattu et représenté tous les pressants motifs qui m'appelloient à la Haie, dont le plus pressant de tous est le vuide que mon coeur ressent, quand il est absent de ce qu'il aime, mais ces messieurs ne lâchent point prise. J'ai capitulé que je resterois encore ce soir, moyennant que l'on me laisse pour seur partir demain matin, car je ne voulois pas être la dupe de ma com-

plaisance, et que absolument je ne voulois pas non plus être retenu jusqu'à Lundi, et sous ces conditions j'ai dû céder. Le coeur me saigne de devoir moi-même reculer et retarder mon bonheur. Pardon, cherissime Annin, de vous en avoir imposé par mon billet avec König, mais on se flatte aisément des choses qu'on espère. J'embrasse les chers enfants et demain j'espère d'embrasser leur mère. En chemin que je languis d'être avec vous dans le petit carosse. Adieu, je vous adore.

PEP.

LETTRE CXXXIII.

Le Prince d'Orange à la Princesse. Election du Conseil de guerre; il va partir.

—

Amsterdam, ce 14 Sept. 1748.

Je reprends pour la troisième foi la plume, mon cher coeur, pour que demain à votre levé vous soyez informée que par la bonté divine les délibérations du conseil de guerre, dirigée selon que j'en étois convenu hier au soir avec les plus anciens capitaines, ont eu un si heureux succès que l'élection finale des cinq collonels et des soixante capitaines, d'autant de lieutenants et d'un pareil nombre d'enseignes, s'est faite au gré de toute la bourgeoisie, et je suis actuellement occupé à faire expédier une publication pour confirmer et aprouver ce qui a été fait, expliquer et corriger des idées hétéroclites qu'on avoit voulu inspirer à la bourgeoisie, pour exhorter au repos et dissoudre l'assemblée du Doele et de la Commission des soi-disant Gecommitteerdens, et quoiqu'on voudroit que je reste jusqu'à Lundi pour consolider toutes choses, j'ai persisté dans mon dessein, et on imprimera cul par

dessus tête la publication que je résume actuellement que j'écris celle-cy en présence des quatre bourguemaîtres. Adieu, bonsoir, aimez toujours votre fidèle Pépin, qui vois aime plus que la vie. J'embrasse les enfans et leur Hagel et chère maman. Bonsoir.

LETTRE CXXXIV.

Le Prince d'Orange au conseiller-pensionnaire. Affaires diverses.

Leeuwarden [1]), den 28 Dec. 1748.

WelEdelGestrenge Heer.

Ik heb met veel genoegen UW.E.G. altoost aengenaeme van den 24sten deser ontfangen [2]) en ben UW.E.G. verplight voor het gecommuniceerde, laetende mij volkoomen welgevallen hetgeene door UW.E.G. is verrigt, soo omtrent het besorgen van expeditie voor de terugmars van onze krijgsgevangens, als omtrent het subsidieeren van het collegie ter admiraliteit in West-Frieslandt; de boodschap aen de Heer van Hoey [3]), die niet aengenaem sal zijn geweest en daar ik mijn deel nog bij mijn terugkomst van sal

[1]) Le 18 Déc. le Prince était arrivé à Leeuwarde pour mettre fin aux troubles de Frise. Pour ces troubles, cf. *Doting, Verward Friesland*; un article de M. *Slothouwer*, intitulé *Friesche troebelen gedurende het jaar 1748* (Nijhoff's Bijdragen, 3e R. II), et *Een Dagverhaal van Jhr. Johan Vegelin van Claerbergen omtrent de troubelen van het jaar 1748* (1899).

[2]) Manque.

[3]) A. van Hoey, pendant plusieurs années ambassadeur de la République à la cour de France, avait été toujours très favorable à une entente étroite entre la République et la France; mandé à La Haye en 1747, il se flattait de retourner à Paris après la paix, mais on le rappela définitivement et y envoya provisoirement M. De Larrey.

hebben; als eyndelijk nopens den Professor Koenig [1]) en het verschil tussen die van den Hage en den Hogen Krijgsraedt [2]). Als bij Koenig zijn titul die van Mattheseos nog bij kwam, zoude zulxs, verbeelde ik mij, hem niet onaengenaem zijn.

Wat de betaeling van de Heer Charles Bentink betreft, meen ik aen UW.E.G. van vijf duysent Guldens gesegt te hebben [3]): het kan wel zijn dat ik in die conversatie gesuponeert heb, dat hij bevorens maer drie duizent Guldens hadde ontfangen, maer in de schielijkheit bij mijn vertreck hij mij op de betaeling presseerende, gaf ik hem te kennen dat hij vijf duizent Guldens zoude hebben, soo dat ik UW.E.G. verzoek, om dat werk zijn beslag te geven, de overige twee duizent Guldens aen hem te laeten toekoomen.

De saeken, die ik hier vrij verwart en meenigvuldig heb gevonden, nu bijnae en nog eenigsints reedelijk nae genoegen geschikt hebbende, sal ik mijn terugreis soo seer verhaesten als weer en windt of andersints de weegen het mij sullen mogelijk maeken en toelaeten en ik hoop in het begin of midden van d'aenstaende week UW.E.G. in gesondheid in den Hage te ontmoeten.

De Generael van Burmania [4]) schrijft mij, dat de Fransche commissarissen hem telkens vraegen of hij

[1]) En 1744, grâce à la protection du Prince, Samuel Koenig avait été nommé professeur à l'université de Franeker. Le 24 Nov. 1748 il fut nommé bibliothécaire et conseiller du Prince, et le 12 Avril 1749 professeur de philosophie à La Haye. Cf. *Collot d'Escury, Hollands Roem*, VI, 1, p. 249.

[2]) Par rapport à cette querelle, je n'ai rien trouvé.

[3]) Pour sa mission au roi d'Angleterre.

[4]) G. O. van Burmania, général d'infanterie, commissaire de la République à Bruxelles pour régler l'évacuation des villes et forteresses de la Barrière.

geen antwoort van H.H. H.H. M.M. aen haer mede te deelen heeft op de memorie en officien, door haer op speciale last des Coonings ten voordeele van de Keurvorst van de Paltz [1]) gepasseert, soodat hij, en ik met hem, begrijp dat zij eenig schriftelijk antwoort verwagten, soo om sig bij haer hof te verantwoorden, als om aen de Keurvorst te doen blijken van het weesentlijk passeeren van haer goede officien, daer ik gemeent heb UW.E.G. van te moeten preadverteeren om desselfs gedagten te laeten gaen, hoe op de onvervankelijkste en beste wijse daeromtrent iets te doen. De fiscael Boreel [2]) heeft aen de greffier Fagel geschreeven om mij te versoeken van d'admiraliteit van Amsterdam te autoriseren om op lijfrenten nae het voorbeeld van de Maeze [3]) te negotieeren, dat mij wat bedenkelijk is voorgekomen. Hij expliceert sig soo duister op de reeden die de compagnie belet van haer crediet te verstrecken, dat ik gemeent heb de saek dilatoir te moeten behandelen. De admiraliteit van Harlingen singt deselve klaegliederen van d'anderen en wenste met penningen te worden voorsien, dat seer moeylijk, soo niet onmooglijk sal zijn. Zij beklaegen sig dat haer bij Gecommitteerde Raeden is ingehouden en geweigert de betaeling van sekere dertig duysent guldens, die door een schicking seedert eenige jaeren aen haer wierde gedaen en welkers cessatie haer belemmering dies te grooter maekt. Soo UW.E.G. het noodig oordeelt om tijdt te winnen dat de vergae-

[1]) L'électeur Charles Théodore, marquis de Bergen op Zoom. Cf. *Rousset*, *Recueil* XX, 251 svv., *Wagenaar*, XX, 254. Il contestait les droits de souveraineté de la République.

[2]) J. Boreel.

[3]) L'amirauté de la Meuse avoit été autorisée de faire un emprunt de 400.000 florins. Cf. *Res. van Holland*, 1748, le 15 Oct.

dering van H. Ed. Gr. Mog. teegens de naestvolgende week en alsoo teegens dingsdag over agt dagen beschreeven worde of wel een week laeter, ik sal het mij volkoomen laeten welgevallen, in hoop dat het plan van finantien genoegsaem in ordre sal zijn gebragt.

Ik ben....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

CXXXV.

Notes de W. Bentinck. Situation critique de la République et du Prince. Opposition d'Amsterdam. Nécessité de la démission du conseiller-pensionnaire Gilles.

—

18 Janvier 1749.

J'ai pensé à tout ce dont nous parlames hier. Voici le résultat de mes méditations. J'ai dessein d'aller trouver le Prince et la Princesse ensemble; de leur dire que l'Etat touche à sa ruine; que le Prince et sa maison sont sur le bord du précipice; que la ville d'Amsterdam suivant ses anciens principes s'élève publiquement et haut à la main contre le Prince; qu'elle a choisi pour abattre le Prince un moyen sûr et infaillible, c'est de contrecarrer le rétablissement des Finances; que le Prince a considérablement perdu de l'affection de la plus saine partie de la nation (c'est un fait qui n'est que trop bien prouvé, et la raison en est que le Prince a manqué de fermeté et de résolution, et n'a pas montré dans sa conduite la suite et l'unité de vue qu'on avoit attendu de lui, non plus que l'activité requise pour conduire un Etat; de sorte que les affaires traînent à présent pis que jamais); que cette affection perdue, il ne restera plus au Prince pour se soutenir que l'armée; que cette

armée doit être payée; que sans argent elle ne pourra l'être, et se débandera; que tous ces officiers étrangers s'en iront chez eux prostituer le Prince; que le Prince tombera dans le mépris; que le mépris est pire que la haine, parce que la haine peut être passagère et accompagnée de l'estime, le mépris au contraire; que mettant à quartier tout ce qui regarde le Prince, le danger éminent où il est avec sa maison, et la ruine inévitable où il va entrainer tous ses amis (dont le nombre est à la vérité si petit, que je ne sai s'il mérite d'entrer en aucune considération), il s'agit de la République; qu'il y a periculum in mora; qu'il s'agit de chercher un remède promt et efficace; que ce n'est l'affaire d'une heure de conversation, qu'il faut y revenir et tourner les choses de tous les cotez, et les considérer sous toutes leurs faces; dat het schip verseilt is: qu'il est sur un rocher; qu'il faut premièrement le mettre à flot, mais que cela ne suffit pas; qu'il faut prendre des mesures pour ne pas échouer de nouveau; que j'ai averti le Prince et la Princesse à tems du danger, quand il étoit plus éloigné; que toutes les représentations que j'ai faites ont été attribuées à mauvaise humeur; que j'ai du moins la consolation de n'avoir à cet égard aucune reproche à me faire; que je suis prêt, en cas que l'on juge que je puisse être de quelque utilité, de concerter avec le petit nombre des gens en qui je crois que le Prince doit se fier, ce qu'il y a à faire pour sauver l'état; que malheureusement celui qui devroit, par le poste où il est [1]), être le principal instrument, est précisement celui dont on se doit le plus méfier; que la preuve en est que, nonobstant que son emploi le mette à portée d'être mieux informé que personne du véritable état des affaires et nonobstant la protection

[1]) c. a. d. le conseiller-pensionnaire.

peu meritée du Prince, il ne fait pas à tems, moins encore continuellement, comme il le devroit, les représentations au Prince pour remettre les choses de façon que l'honneur du Prince et de l'Etat soient sauvés, et que ce nouveau gouvernement prenne consistence, car il n'en a encore aucune, et il ne paroit pas que l'homme en question travaille à lui en faire prendre; que si l'on juge que je suis bon à quelque chose, je demande à quoi; que si l'on juge que non, je prie de le savoir plutôt que plus tard; que je me soucie si peu de la sotte gloire de passer pour un homme de conséquence, sans être utile à ma Patrie, que je serai charmé de quitter la place; que si les choses ne prennent pas bientôt une autre face, j'y serai obligé; que j'y suis actuellement déterminé; que pendant le précédent gouvernement j'ai refusé tous les offres qui m'ont été faits pour m'engager dans leurs mesures; que je regarde comme un bonheur pour moi de n'avoir pas reçu aucun bienfait du Prince, de sorte qu'on ne pourra jamais me taxer d'ingratitude; qu'il s'agit de commencer par Amsterdam; qu'il faut que le Prince prenne sur cela son parti; qu'avant de le prendre, il y faut bien penser; qu'après qu'il sera pris, il faut qu'il soit soutenu, quoi qu'il en arrive; qu'il faudra alors en faire ouverture (et pas auparavant) à ceux des magistrats en qui le Prince se confie, et en présence de ceux avec qui le Prince aura concerté, afin qu'ils soient témoins, et qu'ils sachent à quoi s'en tenir; qu'après cela l'on verra comment aller plus loin; mais que jusqu'à ce que le Prince soit sûr qu' Amsterdam ne le contrecarrera plus, il ne tient rien; qu'il peut même être sûr au contraire que tout ceci n'est qu'un commencement, et que la fin sera la perte de l'Etat et la prostitution du Prince.

CXXXVI.

Notes de W. Bentinck. Conférence sur les finances et sur Amsterdam avec le Prince et la Princesse.

—

18 Janvier 1749.

Gronsfeld, De Back et moi. P. et Psse à 6½.

Grande anxiété et silence.

Prince ouvre la conférence: que faire pour remettre les aff(aires), partic(ulièrement) finances?

La Psse: Voilà l'etat de quest(ion); s'adresse d'abord à moi: que faire?

Grande question; bien à penser; écouter les autres.

Gronsfeld: qu'ainsi est.

De Back ad idem; qu'il en faut parler à tête reposée.

Prince. Amsterdam contre le stadh. Après quelque conversation très serieuse, la question reduite à 3 points:

1°. Hoofdofficier, 2°. Magistrat, 3°. Krijgsraad.

1°. De Dieu [1]) doit quitter. Comment faire? le lui faire insinuer rudement par Hass(elaar).

2°. Magistr. Tout de personnes qui n'ont aucun rapport à l'ancien gouvernement.

3°. Krijgsr. Bourguemaîtres faire venir les colonels, leur dire qu'il faut que le krijgsraad fasse la taxation [2]). S'ils biaisent, se servir du nom du Prince et en cas de besoin se servir de l'autorité des Etats.

Hasselaar mandé; point question du 2. Sur 1 et 3 Hassel. d'accord.

Van Wesel mandé informe Hasselaar touchant De Dieu et sort.

Récapitulé avec Hasselaar.

[1]) D. de Dieu, hoofdofficier (c. a. d. chef de la justice et de la police) à Amsterdam.

[2]) Cf. *Wagenaar* XX, 231 sqq.

18 Janvier 1749.

1°. Of het comptoir Generaal tegen 1 Febr. geopent sal werden. Onmogelijk.

2°. Wat middel om het gaande te houden, terwijl maar 4 mill. in cas. Reserve van 800^{m} daaronder, en 900^{m} 's maands aan soldij. Door mij amptgeld; door R. P. personeel 10 maal, amptgeld niet voldoende en te laat. Personeel 6 mill. maar te laat. Bij Amsterdam hulp soeken. Niets geconcludeert.

3°. Amnestie, bij occasie van prov(isioneel) middel[1]; dat prov. middel daardoor moet. Amnestie door R. P. geproponeerd; niet tijdig gevonden. De Prins sal prov. middel in de vergad. aandringen.

CXXXVII.

Notes de W. Bentinck. Affaires d'Amsterdam.

19 Janvier 1749.

Le Prince a parlé seul à Hasselaar touchant le changement de magistrature, et Hasselaar a demandé pour échevin Roël, que le Prince lui a accordé.

Lundi 20. Hasselaar est allé à Amsterdam.

Jeudi 23 est venue la réponse de Hasselaar à Gronsfeld. De Dieu vouloit bien quitter[2]), mais pas encore; mais vouloit attendre que la magistrature fut changée. (Il vouloit gagner du tems. Interdum fiet aliquid). Gronsfeld vient chez moi avec sa réponse. Nous allons ensemble chez De Back, avec qui nous

[1]) *Wagenaar*, l. c.

[2]) Cf. les documents, publiés par M. *Krämer*, dans les *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.*, t. XXVIII, p. 428 sqq.

concertons ce qu'il faloit faire. Il fut conclu que De Dieu devoit quitter d'abord ohne raisonniren, que Hasselaar devoit laisser tomber Roël et qu'il devoit prendre en sa place pour échevin un Hasselaar d'Emmenes, qu'il avoit lui même recommandé à la place d'un Van der Lyn, qui n'avoit pas l'âge (à 20 jours près); que Berkenrode devoit aller à Amsterdam pour faire exécuter tout ceci. Nous allames, Gronsfeld et moi, chez Berkenrode, avec qui nous repassames la liste des échevins et l'arrêtames, et Berkenrode s'offrit de faire tout ce que l'on voudroit pour faire réussir l'affaire, et qu'il partiroit ce même soir avec un jacht pour Amsterdam. Nous dimes à Berkenrode de rester chez lui prêt à venir, quand on le feroit chercher. Nous allames, Gronsfeld et moi, chez le Prince. Il avoit pris médicine, et Heyden avoit ordre de n'annoncer personne. Le même jour il étoit arrivé 3 chefs des Bylties avec leur enseigne Boudaud, chargés d'une requête qu'ils avoient présentée aux bourguemaîtres pour leur gilde. Ils n'étoient pas contents de la réponse dilatoire ni du renvoi à l'année suivante. En même tems étoit venue une requête du bakkersgilde à Amsterdam, se plaignant des overluiden de leur gilde, qui ne pouvant faire leur compte au gilde vouloient attendre un procès pour y être contraints. Les bourguemaîtres disoient qu'ils ne pouvoient l'empêcher. Le gilde demandoit d'y pourvoir. Nous demandames à voir la Princesse, qui nous reçut fort obligeamment mais embarrassée d'une façon, qui paroissoit d'autant plus qu'elle prenoit plus de peine pour se cacher. Elle nous écouta, alla chez le Prince, après nous avoir dit d'aller attendre en bas. Nous descendimes dans la salle à manger, et peu après la Princesse vint elle même ouvrir la porte, nous fit entrer dans le cabinet, où nous trouvames le Prince, qui nous dit:

„Voici cet homme inaccessible." Il dit qu'il étoit occupé à lire les articles d'interrogatoire pour le vieux renard[1]) (comme vous l'appellez, parlant à moi). „Il fait le simple," dis-je, „mais s'il l'est, il faut lui ôter la régie de son bien, et le mettre en tutèle." „Allons, allons," dit la Princesse, „ce n'est pas de quoi il s'agit." Sur quoi Gronsfeld fit rapport de ce qu'il avoit d'Amsterdam, et moi des Bylties et des boulangers d'Amsterdam, ajoutant que le premier pressoit, le second point, que les Bylties devoient retourner à Amsterdam. Nous fumes bien écoutés. L'on se rendit aux raisons que nous allégames sur De Dieu, et nous proposames d'envoyer chercher Berkenrode pour lui parler du tout comme étant mieux au fait que nous d'Amsterdam. Pendant qu'on alloit chercher Berkenrode, j'allai chercher les Bylties avec Boudaud. Berkenrode arrivé joua son rôle parfaitement bien et, sans faire semblant qu'il nous eut parlé, tourna la conversation de façon que tout fut arrêté comme nous en étions convenus; et il fut résolu qu'il partiroit pour Amsterdam le même soir pour l'exécution. Les Bylties entrèrent après cela, firent leurs messages. Le Prince voulut que nous fussions tous trois présents pour avoir des témoins. Il leur dit de s'adresser aux nouveaux magistrats apres la Chandeleur, et qu'il les aideroit et interposeroit son voorspraak auprès d'eux en leur faveur. Ils repartirent très contents. Le Prince dit après cela à Gronsfeld, Berkenrode et moi qu'il etoit frappé de la conduite des nouveaux bourguemaîtres et de leur mauvaise volonté, qu'ils ne pouvoient cacher. Nous nous en allames chez De Back, où Berkenrode nous vint trouver et nous y achevames le détail de toute l'affaire. Berkenrode partit.

[1]) Probablement Cronstrom.

LETTRE CXXXVIII.

Berkenrode à De Back. Succès de son voyage à Amsterdam.

—

Amsterdam, 24 Janvier 1749.

Monsieur.

Je vous dirai en peu de mots que tout a réussi assez heureusement. Mr. de Dieu remerciera Mardy prochain et on [1]) a dégagé sa parole avec Mr. R(oël). Mr. de Gronsfeld recevra cependant une lettre par la poste, où il verra une bile tant soit peu échaufée, mais tout cela se calmera avant demain au soir. En cas que Mr. de Gronsfeld réponde à Hasselaar, je lui prie de ne point particulariser sur le sujet d'aucun des deux messieurs susmentionnés; l'affaire doit rester finie et réglée, sans qu'il en soie plus question. Je connois mon homme, réflexions après coup ne valent rien avec certaines gens, la chose une fois brusquée on fait semblant de n'y plus penser.

Je vous supplie, Monsieur, de me répondre un petit mot par le porteur de celle-ci, si S. A. S. ne trouve pas bon que je reste encor quelques jours ici pour voir le tout réglé et en ordre; autant que je pourrai en être instruit, elle peut disposer de ma personne en ce que bon lui semblera, toute mon ambition étant de pouvoir lui être utile.

BERKENROODE.

Je n'envois pas la requête contre R(oël) à M. de Gronsfeld: 1°. on n'en a plus besoin; 2°. elle étoit contre lui en tant qu'il étoit inspector collegii medici; depuis ce tems on l'a fait commissaire et par là il s'est démis de cette première charge; il est pourtant sûr et certain qu'il passe ici avec fondement

[1]) c. a. d. Hasselaar.

pour un du parti opposé. En cas que dans la lettre à M. de Gronsfeld il y eût quelque chose un peu fortement exprimé, on ne doit réellement l'attribuer qu'à une espèce d'oplopendheyd die haest overgaet; c'est toujours un parfaitement honête homme [1]). Je ne lui ai pas dit que j'ai lu sa dernière lettre à M. de Gronsfeld; il faut s'entendre dans ce monde pour ne pas donner à gauche.

CXXXIX.

Notes de W. Bentinck. Affaires d'Amsterdam. Négociations à Berne.

Janvier 1749.

Samedi 25. Gronsfeld reçut une lettre de Hasselaar, qui lui mandoit que De Dieu sur la seconde représentation avoit dit qu'il étoit prêt à quitter le lendemain, mais que Hasselaar lui avoit dit que, comme le lendemain il devoit se faire une exécution, où la présence du baillif étoit requise mais que le Mardi suivant 28 Janv. le conseil de ville s'assembleroit, qu'alors il devoit résigner son poste, ce que De Dieu s'étoit engagé de faire. Hasselaar ajoutoit que Huigens [2]) seroit sur le champ élu en sa place; qu'il s'étoit dégagé de la parole donnée à Roël, et que les nouveaux échevins seroient ceux que le Prince avoit désignés. Tout cela fut communiqué par Gronsfeld au Prince, qui en fut fort content. Le même soir j'allai à la cour. L'on fit entrer Haren [3]); pendant qu'il y étoit, l'on vint appeller le Pensionnaire et le Greffier (Haren avoit plus d'une fois parlé au long au Greffier en particulier). Je regardai De Back qui me dit: daar moet gij niet

[1]) C'est toujours M. Hasselaar.

[2]) W. Huyghens, seigneur de Hoenkoop.

[3]) O. Z. van Haren.

bij weesen, 't is over de saak van Bern, dat is boven jou verstant. Il me dit aussi que Haren lui avoit parlé à lui ce même soir, et lui avoit voulu expliquer la chose, mais que De Back lui avoit dit que cela étoit au dessus de sa portée, qu'il ne pouvoit le comprendre. Haren ayant voulu continuer son explication à diverses reprises, De Back lui avoit toujours répété la même chose, jusqu'à ce qu'enfin Haren y renonça. De Back et moi nous nous en allames.

Le lendemain, Dimanche 26 à midi, le Prince m'envoya chercher pour me parler touchant des informations, que je lui avois envoyées touchant ceux qui avoient vendu à Amsterdam l'estampe de la potence [1]). La Princesse y étoit. Cette affaire là finie, je tirai de ma poche un extrait d'une lettre de Berne du 15 Janv. La Princesse voulait s'en aller. Je la priai de rester. Le Prince l'en pria aussi. Elle resta après s'être fait prier, mais après la lecture de la première page, elle s'en alla sans rien dire. Je restai avec le Prince. Je lui parlai encore de cette affaire de Berne comme d'une chose de la dernière importance, surtout par rapport à lui même, parce que l'affaire étant gâtée, le blâme en retomberoit sur lui, qui avoit choisi ceux qui l'auroi(en)t gâtée. Il voulut justifier ce qui s'étoit fait, non pour la forme, car il condamnoit le tour du mémoire de la Calmette [2]), mais pour le fond, disant

[1]) C'était une estampe montrant douze hommes pendus et une enseigne à l'inscription: Orangies Vrijheid. Cf. *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.* XXVIII, 346.

[2]) Ch. F. Bosc de la Calmette. Cf. *Secr. Resol. Holland*, 18 Sept. 1748. *Secr. Resol. Staten-Generaal* (Archives du Royaume), le 19 Sept., 30 Dec. 1748, 10 Févr., 4 Mars, 15, 25, 29 Avril 1749. Pour augmenter la garde on avait pris trois compagnies dans les régiments bernois; le gouvernement de Berne ne le voulait pas permettre.

qu'au bout du compte, si messieurs de Berne ne vouloient qu'il eut des gardes Suisses avouées de leur canton, ils ne pouvoient l'empêcher d'en avoir qui ne le fussent pas; que ces messieurs avoient pris la mouche, qu'ils s'étoient formalisés de ce qu'il ne leur avoit pas notifié son stadhoudérat; qu'ils étoient de mauvaise humeur, mais que cela passeroit; que c'étoient eux qui y perdroient le plus et que les autres cantons, Zurich par exemple, en profiteroient. Le soir je n'allai pas à la Cour.

Le Lundi, 27, j'y dinai; après le diner je suivis le Prince dans son cabinet. Je lui parlai encore sur le même sujet. Je le priai de considérer les conséquences qui résulteroient d'un éclat entre la République et les Suisses; que soit à tort, soit avec raison, l'effet en seroit le même. J'ajoutai que le malheur étoit que le Prince étoit mal informé ; que Haren ne méritoit aucune croyance, qu'il mentoit pour oui ou pour non; que pour moi je le connoissois si bien sur ce pied, que le son, qui sortoit de sa bouche quand il parloit, n'affectoit que mon oreille et non mon entendement, et ne faisoit pas d'autre effet sur moi que le bruit d'une cloche. Le Prince m'écouta fort tranquillement et ne prit que très foiblement le parti de Haren, avouant qu'il étoit sujet à craquer dans les histoires qu'il faisoit.

Le Mardi 28 j'écrivis une lettre au Prince sur le même sujet [1]).

[1]) La Haye, le 28 Janvier 1749.

Monseigneur.

J'eus l'honneur Dimanche passé de donner connoissance à V. A. S^e^. que M^r^. de la Calmette, selon les informations que j'en avois de Berne même, n'avoit pas bien mené les affaires-là; que l'on y comptoit tout culbuté; que les gens

Le Lendemain Mercredi 29, j'appris que le Prince l'avoit montrée à De Back et qu'il avoit parlé aussi de l'affaire même au Greffier, comme d'une chose sérieuse pour ses conséquences, disant au Greffier de

les plus sensez et les mieux intentionnez pour l'Etat disoient qu'il y avoit de la faute de Mr. de la Calmette et qu'il n'y entendoit rien; qu'il n'y étoit ni aimé ni respecté et qu'il y fera beaucoup de mal à nos affaires; qu'on avoit remis le mémoire du 13 Janvier à une Commission pour y faire une réponse, qui sans doute seroit bien forte, et qu'il y avoit des gens à Berne qui croyoient qu'on déclareroit à Mr. de la Calmette qu'on n'aura plus rien à faire avec lui et qu'on enverra son mémoire en original à L. H. P. pour leur demander, si les ordres de Mr. de la Calmette sont de parler (de telle manière) à LL. Exc. Il est certain que le mémoire en question est la pièce la plus lourde et la plus mal jugée qu'il se puisse. Par les lettres venues hier, je suis informé que Lundy 13 du Courant le mémoire en question avoit été lue en (l'assemblée des) deux cent; qu'il y avoit fait un vacarme horrible; que tout le monde en avoit été consterné; que les amis n'avoient pas osé entreprendre d'excuser, encor moins de justifier les expressions de Mr. de la Calmette; qu'il avoit été résolu presqu'unanimement que le Conseil Secret devoit faire:

1°. Un Guttachten quand et comment on devoit exécuter les arrêts rendus contre les capitaines aux Gardes.

2°. Un autre Guttachten, si ce troisième mémoire de Mr. de la Calmette méritoit une réponse ou non et en cas qu'oui, quelle réponse on devoit y faire.

Après quoi on ajoute: „La chose a pris la plus mauvaise „tournure qu'il soit possible. Pour vous dire vrai, je n'en „augure rien de bon et Dieu veuille que cela ne nous mène „pas à une rupture ouverte avec S. A. Se. et les Etats."

Permettez-moi, Monseigneur, de vous dire que je regarde cette affaire comme si importante pour le bien du service, pour l'honneur de V. A. Se. et de l'Etat, que je me trouve obligé de vous donner mon opinion par écrit, afin que, si cette affaire tourne mal, V. A. Se. ne puisse pas me reprocher

rassembler toutes les lettres de Calmette, et ajoutant qu'il diroit à Haren de faire une relation de ce qui s'étoit passé depuis le commencement, et que le Prince

de n'avoir pas dit à tems ce qu'il y avoit à dire. Mon sentiment est donc que Mr. de la Calmette doit être désavoué par V. A. Se. et par les Etats-Généraux et rapellé sans perte de tems.

Quant aux mesures à prendre pour réparer le mal, qui est déjà fait, et pour l'empêcher de devenir plus grand encore, je supplie V. A. S. de bien examiner tous les faits, qui lui seront alléguez avant de se déterminer, sans quoi elle court risque de se tromper dans l'événement, quoiqu'elle auroit jugé juste sur ce qu'on lui auroit rapporté. Mr. de la Calmette écrit que ce qui s'est passé est contre les loix fondamentales, tegen de grondwetten. Tous ceux, à qui j'ai parlé ici, disent que ce n'est pas contre les loix. Ce n'est pas à moi à décider, mais je supplie V. A. Se. de le faire examiner par des personnes impartiales. Le malheur est, du moins selon tout ce que j'en ai pu apprendre depuis le commencement de l'année passée, que cette affaire a été mal entamée dès le commencement, avec beaucoup trop de hauteur et peu de jugement et de connoissance de l'humeur et du génie des gens avec qui on avoit à traiter. Cela fait qu'il n'y a plus de confiance de la part des Bernois en ceux, que V. A. Se. employe avec eux. Ce que je dis ne tombe pas seulement sur Mr. de la Calmette, mais sur celui qui l'a recommandé. C'est un fait. Les raisons ne sont pas de ce lieu. J'apprens que Zurich a résolu de suivre Berne en tout, et si l'on se brouille avec ces deux cantons, qui font les trois quarts à peu près de tous les cantons Protestants, le reste ne sera que très peu de chose. Le parti le plus sage est à présent de ne point irriter d'avantage des gens, qui sont fermes et résolus, dont on a besoin, et de ne point donner à la France l'occasion de ruiner le service suisse chez nous, au lieu de le ruiner chez les François, comme c'étoit le but sage de V. A. Se. quand elle a envoyé Mr. de Haren en Suisse....

W. BENTINCK.

porteroit l'affaire dans une conférence secrette aux Etats-Généraux.

Hasselaar rendit compte aussi à Gronsfeld dans sa lettre du (26) de ce qu'il avoit fait avec les 5 collonnels de la bourgeoisie[1]), qui sur sa représentation avoient parlé à leurs capitaines, et ceux-ci s'étoient d'abord chargés de faire la taxation. De Back et moi causant sur ceci ensemble avons tous deux fait réflexion sur ce changement subit. Au commencement tout le Conseil de guerre étoit unanime pour ne se pas charger de la taxation (à un petit nombre près qui encore ne le vouloit faire que dans le cas où les autres le feroient). Un bourguemaître leur parle. Cela change tout d'un coup. Aucun des bourguemaîtres ne leur avait-il donc parlé auparavant? et pourquoi n'avait-il pas? Mais de quoi se chargent ces capitaines? Cela répond-il au but ou non? C'est ce qu'il faudra voir et qu'on saura par leur réponse.

[1]) Hasselaer à Gronsfeld, le 26 Janv. 1749. ....„Ik heb in de voorleede week de 5 manhafte colonellen van onze gedugte vrije krijgsraad op mijne wijze zoo zielroerend, en dat sonder stopwoord van donder, blixem of eenig ander meteore, geharangeerd, dat zij alle aengenomen hebben met alle mogelijken ijver haere onderhebbende officieren tot hunne pligt van gehoorzaemheyd aan de beveelen van haere souverein te brengen. Nu is mij van ter zijden al voorgekomen, dat verre de meeste capiteyns, zoo niet alle, reeds van haere doling en verkeerd patriottisme zijn gereverteerd, zoodat het eerste geconcerteerde middel van een gewenschte uytslag schijnt te zullen zijn." Etc.

LETTRE CXL.

W. Bentinck à Berkenrode. Il faut arrêter le libraire Doorewaert.

Comme, après tous les indices qu'il y a contre le libraire Doorewaert [1]), il importe beaucoup que cet homme soit mis entre les mains de la justice, j'ai cru devoir vous écrire avant votre départ d'Amsterdam pour vous prier d'en parler à Mr. Huygens et d'engager celuy-ci à le faire saisir; il faudra, je crois, que l'on se serve pour cela de Brouwer et non de Solles [2]), qui est un sujet dont Mr. Huygens doit se défier, à cause des liaisons qu'il a avec de D(ieu); outre que le fiscal pourroit biaiser à se compromettre d'avantage avec Mess. d'Amsterdam, il ne sera pas mal à propos que le nouvel officier de justice commence son règne par un acte aussi salutaire que celui du saisissement d'un des principaux disséminateurs des libelles.

Votre billet à Mr. De Back [3]) a été vu aujourd'huy du Prince, qui ne juge pas devoir vous retenir d'avantage à Amsterdam.

CXLI.

Notes de W. Bentinck. Conversations avec le Prince et la Princesse, surtout sur la nécessité de la démission du conseiller pensionnaire. Confusion dans le gouvernement.

Lundi 3 Février 1749.

Le Prince a donné audience particulière à Pieter van de Poll et le dit P. van de Poll a été à la cour publique de la Princesse.

[1]) Cf. *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.*, t. XXVIII, p. 419.

[2]) Brouwer et Solles étaient les substituts du bailli.

[3]) Cf. n°. CXXXVIII.

4 Février. Audience particuliere du Prince à Van der Mieden.

5 Février. Les Directeurs de la Comp. des Indes Orientales ayant eu une audience du Prince, Vredenburg [1]), qui en étoit un, resta seul après le départ des autres, et eut une audience particulière.

5 Février. Mr. Tork [2]) eut une audience particulière.

6 Février. Van der Hoop [3]) (olim secrét.) audience.

Le 4 Février 1749. J'allai chez le Prince où j'avois été appointé avec une autre bande de Bylties, qui n'étoient pas tout à fait d'accord avec les autres, qui étaient venus le (23) Janv. Ils firent leur discours au Prince, qui les renvoya fort contents, après leur avoir fait comprendre qu'ils devoient s'entendre entre eux, qu'ils devoient premièrement s'adresser à leur Magistrat, et que, s'ils n'obtenoient pas justice ou soulagement là, c'étoit alors et pas plutôt qu'ils devoient s'adresser à lui, et qu'alors il leur feroit sentir les effets de sa protection, à peu près comme aux premiers et au même but. Entrant je trouvai le Prince et la Princesse. Je tirai de ma poche une lettre que je venois de recevoir de Hannovre de M. Munchausen, sans dire de qui elle étoit. Mais la Princesse ne voulut pas en écouter la lecture, quoiqu'on la priât fort de rester. Elle s'en alla. J'entrai avec le Prince dans la chambre voisine. La conversation étant

[1]) Mr. Adr. van Vredenburch, ancien-bourgmestre de Delft.

[2]) Il y avait deux frères Torck: L. A. van Torck van Roozendaal, bailli (landdrost) de la Veluwe, et F. W. Torck, bourgmestre de Hattem. Le premier se nomme d'ordinaire Roozendaal.

[3]) L'ancien-secrétaire du Conseil d'Etat.

tombée sur l'état de la santé de Mr. de 's Gravemoer[1]) qu'on disoit fort mauvaise, le Prince (dit) que l'emploi de Grand Veneur seroit pour moi, à quoi je ne répondis rien sinon que je dis, en badinant, que 's Gravemoer iroit à 100 ans. Le Prince dit que Charles de Wassenaer[2]) devroit aller aux Gecomm. Raden et Katwyck au Conseil d'Etat. Je lui demandai à qui il destinoit les sceaux. Il me répondit: au Pensionaire. Je lui temoignai ma surprise et dis que je croyois que cela ne se devoit pas, que cela révolteroit tous les esprits et feroit beaucoup de tort au Prince; mais qu'une chose dont je ne doutois nullement, c'est que le Pensionaire seroit assez impudent pour les demander. A quoi le Prince dit qu'il croyoit qu'oui, que le Pensionaire les demanderoit; que c'étoit un usage établi que les sceaux alternoient entre le plus ancien des Nobles et le Pensionaire; je lui (dis) que ce pouvoit être un usage, mais que j'ignorois si cela avoit toujours été ainsi, ou depuis quand; qu'en tout cas ce n'étoit pas une loi; que, quand l'emploi avoit été vacant, on l'avoit porté dans les Pointen van Beschrijving; qu'on en pouvoit disposer comme on vouloit, et qu'il viendroit fort à propos à Charles de Wassenaer. Le Prince me dit que, si on vouloit garder le Pensionaire, il ne faloit pas le désobliger. Je lui dis que c'étoit une supposition, que je ne pouvois pas admettre; que j'étois très mortifié de voir qu'après tout ce qui s'étoit passé sur ce sujet, le Prince mettoit encore ce point là en doute; que pour moi je persistois à ce que j'avois eu l'honneur de lui dire; que je le priois de bien prendre garde à ce qu'il faisoit; que s'il donnoit

[1]) Adam Adriaan, baron van der Duyn, seigneur de 's Gravemoer etc.; il mourut en 1753.

[2]) K. L. van Wassenaar, seigneur de Doeveren, bailli de La Haye; il mourut le 2 Nov. 1751.

au Pensionaire une nouvelle marque de faveur, il le confirmoit pour toujours, et qu'il désobligeroit par là toute la Nation, qui avoit encore la mémoire toute fraîche de tout ce qui s'étoit passé et de ce qui avoit occasionné la révolution; que cette affaire étoit encore restée sans examen; que cela étoit trop serieux pour passer ainsi; qu'outre cela le Pensionaire ne convenoit pas au Prince; que l'on étoit obligé de se cacher de lui, quand il s'agissoit de quelque point où l'intérêt du Prince étoit concerné; que le Prince se perdroit en le continuant et perdroit tous ses véritables amis etc. Le Prince étoit fort sérieux et pensif et ne répondoit rien. Nous fumes interrompus par Gronsfeld qui entra et que le Prince avoit envoyé chercher pour être présent à la conversation avec les Bylties, qu'on fit entrer aussi; et le reste du tems se passa avec eux.

5 Février le Greffier vint chez moi me dire que le Prince avoit pris à son service un secretaire Allemand, qui devoit être pour les affaires étrangères et mener la correspondance en françois entre le Prince et les ministres étrangers; que cet homme avoit été en Espagne, à Smirne, au service du D. de Cumberland, du Cte Maur. de Nassau [1]). Le Greffier ajouta que le Prince avoit montré au Pensionaire et à lui une lettre, que cet homme avoit écrite au nom du Prince à M^r^. de Larrey, où il s'agissoit d'envoyer un nouveau chiffre en françois à Larrey [2]); que si le Prince vouloit tenir une correspondance à part avec les ministres hors du païs sans la participation du Gouvernement et donner des ordres aux généraux sans le Conseil

[1]) Maurice de Nassau, veldmaréchal depuis 1747. Cf. *Ned. Jaerb.* 1747, p. 903.

[2]) Th. I. de Larrey, ministre de la République à Paris après la paix d'Aix. Cf. p. 277.

d'Etat, cela ne feroit que de la confusion; que le Prince pouvoit employer dans les affaires ceux qui y étoient d'office, et que s'il ne s'y fioit pas, qu'il en pouvoit prendre d'autres: que si on osoit dire au Prince son sentiment, on lui devoit représenter cela. Je lui demandois pourquoi il n'osoit pas? Cela l'arrêta tout court. Je lui demandai si le Pensionaire n'avoit rien dit. Il me dit que non. Je lui dis que voilà ce que je lui avois prédit; que j'osois pour moi dire mon sentiment, et que je le dirois. Il me dit que je le disois peut-être trop. Je n'étois pas de cet avis.

Le 5 Février 1749. J'allai à midi et demi chez la Princesse. On me fit attendre une bonne demie heure, ce qui ne m'étoit jamais encore arrivé. Quand je fus entré, je dis à la Princesse que j'avois eu la veille une conversation avec le Prince, qui m'avoit fait beaucoup de peine; que le Prince m'avoit paru disposé à donner au Pensionaire les sceaux, s'ils venoient à vaquer par la mort de Mr. de 's Gravemoer; que j'avois pris la liberté de lui représenter que cela n'étoit pas du tout convenable. La Princesse m'interrompit, comme si elle ne vouloit pas qu'on lui parlat à elle de cela, et me dit que cela ne la regardoit pas mais le Prince, et qu'il verroit ce qu'il conviendroit de faire. Je lui dis que cela feroit beaucoup de tort au Prince, qu'elle devoit se souvenir de tout ce qui lui avoit été dit, et de tout ce qui s'étoit passé au sujet du Pensionaire l'année passée. Elle me dit qu'elle s'en souvenoit très bien, et me pria de ne point rebouillir des histoires qui s'étoient passées il y a cent cinquante ans, qui devoient être oubliées; que l'aigreur s'en mêloit, et que l'on se disoit des choses qui ne pouvoient même être supportées entre frères. Je lui dis que j'avois bien remarqué que j'étois accusé d'aigreur et

de mauvaise humeur, mais que je pouvois et devois protester contre cette imputation; que si j'avois manqué en rien de ce que je devois à elle ou au Prince, j'en étois au désespoir, que certainement c'étoit contre mon intention; que ma façon de parler et de m'énoncer je l'abandonnois, mais que pour le fond des choses, elles étoient telles que je les avois représentées et que mon devoir étoit de les montrer comme elles sont; que je prévoyois tant de funestes conséquences du train où les affaires étoient, que je ne pouvois m'empêcher d'en parler; qu'il n'y avoit pas d'humeur dans mon fait, mais que c'étoit conviction toute pure. Elle me dit qu'elle en étoit persuadée, et qu'elle prenoit pour marques d'amitié tout ce que j'avois dit et fait; qu'elle regardoit même comme la plus grande marque d'amitié la liberté, avec laquelle on se disoit la vérité. Après un peu de silence je lui demandai ce que je devois penser du parti, que le Prince vouloit prendre par rapport au Pensionaire. Elle me répondit que le Prince n'étoit pas marié au Pensionaire, et que, s'il se conduisoit mal ou donnoit quelque sujet de plainte contre lui, on pouvoit alors se défaire de lui. Je lui dis qu'il y avoit toujours les mêmes sujets de plaintes contre lui, qu'il y avoit toujours eu; que j'étois très mortifié de voir que le Prince et la Princesse ne vissent pas les conséquences de la protection qu'ils donnoient au Pensionaire, et en même tems les effets de la conduite du Pensionaire à leur égard; qu'il ne contredisoit jamais le Prince, qu'il étoit toujours prêt à faire tout ce que le Prince vouloit, même où le Prince feroit mieux autrement; qu'il agissoit en cela par lâcheté ou par malice; qu'il ne s'en suivoit que du désordre et des plaintes de tous cotés. La Princesse m'interrompit et me dit que les principales plaintes avoient été à Amsterdam, mais qu'à présent tout le monde

étoit très content et très tranquille; que quand le plan pour les Finances seroit arrêté, tout seroit en repos; que les criailleries avoient été occasionées par les Pachten. Je lui dis qu'elle étoit très mal informée, si elle croyoit que les esprits étoient tranquilles; que le cri étoit général contre le Prince et contre la façon d'administrer les affaires; que le Prince avoit perdu et perdoit tous les jours de son crédit et de la confiance de la Nation; que si un malheur arrivoit au Prince, il arriveroit (comme j'avois déjà dit à S. A. R. à la Maison du Bois) que la Princesse seroit renvoyée avec ses enfants et ses amis perdus et ruinés; que pour prévenir ce malheur là, il n'y avoit pas d'autre moyen que d'exercer le pouvoir que le Prince avoit, pendant qu'il le pouvoit encore, pour redresser les affaires et faire cesser les plaintes. Mais de quoi se plaint-on, dit-elle. On se plaint que tout va le même train et pire qu'auparavant dans tous les collèges, dans les amirautés. Elle m'interrompit là pour me dire, que pour les amirautés on n'avoit pas eu le temps d'y mettre ordre encore, que le Prince avoit été occupé avec les préparatifs de la campagne, avec l'affaire d'Aix, avec celle d'Amsterdam, avec celle de Frise et des autres Provinces, mais qu'à présent on pourroit y mettre ordre. Je lui dis qu'on se plaignoit que rien ne s'expédioit. Alors elle s'est animée; elle a dit que le Prince étoit malheureux, que ses amis, ceux en qui il avoit le plus de confiance, au lieu de l'aider, lui rendoient les affaires plus difficiles; que le Prince se perdoit le corps et renonçoit à tout plaisir pour se donner tout entier aux affaires depuis le matin jusqu'à diner, et depuis le diner jusqu'à onze heures du soir. Je lui dis que ce n'étoit pas mon dessein de rendre les affaires plus difficiles au Prince, mais bien de le soulager. Elle m'interrompit et me dit que ce n'étoit

pas moi que cela regardoit, mais d'autres qui font naître difficulté sur difficulté et chagrinoient le Prince; que le Prince y étoit fort sensible; qu'elle pouvoit d'abord voir à son visage, quand il avoit eu quelque scène désagréable, qu'il s'en chagrinoit, et que cela le minoit; qu'il faisoit pourtant tout ce qu'il pouvoit. Je lui dis qu'il étoit vrai, que le Prince en faisoit trop, que c'étoit justement pourquoi il avoit besoin de secours; qu'il en devoit prendre, que surtout il devoit avoir des heures fixes pour ses affaires, afin d'avoir du tems à lui pour sa récréation. Elle se plaignit encore de la mauvaise humeur de ceux qui étoient autour du Prince. Je fis mon apologie sur ce point et m'en disculpai; elle protesta qu'elle n'étoit pas non plus de mauvaise humeur, et que, quoique tout cela lui fit de la peine, elle défioit qui que ce soit de lui prouver, qu'elle eut jamais montré qu'elle fut en colère. Elle revint encore avec feu sur la mauvaise humeur et sur le dégout, qui s'emparoit de l'esprit et qui faisoit que l'on rendoit les affaires difficiles, ajoutant que cela la navroit de voir le Prince si chagrin; que le Prince étoit bon et sensible; qu'il donnoit son tems aux affaires d'une manière, qui est sans exemple pour un Prince, qu'il se privoit de tout l'agrément de sa vie, qui étoit dans sa famille. Quand je pus trouver le moment de parler, je lui dis qu'il étoit fort mortifiant de voir attribuer à mauvaise humeur et à dégout ce qui étoit de devoir, et qui ne pouvoit être négligé sans manquer au Prince; que les choses étoient comme on les disoit et qu'il faloit que le Prince les sut, s'il ne vouloit se perdre avec l'Etat et ses amis. Elle revint encore à la même chose et taxa la mauvaise humeur et le dégout qui faisoit parler et agir, et quand je protestai qu'elle me faisoit tort à cet égard, elle me répéta que ce n'étoit pas

moi que cela regardoit principalement. Elle étoit si animée que je ne pus pas trouver le moment de parler de suite. De sorte que je ne pus lui (dire) le quart des choses que je m'étois proposé. On vint l'avertir que le jeune Prince étoit éveillé. Elle entra dans la chambre de l'enfant et me dit de l'y suivre. J'y restai avec elle jouer avec l'enfant. Elle alla s'habiller, et je partis sans pouvoir comprendre, quelle étoit la cause de l'agitation extraordinaire où je l'avois trouvée.

8 Février. 1749. De retour de Leyden j'allai chez M^r^. De Back où j'étois appointé avec les Participants de la Compagnie des Indes Orientales (E. Suasso[1]) au nom de tous) pour régler les points que ces messieurs donneroient aux Etats Généraux pour les conditions auxquelles on offriroit au Prince le Gouvernement Général de la Compagnie[2]). Ces points arrêtés, nous allames, Gronsfeld, De Back, le Greffier et moi, chez le Prince lui en faire rapport. Je dis au Prince qu'il y avoit encore des points, qui avoient été mis sur le papier par un autre (sans le nommer).

12 Février 1749. Le Président Mauregnault[3]) me dit que toute la justice civile étoit arrêtée par le criminel; que toute la cour devoit assister tous les jours en corps à l'examen des gens de Leyden[4]); qu'il

[1]) Emanuel Suasso, d'Amsterdam. Cf. *Jaarboeken der Israëliten,* III, fasc. III, (1837), p. 3.

[2]) Le 24 Mars 1749 le Prince fut nommé directeur en chef de la Compagnie des Indes Orientales. Cf. *Wagenaar,* XX, 332.

[3]) J. de Mauregnault, président de la Cour de Justice de Hollande.

[4]) En Novembre 1748 la ville de Leiden avait été troublée de nouveau par des mouvements populaires; les plus coupables avaient été arrêtés. Cf. *Wagenaar,* XX, 303.

avoit entretenu le Prince là dessus et sur les inconvénients de ces longueurs inutiles que cela occasionnoit, et avoit représenté qu'il suffisoit de commissaires pour ces examens; que le Prince lui avoit permis de faire une proposition à la Cour, pour que cet examen se fit par des commissaires pour gagner du tems, comme cela se faisoit souvent à la Cour et toujours devant les échevins à Amsterdam; que l'ayant proposé à la Cour, Mr. Van der Mieden et ceux qui le suivent avoient rejetté la chose et résolu de faire au Prince une représentation contraire; que les commissaires de la Cour ayant fait cette représentation, le Prince leur avoit d'abord témoigné sa surprise, mais qu'ayant après cela parlé au Pensionaire Gilles, la chose avoit été rechangée et remise sur le premier pied; que de cette façon toute justice civile cessoit et que la criminelle ne pouvoit que traîner.

CXLII.

Rapport de ce qui a été dit par Boudaud sur l'état des esprits à Amsterdam [1]).

—

Boudaud [2]), 18 Février 1749.

Dat Amsterdam in viere verdeelt is:

1°. De regeering, soo oude als nieuwe; want sij leggen onder één deken.

2°. De koopman en groote winkelier, die meest alle tegen de regering sijn en die alles nasien en criticeeren dat de regering doet of resolveert.

3°. De mindere winkeliers en de ambagtsluiden, dat de grootste massa is. Deese alle, uitge-

[1]) De la main de W. Bentinck. Publié par M. *Krämer* dans les *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.* t. XXVIII, p. 438.

[2]) Enseigne des Bijltjes, cf. n°. CXXXVII.

nomen eenige omgekogte of gebeneficieerden, sijn sterk tegen de regering.

4°. De allerlaagste soort van volk op het Franse pad, Duivelshoek, mosselwijven, groente- en appelwijven, etc.

Dese laatste sijn de allerdangereuste en die eerste aan de (gang) sullen komen in cas van revolte; sijn dependent meest van tweede en derde classis en instrumenten in haar hand, na maten dat derde en tweede classen misnoegt sijn tegen de eerste classe.

Onder classis 3 sijn de briefjes van de taxatie door verscheiden verscheurt en verworpen. De generale meening, soo wel in classe 2 als 3, is wel om sig te laten taxeeren, maar niet te betalen tot dat de burger sijn volle regt genoten heeft en de posterijen aan de tegenwoordige possesseurs afgenomen; de ampten tot profijt van de stad en rekening gedaan van de erfpagten van de stad; item de redressen onder de Gildens; dat als dat geschied is, geld gevonden sal worden en de executie gemakkelijk sijn, omdat de burgers daartoe sullen helpen, daar, ter contrarie, als dat niet geschied, de executie niet mogelijk sal sijn.

Dat S. H. traag is in het bevorderen van hoognodigste redressen, sonder dewelke daar geen finantie wesen kan; dat, als H. K. H. ook voor den burger was en sig niet liet misleyden door R(aad) P(ensionaris) Gilles, door Grovestins en Haren, en andere die haar ophouden met schoone woorden, alsdan S. H. beter door soude tasten en niet vreesen voor diegeene die sig inbeelden dat sij de magt hebben, daar in der daad de magt bij de burger is; dat, doe het gerugt liep dat er militie te Amsterdam komen soude, reeds vier boeyers met booren en spaden geladen na Wesep en Muyden waren om de dijken door te steeken.

CXLIII.

Notes de W. Bentinck. Mesures à prendre pour améliorer la situation critique. Conversations avec le Prince et la Princesse sur le règlement des Postes en Hollande; le conseiller pensionnaire; Compagnie des Indes Orientales; affaires d'Amsterdam; établissement de départements.

---

19 Février 1749.

La vérification des prédictions que j'ai faites au Prince et à la Princesse dès le mois de Juin 1747 [1]), deux mois après la révolution, doit être mise sous les yeux de l'un et de l'autre, non pour en triompher car je suis au désespoir de ce que cela se trouve vrai, mais pour me justifier de l'imputation de mauvaise humeur et faire voir que c'est pénétration et connaissance de l'intérieur de la nation et non mauvaise humeur qui m'a fait parler. Si ce point n'est constaté et établi de façon que l'on n'y revienne plus, je serai toujours exposé aux insinuations sourdes et cachées de tous ceux qui, pour faire leur cour et ne montrer rien de désagréable, me taxeront de mauvaise humeur, toutes les fois que je dirai la vérité, et par là rendront infructueux tous les efforts que je fais pour sauver l'Etat périclitant prêt à crouler, et l'honneur du Prince.

C'est donc un point de délibération comment faire envisager ce point au Prince et à la Princesse sous sa véritable (forme?), et sans que j'aie l'air de prétendre à une supériorité de talent, de génie et de perspicacité, que je ne prétens aucunement m'arroger et qui ne me conviendroit en aucune façon.

Pour remplir le poste de Pensionaire il y a Van

[1]) Cf. *Colenbrander*, *De Patriottentijd*, I, 15, note 2.

der Straten [1]). Mais il est inutile de nommer celui qui devroit remplir ce poste, si l'on n'est pas finalement déterminé à le rendre vacant, sans quoi c'est une vraie momerie. Les difficultés, que l'on rencontrera à persuader Van der Straten à entrer à présent dans un pareil poste, viendront de lui même ou d'autrui. Si elles viennent de lui, il faut les lever toutes jusqu'à lui donner pour aide qui il voudra pour l'assister aux Gecomm. Raden et dans les Etats. Si ces difficultés lui sont suscitées sous main, soit par des amis du Pensionaire, soit par des gens faibles, soit par des envieux, soit par des gens qui me voyant impliqué dans cette affaire me veulent contrecarrer, coûte que coûte, il faudra tacher de surmonter ces difficultez pro re nata. Si elles se trouvent insurmontables, cela fera voir clair, et alors l'on saura qu'il n'y a rien à faire.

En relisant tout ce que j'ai écrit et qu'on attribue à mauvaise humeur, je trouve que j'en ai encore dit beaucoup trop peu, puisque les choses sont beaucoup pires que je ne les ai représentées. Non seulement la confiance de la Nation est perdue mais celles des troupes l'est aussi.

Les départements qui doivent être établis se reduisent d'eux mêmes 1°. aux affaires étrangères; 2°. aux affaires militaires; 3°. aux affaires de finances; 4°. aux affaires domestiques des Provinces et à la constitution du gouvernement respectivement, choix des magistrats etc.

1°. facile si on a un Pensionaire en qui on se fie.

2°. très difficile. Il faudroit que le Prince fit venir le Prince de Wolfenbuttel [2]); qu'il consultat avec

[1]) A. van der Straaten, à ce moment pensionnaire de Leyde, bientôt secrétaire des „Gecommitteerde Raden in 't Zuiderkwartier".

[2]) Le Prince Louis de Brunsvic-Wolfenbüttel.

lui; qu'il réglat tout avec lui; qu'il fit exécuter par lui ses intentions, qu'il l'écoutat sur tout, et qu'il ferma l'oreille à toute recommandation qui passeroit par un autre canal, quitte à bien donner sur les doits au dit Prince de Wolfenbuttel la première fois que le Prince verroit qu'il auroit été abusé. N.B. Le Prince de Wolfenbuttel excellent aussi pour les affaires étrangères.

3°. Employer les plus habiles et en tirer parti, tant de Van Wesele que de Kersseboom [1]) etc., en leur faisant des faveurs et des avantages. Cela se peut faire mais il faut de la conduite.

4°. Choisir dans chaque Province et y employer les personnes que le Prince juge convenables, suivre littéralement ce qui aura été concerté avec eux, quand même ils auroient eu tort (à moins de quelque cas grave), et en ce cas les bien savonner en particulier, sans que personne le sache, pour conserver la subordination. Ne pas permettre sous aucun prétexte qu'une personne d'une Province se mêle des affaires d'une autre Province, ni employe un autre canal que celui que le Prince employe lui-même. Par exemple, si moi je souhaitois quelque faveur pour un Overysselois, le Prince devroit me renvoyer à M^r^. Huffel [2]), afin que

[1]) Probablement W. Kersseboom, commis à la chambre des comptes, et nommé examinateur des projets financiers, proposés au Prince (cf. *Ned. Jaerb.* 1748, p. 221). Cependant il est possible que Bentinck parle de J. Kersseboom ou Karsseboom, depuis 1739 membre de la régence de Dordrecht, homme très habile et jouïssant d'une très grande influence. Cf. *Krämer, Gedenkschr. van Hardenbroek*, I, 47, et ci-dessous n°. CXLV.

[2]) A. J. B. van Huffel tot Verburg, drossard de Salland.

le Prince put concerter avec Huffel et me faire accorder ou refuser, selon qu'il auroit fait savoir à Mr. de Huffel que cela convient ou non. Dans le militaire de même par le Prince de Wolfenbuttel.

Outre cela il faut au Prince d'Orange un conseil, où tout se porte et où tout doit être examiné, afin que tout ce qui se fait dans les différents départements tienne ensemble et soit d'une pièce; et afin que toutes les roues de la machine s'engrènent l'une dans l'autre. Si chaque roue tourne seule ou à part, la machine ne va pas.

Il n'y a pas de Prince dans le monde qui n'aye un conseil pareil. L'idée de gouverner un Etat sans cela est inexécutable. Il faut que dans ce conseil il se tienne registre de ce qui s'y passe, et qu'à chaque assemblée l'on résume ce qui s'est passé à l'assemblée précédente. Alors le Prince ne peut jamais être trompé ni surpris, et à la résomtion il peut encore voir, s'il s'en tient à ce qu'il avoit résolu ou s'il a trouvé quelque chose de mieux. Pour ce conseil-ci, comme c'est le plus important de tous et celui qui doit donner le branle à tout, il devroit se tenir à l'heure que le Prince, comme tout autre homme, a la tête la plus libre et la plus nette, c'est le matin. Le Prince devoit avoir libre non seulement toute l'après-midi, mais même un jour de la semaine pour se promener, faire des parties de campagne, chasser, donner des fêtes ou pour autres affaires de plaisir et d'apparat, qui conviennent et sont même nécessaires à une Cour.

Jeudi 20 Février 1749.

J'allai vers les six heures voir comment se portoit le Prince. Je montai à l'antichambre auprès de la porte vitrée. Je demandai à voir le Prince, qui me fit dire

de l'aller attendre embas. En descendant je fus joint par le professeur Winter [1]), qui me dit que le Prince étoit mieux et qu'en général ce mal n'étoit pas de quoi donner la moindre appréhension. Etant entré dans la chambre du Prince embas, je le trouvai beaucoup mieux et plus dégagé que tous les jours précédents. Il témoigna envie de parler d'affaires. Etant assis il dit que la veille il m'avoit envoyé deux lettres du général Burmania pour y faire une réponse [2]). Je lui dis que je ne voyois rien à faire là dessus que d'écrire à Mr. de Larrey une lettre, qu'il montreroit à Mr. de Puisieulx et à Mr. de St. Sévérin [3]). Le Prince dit qu'il avoit envoyé Horst [4]) chez Mr. Hop [5]), que d'abord qu'il seroit de retour nous verrions ce qu'il y auroit à répondre. J'offris d'aller chez moi chercher les lettres en question mais il me dit de rester. Après une petite pause, il me dit que la veille le Pensionaire avoit été chez lui et lui avoit communiqué un projet touchant ce qu'il y auroit à faire pour les Postes, et qu'il devoit venir ce soir là avec le Greffier lui parler au sujet des emplois. Je lui dis que le Pensionaire, que j'avois rencontré le matin aux Etats Généraux, m'avoit dit que le lendemain il y auroit en Hollande une commission touchant les Postes, me priant de m'y trouver à onze heures, à quoi je m'étois engagé. Le Prince dit que, quand il avoit été question de cela l'autre soir, il avoit été jugé qu'il faloit avant toutes

[1]) F. Winter, professeur de médecine à l'université de Leyde.

[2]) Apparemment ces lettres étaient relatives aux négociations à Bruxelles; cf. n°. CXXXIV.

[3]) St. Séverin avait été nommé ministre d'état après la conclusion de la paix d'Aix.

[4]) Secrétaire du Prince.

[5]) Probablement Joh. Hop, secrétaire du Conseil d'état de 1748—1753.

choses prendre de bonnes informations sur l'état reël des Postes, que pour cela il faloit nommer des commissaires sur qui l'on put compter; qu'il avoit cru qu'il en faloit un des Nobles, et que ce devoit être moi, qu'on pourroit m'ajoindre Mr. Stein [1]), Mr. de Raad [2], peut-être Mr. Temming [3]) et un de Nord-Hollande. Je lui dis, après un petit moment de silence et de réflexion, que je lui étois fort obligé de la confiance qu'il mettoit en moi mais que, dans la situation où étoient les affaires, je me faisois de la peine de me rembarquer de nouveau dans aucune. Comment donc?, dit le Prince. Je dis que je croyois qu'il m'entendoit assez; qu'il savoit ma façon de penser sur les gens qu'il employoit et nommément sur le Pensionaire; que jusqu'à ce que le Prince eut pris sur ce point là un parti qui me permit de continuer, je persistois dans l'opinion où j'avois été depuis la révolution, et dans les idées que j'avois declarées au mois de Juillet 1747 (1748?) [4]), que je m'y confirmois de jour en jour, et que j'étois résolu de les mettre en exécution. Le Prince me regarda quelque tems sans parler. Je remarquai que mon discours lui faisoit réellement de la peine. Je lui dis que je le remarquois, que cela m'étoit très sensible, que je ne souhaitois rien plus ardemment que de le servir et de l'aider autant qu'il dépendoit de moi, mais qu'il m'étoit impossible d'agir contre des principes fixes et invariables, qui m'avoient toujours servi de guides; qu'il devoit se souvenir de tout ce que j'avois dit à lui et à la Princesse dès leur arrivée à La Haye, ce que je leur avois montré en écrit au

[1]) P. Steyn, bourgmestre de Haarlem.

[2]) D. de Raadt, bourgmestre de Leyde.

[3]) E. de Vry Temming, bourgmestre d'Amsterdam.

[4]) Il faudra lire Juin 1747 ou plutôt Juillet 1748. Cf. n°. CVIII.

retour du voyage d'Utrecht en Juin 1747; que je leur avois laissé le tems d'y penser et de voir par eux mêmes, si tout ce que j'avois dit étoit vrai ou non; que mon voyage d'Angleterre m'avoit entrainé dans la négociation d'Aix la Chapelle; que me trouvant à La Haye en Juillet 1748 j'avois été de nouveau frappé de la vérité de ce que j'avois toujours cru, que je l'avois encore représenté de nouveau, mais que j'avois cru devoir aller jusqu'au bout dans les affaires qui m'avoient été confiées; que j'avois cru devoir encore aller à Anvers, que s'il l'avoit falu, j'y aurois été, que j'y aurois resté jusqu'à ce que l'ouvrage de la paix eut été consommé par les évacuations et restitutions, et que mon ouvrage fut fini; que c'étoit à présent le terme que je m'étois préscrit; que la paix venoit d'être publiée; que j'avois joué mon rôle jusqu'au bout, que je devois à présent savoir sur quel pied je devois aller en avant; que mon dessein n'étoit nullement de me soustraire à ce que je devois à la République, au Prince et à moi-même, mais qu'il faloit que je visse que je puis être de quelque utilité réelle; que tant que le Pensionaire seroit employé dans ce poste je ne servirois de rien; que tout le monde savoit ce que je pensois et avoit vu ma conduite, et que le Prince savoit mes raisons. Il me dit qu'il n'étoit pas prévenu en faveur du Pensionaire, et qu'il savoit fort bien la différence qu'il faloit mettre entre lui (Pensionaire) et moi, qu'il m'avoit dit l'année passée et fait dire par M^r^. De Back et par le Greffier. Je dis que cela étoit, que je m'en souvenois, et que c'étoit aussi pour cela que je m'étois tu depuis ce tems-là et avois pris en attendant patience. Et à présent, dit-il, vous recommencez de plus belle. Oui, Monseigneur, dis-je, parce que le tems en est venu et que les mêmes raisons subsistent encore, que j'ai données alors

et qui sont restées sans réplique. Sans réplique?, dit-il. Oui, dis-je, Monseigneur, j'ai été taxé de mauvaise humeur, mais je n'ai pas vu de réfutation aux raisons que j'ai alléguées dans le papier en question. Ne parlons plus de ce papier, je vous en prie, dit-il; nous l'avons relu et relu; mais encore, s'il faut prendre un parti là dessus, il faut du tems et être déterminé sur un bon sujet. V. A. sait, dis-je, que je lui ai nommé au mois de Juin 1747 Mr. Van der Straten. Il n'y en pas d'autre dans l'assemblée à qui vous vous puissiez fier, et si le Pensionaire mouroit demain, vous seriez obligé après demain de vous déterminer pour Van der Straten. Si V. A. pense à prendre un autre Pensionaire, il faudroit ne pas disposer encore du Secrétariat de Hollande [1]) mais concerter avec le nouveau qui il voudroit avoir pour Secrétaire, afin qu'il eut du secours tant dans l'assemblée de Hollande que dans les Gec. Raden. Van der Mieden et Van Wesele sollicitent tous deux, me dit le Prince; il faut tirer Van der Mieden de la Cour [2]), où il met tout en confusion; en Hollande il ne peut pas faire tant de mal; il a été chez moi, mais je ne lui ai rien dit, si non que j'y penserois.

V. A. doit être persuadé, répondis-je, que l'un ou l'autre vous fera également tort dans le Public, et que vous ferez fort bien de ne plus penser ni à l'un ni à l'autre mais de prendre d'autres mesures pour rétablir les affaires dans la Cour de Justice, où tout est suspendu et rien ne se fait, dont je sai grand détail; mais que de tirer Van der Mieden de là pour le placer en Hollande pour y cabaler, n'étoit pas, selon moi, un projet sage; et qu'il seroit certainement blamé du Public.

[1]) Le 10 Févr. 1749 le premier secrétaire des Etats de Hollande, W. Buys, était mort.

[2]) c. a. d. la Cour de Justice de Hollande.

La conversation étant peu à peu revenu sur le Pensionaire, je pressai le Prince de me dire à quoi je m'en devois tenir. Il me dit que je lui mettois l'epée dans les reins; qu'il faloit encore voir; que si le Pensionaire donnoit prise sur lui, qu'il faudroit prendre la première occasion de se défaire de lui; que jusqu'à présent il faisoit ce qu'on exigeoit de lui; que dans l'affaire de la succession il avoit fait les choses bien et de bonne grâce. Là dessus je racontai de nouveau comment tout cela s'étoit passé, et comment le Pensionaire avoit été persuadé non par bonne volonté mais par nécessité et faute de choix, dans la situation où il se trouvoit alors, mais que soit de l'une soit de l'autre façon, je devois juger pour moi de ce qu'il me convenoit de faire, et que je ne pouvois pas agir contre mes principes, publiquement avoués et déclarés, sans me déshonorer. Le Prince me dit que je le voulois donc forcer à venir à mon opinion. Je dis que non, qu'il devoit savoir de quoi il pouvoit répondre à lui-même; mais que s'il se trouvoit dans une route où il crut devoir rester, et moi dans une toute différente d'où je croyois ne devoir pas sortir, c'étoit un malheur, parce qu'en allant en avant nous nous écarterions toujours l'un de l'autre.

Le Prince témoigna que cette idée lui faisoit beaucoup de peine; et moi que j'étois fort fâché que cela fut, mais que je ne pouvois ni penser ni agir autrement que je ne faisois; que pendant l'ancien gouvernement je m'étois conduit par des vues, auxquelles le Public avoit rendu justice; que je n'avois pas eu en vue mon intérêt particulier; que j'aurois pu obtenir de ces messieurs tout ce que j'aurois voulu pour moi et pour les miens, et mener l'assemblée de Hollande et des Etats Généraux comme j'aurois voulu; que j'avois méprisé tout cela alors, et qu'à présent je

n'en étois pas plus touché; que depuis la révolution je n'étois pas changé; que je ne souhaitois encore que le bien public, la conservation de mon honneur et la gloire du Prince; que je ne lui avois rien demandé pour moi, ni ne lui demanderois rien, et que même, tant que les affaires resteroient dans le train où elles sont, je n'accepterois rien quand il me l'offriroit et quelque avantageux que ce fut; qu'enfin mon parti étoit pris, et que j'y tiendrois très certainement. Je voyois que le Prince étoit également touché et embarassé.

Voilà la substance de ce que j'ai dit au Prince dans une conversation, et non dans l'ordre marqué ci-dessus. Le Prince me dit plusieurs choses très obligeantes, qui me touchèrent et dérangèrent le fil des choses que j'avois en tête.

Vendredi 21 Février 1749.

Je fus à midi et trois quarts à la porte de l'antichambre de la Princesse, où elle peint. Je demandai à entrer. Melle du Tour [1]) sortit. J'entrai. Je fis ma révérence à la Princesse qui peignoit. Elle me demanda comment je trouvois que son ouvrage avançoit. Je lui dis que je trouvois que cela alloit fort bien. Je lui demandai comment se portoit le Prince. Elle me dit qu'il dormoit encore quand elle etoit sortie; qu'elle étoit informée qu'il avoit assez bien reposé; qu'elle alloit descendre pour voir elle même comme il se portoit. Elle se leva et s'en alla.

Le même jour je recus chez moi Van der Kruif et Dansersweg [2]) qui me consultèrent sur quelques

[1]) Mad^elle^ E. du Tour, dame de la princesse.

[2]) En Avril 1747 à Rotterdam, P. van der Kruyff et A. Danserweg avaient collaboré avec Van der Meer à l'élévation du Prince. Cf. *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.* t. XXIII, 406 sqq.

difficultés à Rotterdam. Je les renvoyai à leurs bourguemaîtres. Ils me parlèrent de Van der Meer, avec qui ils me dirent qu'ils avoient rompu, parce que c'étoit un coquin et un traître; qu'il avoit non seulement cité et abusé du nom du Prince et de la Princesse, mais qu'il avoit lu en compagnie les lettres, qu'il écrivoit à la Princesse; qu'il en avoit même fait imprimer une, qu'ils avoient vue eux mêmes, dans laquelle Van der Meer mandoit à la Princesse qu'il n'y avoit qu'un seul homme à la Cour du Prince (insinuant Grovestins), que tous les autres trompoient et abusoient le Prince, que moi particulièrement j'avois agi à Amsterdam directement contre le but et contre les intentions du Prince. Je leur dis que, si je pouvois avoir un exemplaire imprimé de cette lettre, j'en donnerois 20, même 50 ducats. Mais ils me dirent que Van der Meer avoit supprimé les exemplaires.

Mr. Cordelois [1]) m'avoit déjà dit il y avoit quelques jours la même chose, et cette lettre s'étoit lue chez lui en présence des deux susnommés. Il m'avoit ajouté que Van der Meer parloit surtout du Greffier, de De Back et de moi en termes très méprisants et exaltoit beaucoup Grovestins.

Vendredi 21 Février 1749.

Mr. De Back dit au Comte de Gronsfeld et à moi que la veille il avoit été le soir chez le Prince, qui lui avoit dit: „Je ne sai ce qu'a Mr. Bentinck. Il m'a parlé du Pensionaire et de son honneur engagé, sans que j'aie pu comprendre où il en vouloit venir. Je lui ai repondu que je n'avois pas dit de vouloir garder toujours le Pensionaire et que, s'il donna prise sur lui, il faut s'en défaire; qu'il fera demain rapport de l'af-

[1]) Peut-être J. Cordelois, nommé échevin de Rotterdam en Avril 1748. Cf. *Ned. Jaerb.*, 1748, p. 360.

faire des emplois." Que le Prince en avoit appellé à lui, De Back, comme témoin qu'il avoit plusieurs fois sommé le Pensionaire sur cette affaire, à quoi De Back lui avoit répondu que le Prince n'en auroit dû parler qu'une seule fois au Pensionaire. Que le Prince avoit encore (dit) que Mr. de Gronsfeld l'étoit venu presser de donner une réponse à Boudaud sur la requête des Bylties du.... (N.B Quand Boudaud nomma Grovestins et Haren après la Princesse [1]), le Prince dit en françois (Boudaud parloit hollandois): „tout cela est sûrement controuvé. Cela tient trop bien avec d'autres choses"); qu'il avoit été très éloigné d'en venir à une pareille démarche; que c'étoit à contre coeur qu'il avoit cédé aux instances de Gronsfeld; à quoi De Back avoit répondu, que Gronsfeld y étoit allé de bonne foi sur ce que le Prince avoit dit à lui et à Bentinck le jour d'auparavant. Sur quoi le Prince avoit nié à De Back qu'il l'eut dit. Mr. De Back a non seulement permis mais même prié Gronsfeld et moi d'en parler au Prince et dire que c'étoit lui, De Back, qui nous l'avoit dit. (N.B. Si les affaires eussent été traitées avec la vigueur convenable et avec suite, sans trainer et sans laisser échaper l'occasion, tout auroit déjà été tranquille à Amsterdam et ailleurs: les Bylties n'auroient plus fait de tapage, et le Prince n'auroit pas été obligé, non par Gronsfeld et moi mais par les circonstances, à donner une réponse par écrit à Boudaud, non plus que de bouche; car il n'y auroit pas eu de message.

Samedi 22 Février 1749.

Je fus le soir, vers les cinq heures et demie, à la porte de l'antichambre de la Princesse. L'on me fit entrer. J'y trouvai le Prince assis dans un fauteuil,

[1]) Cf. nº. CXLII.

la Princesse, Saumaise [1]), Ladouespe [2]), Sacrelaire [3]), tous debout, la Princesse Caroline qui alloit et venoit. Le Prince étoit panché dans son fauteuil et ne me dit rien quand j'entrai, de sorte que je ne savois d'abord s'il sommeilloit. Mais je remarquai qu'il jettoit de tems en tems un coup d'oeil de notre côté sans parler. La Princesse étoit fort obligeante et en train de causer. Elle ne resta pas longtems. Après qu'elle fut partie avec la Princesse Caroline et le jeune Prince, qu'on avoit porté, le Prince se leva, causa un peu avec Saumaise, Ladouespe, Sacrelaire et moi de choses indifférentes. Ces messieurs s'en allèrent, et dans le même moment le Prince rentra dans la chambre de lit. Je m'en allai de mon côté, et je joignis encore ces messieurs avant qu'ils fussent au bas de l'escalier.

22 Février 1749.

Si le Prince se forme un Conseil tel qu'il doit être, c'est à dire de gens qui ont la confiance du Prince et qui se fient mutuellement les uns dans les autres, et que tout s'exécute dans les différents départements en conformité de ce qui est résolu, le crédit de tous les flatteurs et rapporteurs tombe de soi même dans tout ce qui regarde les affaires importantes. (Pour ce qui regarde les petites chipoteries et tracasseries domestiques, elles iront toujours leur train comme à toutes les Cours. Elles peuvent avoir des suites importantes. Voilà pourquoi il faut faire la guerre à l'oeil et être fort attentif mais ne pas entreprendre de les empêcher et prévenir toutes. Ce seroit vouloir prendre la lune

[1]) Ch. de Saumaise, grand-veneur du Prince.

[2]) S. de La Douespe, pasteur à La Haye et prédicateur de cour.

[3]) S. Sacrelaire, médecin à La Haye.

avec les dents). Par conséquent Haren et Grovestins seroient par là même hors de cour et de procès. Pour Haren, il est dans un poste public par la faveur du Prince. Par conséquent j'ai à faire à lui en sa qualité, et j'ai droit de l'examiner et de voir comment je puis et dois en agir avec lui, parce que nous sommes dans la même sphère d'affaires. Pour Grovestins, ce n'est pas la même chose. Il est grand écuier et en cette qualité son poste est auprès de la personne du Prince. Je n'ai aucun droit de me mêler de l'intérieur de la maison du Prince. Si je me donnois à cet égard des airs qui ne me conviennent, on me diroit: De quoi vous mêlez-vous? Et on auroit raison. Tout le Public crie contre Grovestins, mais le Prince et la Princesse le maintiennent, quoique tous deux m'en ayent parlé dans les termes du monde les plus méprisants, et qu'à Loo en 1744 tous deux m'ayent prié de travailler à lui faire un commandement, afin d'en être défaits. Je me souviens même, que Tjeert Aylva a montré ici une lettre de Grovestins, qui offroit de quitter le Prince, s'il pouvoit obtenir une sortie honnête qui lui donnat de quoi vivre. Grovestins se bat derrière la cuirasse de grand écuier. On ne peut la lui ôter, ni percer la cuirasse. Si on le prend au défaut de la cuirasse, le Prince et surtout la Princesse le maintiendront encore. De sorte que je ne vois trop bien comment s'y prendre à cet égard. Du reste je conviens que c'est une personne, qui fait un mal très grand et qui nuit au Prince beaucoup plus que le Prince ne sait.

Dimanche 23 Février 1749.

Je fus à midi et demi chez le Prince, que je trouvai dans sa chambre en bas en robe de chambre. Il avoit bon visage. Il me dit qu'il avoit assez bien dormi, et qu'il se portoit mieux. Je lui parlai de l'affaire de la Compagnie

des Indes et dis que je souhaitois savoir ses idées; que l'on parloit de le prendre ad referendum en Hollande; qu'il n'y avoit que le seul article du choix des Directeurs, qui pouvoit avec quelque raison y venir; que les autres articles pouvoient être décidés aux Etats Généraux, et que l'on auroit même pu se dispenser de prendre celui-là ad referendum, si l'on avoit eu envie d'expédier; qu'on l'auroit pu préparer déjà en Hollande d'avance. (N.B. Je suis d'opinion que le Pensionaire a été piqué de ce que cette affaire a été traitée au commencement entre le Prince, Gronsfeld, le Greffier, De Back et moi, sans le Pensionaire, en qui le Prince a convenu que l'on ne pouvoit se fier, et que le Pensionaire a été bien aise de la voir traîner. J'ai aussi remarqué que le Pensionaire étoit fort silentieux dans les conférences aux Etats Généraux et avoit le même air, que je lui avois vu aux conférences sur le cordon [1]). Au sortir d'une des dernières conférences je l'avois trouvé un quart d'heure après, qui étoit encore en conversation avec Vredenburg dans la chambre de Trève). Le Prince me dit que l'intention du Pensionaire n'étoit pas de le prendre ad referendum, afin que les autres provinces n'en fissent pas autant, mais d'en donner connoissance en Hollande; que Mr. Temming étoit fort raisonnable sur ce point, que comme Directeur il ne s'y opposoit pas, mais que comme Bourguemaître il n'osoit pas le prendre sur lui de la part de sa ville; que quand l'affaire seroit portée en Hollande, Temming retourneroit à Amsterdam et s'y préparoit pour consentir de la part de sa ville. Je dis au Prince que dans cette affaire il ne faloit pas perdre de vue le grand but, qui étoit non pas de donner au

[1]) Peut-être les conférences sur le cordon, formé par les troupes dans les Pays-Bas, au commencement de 1748. Cf. n°. LXXX.

Prince du pouvoir et de la direction dans la Compagnie, dont le Prince n'auroit que de la peine et de l'embarras, mais de brider les Directeurs qui abusoient de leur pouvoir et regardoient le fond de la Compagnie comme leur propriété, pendant que dans la réalité c'étoit lui des Participants. Le Prince me dit que cela étoit vrai, mais que les Participants ne devoient pas être informés de tout; que plusieurs des Participants en convenoient, mais que c'étoient les Juifs qui vouloient être au fait de tout. Je dis au Prince que, si la Compagnie avoit prospéré d'autant qu'elle avoit été arriérée par la mauvaise conduite des Directeurs, il ne seroit pas nécessaire de rien cacher; mais que les affaires étant aussi délabrées qu'elles l'étoient, je convenois qu'il étoit nécessaire de les cacher jusqu'à ce qu'elles fussent raccommodées; qu'il faloit pour la méthode consulter les Participants les plus habiles et les plus impartiaux, mais qu'il ne faloit pas souffrir que l'affaire traînat.

Je parlai aussi au Prince de la nécessité de finir l'affaire de Berne. Le Prince me dit, qu'il en parleroit le lendemain et qu'il feroit venir chez lui la conférence militaire.

Je lui parlai aussi de la sollicitation que M^r^. de Haren avoit donnée à Heeneman [1]) privativement et de ce que les autres Suisses en diroient. Mais le Prince me répondit fort sèchement, et sur le total je le trouvai extrêmement froid et laconique. Il arriva un message de la Princesse, demandant si elle devoit descendre ou si le Prince monteroit; à quoi le Prince répondit que ce seroit comme il plairoit à la Princesse; que Bentinck étoit là, que sans cela le Prince avoit dessein de lire quelque chose. Je me levai et m'en allai.

[1]) G. Heneman, nommé solliciteur-militair.

Lundi 24 Février 1749.

J'allai à dix et demi du matin m'informer de l'état de la santé du Prince. Le Greffier y vint un moment après. Il me dit qu'il avoit des affaires qui pressoient et dont il devoit parler au Prince, entre autres l'affaire de la Compagnie des Indes et celle de Berne. Je lui conseillai de demander à parler au Prince. Le Greffier s'en faisoit de la peine et vouloit le remettre au soir, parce, disoit-il, qu'il ne savoit pas s'il seroit agréable ou non. Je lui représentai qu'il avoit tort, qu'il savoit que le soir il ne verroit le Prince peut-être qu'à dix heures, à la hâte, pas seul, ni l'esprit si libre; qu'en tout cas il n'avoit qu'à essayer, et si le Prince n'étoit pas bien ou ne vouloit pas parler, il n'avoit qu'à faire sa visite courte et ne parler de rien, et qu'il verroit d'abord s'il étoit agréable ou non. Je dis à Mr. de Heyden d'annoncer le Greffier. Heyden revint appeller le Greffier. Je m'en allai à la Cour, où je rencontrai le Pensionaire dans la galerie, et je lui dis que j'apprenois que le Prince voulut me nommer un des commissaires pour l'examen des Postes, mais que je ne voulois pas en être pour plusieurs raisons, entre autres parce que je croyois pouvoir y être plus utile n'étant pas de la commission, que si j'en étois. J'allai de là au Conseil d'Etat parler à Hop sur la nouvelle réduction et sur l'affaire de Bern. Hop me parla en homme de beaucoup de sens et d'honneur. Il n'étoit point au fait de l'affaire que par pièces et morceaux, qu'il avoit ramassés à droite et à gauche, parce que les premières pièces n'avoient été communiquées ni à lui ni au Conseil d'Etat; et il me paroissoit fort déterminé à ne se point aventurer dans cette affaire sans voir tout à fait clair et savoir bien tout ce qui s'y est passé et tout ce qui est requis pour en sortir avec honneur pour le Prince et pour l'Etat.

A midi et demi j'allai à la chambre du Greffier, qui revenoit dans le moment de chez le Prince. Il me dit qu'il avoit eu beaucoup de conversation avec le Prince, et sans paroître vouloir entrer en détail, il commença par me demander, si je ne serois pas content en cas que j'emportasse mon point sur l'article du Pensionaire, et que celui-ci fut hors de toute affaire politique et militaire. Je lui dis: c'est selon. Sur quoi le Greffier se fâcha. Je ne vous comprens pas, dit-il; vous voulez avoir tout à votre façon, non seulement pour la chose mais pour la façon. Je ne veux pas, dis-je, qu'on me change l'enfant en nourrice; je ne sai de quoi il s'agit ni ce que vous voulez dire. Mais, dit-il, vous devez être content, si le Pensionaire est hors de votre chemin. Après un petit moment de silence, pendant lequel le Greffier me regardoit en souriant, comme s'il y avoit quelque chose qui dut me faire beaucoup de plaisir et d'étonnement, je lui dis: A présent je devine, et je suis sûr que le Prince veut faire Gilles président de la Cour de Justice, si Mauregnault, qui est très mal, vient à mourir. Sur quoi le Greffier devint tout d'un coup sérieux et dit: Eh bien, cela seroit-il si mauvais? Oui, dis-je, très mauvais. Et pour quoi?, dit-il. Parce que cela ne vaudroit rien et seroit sujet à mille inconvénients, que je vous dirai à loisir; et qui feroit-on Pensionaire? Van der Straten? Non, dit-il, point Van der Straten, mais un autre qui est le seul qui y convienne, c'est De Back. Je conviens, dis-je, de la capacité de De Back; mais il n'a pas la patience qu'il faut pour l'assemblée, et il ne se laissera pas persuader à l'accepter; sans cela j'avoue que pour moi je serois charmé de le voir dans ce poste et de travailler avec lui. Si De Back pense à son intérêt véritable, il s'y laissera employer, me dit le Greffier; car croyez moi, cela n'ira jamais

avec De Back et le Prince. Le Prince s'en est plaint à moi amèrement, et quelque jour ils se brouilleront tout à fait. C'est ce que je ne crois pas, lui dis-je; mais que ferez-vous du conseiller Gilles? [1]) On le placera ailleurs où l'on pourra, dit-il, et alors le Prince prendroit pour secrétaire Larrey; que dites-vous de tout cela? Rien, dis-je, et je voulois m'en aller. Le Greffier s'inquiéta, me dit qu'il ne savoit ce que je voulois, que je n'étois jamais content; qu'il avoit cru que cet arrangement-ci me plairoit, puisque le Pensionaire seroit hors des affaires, que j'en aurois un avec qui je pouvois travailler avec confiance; que je connaissois Larrey, qui avoit été placé par moi; et il était de fort mauvaise humeur. Je lui dis que je lui en parlerois à l'aise une autre fois, mais que, si le Pensionaire étoit président, je quitterois le païs. Mais que voulez-vous donc, dit-il; voulez-vous mettre le Pensionaire sur le pavé? cela seroit fort désapprouvé. Je vous assure que non, dis-je, car personne ne se soucie de lui; mais nous parlerons de cela à loisir. Et qui sera secrétaire, dis-je, car il faut savoir cela aussi, puisqu'un Pensionaire doit avoir un secrétaire en Hollande, qui le puisse aider et qui ne cabalera pas contre lui. Tenez, dit-il, je vous le dirai en grande confidence, je crois que le Prince veut Van der Mieden. Cela n'ira jamais, dis-je, ni avec Van der Straten ni avec De Back, ni avec personne. Oh, dit-il, qu'est ce qu'un secrétaire à présent peut faire?, et il peut en tout cas cabaler aussi bien hors de l'assemblée que dedans. Ma foi, dis-je, je ne vous comprens pas ni ne sai à quoi vous pensez ni ce que tout cela veut dire. Ik sal mij daar eens op beslapen, et nous en

[1]) S. Gilles, membre de la cour de justice, qui devrait quitter sa place en cas que son parent fût nommé président de la cour.

parlerons tout à loisir. Je m'en allai promener, il faisoit fort beau.

Lundi 24 Février 1749.

Le Prince ayant parlé De Back seul (le soir à 6 heures) sur les dispositions d'esprit où il trouvoit Bentinck, et ayant demandé à De Back son avis sur la rémotion du Pensionaire, De Back lui a répondu que l'affaire étoit trop importante et trop délicate pour qu'il (voulût) dire son avis légèrement là dessus; qu'il s'agissoit de savoir in extenso le plan de Bentinck et sur quoi ses idées portoient sur le total, parce que la rémotion du Pensionaire seule ne remédieroit à rien. Sur quoi le Prince dit à De Back de voir, si Gronsfeld y étoit. De Back sortit et trouva dans l'antichambre Gronsfeld et moi. Il nous dit en gros de quoi il s'agit. Je m'en allai chez moi; Gronsfeld entra avec De Back. Gronsfeld commença par demander au Prince des nouvelles de sa santé, à quoi le Prince répondit, et peu après entra en matière, disant que, si Gronsfeld ne s'étoit pas trouvé dans l'antichambre, il l'auroit fait chercher pour lui demander son avis sur le parti à prendre touchant Bentinck et le Pensionaire; que depuis quelque tems le premier avoit arboré l'étendard contre le Pensionaire, que depuis... jours cela s'étoit fait d'une manière si marquée et que les effets s'en étoient tellement fait sentir, qu'il faloit kiezen of deelen; que le Prince avoit parlé à Bentinck de la commission qu'il lui avoit destinée touchant l'examen de l'état des Postes, que Bentinck s'étoit trouvé fort embarrassé et comme s'il avoit de klem in de mond (N.B. cela est vrai), mais qu'il l'avoit refusé, malgré les objections que le Prince lui avoit faites sur ce qu'il ne devoit pas se soustraire à cette affaire, après avoir été mêlé en tant d'autres. Sur quoi Bentinck lui avoit dit que l'affaire de la pacification avoit été

d'une nature à ne pouvoir pas être afgebroken, mais que depuis que celle là étoit (finie), Bentinck ne vouloit plus en commencer de nouvelles où le Pensionaire seroit. (Par où vous voyez, dit le Prince, qu'il met le Pensionaire à tort et à travers partout); qu'il (le Prince) n'étoit pas embarrassé à choisir entre le Pensionaire et Bentinck, mais qu'il trouvoit peu juste de donner la démission au Pensionaire, parce que Bentinck le trouvoit à propos; qu'il voyoit bien pourtant que de nous garder ensemble étoit impossible, et qu'il faloit prendre un parti, puisque l'état des affaires le demandoit absolument; qu'il s'agissoit donc de savoir, s'il faloit changer de Pensionaire à présent et avant que les affaires des Finances, dont il avoit pourtant élaboré tous les projets, fussent finies, ou s'il faloit renvoyer ce changement jusqu'à après la fin de cette affaire; (ce que le Prince dit en termes enveloppés et Gronsfeld et De Back n'ont pas voulu constater l'état de la question); que la Princesse avoit aussi été d'opinion qu'il ne devoit pas différer de les consulter eux. (N.B. C'est Karsseboom et Van Wesele avec Hiddink[1]) qui ont formé le plan pour le remplacement des Fermes abolies). Gronsfeld dit qu'il étoit embarrassé de dire son sentiment sur le champ, puis qu'un changement dans le ministère étoit une affaire trop importante; que dans la situation où il voyoit le Prince, il souhaitoit depuis longtems de voir le Prince assisté d'un autre homme que du Pensionaire, auquel le Prince

[1]) Abr. Jac. Hiddink, d'Amsterdam. Bientôt le Prince le chargea de recherches préparatoires pour remplacer les fermes par une capitation. En 1750 il avait un emploi à Amsterdam sous les Gecommitteerde Raden (opziener van 's lands recht op de gezegelde en ongezegelde billetten), dont il fut démis (Cf. *Resol. Gecomm. Raden*, 11 Févr. et 2 Mai 1750. *Arch. du royaume*).

ne pouvoit pas s'en rapporter ni se fier dans la plupart des affaires; que pour bien opiner, il devoit savoir bien des choses qu'il ignoroit, par exemple si et comment le Pensionaire pouvoit être remplacé par un sujet, doué des talents et des qualités convenables; et si la rémotion du Pensionaire suffiroit pour tirer le Prince de tous ces embarras, ce qu'il ne croyoit point. Sur quoi De Back dit qu'il n'étoit pas en peine comment remplacer le Pensionaire, dont la capacité étoit si médiocre, qu'on ne seroit pas embarrassé à trouver un sujet équivalent; que le Roi Guillaume s'étoit bien tiré de l'affaire avec un aussi mince sujet que Heinsius; que le principal objet étoit d'avoir un sujet affidé. — (Il est à noter que dans tout le cours de la conversation le Prince n'a jamais nié, que la fidélité du Pensionaire ne lui fut suspecte; au point que, quand Gronsfeld dit qu'il étoit au désespoir d'être obligé de parler contre un homme, qui ne lui avoit fait ni bien ni mal et qu'il ne connoissoit pas, mais (que) les ordres du Prince et son devoir à lui l'obligeoi(en)t de dire, (que) le Pensionaire étoit cause que l'on ne pouvoit avoir dans le Gouvernement du Prince la confiance nécessaire et que les bien intentionnez le regardoient comme un homme, sur qui la postérité du Prince ne pourroit pas compter, s'il arrivoit un malheur au Prince, et qu'un homme, chargé de la haine publique et accusé de choses aussi graves comme l'est Gilles, étoit un scandale public au dedans et au dehors, le Prince avoit répondu: „pour cela je vous l'accorde, si ce n'est, comme vous dites, que ces chefs d'accusations ne sont pas tirées au clair; mais elles devroient l'être." Sur quoi De Back avoit dit qu'il n'avoit pas vu les pièces et par conséquent ne pouvoit pas juger; qu'en général il étoit aisé de faire un crime d'état à quelqu'un après un changement de Gouvernement. Sur quoi le Prince

avoit dit: „croyez-moi, Gronsfeld, que sans la révolution arrivée en ma faveur on auroit trouvé de quoi faire un crime d'état à Bentinck, et De Back n'a jamais été assez chaud partisan des mesures pour approuver tout ce qui s'est fait alors." (N.B. Cette idée, je n'en doute pas, vient de O. Z. Haren pour mettre tout le monde de pair et à son propre niveau). „Il est vrai, Monseigneur," dit De Back, „que je n'ai pas pu approuver des affaires dont je ne savois pas le fond, mais jamais je n'ai approuvé des négociations et des menées, qui avoient déshonoré l'Etat et l'avoient mis sur le bord du précipice"). — Que sur ce que Gronsfeld avoit dit que la rémotion du Pensionaire ne suffiroit pas, il (De Back) étoit obligé de dire que d'en s'en tenir à ce point là seul, ce ne seroit rien faire de tout; qu'il ne pouvoit se faire aucune idée du plan de Bentinck, au cas qu'il consistat en cela seul. „C'est justement pour cela," dit le Prince, „que je vous ai fait venir tous deux, pour le faire parler d'avantage." A quoi De Back répondit: „il seroit meilleur que V. A. s'en expliquat elle même avec Bentinck." Sur quoi le Prince dit: „Hij sal met mij soo wel niet willen uitkomen als met u; soo als je gesien hebt omtrent de laatste saak van Amsterdam, daar Gronsveld alleen mij gegeven heeft wat afgesproken was." De Back dit que ce n'étoit pas le droit du jeu, et qu'il faloit que Bentinck communiqua ses idées aussi bien que d'autres. Le Prince, ayant insisté que De Back en parleroit à Bentinck, De Back y acquiesça. Cela ayant donné occasion à parler des plaintes générales qu'on faisoit du retardement des affaires, et le Prince se plaignant de l'accablement où les affaires le tenoient et sommant De Back si jamais il l'avoit trouvé onwillig à travailler, De Back lui dit qu'il ne pouvoit le lui reprocher, mais qu'une autre chose qu'il lui pourroit reprocher étoit qu'il ne vouloit

pas s'en rapporter à des personnes affidées, et qu'à moins d'en venir là, les affaires ne finiroient jamais; que le Prince ne pouvoit faire tout lui-même, en hoe seer dat U Hoogheid beset is, sou men het hem heel gemakkelijk kunnen maken. Le Prince ne contredit, point, et le discours s'engagea sur les départements. Le Prince dit que les affaires militaires iroient bientôt mieux, quand le général Burmania seroit de retour; que Burmania étant un homme, sur qui on pouvoit se fier absolument, et Rouse et Flodrop [1]) étant de bons sujets, ce département là seroit assez bien gouverné, et que Horst leur serviroit de secrétaire; qu'il avoit destiné au militaire le lundi de midi à une heure; qu'il souhaitoit de savoir les idées de Gronsfeld et de De Back sur la manière de régler les départements et qu'ils devoient les mettre par écrit. Là dessus Gronsfeld parla de la violente situation où se trouvoient les ministres aux cours étrangères, de ne jamais recevoir de réponses ni d'instruction sur rien. Sur quoi le Prince objecta, que ce département étoit proprement celui du Souverain; qu'il ne pouvoit y entrer lui qu'indirectement. Là dessus on est venu à la communication, que les départements doivent avoir entre eux.

Mardi 25 Février 1749.

M^r^. De Back me fit demander si je voulois aller me promener avec lui et M^r^. de Gronsfeld. J'acceptai et nous allames à nous trois nous promener aux Bois. M^r^. De Back me dit ce qui s'étoit passé la veille entre le Prince et eux deux à mon sujet, et entre autres choses que lui De Back avoit dit au Prince que, si je me bornois à la rémotion du Pensionaire, cela ne signifioit rien, et qu'il jugeoit que je portois mes vues

[1]) Le comte de Flodorf Wartensleben, général et adjudant du Prince.

plus loin, ajoutant qu'il avoit ordre du Prince de me parler et de me demander en quoi consistoient mes idées. Je répondis à Mr. De Back, que la grande question étoit si le Prince étoit déterminé de garder le Pensionaire, oui ou non; que quand cette question là seroit décidée, j'étois prêt à entrer en matière; que si l'affirmative avoit lieu, j'étois résolu de me retirer; que si le Prince étoit déterminé à le congédier, je m'ouvirois sur tous les autres points, qui méritoient selon moi la plus sérieuse considération, mais que jusqu'alors il étoit inutile de m'ouvrir du tout sur d'autres points, qui ne pouvoient avoir lieu qu'éventuellement. Mr. De Back me demanda, si le Prince objectoit la nécessité de finir premièrement l'affaire des Finances, soit pour le plan provisionel, soit pour le plan final, ce qu'il répondroit alors; et nous convinmes qu'il diroit, que la rémotion du Pensionaire (c'est mon opinion), bien loin de rendre l'introduction de nouveaux moyens de Finances plus difficile, la rendroit moins difficile, parce que cela donneroit d'abord de la confiance au Gouvernement. Nous parlames des précautions à prendre dans la conduite de cette affaire. Une que j'indiquai à Mr. De Back fut que le Prince, jusqu'à ce qu'il fut déterminé sur un Pensionaire, ne devoit pas s'engager pour le secrétariat de Hollande. Une autre que, si le Prince se déterminoit pour Van der Straten, il faloit que ce fut le Prince ou moi qui lui en parlassions et nul autre. Je dis aussi à Mr. De Back que je le priois de rapporter tout cela de ma part et comme ma réponse au Prince. Ce que Mr. De Back se chargea de faire.

26 Février 1749.

Chez Mr. De Back vers midi. Il me dit que la veille au soir il n'avoit pas eu occasion de parler à

loisir au Prince, mais qu'il avoit ordre de retourner avant diner à la Cour. Sur quoi je m'en allai et au sortir de table je retournai chez Mr. De Back, qui me dit que ce matin là il avoit fait rapport au Prince de ce qui s'étoit passé la veille dans la conversation, que nous avions eue ensemble avec le Comte de Gronsfeld (qui se trouvoit alors aussi chez Mr. De Back); que le Prince avoit dit en substance, qu'il ne convenoit pas de traiter une matière, pareille à celle qui étoit sur le tapis, de la façon que je la traitois, et de demander comme un article préléminaire la rémotion du Pensionaire sans entrer plus avant en matière, et faire en même tems ouverture de tout ce que j'avois à dire; que c'étoit vouloir faire la loi au Prince et lui mettre le marché au poing; qu'il se pourroit que tout ce que j'aurois à proposer, après ne conviendroit pas, n'auroit pas l'approbation du Prince et se trouveroit tel, que le Prince ne pourroit pas y entrer. Je priai Mr. De Back de dire au Prince de ma part que mon dessein n'étoit pas de lui faire la loi ni de lui mettre le marché au poing; que le Prince devoit agir en ceci, comme en toute autre chose, par conviction, et que je serois très fâché qu'il fit jamais aucune démarche importante par complaisance pour moi ni pour personne; qu'il devoit savoir en ceci de quoi il pouvoit répondre à Dieu, à l'Etat et à lui-même; que s'il étoit convaincu qu'il feroit mieux de conserver le Pensionaire, bien loin de lui conseiller de le congédier, en ce cas je lui conseillois de le garder; mais qu'il devoit aussi alors faire son plan comment redresser les affaires en le conservant; que pour moi je jugeois la chose impossible; que je ne prétendois pas forcer le Prince de penser comme moi, mais que je ne pouvois pas non plus être forcé de penser autrement que je ne fais; que l'Etat, le Prince et sa Maison sont dans un

danger éminent et plus grand que le Prince ne le sait; que tous les moyens de les sauver sont inexécutables, selon moi, sans la rémotion du Pensionaire; que mon honneur ne me permet pas d'être soupçonné dans le Public de conniver à des mesures et à un train, dont la continuation ne peut manquer d'entraîner la République dans une ruine certaine et inévitable; que je suis juge en dernier ressort de ce qui concerne mon honneur, et que personne ne le peut trouver mauvais.

26 Février 1749.

Mr. De Back me porta réponse du Prince, à qui il avoit fait rapport en présence de la Princesse de mon message. Ce que je disois y avoit été trouvé fort raisonnable, et il avoit été conclu que le Prince me donneroit lui même sa réponse finale. Mr. De Back me dit, qu'elle seroit satisfactoire et que le Prince étoit déterminé. Il a aussi ajouté, que le Prince avoit dit qu'il m'enverroit chercher.

26 Février 1749.

Si le Prince et la Princesse me parlent de Grovestins et de Haren, ma réponse est que la mauvaise réputation de ces deux messieurs vient du Prince et de la Princesse eux mêmes; que pour moi, que j'en sai de plus fort est de leur propre bouche; de Grovestins sur le fond de son charactère, dont le Prince et la Princesse m'ont parlé dans les termes les plus offensants et méprisants à Loo, quand ils m'ont dit qu'ils souhaitoient d'en être défaits, et particulièrement sur l'article de l'intérêt, sur lequel j'ai entendu les expressions les plus fortes du Prince et de la Princesse même. J'en dis autant de Haren. J'ai entendu le Prince et la Princesse se plaindre de sa grossièreté, rusticité, avidité, hauteur, insolence, dont j'ai vu les

marques les moins équivoques, et dont je sai des particularités du Prince et de la Princesse eux mêmes. Sachant tout cela, je ne me suis jamais mis en peine de prendre leur parti, quand j'ai entendu parler mal d'eux, ni ne le ferai. Et si je le faisois, l'on pouvoit avec raison me soupçonner de m'entendre avec eux. Cela ne me convient pas mais le contraire me convient.

27 Février 1749.

Mr. de Wartensleben alla chez le Pensionaire pour lui recommander l'expédition des ordonnances, devant partir (pour) la Cour de Bonne. Le Pensionaire lui répondit fort obligeamment. Mr. de Wartensleben lui dit qu'il devoit bientôt partir, et lui demanda le tems précis. Le Pensionaire lui dit qu'il avoit appris van ter sijde qu'il alloit partir, mais qu'il ne le savoit pas autentiquement. Want ik ben genoegsaam buiten de saken.

Lundi 3 Mars 1749.

J'allai au sortir de l'assemblée des Etats Généraux chez le Prince à une heure. J'étois appointé. L'on me fit d'abord entrer. Après que Mr. de Gronsfeld, que je trouvai avec le Prince, eut fini, je dis au Prince que Mr. De Back m'avoit dit de sa part qu'il me feroit chercher; que j'avois non seulement attendu ses ordres mais que je m'étois présenté plusieurs fois à l'antichambre; que chaque fois il étoit arrivé des contretems, qu'à présent je venois lui demander une heure. Le Prince d'un air très serein me dit de venir à six heures. Je dis que je n'y manquerois pas. Le Prince sortit. Je restai avec Gronsfeld, à qui je dis que je le priois de s'y trouver, que j'en prierois aussi Mr. De Back, qui avoit porté la parole entre le Prince et moi avec Gronsfeld. Mais Gronsfeld dit des difficultez à cause que le Prince ne lui avoit rien dit. J'allai me promener.

Après diner j'allai à 5½ chez Mr. De Back, où je trouvai Gronsfeld, qui me dit qu'il avoit encore avant diner parlé au Prince, et lui avois dit que je l'avois prié de se trouver aussi à 6 heures chez le Prince, mais que, comme le Prince ne lui avoit (rien) dit, il en faisoit difficulté. A quoi le Prince lui avoit répondu qu'il avoit raison. J'approuvai ce qu'avoit fait Gronsfeld et j'allai seul chez le Prince. L'on me fit entrer dans la chambre tapissée, où je trouvai le Prince seul, qui me dit qu'il m'auroit fait chercher plustot sans telle et telle raison, qu'il me dit et qui étoient bonnes; que Mr. De Back devoit déjà m'avoir dit quel étoit son sentiment et sa détermination; que jamais il n'avoit été engoué du Pensionaire, qu'il savoit de plus que le Pensionaire étoit l'objet de la haine publique; qu'il (le Prince) étoit informé de ce qui s'étoit passé avant la révolution et après, et que le rôle, que le Pensionaire avoit joué, ne méritoit pas de la distinction de sa part; que le principal embarras, où le Prince s'étoit trouvé, avoit été (et) étoit le choix du tems pour s'en défaire, sans avoir jamais résolu de le garder toujours; qu'il faloit aussi être sûr d'un bon sujet tel que, quand on se seroit défait de celui-ci, on en eut d'abord un autre, qui put faire aller sans interruption les affaires; qu'il ne savoit pour cela que deux sujets capables, l'un De Back, l'autre Van der Straten que j'avois proposé; que De Back ne voudroit certainement pas l'être, et que pour Van der Straten, c'étoit à moi à lui proposer la chose et à lui lever les difficultés qu'il feroit; que les deux points de délibération étoient le tems et la méthode; que pour le tems il y avoit à considérer que le nouveau projet de Finance devoit être produit, auquel celui-ci avoit travaillé; que toute taxation étant odieuse, il valoit peut-être mieux que ce projet restat sur le compte de celui-ci, que pour la méthode il

s'étoit déjà expliqué, que ce devoit être moi qui persuaderoit Van der Straten; que ce seroit encore un point difficile de trouver qui voudroit se charger de dire la chose à Gilles; que pour le fond de l'affaire, je devois voir que son parti étoit pris, qu'il ne mettoit aucune comparaison entre Gilles et moi, et il me dit non seulement plusieurs choses obligeantes sur l'utilité dont je pouvois être au Public, mais tendres et de la meilleure amitié du monde sur mon attachement et sur mon affection pour lui, où je voyois que le coeur parloit et dont j'étois véritablement touché. Il dit qu'il étoit aussi embarrassé comment se conduire avec Gilles; que dans l'affaire de la succession [1]) Gilles s'étoit prêté de bonne grace à faire gouter la chose à Amsterdam; que dans ce tems là on lui avoit fait espérer de la protection, s'il se conduisoit bien; que depuis ce tems là il (le Prince) avoit témoigné assez publiquement, non qu'il fut content mais qu'il n'étoit pas mécontent du Pensionaire; que dans la circonstance présente le Pensionaire, depuis que les satyres contre lui avoient cessé, paroissoit fort tranquille et aussi assuré que s'il étoit in Abraham's schoot; que, quoique j'eusse tout d'un coup et abruptement quitté les conférences où le Pensionaire se trouvoit, il ne paroissoit pas que le Pensionaire en fut inquiet, qu'il n'en témoignoit pas la moindre chose; que tout cela l'embarrassoit lui (le Prince); que je ne devois pas trouver mauvais, puisqu' entre amis on ne devoit rien garder sur le coeur), qu'il me dit qu'il trouvoit, que je l'avois un peu trop pressé et que je lui avois mis l'épée dans les reins; que je lui aurois du laisser le tems pour faire la chose à sa façon, au lieu qu'à présent je le forçois; que c'étoit le forcer et lui mettre le marché au poing que de le mettre dans la nécessité de choisir entre

[1]) c. a. d. le stadhoudérat héréditaire.

Gilles et moi, en déclarant que je me retirerois si Gilles restoit, et en me soustrayant tout d'un coup aux conférences avec Gilles; que par dessus le marché j'avois refusé de faire aucune ouverture de mes idées sur ce qu'il y avoit de plus à faire, après la rémotion du Pensionaire; que j'avois insisté sur cela comme un point préliminaire, ce qui étoit exiger un peu beaucoup de lui; que je voyois à présent qu'il s'y prêtoit, et que je devois juger par là du cas qu'il faisoit de moi.

J'avois laissé parler le Prince jusques là, mais alors je l'interrompis et je lui temoignai, combien j'étois sensible à son amitié pour moi. Je lui dis ce que je pensois et ce que je sentois avec vivacité à son égard, et j'ajoutai que je serois au désespoir, qu'il fit jamais par considération pour moi aucune démarche importante contre sa propre conviction; que j'avois prié M^r^. De Back de lui dire de ma part que, s'il étoit convaincu qu'il feroit mieux de continuer avec Gilles, bien loin de le lui déconseiller je le lui conseillerois; mais qu'il devoit voir premièrement, si en le conservant il pourroit se conserver l'affection de la nation et l'estime de l'étranger, et s'il étoit possible avec le ministère de Gilles de mettre les choses dans l'intérieur sur le pied où elles devoient être. Il m'avoua, qu'il avoit été souvent choqué et croyoit pouvoir avec raison se plaindre de la froideur, de la lenteur, de l'indifférence du Pensionaire dans plusieurs affaires très importantes, qui pour le bien de l'Etat et pour son honneur (à lui le Prince) auroient demandé la plus grande expédition, comme celle des Postes, des emplois, du redressement des Finances. Je lui dis que j'en étois choqué aussi, que j'avois vu Gilles débuter, que je l'avois suivi depuis le commencement de son ministère, que je le connoissois à fond, et que j'étois sûr que non seulement il ne convenoit pas à la Nation, ni

pour le dedans, ni pour le dehors, mais qu'en particulier il ne convenoit pas au Prince; que si je n'en avois pas été sûr comme je l'étois, je n'aurois pas proposé sa rémotion dès le commencement du Stadhoudérat; mais que j'avois vu Gilles dans plusieurs occasions critiques et décisives et que je connoissois à fond son caractère. Le Prince me dit qu'il avoit aussi été choqué de la manière, dont le Pensionaire en avoit agi à mon égard. Je lui dis que, pour cela, je le priois de le mettre à quartier; que quand même le Pensionaire m'auroit témoigné la reconnoissance [1])

[1]) Bentinck avoit protégé Gilles contre les violences de la populace lors de la révolution. Lord Sandwich, faisant le récit de ce qui s'était passé à La Haye le 29 Avril 1747, écrit dans une lettre de la même date à Chesterfield: „This deputation (c. a. d. de Rotterdam aux Etats de Hollande) was immediately followed by a general insurrection of the populace, who insisted in very resolute terms upon the choice of a Stadholder. The deputies of the other towns saw they had no resource left, but said they had no power to conclude this affair without fresh instructions from their towns, but that was not judged sufficient and the populace grew more outrageous, till count Bentinck and the bailly de Wassenaer went out to them, and assured them it was agreed to chuse the Prince of Orange Stadholder, and that they would promise them it should be concluded on Wednesday. This pacified them for some time, but when the States had separated themselves and Monsr Allewin of Dort was coming out of the Court, he was insulted and attacked by the mob, and with very great difficulty found means to escape back, having received several blows and having been in the utmost danger of his life. The people then grew more enraged and declared, that they would not be satisfied, till the Prince of Orange's colours were seen flying out of the window, which was complied with, and M^r. Bentinck again assured them that the Stadholder should be proclaimed on Wednesday,

qu'il ne m'a pas témoignée, le reste auroit toujours été vrai; que cela n'auroit fait que m'embarrasser, et que j'étois très aise qu'il m'eut épargné cet embarras; que d'ailleurs l'idée, que j'avois de lui, faisoit que je n'étois pas affecté le moins du monde par sa conduite à mon égard, qui m'auroit été fort sensible, si j'avois eu antérieurement de l'estime et de l'amitié pour lui. Le Prince me dit que j'avois raison, mais qu'il croyoit pourtant que l'humanité avoit lieu chez moi comme chez d'autres; que ce qui le choquoit encore plus, c'est qu'il savoit que le Greffier en avoit parlé plus d'une fois au Pensionaire, et lui avoit dit qu'il devoit se faire une affaire d'être bien avec moi, à quoi le Pensionaire avoit répondu avec un grand froid: „Ik kan den Heer van Roon niet nalopen maar ik ben altijd gereed om met hem te spreken" (ou l'équivalent). Je dis au Prince que tout cela tenoit au fond de son caractère, qui ne valoit rien, et que c'étoit de ce dernier qu'il s'agissoit; qu'il étoit connu pour tel, et que pour cette raison il étoit généralement haï; que je ne lui connoissois pas un seul ami, ni n'avois jamais trouvé quelqu'un qui me put nommer un ami de Gilles, de façon que j'étois sûr qu'il ne seroit regretté de personne; que je priois le Prince de se considérer

which was the soonest that the several deputies could have proper authority from their towns. They were by this a good deal pacified but remained in great numbers at the door, declaring they would have the blood of those traitors who would have sold them to the French, and particularly the pensionary, whom they loaded with all sort of invectives. However in the dusk of the evening they began to disperse, and the pensionary got out with Mr. Bentinck and went home in his coach, adorned with Orange ribbons, and is now in private at his house, where he is to pass the night." Etc (Archives de Bentinck aux Archives de S. M. Copie).

lui-même en ceci et non pas moi; qu'il voyoit bien comment le Pensionaire en agissoit avec lui; que c'étoit toujours: Al wat U Hoogheid belieft, U Hoogheid par ici, U Hoogheid par là, sans oser jamais lui contredire ni lui résister en rien jusqu'au bout; que le Prince devoit une fois pour toutes se méfier de ceux qui ne le contredisoient pas; que quand le Prince réuniroit en sa personne toutes les qualitez des plus grands capitaines, des plus grands ministres et toute la science des plus renommés savants, encore se tromperoit-il quelquefois, et que la même règle lui viendroit à propos; que de plus Gilles savoit fort bien se servir du nom de Sijne Hoogheid pour se couvrir lui-même et l'employer dans ce qu'il y avoit de désagréable au Public. Le Prince me dit que cela étoit vrai, qu'on fourroit souvent son nom où il n'étoit pas nécessaire (il cita l'exemple du Placard over de ontgronding)[1]), et que par dessus le marché le Pensionaire se regardoit, non comme l'homme qui devoit concerter avec le Stadhouder comment conduire les affaires, mais comme l'homme des Etats contre le Stadhouder; que si on pouvoit persuader Van der Straten, on devoit lui montrer cela sous un tout autre point de vue. Je lui dis que je ne manquerois certainement pas, quand nous en serions là, de lui représenter la chose sous son vrai jour. Puis reprenant les deux points de délibération, je dis que mon opinion étoit que le plutôt que la chose étoit executée serait le mieux, parce que, sans cette rémotion, le Prince se verroit dans peu tout à fait privé de l'affection de la Nation, qui diminuoit de jour en jour, aussi bien que de l'estime et de la confiance de l'étranger. Que par rapport au projet pour établir un nouveau pied pour

[1]) Cf. *Resol. v. Holland,* le 12 Sept. 1748, *Ned. Jaerb.* 1748, p. 1104.

la perception des revenus et le remplacement des Fermes, tout projet devoit être proposé au nom du Prince, de sorte que celui du Pensionaire n'y faisoit rien; que s'il y avoit de la différence, cette différence devroit, selon moi, faire un bon effet au lieu d'un mauvais, parce que l'on auroit meilleure opinion du nouveau ministre que de celui d'à présent; que ce changement fait donneroit au Public du contentement, et que cette circonstance seroit favorable, et que tout délai seroit, selon moi, nuisible. Que pour la méthode, je me chargeois volontiers d'en parler à M^r^. Van der Straten; et que pour ce qui regardoit la façon de le faire savoir à Gilles, je n'en savois que dire; que ce qui me paroissoit le plus naturel étoit d'employer pour cela le Greffier, à moins que le Prince ne sut quelque chose de meilleur; que pour ce qui regarde le fond de la chose, j'étois si convaincu de sa nécessité que j'avois pris la résolution de me retirer, et que si le Prince n'avoit pas pris ce parti, j'aurois d'abord quitté La Haye; que si le Prince remettoit la rémotion, je me trouverois dans le même embarras de nouveau; que pour ce qu'il y avoit à faire de plus et sur quoi le Prince me demandoit mes idées sur le papier, je les donnerois; que je croyois qu'il faloit aller au fond des affaires et les régler à présent d'une façon qu'elles pussent rester. Que voulez-vous dire?, dit le Prince. Je veux dire, repondis-je, que l'on doit donner à V. A. un plan général et détaillé de tout ce qu'il y a à faire pour que les affaires aillent leur train sans interruption, que V. A. soit soulagée, et les abus, qui occasionnent des plaintes, cessent. Et V. A. verra plus précisement ce que je veux dire par ce que j'aurai l'honneur de lui remettre [1]).

[1]) Cf. plus loin le projet des départements.

Mardi 4 Mars 1749.

Mr. Van der Straten, Pensionaire de Leyden, se rendit chez moi (à ma réquisition) à 6 heures du soir. Je commençai la conversation par lui dire sans préambule, que le Prince avoit résolu de se défaire lui-même et de délivrer la Nation du Conseiller Pensionaire, et que celui, que le Prince avoit destiné à remplir le poste de Conseiller Pensionaire, étoit lui, Van der Straten. A quoi il me répondit en substance, qu'il étoit extrêmement obligé au Prince de l'honneur qu'il lui faisoit et de l'opinion qu'il avoit de lui, mais qu'il ne sentoit que trop qu'il n'en étoit nullement digne et qu'il n'étoit pas capable d'exercer cet emploi comme il faloit. Je lui dis qu'il n'étoit pas juge de cela, que c'étoit à d'autres à mettre le prix à ses talents et sa capacité, que le peu d'opinion qu'il avoit de lui-même, bien loin de diminuer, augmenteroit plutôt la bonne opinion, que d'autres avoient de lui; que pour sa probité, sa fidélité [1]), son application et son zèle, j'en étois convaincu, et qu'il ne me les disputeroit pas. A quoi il dit que non, qu'il ne me les disputeroit, qu'à ces égards là, s'il avoit bien fait, ce n'étoit que son devoir, et que pour cela il ne méritoit pas une distinction pareille à celle que le Prince faisoit de lui, en lui offrant le poste de Conseiller Pensionaire; qu'il me protestoit que ce n'étoit pas fausse modestie, mais qu'il

[1]) Bentinck à Newcastle, le 8 avril 1749: ....But I must tell you that the pensionary of Leyden never had any thing to do with all the dirty work, which others were so deeply engaged in in the years 1742 till 1747. He is a very sensible, a very honest and well meaning man, and was always in the right way of thinking (Archives de Bentinck aux Archives de S. M.).

s'en sentoit tout à fait incapable, surtout dans un tems comme celui-ci et dans la confusion où étoient les affaires. Je lui dis qu'il devoit considérer que, si d'un côté les affaires étoient en mauvais état, de l'autre il devoit compter sur le soutien du Prince; que sous un Stadhouder un Pensionaire a moins de peine et moins à répondre. Il me dit que cette différence, bien loin de diminuer l'obligation où il seroit par rapport au Prince, l'augmenteroit, et que la crainte de ne pouvoir s'en acquitter le rendroit encore plus circonspect à se mettre une charge pareille sur le dos. Je lui dis qu'il faloit pourtant que quelqu'un se chargeat du poste en question; que lui, Van der Straten, bien loin d'être surpris que le Prince voulut se défaire de Gilles, le seroit certainement bien plutôt de ce qu'il l'avoit si long souffert dans ce poste; que lui Van der Straten le connoissoit et n'auroit pas de peine à comprendre, que dans les cours étrangères Gilles fut très méprisé, après ce que lui Van der Straten en avoit vu, et que pour l'intérieur, il savoit aussi bien que moi combien il étoit généralement haï et méprisé (Van der Straten haussoit les épaules); que dans ces circonstances, si Van der Straten ne vouloit absolument pas se charger de cet emploi, il m'en nommat un autre; que je connoissois l'assemblée de Hollande et qu'il n'y en avoit pas en qui on put se fier, ce qu'il savoit aussi bien. J'avois au commencement de la conversation exigé de lui le plus parfait secret qu'il m'avoit promis, et je lui dis que, ne pouvant selon sa parole donnée parler à personne du sujet de notre conversation, je le priois que nous pussions en reparler ensemble, et qu'en attendant je ne prendrois pas ce qu'il venoit de me dire pour son dernier mot. Je lui dis aussi que, s'il trouvait la charge trop pesante pour lui, il n'avoit qu'à demander du secours et dire quel

secours il souhaitoit, qu'on le lui donneroit. Il témoigna beaucoup de reconnaissance et de sensibilité à l'honneur qu'on lui faisoit mais s'excusa toujours sur son incapacité.

Je lui parlai sur les affaires de Leyden, et il me parut fort dégouté de son ministère-là depuis ces troubles. Je lui proposai de revenir le lendemain, mais il demanda un peu plus de tems et que ce fut tout au plutôt le surlendemain, Jeudi. Ce qui fut réglé pour 6 du soir, et nous nous separames.

Jeudi 6 Mars 1749.

Mr. Van der Straten se rendit chez moi à 6 heures du soir. Nous reprimes le sujet de notre conversation précédente du 4 Mars. Nous étions d'accord sur tous les prémisses, sur le caractère et la conduite de Gilles, sur la validité des raisons du Prince pour s'en défaire (le seul point, sur lequel Van der Straten hésitoit, étoit le tems, savoir si ce devoit être avant ou après l'établissement du nouveau plan pour le remplacement des Fermes). Mais il en revenoit toujours à sa propre incapacité et à son peu de talent; et conclusion, qu'il ne pouvoit s'y résoudre. Quand je lui demandai s'il en savoit un autre (car nous étions convenus qu'il étoit nécessaire de se défaire de celui-ci), il me nomma Stein. Je continuai à le presser, lui offrant au nom du Prince tous les secours de toutes les sortes dont il put s'aviser. Mais il continua toujours à refuser, reconnoissant l'honneur qu'on lui faisoit et combien il étoit sensible à la distinction, mais se retranchant toujours derrière son incapacité, disant que ni sa naissance, ni la figure qu'il avoit faite dans le monde jusqu'à présent, ni ses connoissances n'étoient égales à ce poste. A quoi je répondis en détail; et la conclusion fut que je ne pouvois me relâcher, que je me sentois obligé de le

presser, parce que, tant que Gilles resteroit, aucun honnête homme ne pouvoit servir l'Etat ni assister le Prince conjointement avec lui; que pour moi je ne pouvois ni ne le voulois; et que je priois Van der Straten de considérer l'embarras, où il laissoit le Prince et tous les honnêtes gens. A quoi il répondoit par hausser les épaules, avouant la chose mais s'excusant toujours. Enfin nous nous séparames, après être convenus de nous revoir le lendemain à 6 du soir chez moi.

Le lendemain 7 Mars je reçus à $5^1/_2$ un message de lui pour me prier de l'excuser; qu'il étoit incommodé et ne pouvoit sortir.

(Ensuite Bentinck donne des considérations sur les mobiles des hommes, commençant des mots suivants): „J'ai entendu soutenir au Prince et surtout à la Princesse (avec qui j'ai eu plus d'une conversation sur cette matière) que l'intérêt est le grand mobile des actions des hommes." (Bentinck n'est pas de cet avis; ce n'est pas l'intérêt mais ce sont les passions, qui font agir les hommes). „Dans la supposition que tout le monde sans exception est conduit par l'intérêt particulier, je dois aussi être compris dans la règle générale. Mon but donc est, aussi bien que celui de H(aren), G(rovestins) etc., de devenir plus riche et d'avoir plus d'argent. Un homme, qui a un but unique et qui laisse passer tranquillement les occasions de parvenir à son seul but, doit certainement manquer de vue et de capacité; manque de volonté est contre l'hypothèse. L'on a vu que je négligeois toutes les occasions de m'enrichir. L'on a conclu que je manquois de vue et de capacité. Le raisonnement est juste; si l'on accorde la majeure, la conclusion est vraie. Mais comme la majeure est fausse, la conclusion

est fausse." (Voici la conclusion des considérations de Bentinck): „Notre siècle et notre pays fournit assez d'exemples de gens, que l'intérêt ne conduit pas, pour que la maxime ne doive pas être générale. S'il y a quelque chose de dur et de rébutant, c'ést d'entendre poser pour principe cette maxime par le Prince et par la Princesse, pendant que l'élévation, où ils sont dans la République, n'est due qu'à des gens, qui n'y ont pas cherché leur profit et qui ne les ont point importunés ni cherché à les surprendre pour faire leur propre bourse. Encore si en débitant cette maxime, on l'accompagnoit de quelque marque de désapprobation, mais non: on la donne comme chose toute naturelle, toute simple, comme une chose avouée, dont personne ne doit être surpris et à laquelle on ne peut rien trouver à redire. Par là on autorise ce qu'on devroit blâmer et détester publiquement. De plus c'est un affront, que l'on fait aux honnêtes gens, que de les confondre et de les mettre de pair avec des gueux revêtus, dont un vil intérêt est le grand mobile. Plus l'on a de sentiment d'honneur, plus l'on est sensible à un pareil affront et moins on le pardonne. Rien au monde n'est plus capable non seulement d'aliéner l'affection, si l'on voit qu'elle n'excite pas reconnoissance, mais même de faire perdre toute estime du jugement de ceux, qui témoigent assez peu de connoissance du monde et du coeur humain pour ne pas voir la différence qu'il y a entre le caractère de tel et celui de tel autre. Et quand on remarque avec cela de la pénétration et de la sagacité en d'autres choses, on est enclin à chercher, s'il n'y a pas quelque raison, pourquoi on ne veut pas rendre justice et pourquoi on choisit de traiter de même les gens de mérite et ceux qui en sont totalement destitués. En poussant cette reflexion, il se trouveroit peut-être que les bien-

faits du Prince et de la Princesse seroient des corruptions. Et tant qu'ils penseront de cette façon, non seulement je ne leur demanderai rien mais je n'accepterai rien d'eux, quand ils me l'offriroient.

CXLIV.

Memoire du Comte de Gronsfeld. Les départements.

A la Haye, ce 23 Mars 1749.

En conséquence de ce qui nous a été ordonné le 24 Février, nous nous proposons de mettre nos considérations par écrit sur la manière de régler les départemens, sans rien dire de la nécessité d'en établir, vu que l'impossibilité de gouverner un Etat, sans que la personne qui exerce l'autorité suprême soit assistée par d'autres, auxquelles elle ait remis le soin des différentes branches des affaires, se reconnoit non seulement par l'exemple de toutes les cours de l'Europe, mais encore et de plus près par l'expérience journalière qui s'en fait icy.

Un Prince ne peut recueillir aucun fruit de ses soins et de ses fatigues, s'il ne place à la tête de chaque département un ministre, tenu de répondre des affaires qui y sont portées, non seulement pour ce qui est de les proposer et de les déduire au Prince et au Conseil, mais encore pour les faire élaborer et expédier par le moyen des subordonnez établis à cet effet.

Prenans donc la nécessité de répartir les affaires en départemens comme une vérité reconnue, nous nous contenterons de dire notre sentiment sur 3 choses:

I. Sur le nombre des départemens qu'il convient d'établir sous le gouvernement de son Altesse Sérénissime dans cette République.

II. Sur la manière dont chaque chef ou directeur de département doit procéder dans le sien, ce qui déterminera aussi bien son devoir que celuy des personnes, qui sous ses ordres seront employées aux affaires.

III. Sur la communication que ces chefs des différens départemens doivent avoir naturellement entr'eux sous les auspices de S. A. S., à laquelle tout doit se rapporter comme au centre, tout comme c'est d'Elle qu'émane la direction, que chacun des chefs doit exercer dans l'étendue de son ressort.

Il est inutile d'ajouter que l'on ne pourra que toucher sommairement ce qui a rapport à tous ces différens points, puisque l'importance de la matière indique assez l'impossibilité qu'il y auroit de l'épuiser dans un mémoire, qui ne doit avoir pour but que de ranger méthodiquement les idées sur une répartition des affaires, par le moyen de laquelle on puisse rendre le fardeau du gouvernement supportable à S. A. S. et l'exercice de son autorité salutaire aux différens ordres de citoyens de cet Etat.

Nous sommes d'avis quant au

I Point.

Que les affaires dont S. A. S. est responsable se rangent naturellement sous trois classes générales, qui forment les 3 départemens généraux suivans:

a des Affaires Etrangères;

b des Affaires de l'Intérieur de la République, et

c du Militaire, qui, quoique compris dans la dénomination d'affaires du dedans, fait toutefois un objet d'un si grand détail qu'il faut nécessairement en former un département séparé, si l'on ne veut laisser prendre au précédent un volume monstrueux et immaniable.

II.

Chacun de ces départemens doit avoir pour chef un homme doué non seulement des lumières et qualités nécessaires pour connoître des affaires de son ressort, mais qui ait aussi l'estime et la confiance du public, ce qui importe absolument à la sûreté du gouvernement de S. A. S. dans les cas présens et à venir. Quoique nous nous soyons proposez de n'entrer en aucun détail, nous ne scaurions cependant, à cause de l'importance du sujet, nous dispenser d'ajouter à la remarque que nous venons de faire, que chaque chef de département, devant pouvoir rendre compte de toutes ses actions et démarches non seulement à Dieu mais encore à S. A. S. et à la Nation, ne doit par rapport à la proposition aux emplois et bénéfices, qui sont de son Bureau et de laquelle il doit être chargé seul, avoir d'autre vue ni suivre d'autre maxime que celle, qui fait la force et la sûreté de tout état et gouvernement, savoir de ne faire tomber les emplois que sur ceux, qui ont l'intégrité, les talens et la capacité nécessaire pour les remplir dignement et utilement, et de ne procurer des bénéfices qu'à ceux, qui par des services rendus à l'Etat ont mérité les récompenses, la gloire de S. A. S. étant particulièrement interessée aussi bien que la sûreté de sa succession à ce que, suivant la maxime constante de tout gouvernement, la récompense et le châtiment duëment appliquez opposent une barrière suffisante aux brigues et aux cabales.

C'est au chef d'un département à se donner, sous le bon plaisir de S. A. S., les secrétaires, les commis et les clercs, qu'il luy faut pour l'élaboration des affaires qu'il ne se reserve pas à luy même, et pour donner aux expéditions la célérité nécessaire, d'où il résulte naturellement que c'est à ce chef à répondre de tous

ceux qu'il employe, aussi bien que de tout ce qui s'exécute sous ses ordres.

Un des principaux devoirs d'un pareil chef de département est de bien ranger et diviser les affaires qui s'y portent, et de faire attention aux talens et à la capacité des secrétaires ou commis, afin de pouvoir donner à chacun d'eux la tâche qui luy convient. Pareillement doit il, afin de ménager au possible le tems et la précieuse santé de S. A. S., prendre, avant que de faire son rapport à la conférence, toutes les informations préliminaires qu'une affaire demande, en observant soigneusement de faire passer en cette occasion cy et en toute autre aux colléges respectifs des Provinces et de l'Union et à tout autre à qui il appartient, le rapport ou la communication des choses, desquelles les colléges ou ces personnes doivent avoir ou bien la disposition finale ou bien au moins les informations nécessaires.

De plus doit il, encore par le même motif du ménagement pour le loisir et pour la santé de S. A. S., recevoir tous ceux qui pour des affaires demandent à avoir audience de S. A. S., afin qu'Elle ne soit réduite à voir les gens que lorsqu'Elle sera preparée à ce qu'ils ont à luy dire, ce qui est particulièrement nécessaire à l'égard des ministres étrangers, s'observe dans toutes les cours et peut se pratiquer icy envers tout le monde, les seuls colléges supérieurs exceptez; puisque la matière étant digérée, S. A. S. peut toujours en certains cas particuliers accorder une courte audience pour mettre le sceau aux choses. La même méthode peut avoir lieu à l'égard des dépêches, lesquelles doivent, suivant nous, être envoyées au ministre de chaque département sous l'adresse ordinaire de S. A. S., afin qu'Elle soit dispensée d'en ouvrir d'autres que celles, qu'on luy adresse en mains propres.

Nous croyons pouvoir nous en tenir à ce que nous venons de poser par rapport à la seconde section de ce Mémoire, parceque nous jugeons y avoir placé à la tête de quoi exclure tout homme lent, nonchalant inapliqué, susceptible de préjugez ou de partialité, superficiel, indiscret, arrogant, présomptueux, vindicatif ou d'une intégrité équivoque. Passons donc au

III Poinct.

Nous jugeons que, tout comme S. A. S. doit donner par semaine une heure au premier département, deux heures au second et une heure au troisième, Elle doit aussi en donner une par jour à la conférence, qui doit se tenir tous les jours chez Elle, un seul jour ouvrier excepté, lequel nous jugeons que l'on devroit (outre le Dimanche) destiner uniquement à la récréation de S. A. S. et à ses affaires particulières.

La conférence devroit se tenir plutôt le matin que le soir, à cause que bien peu de gens peuvent, sans se ruiner le corps, se faire au travail après la fatigue de la journée. Les heures fixées pour la tenue de la conférence aussi bien que celles pour le rapport de chaque département général doivent être observées rigidement, non seulement pour délivrer S. A. S. pendant ces heures là de l'importunité des preneurs d'audience, mais principalement afin de prévenir que les rapports n'en souffrent, comme il arrive immanquablement lorsque ceux, qui s'y sont préparez, sont réduits à attendre quelque tems, l'esprit de l'homme ne pouvant pas conserver la contention requise au delà d'un certain terme, résister aux interruptions et aux distractions que lui présente un essaim de desoeuvrez, dont une antichambre est ordinairement remplie.

A la conférence doivent être admis pour toutes les déliberations le Conseiller Pensionnaire de Hollande

et les chefs des trois départemens, avec celuy ou ceux de leurs premiers subordonnez qu'il importe d'initier dans les affaires. Le secrétaire des Dépêches universelles de S. A. S. doit y assister nécessairement, et c'est à luy, ou bien à celuy qui propose une matière, à noter la conclusion ou l'arrêt de la conférence. Nous jugeons de plus qu'il faut y admettre dans des cas particuliers et suivant leur exigence le Premier Greffier et le Député de confiance de chaque Province à l'assemblée de L. H. P., les deux ministres du Conseil d'Etat et tous les autres membres ou ministres du Gouvernement ou bien officiers généraux, que S. A. S. jugera en tel ou tel cas dignes de sa confiance et capables de luy fournir des lumières.

Le C. B. de Gronsfeld.

LETTRE CXLV.

Mémoire de W. Bentinck. Organisation du Gouvernement.

Mémoire pour S. A. S. Monseigneur le Prince[1]).

La Haye, le 25 Mars 1749.

Il n'y a rien de plus fâcheux ni de plus triste que d'être réduit à présenter des idées désagréables et chagrinantes à des personnes, qu'on aime et qu'on souhaiteroit de voir heureuses et contentes. Mais quand la nécessité le requiert, et que non-seulement l'honneur et la conservation des personnes pour qui l'on

[1]) Publiée par M. *Vreede, Friederike Sophie Wilhelmine en Laurens Pieter van de Spiegel,* p. 71, d'après une copie assez exacte dans les archives de Van de Spiegel.

s'intéresse, dépend de leur façon d'envisager les choses, mais que le salut même de l'Etat en dépend, il n'est pas permis à un honnête homme de pallier la vérité, moins encore de la cacher tout-à-fait. C'est le cas où je me trouve avec le Prince et la Princesse. Mon attachement pour leurs personnes et pour leur Maison, et mon devoir envers l'Etat, m'obligent de leur représenter de nouveau le péril éminent où ils sont, et de leur montrer à découvert le précipice sur le bord duquel ils se trouvent. L'on ne me pourra pas reprocher d'avoir attendu le dernier moment, ni d'avoir laissé venir les choses à l'extrémité où elles sont, sans en avertir à tems. J'ai pris la liberté, dès le commencement du Stadhoudérat, de dire au Prince de bouche et par écrit, quelle route il devoit suivre pour se conserver l'affection et la confiance d'une Nation, qui le regardoit comme son Libérateur et qui, sous ce point de vue-là, feroit pour lui et pour sa Maison l'impossible, mais qui seroit capable de se porter aux plus grandes extrémitez, si elle se voyoit frustrée dans ses espérances, et que par l'élévation du Prince la Nation n'obtenoit pas son but. Le Prince a agi sur un tout autre plan; il s'est flatté de gagner par des bienfaits ses ennemis, qui sont ceux de l'Etat, et des gens indignes de sa protection et sur qui il ne peut jamais compter, quand même il les auroit gagnés en apparence.

J'ai encore pris la liberté l'été passé de représenter au Prince son erreur, et de l'avertir que la route où il était n'étoit pas la véritable; qu'il perdroit, s'il la suivait, entièrement la confiance et l'affection de la Nation, le seul soutien de lui et de sa Maison; que cette affection étoit déjà considérablement diminuée pour lors, et qu'elle s'en iroit à rien.

Le Prince et la Princesse ont trouvé alors que

j'outrois la matière, et ont attribué à mauvaise humeur de ma part des représentations dictées par l'amour de la Patrie et par mon affection pour le Prince et pour sa Maison, et non par aucune pique personelle contre aucun individu, dont j'ai fait voir à toute cette Nation et à toute l'Europe que je suis incapable.

Les représentations, que j'ai faites alors, étoient désagréables, parceque la situation des affaires l'étoit. Celles que je me trouve obligé de faire à présent, le seront encore davantage, parceque la situation des affaires est plus fâcheuse encore, et que le danger pour l'Etat, pour le Prince et pour sa Maison, est tellement augmenté que je souhaite, plus que je n'espère, qu'il soit encore tems d'y porter remède.

En tout cas, il ne faut plus différer d'un moment, parceque chaque instant le mal augmente et par conséquent la difficulté du remède. A présent les choses sont au point que, si Dieu venoit à retirer le Prince avant que le Gouvernement eût acquis le degré de solidité et de consistance nécessaire pour se soutenir, il est sûr que la succession héréditaire s'en iroit en fumée, et Dieu sait ce qui arriveroit à la Princesse et à ses enfants.

Il ne faut pas se flatter que ceux, qui n'ont consenti à cet établissement que par force et faute de pouvoir faire autrement, étendent seulement la main pour le soutenir. Au contraire, ils feront ce qu'ils pourront pour se vanger, quand ils risqueroient de faire périr l'Etat, ou de devenir province de quelque Royaume voisin. Quand même le Prince vivroit, le mal intérieur est pourtant encore le même, et le Prince sera déshonoré s'il ne trouve incessamment le moyen, et s'il ne le met sans perte de tems en oeuvre, de réparer et de renouveler l'intérieur de la machine, où tous les anciens vices subsistent encore dans toute

leur vigueur. Ces vices ont été la cause de nos malheurs passés, et si on ne les déracine, ils le seront de nos maux à venir. Ils sont bien plus dangereux qu'auparavant, parce que, ceux qui en sont coupables, ont à present la faculté de rejetter leurs fautes sur le Prince et par conséquent de faire servir l'autorité, donnée par la Nation au Prince pour remettre le Gouvernement, de la faire servir, dis-je, à renverser la République et la Maison du Prince. Voici un cas qui est sur le point d'exister.

Les affaires se brouillent actuellement dans le Nord. La Russie, le Roi de Prusse, Vienne, le Danemarc, l'Angleterre, la France prendront parti dans ces troubles. Que fera la République? Peut-elle dans l'état de foiblesse et d'inconsistance où est son Gouvernement et dans le délabrement où sont ses finances, peut-elle, dis-je, se mêler d'aucune affaire étrangère? Son véritable intérêt, et ce qu'elle devroit suivre en conformité des anciennes maximes constamment suivies par les précédents Stadhouders, également grands capitaines et grands hommes d'Etat, seroit de former d'abord une Alliance défensive entre la République, l'Angleterre, Vienne, Pétersburg, et y faire entrer quovis modo le Danemarc. Cette alliance devroit être déjà formée et sur le point de se conclure; le nombre de troupes, que chaque Puissance y doit contribuer, devroit être réglé. La France va toujours son train, suit ses anciens principes, et n'a point changé de maximes. Elle a toujours cherché à désunir les Puissances Maritimes entre elles et à les séparer de la Maison d'Autriche. Elle a travaillé sans relâche à nous entraîner dans une neutralité pendant ces derniers troubles. Quand elle jugera qu'il en sera tems, elle nous proposera encore d'être neutres. Ne sera-t-on pas obligé d'accepter des propositions ruineuses et déshonorantes?

Sans frontières fortifiées, sans flotte, sans argent, que ferons-nous? Le Prince ne sera-t-il pas obligé d'entrer lui-même dans les mesures, pour éviter lesquelles il a été fait Stadhouder par la Nation, qui voyoit sa perte et son opprobre dans ces mesures-là sous le gouvernement précédent? Et cela, après avoir eu les mains plus libres et un pouvoir plus étendu qu'aucun de ses prédécesseurs n'ont eu. Que penseront du Prince tous ceux qui dans le païs ont tout risqué pour lui, toute l'Europe, et la postérité, si un cas pareil arrive? Le parti François, que le Prince a jusqu'à présent soutenu contre toutes les règles de la bonne politique et contre l'intérêt de sa Maison, triomphera et tournera en ridicule la révolution et tous ceux qui y ont eu part dans une sphère plus élevée; et pour les petits, ils seront écrasés par les Magistrats ulcérés. D'affection nationale, il n'en sera plus question. Et le parti pour la Maison d'Orange se tournera contre le Prince. Ce ne sont pas des imaginations ni des chimères. C'est une réalité. Le mal, qui alors seroit à son comble, est déjà bien avancé. Le tout vient de ce que le Prince ne fait pas la distinction entre les honnêtes gens et ceux qui ne le sont pas, entre ses amis et ses ennemis, de ce qu'il ne se fie pas aux premiers et croit gagner les derniers, qu'il laisse unis, comme s'il avoit peur de les désobliger ou de leur témoigner de la méfiance en les désunissant; et en un mot, de ce que le Prince n'ôte pas à ses ennemis, pendant qu'il le peut encore, le pouvoir de lui nuire et de perdre l'Etat.

Mais si le Prince prend ce parti, comme il y paraît déterminé, il reste à examiner comment les affaires doivent à l'avenir être traitées, pour que le Prince puisse se satisfaire lui-même et répondre à l'attente du Public. Tout ce qui doit être bien fait, doit l'être selon les règles de l'art. Et il est absolument impos-

sible de rien faire de bien contre des règles, qui ne sont pas arbitraires mais fondées sur la nature des choses. Il n'est pas possible que le Prince soit toujours partout, qu'il vaque à tout, ni qu'il fasse tout lui-même. Il faut qu'il fasse faire par d'autres ce qu'il ne peut faire lui-même, et qui doit être fait. Car les affaires doivent aller toujours comme une rivière qui coule et sans interruption.

Pour que cela se puisse réduire en pratique, il faut des départements, comme il y en a dans tous les gouvernements et dans tous les païs du monde. J'entens par département un certain nombre de personnes, chargées de voir et d'examiner tout ce qui arrive et tous les papiers qui entrent et qui ont rapport à telle ou telle sorte d'affaires, d'examiner les retroacta, d'éplucher la matière, et de former un avis, qui, suivant que la chose est plus ou moins importante, doit être portée au Prince ou non. Après quoi ces mêmes personnes doivent avoir le pouvoir d'exécuter ou de faire exécuter ce qui aura été résolu, soit sans, soit avec la décision du Prince. Ils doivent être soutenus par le Prince, qui après cela ne doit point prêter l'oreille à tous les importuns et indiscrets demandeurs d'audiences, mais les renvoyer ou les faire renvoyer à ceux dont c'est le département, et qui en doivent faire rapport au Prince, si la chose en vaut la peine. Car il ne faut pas entendre par départements réglés ce qui se feroit par quelque secrétaire ou clerc, sans l'aveu et sans la connoissance des personnes, qui par leur emploi ou par leur poste ont une vocation directe de se mêler de telle ou telle affaire et qui ont droit d'en prendre connoissance.

Les départements, qui doivent être établis et qui sont d'une nécessité indispensable, se réduisent en cinq classes:

1. Les affaires Etrangères.
2. Le Militaire.
3. Les Finances.
4. La Marine et le Commerce.
5. L'intérieur du Païs.

Les affaires Etrangères.

Ce département doit être confié à des personnes à qui le Prince se puisse fier, de façon qu'il soit sûr que dans les avis qui y seront ouverts, il n'entre jamais aucune vue cachée autre que celle que l'on fait paroître. Les personnes, que le Prince nommera pour lui servir de Conseil pour ce département-ci, doivent avoir la confiance réciproque les uns des autres et avoir un but commun. Tout ce qui regarde les affaires du dehors, soit lettres, soit mémoires, soit discours des ministres, doit y être porté, examiné, débattu en présence du Prince. Tout ce qui seroit arrêté dans ce conseil, devroit servir de règle pour la conduite et pour les discours du Chef, et de tous les membres qui le composent. Personne, pas même le Prince, ne devroit donner aucune réponse à un ministre étranger, ni leur proposer aucune idée, pas même laisser soupçonner ce qu'on pense sur aucune affaire, avant qu'elle eût été examinée et débattue dans ce conseil et avant qu'il eût été convenu de quelle façon elle doit être traitée. C'est aussi selon ce qui y auroit été convenu, que les affaires devroient être dirigées, tant aux Etats-Généraux que dans les différentes Provinces.

Il faut observer ici que, pour que le Prince soutienne avec effet le pouvoir qu'il a et qu'il se conserve la direction générale des affaires de la République, il est nécessaire que les formes soient exactement observées et que les affaires s'expédient par ceux, à qui

cela est demandé par la nature de notre Constitution. Par exemple les affaires Etrangères doivent toujours passer par le Greffier de L. H. P., et celui-ci doit être chargé de donner connoissance à tems aux Députés des affaires Etrangères ou de la Conférence secrette des intentions du Prince, afin que les affaires arrivent mûries dans les Conférences, et que par là toute plainte, fondée sur ce que le Prince auroit empiété sur les droits des Provinces ou des particuliers, soit prévenue. De ce département sont tout naturellement le Greffier, le Pensionaire, le premier Député de Hollande aux Etats-Généraux, le représentant du Prince en Zélande. Parmi les Députés des autres Provinces à l'assemblée de L. H. P. telle qu'elle est constituée à présent, je n'ose presqu'en nommer aucun, à qui l'on puisse se fier, mais il dépend du Prince de remédier à cet inconvénient, ayant le pouvoir de faire disposer des commissions aux Etats-Généraux en faveur des personnes les plus capables et les plus dignes de confiance dans chaque Province. Et pour le dire en passant, il est absolument nécessaire que le Prince aye aux Etats-Généraux un parti ferme et solide, composé des Députez les plus accrédités dans les provinces afin de pouvoir, en cas de besoin, y rester maître de la direction des affaires aux Etats-Généraux, si le parti françois en Hollande y vouloit traverser le Prince.

A ce conseil devroient être aussi appellez M^r^. De Gronsfeld et M^r^. De Back. Il faudroit dans de certains cas y appeller un des ministres du conseil d'Etat, Monsieur Hop. Mais comme celui-ci, quoique sans reproche du côté de la probité et reconnu pour ses talents et pour sa capacité, n'est peut-être pas aussi dégagé qu'on le souhaiteroit des préjugés du gouvernement précédent, il faudroit aller pendant les premières années un peu bride en main avec lui, sans lui

témoigner aucune méfiance, que dans le fond il ne mérite pas.

Le Militaire.

C'est dans le Militaire que doit consister la force et le pouvoir d'un Souverain, tant pour le dedans que le dehors. Les lois ont souvent besoin des armes pour être exécutées, et aucune constitution ni forme de gouvernement ne peut être maintenue sans la force. Cette force doit être l'armée. Le Prince doit toujours se faire une affaire capitale de s'en attirer et de s'en conserver l'affection, quand il n'auroit d'autre motif que sa propre conservation et le soutien de sa Maison. Mais la nécessité de cette affection se verroit surtout dans un cas, qu'on ne peut envisager sans frémir; c'est que Dieu vint à retirer le Prince pendant la minorité de ses enfants. A qui est-ce que Madame la Princesse, qui doit être Régente, se fiera pour la direction et pour le commandement de l'armée? Je proteste devant Dieu que dans tout notre service je n'en connois pas un seul à qui cette charge peut être confiée, sans mettre la République dans le plus manifeste danger, et sans risquer la perte presque inévitable de la Maison du Prince. Il n'y a, selon moi, qu'un seul moyen de prévenir ce danger, pour soutenir la Constitution présente et pour s'assurer l'effet de la résolution prise en Hollande le 18 Novembre 1747 [1]). C'est que le Prince appelle au service le Prince Louis de Wolfenbuttel, et lui confie la direction en second de tout le Militaire. La nature de la charge de Capitaine-Général seule, sans celle de Stadhouder, demande un aide pareil. Les plus grands capitaines en ont toujours eu. Il ne faut pas

[1]) La résolution relative au stadhoudérat héréditaire.

attendre que le mal soit venu, avant de songer au remède. Un malheur peut arriver au Prince d'un jour à l'autre, de sorte que l'Etat pend à un fil. Si le malheur arrivoit et qu'on n'eût pas pris de mesures d'avance, il seroit trop tard pour y porter remède. L'idée de la Veuve du Prince d'Orange fugitive me fait horreur; cela arriveroit pourtant immanquablement, si l'on n'avoit pas tout réglé d'avance, et que dans le même instant l'on ne sût pas à qui s'adresser pour les ordres. Car Madame la Princesse ne seroit pas en état de les donner, et si S. A. R. venoit à manquer pendant la confusion, que deviendroient le jeune Prince et la Princesse Caroline?

Ces idées sont sombres et funestes, mais il les faut braver. Et pour se garantir d'un cas si affreux, il faut le supposer arrivé, et prendre toutes les mesures nécessaires dans ce cas. Il faut donc de toute nécessité que quelqu'un soit chargé immédiatement sous le Prince de tout le Militaire, pour qu'il ne faille pas que les ordres changent tout d'un coup de canal, si on tombait dans ce malheur. A qui se fiera-t-on pour cela? Y-a-t-il un seul homme dans notre service qui aie la tête et le coeur égal à un poste pareil et à qui on le puisse fier dans les circonstances les plus critiques? S'il y en a, qu'on le nomme. S'il n'y en a pas, qu'on le cherche ailleurs, hors de notre service, surtout après le grand nombre d'étrangers qui y est déjà, il faut un homme également distingué par sa naissance, son talent et son caractère personnel. Il n'y en a pas d'autre que le Prince Louis, parce qu'il n'y en a aucun, dont la Maison et la personne soyent aussi sûres, et qui ait autant que lui la confiance de nos troupes, aussi bien que de toutes celles qui ont servi sous lui, et l'estime de nos alliés. Le Prince pourra en tirer beaucoup de secours pour remettre l'ordre et la disci-

pline dans nos troupes, et en ôter les abus qui s'y sont glissés en grand nombre, et dont le détail est tel, que le Prince ne peut suffire à y entrer, mais doit le faire faire par un autre. Le Prince devroit donc l'écouter sur tout ce qui regarde l'armée, et particulièrement sur les plans et l'exécution des opérations militaires (point de vue sous lequel on en aura besoin plutôt qu'on ne pense), lui laisser le choix des personnes à employer sous lui, parce que ce n'est pas un homme à mettre en compromis avec aucun de nos Généraux; le faire assister à toutes les délibérations sur ce qui regarde ce département-là, aussi bien que celui des affaires étrangères, qui ont par leur nature une relation si intime avec les militaires, qu'on ne peut les séparer ni cacher à ceux, qui sont employés dans la direction des unes, tout ce qui regarde les autres, sans faire un tort irréparable aux unes et aux autres. Le Prince devroit faire passer le Prince Louis toutes les grâces et tous les avancements, afin de lui gagner de plus en plus l'affection des troupes, parce que cela est nécessaire pour le soutien de la Maison du Prince, et pousser même la chose si loin, que, quand le Prince auroit résolu d'avancer tel ou tel, il devroit premièrement lui dire: „j'en parlerai au Prince Louis." Le Roi de France en a agi dernièrement de cette façon avec le Maréchal de Saxe. Encore les raisons qu'il a eues pour cela n'étoient pas de la même force ni de la même nature que celles pour lesquelles le Prince doit en agir ainsi à l'égard du Prince Louis, parce que la Couronne de France n'a pas besoin du soutien du Maréchal de Saxe, au lieu que le Prince doit faire du Prince Louis un des plus fermes soutiens de sa Maison. Car, revenant au cas déjà supposé, qu'on ne sauroit se représenter trop souvent ni trop vivement, quelque funeste qu'il soit, pour avoir toujours à la main

les moyens d'en prévenir les suites; si le Prince venoit à mourir, je demande, que fera Madame la Princesse? Je ne le demande pas par vaine curiosité, moins encore par impertinence, mais parce que je suis obligé de le demander et d'insister sur une réponse, pour savoir si je dois jouer ma tête ou non. Car ce sera jouer sa tête que de compter sur la protection que l'on pourra avoir de Madame la Princesse, qui ne pourra, dans le cas que je suppose, protéger personne, et aura Elle-même besoin de secours, qu'Elle ne trouvera égal et proportionné à ses circonstances que par le seul moyen que je propose, et qu'il ne faut par conséquent pas négliger un instant.

Les Finances.

Il faut que le Prince employe dans ce département le Pensionaire, qui doit avoir une connoissance exacte des finances, et qui doit travailler à faire goûter en Hollande les arrangements qu'il sera jugé nécessaire de prendre. Outre le Pensionaire, il doit y appeler tous ceux qui par leurs talents ou par leur crédit peuvent soutenir les mesures résolues, aider le Prince à voir clair et le garantir des fausses impressions, qui seront toujours suscitées par des particuliers, par des villes ou par des provinces, qui auront en vue leur propre intérêt et non celui du total, qui doit être le grand objet du Prince. Dans ce département-ci, l'on n'a point à craindre, comme dans d'autres, les menées sourdes et souterraines, pourvu que tout ce qui se rapporte à ces affaires soit porté à la connoissance de ceux qui sont de ce département. Au contraire, les Finances, étant soumises au calcul, ne peuvent être vues et revues par trop de personnes entendues et être trop scrupuleusement examinées. Le Prince doit employer dans ces affaires Van Wesele, Karsse-

boom de Dort, le commis Kersseboom, Martens [1]), Juinboll et d'autres, qui se présenteront d'eux mêmes, s'ils savent que des gens réellement entendus sont recherchés et écoutés. Après qu'on aura eu toutes informations de tous côtez et de chacun à part, le Prince doit délibérer avec le Pensionaire et les autres, qu'il jugera à propos d'assumer à ce département, sur ce qu'il convient de choisir parmi tout ce qui a été proposé.

La Marine et le Commerce.

La Marine et le Commerce ne peuvent être qu'un seul département, à cause de la connection que ces deux objets ont ensemble, quoique très distincts l'un de l'autre. Le Prince a dessein d'ériger un Conseil de Commerce. On lui a fourni des idées pour cela. Et certainement, si la chose est bien exécutée et les gens bien choisis, rien au monde ne seroit plus utile ni plus nécessaire. Le Prince verroit alors quel est l'intérêt général de la Nation, à travers des représentations souvent contradictoires des particuliers, des différentes villes et des différentes provinces. Après quoi l'exécution du détail doit selon les formes du gouvernement être l'affaire du Grand-Amiral et des Amirautés respectives (tant qu'elles ne seront pas combinées, ce qui seroit très nécessaire). Desorte que pour travailler avec fruit, le Prince doit choisir dans les Amirautés et parmi les officiers à pavillon ceux, dont il doit se former un Conseil pour ce département. Du reste le nombre, le rang des vaisseaux, leur emploi tombe dans le

[1]) En Mai 1748 M. Martens fut nommé examinateur des projets financiers, proposés au Prince. Cf. *Ned. Jaerb.* 1748, p. 221. Th. M. Juijnbol, de 1722 à 1744 employé au département des finances en Hollande (klerk ordinaris van de Financie van Holland); de 1745 à 1762 secrétaire et teneur de livres de la chambre des comptes de Rotterdam.

département du Militaire et des Affaires Etrangères. Les fonds pour les fraix, soit qu'ils se trouvent par les droits d'entrée et de sortie, ou par d'autres impositions, tombent dans l'article des Finances.

L'Intérieur du Païs.

Le Prince doit avoir pour chaque Province des personnes par qui il gouverne ces Provinces: il doit concerter avec eux ce qui est de l'intérêt de ces provinces respectivement, et ce qui aura été une fois convenu et arrêté, doit être exécuté promptement et à la lettre, sans que personne soit admis à traverser ou à changer ce qui a été résolu. Pour la province de Hollande, où le Prince réside, le Prince doit avoir dans chaque ville au moins une personne par qui tout doit se faire, et toutes les grâces doivent passer par ses mains. Il doit répondre de sa ville. Et ces mêmes personnes ensemble doivent répondre des affaires dans l'assemblée de Hollande. Le Prince est à portée de voir si on le sert fidèlement, et si on le trompe ou non. Pour les autres provinces plus éloignées, le Prince doit choisir dans chacune des personnes en qui il croye pouvoir se fier, et suivre littéralement ce qui aura été concerté avec eux, ou ce qui aura été fait par eux au nom du Prince sans sa connaissance, quand même ils auraient tort. J'excepte quelque cas grave; et en ce cas le Prince leur doit bien laver la tête en particulier, sans que personne le sache, pour maintenir leur crédit et ne pas les exposer. Il est de la dernière importance que le Prince ne permette pas que, sous aucun prétexte que ce soit, une personne d'une province se mêle des affaires d'une autre province, ni employe pour obtenir aucune faveur pour soi-même ou pour les siens un autre canal que celui, que le Prince employe lui-même. Si pour l'inté-

rieur de chaque province le Prince employe plus d'une personne, ces personnes doivent se connoître les unes les autres, afin qu'elles prennent leurs mesures ensemble, tant pour les informations à donner au Prince que pour l'exécution de ce qui est résolu. Pour ce qui regarde le ressort de la Généralité, les mêmes précautions doivent être prises et la même méthode être suivie.

Addition au Mémoire pour S. A. S. Monseigneur le Prince.

La Haye, 25 Mars 1749.

Tout ce que j'ai mis sur le papier touchant les différents départemens, n'est qu'une ébauche et mérite à peine ce nom: car je suis persuadé que plusieurs parties très essentielles y manquent. Ce qui est touché, ne l'est que superficiellement, et n'est pas approfondi comme l'exige l'importance de la matière. Mais cette matière est si vaste et si étendue que, quand j'aurois eu une année entière pour ranger mes idées et former un plan pour la conduite d'un Etat compliqué et bigarré comme est la République, ce tems là n'aurait pas suffi. Encore m'auroit-il falu du secours. Je n'en ai point, ni n'en puis avoir, vu la nature de la matière en délibération. Mais quand même ce qui regarde ces différents départements seroit travaillé à fond, et que chaque parti fût parfaite, considérée à part, il reste encore le point le plus important de tous, sans lequel tout le reste n'a aucune consistence et par conséquent n'est rien. C'est celui du Conseil du Stadhouder, qui doit être le mobile de tous les départements, afin que tout tienne ensemble, qu'il y ait de la consistence et de l'unité de vues, que tous les différents départemens agissent de concert, que leurs opérations tendent au même but, et que toutes les roues de la machine

s'engrennent l'une dans l'autre; si chaque roue tourne seule ou à part, la machine ne va pas.

Il n'y a pas de Prince dans le monde qui n'aye un conseil. L'idée de gouverner un Etat sans cela est inexécutable, surtout un Etat placé, comme l'est la République, au centre de l'Europe, environné de voisins remuants et ambitieux, composé de différentes provinces indépendantes, qui ont non seulement chacune leur constitution différente, mais qui sont composées encore chacune de membres, qui ont leurs lois, leurs constitutions et leurs priviléges, que le Stadhouder doit maintenir, et en même tems soutenir son propre crédit et pouvoir. Desorte que tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, il n'y a pas de Prince qui aye plus besoin que le Prince d'Orange d'un conseil, composé de gens affidés, qui ayent pour but unique le bien de l'Etat et la gloire du Prince, et dont le caractère soit sans reproche et exempt de tout soupçon, tant de la part du Prince que du Public. Ce conseil doit être pour ainsi dire l'âme de la République. Ce qui y aura été arrêté et conclu doit servir de règle pour la conduite et pour les discours du Prince lui-même et de ceux dont ce conseil sera composé, et devra rester un secret inviolable et impénétrable pour tous ceux qui n'en sont pas. Desorte que ceux, qui travailleront dans les différents départements, ne doivent voir qu'après coup et par l'événement, que tout ce qui a été fait cadre ensemble, tant pour les mesures que pour le tems. Ce que je dis regarde tous les départements, parce que tout doit émaner de ce conseil, qui doit seul savoir le fin du fin et les véritables motifs, qui doivent faire agir le Prince. Après quoi chaque département doit recevoir sa tâche à faire, avec les informations nécessaires pour la bien faire.

Quant aux personnes dont ce conseil doit être

composé, c'est le point le plus capital et le plus essentiel de tous. S'il est bien, tout sera bien. S'il est mal, tout sera mal. Il n'y a pas de milieu. Le nouveau Pensionaire en doit certainement être, et ne doit y être qu'avec des gens à qui il puisse s'ouvrir sans réserve et parler avec une confiance parfaite, sans crainte d'être trahi, commis ou traversé sous main. Par conséquent le nombre de ceux, qui y seront admis, sera fort petit. Il faut qu'il se tienne un Registre de ce qui s'y passe; qu'à chaque assemblée l'on résume ce qui s'est fait à l'assemblée précédente, afin que le Prince ne puisse jamais être surpris et qu'il puisse voir encore une fois à la résomtion, s'il veut s'en tenir ou non à ce qu'il avoit résolu, ou s'il a trouvé quelque chose de meilleur. Mr. De Back devroit être chargé de tenir ce Registre. Il y a encore un homme, c'est Mr. De Gronsfeld, dont le Prince ne sauroit se passer, et qui devroit être retenu ici pour assister à ce conseil, parceque personne n'est mieux au fait que lui des intérêts du Prince, tant hors du païs que dedans. Ces intérêts doivent toujours entrer en considération, et Mr. De Gronsfeld a outre cela les qualités requises. Si le Prince vouloit bien faire, il devroit se faire une affaire sérieuse de persuader les Nobles d'agréger Mr. De Gronsfeld à leur corps, qui n'est pas composé comme on le devroit souhaiter. Non seulement il y manque des gens de tête et de confiance, mais il manque même de sujets pour suppléer à ce défaut. Et je suis pour moi si persuadé de l'utilité et de la nécessité de faire une recrue pareille, tant pour le bien de notre corps que pour celui de l'Etat, l'honneur du Prince et de la conduite des affaires, que je suis prêt à lui donner ma voix.

Je ne parle pas de moi même, parceque cela ne me conviendrait pas. Mais je crois pouvoir dire sans

vanité, que le Prince n'a jamais eu, ni n'aura jamais un serviteur, ni un ami plus zélé, plus affectionné, ni plus désintéressé que moi.

Je n'en sai plus à recommander pour y être admis, à moins que ce ne fût mon frère, dont je répons comme de moi à tous égards. Je ne prétens pas que mon frère reste pour cela à la Haye et néglige ou abandonne la province d'Overyssel, où sa présence est très nécessaire pour les intérêts du Prince. Mais je le propose uniquement, pour ne le pas exclure. S'il n'étoit pas nommé d'avance, le Prince ne pourrait pas, sans manquer aux autres membres de son conseil, parler à mon frère des affaires qui s'y traitent, et dans lesquelles mon frère pourroit lui être le plus utile. Les autres membres du conseil ne pourroient pas non plus lui en parler, sans trahir leur devoir. Moi en particulier, je serois fort embarrassé, et j'ose dire que le Prince y perdroit. Il est absolument nécessaire que tous ceux, qui seront de ce conseil, sachent tout et soient informés de tout ce qui parviendra à la connoissance du Prince et de chacun des membres de ce conseil, relativement aux affaires qui s'y doivent traiter. Les demi-confidences ne valent jamais rien. Elles laissent toujours dans l'obscurité et dans la méfiance. Et dans de grandes affaires, elles peuvent, soit qu'elles proviennent d'un dessein formé ou de négligence, produire les plus funestes effets, parceque la moindre circonstance de plus ou de moins peut quelquefois changer totalement la nature d'une affaire.

Il est nécessaire que ceux, que le Prince honorera de sa confidence jusqu'à les admettre à ce conseil, ayent chez le Prince les grandes entrées, et que, soit ensemble soit à part, ils ayent la préférence pour être admis auprès du Prince devant tout autre qui

demanderoit audience, afin qu'ils ne perdent pas un moment d'un tems destiné à des affaires plus pressées que toute autre.

Un point très important encore, c'est que le Prince donne la matinée aux affaires et laisse l'après-midi libre pour lui même et pour les autres. Le nouveau Pensionaire s'embrouillera sans cela et n'aura jamais le tems de s'arranger dans son poste. Dans tous les païs du monde les grandes affaires se font le matin. C'est le matin que toutes les assemblées d'Etat, les cours de Justice etc. se tiennent. Et si le Prince se veut soumettre à cette règle, il pourra, sans que les affaires s'accumulent ou souffrent aucun préjudice, avoir un jour entier de la semaine tout à fait libre. Conclusion: je crois pouvoir hardiment affirmer que, sans un conseil pareil à celui que je viens de proposer, il n'est pas possible de redresser les affaires délabrées, d'établir un gouvernement qui puisse subsister, ni de faire jouer au Prince dans le païs ni au dehors le rôle qui convient à son poste, à son nom, ni à l'attente de la Nation qui l'a élevé à la dignité où il est.

CXLVI.

Notes de W. Bentinck. Opinion de la Princesse sur la responsabilité des conseillers du Prince.

Le 2 Avril 1749.

J'allai à midi voir comment se portoit la Princesse. L'on me fit entrer dans la chambre où Elle étoit au lit. Le Prince, Mrs. de Burmania et Grovestins et Melle C. de Wassenaer [1]) debout autour du lit. La conversation étant par hasard tombée sur les satyres

[1]) Peut-être Madelle Jac. A. H. van Wassenaer (fille de K. L. van Wassenaer), dame de la Princesse.

qu'on avoit faites à Amsterdam, je dis que je ne les avois pas lues, que j'y avois jetté les yeux et que j'avois vu que le Prince y étoit daubé aussi bien que d'autres. „Oui," dit le Prince, „j'y suis daubé mais rien en comparaison de vous; vous y êtes bien autrement accommodé" (ou l'équivalent). A quoi la Princesse dit: „cela n'est que juste." „Pourquoi cela est-il juste Madame?" lui dis-je. „Parce," dit la Princesse, „qu'il est juste que l'on tombe sur les inférieurs plutôt que sur les supérieurs." „C'est ce dont je ne conviens pas du tout Madame," repondis-je, „et je voudrois bien savoir par quelle règle de droit." La Princesse dit quelque chose bas, que je n'entendis pas bien, parce que j'étois loin du lit, mais j'entendis qu'elle dit à la fin qu'elle m'avoit rendu muet. Sur quoi je dis que je n'avois pas entendu ce que S. A. R. avoit dit et que je n'avois pas osé la prier de le répéter, et en même tems je m'approchai un peu du pied du lit. Alors Elle me dit qu'en Angleterre le Roi n'étoit responsable de rien et n'étoit jamais taxé, mais les ministres. A quoi je lui dis que c'étoit vrai, et que par les loix d'Angleterre cela étoit considéré ainsi; mais que pour cela il s'en faloit bien qu'on n'en put faire une règle générale. „Et pourquoi?", dit la Princesse. „Parce qu'en Angleterre," dis-je, „le Roi ne fait rien mais les ministres font tout. Le Roi ne peut même rien faire, et tout ce que le Roi feroit expédier sans la contresignature de ses ministres n'est compté pour rien et n'est rien en effet. De sorte que les ministres savent ce qu'ils font et ce qu'ils prennent sur eux; et alors il est juste (fair play) qu'ils en soient responsables. Et sans cela il seroit très injuste de les en rendre responsables en Angleterre aussi bien que d'ailleurs." Après quoi la conversation changea et personne des assistants ne s'en étoit mêlé.

De tout cela je conclus que Madame la Princesse est prête à rejetter sur ceux, qui servent le Prince ou qui sont employez par lui, la faute et le blâme des mauvais succès, soit que les avis donnés par eux aient été suivis ou non, et soit qu'ils y aient eu part ou non. La fausseté de ce principe saute aux yeux. Et les conséquences en sont si terribles, qu'il n'y a point de précaution trop forte à prendre pour se garantir des embarras inextricables, où doivent se trouver ceux qui sont employez par le Prince, tant qu'un principe pareil règnera.

CXLVII.

Projet d'une déclaration à faire au conseiller pensionnaire [1]).

De reden van onse komst alhier is, dat S. H. ons in commissie heeft gegeven om UE. uit derselver naam kennis te geven, dat S. H., na wel en rijpelijk te hebben overwogen de omstandigheden waarin de republiek sig bevind, so wel met opsigt tot de gesteltheid van saken binnen als buiten 's lands, en siende, na een ondervinding van twee jaren, dat dat vertrouwen in UEd. ministerie, so wel aan de buitenlandsche hoven als bij de heele natie, niet gesteld word, dat er nodig is om hetselve van vrugt te doen sijn, vooral in die critique omstandigheeden waarin de republiek sig bevind, sig eindelijk, hoewel ongaren, genoodsaakt heeft gevonden om ons te chargeeren van een commissie, waarvan wij seer gewenscht hadden te mogen sijn gedispenseert geweest, namentlijk om UE. uit de naam van S. H. bekent te maken, dat S. H. het met het interest van de Republiek niet weet overeen te brengen, dat UE. langer in de post van Raadpen-

[1]) De la main de W. Bentinck.

sionaris soude blijven continueren en derhalve nodig en raadsaam oordeelt, soo voor het welsijn van de Republiek als voor UE. eige persoon, dat UE. sig, hoe eer hoe beter, gelieve te determineren UE. demissie aan Haar Ed. Gr. Mog. te vragen en die post in haar schoot neder te leggen. Het is om deselve redenen dat S. H. het niet minder nodig en raadsaam heeft geoordeelt, dat UE. ter selver tijd gelieve af te sien van de voorregten, die UE. bij de resolutie van Haar Ed. Gr. Mog. van den 21 Sept. 1746 met opsigt tot de sessie in het collegie van de H^n^ Gecommitteerde Raden met een deliberative stem en het compareren ter vergadering van H. Ed. Gr. Mog., alsmede van Haar Hoog Mogende (zijn toegezegd), alleen behoudende de blote titul van Thesaurier Generaal met het daarbij toegelegde appointement van *f* 4000 en pensioen van *f* 4000.

3 Mai 1749.

De raadpensionaris sal iets antwoorden of niets.

Soo niets, nader antwoord vragen.

Soo iets, het sal wesen ja of neen.

Soo ja, wanneer?

Hoe eer hoe liever; morgen.

Soo neen, vragen of hij wel om de gevolgen gedagt heeft.

Soo hij tijd vraagt, vragen: cui bono? en in allen gevalle presenteeren de vergadering te laten blijven.

Soo hij S. H. eerst spreken wil, afraaden en dat S. H. daar garen van gedispenseert was.

Soo hij redenen vraagt, seggen dat wij geen ordre hebben om in detail te komen, etc.; dat het ons voorkomt dat hij geen reden hebben kan om het te wenschen.

LETTRE CXLVIII.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Taxe. Conseiller-pensionnaire M. de Noordwijk. Les Postes.

La Haye, ce 21 May 1749.

Monseigneur.

Mardi matin Mr. De Sterrenburg [1]) et le commis Kersseboom vinrent ensemble chez moi, et me dirent que ce qu'ils avoient reçu de Gorcum, touchant la taxation, étoit très défectueux, et me demandèrent en même tems, si je savois quelle étoit l'opinion de V. A. Se. sur ce point-ci, si l'affaire de la taxation devoit être terminée selon la lettre de la résolution, ou bien si le moyen final qui seroit arrêté, en vertu de la proposition de V. A. Se. du 2 May [2]), ne pourroit pas subintreeren (c'est le mot dont ils se sont servis) à la place du moyen provisionel? Je n'ai pas fait de difficulté de leur dire, que j'étois persuadé que l'intention de V. A. Se. étoit, que les commissaires pour le smaldeeling suivissent la lettre de la résolution et exécutassent précisement les ordres des Etats, sans entrer dans des discussions étrangères à leur commission et sans y mêler des considérations politiques, qui ne leur sont pas demandées; que dans la confusion qui régnoit, et que bien des gens cherchent à augmenter, on ne pouvoit pas avoir trop de fermeté dans l'exécution des ordres donnés; qu'il n'y avoit en

[1]) P. van Wassenaar, seigneur de Sterrenberg, membre de la noblesse de Hollande; il était un des membres de la commission, nommée pour régler la taxe. Cf. *Res. v. Holl.*, 1749, le 5 Juillet.

[2]) Cf. *Resol. Holland*, le 2 mai 1749, et *Wagenaar*, XX, 236.

tout cas aucun danger que la caisse de l'Etat fut trop fournie, et enfin que je ne manquerois pas de donner connoissance à V. A. S^e^. de leur message et de ma réponse.

M^r^. Stein semble regarder la proposition, que je lui ai faite de la part de V. A. S^e^., de se charger dès l'ouverture de l'assemblée prochaine de faire la fonction provisionelle de Conseiller-Pensionaire, il la regarde, dis-je, comme n'étant pas tout à fait convenable. Il sera ici Mardi prochain et y passera quatre ou cinq jours pour achever le smaldeeling, et alors je l'entretiendrai de bouche sur ce sujet, qu'il me paroit qu'il n'envisage pas sous son vrai point de vue. Je crois que je réussirai mieux de cette façon-là que par lettre.

J'ai reçu l'ordonnance de *f* 6000.— pour Kersseboom, que je lui remettrai demain.

En conformité des ordres de V. A. S^e^. j'ai été parler au comte de Wassenaer, qui m'a dit qu'il étoit prêt à faire à cet égard ce que V. A. S^e^. souhaiteroit. C'étoit la conclusion de la conversation, dont le détail est trop long pour une lettre.

Samedi matin j'eus une visite de M^r^. de Noortwijck [1]), pour me dire, avec un grand air d'apparat, qu'il lui étoit revenu telle chose qu'il ne pouvoit croire, tant elle lui paroissoit extraordinaire et incroyable. Il me dit aussi que Madame sa mère [2]) vouloit aller à Loo. J'ai pris la liberté de le prier de déconseiller à Madame sa mère d'aller donner une

[1]) W. J. Th. van der Does, seigneur de Noordwijk. Je ne sais pas dire de quoi il s'agit. Peut-être M. de Noordwijk s'indigna de ce qu'il ne fut pas nommé membre de la noblesse de Hollande en même temps que M. de Gronsfeld, nommé en 1749 grâce à la protection de Bentinck.

[2]) La veuve de St. van der Does, née Th. Odil. Van Doys.

scène à Loo. Effectivement le transport de sa personne de la Haye ou de Noortwijck à Loo ne donne aucune force de plus à ses arguments. J'apprens aujourd'hui qu'elle y a été.

M^r^. De Larrey me mande que M^r^. Gilles lui avoit écrit qu'il avoit demandé sa démission et qu'il étoit charmé de l'avoir obtenue.

Messrs de Leyden ont arrangé leurs affaires dans leur ville de façon qu'ils pourront fournir leur quotepart en entier dans la taxe provisionnelle.

Il nous manque encore les informations [5]) des villes de Leyden, de Gouda, de Rotterdam, de Schoonhoven et de Purmerend. J'ai fait écrire à Gouda, à Rotterdam et à Schoonhoven. M^r^. De Raet aura soin de nous faire parvenir ce qui nous manque de Leyden. Pour Purmerend cet objet est si peu important que son délai ne peut guères embarrasser, mais pour les autres villes où les postes sont considérables, on ne peut aller en avant, ni se former une idée claire, jusqu'à ce qu'on aye vu le tout, à cause que la chose est très compliquée et que les informations de différentes parts doivent servir de controlle les unes aux autres. De mon côté il n'y aura pas de tems perdu. J'ai déjà mis Kersseboom à l'ouvrage pour ranger les papiers à mesure qu'ils arrivent et pour en faire des extraits. Ces extraits auront un double usage.

J'apprens avec grand plaisir que l'air et le mouvement font du bien à V. A. S^e^. et que S. A. R^e^. et la jeunesse se portent bien. Vous aviez certainement besoin, Monseigneur, de cette débandaison d'arc, et j'espère que vous en sentirez les bons effets....

W. BENTINCK.

[1]) Sur les Postes.

LETTRE CXLIX.

Le Prince d'Orange à Wassenaar de Katwijk. Destitution de quelques régents.

—

Sans date [1]).

.... Je suis fort fâché, surtout sachant combien votre présence est requise dans la Betuwe, que je vous impose une tâche, qui vous éloigne pour quelques jours de plus de votre but, mais je m'assure que, réflexion faite, vous et Mr. Pauw [2]) trouverez que la besoigne, qui reste à terminer dans ce quartier, est assez grave pour y réclamer votre présence, pour ne pas dire pour la requérir absolument. Etant sur les lieux, vous pouvez mettre ordre à tout, et voyant par vous même les premières impressions, que causeroient ses changemens chez les Régens tant restant que démis et nouveaux venus, et les influences et l'effet que cela produira auprès du peuple, vous pourez mieux en juger et m'en informer. Quant à ce que vous me demandez, savoir, si j'approuve que Mr. Akerslaken [3]) reste, je suis content de quelle façon que vous arrangiez cela; il est seur qu'il a été très antagoniste, très violent, et que Mr. Krab [4]) ne s'est autrefois plaint de personne que de luy. Cependant il a de l'esprit, de la connoissance des affaires de la ville et de la Com-

[1]) Probablement Mai 1749. Cf. *Wagenaar* XX, 311 et la fin de cette lettre.

[2]) Wassenaar de Katwijk et W. Pauw, membre de la haute cour de justice, avaient été nommés commissaires du Prince pour mettre fin aux désordres dans les villes de Hollande. Cf. *Wagenaar* XX, 301 sqq.

[3]) Corn. Christ. van Akerlaken, bourgmestre de Hoorn.

[4]) Probablement M. Joan Abbekerk Crap, en 1748 bourgmestre de Hoorn.

pagnie et peut, s'il se conduit bien, être utile, mais s'il doit rester, il faudra qu'on lui parle net sur la conduite à tenir, et puis reste toujours la difficulté comment arranger Meerens [1]) avec lui, car vous n'avez pu venir à bout de les réconcilier. De Back sait, qu'après la conférence tenue je lui parlois d'Akerlaeken et de sa conservation et que je n'en étois pas éloigné, si cela se pouvoit compasser avec la prudence et concilier avec ce qui se passe dans d'autres villes. Pour ce qui regarde le vieux Boot [2]) d'Edam, j'avoue que je fus fort surpris de le trouver sur la liste des congédiés, l'ayant entendu réputer pour un assez bon homme, et son fils [3]), le petit propret, m'est assez revenu; cependant il me semble que je vous entende dire quant au vieux: „daar is wat melk aan de kan." Dans le cas donc qu'il n'eut pas marché droit, je ne m'intéresse pas plus pour lui que pour Claes Kroon, quoiqu'il me soit venu voir avant la révolution. L'autre a compensé cela par proposer qu'on m'envoiat leurs privilèges pour les examiner et qu'on me consultat dans les principales occurences de la ville, et par avoir été plus prêt que Croon à quitter ou résigner son emploi entre mes mains. Si la ruse ne peut pas nuire et surtout aux affaires du Helder et des îles et digues, et que son expérience puisse, en revange, être utile à sa ville, au pais et à moy, je suis content qu'il reste, mais si on ne peut tabler et se fier là-dessus, qu'il tombe, moyennant qu'il y ait étoffe à faire un raddraayer, à quoi il auroit été bon sans cela, communiquant tout par le moien du fils à ma connoissance.

[1]) Probablement L. Merens, membre de la régence de Hoorn depuis 1736 et bourgmestre en 1749.

[2]) R. Boot, bourgmestre pour la première fois en 1717.

[3]) Peut-être le secrétaire H. Boot.

Je vous laisse à ces deux égards le maître. Vous savez que je ne suis jamais trop et peut-être souvent trop peu pour la rigueur, qui quelquefois pourtant est nécessaire. Je consens volontiers, qu'après besoigne faite vous alliez en Gueldres, et je tâcherai, si je puis l'arranger, faire votre substitut ou Steedehouder [1]) commis du magazin de Gorcum....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CL.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Mad^me^ Noordwijk. Loterie. M. Van Royen. Grand-pensionnairat. Papiers de M. Gilles.

La Haye, ce 23 Mai 1749.

Monseigneur.

....Je vois avec plaisir que l'importunité de Mad. de Noortwijck [2]) n'a rien gagné sur V. A. S^e^., et à présent je crois qu'il faut laisser cela là jusqu'au retour de V. A. S^e^. Une chose qui est très vraie dans tous les états de la vie, mais qui l'est plus encore dans une situation élevée, comme est celle de V. A. S^e^., que dans aucune autre, c'est qu'il ne faut jamais céder à l'importunité. Si les raisons qu'on vous allègue sont bonnes, elles feront l'effet qu'elles doivent faire d'abord, et si elles ne le sont pas, la répétition des mêmes raisons ne les rend pas meilleures et les accompagnements de circonstances étrangères ne doivent pas en être ni être souffertes.

[1]) En Mars 1749 M. Wassenaar de Katwijk avait été nommé drossard de Gorinchem. Son lieutenant était S. P. d'Escury, seigneur de Naaldwijk. Cf. *Jorissen, Memoriën van Mr. Diderik van Bleyswijk.*

[2]) Cf. n^o^. CXLVIII.

La loterie [1]) avance. Aujourd'hui à midi il y avoit 7108 lots. Je suis persuadé que, si on avoit laissé la chose son train et qu'aucune personne malintentionnée ne s'en fut mêlée, elle seroit pleine.

Je ne puis pas dire que je voye encore clair dans ce qui regarde M^r^. Van Royen [2]). M^r^. de Katwijck est en Nort-Hollande et il ne me paroissoit pas avoir encore pris son parti. Sur le total il lui paroissoit, aussi bien qu'à moi, que ce seroit risquer que d'employer M^r^. Van Royen, soit comme pensionaire, soit comme secrétaire, mais il se pourroit que l'on put encore éclaircir les doutes. J'attendrai le retour de M^r^. de Katwijck avant d'entretenir V. A. S^e^. plus au long sur ce sujet.

Par une conversation que j'eus hier avec M^r^. Van den Broek, je juge que M^r^. Stein est revenu de lui-même de son idée et qu'il se laissera employer sans aucune difficulté dans la supplétion provisionelle de la charge de Conseiller-Pensionaire.

Les Gecomm. Raden nommèrent hier messieurs de Zeeberg [3]) et Gallas [4]) avec le secrétaire Boeij [5]) pour aller chez M^r^. Gilles et recevoir les papiers concernant l'Etat, qui sont chez lui.

W. BENTINCK.

[1]) Cf. *Resol. v. Holland*, le 19 Avril 1749 (p. 220, 283). *Ned. Jaerb.* 1749, p. 351.

[2]) Probablement D. van Royen, ancien secrétaire de Leyde, congédié en 1748. En 1749 il fut nommé pensionnaire de Leyde, en 1753 premier secrétaire du conseil d'Etat.

[3]) T. van Zeeberg, de Gouda.

[4]) J. A. Gallas, de Brielle.

[5]) Corn. Boey, premier secrétaire des Etats de Hollande, nommé le 28 Mars 1749. *Res. van Holland.*

LETTRE CLI.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Régence de Haarlem.

La Haye, ce 26 May 1749.

J'ai recu une lettre de M^r^. Van den Broeck, qui me mande que M^r^. Fabricius de Santhorst est mort et laisse vacante une place de vroedschap de Haarlem. Il me prie en son propre nom et en celui de M^r^. Steyn de recommander à V. A. S^e^. Monsieur Parvé [1]), gendre de lui, M^r^. Van den Broeck. J'ai l'honneur de m'acquitter par celle-ci de la commission de ces deux messieurs, et je prens la liberté de donner en considération à V. A. S^e^., si dans ces circonstances-ci il ne conviendroit pas que V. A. S^e^. donnat d'abord à M^r^. Steyn, oncle de M^r^. Parvé, une réponse favorable, afin de rendre la faveur plus grande. M^r^. Van den Broeck me mande qu'il y a deux autres sollicitants, Dierquens et Van der Wayen, dont l'un pourra être aidé à l'occasion de la vacature prochaine [2]), mais que M^r^. Steyn et lui demandent que Parvé soit aidé le premier.

M^r^. Steyn est prêt à se ranger à ce que V. A. S^e^. souhaite touchant la fonction provisionelle de Conseiller Pensionaire; et il voit à présent la chose sous son vrai point de vue. J'ai appris avec grande satisfaction la santé qui règne à Loo. Dieu veuille la conserver. J'ai l'honneur....

W. BENTINCK.

[1]) J. F. Parvé; il fut nommé.

[2]) D. van der Wayen fut nommé en 1753.

LETTRE CLII.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Mauvaise conduite de Rousset.

—

La Haye, ce 28 May 1749.

Monseigneur.

Je me crois obligé de donner connoissance à V. A. Se., que je suis très bien informé que Rousset [1]) ose se déclarer publiquement contre les deux propositions, que V. A. Se. a faites à l'assemblée de Hollande le 2 du mois courant [2]). Il a dit que les plans, mentionnés dans la première proposition, sont tous deux inexécutables et qu'il en faudra absolument revenir au rétablissement des fermes, et quant à la seconde proposition, touchant les manufactures, il dit que si cela avoit lieu, ce seroit la chose la plus pernicieuse pour ce païs-ci et attireroit sans faute sur la République la guerre de la part des nations, dont les manufactures ne pourroient pas être consumées dans ce païs-ci. Tout ce que j'apprens d'ailleurs sur la conduite et sur les discours, aussi bien que sur les menées de cet homme, m'engage non seulement à vous conseiller, Monseigneur, mais même à vous supplier de lui faire ordonner de rendre l'acte de conseiller, qu'il a reçu de vous

[1]) J. Rousset de Missy. Le 7 Juin 1747 arrêté à Amsterdam il avoit été conduit à La Haye; probablement il était accusé d'entretenir une correspondance illicite sur des affaires d'état. Le Prince, auquel il avait rendu service en écrivant des pamflets contre les Français et les neutralistes dans la République, l'avait nommé conseiller historiographe grâce aux recommandations de W. Bentinck. Depuis il avait joué un rôle à Amsterdam en 1748.

[2]) *Resol. van Holland*, le 2 Mai 1749. *Wagenaar*, XX, 235, 410.

et dont il abuse cruellement, se targuant de ce titre et à l'ombre de cet acte débitant tout ce qui sert à son but et à son intérêt personnel, directement contre l'intérêt et contre l'intention de V. A. Se. Ce n'est pas à la légère que je dis ceci; c'est après avoir pris des informations de différents côtés, et elles cadrent toutes ensemble. Cet homme est si méprisable et si universellement méprisé, même par ceux par qui il se laisse employer, qu'il est indigne d'être revêtu d'un caractère qui lui fournisse un prétexte spécieux d'employer le nom de V. A. Se. et de jetter de la poudre aux yeux des sots pour servir les ennemis de V. A. Se. Quand j'ai recommandé Rousset à V. A. Se., au sortir de sa prison, l'injustice qu'on lui avoit faite, lui donnoit, selon moi, un titre de reclamer votre protection. J'ai regardé alors cet acte, qu'il a demandé et obtenu, comme une chose très innocente, qui ne serviroit qu'à le mettre à l'abri de la persécution. Je vois par l'événement, que je me suis grossièrement trompé. C'est pour cela que je prens à présent la liberté de vous supplier, Monseigneur, de le lui faire ôter et jetter au feu ou annihiler. Je suis persuadé que plus V. A. Se. diffèrera de prendre ce parti, plus elle aura regret de ne l'avoir pas fait plutôt....

W. BENTINCK.

LETTRE CLIII.

Le Prince d'Orange à W. Bentinck. Démission de Rousset.

s. d. Loo, (le 29 Mai 1749).

.... Pour répondre enfin à votre troisième lettre de hier, concernant l'illustre personnage de Monsr. mon conseiller historiographe Rousset, que je n'ose plus

nommer obstrudé [1]), puisque vous faites vous même si généreusement l'aveu de vous être trompé, je suis aussi convaincu que vous, que le sieur ne vaut rien et qu'il fait un très mauvais usage de son caractère. Je suis bien plus prêt à le révoquer, que je ne l'ai été à le lui donner. Il s'agit seulement du comment? et s'il n'en a tiré sol ni maille, il ne faudroit pas lui donner [2]) une centaine ou cent cinquante pistoles, en lui donnant sa démission, qui doit consister à lui redemander son acte ou bien à le révoquer publiquement. Je crois que peut-être cela peut attendre jusqu'à mon retour, si non, que son Exc. Monseigneur Mr. Pépin du Caille [3]) et leurs Exc. de Gronsfeld et de Back y mettent des manches à leur très humble serviteur. La pièce signée Quaestionis, qu'ils auront dressée à signer [4]). Je serais plus long si l'arrivée du comte Charles et son épouse, celles de plusieurs autres ne prescrivoient, ensemble avec la crainte d'importuner son Exc., d'être court, ainsi à un autre jour réponse à d'autres lettres; interdum vale academiae Lugduno Batavae Curator [5]) perquam gravissime et me amare (verumenimvero ut inter viros decet) perge.

Totus Tuus ex asse

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

[1]) En latin: obstrudere = faire recevoir à force d'instances.

[2]) Il faudra lire: et puisqu'il n'en a tiré sol ni maille, ne faudroit-il pas lui donner etc.

[3]) Apparemment c'est W. Bentinck.

[4]) Cette phrase est intelligible; évidemment il y a une partie omise.

[5]) Depuis 1745.

LETTRE CLIV.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Démission de Rousset. Affaires de Haarlem et d'Amsterdam.

—

La Haye, ce 31 May 1749.

La goute a saisi Mr. De Back, et il en est fort incommodé. J'ai été chez lui avec Mr. De Gronsfeld et nous y avons dressé un ordre de la part de V. A. Se. à Rousset de remettre à Mr. De Back l'acte de conseiller historiographe. Nous avons jugé tous trois que cet ordre ne pouvoit pas être trop simple ni trop clair, et qu'il ne convenioit pas du tout de lui rien donner, n'ayant rien mérité, mais bien au contraire. Mr. Van den Broek m'a dit que Parvé, ayant fait la ronde pour solliciter la place vacante de vroedschap à Haerlem, avoit entre autres été chez Van Zanen [1]), qui lui avoit fort sèchement répondu, qu'il avoit déjà donné sa voix à Van der Wayen. V. A. Se. voit bien que cela tient à tout le reste de sa conduite. — Les affaires ne sont pas comme on les souhaiteroit à Amsterdam. Il s'en faut beaucoup. Il faudra que ceux, qui ont abusé du nom de V. A. Se., soient publiquement notez, car cela ne se peut ni ne se doit souffrir. Et ceux qui sont à présent en but aux persécutions des anciens magistrats et de la cabale, excitée et fomentée par eux, doivent sentir les effets de la protection de V. A. Se., ou tout est perdu. C'est une affaire de détail et de longue haleine. Plus on la commencera tôt et plus on la poussera avec fermeté, mieux ce sera. Mais comme il y a bien des choses à considérer dans ce qui regarde l'affaire de Gellinck

[1]) R. M. van Zanen, membre de la régence de Haarlem.

et de Vaster [1]), et que ce qui regarde Amsterdam doit faire un tout, il n'est pas possible de décider encore comment il faut commencer celle-ci. Ce sera bien plutôt le sujet d'une conférence que d'une lettre....

W. BENTINCK.

LETTRE CLV.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Etat dangereux des rivières.

La Haye, ce 3 Juin 1749.

Monseigneur.

J'ai fait venir Bolstra [2]) pour le mettre au fait de ce qu'il doit porter à Loo, pour donner à V. A. S^e^. des informations requises touchant la constitution et le cours des rivières depuis le canal de Pannerden jusqu'à la mer. Si V. A. S^e^. veut avoir la bonté de l'écouter, elle jugera par elle-même, combien il est important que cette affaire soit examinée à fond et promptement terminée, si l'on ne veut voir la province de Hollande, celle d'Utrecht et une partie de Gueldre exposées à une inondation totale, qui dépendroit du vent qu'il feroit au tems d'une fonte de neige dans les montagnes. Bolstra est parfaitement bien informé, et je suis persuadé que V. A. S^e^. sera frappée du danger où nous sommes, et qu'elle sentira combien il est nécessaire qu'on travaille au remède pendant qu'il est encore tems, sans égard ni considération pour qui que ce soit, parce qu'il y va du tout....

W. BENTINCK.

[1]) Tous les deux lieutenants de la garde civique d'Amsterdam; ils furent cassés. Cf. *Ned. Jaerb.* 1749, p. 471, et *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.*, t. XXVIII, p. 401.

[2]) M. Bolstra, arpenteur de Rijnland.

CLVI.

Journal de Charles Bentinck [1]).

14 Août 1749—13 Sept. 1750.

Août 1749. Le 14.

Je suis revenu à la Haye par ordre du Prince.

[Mon frère, avant son départ pour Vienne, m'a toujours dit que je pouvois me fier au Comte de Gronsfeld comme à lui même et ne lui rien cacher]. [2])

Le 31.

Il est parti pour Vienne.

Le 1 Sept.,

le lendemain de son départ, j'ai été le matin à huit heures et demie chez Mylord Holdernesse [3]), comme il m'en avoit fait prier. Il m'a fait lire une lettre du Duc de Newcastle, par laquelle il avoit ordre du Roi de communiquer au Prince, au Greffier, à mon frère et à moi toute la négociation de Mr. Titley [4]) à Coppenhague et de demander les idées du Prince sur un système deffensif à former entre les Alliés, en tâchant d'y faire entrer l'Impératrice de Russie, et si S. A. vouloit engager la République à renforcer et resserrer les noeuds de l'alliance. Mylord Holdernesse avoit ordre

[1]) Tenu pendant le voyage et le séjour de W. Bentinck à Vienne.

[2]) Apparemment les mots, que je place entre crochets, ont été ajoutés plus tard au journal.

[3]) R. d'Arcy, lord Holdernesse, envoyé anglais à La Haye.

[4]) Walther Titley, envoyé anglais à Copenhague, avoit fait des offres à la cour de Danemarc afin de négocier un traité. Il n'avoit pas réussi et le 14 Août 1749 un traité de subsides avoit été conclu entre la France et le Danemarc. Cf. *Danielson*, *Die nordische Frage,* 1746—1751.

de tenir cette négociation manquée en Danemarc fort secrette. Il m'a dit que ces ordres et la demande, que mon frère lui avoit fait avant son départ, de communiquer tout au Comte de Gronsfeld, l'embarassoit beaucoup, parce que mon frère étoit parti sans écrire au Duc de Newcastle au sujet du Comte de Gronsfeld, comme il l'avoit promis [1]). Je lui ai dit là-dessus qu'il n'avoit qu'à communiquer tout à Mr. Gronsfeld, à Mr. de Back et au Pensionnaire et que j'en écrirai demain au Duc de Newcastle pour sa justification d'avoir outrepassé des ordres si exprès.

Le Comte de Gronsfeld et le Greffier étant arrivés, nous lûmes tous les papiers: nous convinmes que Mylord les communiqueroit au Pensionnaire et à Mr. de Back, et qu'avant de s'en ouvrir au Prince, il demandoit à S. A. de vouloir bien engager sa parole qu'elle n'en parleroit à personne au monde qu'à ceux, qu'elle nommeroit d'avance à Mylord Holdernesse.

Le 2.

Mylord Holdernesse a communiqué les papiers au Prince après le préambule convenu.

[1]) Le 2 Sept. 1749 W. Bentinck écrit à Newcastle: .... „During my absence Charles remains at the Hague. Your Grace knows him and his sentiments as well as his attachment to you. Nobody can give better nor truer advice and informations than he to Lord Holdernesse. Another person I have recommended to Lord Holdernesse before I left the Hague is Count Gronsfeld, whose friendship and attachment to me have procured him many ennemy's, who speak ill of him in England and here. But I hope all those malicious insinuations will have no effect on you. I have all reason in the world to trust Mr. de Gronsfeld. We have the same principles, the same friends, the same ennemy's. And he has an uncommon capacity and turn for business."

Le 4.

Nous devions aller chez le Prince ce matin pour conférer de la réponse qu'il faudra donner à Mylord Holdernesse, mais le Comte de Gronsfeld, qui alla avant-hier à Amsterdam, n'en est revenu que cet après-midi, ainsi il n'y a eu rien à faire.

Le 6.

J'ai été avec le Comte de Gronsfeld, le Pensionnaire et Mr. de Back au bois [1]). Je croyois qu'il devoit être question de la réponse, mais le Comte de Gronsfeld n'en avoit pas prévenu le Prince, de sorte que le Greffier n'étoit pas averti et la chose fut remise à Lundi.

Le 8.

Le Comte de Gronsfeld, Mr. de Back et moi avons été ce soir chez le Greffier pour délibérer ensemble sur l'avis, que nous donnerions au Prince sur la réponse. J'ai été fort étonné de voir le Comte de Gronsfeld et Mr. de Back fort contre tout engagement, où l'on voudroit faire entrer la République, et alléguer pour appuyer leur sentiment les raisons [2]), qui, selon moi, pouvoient le plus contre eux. Mr. de Back a commencé même à s'échauffer un peu trop avec moi, ce qui m'a obligé de lui répondre fort sec, et enfin on a couché, après bien des disputes, une réponse plus douce que je n'avois espéré.

Le 9.

Nous l'avons porté au Prince, qui, de même que dans une conversation que nons eûmes avec S. A.

[1]) c. a. d. la Maison du Bois.

[2]) Je les ai marquées et j'ai répondu dans un papier que j'ai écrit le 10 Septembre (Note de Ch. B.)

le 6, s'est montré fort raisonnable sur le chapitre de l'Angleterre et a donné la réponse [1]) aujourd'hui à Mylord Holdernesse.

Le 10.

J'ai été le matin chez le Prince pour parler à S. A. touchant plusieurs points. Le Pensionnaire m'avoit prié de presser encore la réduction [2]), et comme Mr. de Slingeland [3]) me parla beaucoup hier de l'épuisement des coffres de la province de Hollande, j'ai pris cette occasion pour représenter au Prince combien il importoit de faire la réduction, sans perdre de tems. S. A. m'a répondu qu'elle se feroit dans le cours de ce mois, quelque fâcheux qu'il fut de diminuer si fort l'armée. J'ai vu que cet article lui étoit extrêmement désagréable.

J'ai parlé ensuite à S. A. S. de Messrs de Randwijk et Welderen [4]) et de la nécessité de remédier immédiatement aux désordres dans la Betuwe, mais n'ai pas eu là-dessus de réponse cathégorique. J'ai dit au Prince que Mr. O. Z. de Haren avoit parlé à Delft, comme s'il devoit aller à Turin, dont j'étois fort surpris, après que S. A. m'avoit dit qu'elle avoit pensé à me le proposer pour moi et que, croyant bien que je ne l'accepterois pas, elle avoit songé à Mr. de

[1]) Cf. n°. CCXXIX.

[2]) c. a. d. des troupes.

[3]) G. van Slingeland, receveur-général de Hollande.

[4]) B. van Welderen, seigneur de Ubbergen etc., et J. W. van Welderen etaient, tous les deux, membres de la noblesse du quartier (kwartier) de Nimègue. — M. de Randwijck avait épousé G. G. van Welderen. — Par rapport aux désordres (probablement des intrigues et querelles parmi la noblesse) je n'ai rien trouvé.

Haarsolte [1]). Le Prince m'a répondu que Mr. de Haren ne pouvoit pas s'être mis cela en tête, puisqu'il n'en avoit jamais été question.

J'ai encore parlé au Prince touchant Mr. Lambrechts et Lannoy [2]). Il m'a dit que ces messieurs pourroient bien ne pas sortir nets de cette affaire, surquoi j'ai répondu que je comptois donc sûrement qu'on les sacrifioit au Conseil d'Etat [3]). „Dites à Van der Hoop," a repris S. A. „Il est bien cruel, Monseigneur," ai-je repliqué, „que d'honnêtes gens souffrent pour des coquins." J'ai continué encore à lui parler de l'état, où l'on avoit laissé l'Ecluse et toute la Flandre et de la conduite partiale que le Conseil de guerre tient dans ce procès, ayant refusé d'entendre l'Ingénieur Zehender [4]), sous prétexte qu'il a quitté le service. Il est vrai qu'après lui avoir refusé sa démission, je crois pendant trois ans, on la lui accorda d'abord après la prise de l'Ecluse, mais le Conseil de guerre pouvoit et peut encore l'examiner, car il n'est pas sorti du pais et demeure à Middelburg.

Le 12.

Le Comte de Gronsfeld, Mr. de Back et moi avons été chez le Pensionnaire pour traiter quelques articles,

[1]) Il y avait plusieurs messrs de Haersolte, tant parmi les membres de la noblesse d'Overysel que parmi celle de Gueldre.

[2]) M. Lambrechts avait commandé à Ecluse en 1747, M. Lannoy y avait été sous-commandant.

[3]) Ch. Bentinck attribua donc l'état très défectueux des fortifications en Flandre à la négligence du Conseil d'état, le Prince à celle du secrétaire Van der Hoop. Pour l'état des fortifications Cf. *Wagenaar,* XX, 63. Aux Archives de S. M. il se trouve un mémoire de la main de M. Van Reenen, greffier du haut Conseil de guerre, relatif aux affaires d'Ecluse (du 27 Juin 1750).

[4]) M. Zehender avait été ingénieur à Ecluse pendant le siège.

dont il falloit parler au Prince avant son départ, mais S. A. a fait dire au Comte de Gronsfeld et à Mr. de Back de se rendre d'abord au bois; ainsi la conférence a été remise à demain.

Le 13.

Nous avons été chez le Pensionnaire, comme hier. Il a été arrêté que nous irions Lundi parler au Prince touchant quelques points; entre autres le Comte de Gronsfeld a proposé un plan de changemens de quelques uns des ministres de la République aux cours étrangers. Par ce plan Mr. de Swart[1]) alloit envoyé à Berlin, Marteville[2]) résident à Petersburg, W. Haren à Dresden au lieu de Calkoen, et Wartensleben de Cologne à Stokholm.

Le 15 Sept.

Nous avons été chez le Prince, lorsqu'on a parlé d'envoyer Mr. de Haren à Dresden. S. A. S. s'est mis de fort mauvaise humeur, disant qu'on avoit auparavant été d'accord que Mr. Haren iroit à Bruxelles. Le Greffier a pris la parole pour dire, qu'il étoit vrai que cela avoit été réglé de concert avec mon frère, sur quoi je l'ai interrompu en lui disant que, pour de concert avec mon frère, cela ne pouvoit pas, puisqu'il étoit contre la chose. Le Prince s'échauffa encore d'avantage, disant que c'étoit une chose, où la Princesse s'étoit engagée et que, puisqu'on vouloit l'arrêter, il feroit savoir à Mr. de Haren qu'il n'avoit qu'à vendre ses équipages et la Princesse et moi le dédommagerons de notre poche. Ensuite, comme j'ai parlé de ce que mon frère m'en avoit écrit, le Prince m'a dit qu'il

[1]) Résident à St. Petersbourg.

[2]) L. de Marteville, à ce moment chargé d'affaires à Dresde pendant l'absence de Calkoen.

savoit comment mon frère avoit parlé au commencement avec la Princesse; qu'il avoit joué un mauvais personage dans cette affaire, mais que ni lui ni la Princesse ne vouloit se brouiller avec mon frère. Après cela S. A. n'a plus voulu rien répondre sur cette matière, quoique je me fusse approché d'elle pour lui parler bas.

Le 16.

Le Comte de Gronsfeld m'a dit que le Prince lui fit encore en particulier hier au soir des reproches sur le même sujet, et il étoit même fort piqué de ce que le Prince lui avoit parlé comme ayant des soupçons sur son sujet, ce qu'il ne pouvoit, disoit-il, pas souffrir. Je me suis cru obligé d'écrire au Prince ce que je sentois sur la manière, dont il m'avoit parlé de mon frère. [Le 22e j'ai receu une réponse du Prince datée de Loo, le 21, à laquelle je ne m'étois pas attendu] [1]).

Le 16.

Mr. Muisson [2]) est arrivé ce matin d'Amsterdam pour faire rapport de l'avanture de Buhla [3]), qui pensa, dit-on, être assassiné hier au soir. Le Prince étant

[1]) Apparemment les mots, que je place entre crochets, ont été ajoutés plus tard au journal. La lettre de Ch. Bentinck au Prince et la réponse de celui-ci se trouvent aux archives royales. La réponse du Prince réitère les reproches contre W. Bentinck; il le taxe d'arrogance et de manque de tact.

[2]) H. Ph. de Muysson, lieutenant-colonel.

[3]) Le capitaine Van Buhla ou Byla avoit dénoncé une conjuration contre le Prince et la République. C'était une affaire assez mystérieuse et suspecte. Sous les nos 269, 270, 274 des archives de Guillaume IV il y a beaucoup de pièces qui y sont relatives.

parti pour Soesdijk, Muisson est allé l'y trouver, et comme on pouvoit craindre que ces conjurés n'entreprissent quelque chose contre la personne du Prince à Soesdijk ou à Loo, le Comte de Gronsfeld est venu me dire, qu'il croyoit qu'il devoit aller trouver le Prince pour concerter quelles mesures il faudroit prendre, mais d'après ce qui s'étoit passé le jour avant entre le Prince et lui, il ne savoit pas s'il devoit le faire ou non; que le Prince le soupçonnoit[1]) et qu'il vouloit savoir quels soupçons S. A. avoit sur son compte. M'ayant demandé mon avis, je lui ai répondu assez vivement: „Comment, Mr., lorsqu'il s'agit de la vie „du Prince, vous barguignez de la mettre en sûreté? „Quand il vous auroit fait bien pis, il faudroit aller „le trouver à présent, et si vous avez à vous plaindre „de lui, parlez lui en une autre fois." Surquoi il a pris la résolution d'y aller.

J'ai fait voir à Mr. de Gronsfeld et de Back la lettre que j'écrivois au Prince; ils n'étoient pas d'avis, ni l'un ni l'autre, que je l'envoyasse. De Back disoit que cela ne serviroit de rien, et pour Gronsfeld il n'a pas dit qu'il la désapprouvat. Il n'a fait simplement que tourniller pour dire son avis en termes inintelligibles, mais je leur ai dit que je ne demandois pas d'avis sur l'envoi de la lettre, parce que j'y étois résolu; que cela n'empêchoit pas, s'ils avoient des représentations générales à faire au Prince, que je ne me joigne toujours à eux, mais que pour cette lettre c'étoit une affaire particulière, qui ne regardoit que mon frère, et moi par conséquent en son absence,

[1]) J'ai demandé assez longtems après au Prince, si le Comte de Gronsfeld ne lui avoit pas reparlé de la scène qui s'étoit passée le soir du 15, et S. A. m'a dit que non; ainsi cette grande délicatesse n'a pas été de durée. (Note de Ch. B.)

et que s'étoit à moi à savoir comment je devois m'y conduire.

Le 24.

Le Prince est venu ce soir, mais comme j'ai appris son arrivée trop tard, je n'ai pas été à la Cour.

Le 26.

Je fus hier matin dans l'antichambre du Prince, mais il y avoit tant de monde que je ne voulus pas demander audience, mais ce matin j'y ai été de bonne heure, lui ayant dit hier au soir que je souhaitois d'avoir l'honneur de lui parler. J'ai commencé par dire au Prince, que je souhaitois extrêmement de savoir ce que c'étoit que cette histoire de Mr. de Haren et de sa commission à Bruxelles, parce que, comme j'avois eu l'honneur de le lui écrire, ce qui s'étoit passé la veille de son départ m'avoit fait une peine infinie. Le Prince m'a répondu, qu'ayant vu par ma lettre que ce qu'il avoit dit m'avoit fait tant de peine, il m'avoit d'abord écrit, afin de ne pas remettre en conversation une chose qui m'étoit si désagréable; qu'il étoit fâché de s'être (laissé) aller à des expressions trop vives, ajoutant encore plusieurs choses très obligeantes pour mon frère et pour moi, plus même que je n'en pouvois ni n'en devois attendre.

Le Prince est ensuite venu à la chose même et m'a dit, qu'il avoit été question du changement de destination de Mr. de Haren avant que Mr. Stein fut en charge; que l'on en avoit parlé avec mon frère même, qui n'y avoit fait aucune difficulté; que Mr. de Haren lui avoit aussi parlé et lui avoit demandé, si cela ne lui feroit pas de peine qu'il eut ce poste, parce qu'on disoit que mon frère devoit être chargé d'une commission à Bruxelles, surquoi celui-ci avoit répondu que non et que Mr. de Haren ne seroit point

du tout dans son chemin. Que ce n'étoit que la semaine avant son départ pour Vienne qu'il avoit fait des difficultés sur cette affaire, à laquelle la Princesse avoit pris intérêt. Qu'ainsi il n'étoit pas étonnant qu'il se fut un peu échauffé sur ce sujet. Que la veille du départ de mon frère le Comte de Gronsfeld avoit dit au Prince et à la Princesse, que, puisque S. A. R. prenoit la chose à coeur, il faudroit la faire; qu'alors mon frère fit demander à parler à la Princesse; que le Prince croyoit qu'il venoit pour dire à S. A. R. que, puisque l'affaire lui faisoit plaisir, il n'y feroit plus de difficultés, et le Comte de Gronsfeld étoit du même avis, mais que mon frère fit à la Princesse des représentations très fortes contre la chose.

Il me paroit que le Prince m'a dit, que le Comte de Gronsfeld avoit encore depuis le départ de mon frère dit la même chose qu'auparavant; toujours je n'ai pas trouvé dans la conduite du Comte de Gronsfeld toute la bonne foi que je devois attendre, car il a dit au Prince que l'idée d'envoyer M^r^. de Haren à Dresde venoit du Pensionnaire. Cependant c'étoit lui-même qui avoit apporté tout le projet le 13 chez le Prince, disant qu'il l'avoit fait [1]).

Le Prince m'a dit aussi qu'il avoit dit des choses assés fortes au Comte de Gronsfeld le soir du 15 et ajouta ces paroles: „il a de la capacité, mais il use toujours de finesses; il a fait tout ce nouveau plan pour mettre son cousin Wartensleben dans un poste fixe, au lieu de Cologne. Votre frère a voulu absolument qu'on le mit d'abord dans les Nobles, cependant

[1]) J'ai demandé depuis au Pensionnaire, si c'étoit lui qui avoit songé d'envoyer M^r^. de Haren à Dresden, mais il m'a assuré que non et qu'il n'y avoit jamais songé, ni n'en avoit entendu un mot avant que le Comte de Gronsfeld apportat son projet chez lui. (Note de Ch. B.)

on ne le connoissoit pas encore assez et il auroit mieux valu l'essayer une couple d'années auparavant"[1]).

Après être sorti de chez le Prince, j'ai été chez moi avec Mr. de Back, à qui j'ai parlé sur la manière d'agir avec le Greffier, ce qui ne pouvoit ni ne devoit durer; que nous avions fait une sottise de tenir la conférence du 13 chez le Pensionnaire sans lui, puisqu'il s'agissoit des Ministres aux cours étrangers, qui étoient de son département, et qu'il étoit de fort mauvaise grâce de concerter des choses pareilles sans lui et qu'il ne sut pas seulement de quoi il étoit question, lorsqu'on alloit chez le Prince, et même alors on trouve fort mauvais s'il n'approuve pas d'abord les choses qu'on a concerté sans lui. J'ai ensuite parlé de sa façon de dire les choses au Prince, par laquelle il gâtoit toutes les représentations qu'il pouvoit faire. Lorsque Mr. de Back est sorti, je n'ai pas été plutôt monté pour écrire quelques lettres, que le Comte de Gronsfeld est entré, qui m'a un peu parlé de la conspiration, mais pas trop ouvertement; je crois que c'est parce que je n'admire pas extrêmement les exploits que son chérissime parent[2]) y a fait. Il m'a prié de me trouver à 8 heures du soir chez le Pensionnaire.

Je l'ai ensuite mis sur le sujet de la réponse, donnée le 9 à Mylord Holdernesse, dont on ne se contentoit pas trop en Angleterre. Je ne sache pas d'avoir jamais entendu autant de sophismes, d'argumens qui n'avoient ni tête ni queue, de phrases tournillées qui ne signifioient rien, et enfin de pauvretés,

[1]) J'ai appris d'une personne, qui, après que le Comte de Gronsfeld eut été mis dans les Nobles, en parla à la Princesse, comme d'une nouvelle qu'il avoit appris, que la Princesse lui répondit qu'elle souhaitoit que mon frère ne s'en répentit pas. (Note de Ch. B.)

[2]) Wartensleben.

qu'il m'a fait la grâce de m'en donner; il s'arrêtoit même souvent pour chercher des mots à embrouiller la matière. J'ai relevé, autant que j'ai pu, tous ses raisonnemens louches. Je lui ai lu un papier où j'avois mis quelques idées sur ce sujet le 10. Il a encore continué; tantôt nous n'étions pas en état de faire des alliances, tantôt il nous falloit des alliés, ensuite nous n'avions point d'existence; enfin il m'a demandé ce que je croyois donc qu'il falloit répondre. Que nous voulons resserrer et renforcer l'alliance? N'avons nous pas dit que nous sentirons la nécessité d'y entrer, n'est ce pas dire que nous le voulons? Ce sont des termes synonymes, mais nous avons dit que nous n'étions pas en état d'y rien faire.

„Mr.," lui ai-je répondu, „pour moi, lorsque je „parle d'un allié que nous devons traiter avec la „dernière confidence, comme l'Angleterre, je dis ce „que je veux dire en termes clairs, sans mots recher-„chés, ni synonymes et sans user de finesses; ainsi „je crois que la réponse doit être expresse; que nous „sommes prêts d'entrer dans les engagemens que „l'Angleterre et nous jugerons nécessaires pour notre „sûreté; qu'à la vérité nous ne sommes pas à présent „en état de rien faire pour l'alliance et même qu'afin „que nous puissions y être au plutôt de quelque „utilité, il étoit absolument nécessaire que l'Angleterre „fit tout son possible pour nous aider à nous tirer du „triste état où nous nous trouvons." J'ai conclu par lui dire que, puisqu'il avouoit que nous ne pouvions nous remettre seuls, il falloit que quelqu'un nous aidat et qu'il étoit clair que ce ne pouvoit être qu'un Allié, qui eut besoin de nous, qui y mit la main et cela par l'intérêt que cet Allié a lui-même à nous voir en bon état, mais que pour cet effet il falloit nous engager avec cet Allié de la manière la plus intime.

Ne sachant plus que répondre, il a fini par demander, s'il étoit donc si important que le bout de papier (c'est ainsi qu'il nomme un traité) précédat la promesse, que nous voudrions qu'on nous fit de nous aider.

J'ai été ce soir chez le Pensionnaire, où le Comte de Gronsfeld et M^r^. de Back sont venus, mais avant qu'ils arrivassent, j'ai parlé au Pensionnaire touchant l'Angleterre et lui ai dit comment j'en avois parlé au Comte de Gronsfeld.

Lorsqu'ils sont entrés, le Pensionnaire nous a lu un mémoire, qu'il avoit dressé pour faire voir au Prince la nécessité de retrancher toutes les dépenses dont on peut se passer, afin de ne pas abîmer de plus en plus la province de Hollande.

Après avoir fini cette affaire, ils ont remis sur le tapis celle des changemens des Ministres; entr'autres choses M^r^. de Back a dit que, si Wartensleben étoit son cousin, il ne le laisseroit pas aller en Suède avec 15^m^ fl., i. e. 5000 de plus qu'on ne donneroit au ministre à cette cour. Le Comte de Gronsfeld a répondu qu'il laisseroit régler cette affaire par le Prince et le Greffier sans s'en mêler. Notez que la première besoigne sur cette matière a été tenue sans le Greffier et sans sa connoissance, et cela par la direction de Mrs de Gronsfeld et de Back.

Le 27.

Il a été question de changer de mesures pour la découverte des conspirateurs à Amsterdam et il a été résolu qu'on employeroit outre M^r^. de Wartensleben, etc. un Verklikkersbaas, homme qui découvre et livre entre les mains de la justice les criminels cachés qu'elle cherche.

Le 28.

Le Prince ayant prié Mylord Holdernesse de communiquer ses lettres d'Angleterre aux mêmes personnes à qui il avoit (communiqué) les premières, nous avons été assemblé ce soir chez ce ministre, qui nous a dit que l'on trouvoit la réponse, que le Prince lui avoit donné le 9, fort polie, mais trop vague et ne disant pas grand' chose.

La-dessus on a débattu, si on pouvoit y ajouter quelque chose de plus satisfactoire. Mylord Holdernesse a discuté la matière assez amplement et assez fortement avec le Comte de Gronsfeld, qui a continué dans sa première opinion, cherchant toujours les mots qui exprimoient le moins clairement ce qu'il disoit. J'ai gardé le silence pendant fort longtems, mais enfin je me suis mêlé de la dispute; j'ai répété au Comte de Gronsfeld ce que je lui avois dit plusieurs fois sur la maniére, dont je croyois qu'on devoit répondre à l'Angleterre. J'ai ajouté que je savois la manière, dont j'avois eu ordre de parler à Londres et à Hanovre l'année passée sur pareille matière, et que pour ma part je ne voulois pas changer de langage sans raison. Alors le Comte de Gronsfeld m'a prié de mettre mes idées sur le papier et a demandé que nous nous assemblassions chez moi demain, le Pensionnaire, le Greffier, M^r^. de Back, lui et moi, pour concerter un avis à donner au Prince.

28 Sept.

Comme après une assez longue conversation avec le Comte de Gronsfeld avant-hier matin sur la réponse donnée à l'Angleterre, dont il ne paroit pas qu'elle soit entièrement satisfaite, il me pria de mettre sur le papier mes idées sur une réponse ultérieure, que le

Duc de Newcastle souhaiteroit de nous, il faut que je commence par rappeller la substance des argumens, dont je me suis servi dans cette conversation.

Premiérement donc le fondement de tout est que nous sommes dans un si misérable état, que nous ne pouvons actuellement rien faire au monde pour notre deffense ni pour notre sûreté.

2°. Il faut chercher à nous tirer de cette situation le plutôt possible, car si l'on dit que la chose est impossible, il ne reste qu'à se sauver chacun de son côté le plus vite qu'il pourra.

3°. Personne ne nie, que nous ne pouvons pas le faire nous mêmes tous seuls; de qui donc devons nous attendre du secours? Il faut que ce soit de quelqu'allié, qui ait autant d'intérêt à notre conservation et à notre bien-être que nous mêmes. C'est le cas de l'Angleterre qui peut aussi peu se passer de nous que nous d'elle.

4°. Pour y engager l'Angleterre, il me paroit qu'elle nous en fournit elle-même l'occasion et les moyens, en nous demandant d'entrer en concert avec elle sur les mesures à prendre pour notre sûreté commune et pour nous mettre en état d'avoir moins à craindre des mesures, que la France semble prendre avec ses alliés. Le premier pas, que nous devions faire pour cela, à mon avis, est de nous lier le plus intimement possible avec notre premier et principal Allié, qui est et doit être l'Angleterre.

5°. De dire que nous ne devons pas nous montrer dans aucune alliance, mais nous renfermer entièrement chez nous, crainte de nous attirer à dos ou la France ou le Roi de Prusse, c'est vouloir mener le Gouvernement présent à la neutralité, pour laquelle on a si fort fulminé et avec tant de raison contre l'ancien.

6°. Si l'on dit que l'Angleterre doit former ou

renforcer l'alliance et que nous y accèderons ensuite, n'aurons nous pas les mêmes raisons pour nous faire craindre d'accéder, ou faudra-t-il attendre à accéder que nous soyons en état de deffense? Nos Alliés ont les mêmes raisons, en cas qu'on nous cherche chicane parce que nous resserrons nos alliances à présent, qu'ils peuvent avoir pour nous deffendre, en cas qu'on trouve mauvais notre accession dans quelques mois.

7°. Les moyens, que j'ai dit dans le 4me article que l'Angleterre nous fournit elle-même pour l'engager à nous secourir, sont fondés sur une réponse très cathégorique et claire, que je crois qu'on devroit lui donner, car alors l'argument me paroit très fort qu'il faut de toute nécessité, qu'elle fasse tous ses efforts pour remettre sur pied un allié, qui lui est si nécessaire, mais qui est si délabré. Ainsi pour mon particulier il me semble que S. A. devroit répondre au Roi d'Angleterre: [1])

Que l'on est prêt à concerter avec S. M. toutes les mesures nécessaires et à prendre avec elle les engagemens qui peuvent servir à raffermir l'Alliance en unissant plus étroitement les Alliés, et à la renforcer en engageant d'autres Puissances à y entrer.

Que pour témoigner à S. M. la plus parfaite confiance telle qu'elle doit constamment régner entre les deux Alliez, aussi intimement liés d'intérêts que S. M. et la République, S. A. est obligé de représenter à S. M. la fâcheuse situation où cet Etat se trouve à prèsent, dans l'impossibilité non seulement d'être d'aucun secours à l'alliance, mais même [de pouvoir se remettre de lui-même en état] [2]) d'y être de quelque utilité de très longtems, de sorte que S. M. peut

[1]) La réponse, donnée à Holdernesse, fut à peu près identique à ce projet.

[2]) Les mots entre crochets ont été omis dans la réponse.

facilement [1]) comprendre que pour l'intérêt même de l'Angleterre [2]), il est absolument nécessaire [qu'elle fasse tout son possible] [3]) pour tirer la République de la malheureuse situation où elle est, afin qu'au lieu d'être entièrement à charge à l'alliance, elle puisse parvenir le plutôt possible à y faire la figure qu'elle devroit pour le bien de la cause commune, ce qui ne peut arriver à moins qu'outre le payement du subside par la cour de Vienne [4]), on ne trouve quelque moyen de nous aider à remettre notre barrière [5]) en état et à constater des mesures convenables pour la défense de cette barrière commune.

Le 29.

J'ai mis mon sentiment sur le papier, et ces messieurs étant venus chez moi à onze heures, je le leur ai lu. Mr. de Gronsfeld a fait quelques petits changemens, dont je n'ai rien dit, parce que, comme je m'y étois attendu, ils ne sont tombés que dans la seconde partie que j'avois fait longue exprès, au lieu que la première, qui étoit proprement la réponse, étoit forte mais très courte. Nous avons été ensuite chez le Prince, qui l'a approuvée et la donnera demain à Mylord Holdernesse.

Pendant que nous étions ce matin chez le Prince, j'ai demandé à l'oreille au Comte de Gronsfeld, s'il vouloit venir souper chez moi avec S. A. Il ne m'a répondu que par une inclination de tête, mais lorsque

[1]) Dans la réponse: „aisément."

[2]) Dans la réponse: la Grande Bretagne.

[3]) Au lieu des mots entre crochets on lit dans la réponse: „que cette Couronne concourre de tout son pouvoir."

[4]) Dans la réponse: „payement de l'ancien subside de la Cour de Vienne pour la barrière."

[5]) Dans la réponse: la nôtre.

nous avons été levés, il m'a dit tout bas: „Je vous „dirai que je ne puis pas bien faire ce que vous m'avez „dit, parce que j'ai des raisons pour cela, que je vous „dirai." Cependant lorsque nous sommes sortis, il ne m'en a rien dit et il ne m'en a jamais reparlé depuis.

Lu au Prince le 29 Sept. 1749.

Je supplie S. A. de ne jamais donner à connoître à qui que ce soit au monde ce qu'elle m'a fait la grâce de me dire touchant le Comte de Gronsfeld, ni que j'aye différé avec lui de sentiment dans nos affaires avec l'Angleterre, parce que je crois qu'il est absolument nécessaire de tirer parti de la capacité du Comte de Gronsfeld et que pour cet effet il faut soutenir son caractère dans le public et ne pas donner la moindre prise sur lui aux ennemis, que l'envie et la jalousie pourroient lui faire.

Mon unique but est de tenir des personnes d'humeurs très différentes le mieux ensemble qu'il est possible, afin que la République et le Prince puissent être bien servis par toutes ces personnes, s'ils agissent d'un même accord et tendent à un même but, et afin qu'elles ne gâtent aucune affaire en disputant sur leurs diverses opinions ou par des piques personelles.

Le 30.

Mr. de Gronsfeld, le Pensionnaire, Mr. de Back et moi avons été chez le Prince, où il a été question de la nouvelle imposition sur les vins de France [1]) et de l'amnistie [2]). Le premier point doit être poussé aux Etats-Généraux à la proposition de la province de

[1]) Cf. *Wagenaar*, XX, *Bijvoegsels en Aanmerkingen*, p. 97.
[2]) Cf. *Resol. v. Holland*, le 1 Oct. 1749.

Hollande, et le second sera examiné par Mr. van Weezele et Wiebo, qui en dresseront un projet.

Le 1 Octobre.

Nous avons été avec ces deux derniers chez le Prince. Le projet d'amnistie a été arrêté. Le Prince est reparti pour Loo.

Le 6.

Il y a 4 ou 5 jours que Mylord Holdernesse alla chez le Comte de Gronsfeld pour lui communiquer des lettres de Mr. Keith [1]), venues par courrier de Vienne. Il ne le trouva pas; il lui fit ensuite demander une heure. Le Comte de Gronsfeld lui fit dire qu'il iroit chez lui dans la matinée, mais il envoya une excuse, faisant dire qu'il iroit le soir chez Mylord, qui l'attendit inutilement, car l'excuse revint comme le matin. Le lendemain il passa chez Mylord Holdernesse avant le diner sans le trouver, et lui fit dire qu'il y retourneroit le soir. Mylord Holdernesse l'attendit tout le soir, mais reçut à neuf heures encore une excuse.

Un jour ou deux après, Mylord Holdernesse étant le soir chez Mr. de Berkenrode assis dans une fenêtre avec Mr. de Back, à qui il avoit communiqué ces lettres de Mr. Keith, le Comte de Gronsfeld s'approcha d'eux. Mylord lui dit qu'il ne l'auroit plus cherché, parce qu'il étoit si introuvable, mais que, puisqu'il le rencontroit à la fin, il lui diroit le contenu de ses lettres, qui étoit la réponse de l'Empereur à Mr. Keith sur la communication des dépêches de Mr. Titley. Le Comte de Gronsfeld ne répondit que par cette question: „mais Mylord, l'Impératrice et ses Ministres seront „du même avis?" Mylord Holdernesse se tut tout court.

[1]) R. Murray Keith, envoyé anglais à Vienne.

Lorsque j'appris le 16 Septembre que la découverte de la conspiration avoit si mal réussi à Amsterdam et ce que l'on contoit de la belle avanture de Bühla, toute la conspiration me devint plus suspecte que jamais, et afin que l'on put venir à bout d'y voir plus clair, je dis au Comte de Gronsfeld que je n'avois jamais vu d'affaire aussi mal menée et qu'on ne devoit pas en attendre autre chose, lorsqu'on n'employoit dans une ville comme Amsterdam que les jeunes gens étrangers, qui n'avoient ni assez de tête ni de connoissance du pais pour pouvoir réussir dans une affaire délicate; que lui ni mon frère ne connoissent notre armée et qu'ainsi ils auroient bien pu me parler un peu plus ouvertement de cette histoire, pour savoir quels officiers seroient les plus propres, et que, si j'en avois su le fil, je lui aurois dit que le général Cornabé [1]) étoit le plus capable de mener une intrigue, d'autant plus qu'il auroit sûrement des gens à la main pour employer sous lui. Je dis la même chose au Prince à son retour le 26 Septembre.

Comme je n'aime pas à me fourrer dans des affaires, surtout lorsque d'autres en sont chargés, qui les tiennent secrettes et cherchent à s'en faire un mérite, je ne fais guères de questions. Aussi je n'entendois de cette affaire que ce qu'on vouloit bien m'en dire, savoir qu'on ne réussissoit d'aucune façon, mais ce soir le Comte de Gronsfeld est venu chez moi et m'a dit que Cornabé étoit arrivé et qu'il avoit commencé à lui parler de l'affaire. Nous sommes ensuite venu sur le chapitre de Noble [2]), qui est en prison à Rotterdam pour la pasquinade contre de Back. J'ai

[1]) Fr. Cornabé.

[2]) Je ne connais ni cet homme ni la pasquinade contre M. de Back.

dit que je souhaitois beaucoup que cette affaire fut finie, parce que j'avois appris que ce petit coquin de Van der Meer jouoit là-dessous; que j'entendois que l'on nommoit aussi Van der Cruyff, mais que je l'avertissois d'être prudent avec celui-là, parce que Wolters [1]) m'avoit dit que c'étoit lui qui avoit eu le plus de part à la requête contre les Magistrats et qu'il avoit eu beaucoup de correspondance avec la Cour, desorte que, si on l'arrêtoit, il pourroit bien découvrir des choses qui ne devoient pas venir au jour. Ensuite la conversation est tombée sur de Back, dont le Comte de Gronsfeld m'a dit qu'il avoit surtout trois deffauts; le premier qu'il étoit brusque jusqu'à la brutalité; le second qu'il ne vouloit jamais laisser au Prince l'honneur d'une idée qui venoit de lui, ce que S. A. aimoit pourtant beaucoup; et le 3me étoit une paresse d'esprit si grande qu'il abandonnoit quelque affaire que ce fut pour ses plaisirs. J'avoue que j'ai été fort frappé de ce discours sur un homme, à qui il dit lui-même qu'il doit tout. Je lui ai répondu que, pour son humeur, il étoit vrai qu'elle étoit trop bouillante; que je lui avois souvent parlé de ses vivacités, qui lui faisoient beaucoup de tort, et l'avois surtout prié de se ménager avec le Prince, mais que pour ses plaisirs je ne voyois pas qu'il en prit beaucoup; que de ma connoissance il avoit fait trois parties de pêche depuis que le Prince est Stadhouder, et qu'il avoit été deux jours à Berkenrode cet été passé.

Le Comte de Gronsfeld m'a aussi dit dans cette conversation, que tout ce qu'il avoit vu de plus noir dans le Prince étoit de ne pas vouloir donner à

[1]) R. Wolters, agent de la cour, cf. *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.* t. XXIII, mais apparemment aussi agent secret des ministres anglais. Cf. *Brugmans, Verslag van een onderzoek in Engeland* enz., p. 165, 167, 168, 170, 172.

Wartensleben les 5000 fl. d'équipages pour son envoy en Suède et de le mettre de pair avec W. Haren.

Le 11.

Le Comte de Gronsfeld est venu ce matin chez moi avec le secrétaire Winter [1]), ayant, à ce qu'il m'a dit, nécessairement à me parler.

Il m'a dit que, suivant les avis que l'on avoit de Hambourg, Melderen [2]) y étoit; que le Président Bourg avoit déjà consenti qu'on l'y prit, mais qu'il falloit y envoyer quelqu'un pour le reconnoître; or comme il n'y a que Bühla qui le connoisse, le Comte de Gronsfeld venoit me demander mon avis, savoir s'il falloit envoyer Bühla à Hambourg ou non. J'ai beaucoup admiré, par devers moi, la sottise de la question même et de plus de me la venir faire à moi, qui n'ai jamais été consulté et à peu près pas mêlé dans cette affaire, n'ayant pas même vu ni entendu parler du Général Cornabé, que ce que Gronsfeld m'en dit le 6, quoique ce ne soit que sur mon conseil qu'on l'a fait venir. J'ai répondu que je croyois qu'il falloit faire partir Bühla sans perdre un moment, et qu'il falloit bien prendre ses précautions sur la manière de faire venir Welderen ici, lorsqu'on l'auroit pris; que le plus sûr seroit de le transporter par mer.

Il m'a dit que Mr. Winter iroit demain à Amsterdam pour dépêcher Bühla avec Gersdorff [3]).

Le 14.

Ce soir, entre les 9 et 10 heures, Mylord Holdernesse est venu chez moi pour me dire que le Roi, comme Electeur de Hanovre, a résolu de donner la

[1]) J. W. Winter, secrétaire du Prince.

[2]) Soi-disant conspirateur contre le Prince.

[3]) Le capitaine S. J. Gersdorf.

moitié du subside de 200^{m} fl. par an, pendant 4 ans, à l'Electeur de Cologne [1]). J'ai d'abord envoyé un courier au Prince.

Le 15.

J'ai envoyé demander au Comte de Gronsfeld si je pouvois lui parler chez lui, et l'ai en même tems fait prier à diner, mais il n'étoit pas en ville.

J'ai eu ce matin chez moi Van der Cruyf, de Rotterdam, avec 3 autres. J'ai fort pressé le premier de m'avouer s'il étoit l'auteur de la pasquinade, en lui disant qu'il me connoissoit assez pour savoir que je ne l'exposerois pas, et que je chercherois au contraire à le tirer d'affaire, mais il m'a juré et protesté qu'il n'y avoit aucune part.

Quelques jours après, sur ce que Wolters m'en avoit encore parlé et dit que Gronsfeld avoit interrogé Van der Cruyf devant Van Wezele, comme si on avoit des indices très forts contre lui, sans pourtant qu'il eut rien avoué, j'en reparlai au Comte de Gronsfeld et lui dis que cet homme m'avoit juré qu'il n'en étoit pas l'auteur. Gronsfeld me répondit avec son air finassier: „Il pourroit pourtant bien n'être pas si innocent." — Le lendemain matin Van der Cruyf revint chez moi et me fit encore les mêmes protestations et sermens, et j'appris le jour suivant de Wolters qu'en sortant de chez moi, Van der Cruyf avoit été convaincu par le Comte de Gronsfeld par une lettre, écrite de sa propre main à Van der Meer. Ainsi il se trouva que Gronsfeld, pendant qu'il me laissoit exposer avec un faquin de bourgeois, avoit les preuves contre lui en poche; aussi je n'aurois pas manqué de traiter ce f. Comte comme il le mérite, si ce n'eût été par égard pour mon frère.

[1]) Cf. n°. CCXLI.

Le 17.

Je lui ai écrit un billet pour lui dire que mon frère étoit fort impatient d'avoir de ses lettres. Il m'a répondu qu'il lui écriroit demain et m'a fait prier de lui envoyer mon chiffre, mais je lui ai fait avoir celui du Greffier.

Le 18.

J'ai communiqué au Comte de Gronsfeld, au Pensionnaire et au Greffier la lettre du Prince sur l'affaire de Cologne. J'ai remarqué que le premier n'étoit pas fort content que cette lettre me fut adressée, quoique ce ne fut qu'une réponse à la mienne, car il a dit au Pensionnaire entre haut et bas qu'il manderoit ce soir au Prince ce que nous avions conclu, sans m'en rien dire à moi; aussi n'ai je pas fait semblant de l'avoir entendu.

Le Pensionnaire a fait difficulté de conclure le subside de Cologne dans la besoigne secrette tout à fait à l'insçu des Etats de Hollande, surquoi il a été résolu qu'il écriroit à M^r^. Temming pour le prier de se rendre chez le Pensionnaire après demain matin.

Le 21.

M^r^. Temming n'est venu que ce matin avec le Pensionnaire Staal. On leur a proposé la chose qu'ils ont trouvé fort avantageux et ont été d'avis de conclure.

Le 22.

La résolution a été prise dans la besoigne secrette sans aucune difficulté [1]).

Etant ce soir chez le Pensionnaire, je lui ai demandé comment alloit la conspiration. Il m'a répondu qu'il n'en savoit rien, et il étoit surpris que je n'en susse

[1]) Cf. *Secreete Resolutien van Holland*, le 31 Janv. 1750.

pas d'avantage. Il m'a demandé si le Comte de Gronsfeld ne m'en parloit donc pas? Je lui ai dit que je le voyois fort rarement. Il m'a répliqué qu'il ne le voyoit pas non plus et qu'il ne comprenoit pas où il se tenoit; qu'il ne paroissoit quasi jamais aux Etats de Hollande. Il se plaignoit qu'il avoit beaucoup de peine pour les collectes; que Mr. de Twikkel étoit le seul assidu aux assemblées des Nobles et des Etats et chicanoit tout, et que le Comte de Gronsfeld ne s'y montroit pas. Il a conclu par me dire, qu'il ne savoit pas à quoi le Comte de Gronsfeld étoit toujours occupé, mais qu'il le croyoit fort intriguant.

Le 25.

J'ai été chez le Pensionnaire pour lui dire que je pars demain pour Bruxelles. Il m'a fort prié de rester dehors le moins qu'il seroit possible et m'a encore témoigné beaucoup de méfiance du Comte de Gronsfeld.

Le 3 Nov.

Je suis revenu ce matin de Bruxelles.

Le 5.

Le Pensionnaire a été chez moi. Il m'a fait lire une lettre de Mr. de Larrey, après quoi je lui ai demandé s'il avoit appris quelque chose touchant l'expéditon de Hambourg. Il m'a dit que l'homme, arrivé dans cette ville, n'étoit pas Melderen. Il étoit surpris que je n'en susse rien, mais je lui ai dit que, quoique le 11 Octobre on fut venu me demander si je croyois qu'on dut envoyer Bühla à Hambourg, on ne m'avoit pas dit si on l'avoit fait partir et qu'on ne m'en avoit plus parlé; que je n'avois pas encore vu le Comte de Gronsfeld depuis mon retour. Le

Pensionnaire m'a dit là-dessus qu'il y avoit bien quinze jours qu'il ne l'avoit vu non plus.

Le 6.

Le Comte de Gronsfeld est venu me voir. Le Greffier venoit de m'envoyer une copie de la lettre, que le Pensionnaire m'avoit lue hier. Je l'ai donnée à lire au Comte Gronsfeld, en lui disant que le Pensionnaire me l'avoit déjà montrée, surquoi il m'a dit qu'il ne l'avoit pas lue, car il y a bien trois jours, dit-il, que je n'ai vu le Pensionnaire. Il m'a dit ensuite qu'il venoit me demander mon sentiment sur les mesures, qu'il falloit prendre touchant la conspiration, et je mettrai autant au juste que je pourrai notre conversation, par laquelle il paroit que, lorsqu'il a en vue des choses qui ne sont pas trop nettes, il aime à consulter pour en pouvoir charger apparemment ceux, dont il demande l'avis.

Gronsfeld: „Je serois d'avis que le Prince communiquat la chose aux Etats de Hollande ou à une „besoigne secrette de la province. Vous savez la difficulté qu'il y a à se rendre maître dans le Conseil „de guerre à Amsterdam, et si on découvroit cette „conspiration, cela réchaufferoit le peuple, ce qui „pourroit aider au Prince à parvenir à son but."

Moi: „Je ne suis pas de cet avis, parce qu'on „dira d'abord que le Prince et ses amis ont imaginé „cette histoire pour parvenir à ce but."

Gronsfeld: „Oh, mais le nom du Prince ne „paroîtroit pas dans la communication qu'on feroit „aux Etats."

Moi: „Comment pourrat-on cacher le nom du „Prince, lorsqu'on parle d'une conspiration contre S. A.?

Gronsfeld: „On dira que c'est un complot pour „renverser la forme présente du Gouvernement."

Moi: „Un complot? Mais de qui? De trois prêtres „et deux peléz, tous étrangers? C'est eux qui doivent „renverser la forme du Gouvernement? Qui en croira „un mot? Vous vous moquez de moi."

Gronsfeld: „Oui, ces gens là par leurs intrigues „et leurs liaisons avec les anciens régens."

„Moi: „Quelles preuves en pouvez vous produire? „Car sans cela je ne vois pas ce qu'on peut com- „muniquer aux Etats; et quelle preuve avez vous même „contre ces étrangers que vous nommez? On n'en a „pas seulement qu'ils existent. Pour moi, j'avoue que „je les ignore."

Gronsfeld: „Si fait, je crois que, si nous tenions „Melderen, il y auroit de quoi lui mettre la tête aux „pieds sur le témoignage d'un seul homme (Bühla), „qu'on ne connoît à peu près pas."

Moi: „Par tout ce que j'en entends, quand on „tiendroit ces 5 conjurez que l'on nomme, et qu'on „leur prouvat qu'ils ont dessein de bouleverser le „Gouvernement, je ne crois pas qu'on puisse rien „faire d'eux que de les mettre aux petites maisons. „Mais, Monsieur, que peuvent faire les Etats sur „l'ouverture que vous voudriez leur faire de cette „affaire?"

Gronsfeld: „Il faudroit qu'ils missent la tête de „ces gens à prix."

Moi: „Etes vous donc en état de leur fournir les „preuves pour cela?"

Gronsfeld: „Nous leur donnerions ce que nous „jugeons à propos des preuves, nous reservant d'en „donner d'avantage lorsqu'il conviendra."

Moi: „Comment, Monsieur, vous prétendez que „Messieurs les Etats, sur ce que vous voudrez leur „donner de preuves contre des gens, mettent leurs „têtes à prix? Savez vous bien que, lorsqu'on a mis

„la tête d'un homme à prix, il est condamné ou „autant vaut? Ainsi il faut avoir de quoi lui faire „son procès, sans qu'il y manque rien. De cette façon „vous pourriez introduire bientôt ici les lettres de „cachet." Le Comte de Gronsfeld rougit alors, et je voyois qu'il étoit intérieurement en colère, dont je m'embarassois fort peu. Il a pourtant tâché de le cacher et de soutenir sa thèse en phrases et termes recherchés, qu'il m'est impossible de répéter. J'ai coupé court en lui disant: „Monsieur, ces procédures „sentent plus l'inquisition que la justice, et pour ma „part non seulement je ne conseillerai jamais au „Prince de faire un pas qui put donner la moindre „atteinte à la liberté publique, mais il n'y a rien au „monde, que je ne fasse pour l'empêcher. Quant à la „question si l'on doit rendre cette affaire publique, je „ne le crois pas; si l'on s'imagine que ces gens ont „des liaisons avec les vieux régens, le seul moyen „de le découvrir c'est de tâcher de les prendre et de „les bien examiner, car si l'on sonne le tocsin, ils „s'évaderont et on ne découvrira rien des intrigues „qu'ils peuvent avoir dans le pais."

Il s'est passé encore bien des paroles dans cette conversation, dont il est impossible de se souvenir exactement; ceci suffit pour faire voir le but et les principes de l'homme.

Il a fini par me dire que je ne devois pas croire qu'il fut dans d'autres sentimens touchant la liberté, après quoi nous nous sommes séparés apparemment très peu satisfaits l'un de l'autre.

Le 8.

Le Prince est arrivé ici et a diné chez Mr. de Back. Le Comte de Gronsfeld m'a tiré dans un coin avant diner pour me demander fort mystérieusement, si j'avois

appris que le colonel Pepin[1]) fit l'amour ici? „Oui, Monsieur," ai-je répondu, „car il se marie." (Effectivement il doit avoir sa 1re annonce demain). Il m'a répliqué que cela lui donnoit mauvaise opinion de l'homme, et nous ne sommes pas entrés en détail là-dessus.

Le 9.

J'étois ce soir chez le Pensionnaire à lui lire des lettres, que j'avois reçu de mon frère. Le Comte de Gronsfeld y est entré, et après avoir parlé de choses indifférentes, il s'est mis sur le régiment de Pepin et sur la manière dont on en parloit à la Cour de France. Je n'ai rien dit, jusqu'à ce qu'il ait fait l'ouverture d'un expédient qu'il avoit trouvé pour que cette pierre d'achoppement fut ôtée, savoir qu'on incorporat ce régiment dans un régiment Wallon. „Comment," dis-je alors, „voulez vous incorporer un régiment, dont „le pied est de réfugiez, dans un autre dont le pied „est catholique? Voulez vous donc qu'ils se cassent „le cou? C'est mettre le feu avec l'eau. Il faut donc „aussi incorporer le ministre dans le prêtre." „Mais „que faire donc," dit le Comte Gronsfeld, „de ce „régiment? Vous ne voulez pas l'incorporer dans un „régiment national?" — „Vous pouvez," dis-je, „le mettre partout horsmis dans un régiment catholique." Il s'est mis là-dessus à discourir sur les réformés en France, disant que, si on en exceptoit quelques gens de condition, tous les autres n'avoient point de religion; qu'ils avoient oui dire que leurs pères et grands pères avoient été réformés, et qu'à cause de cela ils croyoient l'être aussi.

[1]) Probablemant M. Pepin du Cailla, colonel d'un régiment d'infanterie, formé en grande partie de réfugiés.

Le 10.

J'ai dit au Prince la conversation, que j'avois eu avec le Comte de Gronsfeld le 6. S. A. paroissoit être un peu portée à donner connaissance de l'affaire aux Etats, ainsi j'ai été bien aise de lui dire mon avis là-dessus.

Mylord Holdernesse, ayant parlé hier au Prince touchant l'accession de l'Angleterrre au traité entre les deux Impératrices [1]) et de la nôtre qui devroit suivre, S. A. nous en a parlé et a dit, que son avis étoit que l'on devoit bien insister sur nos demandes à Vienne touchant la barrière, mais qu'il ne falloit pas y accrocher notre accession.

Le 11.

Il y a eu ce soir une conférence chez le Prince, où le Général Cornabé et M^r^. de Berkenrode ont été appelés à la réquisition de M^r^. de Gronsfeld, touchant la fameuse conspiration, le tout pour que le Comte de Gronsfeld proposat cette importante question, s'il falloit envoyer quelqu'un chez un prêtre d'un certain village du païs de Munster, pour s'informer si Pfeiffer [2]) y avoit passé. Dans cette conférence le Prince demandant au Comte de Gronsfeld s'il connoissoit personellement quelqu'un dont on parloit, „Oui, Monseigneur," répond Gronsfeld, „j'ai étudié „avec lui aux Jésuites." — „Avez vous étudié aux „Jésuites?" — „Oui, Monseigneur." — „Où donc?" — „A Emmerik." Il y a assez bien profité, à en juger par les tours qu'il joue, dont le Pensionnaire m'a

[1]) Le traité de 1746 entre Marie Thérèse et Elisabeth de Russie. L'accession de l'Angleterre n'eut lieu qu'en Oct. 1750.

[2]) Un des conspirateurs, qui pourtant le premier avait dénoncé les noirs desseins de Melderen à Van Byla.

conté aujourd'hui un exemple. Le Comte de Gronsfeld alla chez le Pensionnaire avant le second voyage, que le Prince a fait ici. Il lui dit qu'il falloit songer au changement des Magistrats à Amsterdam; que la commission aux Gecommitteerde Raaden finissant l'année prochaine, on pourroit y continuer Bikker van Zwieten [1]) et faire Mr. Schellinger [2]) Vice Président Echevin. Le Pensionnaire lui répondit, que ce poste ne convenoit pas à Schellinger et que le Prince s'étoit expliqué favorablement à son sujet pour les Gecommitteerde Raden, surquoi le Comte de Gronsfeld répliqua qu'alors il n'y falloit plus penser; mais aujourd'hui le Prince a dit au Pensionnaire, que Scholten étoit venu le remercier sur ce que le Comte de Gronsfeld lui avoit dit, que S. A. s'étoit expliqué favorablement en sa faveur pour la commission aux Gecommitteerde Raden. S. A. lui avoit répondu que le Comte de Gronsfeld s'étoit trompé, puisqu'il ne lui avoit rien dit de pareil sur ce sujet, ce qui étonna fort Scholten. Le Prince a dit encore au Pensionnaire que, lorsque Gronsfeld étoit venu à la Cour, il lui avoit dit qu'il méritoit bien d'être un peu peigné. Gronsfeld demandant: pour quoi?, S. A. lui répondit que c'étoit, parce qu'il la faisoit parler sans sa connoissance et avoit dit à Scholten des choses où elle n'avoit jamais pensé. Gronsfeld s'excusa comme il put d'un air fort embarassé, en disant que Scholten l'avoit mal compris et qu'il lui avoit simplement dit, que la chose pourroit peut-être se faire etc. [Depuis ce tems-là le Prince lui en parlant une fois en ma présence, Gronsfeld répondit: dat hij het hem maar in 't verschiet had laten sien.] [3])

[1]) G. Bicker van Swieten.

[2]) E. Schellinger.

[3]) Apparemment les mots, que je place entre crochets, ont été ajoutés plus tard au journal.

Le 12.

J'étois ce matin dans le Cabinet du Prince avec le Pensionnaire. S. A. vouloit nous lire une lettre qu'il écrivoit à Mr. de Larrey. Je lui ai dit que le Comte de Gronsfeld étoit dans l'antichambre, et ai demandé si je ne l'appellerois pas. Le Prince ne le vouloit pas d'abord, disant qu'il feroit de sottes critiques, mais j'ai tant représenté la jalousie que cela causeroit, qu'à la fin il y a consenti.

Le 13.

Le Prince est parti pour la Frise.

Le 16.

J'ai été ce soir chez le Pensionnaire lui lire quelques lettres de mon frère et lui parler de quelques affaires. Le Comte de Gronsfeld y est venu sans avoir rien à lui dire. Le Pensionnaire m'avoit déjà dit qu'il n'avoit pas été chez lui depuis le 9 que j'y étois aussi, et qu'il sembloit qu'il étoit averti quand j'y venois. Il avoit ce soir mené avec lui Mr. de Berkenrode, qui n'a pas ouvert la bouche.

Le 17.

J'ai fait ce matin une visite au Comte de Gronsfeld. J'y ai trouvé Berkenrode et Gimmich [1]). Gronsfeld et Gimnich m'ont parlé touchant le cri public qui est contre l'introduction des collectes, et m'ont proposé de parler à Eversdijk [2]) pour qu'il écrive en faveur des collectes. J'ai vu qu'on lui en avoit déjà parlé inutile-

[1]) Un des Doelistes d'Amsterdam.

[2]) Probablement D. van Eversdijck, auteur de pamphlets anti-français. Cf. *Knuttel, Catal. v. d. Panfletten-verz. ber. i. d. Kon. Bibl.* nos. 17267—69.

ment. Gimnich s'est chargé de lui dire de passer chez moi.

Le 20.

Eversdijk est venu chez moi. Je lui ai proposé d'écrire, mais il l'a entièrement décliné, disant qu'il ne feroit que s'exposer et que cela ne serviroit de rien; qu'il voyoit bien qu'on cherchoit à faire souhaiter et demander le rétablissement des pagten; que le Prince étoit trompé de tous les côtés; qu'on ne voyoit que des faquins avancer et employer; que le Prince n'avoit pas su se servir de son autorité, qui avoit été plus grande que celle de ces prédécesseurs; que lorsque S. A. fut à Amsterdam, elle auroit pu y mettre ordre. Het paard was gezadelt, maar den ruyter woude niet opzitten. Wat heeft hij daar gedaan? Niets ontfangen, niets uitgegeven; dat is het slot van de gantsche reekening geweest; que le Prince travailloit continuellement et qu'il ne se faisoit rien; que s'il survenoit quelques troubles qui rallumassent la guerre, il faudra bien que nous rentrions en dance et nous n'avons rien; qu'autrefois on pouvoit het land redden met luyden van het land, mais qu'à présent on alloit mettre à la tête des affaires des étrangers, qui viennent on ne sait pas d'où. Il a ajouté encore bien des choses de la même force et a persisté à ne vouloir pas écrire.

Le 21.

J'ai appris de Mr. van Loon de Leyde que dans cette ville on avoit mis hors des compagnies tous les bourgeois affectionés au Prince, et qu'on y faisoit entrer tous ceux qui tiennent des emplois des membres de la régence.

Le 22.

Je me suis informé de ce que van Loon me dit hier et Mr. Allamand [1]) me l'a confirmé.

Le 24.

Mr. Verschoor [2]) est venu chez moi me parler de quelques bagatelles de Thiel. Il m'a dit qu'il avoit été à la porte du Comte de Gronsfeld, qui n'avoit pas voulu le recevoir, mais lui avoit fait dire que, s'il avoit quelque chose à dire, il n'avoit qu'à m'en aller parler.

Le Pensionnaire m'a dit ce soir que le Comte de Gronsfeld est fort lié à présent avec Hasselaer, qu'il mange avec lui au logement d'Amsterdam et même en particulier dans la chambre de Hasselaer. Il m'a dit que celui-ci parle de la manière la plus impertinente de la Cour d'Angleterre et de tous les Ministres, et cela publiquement. J'ai reçu une lettre d'Angleterre, par laquelle on me marque qu'il a aussi mal parlé de la République à Londres, et qu'il y a même dit qu'il ne voudroit pas répondre de l'argent, qu'on met dans les lotteries ici.

Le 1 Déc.

Le capitaine le Jeune [3]) a été chez moi ce matin pour me parler touchant l'affaire de Mr. Lambrechts. Il m'a dit qu'il en avoit parlé au Comte de Gronsfeld et lui avoit dit qu'il étoit très certain que, si Mr. Lambrechts avoit fait quelque faute, c'étoit par ignorance; sur quoi le Comte de Gronsfeld lui répondit, que

[1]) J. N. S. Allamand, professeur à l'université de Leyde.

[2]) Peut-être P. Verschoor, membre de la régence de Nimègue depuis 1748.

[3]) Il servait au même régiment (Reede van Oudshoorn) que M. Lambrechts.

l'ignorance devoit aussi être punie. „Cela est vrai," dit Mr. le Jeune, „lorsqu'un homme s'est chargé d'un „emploi dont il retire les profits, mais Mr. Lambrechts „s'est trouvé par hazard commander la garnison de „l'Ecluse." — „Mais," répliqua le Comte de Gronsfeld, „pourquoi n'a-t-il pas envoyé au Conseil d'Etat une „liste de ce qui se trouvoit dans les magazins?" Il faut noter que le fiscal Wiebo est fort souvent chez le Comte de Gronsfeld.

Le 14.

J'ai eu quelques conversations avec le Pensionnaire touchant l'emploi de Trésorier Général, vacant par la mort de Mr. van der Does, dans lesquelles il m'a parlé de ceux que l'on disoit être sur les rangs pour succéder au deffunt. Entr'autres il a fait mention du Conseiller Pauw et m'a dit, que sa naissance et ses liaisons ne le rendoient pas recommandable pour ce poste; que malgré cela, il étoit persuadé que Mr. de Back remueroit ciel et terre pour lui, et qu'il croyoit qu'il falloit parer ce coup; qu'ainsi il me prioit de prévenir le Prince là-dessus à son retour. J'ai demandé au Pensionnaire s'il savoit quelque sujet capable, dont il souhaitoit que je parlasse au Prince. Il m'a répondu qu'il n'en connoissoit pas de meilleur que Mr. van Royen, Pensionnaire de Leyde.

Mr. de Back étant revenu de Frise Vendredi au soir, j'ai été ce matin chez lui dans le dessein d'entendre s'il me diroit quelque chose de Mr. Pauw, comme je devois naturellement m'y attendre, s'il travailloit pour lui, comme on le disoit. Comme il ne venoit pas sur le chapitre du Trésorier, j'ai commencé à parler de la mort de Mr. van der Does; alors il m'a demandé, de qui on parloit pour remplir sa place? Je lui ai répondu que j'en avois entendu nommer plusieurs,

entr'autres Mrs Karseboom et Buys [1]), et que j'avois aussi oui parler de lui-même. Il m'a dit qu'il n'en voudroit certainement pas. „Je le crois bien," dis-je, „vous êtes beaucoup mieux." Il m'a demandé, si je n'avois songé à personne et qui je croyois qui en seroit le plus capable. Voyant donc qu'il tâchoit de me faire parler, sans vouloir rien dire de ses propres idées, je lui ai simplement répondu que je n'en savois pas et ne connoissois pas assez à fond les gens ici pour pouvoir en juger.

Le 15.

Le Prince étant arrivé ce matin, j'ai été à la Cour et j'ai parlé au Prince de Mr. Pauw. S. A. m'a dit que Mr. de Back étoit extrêmement porté pour lui, mais qu'elle me diroit naturellement que son idée étoit de proposer à Mr. de la Bassecour [2]) de rentrer dans ce poste. Je lui ai dit que le Pensionnaire avoit songé à Mr. van Royen.

Le 21.

Le Pensionnaire est venu chez moi pour me dire, que Mr. de Back avoit été hier au soir chez lui pour lui parler de Pauw; qu'il avoit d'abord demandé à Mr. de Back, si Pauw étoit un homme si capable pour qu'on le mette dans un poste pareil; que de Back lui avoit répondu fort brusquement et fort aigrement: „S'il ne l'étoit pas, je n'en parlerois pas;" qu'alors il avoit dit à de Back les raisons, pour lesquelles il ne l'y croyoit pas propre, mais que celui-ci en parut

[1]) Probablement Abr. Buys, secrétaire de la chambre des comptes.

[2]) J. de la Bassecour avait été trésorier-général de 1738 à 1746; maintenant, en 1750, il fut nommé de nouveau; il mourut en 1753.

fort mécontent, et le Pensionnaire lui ayant parlé de Van Royen, il s'étoit contenté de décider qu'il n'y convenoit pas, sans daigner alléguer ses raisons. Dans la conversation il demanda au Pensionnaire avec hauteur, qui avoit dit au Prince que Mr. Hop [1]) seroit bien aise d'avoir Karseboom, et sur ce que le Pensionnaire dit qu'il n'en savoit rien, de Back répliqua qu'il le demanderoit au Prince. Il demanda aussi au Pensionnaire, s'il ne m'avoit pas parlé touchant le choix d'un Trésorier et ce que j'en disois. Le Pensionnaire lui répondit qu'il m'en avoit parlé, mais que je lui avois dit que je ne connoissois pas les gens ici. Dans ces huit jours de Back ne m'en a plus ouvert la bouche, ni ne m'a jamais nommé Mr. Pauw. Il a dit au Prince que Mr. Hop seroit fort aise d'avoir Mr. Pauw, et Mr. Hop a dit à S. A. que Mr. de Back lui ayant fort parlé en faveur de Mr. Pauw, il avoit objecté à Mr. de Back sa naissance, étant fils du gazettier de la Haye.

Le 22.

Mon frère, avant son départ pour Vienne, m'avoit recommandé d'avoir soin qu'on n'oubliat pas un nommé André Mallan [2]) de Rotterdam, lorsqu'on donneroit les emplois de collecteurs. Après le départ de mon frère, Mallan vint un jour chez moi pour me prier de le recommander au Prince. Je lui dis de me donner son nom par écrit. Il m'écrivit un billet signé de sa main. Je portai ce billet chez le Prince, qui me dit de le donner au Comte de Gronsfeld, qui

[1]) Sans doute J. Hop, le secrétaire du conseil d'état, qui devint trésorier-général en 1753.

[2]) En 1747 il avait collaboré avec Van der Meer à Rotterdam à l'élévation du Prince. Cf. *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.* XXIII, 424.

étoit chargé de faire la liste des collecteurs. Je le lui donnai dans la chambre même de S. A. S. et l'ai dit à Mallan, lorsqu'il est venu chez moi depuis ce tems-là. Je comptois donc son affaire (faite), lorsque je reçois aujourd'hui un billet ci-joint du Comte de Gronsfeld [1]), qui ne lui donne pas de collecte à Rotterdam, ne peut lui en donner à la Haye, mais lui

[1]) Billet du Comte de Gronsfeld.

22 Décembre 1749.

André Mallan se plaint de moi, parce que, ne pouvant lui donner une collecte à Rotterdam, à moins de praeterier des personnes que je n'aurois pu passer sans faire tort à la province, je lui en ai destiné une à Schiedam. Après avoir tenté inutilement de me faire changer la liste de Rotterdam, dont les sujets vont être installés incessamment par les Gecommitteerde Raden, Mallan me presse de lui donner une collecte à la Haye. Je ne le puis faire sans ôter cette collecte ou à Basset ou à 's Heerenberg, bourgeois et fils de marchand de la Haye. Cependant si vous jugez que Mallan mérite ce sacrifice, je le ferai et prendrai sur moi de consoler celui des 2 personnes susdites, qui se trouvera reculé pour cette fois.

En hâte

GRONSFELD.

Réponse. Le même jour.

Je ne puis pas dire grand chose de Mallan, car je ne le connois que de l'avoir vu deux ou trois fois chez moi, ainsi je ne suis pas fort en état, comme vous voyez, de juger de ses mérites. Mon frère m'avoit fort chargé de le recommander, ce que j'ai fait sur sa parole et en son nom, sans que je sois informé des raisons qui lui font prendre ses intérêts à coeur. Je suis charmé d'apprendre que vous soyez debout et suis, etc.

C. BENTINCK.

en destine une à Schiedam. J'y ai d'abord fait la réponse, qui est au bas de la copie du billet.

Le 23.

Mallan est venu chez moi me conter son avanture. Il m'a dit qu'il étoit depuis deux ans sur le pavé avec sa famille; que l'été passé il étoit allé à Sorgvliet [1]) et qu'il n'avoit pas pu parler à mon frère, mais qu'ayant rencontré le Prince à pied sur le chemin de Scheveling, il avoit risqué de s'adresser à S. A. même pour demander une collecte; que le Prince lui avoit répondu qu'il étoit le premier qui lui en eut encore demandé à Rotterdam, et qu'il n'avoit qu'à donner une requête à Mr. de Back; qu'il avoit dressé sa requête et l'avoit porté chez Mr. de Back, qui n'avoit pas voulu lui parler, mais lui fit dire par un valet que cela regardoit les Gecommitteerde Raden et non le Prince; qu'enfin il avoit donné sa requête à mon frère.

Comme j'ai trouvé que tout ceci sentoit mauvais, j'ai dit à Mallan, qui devoit retourner ce matin à 10 heures chez le Comte de Gronsfeld, que je lui écrirois un billet à son sujet [2]). La copie est ci jointe avec la

[1]) Possession de W. Bentinck entre La Haye et Scheveningue.

[2]) Au Comte de Gronsfeld.

Mallan sort de chez moi. Il m'a dit, que mon frère lui avoit promis qu'il auroit une collecte à Rotterdam, et que cela le ruineroit d'être obligé d'en sortir. Si vous pouvez faire changer quelqu'un de ceux de cette ville, cela fera plaisir à mon frère, car il me l'avoit fort recommandé, mais j'ignore pourquoi il étoit plus recommandé que tous les autres.

Mardi, 23 Décembre 1749.

réponse, dans laquelle il dit qu'il avoit demandé d'être placé à la Haye, moyennant quoi il ne l'y a pas mis. Mallan est revenu chez moi. Le Comte de Gronsfeld lui a dit qu'il l'avoit oublié par sa maladie, mais qu'il avoit fait rechercher les listes de la Haye et de Schiedam pour le placer; ainsi il ne lui avoit pas destiné une collecte à Schiedam, comme il me l'écrivit hier, puisque la liste étoit donnée et par conséquent pleine. J'ai été en parler au Comte de Gronsfeld, qui m'a dit que c'étoit le billet de Mallan, daté de la Haye, qui l'avoit trompé; quoiqu'il eut oublié l'homme, il avoit fort bien conservé son billet, qu'il m'a produit. Je lui ai demandé, si ceux de Rotterdam avoient déjà fait leur serment dans l'intention de

Réponse à mon billet du 23 Décembre 1749.

Il me suffit de savoir que Mr. votre frère s'intéresse fort pour Mallan, pour que je fasse mon possible en sa faveur. Le malheur veut que j'ai cru sur le billet, que vous me donnâtes dans le Cabinet du Prince, qui étoit daté d'ici, qu'il vouloit être placé à la Haye; erreur dans laquelle je suis resté jusqu'à passés 8 jours, qu'il m'en a désabusé. Rotterdam étoit déjà pourvu alors, et je m'imaginai qu'au défaut de sa ville, il s'accommoderoit mieux de Schiedam que d'une autre. A présent il me presse de le placer à la Haye, ce que je ne puis sans laisser un fort honête garçon d'ici sur le pavé; cependant je demanderai le sacrifice à ce dernier, si Mallan persiste à préférer la Haye à Schiedam. Je vous supplie de lui parler pour voir, s'il ne voudroit pas laisser les choses comme elles sont projettées, à quel effet je vous le renverrai, mais il faut que j'aye réponse avant diner, puisque ceux de la Haye doivent prêter serment demain. Vous m'obligerez sensiblement, Monsieur, si vous voulez bien prendre dans cette occasion la peine que j'ose vous demander et dont je vous demande milles excuses.

GRONSFELD.

savoir s'il ne pouvoit en faire sauter un à Rotterdam, aussi bien qu'à la Haye. Il m'a répondu que non, mais que ceux de Rotterdam étoient tous des gens de la capacité desquels on étoit sûr, et qu'on avoit choisi comme les plus utiles à l'Etat (entr'autres le petit coquin de Van der Meer, qui est pourvu de trois collectes pour ses trois belles actions:

d'avoir trompé le Prince et la Princesse à Amsterdam;

de s'être laissé corrompre à Rotterdam par les Magistrats, et

d'avoir touché son ami Van der Cruijf, en produisant une lettre que celui-ci lui avoit écrit).

Il m'a dit de plus que ce seroit manquer de respect au souverain de faire redemander la liste de Rotterdam. Ce n'étoit pourtant que hier qu'il fit rechercher, à ce qu'il dit lui-même, celles de la Haye et de Schiedam.

Le Comte de Gronsfeld m'a ensuite détaché Gimnich pour me parler de Basset [1]) d'Amsterdam, que le Comte de Gronsfeld dit devoir faire place à Mallan, quoiqu'il ait déjà loué une maison ici et fait transporter ses meubles d'Amsterdam. Il y a pourtant des fils de marchands de la Haye, Casteele et...[2]) qui s'en passeroient plus aisément que Basset.

Le 24.

Gimnich m'a écrit un billet en faveur de Basset. Je lui ai répondu que celui-ci n'avoit qu'à faire son serment, et qu'il ne falloit pas que Mallan lui fit tort. Gimnich a porté ma réponse au Comte de Gronsfeld, qui a pourtant fait sauter Basset.

Pendant que j'étois chez le Comte de Gronsfeld, le Général Cornabé y est venu, qui a dit qu'il avoit

[1]) Doeliste d'Amsterdam. [2]) Laissé en blanc.

tout lieu de croire que toute l'histoire de la conspiration étoit une invention de Bühla.

Pendant que Mr. de Back étoit avec le Prince en Frise ou à Groningue, le Comte de Gronsfeld lui écrivit une lettre pour qu'il sollicitat un acte de Lt. Collonel ou de Major pour Mr. l'Archer [1]), Capitaine Lieutenant au régiment de Heynenoort. Le plus grand mérite de cet officier est qu'il a fait une couple de poupons à Madame Radermacher, soeur de Made de Back, du vivant de son mari [2]), qui n'étoit pas en état de lui en faire; qu'il a vécu assez publiquement avec cette femme depuis qu'elle est veuve, et enfin qu'il va l'épouser. Depuis le retour du Prince le Comte de Gronsfeld a toujours poussé cette sollicitation, sous prétexte que le Prince devoit avoir soin de la veuve d'un homme, qui avoit été si longtems à son service comme son trésorier. Il est vrai qu'il se trouve manquer 200m fl. à la caisse [3]), mais comme on n'a pas examiné les papiers de Radermacher à sa mort [4]) et que la veuve a continué dans l'emploi de son deffunt mari plus d'un an, on ne pourra pas bien prouver à qui est la faute (et par ce moyen Mr. van der Schinne [5]), qui étoit caution pour Mr. Radermacher pour 50m fl., ne pourra pas être attaqué). Mr. de Back a aussi beaucoup pressé le Prince de donner la com-

[1]) E. J. F. S. Larcher van Keenenberg.

[2]) J. C. Radermacher, trésorier-général de la succession du Prince Guill. III et plus tard des domaines du jeune Prince, qui en 1747 devint Guill. IV. Il avait épousé S. Ign. van Schinne. Made de Back était née H. A. van Schinne.

[3]) Cf. *Krämer, Gedenkschr. v. G. J. van Hardenbroek*, I, 357, 358.

[4]) En 1748.

[5]) Made Radermacher avait deux frères: Is. van der Schinne et Corn. Matth. van der Schinne.

pagnie de feu M^r^. de Boncour [1]) à l'Archer, quoiqu'il y ait des Capitaines réformés à remplacer. Comme le Prince ne vouloit pas accorder les demandes de ces deux Messrs, le Comte de Gronsfeld a été jusqu'à prier Palairet [2]) de solliciter cette affaire. Enfin le Prince m'a dit que le Comte de Gronsfeld lui en ayant encore reparlé, il lui avoit répondu que cela ne se pouvoit pas et qu'il ne lui convenoit pas de favoriser le vice et qu'il n'auroit pas plus l'acte de Major que la compagnie. Surquoi le Comte de Gronsfeld répliqua que pour cet acte, c'étoit une idée qui ne pouvoit pas entrer en considération. M^r^. de Back avoit apparemment oublié de lui dire que le Prince avoit vu la lettre qu'il lui avoit écrit à ce sujet.

Le 26.

Le Pensionnaire est allé chez M^r^. de Back avec M^r^. van Wezele et quelqu'autre pour lui parler des Magistrats de Haerlem, qui, malgré tout ce que le Pensionnaire avoit écrit à M^r^. Deutz [3]), ne témoignoient aucune vigueur [4]). M^r^. de Back ne vouloit point donner d'avis à ce sujet, mais se contenter d'être fort brusque et brutal même avec le Pensionnaire, et il fallut deux heures de tems avant qu'il lui plut de faire un projet de lettre de la part du Prince à ces Magistrats.

[1]) P. M. Boncour, capitaine de cavalerie.

[2]) Je n'ose pas affirmer de qui il s'agit. En Nov. 1747 un Monsieur Palairet fut recommandé par les Etats de Hollande pour être nommé agent à la cour de Londres (*Res. v. Holl.* 1747, le 18 Nov.). J'ai trouvé D. Palairet, en 1750 marchand de vin. Enfin, en 1753 Jean Fr. Palairet était solliciteur-militaire. Probablement il s'agit du marchand de vin, cf. ci-dessous p. 434.

[3]) Probablement Jac. Deutz, bourgmestre de Haarlem.

[4]) Troubles à Haarlem à cause de la taxation, cf. *Wagenaar,* XX, 340.

Le 2 Janv. 1750.

Je suis allé chez Mr. de Back cet après midi au sujet de Haarlem. Nous avons été, lui et moi, à pied chez le Pensionnaire et chemin faisant il m'a parlé de l'emploi de Trésorier. Il étoit fort contre Mr. de Raad et m'a dit qu'il falloit que Mr. Hop fut fait Trésorier et Mr. Pauw Secrétaire, et que ce dernier étoit un sujet excellent; c'est la première fois qu'il me l'a nommé, et ce n'est pas de cette manière-là que sa sollicitation a été tournée jusqu'à présent.

Le 12.

Le Prince étant allé à l'audience publique, je suis resté dans sa chambre avec le Comte de Gronsfeld et Mr. de Back. Le premier m'a demandé, quand le Prince rempliroit le poste de Trésorier. J'ai dit que je n'en savois rien. „Qui est ce qu'il y veut mettre? Je n'ai entendu parler que de Mrs de la Bassecour et de Raad". Mr. de Gronsfeld, prenant là-dessus un air d'autorité, a décidé en ces termes: „Il faut que Hop soit Trésorier et Pauw Secrétaire." Il ne m'avoit jamais nommé ce dernier auparavant. J'ai répondu que je ne croyois pas que Mr. Hop voulut être Trésorier. Mr. de Back a dit que, si on l'en pressoit bien, il le feroit; qu'il falloit mettre quelqu'un dans le Conseil d'Etat qui y brillat; que Mr. Pauw y brilleroit; que, si on ne vouloit pas de celui-ci, il ne voyoit pas pourquoi le Prince étoit obligé de le prendre en Hollande et qu'il en savoit un autre très capable et de très grand (mérite?), qui étoit Mr. Brantzen [1]), le secrétaire. „Oui," dis-je, „c'est un intime ami de Mr. de Rozendaal."

[1]) H. W. Brantzen, secrétaire des „gedeputeerde staten" du quartier de la Veluwe.

Le 16.

J'ai été ce matin chez le Comte de Gronsfeld. Il m'a fait dire qu'il étoit en conférence et qu'il viendroit chez moi ce soir à sept heures. Il est venu à 5 et demie avec Mr. de Back. Je leur ai un peu parlé des affaires de Haarlem. Le Comte de Gronsfeld ne vouloit pas dire son avis, et Mr. de Back n'ouvroit pas la bouche. Enfin le Comte de Gronsfeld s'est mis, comme à l'ordinaire, à dauber le Prince, faisant entr'autres venir Mr. Hasselaar sur le tapis je ne sai comment, et la conduite du Prince avec lui. Je ne sache pourtant pas qu'il se soit rien passé sur le sujet de Hasselaar que de l'approbation du Comte de Gronsfeld, qui est, je crois, pour et contre lui. Il me demanda ensuite, si je ne savois pas encore quand mon frère reviendroit. J'ai répondu que non. Surquoi il m'a dit qu'il étoit fort impatient qu'il fut de retour: „car j'ai," dit-il, „poussé le tems avec l'épaule autant que j'ai pu, mais „je ne puis plus le soutenir et je vois qu'on écrasera „le Pensionnaire." Après quoi il a demandé à Mr. de Back, s'il vouloit aller avec lui chez le Pensionnaire. De Back lui a répondu qu'il alloit chez Mr. Hop.

Le 17.

Mr. de Back étant seul ce soir dans le Cabinet avec le Prince, S. A. lui dit qu'elle s'étoit déterminée pour Mr. de la Bassecour. Mr. de Back répond: „Uw „Hoogheid, ik heb met Mijnheer — gesproken over „de kalkbranders van Leyden." Le Prince l'a laissé parler quelque tems et est ensuite revenu à Mr. de la Bassecour, et pour la seconde fois Mr. de Back a rompu le propos avec la même politesse. Le Comte de Gronsfeld est entré. Le Prince lui a dit la même chose et a eu une réponse pareille.

Le Pensionnaire m'a dit depuis qu'ils s'étoient

donné le mot, en cas que le Prince tint une conférence au sujet du Trésorier, de n'y pas dire leurs avis ni l'un ni l'autre.

Le 18.

J'étois mandé aujourd'hui à midi et demie chez le Prince, où les Commissaires [1]) de Haerlem devoient faire leur rapport. Le Prince, étant rentré de la promenade, j'ai demandé à lui parler avant que les autres Messieurs entrassent. S. A. m'a fait entrer avec le Comte de Gronsfeld, qui lui a dit que Mr. de Back lui avoit fait dire qu'il ne pouvoit pas venir. Le Prince lui a dit de renvoyer encore pour le chercher. Lorsque le Comte de Gronsfeld est rentré, le Prince est allé dans son Cabinet pour lire quelques papiers. Pendant ce tems-là Gronsfeld a entamé la conversation en me disant: „Eh bien, le Prince a acquis encore un „bavard?" — „Qui donc?" — „Bassecour." — „Je ne „sai s'il est tant bavard." — „Oui, c'est un paresseux, „qui a laissé les affaires en confusion lorsqu'il étoit „dans cet emploi. Je vois que cette affaire est ajustée „par Haren, Grovesteyns et Fagel." „Mon frère," dis-je, „me mande qu'il est pour Bassecour en premier lieu, „et s'il ne veut pas accepter l'emploi, il est porté pour „Van Royen, qu'il dit être un fort bon sujet." — „Et „moi, je vous répons qu'ils ne valent rien ni l'un ni „l'autre." — „Je ne connois pas Van Royen," dis-je, „mais Bassecour est honnête homme." — „Vous le „verrez," dit-il, „se jetter d'abord entre les bras de „Haren." Il s'est mis après cela encore sur le chapitre du Prince, avec qui il dit qu'il n'y a rien à faire; qu'il ne finit rien, etc.

Le Prince étant rentré, il a demandé à S. A. si elle avoit songé à finir l'affaire de Van der Snoek [2]).

[1]) *Wagenaar*, XX, 345, 349. [2]) Inconnu.

Ce nom m'étant connu m'a d'abord frappé. Le Prince lui a répondu que non, et que c'étoit une affaire où il falloit laisser la justice prendre son cours. Gronsfeld a voulu soutenir que non, mais le Prince lui a dit que Van der Snoek avoit été dans le régiment de Swartzenberg; il avoit eu une fort mauvaise conduite et que depuis qu'il étoit dans les carabiniers, il s'étoit tout aussi mal conduit. Quand j'ai entendu parler des carabiniers, je me suis mêlé de la conversation et ai dit au Comte de Gronsfeld de prendre garde à ses recommandations; que ce Van der Snoek étoit effectivement un mauvais sujet; que je l'avois moi-même trouvé deux fois manquant dans le service [1]) et que là-dessus m'étant informé de lui à son régiment, on m'avoit dit que je ne devois m'attendre à autre chose de lui et que je ne le trouverai guères à son devoir.

Le 19.

Le Comte de Gronsfeld et Mr. de Back ont été chez le Pensionnaire avec l'Amiral Schrijver touchant Curaçao [2]). De Back a dit au Pensionnaire que j'avois dit au Comte de Gronsfeld, en présence du Prince, que mon frère m'avoit écrit qu'il étoit pour Mr. de la Bassecour." „Ik zie wel," dit-il, „dat er briefjes hier-„over heen en weêr gegaan zijn." Pour eux, je crois qu'ils n'ont pas beaucoup importuné mon frère de leurs lettres sur ce sujet.

Le 20.

Il y a eu ce matin assemblée des Nobles de Hollande touchant une taxe sur les emplois. 's Grave-

[1]) Ch. Bentinck avait été lieutenant-colonel au régiment des gardes.

[2]) Peut-être il s'agit de la protection du commerce. Cf. *Res. v. Holland*, 1749, 25 Juin, 10 Oct., 24 Déc.

moer [1]), le baillif [2]), et Catwijk étoient pour la chose; Hompesch [3]), Twikkel et Starrenburg contre; ainsi, si Boetselaer [4]) avoit été présent, la chose n'auroit apparemment pas passée, et Gronsfeld, qui n'y a pas paru, auroit pu encore se plaindre que l'on écrase le Pensionnaire.

Le 23.

Le Prince m'a dit ce matin, qu'il avoit demandé au Comte de Gronsfeld pourquoi il n'avoit pas été à l'assemblée des Nobles, et qu'il avoit répondu qu'il n'en avoit rien su.

Il y a une conférence aujourd'hui sur les ordres à envoyer aux Ministres à Vienne touchant l'affaire de la barrière [5]) et sur le subside de l'Electeur de Cologne. Le Comte de Gronsfeld et Mr. de Back ont tous deux fait dire qu'ils étoient incommodés.

Depuis ce jour je n'ai pas pu tenir journal de ce qui se passoit, parce que je n'en ai pas eu le tems, et que dans cette affaire de Cologne, qui étoit continuellement sur le tapis, Mrs de Gronsfeld et de Back se sont conduits d'une manière trop longue à détailler par le menu, mais le premier par ses beaux raisonnemens tournillez et le dernier par ses brutalités, ont persuadé au Prince que la République devoit plutôt rompre l'affaire de Cologne, que de la finir sans que l'Angleterre y parut. Ainsi après avoir fait toutes les

[1]) A. A. van der Duyn.

[2]) c. a. d. le bailli de La Haye, Wassenaar van Doeveren.

[3]) V. W. Hompesch, seigneur de Genderen.

[4]) J. P. van den Boetselaar, seigneur de Nieveen, etc.

[5]) Cf. ci-dessous les lettres de W. Bentinck. A Aix celui-ci, pressé par Kaunitz, avait consenti à reserver le règlement de la Barrière à des négociations ultérieures entre Marie Thérèse et la République.

représentations possibles au Roi d'Angleterre pour le porter à y entrer ouvertement comme Roi et se charger en cette qualité du tiers du subside, et après avoir toujours eu pour réponse qu'il étoit impossible de porter cette affaire devant le Parlement,

le 28

il y eut une conférence chez le Prince, qui témoigna avoir un scrupule, qui n'avoit pas encore paru, c'est qu'il craignoit qu'on ne l'accusat de prendre cette affaire à coeur par complaisance pour le Roi d'Angleterre. J'ai eu beau soutenir la nécessité de la chose, je n'ai rien pu gagner. Au commencement de cette conférence, le Comte de Gronsfeld a dit qu'il n'étoit pas au fait de toute la suite de l'affaire, n'en ayant pas été informé depuis longtems, quoiqu'on sache que son cousin Wartensleben lui écrit constamment.

Le 29.

Il est arrivé une lettre du Comte de Wartensleben du 26e, que le Greffier a porté ce soir à une conférence chez le Prince, dans laquelle j'ai fait mon possible pour que le Prince poussat la chose aux Etats de Hollande, mais je n'ai rien avancé.

Le 30.

Pour mettre tout en oeuvre pour empêcher que la chose ne se rompit, comme elle l'auroit été aux Etats de Hollande, j'y ai travaillé aux Etats-Généraux, comme je l'écris à mon frère.

Le 12 Février.

Je suis parti pour Londres [1]).

[1]) Pour l'affaire de Cologne. Cf. *Secr. Res. Holl.* 31 Janv. 1750, 23 Févr. 1750 (p. 461, 482).

Le 24.

Je suis revenu à la Haye, où j'ai appris que le courrier avoit été envoyé la veille au Comte de Wartensleben avec ordre de signer.

Mr. le Greffier m'a dit que, pendant mon absence, il avoit dans une conférence chez le Prince dit qu'il avoit porté ma lettre dans la besoigne secrette, et que Mr. de Back avoit répondu là-dessus: „Ik weet „niet wat de secrette besoigne daarmede te doen heeft."

Le 9 Mars.

Mylord Holdernesse m'a appris que Mylord Hyndford [1]) avoit apporté de Berlin au Comte de Gronsfeld de fort gros paquets de la part de plusieurs personnes.

Le 10.

Après que le Comte de Gronsfeld et Mr. de Back, ont manqué la compagnie, qu'ils ont sollicitée pour Mr. l'Archer, et que le Prince a même répondu au premier là-dessus qu'il ne lui convenoit pas de favoriser le vice, ce Comte ne laisse pas de pousser sa pointe encore plus fort qu'auparavant. Il fut le 8 à onze heures du soir avec son frère [2]) à la porte de Palairet, qui étoit couché, mais une servante leur dit que son maître avoit dit à un valet du frère aîné, qui lui étoit venu porter un message, qu'il iroit chez lui le lendemain. Palairet y fut le 9. Il trouva les deux frères ensemble. Diepenbroek lui fit quelques complimens, lui parla de vin etc. Après quoi le Comte de Gronsfeld lui dit à l'oreille qu'il vouloit lui demander son avis sur une affaire. „Vous savez,"

[1]) Retournant de St. Pétersbourg à Londres, il s'était arrêté quelque temps à Berlin. Cf. *Pol. Corr. Fr. d. Gr.*, VII, n° 4070.

[2]) F. van Diepenbroeck, major d'infanterie.

dit-il, „qu'il manque plus de 100^{m} fl. à la caisse de M^{r}. Radermacher." Palairet lui demanda si c'étoit du temps du mari ou depuis sa mort? „De son vivant," dit Gronsfeld. — „En ce cas," reprit Palairet, „on „peut s'adresser à M^{r}. van Schinnen, qui a été sa „caution pour 50^{m} fl." — „Non," replique Gronsfeld, „la trésorerie est bien, mais c'est à la sollicitation que cette somme manque." Il ne put pas faire comprendre cette belle distinction à Palairet, qui revenoit toujours à dire que c'étoit l'argent du Prince, de quelque façon qu'on le tournat. Enfin il lui demanda, s'il ne seroit pas bon qu'on demandat au Prince pour M^{r}. l'Archer la recette de l'Amirauté de la Meuse, qui alloit vaquer par la mort de M^{r}. Scheepers [1]), que les médecins avoient déjà abandonné; que du revenu de cet emploi M^{r}. l'Archer pourroit rembourser quelques milliers de florins par an au Prince; que M^{r}. de Back ne savoit rien de cette idée, mais qu'il seroit charmé de pouvoir lui rendre ce service, parce qu'alors il seroit défait de cette femme, qui le chagrinoit et le mettoit de mauvaise humeur, etc. et qu'il souhaitoit de savoir ce que lui, Palairet, en pensoit. Palairet lui dit qu'il voyoit bien, qu'il avoit envie qu'il en parlat à la Princesse. Gronsfeld le lui avoua, et Palairet dit que cela étoit bien, pourvu qu'il lui permit de dire que c'étoit par son ordre et en son nom, à quoi Gronsfeld consentit, disant que, s'il en parloit lui-même, il auroit une rebuffade horrible.

Le Comte de Gronsfeld a voulu commencer à parler de cette affaire à la Princesse, mais S. A. R. n'a pas seulement voulu l'entendre et lui dit de n'en pas faire mention au Prince, parce qu'il le trouveroit très mauvais. Ces Messrs ont depuis peu obtenu un

[1]) W. Scheepers mourut en 1750.

congé d'un an pour Mr. l'Archer, sans la connoissance de son Colonel, le Général Heynenoort [1])

Pendant mon absence, le Comte de Gronsfeld a dit en présence de Mr. de Back, Mr. le Pensionnaire et Mr. le Greffier, qu'il étoit d'avis que le Prince devoit beaucoup cultiver l'amitié du Roi de France, pour pouvoir dans l'occasion montrer les dents au Roy d'Angleterre.

Le Comte de Wartensleben, écrivant au Pensionnaire, a envoyé sa lettre au Comte de Gronfeld sous cachet volant, et celui-ci l'a donné au Pensionnaire, sans même prendre la peine de la fermer. Mr. de Gronsfeld a parlé au Pensionnaire touchant un collecteur de la Haye, nommé Kerkhoven, que Mr. de Berkenrode [2]) voudroit prendre avec lui à Paris, et le Pensionnaire lui a répondu que cela ne se pouvoit pas; que les collecteurs ne pouvoient ni ne devoient faire exercer leurs emplois par d'autres, mais le Comte de Gronsfeld trouvant qu'il n'y avoit pas de difficulté à la chose et qu'on ne pouvoit pas la refuser à Mr. de Berkenrode, le Pensionnaire lui a dit qu'il ne pouvoit pas y consentir. Cependant sans que le Comte de Gronsfeld, ni Mr. de Berkenrode, ni Kerkhoven, en parlassent au Pensionnaire et le Prince même n'approuvant pas la demande, le Pensionnaire apprit le 12 ou le 13 que Kerkhoven avoit obtenu permission de Mr. van Weesele d'aller à Paris et il demandoit aux Gecommitteerde Raden de pouvoir faire exercer son emploi par un autre, devant partir Lundi le 16. Le Pensionnaire s'y est opposé et a dit que, s'il partoit, on donneroit son emploi à un autre; sur quoi il a fallu céder à la fin, et Kerkhoven a eu

[1]) J. W. du Faget van Assendelft, seigneur de Kralingen et de Heinenoord.

[2]) Il avait été nommé ambassadeur à la cour de France.

permission d'aller jusqu'au Moerdijk remettre des papiers ou autres effets de Mr. de Berkenrode à un secrétaire, qui doit venir les prendre là, et le Pensionnaire a déclaré, que, s'il n'étoit pas de retour Vendredi le 20, on disposeroit de son emploi. Le Comte de Gronsfeld a travaillé auprès de la Princesse à faire différer le départ de Mr. de Berkenrode jusqu'après la fête du jeune Prince, le 10 de ce mois. Ensuite il est revenu à la charge pour faire encore prolonger le terme, alléguant pour raison qu'il tenoit compagnie le soir à Mr. de Back et l'amusoit et que sans cela celui-ci étoit de si mauvaise humeur qu'on ne pouvoit rien faire avec lui.

Le 17.

Le Comte de Gronsfeld a entretenu le Prince touchant Mr. de Berkenrode et dit qu'il croyoit que, pour qu'il fut mieux reçu d'abord en France, le Prince feroit fort bien d'écrire une lettre de politesse, et il produisit un brouillon, qu'il avoit conçu en termes fort bas et ridicules.

Les suites de cette lettre sont dans un papier, que j'envoyai à la Princesse Royale le 1r Avril, etc. [1])

[1]) Madame.

Je prens la liberté d'adresser à V. A. R. un papier, en la priant très humblement de vouloir bien se donner la peine de le lire et de le remettre à Monseigneur le Prince, lorsque V. A. R. sera seule avec S. A. S. Vous verrez, Madame, que c'est ma confession de foi. Je ne sai si elle penche plus vers celle de Heydelberg ou d'Augsburg, toujours est-elle fort éloigné de la catholique....

Ce 1 Avril 1750. C. BENTINCK.

Mardi 17 Mars 1750, le Prince me parla le matin dans sa chambre d'une proposition, que le Comte de Gronsfeld

J'ai appris du Pensionnaire, que le Comte de Gronsfeld a une sollicitation sur les bras pour obtenir les franchises pour Rodrigues, Jésuite de la Chapelle de Portugal, quoique le Ministre de cette Cour soit

étoit venu lui faire le soir d'auparavant, d'écrire une lettre de politesse au Roi de France pour recommander Mr. de Berkenrode. S. A. me dit que Mr. de Gronsfeld avoit fait cette proposition avec beaucoup de tournillemens, etc., et me montra ensuite le brouillon de la lettre, conçu par Mr. de Gronsfeld. Elle me fit ensuite la grâce de m'en demander mon avis. Je dis qu'avant de savoir si le Prince devoit écrire au Roi de France, il failloit être sûr que S. M. T. C. répondroit à la lettre et comment elle y répondroit, et que je ne comptois pas que le Prince voudroit s'exposer à quelque avanie de la Cour de France. Le Prince me dit que non, mais qu'on pourroit envoyer la lettre à Mr. de Larrey, qui pourroit sonder le terrain et la donner ou ne la pas donner, selon que l'on lui répondroit. Il se passa aussi quelques peu de mots sur les paroles et les expressions de la lettre, mais je n'insistai pas beaucoup, parce que je comptois de revenir à ce sujet. Je montai ensuite chez S. A. R., avec qui je parlai aussi de la lettre. Elle me dit que la lettre étoit mauvaise et en termes beaucoup trop bas, etc.

Le Mercredi et le Jeudi je n'eus pas occasion de parler au Prince seul. Le Vendredi et le Samedi je ne fus pas à la Cour, n'ayant rien de particulier à dire et ne comptant pas que cette lettre partiroit, sans que le Prince m'en redit un mot, après m'en avoir parlé une fois.

Dimanche 22, je fus à la Cour une heure après midi, mais je ne pus pas parler au Prince, parce qu'il alloit à l'église Hollandoise.

L'après-diner la fièvre me prit. Monsr le Greffier vint chez moi le soir et me dit que la lettre étoit partie [1]), parce que le Prince avoit envoyé un courier à Paris le Vendredi. Il m'apprit aussi un fait que je ne savois pas, c'est que, pendant que j'étois en Angleterre, Mr. de Gronsfeld avoit

[1]) Voir la lettre t. II, n°. CCLXXIV.

mort depuis près d'un an; le prétexte est qu'il doit arriver un autre Ministre. Il est vrai que personne n'en a encore entendu parler.

Avant d'aller en Angleterre, j'ai entendu parler

dit à lui et au Pensionnaire, qu'il étoit d'avis que le Prince devoit rechercher et cultiver l'amitié du Roi de France pour pouvoir dans l'occasion montrer les dents au Roi d'Angleterre. Il me paroit donc fort clair que l'envoi de cette lettre au Roi de France est fondée sur ce beau principe de Mr. de Gronsfeld, et il est très sûr et très certain que ce système est si directement opposé à celui, que j'ai toujours eu et que je ne quitterai qu'à la mort, que je regarde tous ceux qui le soutiennent comme les personnes les plus dangereuses pour la République.

Je suis au désespoir de voir que le Prince les écoute et suive leurs avis en quoi que ce soit, et pour moi je ne puis me dispenser de déclarer hautement, que je ne puis me trouver ni avoir aucune part à des conseils où ils se trouvent.

Je prends la liberté d'écrire ceci à V. A. S., n'étant pas encore en état de sortir et aimant mieux mettre mes idées sur le papier, que de les estropier de bouche par un défaut d'éloquence, et je le signe comme la confession de foi de celui qui a toujours l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monseigneur,

de V. A. S. le plus humble, le plus obéissant et devoué serviteur,

C. BENTINCK.

A la Haye, ce 1 Avril 1750.

Réponse.

J'ai tombé des nues, mon bon Charles, en voyant quel peaupouris [1]) a donné occasion à une inquiétude, qui ne me paroit guères bien fondée. Berkenrode, par le canal de Gronsfeld, demande au Prince d'écrire une lettre de simple politesse au Roi de France. Le Prince en parle au Pensionnaire seul, moy présente. Je penche plutôt pour la négative;

[1]) Potpourri.

d'une somme de 121^{m} fl., que la Hollande avoit déjà déboursé en présens à la Cour de l'Electeur de Cologne et dont la moitié doit être remboursé par l'Angleterre, mais quelque tems après mon retour, je me suis trouvé

lui se déclare absolument pour la chose. Le Prince vous en demande votre sentiment; vous ne faites que la réflexion que Larrey doit sonder le terrain, mais ne trouvez rien à redire pour la lettre même. Vous m'en parlez; je dis que je la trouve d'un style trop bas; vous ne paroissez pas même dans cette idée. Le Prince me demande encore le même jour, si je vous en avois parlé? Je dis innocemment que vous n'y aviez trouvé aucun inconvénient. Là-dessus la lettre se dépêche, ce qui ne pouvoit pas trainer, puisque sans cela ç'auroit été moutarde après diner. Voici en abrégé tout ce qui s'est passé, et il me semble que vous devez assez connoître le Prince et lui rendre assez de justice, pour ne pas craindre qu'il soit possible de le faire changer à tout vent et de le détacher d'un système, auquel il a été dévoué toute sa vie et dont il n'a cessé de donner des preuves. Si Gronsfeld est François dans le coeur, il est certain qu'il n'osera jamais le paroître devant le Prince; mais pour vous, permettez moi de vous dire que vous devez rappeller votre sang froid et ne pas commencer des éclats, qui ne pourroient mener qu'à tout embrouiller. Vous savez ma manière de penser sur plusieurs personnes. Je ne suis certainement pas partiale pour eux, mais j'ai toujours appris qu'il ne faut pas donner ses vieilles hardes, avant d'en avoir d'autres. Nous avons été fort inquiets pour vous. J'espère que vous serez bientôt remis et que nous vous reverrons bientôt gay et alert.

ANNE.

Le 2 Avril 1750.

Tant que j'ai vu le Comte de Gronsfeld retenu dans certaines bornes par rapport à ses sentimens, je me suis toujours aussi retenu de mon côté, quoique je visse clairement que nous étions dans des idées fort opposées, mais lorsqu'un homme, qui est directement dans le service de

éclairci sur cette matière dans une conférence chez le Prince, dans laquelle j'ai trouvé qu'il n'y avoit que 21^{m} fl. de présens et que les 100^{m} étoient payés d'avance sur le subside. Cependant on vouloit (et le Prince à la tête) porter 50^{m} de ces 100^{m} en compte à l'Angleterre comme présens.

Le 3 Avril.

Le Comte de Gronsfeld est venu ce soir chez moi pour me dire que le Prince voudroit parler avec lui, M^{r}. de Catwijk et moi touchant l'affaire du Conseil de guerre d'Amsterdam [1]), afin de former quelque

S. A., à laquelle même il doit tout ce qu'il a, ose lever le masque et déclarer hautement les sentimens qu'il a proféré devant le Pensionnaire et le Greffier, je ne puis dire jamais mon avis devant lui. Son système est le même que celui du Pensionnaire de Witt et de tous les ennemis jurés de la Maison d'Orange, et mène par conséquent à faire gagner le dessus à la vieille clique, qui, si elle peut devenir la plus forte, travaillera à se défaire du Stadhoudérat et, s'il arrivoit quelque malheur à S. A. S., au lieu du Stadhoudérat héréditaire à remettre sur pied l'Edit perpétuel. Ainsi le système, que professe le Comte de Gronsfeld, va directement à sapper les fondemens, sur lesquels je crois que la République doit rester et sans lesquels je crois qu'elle doit crouler. Ses sentimens ne peuvent que me révolter au dernier point, pensant comme je fais et puisqu'il ne veut plus se cacher non plus. Je le puis d'autant moins que malgré ses beaux sentimens, il voudroit bien qu'on le crut encors intimement lié avec mon frère, que je ne veux ni ne puis voir éclabousser par la vilaine boue, que le Comte de Gronsfeld, par son système, jetteroit sur lui et cela après le lui avoir sûrement caché avec grand soin, sans quoi mon frère auroit été le plus éloigné du monde d'avoir aucune confiance en lui.

[1]) *Nederl. Jaarboeken,* 1749, p. 471 sqq., et *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.* XXVIII, 401.

résolution avant que les Commissaires, à qui la chose a été remise, fussent chez le Prince pour lui donner leur avis. Cette proposition m'a paru des plus extraordinaires, et je lui ai demandé si l'affaire n'avoit pas été rémise aux Commissaires pour entendre leur avis; surquoi il m'a répondu, qu'excepté M^r^. de Catwijk et M^r^. Wiebo, il savoit que les Commissaires donneroient un avis mou et qu'ils ne seroient pas pour que le Prince rétablit les deux officiers démis [1]), mais qu'on savoit bien comment ces gens-là avisoient et que, s'ils savoient ce que le Prince souhaitoit, ils formeroient leur avis à l'avenant, desorte qu'il falloit résoudre comment le Prince vouloit faire; que pour lui, s'il étoit à la place du Prince, il savoit bien quel parti il prendroit, mais qu'il ignoroit ce que le Prince voudroit faire, mais que S. A. n'étoit pas obligé de s'en tenir à la décision ou à l'avis de ces Messrs. Je lui ai répondu que sûrement le Prince n'étoit pas obligé de se tenir à l'avis, que les Commissaires lui donneroient, mais qu'ayant remis l'affaire entre leurs mains, il falloit que S. A. écoutat leur avis avant de se déterminer et qu'il ne falloit pas les faire briser; que pour ma part, je n'étois pas assez au fait du droit du Prince ni de celui du Conseil de guerre pour pouvoir donner d'avis là-dessus. Il m'a demandé si je n'avois jamais vu les pièces; je lui ai dit que non, que personne ne me les avoit montrées.

N.B. Le Comte de Gronsfeld vient me proposer de donner mon avis sur cette affaire, et pour celle de Haarlem, où le Prince m'avoit fait entrer au commencement à toutes les conférences, M^r^. de Gronsfeld ne s'avisoit pas de me demander mon avis, car il y a quelques semaines qu'étant allé chez lui, il me fit prier de l'excuser, parce qu'il étoit en conférence

[1]) Gellinck et Vaster.

(message qu'il m'avoit déjà fait faire une autre fois à sa porte), et je trouvai ensuite chez le Prince qu'il avoit été avec Mr. de Catwijk à parler sur l'affaire de Haarlem et le rapport des Commissaires, qui avoient été envoyés dans cette ville.

Le 6.

J'ai parlé au Prince et à la Princesse de ce que Mr. de Gronsfeld m'avoit dit touchant le Conseil de guerre d'Amsterdam et ce que je lui avois répondu, et ai dit aussi à L. L. Alt. que je ne pouvois pas dire mon avis sur un sujet, dont je n'étois pas informé. La Princesse m'a répondu qu'il falloit donc que je lusse les pièces et qu'elle me sommoit d'en donner mon avis; et comme le Comte de Gronsfeld et le Fiscal Wiebo étoient en bas pour en parler au Prince, S. A. a voulu que je fusse présent. Le Fiscal a lu un mémoire qu'il avoit dressé sur la matière comme son avis, et nous sommes ensuite partis.

J'ai été le soir chez Mr. de Catwijk, à qui j'ai demandé les pièces qu'il avoit touchant cette affaire, et lui ai parlé du mémoire que Wiebo avoit dressé et dans lequel il me paroissoit qu'il jugeoit assez bien du cas, pour autant que j'en avois entendu. Mr. de Catwijk etoit assés de l'avis du Fiscal.

Depuis j'ai lu les pièces et y ai fait quelques petites remarques. Je crois que le Prince doit être prudent dans cette affaire et n'y rien déterminer, jusqu'à ce qu'il ait pris l'avis des Commissaires, mais cela ne suffit pas selon Mr. de Gronsfeld, qui va dire que je travaille contre Gellink et Vaster (selon que Gimnich m'a dit), et ils le croyent tous les deux, comme je le sai de Gellink et de Raap [1]), à qui Vaster l'a dit.

[1]) D. Raap, un des chefs des Doelistes à Amsterdam.

Le 26.

Mylord Holdernesse a été aujourd'hui chez le Prince et chez la Princesse pour demander les ordres de L. L. A. A., parce qu'il va demain matin à Helvoetsluys à la rencontre du Roi [1]). De la Cour il est venu chez moi pour me dire, que ni le Prince ni la Princesse ne lui avoient dit le moindre mot de compliment ni de rien au monde pour le Roi; qu'il ne savoit point si le Prince avoit dessein d'aller quelque part à la rencontre de S. M., et qu'il étoit fort embarassé que répondre aux questions, que le Roi pourroit lui faire.

Le 28.

Je suis allé chez le Prince et j'ai demandé, par manière de conversation, s'il n'avoit pas dessein de voir le Roi à Maeslandsluys ou ailleurs. S. A. m'a répondu que non et que le Roi ne lui en avoit rien fait dire. J'ai dit là-dessus que le Roi ne lui en feroit sûrement rien dire, sans savoir si S. A. avoit envie ou le loisir d'y aller. Le Prince a répliqué que le Roi le lui avoit fait dire les autres fois. „Les autres fois, „Monseigneur," dis-je, „il n'a passé qu'une fois depuis „que V. A. est ici." — „Oui et alors il me l'a fait „dire par vous." Le Prince a ajouté qu'il ne falloit pas faire trop d'avances avec le Roi et que plus on étoit humble avec lui, plus il devenoit impérieux. Je n'ai pu m'empêcher de dire que tout le monde en parleroit et seroit fort étonné que le Prince laissat passer le Roi sans le voir. S. A. me demanda si Mylord Holdernesse m'en avoit parlé. Je lui ai répondu qu'il m'en avoit tellement parlé, qu'il étoit parti pour Helvoetsluys fort embarassé de ce qu'il diroit au Roi. Conclusion: je n'ai pas pu avancer autant que le Comte de Gronsfeld avec sa lettre au Roi de France.

[1]) George II alla à Hannovre.

Le 29.

Le Roi passa hier au soir a Maeslandsluys et Mylord Holdernesse est revenu aujourd'hui, chargé de faire des complimens et amitiés de la part du Roi au Prince et à la Princesse, quoique L. L. A. A. n'ayent pas seulement condescendu à faire dire la moindre honnetteté à S. M. par son Ministre.

Lu au Prince, le 2 May 1750.

Lorsqu'il y a des choses que le Prince trouve nécessaire et souhaiteroit de faire passer aux Etats-Généraux, quoique les instructions des Députés ne le permettent pas, S. A. doit nécessairement faire venir chez elle le Député de chaque province en qui elle a le plus confiance et leur dire elle-même, que l'affaire dont il est question étant nécessaire et ne pouvant souffrir de délai, S. A. se charge de ce que les Députés prendroient sur eux et qu'ils n'en seront pas responsables, car les Députés ne peuvent contrevenir à leur instruction sur la parole du Greffier de L. L. H. H. P. P., ni sur celle du Conseiller Pensionnaire de Hollande.

Ayant dit ceci ce matin au Prince, il m'a demandé s'il devoit faire son étude de nos instructions? J'ai répondu que certainement S. A. devoit les connoître. Le Prince a répliqué qu'il ne pouvoit avoir en tête tout ce qui y étoit. „Alors," dis-je, „Monseigneur, il „ne faut pas que V. A. soit étonnée si les Députés „heurtent de front des choses, qui se proposent à „l'assemblée de la connoissance de V. A."

Le 18 May

le Duc de Newcastle arriva ici, le lendemain il vit du monde, et le 20 le Comte de Gronsfeld lui fit

demander par le Chevalier Williams [1]) la permission de se faire présenter par lui, et Williams le mena le même jour chez le Duc. Celui-ci me conta le même jour la conversation qu'ils avoient eu ensemble, et me trouvant le soir à causer avec Williams chez le Veld-Maréchal [2]), le Duc me dit: „Williams vous contera „ce qui s'est passé entre Gronsfeld et moi" [3]). Le 22 le Duc de Newcastle partit.

Le 24.

Le Chevalier Williams me fit demander à quelle heure il pourroit me parler. Je le fis prier de venir à une heure. Il commença par me dire qu'il venoit pour me parler de la conversation du Duc de Newcastle avec le Comte de Gronsfeld. Il me dit qu'il l'avoit vu pour la première fois et fait connoissance avec lui à Dresden; que dans ce tems-là il l'avoit trouvé dans de bons sentiments et qu'il avoit été fort étonné d'entendre qu'il en ait fait voir d'autres depuis; que je croyois peut-être que M^r^. de Gronsfeld penchoit du côté du Roi de Prusse, et qu'il falloit qu'il me dit à ce sujet que, lorsqu'il passa ici pour aller en Angleterre, Gronsfeld n'avoit aucune envie d'aller lui-même à Berlin pour prendre congé, mais qu'à présent il y paroissoit déterminé. Il me parla ensuite de l'affaire de Cologne et de ce qui s'étoit passé le 20 avec le Duc de Newcastle, disant que, quoique celui-ci eut mis Gronsfeld au pied du mûr, ce dernier en revenoit toujours à son premier point, qui étoit que le Roi auroit dû paroître dans ce traité.

Je vis par tout le discours du Chevalier Williams

[1]) Ch. Hanbury Williams, ministre de George II à Dresde, et bientôt, en Juillet, envoyé à Berlin.

[2]) Maurice de Nassau.

[3]) Cf. t. II, n^0^. CCLXXXIV.

et par l'air embarassé dont il parloit, que c'étoit plus de concert avec son ami Gronsfeld qu'il venoit chez moi, que sur ce que le Duc de Newcastle lui avoit dit. Je résolus donc de lui donner une réponse, qu'il put porter à son ami pour le mettre bien au fait de mes sentimens à son égard. „Monsieur," lui dis-je, „je ne vous entretiendrais pas sur le sujet de Mr. de „Gronsfeld, ni de personne ici, comme vous le jugez „bien, si sa conduite dans l'affaire de Cologne et dans „d'autres précédentes n'étoit aussi connue du Duc de „Newcastle et de Mylord Holdernesse que de moi. „Je savois très bien avant d'aller en Angleterre, qu'on „ne pourroit pas y obtenir ce que l'on souhaitoit ici. „Le Prince m'a pourtant persécuté pour y aller et „Mr. de Gronsfeld étoit fort d'avis aussi que j'y allasse. „J'y suis allé. J'ai obtenu que le Roi s'engageat de „soutenir la chose en qualité de Roi, en cas que la „France voulut y trouver à redire. Je l'écris ici, et „lorsque la lettre arrive, le Comte de Gronsfeld et „Mr. de Back soutiennent que cela ne signifie rien. „C'est travailler clairement à me faire désavouer et „à me faire donner un soufflet, que je ne prendrois „pas du Prince. Jugez, Monsieur, si je le passerai au „Comte de Gronsfeld." Nous parlâmes encore quelque tems, après quoi le Chevalier Williams s'en alla avec le même air embarassé.

Le 25.

Mr. Sautyn [1]) de Leyden est venu me parler. Il m'a dit qu'il avoit été chez le Comte de Gronsfeld pour lui recommander sa sollicitation du Gouvernement de Suriname; que Gronsfeld l'avoit beaucoup flatté (j'ai appris d'un autre, à qui Sautyn l'a dit, qu'il l'avoit embrassé), en l'assurant que son affaire étoit

[1]) Probablement W. Sautyn, échevin de Leyde.

en bon train; que le Prince et la Princesse s'étoient expliqué fort favorablement à son sujet; que le Pensionnaire avoit parlé au Prince en sa faveur et qu'il lui conseilloit d'aller à Amsterdam solliciter les directeurs. Je ne sai à quel but il a été tromper ce pauvre homme, mais je l'ai détrompé autant que j'ai pu en ces termes: „Vous savez, Monsieur, qu'il y a déjà du „tems que vous êtes venu me parler du gouvernement „de Suriname, que j'en ai parlé au Prince et à la „Princesse, et que je ne vous ai pas donné fort grande „espérance. Mr. de Gronsfeld dans tout ce qu'il vous „a dit a ajouté beaucoup du sien et vous en a fait „accroire. Je suis sûr que le Prince ne s'est pas expli„qué comme Mr. de Gronsfeld le dit, car je l'ai vu „moi-même pencher pour qu'on mit à Suriname un „militaire, et la Colonie paroit être du même sentiment. „Je ne veux pas vous abuser, ni vous en faire accroire, „j'aime mieux vous dire les choses comme elles sont. „Quant au Pensionnaire, il n'a jamais parlé en votre „faveur, lorsque je l'ai fait en sa présence. Lorsque „j'en ai parlé, le Pensionnaire a toujours dit: „Ik ken „ „hem niet als dat wij t'zamen op de academie zijn „ „geweest, en toen was hij wat ligt en ik weet niet of „ „hij zich sedert veel geappliceert heeft." Et je suis „sûr que Mr. de Gronsfeld ne l'a jamais entendu.

„Du reste pour votre voyage à Amsterdam, je „ne puis vous rien conseiller là-dessus, si ce n'est de ne „vous y pas trop exposer, parce que ces Messieurs „ne trouveront pas fort bon qu'on vienne solliciter „l'emploi d'un homme, qu'ils protègent autant qu'ils „font Mr. Mauritius" [1]).

[1]) J. J. Mauritius, gouverneur de Suriname depuis 1742, repatrié en 1750 pour se défendre contre les accusations de Du Plessis c. s. Cf. *Ned. Jaerb.* 1753, p. 455 sqq.

Le 30 May.

Mr. Crabb de Hoorn est venu chez moi et m'a parlé touchant une discussion, qu'il a eu avec le Comte de Gronsfeld. Mr. Crabb a recommandé au Prince Mr. van Foreest [1]) pour Directeur de la Compagnie des Indes. Mr. Meerens y prétend aussi, mais n'est pas éligible sans dispense, à cause qu'il est beau-frère de Mr. Akkerlaken [2]). Mr. Meerens a essayé de gagner Crabb en lui offrant 6000 fl., mais n'a rien avancé, surquoi il a dit à Crabb qu'il y avoit des gentilhommes (Edelluyden) à la Haye qui le recommanderoient bien au Prince, puisqu'il ne vouloit pas le faire lui. Quelque tems après Gronsfeld a entrepris Crabb et l'a fort blâmé de ce qu'il ne préféroit pas Mr. Meerens, qui est si zélé pour le Prince, à Mr. van Foreest. Je me souviens qu'il a aidé à Mr. de 's Gravemoer contre mon frère, lorsqu'on m'a fait passer Maesdam par dessus la tête [3]). Je crois que le zêle de Mr. Meerens est tout aussi neuf que celui de son compétiteur.

Le 9 Juin.

Le bourguemaître Verelst passa chez moi hier au soir et ne m'ayant pas trouvé, il m'a fait demander à me parler ce matin. Il est entré en matière sur le chapitre du Comte de Gronsfeld. Il a commencé par me dire que ce que je lui avois dit, la dernière fois qu'il étoit ici, au sujet du Comte de Gronsfeld, lui étoit toujours resté dans l'esprit et lui faisoit beaucoup de peine; que comme le Prince m'écoutoit et écoutoit

[1]) Corn. van Foreest, bourgmestre de Hoorn. (Il fut nommé).

[2]) Corn. Chr. van Akerlaken, bourgmestre de Hoorn, était directeur de la Comp. des I. O. à Hoorn.

[3]) Probablement A. J. van der Duyn, seigneur de 's-Gravemoer, Maasdam etc., qui fut nommé colonel de dragons en Oct. 1744; Ch. Bentinck était lieutenant-colonel depuis 1740.

aussi Mr. de Gronsfeld, il se pourroit fort naturellement que l'un lui conseillat une chose et l'autre le contraire; que ces mauvaises intelligences pourroient faire tort au Prince et aux affaires publiques, etc., et enfin s'il n'y avoit pas moyen de raccommoder les choses.

Il m'a paru par tout le discours de Mr. Verelst et la manière dont il parloit, que ceci étoit concerté avec Gronsfeld, surtout son fils [1]) étant bien avec ce dernier.

J'ai répondu à tout ce discours que, après le départ de mon frère, j'avois agi en confidence avec Mr. de Gronsfeld; que j'avois même d'abord engagé Mylord Holdernesse à en faire autant, quoiqu'il n'eut point d'ordre pour cela, mais qu'après avoir vu dans Mr. de Gronsfeld des sentimens fort opposés aux miens, après tous les traits que j'avois vu de lui et la manière dont il en avoit agi à mon égard, je n'avois ni n'aurois jamais aucune confiance en lui; qu'il donnoit de très mauvais conseils au Prince, où je ne voulois pas être soupconné d'avoir aucune part, et qu'il étoit si rempli de ruses et d'intrigues que je ne pouvois même lui parler sans songer quatre fois à chaque mot que je disois.

Mr. Verelst est revenu à la charge, me répétant les mêmes raisons et y ajoutant que peut-être on faisoit les choses plus mauvaises qu'elles ne sont effectivement, et me demandant encore si cela ne pourroit se raccommoder. Je lui ai répété que j'étois trop franc et trop ouvert pour pouvoir avoir affaire avec un intriguant comme celui-là; que tout le désavantage étoit de mon côté. Que le Prince ne se trouveroit jamais bien des conseils de Gronsfeld, et qu'en les suivant S. A. se feroit peu estimer dans les Cours étrangers, où Mr. de Gronsfeld étoit assez connu; que du reste le Prince étoit le maître de prendre les avis

[1]) D. H. Verelst, membre du Conseil d'Etat.

de qui il lui plairoit; que je ne pouvois l'obliger à suivre les miens; que quand le Prince m'en demandoit, je lui donnerois toujours ceux que je croirois les meilleurs; que pour Mr. de Gronsfeld, il cherchoit à se fourrer dans toutes sortes d'affaires, soit qu'il y fut nécessaire ou non, mais que pour ma part, je cherchois beaucoup plutôt à être mêlé dans le moins d'affaires qu'il est possible, desorte que j'éviterois certainement avec soin d'être mêlé dans les mauvais conseils qu'on donnoit à S. A.; que j'avois donné par écrit au Prince et signé, que je ne pouvois plus assister avec Gronsfeld à aucune affaire et quelques raisons pourquoi [1]); que S. A. étoit le maître de faire voir le papier à Gronsfeld et de le faire même imprimer. Nous nous sommes séparés sans avoir rien avancé, mais j'ai été confirmé dans l'idée que cette visite se faisoit de concert avec le Comte de Gronsfeld, parce que j'ai trouvé Mr. Verelst dans le système de la vieille clique et que je trouve que tous ces Messieurs-là s'accommodent fort bien de Gronsfeld. En parlant de ce qui se traite touchant la barrière, il m'a dit que, si on ne pouvoit pas s'accommoder, le résultat seroit qu'il faudra que nous quittions la barrière, et peut-être, dit-il, que c'est le meilleur.

[Le 6 d'Août le Pensionnaire m'a dit qu'il savoit du Prince que Mr. Verelst avoit rapporté à Gronsfeld toute cette conversation du 9 Juin; ce qui ne m'a étonné, puisque je m'y étois bien attendu.

Il semble que le retour prochain de mon frère et ma conduite à l'égard de Mr. de Gronsfeld embarassent un peu ce dernier, et je crois que c'est avec assez de raison] [2]).

[1]) Cf. p. 437.

[2]) Apparemment les mots, que je place entre crochets ont été ajoutés plus tard au journal.

Le 16 Juillet.

Le Général Cornabé, étant chez moi ce matin pour parler des affaires de Suriname, m'a dit qu'il étoit persuadé, que les retardemens et les difficultés qu'on rencontroit venoient par le Comte de Gronsfeld et Mr. de Back, parce qu'au commencement de ces affaires le Comte de Gronsfeld avoit été fort contre Mr. Mauritius et d'avis qu'il falloit y envoyer des troupes, mais depuis il a entièrement changé. J'ai soupçonné que le refus, que la famille de Sommelsdyk[1]) a fait d'entrer du tout dans les frais de l'expédition, après m'avoir tenu un langage tout opposé, que ce refus, dis-je, venoit de la même source, et j'y ai été confirmé, parce que le Général Cornabé m'a dit que Mr. de Soelen[2]) étoit chez le Comte de Gronsfeld Lundi matin.

Mylord Holdernesse m'a dit que Mr. Laurenzy[3]) avoit été chez lui et lui avoit conté, que quelqu'un de la Cour, avec qui il a quelques relations (je crois que ce doit être le Conseiller[4]) Von der Luhe), lui avoit dit qu'on entendoit depuis quelque tems tenir par des gens, qui appartenoient au Prince, des discours assez extraordinaires au sujet de la France et de l'Angleterre.

Le 17.

J'en ai parlé à Mr. Laurenzy et lui ai demandé,

[1]) Depuis 1683 la famille Van Aerssen de Sommelsdyk était co-propriétaire de Suriname pour $^1/_3$; les deux autres propriétaires étaient la Compagnie des Indes Orientales et la ville d'Amsterdam.

[2]) W. H. Pieck, seigneur de Zoelen, bourgmestre de Tiel. Il avait épousé E. L. van Aerssen de Sommelsdyk (cf. *D'Ablaing van Giessenburg, De Ridderschap van het kwartier van Nijmegen*).

[3]) Résident de l'Electeur de Hanovre à La Haye.

[4]) c. a. d. conseiller du Prince.

si ce n'étoit pas Mr. Von der Luhe qui s'étoit ouvert à lui. Il me l'a avoué et m'a dit que Von der Luhe souhaiteroit bien de me parler aussi. Je lui ai répondu qu'il en étoit le maître.

Le 19.

Mr. Von der Luhe est venu chez moi. Je lui ai parlé des discours, que l'on disoit se tenir par des gens au service de S. A. Il m'a dit que ce qu'il en avoit entendu, étoit de la bouche du secrétaire Horst, qui lui avoit parlé fort librement et ouvertement sur les affaires publiques et sur les personnes qui y sont employées; que ce secrétaire avoit été brouillé avec Mr. de Back pour quelques profits de la Secrétairie, mais que le Prince ayant décidé ce qui reviendroit à Horst, ils s'étoient raccommodés; que cependant il disoit que de Back, outre ses manières insupportables, étoit extrêmement intéressé; que le Prince étoit mal conseillé; que le Comte de Bentinck, qui est à Vienne, avoit des connoissances et passoit pour fort désintéressé; que cela n'étoit pourtant pas si sûr, car il y en a qui le croyent pensionnaire de l'Angleterre (ces beaux argumens auroient assez besoin que Horst ou son ami Gronsfeld les explicassent), ou que du moins le Greffier et lui comptoient sur l'appui du Roi d'Angleterre, en cas que les choses allassent mal; que tout se faisoit comme il plaisoit à Mylord Holdernesse, qui gouverne toute la République; que pour se tirer de la sujettion du Roi d'Angleterre, le Prince devroit se mettre bien avec le Roi de France. Le Pensionnaire étoit, selon Horst, honnête homme, mais il écoute à présent trop le Greffier, etc. Mr. Von der Luhe m'a entr'autres choses parlé d'Ortho [1]),

[1]) J. M. J. d'Ortho; en 1744 il avait épousé A. Cath. Hoynck van Papendrecht.

beau-fils de Hoynck van Papendrecht [1]) et Conseiller du Prince à Malines. Il m'a dit que le Comte de Gronsfeld s'étoit offert, il y a deux ans, d'aller à Aix la Chapelle pour les affaires du Prince avec le Prince d'Isenghen [2]); il avoit été embarassé pour dresser un mémoire à ce sujet; que pour cet effet il avoit pris avec lui cet homme, qui étoit avocat à Malines, et qu'ensuite, à sa recommandation, le Prince l'avoit fait Conseiller pour ses affaires dans les Pays-bas. Il faut noter que le beau-père Hoynck van Papendrecht est, selon le témoignage du P. Norbert [3]), le plus violent Jésuite qu'il y ait dans ce païs-ci, leur agent et âme damnée. Il est, par dessus le marché, le bras droit de Mr. de Gronsfeld.

Mr. Von der Luhe m'a dit encore que les nouvelles étant venues, il y a environ 15 jours, que les affaires du Prince n'avançoient pas à Vienne comme on l'avoit espéré, le Prince avoit dit en présence de Gronsfeld et de lui, qu'il ne comprenoit pas pourquoi mon frère ne lui écrivoit rien de son retour; qu'il y avoit été assez longtems sans rien avancer touchant la barrière; que s'il devoit y rester encore pour ses affaires particulières, il auroit dû le lui écrire; qu'il faudroit savoir ce que vouloit faire la Cour de Vienne; que pour lui il en étoit embarassé et ne savoit que répondre, quand on lui en parloit. Le Comte de Gronsfeld, trop courtisan pour ne pas donner dans les idées du Prince,

[1]) Johan Hoynck van Papendrecht, avocat à la Cour de Hollande, frère du savant chanoine Corn. P. Hoynck van Papendrecht (*Alg. Ned. Familieblad,* 1891, p. 69).

[2]) Cf. p. 180.

[3]) Pierre Parisot, dit le Père Norbert, capucin, procureur-général des missions étrangères. Contre les Jésuites il a publié des mémoires historiques sur les missions aux Indes Orientales (*Lalanne. Dict. hist. de la France*).

trouvoit aussi que mon frère auroit dû écrire ce qu'il ne savoit pas lui-même.

Le 24.

Il y a environ 3 mois que le Conseiller Wassenaar [1]) me pria de parler au Prince en sa faveur pour la drossarderie de Muyden, parce que sa santé, aussi bien que son goût, l'obligeoit à tâcher de sortir de la Cour de justice. Je le fis, mais apprenant ensuite que toute sa famille souhaitoit beaucoup, que Mr. de Noordwijk put obtenir cet emploi pour faciliter son mariage avec la seconde fille [2]) du baillif, je persuadai au Conseiller de désister et d'en faire le compliment à son oncle. J'en donnai ensuite connoissance au Prince et lui parlai en faveur de Noordwijk. S. A. me répondit que c'étoit un fort petit génie et qu'il falloit y mettre un homme de tête et qui sut s'y conduire, sans quoi il seroit toujours brouillé avec Mrs d'Amsterdam. Depuis parlant encore sur le même sujet au Prince et lui représentant qu'il seroit dur pour le baillif [3]) de ne pas vouloir lui témoigner cette petite considération, S. A. me dit que Messrs d'Amsterdam sollicitoient le même emploi pour le fils de Rendorp [4]), et soutenoient qu'il avoit toujours été entre les mains d'un Amsterdamois; que le Comte de Grons-

[1]) A. van Wassenaar, seigneur de Hazerswoude.

[2]) En 1751 W. J. Th. van der Does, seigneur de Noordwijk, épousa Wilh. Marg. van Wassenaar, fille du baillif de La Haye (cf. *Obreen, Het geslacht Wassenaer*).

[3]) Il n'en a jamais voulu faire une sollicitation pourtant et n'en a parlé qu'une fois au Prince à la persuasion de sa famille, parce qu'il n'étoit pas fort content de Noordwyk et encore moins de Mad. de Noordwijk. (Note de Ch. Bentinck).

[4]) P. Rendorp, bourgmestre d'Amsterdam; son fils était Joachim Rendorp, qui a joué son rôle plus tard.

feld le demandoit aussi; que ce dernier l'obtenant lui seroit moins à charge, étant à son service et à ses gages; qu'il y avoit plus de droit que Noortwyk [1]), étant dans les Nobles, et que M^r^. Staal avoit dit à S. A. que, si elle ne vouloit pas le donner à Rendorp, M^rs^ d'Amsterdam espéroient qu'elle y mettroit un membre des Nobles qui vécut bien avec eux, et que, si le Prince avoit dessein d'y mettre le Comte de Gronsfeld, M^r^. Rendorp désisteroit d'abord de sa sollicitation.

Je répondis que, quoique M^r^. de Noortwyk ne fut pas dans les Nobles encore, il pouvoit sûrement prétendre à tout emploi aussi bien que Gronsfeld; que je croyois que ce dernier n'y convenoit pas, parce que j'étois persuadé qu'il étoit fort bien sous main avec quelques uns des plus mauvais Amsterdamois, et que ce que S. A. venoit de me dire m'en fournissoit une nouvelle preuve, puisque Staal sollicitoit pour lui et qu'il étoit clair que c'étoit un jeu concerté avec Gronsfeld. Le Prince me dit cependant sur ce que je lui demandai, s'il n'y avait donc rien à espérer pour Noortwyk?, que non.

Aujourd'hui le Pensionnaire m'a dit, que le Prince lui avoit dit de voir qui il mettroit sur la nomination avec Gronsfeld, sans que S. A. lui en eut parlé auparavant; surquoi le Pensionnaire a demandé, si le Prince avoit donc résolu que ce seroit Gronsfeld?, et le Prince lui a répondu qu'oui.

Le Pensionnaire m'a dit aussi que le Comte de Gronsfeld avoit fait la ronde des membres de l'assemblée, mais qu'il n'avoit pas mis le pied chez lui et ne lui en avoit pas parlé.

[1]) Par cet argument, en refusant de faire entrer N. dans ce corps (de la Noblesse; cf. p. 373) on s'est muni d'une raison pour l'exclurre de tout. (Note de Ch. Bentinck).

Le 25.

Le Pensionnaire, le Greffier et moi avons été ce matin chez le Prince. Le Pensionnaire a dit au Prince que Mr. de Gronsfeld avoit manqué à cette formalité, dont S. A. a témoigné d'être un peu surprise, mais n'en a pas dit grand' chose. Comme nous sommes venus ensuite sur le sujet de Suriname et le Prince parlant de quelque chose que Mr. de Soelen avoit dit, j'ai pris cette occasion de remettre Mr. de Gronsfeld sur le tapis en présence du Pensionnaire et du Greffier, parce que, malgré tout ce que S. A. leur en a dit ci-devant de désavantageux, il n'en veut plus parler à présent, ou si on en parle, cherche à pallier ses fautes. J'ai donc dit au Prince que Mr. de Soelen s'étoit très mal conduit dans ce qui regardoit les frais de l'expédition; que Made de Sommelsdyk [1]), en présence de Made de Maesdam et de Mr. de Soelen, m'avoit assuré et prié de dire à S. A., qu'elle étoit prête à consentir pour sa part aux frais, pourvu que la somme fut fixée, et que deux jours aprés Mr. de Soelen avoit crié partout que Made de Sommelsdyk ne vouloit y rien contribuer et que les Etats-Généraux ni le Prince ne pouvoient l'y contraindre; que j'avois dit à Mr. de Soelen, combien je trouvai cette conduite impertinente et que je ne voulois pas qu'on me chargeat de messages pour me démentir le lendemain; que je n'en rejettois pas la faute sur Soelen, qui est un sot et n'oseroit faire de pareilles incartades, s'il n'y étoit poussé, mais que je savois que dans ce tems-là même il avoit été chez Mr. de Gronsfeld, et que j'étois très sûr que celui-ci faisoit tout ce qu'il pouvoit pour

[1]) La veuve de Fr. van Aerssen de Sommeldijk (mort en 1740), née M. van Aerssen de Wernhout. En 1742 A. J. van der Duyn, seigneur de Maasdam, avait épousé leur fille, A. M. van Aerssen de Sommelsdijk.

gâter une affaire, où le Prince employoit le Pensionnaire, le Greffier et moi, sans lui. Le Prince n'a pas trouvé cette harangue fort de son goût et m'a demandé quelles preuves j'en avois. A quoi j'ai répondu qu'il étoit impossible que j'en eusse des preuves juridiques, mais que les présomtions étoient assez fortes; que du reste S. A. savoit bien que j'avois assez de preuves contre lui. „Oui," réplique le Prince, „je sais que „vous avez eu par ci par là lieu d'être mécontent de „de lui." — „Pardonnez moi, Monseign^r," ai je d'abord repris, „ce n'est pas par ci par là; je l'ai trouvé tou„jours et partout de même; je l'ai en toute occasion „reconnu pour ce qu'il est, aussi le tiendrai-je toujours „de ma part pour ce qu'il est et n'agirai jamais sur un „autre pied avec lui."

Le 26.

Le professeur Allamand m'a appris aujourd'hui encore une histoire qui donne une idée de Gronsfeld. Celui-ci s'étoit mis en tête de faire donner au fils du professeur Swarts [1]) de Leyden une chaire vacante à Franeker. Il a dit au père de se pourvoir de témoignages pour son fils et de les lui remettre. M^r. Swarts en a demandé à ses confrères professeurs en droit à Leyden, qui lui ont dit qu'ils ne pouvoient lui en donner, vu qu'il ne lui avoit permis de prendre que ses propres colléges, sans vouloir qu'il étudiat sous eux. Il leur a dit que le Comte de Gronsfeld lui avoit dit d'en demander et a persisté dans sa réquisition, mais il n'a rien pu obtenir que des témoignages qu'ils ne savoient rien à la charge du jeune homme. Gronsfeld avoit dit à M^r. Swarts de prendre des attestations des professeurs d'Utrecht, où le jeune Swarts n'a

[1]) Joachim Schwartz, professeur en droit.

jamais étudié. Par malheur le tout est venu trop tard et après que le Prince y avoit placé un autre.

Le 30.

Il y a environ huit jours que le banquier Molière fit arrêter, pour une dette de 3 à 400 florins, le Sr. Beck [1]), petit outil et espion du Roi de Prusse, que ce Roi avoit recommandé il y a quelques mois au Prince, pour que S. A. l'employat ici. Le lendemain de son arrêt, Molière alla le soir chez le Greffier lui communiquer une lettre de Beck, écrite en termes assés insolens et menaçans. Le Greffier fut aussi averti par Mr. Du Commun [2]) que Beck étoit mêlé dans une intrigue à Amsterdam, et le lui prouva par des billets de Beck écrits à lui même. Du Commun dit de plus au Greffier qu'il savoit très sûrement, que c'étoit Beck qui avoit affiché à Amsterdam les billets en faveur du Roi de Prusse [3]); intrigue pour laquelle on a mis Martini [4]) en prison et un nommé Hulsebos [5]) s'est sauvé.

Beck a su bientôt trouver par un homme d'affaires du Roi de Prusse (Stork, concierge de Hohenzollerndijk) la somme qu'il devoit à Molière.

Le Pensionnaire, le Greffier et moi, avons parlé au Prince pour que, lorsque Beck sortiroit d'arrêt, on lui ordonnat en même tems de sortir dans vingt quatre heures de la province. S. A., qui craint le Roi de

[1]) Dans la Politische Corr. Friedrichs d. Gr. t. V, n°. 2705, on trouve J. D. Beck, en 1747 secrétaire de la légation prussienne à La Haye. Peut être c'est le même personnage.

[2]) Chargé d'affaires du Roi de Prusse à La Haye; en Sept. 1749 Frédéric II avait rappelé le ministre Ammon.

[3]) Je n'ai rien trouvé relatif à cette affaire.

[4]) Un des Doelistes d'Amsterdam.

[5]) Peut-être un médecin à Amsterdam, Hulsebosch, ami de D. Raap. Cf. *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.* XXVIII, 356.

Prusse comme le grand diable d'enfer, a fait des difficultés fort puériles et d'autant plus ridicules, que l'on auroit pu, avant de relâcher Beck, examiner ses papiers, où l'on auroit apparemment trouvé quelque preuve contre Martini, que l'on tient en prison sans savoir que faire de lui. Le Prince a voulu consulter son Jésuite confesseur, le Comte de Gronsfeld, et a dit au Pensionnaire de lui en parler. Celui-ci a eu une conférence là-dessus avec le Comte de Gronsfeld et Mr. Wiebo. Ce dernier étoit assez d'avis qu'on chassat Beck de la province, mais le Comte de Gronsfeld, qui avoit tant fait l'officieux, l'empressé et l'affairé dans sa prétendue conspiration l'année passée, a beaucoup modéré le zèle qui le dévoroit dans ce tems-là. Il a soutenu pour bien de bonnes raisons que cela ne se devoit pas; entr'autres que ce seroit introduire ici les lettres de cachet. Le fiscal Wiebo a changé d'avis et s'est rangé du côté de Gronsfeld. Celui-ci a demandé au Prince s'il en vouloit parler avec van Weesele. On l'a fait entrer et du premier abord il a été assez porté pour chasser Beck, mais après avoir entendu l'avis de Gronsfeld, il s'y est rangé aussi, ce qui fait voir comment les avis se donnent généralement. Enfin le Comte de Gronsfeld vouloit bien que le Pensionnaire résolut la chose contre leurs trois avis, mais il n'en vouloit rien faire. Aujourd'hui j'apprens que Beck est relâché et qu'il s'est mis en sûreté à la vieille Cour [1]). Pour éclaircir la matière j'entens à présent de très bon lieu, que Gronsfeld a autrefois beaucoup vu Beck (reconnu partout pour un faquin) chez Damin [2]), lorsqu'il étoit ici (ce Damin aussi reconnu pour un faquin).

[1]) Le roi de Prusse était le propriétaire de la vieille Cour (het Oude Hof); en 1754 elle fut rachetée par la Princesse. Cf. *Peters*, *De landsgebouwen te 's-Gravenhage*, II, 176.

[2]) Inconnu.

Le 6 Août.

Le Prince a conté au Pensionnaire que Mr. de Back l'avoit prié d'ajouter 500 fl. par an à la pension de 1500, que Mr. Louisius [1]) tire des services secrets; que S. A. l'avoit accordé et que là dessus elle avoit trouvé ce matin sur sa table, parmi d'autres papiers à signer, un acte pour Louisius de Conseiller du Prince avec 2000 fl. de pension, qu'elle n'avoit pourtant pas jugé à propos de signer [2]).

Le 14.

Mr. de Larrey, qui revint de Paris le 9, a eu aujourd'hui une longue conférence d'environ 3 heures avec le Comte de Gronsfeld. C'est ce dernier qui l'a demandée et qui est allé chez le premier. Je ne suis pas fort au fait de ce qui s'y est passé. Je sai seulement en gros que Mr. de Gronsfeld a voulu se

[1]) A. G. Luiscius avait été l'agent du roi de Prusse pour le réglement de la succession de Guillaume III; je ne sais pourtant pas de qui il s'agit ici.

[2]) Le 9 Décembre 1750 Mr. Verdun [3]) m'a conté qu'en 1746 et 47 il avoit vu Louisius à Munich, portant le nom de Maesland et allant à la messe; qu'il étoit employé par les Ministres de Bavière dans les affaires secrettes; qu'il prenoit à tâche de déchirer le Roi de Prusse, au service duquel il a un fils Secrétaire du Cabinet; qu'on étoit cependant informé qu'il étoit aux gages du Roi de Prusse.

A la fin de l'année 1747 Mr. Verdun, étant de retour ici et causant avec Mr. de Back au sujet de Louisius, lui dit que Louisius passoit pour tirer pension du Roi de Prusse. Mr. de Back répondit que cela étoit vrai, qu'il tiroit 1000 ou 1200 fl. et qu'il y avoit longtems qu'il le savoit. (Note de C. Bentinck).

[3]) Peut-être K. de Verdun, conseiller à la cour féodale de Brabant.

justifier dans l'esprit de Mr. de Larrey, apparemment afin que celui-ci tâchat de raccommoder les choses avec mon frère.

1. Il a témoigné d'avoir la même estime, amitié et vénération même pour mon frère qu'il a toujours eu.

2. Il dit qu'il a beaucoup d'estime pour moi, parce que je suis droit et désintéressé, mais j'ai de grands deffauts. Je prens des travers terribles. Je suis si partial pour l'Angleterre, que je n'ai pas suivi mes ordres lorsque j'y ai été pour l'affaire de Cologne. Enfin je me suis laissé gagner par la Princesse.

1. Je crois qu'il est assez clair par plusieurs traits notés ci dessus, qu'il lui a très peu témoigné de pareils sentiments pendant son absence, du moins est-il allé fort peu de concert avec lui depuis son départ. Il est fort apparent que l'amitié, qu'il lui a témoigné auparavant, ne tendoit qu'à tirer de lui le parti qu'il pourroit pour se placer dans ce païs-ci. Aussi ne crois je pas que l'idée de le mettre dans les Nobles soit du crû de mon frère, mais bien qu'on lui a finement insinué. (Note de Ch. Bentinck).

2. Je ne doute pas qu'il n'ait pour moi plus d'estime que d'amitié, et j'en suis fort content. Quant à mes deffauts, j'en ai beaucoup que je connois, et il y en aura sûrement encore d'autres que je ne connois pas. Tout le monde en est logé là, et je ne suppose pas que Mr. de Gronsfeld m'ait cru parfait, lorsqu'il a tant demandé que je restasse ici. Il y a plus d'apparence qu'il se flattoit de trouver en moi quelques deffauts qui me manquent. Pour ma partialité pour l'Angleterre, il ne suffit pas d'avancer les choses sans en donner des preuves. Je le défie d'en donner. Il dit que je n'ai pas suivi mes ordres; c'est qu'il faudra qu'il fasse voir. En attendant je dis que cela est faux. J'ai peut-être eu tort de me charger d'une aussi sotte commission, mais je soutiens que j'en ai tiré tout le parti possible. Le dernier point touchant la Princesse est trop ridicule pour mériter une réponse. (Note de Ch. Bentinck).

3. Lorsque mon frère reviendra, il ne doute pas qu'il ne soit dans le tort avec lui, étant en compromis avec son frère, c'est à dire avec moi.

4. Il a fait le portrait du Greffier en fort mauvaises couleurs, entr'autres il consulte Mylord Holdernesse sur tout, et toutes les affaires étrangères se font comme il plaît à ce Ministre.

3. Cet argument est très avantageux pour mon frère, à qui pour ma part je n'aurai guères d'obligations, s'il me donne raison lorsque j'ai tort. D'ailleurs ceci suppose une chose que Mr. de Gronsfeld voudroit bien faire croire, quoiqu'il n'y dit pas un mot de vrai; c'est que j'ai quelque dispute ou quelque point à discuter avec lui. Je n'en ai ni n'en veux avoir, excepté quand il avancera sur mon sujet des choses à la vérité. L'état des choses entre le Comte de Gronsfeld et moi est extrêmement clair et simple. Mon frère m'a laissé ici avec lui, après m'en avoir fait un portrait selon lequel je pouvois et devois vivre avec lui dans la dernière confiance. Après le départ de mon frère, je trouve peu à peu que le Comte de Gronsfeld est tout l'opposé de ce portrait, et par une conséquence naturelle je suis venu peu à peu à être pleinement convaincu que je ne pouvois avoir aucune confiance en lui, et voilà où j'en suis. (Note de Ch. Bentinck).

4. Je n'entreprendrai pas de justifier le Greffier sur les points que le Comte de Gronsfeld peut avoir allégué et que j'ignore. Je sais qu'il est beaucoup trop foible et trop indiscret et qu'il a beaucoup trop de tendresse pour des parens, qui communément ne la méritent pas, mais que les affaires se fassent à la tête de Mylord Holdernesse, cela est si peu vrai qu'il auroit souvent raison de se plaindre de ce qu'on ne lui témoigne pas plus de confiance, lorsque par ordres de sa Cour il communique tout ici. Il est vrai que cela n'est pas étonnant, lorsque Mr. de Gronsfeld et de Back cultivent la méfiance que le Prince a de l'Angleterre et tâchent de le faire pencher vers la France. Pour ma part je puis sommer Mylord Holdernesse de produire les lettres,

5. De tout ce qu'il a dit sur le sujet du Pensionnaire, je sai seulement qu'il l'accuse de pâlir, lorsqu'on lui parle de donner cinq sous.

Le 23.

Le Prince est revenu de Loo pour l'assemblée de Hollande. Mr. de Larrey est revenu avec S. A.

Le 24.

Mr. de Larrey m'a dit avoir eu beaucoup de conversation avec L. L. A. A. touchant la situation des affaires et des esprits ici. Entr'autres choses la Princesse lui avoit demandé, si je ne lui en avois rien dit? Il répondit que je lui en avois assez dit pour lui faire voir, que je n'étois nullement satisfait de Mrs de Gronsfeld et de Back.

„Et Gronsfeld," reprit la Princesse, „vous en at-il „parlé?" Larrey lui dit qu'il avoit eu une longue conférence avec lui. „Alors," repartit la Princesse, „l'un vous a parlé tout net et l'autre avec des finesses."

Le 29.

Mr. de Larrey m'a encore dit ce qui s'étoit passé cette semaine entre Von der Luhe et lui. Von der Luhe lui a conté que Chiquet [1]) avoit dit à quelques Ministres étrangers du bas étage:

par lesquelles il a informé le Duc de Newcastle des discours que je lui ai tenu sur l'affaire de Cologne. (Note de Ch. Bentinck).

5. Cette accusation fait certainement honneur au Pensionnaire dans un tems, où les finances sont si délabrées et lorsque personne ne songe à les épargner. Je comprens bien, que le Comte de Gronsfeld est mécontent de ce que le Pensionnaire ne consent pas d'abord à satisfaire à toutes les demandes et les déclarations de Mr. de Wartensleben, sans examiner si elles sont valides ou non. (Note de Ch. Bentinck).

[1]) Secrétaire d'ambassade français.

Que la direction de l'Angleterre ici passoit la raillerie et qu'elle alloit si loin, qu'un certain homme (Mr. de Back) dans le cabinet du Prince avoit dit, qu'il étoit honteux d'être ainsi dans la dépendance de l'Angleterre. Larrey lui demanda, s'il étoit bien vrai que Chiquet eut tenu ce discours. Von der Luhe lui répondit qu'il en étoit très sûr. Von der Luhe a depuis dit à Larrey que c'étoit Cleefker [1]), Ministre de Hambourg, qui lui avoit dit ce fait, et qu'ayant eu encore occasion de le remettre sur ce chapitre, il lui avoit dit qu'il avoit de la peine à le croire; surquoi Cleefker lui répondit qu'il étoit présent et en cita un autre, qui témoigneroit aussi la vérité du fait.

Von der Luhe lui a encore dit, à Larrey, que dans une conférence Allemande il avoit proposé au Prince de prier Mr. de Reischach d'écrire au Comte de Colloredo [2]), Vice-Chancelier de l'Empire, duquel il est ami particulier, pour qu'il facilitat, autant qu'il pourroit, les affaires de S. A., qui ne vont pas à souhait. Mr. de Gronsfeld l'interrompit pour donner à considérer, s'il convenoit que le Prince fit une pareille démarche, disant que Mr. de Reischach n'étoit pas estimé à sa Cour et autres raisons, qui tendoient toutes à détourner le Prince de faire aucune avance à Vienne. Je ne comprens pas que S. A. puisse pourtant en faire ailleurs pour voir la fin de ses affaires Allemandes, mais il semble que Mr. de Gronsfeld voudroit que le Prince ne fit des avances qu'à Paris.

Le Général Cornabé a dit à Mr. de Larrey, qu'il étoit persuadé que la conspiration de l'année passée n'étoit qu'une invention du Comte de Gronsfeld. Il m'a aussi dit la même chose et aussi que Mr. de

[1]) N. N. Klefeker.

[2]) R. Colloredo.

Crousaz [1]), qui a été longtems à Amsterdam pour cette affaire, depuis que Mrs de Wartensleben, Gersdorf et Muisson n'y étoient plus employez, étoit du même avis, n'ayant jamais pu découvrir la moindre apparence de vérité à aucune partie de l'histoire, non plus qu'au prétendu assassinat de Bühla, dont il s'est beaucoup informé sur les lieux mêmes.

Le 30.

M^r. de Larrey, étant chez M^r. de Back, celui-ci lui dit que pour pouvoir conférer avec le Prince, il faudroit qu'on commençat par poser des principes de politique fixes et les mettre par écrit, afin que si quelqu'un, en donnant son avis dans une conférence, s'écartoit du système qu'on auroit mis sur le papier, on put lui dire: „Mijnheer, dat is buyten 't boekje." Je ne sai comment il s'est trouvé aujourd'hui en humeur de suivre le système présent d'alliance avec la Maison d'Autriche et l'Angleterre.

Le 2 Sept.

M^r. de Larrey vient de passer une couple de jours avec M^r. de Gronsfeld à la campagne chez M^r. Hasselaar. Celui-ci a entretenu M^r. de Larrey sur les remèdes à porter au commerce. Il étoit assez d'accord avec lui. Il dit que les plus grandes difficultés viendroient des Amirautés, et lui demanda quels marchands il consulteroit à Amsterdam. M^r. de Larrey lui nomma Mrs Hope et Marselis [2]). M^r. Hasselaar l'interrompit d'abord pour lui dire de prendre garde à Hope et de s'en méfier,

[1]) Le capitaine N. de Crousaz.

[2]) Peut-être Th. Hope et J. van Marselis, qui, en 1750, furent nommés représentants du Prince dans la Compagnie des Indes Orientales. *Ned. Jaerb.* 1750, p. 720. *Elias, De vroedschap van Amsterdam.*

parce que c'est le plus grand coquin d'Amsterdam. Ceci se passa en présence de Mr. de Gronsfeld, qui a été le protecteur de Mr. Hope. La bourse d'Amsterdam est de l'avis de Mr. Hasselaar.

Le 13.

Mr. de Larrey alla de bonne heure chez Mr. de Twikkel, où il devoit souper. Ils eurent une longue conversation ensemble, dans laquelle, entr'autres beaux propos, Mr. de Twikkel tint celui qui suit: „Il est „permis à présent dans ce païs-ci d'être Autrichien et „Anglois tant que l'on veut, mais il n'est pas permis „d'être François. Il est bon," continua-t-il, „que tout „le monde ne pense pas ainsi dans le Conseil du „Prince. Mrs de Gronsfeld et de Back ne sont pas de „cet avis." (Mr. de Back, dat is buyten 't boekje).

LETTRE CLVII.

Le Prince d'Orange à Van Iddekinge. Réorganisation de la justice en Groningue [1]).

—

's Hage, den 13 Sept. 1749.

WelEdelGestrenge Heer!

De monstering van d'Ommelanden op het point zijnde van voltrocken te worden en vervolgens eenige der Heeren Commissarissen door mij naa de provincie van Stad en lande gezonden, op haar vertrek staande om mij verslag te doen van hare verrigting en door

[1]) Cf. *J. E. Heeres, De wijzigingen in den regeeringsvorm van Stad en Lande in de jaren 1748 en 1749* (1885); du même auteur: *Stad en Lande onder de regeering van Willem IV*, dans *Nijhoff's Bijdragen*, 3e série, t. IV. *J. A. Feith, De praktijk van het reglement reformatoir* etc., dans *Nijhoff's Bijdr.*, 3e série, t. V.

mij herwaards ontbooden zijnde om met haar over het reglement en verdere saken de provincie concernerende te spreken, heb ik gedagt wel te doen van aan haar te recommanderen van, alvoorens sig nae mij te begeven, met U.W.E.G. te spreken over het werk van het Hoff van justitie. Ik houde mij gepersuadeert, kennende U.W.E.G. billijke en patriotique wijze van denken, dat U.W.E.G. met mij zal overéénstemmen dat ik maar halff werk tot redres der abuizen in de provincie zoude gedaan hebben, indien ik onder anderen ook niet ernstigh bedagt was om de regtspleging en het gansche werk van justitie, dat één der sekerste steunsels van het landt is, in den grondt aan te tasten, te verbeteren en te herstellen. Als ik zoo spreek en dus meen, dat het noodig is dienaangaande verandering te maken in de hoofdmannencamer en die nae de forme van een Hoff van justitie in te schikken, is mijne gedagten geensints van het te schoeijen nae de wijse van u naburige provincie, maer wesende het onderscheid tussen de stad van Groningen en die van Vrieslandt, welkers steeden maer neederregters zijn, ben ik van opinie dat op een wijze, bestaenbaer met het aenzien en met het nut en voordeel der ingezetenen van Groningen, dat Hoff off die Camer op den voet van de Hooven alhier zoude kunnen worden ingerigt, en die Heeren sullen U.W.E.G. daaromtrent opening van saken kunnen geven. Ik hoop dat U.W.E.G. dit zal aanzien als een gevolg van die agting en dat vertrouwen dat ik, seedert dat ik U.W.E.G. heb leeren kennen, in U.W.E.G. heb gesteld, en dat U.W.E.G., mij deszelfs aloude sentimenten continuerende, verzekerd zal zijn van de hartelijke genegentheid, waermede ik ben. . . .

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

CLVIII.

Journal de W. Bentinck. O. Z. en W. van Haren.

—

Vienne, Oct. 17 1749.

Le plan de O. Haren étoit l'année passée de régler tous les points litigieux entre la Cour de Vienne et la République à Aix la Chapelle, avant de traiter avec la France, c'est à dire en d'autres termes, il vouloit disputer et montrer la dissension entre les amis en présence des ennemis et fournir à ceux-ci l'occasion de prendre parti entre nous ou de nous brouiller d'une façon irréconciliable, d'être arbitres de nos différents et d'en profiter pour arranger tout selon leur propre convenance au dépens de la nôtre. La rancune de O. Haren contre la Maison est fondée je ne sai sur quoi, à moins que ce ne soit sur l'envie de me contredire, à cause que dans toutes les occasions j'en ai soutenu le parti, mais le fait est ainsi: Jusqu'à l'année 1743 il avoit été très zélé dans le système, que je soutenois aux Etats Généraux et qu'il soutenoit lui-même au Conseil [1]) et dans les conférences, mais M^r^. van der Heim [2]), qui ne l'estimoit pas et qui ne pouvoit souffrir ses manières, ne voulant pas s'ouvrir à lui ni le faire son confident, comme O. Haren le vouloit, celui-ci piqué se lia au Conseil d'Etat avec Van der Hoop, Rosendael et toute cette clique et s'opposa à la marche des troupes en Allemagne et en général à tout ce qui avoit été emporté contre Amsterdam et Dort [3]) par ceux du parti, que O. Haren avoit soutenu jusqu'alors, ou qui étoit imposé par eux. Comment il a fait pour concilier ces liaisons avec

[1]) Conseil d'état.

[2]) Ant. van der Heim, conseiller-pensionnaire de 1737 à 1746.

[3]) Cf. *Wagenaar,* XIX 348—398.

son prétendu attachement au Prince, c'est ce que je n'ai jamais compris, non plus que la confiance que la Prince a paru avoir en lui et l'accès qu'il lui accordoit, nonobstant que le Prince n'estimat en rien son caractère moral et le reconnut pour intéressé et peu véridique, et malgré la grossièreté et rusticité de ses manières, dont le Prince étoit choqué et se plaignoit. Ce fut là l'époque de notre refroidissement, dont j'ai trouvé depuis à propos de faire une brouillerie ouverte, pour ne lui pas fournir occasion de se faire honneur à dépens de ses liaisons avec moi et de me faire des niches sous une apparence d'amitié. Son frère W. Haren a été toujours zélé pour le soutien du système qui lioit la Maison d'Autriche avec les P. P. M. M.[1]), et pour l'exécution littérale des traités, mais cela d'une façon subordonnée à son attachement pour le gouvernement d'alors sans chef (ou, pour mieux dire, sans tête). W. Haren s'étoit publiquement déclaré contre le gouvernement Stadthoudérien et nommément contre le Prince d'Orange, qu'il décrioit en vers (Friso)[2]) et en prose (une lettre écrite à Mr. d'Obdam)[3]). N.B. Cette lettre est tombée entre les mains du Prince[4]).

[1]) Puissances Maritimes.

[2]) Cette interprétation du poème est assez curieuse.

[3]) J. H. van Wassenaar, seigneur d'Obdam, garde du sceau de Hollande depuis 1737, mort en 1745.

[4]) W. Haren et sa famille devoit tout au Prince et à sa Maison. S'étant amouraché d'une femme de chambre de la Princesse, nommée Charle, fille d'un horloger, de dix ans plus vieille que lui, il l'épousa. La Princesse fit difficulté d'accorder à la nouvelle Mad. de Haren les honneurs qu'elle se croyoit (en droit d'exiger) et qu'elle exigeoit avec hauteur. W. Haren prit parti pour sa femme, rompit avec la Princesse et commença à se déchainer contre le Prince et la Princesse. (Note de W. Bentinck). Pour O. et W. van Haren, cf. *Van Vloten*, *Leven en werken van O. Z. et W. van Haren.*

Il étoit à cet égard là du même parti que Mr. d'Obdam, et depuis la mort de celui-ci jusques à la révolution en 1747 W. Haren a flotté entre les deux partis, sans qu'on aye pu proprement juger duquel il étoit, et sans avoir la confiance de l'un ni de l'autre, tantôt lié avec Rechteren [1]), tantôt opposant Rechteren avec chaleur. Il n'étoit pas bien non plus, à ce qu'il paroissoit, alors avec son frère O. Haren, qui de son côté trouvoit mauvais que W. Haren ne voulut pas céder aux impressions, que le cadet vouloit donner à l'aîné, et qu'il ne fut pas toujours prêt à régler ses mouvements aux Etats-Généraux sur ceux de son frère au Conseil d'Etat. A la révolution (mais avant l'arrivée du Prince à la Haye) W. Haren fut envoyé à l'armée. Cet envoi fut résolu dans une conférence secrète où j'étois, mais je ne me remets pas à présent précisément le sujet particulier, pour lequel cet envoi eut lieu [2]). Je le retrouverai dans les régistres des Etats Généraux. Et il fut d'autant plus prêt à se charger de cette commission, que son absence le garantissoit de l'embarras, où il se seroit trouvé à l'arrivée du Prince comme Stadhouder de Hollande. Cette commission a continué jusqu' à la fin de la guerre. W. Haren a trouvé moyen de se rendre agréable au Duc de Cumberland et au Maréchal Batthyany. Je ne sai ce que ce dernier en pense, mais le Duc de Cumberland me dit à Eijndhoven que W. Haren étoit un fou, mais un bon fou. Outre la raison que je viens de dire pour laquelle W. Haren étoit bien aise d'être absent de la Haye, il y en avoit une autre que j'ai apprise depuis, c'étoit l'état délabré de ses finances

[1]) Probablement R. B. R. van Rechteren de Gramsbergen, député aux Etats Généraux pour la province d'Overysel et adversaire du régime Stadhoudérien.

[2]) Cf. n°. XIV.

et il étoit bien aise de vivre et de figurer gratis. Cette dernière raison l'a rendu dépendant de son frère cadet, avec qui il s'est raccommodé et qui, ayant avec succès étudié l'art de faire venir l'eau à son popre moulin, étoit aussi l'homme qu'il falloit pour faire vivre et briller W. Haren. Pour en venir à bout il failloit commencer par raccommoder W. Haren avec le Prince d'Orange et avec la Princesse. Cela s'est effectué, je ne sai comment, mais W. Haren a reparu journellement à la Cour; sa femme a été admise, je ne sai comment, et lui est impatronisé jusqu' à être de toutes les petites parties de plaisir. L'Envoyé de la République en Suède étant venu à mourir, ce poste fut jugé convenable pour W. Haren, parce que [1]....

LETTRE CLIX.

Gronsfeld à W. Bentinck. Situation des affaires de la République, surtout à Amsterdam.

La Haye, ce 24 Oct. 1749.

Monsieur.

Monsieur votre frère ayant dit que vous souhaitiez de savoir comment vont les affaires, surtout à Amsterdam, je romps la résolution que j'avois prise de ne vous en écrire que lorsqu'il arriveroit quelque changement considérable. Je commence par la taxe. On a payé passablement bien au commencement; mais comme cela ralentit de plus en plus, il faudra en venir en peu à contraindre les plus aisés. On ne voit pas qu'à Amsterdam le payement se fasse plus ou moins mal qu'ailleurs; l'amnistie y produit, de même que dans

[1]) Bentinck n'a pas achevé la note.

les autres villes, un bon effet. Je crains seulement que la foiblesse de plusieurs baillifs, que l'on connoit, n'encourage les mal-intentionés à entreprendre de nouveau contre la tranquilité publique. Nous n'avons pu, jusques ici, venir à bout de saisir aucun des complices de la conspiration [1]), quoique nous ayons su pendant plus de neuf jours qu'ils étoient à Amsterdam. Si nous ne réussissons pas entre ce tems-ci et la prochaine séance ordinaire de L. H. et Gr. Puissances, il faudra se borner à décontenancer les auteurs du complot par une publication qui mette les têtes de ces malheureux instrumens à prix, ce qui relèvera au moins le parti du Prince et fera peut-être aussi, que l'un pardonner (pardonné?) l'autre intimidé se trahira lui-même par ses démarches.

Ce qui m'intrigue le plus est l'affaire du conseil de guerre d'Amsterdam [2]). Les pièces de la célèbre (cause) de Gellinck et de Vaster sont entre les mains de neuf Messieurs, à la tête desquels se trouvent Katwijk et le président Van Hees [3]), pour servir S. A. S. de leurs considérations et avis. Si au bout du compte on ne voit (veut?) pas oser et si l'on barguigne au lieu de ajuster deux chefs, dont on soit sûr, à la tête de ce conseil, on ne retrouvera jamais l'occasion d'occuper le terrain qu'il a à Amsterdam. La Princesse est absolument de mon avis et le Prince n'a pas le front de nous contredire, mais hors de là et de M. le C. Charles Bentinck, tous barguignent; M^r^. Steyn moins parce qu'il n'apperçoit pas l'importance de la chose, que parce qu'il appréhende que le Prince ne se donne un démenti. M^r^. de Back est découragé et dégoûté.

[1]) Cf. Journal de Ch. Bentinck, le 16 Sept. 1749, sqq.

[2]) Cf. Journal de Ch. Bentinck, le 3 Avril 1750.

[3]) H. van Hees, président de la Haute Cour de justice.

S. A. S. a parlé à Mr. Denicke [1]) du désir qu'il a d'engager le Prince Louis, et Denicke en a écrit à ce Prince, qui d'abord a fait répondre d'une manière à laisser tout espérer, mais depuis il est venu des lettres, que Denicke (qui m'a rendu exactement compte de tout ce qui s'étoit passé entre notre Prince et lui) m'a fait voir et qui, quoique obscures au reste, décident que la chose n'est pas faisable. Je crois y découvrir que l'Impératrice-mère [2]) s'oppose à la chose, ainsi je vous prie de gagner cette Princesse, qui a toujours été fort portée pour la Maison de Wolfenbuttel.

Mrs Suasso et d'autres honnêtes gens vous font leur complimens; vous sçavez ce que cela veut dire. J'apprens que le voyage, que le Prince avoit résolu de faire pour Assen, Groningue et Leeuwarde, pourroit bien n'avoir pas lieu. Je me presse de signer cette épitre et de vous supplier de ne pas rendre votre séjour à Vienne plus long qu'il ne faut absolument. Je suis jusqu'au tombeau tout à vous.

GRONSFELD.

LETTRE LCX.

Le greffier Fagel au Prince d'Orange. Visite à M. Caillaud à Rotterdam. Mécontement à cause de la „collecte" des impots [3]).

Hage, den 18 November 1749.

Doorlugtigste Furst en Heer.

Ingevolge van de ordres van U. H., ben ik voorleeden Saterdag geweest te Rotterdam, alwaar ik een uur conversatie heb gehad met den ouden Heer

[1]) Nic. Deneke de Nieulanden, ministre du duc Charles de Brunsvic-Wolfenbüttel (frère du Prince Louis) à La Haye.

[2]) Elisabeth Christine, née Princesse de Brunsvic.

[3]) Cf. *Wagenaar,* XX, 338.

Caillaud [1]). Dit is een man van tagtig jaar, maar die nog seer present van geest is en dagelijksch allerhande menschen spreekt en correspondentie heeft in de voornaamste steeden van Holland. Hij heeft mij ampel onderhouden over de introductie van de gemeene middelen bij weege van collecte en gesegt, dat men in 't generaal seer te onvreede was over alle de nieuwe ordonnantien, de een op de ander volgende, en alle meer beswaarende als de oude; dat het ondoenlijk was die te executeeren in een land van commercie en dat die alleen goed waren om Fiscaals en Baljuwen te verrijken; dat men in Rotterdam met geen koopluiden daarover had geconsulteert; dat men seer kwalijk sprak van den Heer van Weesel en den Financier Kersseboom, en dat men tot een ander plan soude moeten koomen en namentlijk tot dat van een belasting, gecalculeert na de huysen, hetgeen na sijn gedagten gemakkelijk was in te voeren. Ik heb daartegen aan hem gerepresenteert, dat het aan U. H. seer verdrietig moest vallen te sien, dat, daar U. H. soo veel moeite heeft genoomen en soo veel attentie heeft gebruikt om alle reedenen van klagten voor te komen, men bij continuatie niet als difficulteiten en swaarigheeden moveert om de plans, die vastgestelt sijn, infructueus te maken. Ik heb hem voorgehouden met wat omsigtigheid dit werk door U. H. is behandelt; hoe dat U H. twee plans heeft laaten formeeren, het een van taxatie en het ander van een collecte van de gemeene middelen, waarvan U. H. de keuse aan de vergadering heeft overgelaaten; hoe dat het laatste door de vergadering eenpaarig is gekoosen; wat

[1]) E. Caillaud, négociant à Rotterdam. Longtemps auparavant il avait été en relation avec le Prince; aux archives de S. M. il y a un „mémoire sur les ports francs par M. Caillaud" de 1727.

recommandatien U. H. heeft gegeeven omtrent het formeeren van de ordonnantien en hoe selfs U. H. nog in de voorleeden week de ordonnantie op de Coffij en Thee, op de gedrukte papieren, waarover wel het meest ongenoegen wierd bespeurt, heeft doen supprimeeren en ook tragten sal de nieuwe belasting op de wijnen geen stand te doen grijpen, daar bijvoegende dat het seer moeijelijk, soo niet onmooglijk soude weesen, om tegenwoordig af te gaan van de methode die bij de vergadering is vastgestelt, en hem versoekende van aan diegeen, met wie hij eenige relatie hadde, de saaken te willen voordraagen, soo als sij waarlijk sijn geleegen en, soo veel mogelijk is, alle verkeerde impressien te willen wegneemen, hetgeen gemelde Heer Caillaud aangenomen heeft te sullen doen, egter de vrijheid versoekende van aan U. H. van tijd tot tijd te moogen berigten al hetgeen hem voorkomt, het sij het favorabel of nadeelig soude mogen weesen. Ik geloof het niet kwaad is geweest dat ik die man een weinig heb tragten neêr te setten, terwijl hij mij voorkomt seer ingenoomen te weesen teegen het plan van de collecte, hetgeen nogtans door de verstandigste luyden het best is geoordeelt en hetwelk nu te ver gevordert is, om eensklaps in duigen te laaten vallen....

H. FAGEL.

LETTRE CLXI.

Caillaud au greffier Fagel. Mécontentement général. Projets financiers. Rapports d'Amsterdam, de La Haye et de Rotterdam.

A Rotterdam, ce 19 Novembre 1749.

Monsieur.

Je suis très reconnoissant de l'honneur que vous m'avez fait de prendre la peine de venir chés moi.

Sy ma foiblesse me permettoit, comme autrefois, de pouvoir me transporter à la Haye, j'y serois bientôt pour avoir l'honneur d'y recevoir vos ordres.

J'ay fait, Monsieur, de sérieuse réflexions sur tout ce que vous m'avés fait l'honneur de me dire et j'ay chargé quelques amis éclairés, plein de zèle pour S. A. S., pour faire connoître les bonnes intentions de cet illustre Prince pour les peuples dans les affaire qui s'agite aujourd'huy, et j'en espère un bon effet.

De mon côté j'en fais de même auprès des personne qui déclame très fort contre le présent Gouvernement; le nombre n'en est que trop grand, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire.

Vous trouverez icy, Monsieur, quelques avis que j'ai reçus de bonne part; ils mérite attention et pour en faire part, sy vous le jugés à propos, au Sérénissime Prince; le tout est soumis à vos grandes lumières.

Il est certain, Monsieur, qu'il y a des gens sous main, qui font tout ce qu'ils peuvent pour alliéner les esprits contre le présent Gouvernement et qui décrie le Prince.

Les Magistrats déposés et leurs amys soufle sans cesse le feu.

Ce qui contribue à ce mal, c'est que, lorsqu'on dit à des Magistrats: „Pourquoi avés vous donné votre „sentiment à des résolution sy contraire au bien „public?", ils réponde malisieusement: „Le Prince „Stadhouder l'a voulu, qui est-ce qui oseroit s'y „opposer?"

Il y a certainement un mauvais parti, dont S. A. doit se méfier et ne pas tems [1]) les écouter. Il convient de se tenir ferme à ceux qui ont contribué à l'heureuse révolution et d'être sur ses gardes contre les autres.

[1]) *tant.*

On ne comprend pas comment M^r^. le Fiscal van Wesel parle avec taut de hauteur aux négociants, comme j'aprens qu'il a fait à plusieurs.

La constitution du Gouvernement demande que l'on écoute les personnes et qu'on les traite avec douceur, comme l'on [1]) fait Messrs. Fagel, Heinsius et ceux qui les ont succédés.

On n'avoit jamais dû mettre au jour toutes ses vieilles ordonnances, qui produisent un sy mauvais effet; il est étonnant qu'on ait suivi une telle méthode, qui soulèvent un chacun.

On craint bien qu'il y a eu en tout cela quelques desseins caché. Peut-estre, Monsieur, que j'auray occasion quelque jour de vous ouvrir mon coeur sur mes craintes et sur celles que d'autres zélés serviteurs ont sur l'avenir. Dieu veuille conserver l'illustre Prince.

Des personnes très éclairée craigne, comme moy, qu'il ne sera pas possible d'établir le système de faire payer les accès [2]) par collecte, mais j'espère, Monsieur, que la personne, dont j'ai eu l'honneur de vous parler, donnera des ouvertures d'un plan très solides, propres aux tems critiques où l'on se trouve. Cette personne a de grandes lumières et sy on luy donne quelque encouragement, j'ay lieu de croire qu'elle pourra estre d'un grand secours pour le rétablissement des finance. J'ose prendre la liberté de vous prier, Monsieur, de la recommander à Monsieur le Conseiller Pensionnaire.

Je proposay au S^r^. Levy, qui est la personne dont je parle sy-dessus, si l'on ne pourroit pas procurer au Sérénissime Prince, par la lotterie proposée au Seigneurs Etats de Hollande [3]), douse à quinse cent mille florins? Voicy, Monsieur, ce qu'il m'a répondu:

„A l'égard de l'un et demi million pour ce cher

[1]) *ont.* [2]) *accises.*

[3]) *Resol. Holland,* le 19 Déc. 1749, le 23 Avril 1751.

„Prince, il m'est fort aisé de luy procurer cette somme „par la lotterie, sans faire tord aux Etats, ny au „public et sans qu'il en coûte rien à S. A. S., mais „il convient de luy en faire la proposition par quelle [1]) „personne de confiance, pour que nous puissions faire „le convenable. Je vous laisse ce soin-là."

J'espère, Monsieur, que vous vouderés bien prendre la peine de faire part de cette ouverture à Monseigneur le Prince et que l'on puisse avoir sa réponse au plus tôt. Cette Lotterie est dans des principes solides et des plus favorable au Souverain et sans perte pour le public; il n'a jamais rien paru de tel, c'est l'assurance que je vous en donne. Comme je me flatte que les souverains de cette Province sans [2]) serviront, après cela on fera quelque bon projet pour mettre au large le comptoir de la généralité.

Je vous supplie, Monsieur, d'avoir égard à mes bonnes intentions et d'excuser les défaut de ma lettre....

ETIENNE CAILLAUD.

Extrait de lettres écrites par de zélés sujets pour le Gouvernement présent.

D'Amsterdam, ce 16 Novembre 1749.

Les murmures sont grands à Amsterdam sur les ordonnances, aussi bien que dans les autres villes, et encore ne savons nous pas le plus mauvais, qui est l'article des marchands de vin et des brasseurs et dont on ne veut pas entendre parler ici, et le découragement et le murmure sont généraux, mais tout cela n'est rien au prix de ce que l'on apprend dans les maisons des amis des régens déposés, comme je l'ay fait avant hier et que je le feray encore aujourd'huy; tout ce qui se résoud tent à rendre par le système le Sérénissime Prince et le Gouvernement présent odieux.

[1]) *quelque.* [2]) *s'en.*

On fait courir le bruit, et c'est sans doute à faux, que S. A. S. ne tient pas toujours sa parole; il y a sans doute en cela un mistère; des régens, dit-on, s'en plaigne. On regarde comme la plus grande sûreté d'un Gouvernement que les Princes et leurs Ministres tiennent leur parole inviolablement à un chacun.

On entendra dans peu de grandes plaintes contre notre Compagnie des Indes.

De la Haye, ce 16 Novembre 1749.

Il est sûr que le renouvellement des ordonnances ne sont pas gouttées à Amsterdam, ny à Rotterdam, ny ailleurs; elles font partout beaucoup de bruit. Bien des gens à Amsterdam doute qu'on passe outre, c'est à dire que du moins on n'enbrassera pas les idées de Mr. van Wesel. On déclame déjà fortement contre luy, etc. Je ne sçay ce qui en arrivera dans la suitte, mais il se fait deçà à haïr.

On dit beaucoup de bien de Monsieur le Conseiller Pensionnaire, qui passe pour un Seigneur de probité et qui a de bonnes intentions, beaucoup de bon sens et de la droiture.

A Rotterdam, ce 19 Novembre 1749.

Des marchands de vins de cette ville sont allés à la Haye et ont parlé à Mr. le Fiscal van Wesel, qui les a mal reçus; il les a appelés fraudeurs des droits de vin. Ils ont voulu se justifier, mais il leur a imposé silence avec hauteur et ils se sont retirés très mécontents. Ce bruit est général dans la ville et on murmure et on crie contre Mr. le Fiscal, ainsy que contre Mr. Kersboom, les accusant d'être les auteurs du système présent, que l'on regarde comme une inquisition; ce sont les termes dont on se sert.

Ce qu'il y a de triste, c'est que l'on s'en prend aussy à S. A. le Prince Stadhouder, et on dit qu'il a donné son approbation à la publication de ses ordonnances, etc.

Il est certain que l'on auroit pu se dispenser de publier toutes ses ordonnances qui soulève tous les esprits; il auroit falu suivre une méthode plus convenable et plus abrégée pour l'introduction du nouveaux système, il falloit se contenter de donner un bon placard et des instructions convenables aux colecteurs, et par une telle méthode on auroit évité un mécontentement presque général par la vue de tant d'ordonnances, dont la pluspart sont impraticable.

Il est étonnant qu'on n'ait pas consulté de bons négociants, avant d'avoir fait publier ces ordonnances, dont quelques unes vont à la totale ruine du commerce. On soutient qu'il ne sera pas possible d'établir le système de Mr. van Wesel.

Dieu veuille faire cesser les murmure, et il faut espérer que par des ménagemens de douceur on calmera l'agitation des habitans de cette province; c'est ce que je souhaite ardemment pour la gloire du présent Gouvernement.

LETTRE CLXII.

Charles Bentinck au Prince d'Orange. Régence de Delft. Pallardy.

La Haye, ce 20 Novembre 1749.

Monseigneur.

.....J'ai eu une visite, il y a quelques jours, Monseigneur, de Mr. Hogeveen [1]) de Delft, qui m'a dit que Mr. van Hulst [2]) ne se mêloit plus d'aucune affaire comme échevin, de sorte qu'il s'imagine qu'il a dessein de quitter la magistrature deux ou trois jours avant le 16 Décembre, afin qu'on n'aye pas le tems d'attendre que V. A. recommande quelqu'un,

[1]) Adr. Hoogeveen, qui, en Janv. 1750, fut nommé bourgmestre de Delft.

[2]) S. van Hulst, échevin de Delft.

et que par cette ruse ils en puissent mettre un de leur clique; c'est pourquoi Mr. Hogeveen souhaiteroit fort que V. A. voulut lui envoyer un billet fermé, par lequel V. A. recommande Mr. François Boogert [1]), en cas qu'il vienne une vacature avant le 16 Décembre, afin qu'il soit armé contre les finesses du parti contraire. J'ai l'honneur d'envoyer à V. A. le billet qu'il m'a donné [2]), quoique ce ne soit qu'un brouillon qu'il m'a laissé pour ma mémoire, et je supplie très humblement, qu'elle veuille bien me le renvoyer, parce que cela lui feroit de la peine, s'il savoit que j'eusse mis ce papier barbouillé sous les yeux de V. A. Il a mis deux messieurs pour les Gecommitteerde Raden, surquoi je lui ai demandé lequel il croyoit qui valoit le mieux. Il m'a répondu que c'étoit certainement Mr. van Bleiswijck [3]). J'espère que V. A. aura la bonté d'avoir égard aux recommandations de Mr. Hogeveen, et qu'elle ne laissera rien paroître de tout ceci à quelqu'un en Frise, qui y prend peut-être de l'intérêt.

J'ai entendu dire ce soir que Mr. Pallardy [4]) étoit cité au Conseil de guerre. Je ne saurois dire ce qui en est, moins encore puis je parler des accusations qu'on pourroit avoir contre lui; ce ne sera pas moi, qui prendrai son parti s'il est coupable, quoique je sois si fort de ses amis, mais je ne puis oublier un mot, que V. A. me dit l'été passé dans son cabinet au bois: que ces Messieurs (en parlant de Mrs Lambrechts et Lannoy) pourroient être sacrifiez à d'autres et même

[1]) Fr. Jansz. Boogert fut élu en Janvier 1750.

[2]) Manque.

[3]) En Janvier 1750 A. B. van der Dussen fut nommé membre des Gecommitteerde Raden pour remplacer m. Abr. van Bleiswijck. En même temps M. Gulielmus van Bleiswijck fut élu échevin de Delft.

[4]) Cf. n°. CII.

à Mr. van der Hoop [1]); ce ne seroit pourtant pas ces deux Mrs là qu'on chercheroit à sacrifier. Mr. Pallardy est l'homme, Monseigneur, c'est lui qui est chargé de toute la haine et de la fureur de la vieille Cabale, qui ne subsiste encore que trop pour nos péchez; c'est à lui qu'ils en veulent, à cause de l'effet que produisit son passage, et c'est à lui, Monseigneur, qui devroit certainement éprouver les effets de la protection de V. A. S. [2])...

C. BENTINCK.

LETTRE CLXIII.

Extrait d'une lettre d'Amsterdam du 24 Novembre 1749, écrite par un zélé serviteur du présent gouvernement [3]).

Je ne n'aperçois pas qu'il y ait quelque chose de relatif à aucun mouvement; il n'y a rien de plus que ce que je vous ai marqué cy-devant.

Il est bien vrai que l'esprit de la mauvaise cabale agit toujours, mais il n'ose pas remuer ouvertement.

[1]) Cf. Journal de Ch. Bentinck, le 10 Sept. 1749.

[2]) Dans une lettre du 23 May 1750 W. Bentinck à son tour recommanda chaudement les intérêts de Pallardy au Prince; enfin, en Juillet 1750, Pallardy fut absout: le 13 Juillet le Prince écrit à W. Bentinck:.... „Je finis par vous féliciter et vous prier de féliciter de ma part le bon Pallardy de la fin de son affaire, qui, après plusiers nouvelles bottes que j'ai poussées au président la semaine passée, vient d'être décidée, j'espère à son contentement, et je me flatte qu' à son retour il le sera aussi du soin que j'aurai de lui faire avantageusement regagner le rang qu'il a perdu".

[3]) Envoyé par Caillaud.

A l'égard des accise par voye de collecte, il semble qu'on s'attend que cela passera d'autant plus, que c'est une affaire résolue et que les représentations qu'on a faites à ce sujet n'ont été d'aucun effet.

Ce système n'est pas approuvé d'aucun bon patriote, et la quantité de monde qu'il faudra employer pour parvenir à faire payer tout le monde, surtout dans une grande ville comme la nôtre, absorbera grande partie des revenus et surtout lorsqu'il s'agira d'empêcher la fraude.

On auroit bien pu, sy l'on avoit voulu se bien entendre, suivre tout autre système que celui d'apprésent, mais on s'est laissé aveugler par les gens de mauvais conseils, qui, sous prétexte de bons patriotes, n'aspirent qu'après un bouleversement total dans le Gouvernement de la République, ce qui pourroit bien arriver dans la suite du tems, sy Dieu n'y met la main et qu'on n'y remédie.

Il s'en faut beaucoup que le cher Prince soit servi bien. On se trompe en bien des choses et sa grande bonté pourroit bien luy être nuisible. On le charge de tout, soit bien, soit mal; selon le mauvais raisonnement de bien des gens rien ne se fait dans le Gouvernement que du consentement et de l'aveu de S. A. S.

On est bien aise que la taxe sur les cent florins de droits d'entrée par tonneaux de vins de France n'aura pas lieu, non plus que celle du thé et du caffé.

Ce n'étoient que des mal-intentionnés qui en avoient donné la première idée, et aujourd'huy ceux-là en donne toute la faute à quelques uns des principaux de votre régence, ce qui n'est pas, car nous savons de source que c'est le Magistrat d'Amsterdam, qui en a fait la proposition dans les Etats d'Hollande.

C'est ainsy que le monde est fait. S. A. S. fera,

comme nous l'espérons, attention à tout et évitera les pièges qu'on luy tent pour luy faire perdre la confiance et l'amitié des peuples.

On ne parle plus du pauvre Rousset que du Prétendant, desquels on ignore les lieux de leur résidence.

CLXIV.

Le greffier Fagel au Prince d'Orange. Caillaud. Rapports.

Hage, den 9 December 1749.

Doorlugtigste Furst en Heer.

Het is mij seer aangenaam geweest uit U H^ds hooggeëerde missive van den 2^n deeser te vernemen, dat U H. geapprobeert heeft hetgeen ik aan Caillaud heb geschreeven. Ik heb seedert een brief van hem tot antwoord bekoomen, die ik de eer heb hierneevens in originali aan U H. te senden en waaruit U H. sien sal, dat hij wat in verleegendheid is gebragt. Het schijnt dat hij de calumnie, die in de brief van Amsterdam vermeld stond [1]), wil doen aansien als een van de meeningvuldige calumnien, die de vijanden van U H. debiteeren.... Ik geloof dat hij in het toekoomende sig wel wagten sal van met diergelijke projecten [2]) weer voor den dag te koomen en dat hij thans wat minder ingenoomen sal weesen teegen 't plan van de collecte, nadat ik op die materie hem in 't breede heb onderhouden. Het bijgevoegde feuillet heeft hij mij gesonden, voor dat ik deese laatste brief heb ontfangen....

H. FAGEL.

A Rotterdam, ce 6e Décembre 1749.

Monsieur.

Je viens de recevoir l'honneur de votre lettre du 5 de ce mois. C'est avec une vive douleur que je vois, Monsieur,

[1]) p. 480. [2]) p. 478.

que S. A. S. n'a pas été contente de deux articles, qui se sont trouvés dans les lettres, que j'ay eu l'honneur de faire passer par vos mains et que vous avés envoyé à S. A. S.

Le premier est de ce que cet illustre Prince a trouvé mauvais que en certaines occassions S. A. S. manquoit à sa parole, mais on remarque en même temps que ce n'étoit pas la seule calomnie qu'on publie contre S. A S. Ces ennemis, qui ne sont qu'en trop grand nombre, publie une infinité de chose contre cet illustre Prince, dont les bons Patriotes prennent la deffence avec raison.

J'ai cru, Monsieur, bien faire de raporter le bien qu'on dit, mais particulièrement le mal, ainsy que vous et moy, Monsieur, en sommes convenus, que cela étoit plus utiles à savoir que le bien.

C'est ainsy, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, que jan [1]) ay usé du temps du Stathoudérat du Roy Guillaume, d'immortelle mémoire, sans en avoir été repris, mais mes intentions ont été celle à cet égard d'un zellé serviteur de S. A. S.

Quand à l'introduction des fermes par vois de colecte, on a raporté, Monsieur, tout ce qu'on en dit, cela va encore plus loin, il y en a pour verser des larmes; tous les bons patriotes en sont affligés par la crainte des suites.

Je sçais, Monsieur, qu'il y a un chemin pour s'en plaindre; aussy ay je lieu de croire qu'on le suit, et il n'est pas à douter ou l'on aura égard aux représentations qui sont justes et équitable.

Je sçay, Monsieur, par expérience que M^r^. le grand Pensionnaire Stein travaille fort pour le bien public, et je prie Dieu de tout mon coeur qu'il veuille bénir les soins qu'il prend pour la chère Patrie. On se loue fort de ce premier Ministre, de ses bonnes intentions et de son affabilité à écouter un chacun.

Vous ne devés pas douter, Monsieur, que vu mes principes qu'en toutes rencontres j'ay soin et par mes amys d'apuyer par des raisons solides les intérêts de S. A. S. et de son juste gouvernement.

[1]) *j'en.*

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien faire connôitre à S. A. mes bonnes intentions pour le service de cet ilustre Prince, ainsy que j'ay eu l'honneur de vous le dire de bouche, ce que je vous confirme par celle-cy, et soyés persuadé quand [1]) toutes rencontre je feray mon devoir comme un zélé serviteur du présent Gouvernement. J'ay . . .

ETIENNE CAILLAUD.

Cequi suit mérite attention.

A Amsterdam, ce 1r Décembre 1749.

On paroist icy extrêmement embarrassés pour venir à bout de faire payer ceux qui n'ont encore rien donné pour la Taxe de l'année courante. Le nombre de ceux qui n'ont pas payé est fort grand dans cette ville. On menace d'exécution ceux qui ne voudront pas payer, cependant on ne croit pas qu'on en vienne à cette exécution.

J'ai parlé icy à une personne notable sur cet article, elle m'a dit qu'on devoit délibérer sur cela pour voir les derniers moyens qu'on prendroit, mais qu'il doutoit fort qu'on en vint à une exécution générale de tous ceux qui n'ont point encore payé; que si tant étoit qu'on exécutat quelqu'un, ce ne seroit que quelques matadors opiniâtres que nous avons ici; que l'exécution de ceux-ci intimideroit le reste de ceux qui n'ont point payé; on en profiteroit en les obligeant à porter leur argent, mais que si au contraire ils restent dans l'intention de ne payer que ce qu'ils se sont taxés eux-même, on se contenteroit de recevoir leur argent qu'il porteront, car on n'oseroit pas exécuter tant de monde sans s'exposer à un nouveau trouble; c'est là l'opinion de bien des gens dans l'état critique où se trouve les affaires de la République.

Car il est certain que l'ancien système a actuellement un très puissant parti, qui influe dans bien des choses, lequel ne demanderoit pas mieux que de voir un bouleversement général.

Tous ceux, qui se disent zélés pour le Prince, ne le sont

[1]) *qu'en.*

la pluspart qu'en apparence. Si le bon parti n'avoit pas eu le dessus dans ces derniers événemens, bien de ceux, qui l'ont embrassé pour se sauver, auroient agi contre et seront toujours disposés à le faire, si l'occasion s'en présentoit.

Je me trouve quelquefois dans de certaines compagnies où on ne se méfie pas de moy, où j'entens des choses qui me persuade de ce que j'ay l'honneur de vous dire.

On commence à murmurer ici du sistème qu'on veut suivre pour lever les impôts l'année prochaine. On dit que quelques villes font de fortes représentations sur cela.

Plusieurs se flatte que tout le dit plan des dits impôts sera réfondu en entier; tout autre sistème qu'on suivera à l'avenir sera toujours meilleur que celuy qu'on a voulu suivre jusqu' à présent.

A Rotterdam, ce 2 Décembre 1749.

Il y a toujours une grande fermentation dans notre ville sur les ordonnances nouvelles, ne dessemplit [1]) pas de monde, qui viennent faire des représentations. Nos Magistrats tiennent encore bon contre la dernière ordonnance des vins, qui, si elle passoit, entraineroit indubitablement la ruine de cette ville.

On est très persuadé qu'il y aura du désordre ici les premiers jours de l'année qui vient.

Aussitôt que l'ordonnance sur le sceaux a paru, un chacun s'est soulevé contre. Il falloit avoir laissé les choses à cet égard comme elles étoyent, sans y faire des changemens, qui ne serve qu'à embrouiller les affaires. C'est ainsy qu'on parle contre l'auteur d'un tel système, etc.

[1]) Probablement: l'hôtel de ville ne se désemplit pas.

LETTRE CLXV.

Gronsfeld à W. Bentinck. Il faut que Bentinck revienne.

—

La Haye, le 14 Mars 1750.

.....Je vous écris aujourd'huy principalement afin de vous conjurer en ami, qui ne se départira jamais de ce dont vous êtes convenu avec luy, de ne plus différer votre retour à cause des fâcheuses suites, qu'une plus longue absence pourroit avoir par rapport aux affaires. Celles de l'Union pourroient, puisque Mr. votre Frère y tient la main, moins exiger votre retour que ne le font celles de la Province, où vous savez que bien des choses ne peuvent s'exécuter sans vous, et en général votre présence y est absolument requise et un plus long retard expose vos amis au danger d'être écrasez sous le faix des affaires....

CLXVI.

Note de Ch. Bentinck. Conférence sur le commerce.

—

Conférence tenue le 11 Sept. 1750 chez le Pensionnaire entre le Pensionnaire, le Greffier, M. de Back, M. de Larrey et moi.

Après la lecture de quelques papiers remis par le Fiscal Bisdom [1]) à Mr. de Larrey, on a examiné premièrement les mesures à prendre à l'égard de la négotiation avec la France, et on a été d'accord qu'il falloit s'en tenir à la décision faite chez le Prince le 28 Août.

[1]) Jac. Bisdom, fiscal de l'amirauté de la Meuse.

On est ensuite venu aux mesures à prendre à l'égard du commerce en général. On est convenu qu'il falloit établir un port franc ou transit et revoir la liste des droits d'entrée et de sortie; quant à la méthode, le Pensionnaire a demandé à Mr. de Larrey son avis, qui étoit que, vu le détail de cet ouvrage, il ne pouvoit guères être fait que par un Conseil de commerce; que l'établissement de ce Conseil étant impossible à présent, il falloit y suppléer par une convocation de quatre à cinq négotians. Mr. de Larrey proposa, s'il n'y avoit pas moyen de faire donner un acte de Conseillers du commerce de la part de S. A. à ces négotians, pour les engager à venir s'établir à la Haye, puisqu'il paroissoit qu'il ne suffisoit pas de donner un avis, mais qu'il s'agiroit d'un travail assidu et continuel; qu'après avoir vu l'effet de cet établissement et le fruit qu'on en retireroit, on pourroit le changer en Conseil provincial ou national de commerce ou bien abandonner ces idées, si au bout de quelque tems on n'en receuille point l'avantage qu'on s'en promet.

Mr. de Back rejetta absolument cette idée, alléguant les argumens suivans:

1°. que nos ancêtres avoient poussé le commerce plus loin qu'aucune nation, quoiqu'il n'y eut pas de Conseil de commerce. Pourquoi est-il donc besoin d'en avoir un à-présent.

2°. que le commerce florissoit en Angleterre, quoiqu'il n'y eut point de Conseil de commerce.

3°. que le Prince ne devoit pas donner de pareilles commissions et que cela lui feroit beaucoup de tort.

Mr. de Larrey lui répliqua qu'il étoit vrai que le commerce et la navigation de la République avoient prospéré autrefois, mais que dans ce tems-là les autres nations n'avoient pas les attentions qu'elles ont eues

depuis; que nous n'avions eu alors aucuns rivaux pour ainsi dire et qu'il n'en étoit pas de même à présent; que depuis l'établissement du Conseil Royal de commerce en France et de toutes les chambres particulières de commerce dans les villes, aussi bien que de l'assemblée des Députés du Commerce des provinces à Paris, on avait senti l'avantage de ces établissemens, qui ont considérablement contribué à l'extension de la navigation, des colonies et des manufactures par le nombre infini de bons réglemens qu'ils ont produit; que la décadence étant presqu'entière ici, il falloit un travail continuel pour y remédier et qu'il avoit peine à concevoir la possibilité d'une réussite sans une assemblée permanente, parce qu'il y avoit toujours à travailler; que s'il n'y avoit pas de Conseil de commerce proprement dit en Angleterre, il y avoit quelque chose d'équivalent, par la manière dont les questions de quelque importance étoient agitées et débattues dans le Parlement; que pour le 3me argument il ne pouvoit pas y répondre, parce qu'il ne sentoit pas le poids de l'objection.

Mr. de Back a répondu qu'il croyoit qu'on trouveroit aisément des négotians, qui voulussent se prêter à ce qu'on demanderoit d'eux, sans qu'il fut nécessaire que le Prince leur donnat aucun titre; qu'il lui suffiroit même de penser qu'on l'ambitionat, pour donner l'exclusion à ceux qui auroient une pareille ambition.

Cette dernière période avoit, je crois, pour but d'exclure Mr. van Eys [1]), que Mr. de Back n'aime pas.

Après quelques autres propos, Mr. le Pensionnaire a insisté une seconde fois sur la proposition de Mr. de Larrey, soit en donnant un titre à ces gens (ce qui lui paroissoit sans conséquence), soit sans titre, disant

[1]) Peut-être J. N. van Eys, d'Amsterdam.

qu'il lui sembloit qu'on pourroit et devoit prier M^r^. de Larrey de penser à cette convocation. M^r^. de Back répondit que cela ne valoit rien, mais qu'il falloit s'en tenir à la décision faite chez S. A., et consulter les personnes qui avoient été nommées.

Cette conférence ayant fini ainsi infructueusement, j'ai prié M^r^. de Larrey de me mener chez moi, ayant renvoyé mon carosse. M^r^. de Back me demanda de monter avec de Larrey dans le sien, disant qu'ils me mettroient chez moi et qu'il vouloit dire un mot à M^r^. de Larrey. Lorsqu'ils m'eurent ramené, M^r^. de Back fit un tour de Voorhout avec M^r^. de Larrey. Il commença par demander à celui-ci: „Eh bien, que veulent „dire ces conférences? Tout cela ne signifie rien; il faut „que nous concertions cette affaire à nous deux." Il lui dit ensuite, que la proposition qu'il avoit faite de former ad interim un Conseil de commerce du Prince, n'étoit pas bonne, puisque ce ne seroit qu'une ostentation qui exposeroit S. A.; qu'il ne falloit pas en parler au Prince, parce que S. A. donneroit d'abord dans cette idée; qu'il ne convenoit pas du tout que le Prince y parut; qu'il ne comprenoit pas pourquoi l'on vouloit toujours faire agir S. A.; que c'étoit l'affaire des Ministres et leur devoir; que tout ce qui tourneroit au bien de l'Etat seroit toujours imputé au Prince, sans qu'il se montre; que ceux, qui lui sont affectionés, devoient empêcher ces ostentations, dont on parloit peu avantageusement, nommément de la proposition en faveur des manufactures du païs; que si l'on établissoit un Conseil fixe, on courroit le risque des mauvais choix et que l'on s'ôtoit la liberté de prendre d'autres avis; que ce Conseil seroit ou deviendroit un oracle, dont les décisions seroient inaltérables, au lieu qu'en consultant tantôt ceux-ci, tantôt ceux là, on restoit le maître des directions. M^r^. de Larrey lui répondit, qu'il ne

croyoit pas que cette variation continuelle fut un bien; qu'il convenoit de travailler sur des principes fixes; qu'au reste ce Conseil de commerce n'excluoit ni ne devoit exclure les avis particuliers, qu'on pouvoit demander à des personnes de confiance; que la discussion même des diverses opinions contribueroit à la découverte de la vérité, mais que ce ne seroit guères qu'en entendant cette discussion qu'on pourroit juger; qu'il falloit y assister; qu'il lui avoit souvent été prouvé à lui, Mr. de Larrey, que bien des choses, qui avoient les plus belles apparences, étoient pernicieuses en réalité. Mr. de Larrey conclut pour l'utilité d'un Conseil de commerce, et ils séparèrent demeurant chacun dans son opinion.

Mr. de Back a dit à Mr. de Larrey que son idée est d'établir le port franc, de trouver l'équivalent des revenus de l'amirauté dans les impositions sur la consommation, et de défendre l'entrée de tout ce qui pourroit être nuisible à nos intérêts ou préjudiciables à nos manufactures. Mr. de Larrey lui dit là-dessus que des deffenses pareilles ne pouvoient pas se faire contradictoires aux traités et tarifs de convention, que nous avons avec d'autres nations; que c'étoit une affaire de discussion sur toutes les denrées dans notre tarif et que ce travail est très considérable.

LETTRE CLXVII.

Charles Bentinck au Prince d'Orange. Conférence sur le commerce. W. Bentinck. Le Prince Louis de Brunsvic.

A la Haye, ce 12 Sept. 1750.

Nous eûmes hier matin une conférence chez Monsieur le Pensionnaire, où assistèrent Mr. le Greffier,

M^rs^. de Back, de Larrey et moi. Le Comte de Gronsfeld étoit hors de ville. Il a été question de la liberté à donner au commerce pour le faire revivre, soit en établissant le port-franc ou le transit, et de la manière de régler les affaires de commerce. Je n'entrerai pas dans le détail de la Conférence, parce que je ne doute pas que V. A. n'en soit informee par le Pensionaire et le Greffier et par M^r^. de Larrey. Il faut pourtant que je lui donne connoissance, que je fus fort surpris de trouver M^r^. de Back fort opposé à l'établissement d'un Conseil de commerce et soutenant même que, si V. A. donnoit des titres de Conseillers pareils, cela lui feroit le plus grand tort possible. Il me paroit pourtant qu'il étoit d'un sentiment tout opposé l'année passée, et qu'il étoit d'accord avec mon frère de la nécessité d'un Conseil de commerce. Si les sentimens changent du noir au blanc d'un jour à l'autre, suivant l'humeur dont on se trouve, il n'y a pas moyen de voir jamais la fin d'aucune affaire et il faudra que chacun donne son avis par écrit et signé, crainte qu'il n'en donne un opposé le lendemain.

Je reçus enfin hier au soir des nouvelles de mon frère, dattées du 8 de Brunswyk, où il venoit d'arriver le même matin et comptoit d'en repartir le 11 pour Göhrde et de ne s'y arrêter que le tems qu'on l'y retiendroit pour affaires indispensables. Je prendrai la liberté d'insérer un paragraphe de sa lettre, qu'il n'ait pas encore eu l'honneur d'écrire à V. A. S.:

„J'ai eu ce matin une conversation avec le Prince Louis, qui a remis d'une semaine et d'un jour à l'autre les arrangemens pour son voyage en m'attendant. Il ne peut partir, selon moi, que quand le Prince d'Orange aura fait une démarche publique à son sujet, et cette démarche ne se peut pas faire avant que j'aye concerté avec le Prince d'Orange comment

la chose doit être présentée au public. C'est pour cela que le Prince Louis est resté provisionellement ici, sans rien faire de son côté...."

C. BENTINCK.

LETTRE CLXVIII.

Charles Bentinck au Prince d'Orange. Conduite dangereuse de plusieurs personnes, qui nuisent le Prince.

A la Haye, ce 15 Sept. 1750.

Monseigneur.

Je ne sai, si V. A. approuvera nos considérations et remarques sur la lettre des Directeurs de la Societé [1]) et si elle jugera à propos de les leur envoyer. V. A. les trouvera peut-être un peu fortes, mais il me paroit qu'on ne doit pas répondre avec douceur à un libelle, que l'on a la hardiesse d'addresser à V. A. S. même et dans lequel on jette de mauvaises et malignes aspersions sur votre personne et sur ceux que V. A. a employé, quoique nous n'ayons pas fait un pas dans toute cette affaire sans l'approbation et les ordres même de V. A.

M^r^. van Meel [2]) et ses maîtres, qu'il gouverne, abusent trop grossièrement de la bonté de V. A. d'oser mettre sous ses yeux une pièce pareille, remplie de choses qu'il sait être fausses. Je suis au désespoir, Monseigneur, de voir tous les jours, que ces Messrs ne sont pas les seuls qui en usent de cette manière avec V. A. J'ose dire même que presque tous ceux, qu'elle employe dans les affaires, la trompent de la manière

[1]) La Société de Suriname; la lettre et les considérations manquent.

[2]) J. van Meel, secrétaire de la Société de Suriname.

du monde la plus indigne, ne se servant du crédit qu'ils peuvent gagner sur l'esprit de V. A. que pour avancer la vieille Cabale, qui ne voudra jamais que du mal à V. A. et détestera toujours le Gouvernement présent. Et dans toutes les villes ils n'ont déjà que trop réussi à aliéner l'esprit des peuples de V. A., en rejettant sur elle tous les sujets de plainte qu'ils peuvent avoir; aussi la réponse ordinaire de ces Messrs est: „Wij kunnen Uwlieden niet helpen; wij „hebben daar niet meer in te seggen; de Prins heeft „het zoo geordonneert en die wil het zoo hebben." Ou bien: „Komt gij klagen? Wel, nu hebt gij een „Prins, gaat nu naar de Prins." J'ai eu l'honneur de dire un mot à V. A., avant son départ pour Loo, touchant la ville de Dort. Je prendrai la liberté de lui donner un petit échantillon de la conduite de ses Magistrats: L'impôt sur le seigle et le bled sarasin ayant eté baissé, sur la proposition que V. A. en a fait aux Etats de Hollande, Mrs de Dort haussèrent l'impot de la ville, de manière que le peuple est plus chargé qu'auparavant par la cherté des denrées les plus nécessaires et par rapport auxquelles V. A. a travaillé à le soulager. Je l'ai dit au Pensionnaire, qui m'a répondu qu'il étoit fort nécessaire de mettre ordre à ces abus, d'autant plus qu'il croyoit qu'il s'en commettoit de pareils dans toutes les villes. Tous les autres articles qui me sont parvenus, comme celui-là, étant du ressort de cette province, je les remettrai, si V. A. le trouve bon, à mon frère à son retour.

V. A. S. ne trouvera pas mauvais que je prenne toujours la liberté de lui dire ce que je pense. Je n'ai aucune raison particulière pour souhaiter ni bien ni mal à ceux dont je parle, mais la conduite générale de tous ces gens de tout ordre, qui sont devenus nouvellement et subitement si affectionnés pour V. A.

et sa Maison, pour tirer d'elle tout ce qu'ils peuvent et être mieux en état de lui faire du mal, me donne un chagrin que je ne saurois exprimer, aussi bien que la bonté et la confiance que V. A. met en eux, que je regarderai toujours comme très dangereuses pour le bien public, qui est l'objet pour lequel j'ai toujours tant souhaité de voir V. A. dans les charges où elle se trouve...

C. BENTINCK.

LETTRE CLXIX.

Le Prince d'Orange au Conseiller-pensionnaire. Troubles à Rotterdam.

—

13 Octobre 1750.

U.W.E.G. gelieve mij dan te goede te houden dat ik maer in haest en zoo ik vrees met wat confusie (het hoofd zoo vol zaeken hebbende en deese morgen nog een paer uur aan het revideren van het Geldersche Regeerings-Reglement [1]) hebbende gearbeid) eenige pointen aenraek, nae maete dat mijn geheugen dezelve opgeeft. De zaek daer ik het meeste bekommernisse over heb en, zoo als d'oude griffier Fagel pleeg te zeggen, e e n z w a e r h o o f d over heb, is die van de rusie te Rotterdam, met de collecteurs ontstaen. Ik considereer dat werk zoo delicaet dat men er geen attentie te veel op geven kan, hangende, naest den Goddelijken Zeegen, het wel off kwalijk gaen van onze financien en dus het behoud of den onderganck van het land daervan af. U.W.G.E. heeft te reght in zijn laastvoorige, in antwoord op diegeene waerbij ik

[1]) Cf. *Nijhoff*, *Het Geldersch regeeringsreglement van 1675 en 1750* dans *Nijhoff's Bijdr.*, VII.

aan dezelve d'informatien die ik ontfangen hadde toezond [1]), aengemerkt dat all van den eersten beginne af, doen de deliberatien in de vergaedering waeren aengelegd over de ordonnantien tot de introducerene middelen geconcipieerd, die van Rotterdam in alles de meeste difficulteiten opperden, en U.W.E.G. weet ook nog, hoe dat sij vervolgens, doe het quaestie van de admodiatie aantegaen off van de hand te wijzen was, sij sig soo sterk voor het eerste sentiment verklaarden en daerbij zelfs tot de singulariteit toe geneegen bleeven. Die wijze van denken, schoon de zaaken nog in het vriendelijke geschikt wierden door mijn tusschenkomst, heeft bij de meeste regenten blijven huisvesten. U.W.E.G. weet ook, hoe dat verscheide cooplieden te moede zijn en wat all klagten, waervan verscheidene bij onderzoek gans ongegrond zijn bevonden, teegens de hoofd- en andere collecteurs en opzienders zijn gevoerd gewórden; daervan daen koomt, geloof ik, meestendeels hetgeene wij thans zien gebeuren. Ik wil d'apologie van alle de collecteurs, waervan de meeste mij onbekend zijn, niet maeken, veel minder verdeediging van diegeene die mij mogten bekend zijn op mij nemen, soo sij in haar pligt mogten gemankeert hebben, maer datgeene daer sij in den beginne in geveild hebben daer laetende, is het de vraag of sij, zeedert dat commissarissen in loco zijn geweest en zij gecorrigeerd en gewaarschouwd zijn, aen overtreding off pligtverzuim sig hebben schuldig gemaakt;

[1]) Cette lettre manque. Il y a une lettre du Conseiller-pensionnaire au Prince du 10e Oct., et une autre sans date, sur les troubles à Rotterdam. Pour parler de leurs affaires les collecteurs s'étaient réunis dans la même maison où les gardes communaux avaient fait bonne chère. Ils s'étaient querellés et maltraités. Les lettres du Conseiller-pensionnaire ne donnant du reste rien de remarquable, je ne les publie pas.

soo jae, moeten sij gestrafft, jae zelfs, naer exigentie van saeken, gecasseert worden, maer dat zij daer, zoo wel als in andere steeden, bij elkanderen kwaemen om onderling over de collecten te redeneeren en malkanderen te onderwijzen, is bij de commissarissen zelfs gepreezen geworden; soo zij dat doende egter eenige aanstootelijkheeden hebben begaen, deese of geene gelaedeert of tot rusie aenleiding gegeven, dat is al wederom van een gemakkelijk onderzoek, en, soo jae, mede strafbaar; maar soo de saek anders en soo mogt zijn dat men haar het eerste, met een van haer een schop te geven, heeft aangetast, hoe zeer den officier, die zulx gedaen heeft, zijn comp. burgers en andere de burgerije hebben weeten te animeeren om dat als een gemeene saek op te neemen, is het hard in een vrij landt en daer de justitie behoorde te vigeeren, dat men zulx niet kan voorkoomen met die ongelijk doen en hebben dat, om de zagtste wijze te kiezen, te doen begrijpen of anders te doen gevoelen. Wat men U.W.E.G. van zekere Van der Meer en de Lover [1]) gezegt heeft, ik geloof dat sij haer fouten hebben en ik heb meermaelen zeer tot nadeel van de Lover hooren spreeken; den anderen ken ik meer en heeft zijn gebreeken en ook zijn bekwaamheid; hij weet zedert meer als twee jaer niet beeter of dat ik seer over hem te onvreede ben, maer men heeft die beide geholpen en meer, die in April 1747 op het stadhuis het voorstel tot mijne bevorderingh hebben gedaan of helpen doen; dat is een erfzonde bij veele regenten, die tegens haer burgers of leeden van dien haer in de krop sitt en niet ligt vergeven of uitgewist

[1]) J. Lover, Cf. *Krämer*, *Rotterdam en Amsterdam in 1747 en 1748*, dans les *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.*, XXIII, 425, 430.

zal worden. Daar koomt bij de verdeeltheid tusschen de regenten in die stad, en de Lover is gefoveert door een afgegaan burgemeester, die niet wel met de Heer Meiners [1]) accordeerde; dog hierover mondeling naeder. Ik zal nog maer tot besluit zeggen, dat ik die importante zaek aen U.W.E.G. gewone oplettendheid ten uittersten aanbeveel, niets mij soo teeder in sijn behandeling voorkomende als, aan d'eene kant, dat men de weersin van de Rotterdamsche burgerije tegen de collecten niet vermeerdere en dezelve gaande maake en, aen d'andere kant, dat men ook niet door de collecteurs onverschillig te zien mishandelen, dezelve niet de moed doe verliezen en door wanhoop en gebrek van protectie, als sij sig die niet door misbedrijff onwaerdig maeken, tot nederlegging van haer bediening beweege, omdat soo doende andere afgeschrikt zouden worden om 's lands dienst te willen op sigh neemen en die posten waernemen; hier een gepaste middelwegh uit te denken en te kiezen, hoc opus et labor est. U.W.E.G. zal de lange uitgebreidheid van dit articul verveelen, maer al schrijvende ben ik wijdloopiger geworden als ik eerst dagt en het is geen wonder. De collecten nu, God dank, andersintz vrij wel in train, zag ik gaern bestaan en dat wij niet de dupes wierden van diegeene die het te doen is, hoe het ook met het land gae, om de pagten quovis modo wederom in te voeren. Ik zal het van den avond daerbij laeten....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

[1]) G. F. Meyners, bourgmestre de Rotterdam.

LETTRE CLXX.

Le Prince d'Orange au Conseiller-pensionnaire. Affaires de Rotterdam.

—

Loo, den 19 October 1750.

WelEdel Gestrenge Heer!

Ik heb gisteren middag per bode ontfangen U.W.E.G. brieff van eergisteren [1]) en daaruit gezien wat tussen dezelve en de burgemeesters Meinertz en Sincerff [2]) van Rotterdam is voorgevallen; de animositeit tegen de Collecteurs doorgestraalt zal U.W.E.G. de waarheid van mijn laaste lange epistel bevestigd hebben.

Ik kan wel begrijpen dat die Heeren wat verleegen zijn geweest, toen U.W.E.G. aan haar desselfs verwondering te kennen gaf dat sij mij in het geheel geen kennis van dese zaaken gegeven hadden, en het voorwendzel van mij zoo weinig mogelijk met domestique saken moeijelijk te vallen, is maer een doekje voor het bloeden; want, vooreerst, is dit geen domestique saak, dewijl het indirect tot de collecten zelffs betrekkelijk is en dat de Gecomm: Raden er mede bemoeid zijn; ten anderen, waarvan nu op eenmaal die groote discretie om mij te menageeren? Zij en veele anderen zijn mij meenigmaal omtrent beuzelingen in vergelijking van deese saak komen aanspreeken, en het scheen ordinaris den meesten te doen om mij maar met veel moeite te belaeden. Wie weet of het niet is om mij des te eerder te slijten, maar het is daer niet dat haer de schoen wringt. Het is omdat sij mijn wijs van denken, zoo over de handhaeving der Collecten, als het oeffenen van justitie, zonder aanzien van persoon, te

[1]) Manque.

[2]) W. Sincerff.

wel kennen. Ondertusschen kan die saak zonder mijn tusschenkomst en buiten mij om worden afgedaan. Het zal mij lieff, jae veel aangenaemer zijn, en daer het geheele werk in faiten bestaat, is het, mijns bedunkens, van geen moeijelijk onderzoek en koomt het voornamentlijk daarop aan, off de schepen Meinertz [1]) begonnen heeft met aan Van der Meer een schop te geeven, dan off Oudaen [2]) zonder eenige voorafgaande provocatie de rusie heeft aangevangen; hebben de Collecteurs of eenige van haar de Compagnie burgers gescholden, behoorden sij wel excus te maken en daarentegen de burgers aanneemen van tot het maintien van de middelen telkens des noods de sterke hand te bieden. Ik begrijp niet als te wel de gedagten van den Raed Fiscaal van Wezele, van door mij Commissarissen van het Hoff derwaerts te doen bezorgen. Hoe zoude dat dienen aangelegd te worden? Ik wort nog gecenseert er niets van te weeten, het zoude dan door Gecomm. Raeden tot mijn kennis moeten gebragt en daertoe aenleidinge gegeven worden, en dan staat nog te examineeren hoe het Hoff daerin te pass koomt, want strikt genoomen behooren de Collecteurs onder de judicature in kleine saaken van Scheepenen-Commissarissen en eigentlijk direct onder die van Gecomm. Raden en de burgers van Rotterdam volgens previlegie ter eerster instantie onder de judicature van die van haar wett. Hoe zoude dan het Hoff daarin koomen, ten waere men die saak als aanleiding tot oproer kunnende geven considereerende als zoodanig tot haar bragt. Dit sijn soo eenige

[1]) J. G. F. Meyners.

[2]) Probablement Joachim Oudaen, un des collaborateurs de Van der Meer en 1747. Cf. *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.*, XXIII.

reflexien nae de kortheid van de tijd uit de pen gevloeid, en dewijl ik in het particulier, en de saak in het generaal, voorsigtigh moet behandelt worden, verzoek ik U.W.E.G. het naeder te overweegen en met den Heer van Rhoon, van Catwijk, van Gronsfeldt en zelffs met de Back er over te delibereeren. Ik gedraag mij voor het overige tot mijn brief aen de Griffier en laudeer seer U.W.E.G. judicieuse remarque over het inhouden van de subsidie aan Ceulen en het aan een ander geven....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CLXXI.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Le Prince Louis de Brunsvic. Assemblée des Etats de Hollande.

La Haye, ce 6 Novembre 1750.

Monseigneur.

Je n'ai pas manqué d'aller hier chez Mr. le Pensionaire avec Mr. de Larrey pour rendre compte au Pensionaire de tout ce que V. A. S. m'avoit ordonné de lui dire de sa part; après quoi je me rendis chez Mr. de Back pour lui dire de votre part de dresser une lettre pour les Etats-Généraux pour nommer le Prince Louis Veldmaréchal. Mr. de Back m'a envoyé le projet de lettre ce matin pour le lire, et il m'a paru bon. Je le lui ai renvoyé et je compte que la lettre sera envoyée aujourd'hui à V. A. S. pour être signée et être remise au Président [1]) pour Lundi prochain. Le Pensionaire et moi sommes convenus qu'il seroit à souhaiter, qu'elle put être lue à l'assemblée des Etats-Généraux avant que les Etats de Hollande s'assemblent,

[1]) Des Etats Généraux.

et les Députés de Hollande ne feront aucune difficulté de consentir, surtout Amsterdam et quelques autres membres considérables étant déjà avertis. Ma visite chez Mr. de Back se passa fort bien et sans aucun événement. Il étoit de très bonne humeur et la conversation, qui fut fort gaye, roula sur des généralités....

W. BENTINCK.

P.S. J'ai été très fâché de voir en arrivant chez moi la lettre de convocation pour les Etats de Hollande pour le 10 du courant. Je suis arrivé trop tard pour dire au Pensionaire de la part de V. A. S. de remettre l'assemblée de 8 jours. L'idée du Pensionaire est de porter dans la seconde semaine le rapport sur les Finances [1]) à la délibération des Etats, après l'avoir communiqué à V. A. S. et avoir reçu son opinion et ses ordres là-dessus, et puis de séparer chez eux. Le Pensionaire m'a paru fort embarrassé quels convives donner à V. A. S., en cas qu'elle se résolve à venir à la Haye Dimanche ou Lundi en huit. Je lui ai conseillé de n'inviter personne et je me suis chargé de demander de sa part à V. A. S. qui elle vouloit avoir.

CLXXII.

Notes de Guill. Bentinck. Rupture avec Gronsfeld.

Vendredi, 6 Nov. 1750.

Le Comte de Gronsfeld m'écrivit un billet pour demander à me parler en particulier. Je l'appointai pour cinq et demi l'après midi. Il se rendit chez-moi à l'heure marquée et même un peu avant. Il avoit l'air fort embarrassé, fort interdit et fort confus. Je

[1]) Cf. ce rapport important dans les *Resolutien van Holland* 20 Nov. 1750, et *Secr. Resol. v. Holland*, 20 Nov. 1750.

le priai de s'asseoir. Etant assis il se trouva obligé de commencer la conversation, parce que je ne disois rien. Après un court silence, il commença un discours fort tournillé et en expressions fort embrouillées, qu'il n'est pas possible de retenir ni de répéter, mais qui rouloit sur sa reconnoissance à mon égard et consistoit du reste en plaintes sur ce qu'on n'avoit pas suivi en mon absence ce qui avoit été convenu avec moi. Je lui dis que, pour ce qui étoit de la reconnoissance, je croyois pouvoir dire, sans vanité, je l'avois mérité, et que pour ce qui regardoit les sujets de plaintes qu'il avoit, c'étoit à lui à dire en quoi elles consistoient et à qui il en avoit. Il dit que les personnes, à qui je l'avois recommandé en partant pour Vienne, n'en avoient pas agi à son égard comme il avoit lieu de s'y attendre, et qu'il appréhendoit qu'on ne m'eut fait de lui des rapports désavantageux, qui pourroient porter atteinte à l'amitié qu'il souhaitoit de voir subsister entre lui et moi. Je lui dis qu'il étoit vrai que j'avois entendu de lui bien des choses, auxquelles je ne m'étois certainement pas attendu et qui ne cadroient nullement avec les principes que je lui avois cru; que pour en citer entre autres un exemple, je croyois que j'aurois dû attendre de lui une toute autre conduite que celle qu'il avoit tenu à l'occasion de l'affaire de Cologne, sur laquelle il avoit agi directementement contre ce qu'il savoit être le système, dont nous étions convenus. Il dit qu'il avoit été appellé à une conférence chez le Prince sur cette affaire avec M^r^. de Back, sans en savoir les tenants et les aboutissants et sans en avoir eu le fil. Je l'interrompois pour lui demander, s'il n'avoit donc pas été en correspondance avec Wartensleben? Il dit que non, qu'il avoit prié Wartensleben de cesser de lui écrire et de ne le plus entretenir par lambeaux, comme il avoit fait auparavant, desorte

qu'il, Gronsfeld, n'avoit rien su de l'état de l'affaire, quand il avoit été appellé à cette conférence, mais qu'il avoit voté à cette conférence pour le maintien de l'ancien système, savoir les mesures communes entre les Puissances Maritimes; qu'il ne connoissoit pas d'autre système ni n'en suivroit d'autre; que l'on avoit objecté dans cette conférence l'impossibilité de faire cette affaire avec l'Angleterre à cause du Parlement; que là-dessus il avoit été contre; qu'il ne s'étoit d'abord agi que du Coadjuteur. Je lui dis qu'il ne s'agissoit pas de mots, mais de choses; que la liaison des Puissances Maritimes entre elles étoit un moyen; que la sûrete de l'état étoit la fin; qu'il s'étoit agi de fixer l'Electeur de Cologne et l'Evêque de Munster dans les intérêts d'Etat, et que ce fut avec le Roi en cette qualité ou avec l'Electeur de Hannovre, c'étoit tout un, l'effet par rapport à nous étant le même; que je ne prenois pas le change ainsi; que quand on dévioit dans une conséquence si immédiate, je regardois les principes comme affectés et ne pouvois raisonner autrement. Il se réplaignit de ce qu'on l'avoit éloigné des affaires et qu'on lui avoit tout caché. A la fin je lui demandai qui étoit on. Il me dit qu'il avoit raison de se plaindre également de tous les trois. Je lui dis que je supposois qu'il vouloit dire le Prince, la Princesse et mon frère. Il me dit que non, qu'il vouloit dire mon frère, le Pensionnaire et le Greffier; et qu'il appréhendoit que mon frère ne lui eut fait tort dans mon esprit et ne m'eut fait des rapports désavantageux de lui, mais qu'il espéroit que je lui rendrois trop de justice pour les croire. Je lui dis qu'en effet mon frère m'avoit dit des choses, qui ne lui faisoient guères d'honneur; que je connoissois mon frère depuis l'enfance, ayant été élevés ensemble; que je l'estimois personnellement pour son mérite, qui m'étoit connu,

et non parce qu'il étoit mon frère; que j'étois persuadé de la véracité de mon frère et que, si lui, Gronsfeld, prétendoit se mettre auprès de moi en opposition avec mon frère, mon parti étoit bientôt pris et que j'étois prêt à rompre plutôt toute liaison avec lui, Gronsfeld, résolu de faire en tout cause commune avec mon frère et de vivre et mourir son ami; que pour le Greffier, je le connoissois à fond et savois qu'il n'étoit pas homme à fausser compagnie; que ce que je connoissois moi-même du Pensionnaire et ce que j'en savois par d'autres, à qui j'étois sûr de me pouvoir fier, me faisoit juger de lui tout autrement qu'il ne faisoit lui, Gronsfeld, et que j'étois déterminé à continuer et à cultiver mes liaisons avec eux; qu'il devoit me connoître assez pour savoir que mes principes occupoient chez moi le premier rang et les personnes le second et que j'étois toujours prêt à rompre avec des gens, qui ne se tenoient pas à des principes fixes. Voyant qu'il n'avancoit rien de ce côté-là, il se mit à me parler des affaires en général et dit qu'elles n'alloient pas mieux depuis mon départ; il comptoit peut-être de me faire parler. Je lui dis que j'en étois fâché. Il dit que le Prince ne pouvoit pas encore se résoudre à les faire d'une façon méthodique, que pour les affaires étrangères il, Gronsfeld, n'en savoit rien; que pour celles de l'intérieur il y étoit employé et en savoit quelque chose de plus. A quoi je ne répondis rien. Il commença alors à me prier de vouloir examiner à l'avenir sa conduite et voir si elle cadroit avec les principes, dont il avoit fait profession à mon égard. Je lui dis qu'il s'agissoit pour moi du passé, qui me devoit servir de clef pour l'avenir. Il ne me demanda pas d'explication. Il tira sa montre, me remercia de l'audience que je lui avois accordée et s'en alla.

CLXXIII.

Notes de W. Bentinck. Dispositions mauvaises envers le Prince. De Back et le Conseiller-pensionnaire.

—

Nov. 1750.

Mr. Gilles, le .....[1]) dinant chez le conseiller Meerman [2]), dit que la réduction n'avoit pas passé la précédente assemblée, mais qu'elle passerait celle-ci; que si le Prince s'imaginoit être le maître de tenir autant de troupes qu'il vouloit, Messrs d'Amsterdam lui feroient bien voir le contraire ou l'équivalent.

Mr. de Katwijck, sortant de chez Mr. de Back, me dit qu'il avoit été très fort choqué de la manière dont de Back lui avoit parlé du pensionnaire Steyn, qu'il désignoit d'une façon indigne; qu'entre autres il avoit dit de lui: „de man kan nog spreken, nog „schrijven, nog sijn gedagten formeren."

CLXXIV.

Notes de W. Bentinck. Affaires de l'université de Leyde.

—

Leyden, 21 Déc. 1750.

Arrivé à Leyden avant onze heures, j'allai à la chambre des Bourguemaîtres, qui étoient assemblés. Je me fis annoncer. Ils me firent entrer. Je leur dis que je souhaitois de savoir leur opinion sur l'objet de la délibération du jour. Ils me dirent qu'ils seroient bien aises de savoir la mienne. Je leur dis que mon avis étoit, que Schultens [3]) étoit l'homme qui convenoit

[1]) Laissé en blanc.

[2]) P. Meerman, conseiller à la Cour de Hollande.

[3]) Joh. Jac. Schultens.

le plus pour remplacer son père [1]), à quoi j'ajoutai les raisons de mon avis; que Mr. Esgers [2]) avoit à la vérité sollicité, mais que je croyois qu'il devroit être content, si on lui donnoit le titre de professeur des antiquités Hébraiques avec 400 fl. d'appointement; que l'on devroit aussi, selon moi, donner à Schultens le poste de interpres legati Warneriani sans gages provisionnellement. Ces Messieurs parurent fort contents de ce qui regardoit Schultens, mais pour ce qui concernoit Esgers, ils se regardèrent l'un l'autre quand je le nommai. L'un demanda: „Moet Esgers ook „wat hebben en is dat niet wat veel?" Je répondis que je croyois qu'on devoit faire quelque chose pour lui, à cause qu'il étoit fortement recommandé. Un autre dit: „Moet het dan wesen uit „genade of voor sijne bequaamheden en „verdiensten?" Les autres secouoient la tête et ricanoient Enfin je souhatois fort de voir finir la conversation, qui commencoit à me faire craindre pour les suites. Je dis donc à ces Messieurs que je croyois qu'en effet il convenoit de donner à Esgers quelque titre honorable et profitable, qui ne préjudiciat pas à l'honneur du Collège, ni à l'étude des langues Orientales; surquoi, après plusieurs choses dites sur l'incapacité, sur l'ignorance, l'inaplication d'Esgers et sur le peu de respect qu'on avoit pour lui dans l'université, il fut conclu que les Bourguemaîtres voteroient comme je leur avois proposé. Je pris congé d'eux et j'allai à la chambre des Curateurs, où je trouvai Mr. de Witt [3])

[1]) Alb. Schultens, mort le 26 Janv. 1750; il avait été nommé régent du „staten-college" et „interpres legati Warneriani" en 1729, et professeur de théologie et des antiquités Hébraïques en 1732.

[2]) Joannes Esgers, professeur de théologie.

[3]) Corn. de Witt, bourgmestre de Dordrecht.

et M^r^. de Wilhem [1]) avec le Secrétaire van Royen [2]). Je dis à mes deux collègues, que je croyois qu'il étoit bon que nous nous parlassions avant de faire appeller les bourguemaîtres, afin que, quand nous viendrions à voter, il n'y eut pas de différence d'opinion. M^r^. de Witt, à qui j'avois parlé la veille chez-moi à la Haye, avoit l'air fort tranquille, mais M^r^. de Wilhem avoit l'air fort animé et étoit rouge comme du feu. Quand il entendit la proposition que je leur fis, comme je l'avois faite aux Bourguemaîtres, il commença à se tranquilliser un peu, mais demanda pourtant: pourquoi il faloit donner 400 fl. à Esgers? que cela lui paroissoit une pure grâce qu'on lui vouloit faire. Sur quoi il demanda à voir les retroacta sur le professorat en ant. Hébr. et sur le poste d'Interpres leg. Warn., et remarqua que chacun étoit de *f* 200 fl., fit quelques objections sur l'incongruité de doubler les gages de prof. en Antiq. Hébraiques en faveur d'un homme, qui en étoit totalement incapable, mais dit qu'il ne s'opposeroit pas si les autres le trouvoient bon. M^r^. de Witt, sans entrer en matière, dit qu'il consentiroit à ce plan. Van Royen dit, qu'il étoit bien informé que Esgers se contenteroit du titre de prof. en Ant. Hébr. et de 400 fl. d'augmentation d'appointements. Je dis alors qu'on allat avertir les Bourguemaîtres. La résumtion ayant été lue, je demandai à tous ces Messieurs s'ils vouloient procéder d'abord à remplir les vacatures, en cas qu'ils fussent prêts. Tous ces Messieurs ayant déclaré qu'ils étoient prêts à en disposer sur le champ, je portai en délibération le poste vacant de régent, et il fut décidé unanimement que Schultens étoit le plus capable, chacun alléguant ses raisons, les uns plus,

[1]) P. S. le Leu de Wilhem, bourgmestre de Rotterdam.

[2]) D. van Royen, pensionnaire de Leyde.

les autres moins détaillées. Je formai la conclusion que Schultens seroit placé le premier sur la nomination, et l'on jugea qu'il faloit mettre Debois [1]) le second, comme on avoit mis Knibbe [2]) le second avec feu Schultens, quand celui-ci fut appellé de Franeker. Le poste d'Interpres legati Warneriani, ayant été porté en déliberation, fut donné, sans gages, par provision à Schultens. Le professorat en antiquités Hébraiques fut donné à Esgers avec 400 fl. d'appointements, et après la conclusion M^r^. de Witt ajouta, qu'il étoit charmé que l'on en fut délivré au collège pour cet argent là „want ik soude hem nooit „gestemt hebben en soude liever niet ge„stemt hebben als hem te stemmen". M^rs^ les Bourguemaîtres m'ayant dit que l'on devoit penser à payer Debois pour avoir fait seul l'ouvrage de deux, pendant que le poste de régent avoit été vacant, je proposai de donner à Debois une somme ronde de 1000 fl., ce qui étoit à peu près ce qu'il en auroit coûté si le poste avoit été rempli d'abord. Tous s'y rendirent et cela fut conclu, aussi bien qu'un dédommagement de 1500 fl. à l'Ecuyer Boyer, que je proposai aussi pour les pertes qu'il avoit souffertes par plus de trois mois de cessation d'exercices chez-lui par logement de cavalerie dans son manège et dans ses écuries, consomption de son fourage [3]), etc.

[1]) P. Couwenberg Du Bois était sous-régent du Staten-College depuis 1748.

[2]) David Knibbe avait été sous-régent de 1720 à 1748. (*Cf. Siegenbeek, Gesch. der Leidsche Hoogeschool*).

[3]) A cause des troubles à Leyde on y avait envoyé quelques compagnies de cavalerie. *Cf. Wagenaar* XX, 303.

CLXXV.

Memoire de W. Bentinck. Affaires de l'université de Leyde.

—

La Haye, ce 24 Décembre 1750.

Pro memoria.

Je suis persuadé que, si S. A. S. Monseigneur le Prince veut bien se donner la peine de peser les considérations que je vais lui offrir, S. A. S. sera convaincue que les raisons pour lesquelles la sollicitation de Mr. Esgers n'a pas été poussée par moi, sont d'un très grand poids, du moins elles m'ont paru si fortes qu'il m'a été impossible d'y résister, non obstant le poids que mettoit dans l'autre côté de la balance le désir que j'ai toujours eu et que j'aurai toujours de prouver au Prince mon respect, ma vénération et ma déférence à ses souhaits.

Je supplie S. A. S. de considérer les difficultés dans l'exécution et les suites qui en auroient résulté, si l'affaire avoit manqué ou si elle avoit réussi.

L'incapacité, l'inapplication de Mr. Esgers, le mépris dans lequel il est dans l'université, dans la ville de Leyden, sont de notoriété publique.

Tout le monde sait qu'il est parvenu au professorat par le canal du vieux Van de Pol [1]), pour lequel il cabaloit à Amsterdam.

Personne n'ignore que depuis qu'il y est, il s'est fait mépriser par sa conduite.

Ces raisons fortes en elles-mêmes auroient fait naître dans l'exécution des difficultés qu'il auroit été impossible de surmonter. Je dis impossible, parce que, quelque couleur que l'on eut donné à la chose, aucun

[1]) Probablement H. H. van de Poll, bourgmestre d'Amsterdam, démis en 1748.

de ceux qui devoient voter avec moi, n'auroit été ébloui, mais auroit vu clair.

J'aurois été dans la nécessité d'employer le nom du Prince et de demander à ces Messieurs leur suffrage, comme une chose à laquelle S. A. S. s'intéresse.

Est il à présumer qu'ils eussent acquiescé, sans faire aucune question, sans demander aucun éclaircissement?

Qu'aurois-je à répondre à des questions de cette nature? Que le Prince a de l'obligation à Mr. Esgers? Cette discussion auroit été très odieuse. Les obligations du Prince à Mr. Esgers ne peuvent se dater que depuis le stadhoudérat. Avant la révolution Mr. Esgers étoit une créature de Van de Poll.

Dans quel détail cela ne mène-t-il pas? et vis à vis de quelles gens?

De Mr. de Witt qui est un vieux routier et dont les sentiments sont connus, aussi bien que ceux de Monsr de Wilhem; de Messieurs de Leyden, qui à la vérité sont personnellement bien disposés, mais qui auroient pourtant très bien vu que l'on vouloit se servir d'eux pour payer les peines, que Mr. Esgers s'est données à Amsterdam [1]), car malheureusement cela n'est que trop public, parce que Mr Esgers s'en vante lui-même.

Est-il à présumer que les Magistrats d'une ville soient fort prêts à encourager et à récompenser un homme, qui travaille dans une autre ville dans le goût de Mr. Esgers?

Est-il probable que Messrs de Witt et de Wilhem y prêtent la main?

Ce qui s'est passé à Leyden avec les autres Curateurs et dont j'ai rendu compte à Son Altesse

[1]) Je n'ai rien trouvé sur le rôle, joué par Esgers à Amsterdam; il y avait été pasteur jusqu'à 1740.

Ser^e ne prouve-t-il pas que mes considérations sont fondées.

Si l'on a fait des difficultés, lorsqu'il ne s'agissoit que d'un arrangement qui donne plus d'aisance à M^r. Esgers, qu'auroit on pu espérer si M^r. Esgers avoit été porté selon les désirs de S. A. S.?

Quel rôle aurois-je joué dans une scène pareille, et à quoi ne me serois-je pas exposé? Ou plutôt à quoi n'aurois-je pas exposé le Prince?

Enfin l'affaire auroit manqué ou elle auroit réussi.

Si elle avoit manqué, le Prince en auroit certainement été mécontent.

Si elle avoit réussi, elle n'auroit pas fait d'honneur au Prince, parce que celui pour qui S. A. S. se seroit intéressé n'a pas les qualités requises pour le poste dont il s'agit, parce que les motifs en seroient connus, sans qu'on osat les avouer.

On n'auroit pas manqué de dire que le Prince étend son authorité au delà des loix. Cette interprétation eut été inévitable avec les personnes dont il s'agit.

On auroit dit que j'y prête la main et que je m'y laisse employer par le Prince, ce qui feroit peu d'honneur au Prince.

Conclusion: il y a des raisons très-fortes contre.

Celles qui sont pour, ne peuvent être dites publiquement, moins encore en confidence à ceux qui devoient voter.

Les suites en étoient également à appréhender, soit que l'affaire manquat ou qu'elle réussit.

Par cela même il me semble qu'elle ne devoit pas être entreprise.

L'idée de donner à M^r. Esgers le titre de régent avec dispensation ou prohibition de se mêler de l'étude des langues Orientales, de placer Schultens comme sous-régent ou comme second régent avec la survi-

vance et de faire Debois professeur, est sujette aux mêmes inconvénients et plus grands encore, parce qu'elle est plus compliquée. Elle auroit pris plus de tems et la chose auroit été encore plus divulguée et auroit donné occasion à encore plus de discours parmi des gens mal intentionnés.

En remettant l'affaire on n'en auroit en rien changé la nature. Elle auroit été sujette à de nouveaux inconvénients. M^r^. Esgers se seroit encore plus flatté, il auroit parlé encore plus qu'il n'a fait, et la chose auroit été encore plus publique.

W. BENTINCK.

LETTRE CLXXVI.

W. Bentinck à Larrey. Mauvaise politique du Prince d'Orange.

9 Avril 1751.

Quand je réfléchis sur les conséquences de la démarche, que vient de faire Gronsfeld en présentant sa requête [1]) où il fait parler le Prince, et en poussant une affaire purement d'intérêt contre tout ordre et contre les réglements, sans l'aveu et contre l'opinion déclaré du premier Ministre de la République, je vous avoue que j'appréhende infiniment ces conséquences. Gronsfeld gagne Amsterdam en se servant du nom du Prince; Amsterdam voit que le Conseiller-Pensionnaire est contre et s'en explique clairement, quoique le Prince soit pour. Cela ne marque-t-il pas une distinction

[1]) Gronsfeld, nommé envoyé extraordinaire à Berlin en Nov. 1747 (*Res. Holl.* 1747, p 766), y avait été jusqu'à la fin de 1748; depuis-là il était resté en Hollande. En Avril 1751 il demanda les vacations complètes pour tout le temps qu'il avait passé en Hollande. Cf. *Resol. Holl.* le 21 Avril 1751.

de préférence chez le Prince en faveur de Gronsfeld par dessus le Pensionnaire? Je laisse là la différence des caractères personnels de Gronsfeld et de Mr. Steyn, la réputation délabrée de l'un et la bonne réputation de l'autre. Je ne considère que leur emplacement: lequel des deux peut être le plus utile au Prince? ou, pour mieux dire, à quoi peut servir Gronsfeld, si ce n'est pour faire un coup de main? Mais à quoi ne peut pas servir le Conseiller-Pensionnaire? Ou pour mieux dire, le Prince peut-il conduire sans le Conseiller-Pensionnaire l'assemblée de Hollande, sans laquelle je le défie de conduire la République? Considérez, outre cela, combien le Prince s'expose et prête le flanc à Amsterdam, en employant Amsterdam ou en laissant employer son nom auprès d'Amsterdam pour contrecarrer le Conseiller-Pensionnaire dans un point, où le Conseiller-Pensionnaire a la raison, la justice, le bien des finances et N.B. les loix et les réglements de son côté, pendant que du côté de Gronsfeld il n'y a que son avidité et son intérêt, accompagnés de la plus parfaite indifférence sur ce qui regarde l'honneur du Prince. Croyez-vous qu'à Amsterdam l'on ne profitera pas de cet événement? Si j'étois dans le parti contraire au Prince, j'en profiterois et je serois charmé d'avoir un point si marqué d'où partir pour ruiner la direction du Prince dans l'assemblée de Hollande (car c'est là que git la force du Prince), et je suis bien sûr qu'à Amsterdam il y en a qui sont bien plus habiles cabaleurs que moi et qui sont consultés, qui travaillent à couvert et derrière le rideau et qui n'en sont que plus dangereux. La foudre précèdera l'éclair et le Prince ne sentira les effets de ce qu'il fait, que quand il n'y aura plus de remède. Je m'arrête parce que la matière est trop abondante et me mèneroit trop loin; reste à considérer si l'on peut, en honneur et sans

manquer à ce que l'on doit au Prince et à sa Maison, se dispenser de mettre devant les yeux du Prince les considérations ci-dessus, auxquelles on en pourroit ajouter encore plusieurs autres tendants au même but, à mesure que cela se présenteroit dans la conversation. Si le Prince voyoit trop tard les tristes conséquences et les sinistres effets de ce qu'il fait à présent en mettant la bride sur le col de Gronsfeld et de De Back et en se laissant trainer par eux à sa propre ruine, ne pourroit-il avec raison reprocher le silence à ceux qui ne l'auroient pas averti? Car le Prince ne peut se soutenir et soutenir sa Maison qu'en maintenant les loix et l'ordre et en s'en déclarant le protecteur et le patron et non en se mettant lui-même à la tête d'une cabale ou d'une ligue contre lui-même, comme fit Henri III; aussi que lui en arriva-t-il à ce dernier? Enfin je vous avoue que, si je pouvois sortir, je serois tenté de risquer le paquet et d'en parler au Prince ou à la Princesse avec tout le respect et toute l'affection, que je sens pour eux, pour leur Maison et pour le gouvernement Stadhoudérien. Ma playe et mon habillement m'en empêchent, mais je demande si vous, ou quelque autre portant culottes, ne devroit pas s'en charger? Si cela doit se faire du tout, ce doit être aujourd'hui, car le tems presse. J'ai dit, mais je n'ai pas achevé à beaucoup près. Tout à vous

W. BENTINCK.

LETTRE CLXXVII.

W. Bentinck au Prince d'Orange. Politique dangereuse du Prince envers Amsterdam.

—

La Haye, ce 10 May 1751.

Monseigneur.

Hier au soir je ne voulus pas insister sur ce qui regardoit Titsing [1]), que je ne connois pas et dont je

[1]) Abr. Titsing, chirurgien à Amsterdam et pamphlétaire, surnommé „Malle Bram de liedjeszanger" (cf. *Bijdr. en Meded. v. h. Hist. Gen.* t. XXVIII, p. 387). Il avait composé un livre, intitulé „Diana" et dédié par lui au Prince d'Orange, qui l'avait accepté, il y avait plusieurs semaines. Tout à coup il fut arrêté et le bailli d'Amsterdam intenta une action contre lui. Par requête Titsing implora la protection du Prince. En envoyant la requête, le Conseiller-pensionnaire manda au Prince: „Dit inliggende reqest is mij versogt aen Uw Doorl. Hoogheyd toe te senden. Waerover of de man geaccuseert werd is mij onbewust, dewijl zulx in zijn reqest niet is te vinden, maer men segt dat het is omdat in sijn boek de voorige schepensbank wat soude sijn getraduceert. Of dat nu soo verre gaet kan ik niet oordeelen; ik ken den man wel van verre voor seer satiricq en te gelijk ten uyterste kundig en bequaem. Mogelijk soude dit reqest door Uw Doorl. Hoogheyd gestelt werdende in handen van Schout en Schepenen om berigt de kortste weg sijn, als dan inmiddels de prise de corps kon opgeheven werden, opdat sijn patienten niet souden leyden. Maer de saek mij onbewust sijnde kan ik mij niet expliceren of Uw Doorl. Hoogheyd sig hier in soo verre kan laeten sien. Mij is oock gesegt dat hij de chirurgin soude sijn van de Byltjes; dat weet ik wel dat hij het is van de werft van de admiraliteyt, maer hoe verre dat connexie met malcander soude kunnen hebben, is mij onbewust. (Lettre du 22 Oct. 1750). Apparemment c'est cette affaire dont il s'agit.

laisse là le caractère personnel, mais je ne saurois me dispenser de vous prier, Monseigneur, de penser à cette affaire, à ce qui vous regarde vous même et vos intérêts. Mon opinion est, qu'il importe infiniment que V. A. S. accorde purement et simplement à Titsing l'abolition qu'il demande. Je sai qu'il y en a d'autres qui sont d'un avis différent, mais je doute que leur avis soit aussi directement formé sur ce qui convient à V. A. S. que je suis sûr que le mien l'est et qu'il le sera toujours. Je ne sai si V. A. S. est bien informée de l'effet, qu'a fait à Amsterdam le balliage d'Amstelland, donné à Mr. P. van de Poll [1]), de l'opinion que l'on a, tant à la maison de ville que parmi les bourgeois, de ceux que l'on soupçonne d'avoir persuadé V. A. S. à faire cette démarche, mais dans la situation où sont les esprits, il s'agit du fait que V. A. S. peut approfondir. Je suis obligé de conseiller à V. A. S. de donner l'abolition à Titsing, parce que je suis persuadé que, si cette affaire traine encore et que V. A. S. parte sans qu'elle soit terminée, cela fera un très mauvais effet à Amsterdam et que Mrs les régents démis et les leurs en triompheront. Je devrois écrire une déduction, si je devois dire à V. A. S. tout ce qu'il y a à dire sur ce point....

W. BENTINCK.

LETTRE CLXXVIII.

Le Prince d'Orange à Hasselaer, bourgmestre d'Amsterdam. Il désire le consulter.

La Haie, ce 20 Juillet 1751.

J'ai été extrêmement mortifié d'avoir manqué de vous parler Mercredi passé à votre retour de Rotterdam.

[1]) Nommé en Mars 1751. Cf. *Ned. Jaarb.* 1751, p. 216, 246.

Comme vous m'aviez dit le Lundi que vous passeriez le surlendemain de bonne heure chez moy, j'ai été au logis le matin jusqu'à onze heures et lorsque vous vintes il en étoit midi bien passé. Heyden vint me chercher à la descente du carosse au bout du jardin du petit Loo pour m'avertir que vous étiez là. Je traversois au plus vite par un soleil, brûlant comme dans les déserts de l'Arabie, le jardin pour me rafraîchir par votre auguste présence, mais votre Seigneurie étoit déjà dénichée. J'aurois cependant fort souhaité de parler à votre Excellence et je vous donne encor en considération, mon cher Monsieur, s'il ne seroit pas bon que vous vinssiez icy pour Mercredi ou Jeudi matin, afin de pouvoir vous entretenir sur les conjonctures présentes et les mesures ultérieures à prendre, car il n'est pas bon que les affaires restent dans la perplexité où elles sont à présent, et si on n'avance point, loin de rester dans le même état on perdra terrain; il ne seroit pas mauvais que vous puissiez en même tems nous dire ce que pense votre chambre de bourguemaîtres, à qui vous pourriez communiquer votre dessein. La crise est encor délicate. Les Gecomm. Raden donnent toute l'attention possible à la ville voisine [1]). Le grand baillif a été ce matin devant eux et ils sont plus contents de lui que des échevins commissaires; ils l'ont authorisé à ne point ménager d'argent pour veiller aux fraudes, et le Pensionnaire m'a fait savoir, après leur assemblée, qu'il croit que quelques marchands prêteront à la fin le serment. Les mesures que le placard préscrit sont prises et exécutées. Il sera difficile d'en imaginer d'autres et on ne peut ni ne doit gêner les consciences,

[1]) Vraisemblablement Rotterdam, où les marchands de vin ne voulaient pas promettre par serment, qu'à l'avenir ils ne fraudraient pas.

ce qui se feroit en imposant des amendes pour obliger les gens au serment. Bonsoir, mon cher Monsieur, la tête me tourne presque dans les chaleurs, aiant été occupé avec les Ministres depuis le quart après huit heures ce matin jusqu'à onze heures pour les affaires du dehors; puis avec Mylord Holdernesse; enfin avec le Comte de Flemming [1]) jusque presque à l'heure du diner, et à ce soir aiant essuié des audiences de tout genre jusqu'à dix heures....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CLXXIX.

W. Bentinck à la Princesse d'Orange [2]). *Nécessité de former un parti.*

Sorgvliet, ce 23 Août 1751.

Madame.

Je supplie votre Altesse Royale de daigner jetter les yeux sur le papier ci-joint, qui contient des choses très dignes de votre attention, que j'aurois eu l'honneur de vous dire de bouche, si vous me l'aviez voulu permettre. Mon devoir m'oblige à vous offrir ces con-

[1]) Revenant de Dresde à Londres, il négocia à La Haye un traité de subside. Cf. *Secr. Res. Holl.*, le 26 Août 1751.

[2]) Cette lettre a été publiée en partie par M. *De Jonge* dans *Het Nederlandsche Rijksarchief;* il s'est pourtant trompé en lisant 23 Avril au lieu de 23 Août. Dans une conversation du 10 Août Bentinck avait déjà cherché à persuader la Princesse de la nécessité de prendre des mesures pour le cas de la mort du Prince, qui se trouva très mal. Cf. le rapport curieux de cette conversation chez *d'Ailly,* op. cit. p. 124.

sidérations. J'espère, Madame, que vous les accepterez comme des marques de mon zèle pour le Bien Public, et de mon attachement à votre Maison. J'ai l'honneur....

W. BENTINCK.

Son Altesse Royale n'aura certainement pas saisi mon idée, ou n'aura pas vu le but dans lequel je parlois, lorsque j'eus, l'autre jour, l'honneur de l'entretenir de bouche sur la nécessité des précautions à prendre d'avance, en cas que Dieu retirat le Prince. Sans quoi Son Alt^e^ Royale n'auroit pas fait difficulté de parler sur une matière, qui intéresse également la République, la maison du Prince, la personne de son Alt^e^ Royale elle même et de ses enfants, le soutien de la liberté et du Protestantisme en Europe.

Il est à presumer que Madame la Princesse n'est pas informée de la véritable disposition régnante des esprits, non plus que des plaintes continuelles qui se font contre le Prince, ni des menées sourdes de la France et du Roi de Prusse pour soufler le feu, pour causer dans cet Etat un incendie, soit à la mort du Prince, soit à quelque autre occasion favorable, et pour rendre infructueux et illusoire l'établissement présent, qui dérange leurs plans et leurs projets.

Tout l'ancien parti est soutenu par la France et par la Prusse. Les mêmes principes, les mêmes maximes et la même méthode, qui avoient lieu avant le 29 Avril 1747, sont encore suivis par ce parti. Tous ceux, qui en sont, se connoissent, correspondent ensemble, se communiquent réciproquement tout ce qui leur parvient. Ils ont à la Cour de Leurs Altesses des gens, qui leur donnent des avis de ce qui s'y dit et s'y fait, pour autant qu'ils peuvent le pénétrer.

Et quoiqu'ils ne puissent pas parvenir par là à savoir tout, il est facile de juger pour quelqu'un qui connoit le monde, à quel point de probabilité et combien près de la certitude l'on peut parvenir par des observations réitérées et par des combinaisons de circonstances, qui très souvent, au premier coup d'oeil, paroisseut n'avoir aucune relation ensemble.

Mais enfin c'est un fait que tout l'ancien parti tient encore ensemble, non seulement dans cette Province-ci, mais aussi dans toutes les autres; et c'est un fait qu'il est très facile d'éclaircir et de prouver, pour peu qu'on en doute.

Tout le monde sait que le Gouvernement présent leur déplait et les choque, surtout depuis que la dignité de Stadhouder est devenue héréditaire, et que ce n'est rien moins que par choix qu'ils y ont consenti. Aussi travaillent-ils tous ensemble de concert, sans cesse et sans relache, à miner peu à peu cet établissement et à le ruiner par la sappe.

Ils employent pour cet effet des gens qui conseillent au Prince des démarches, qui, dans l'avenir, serviront à faire un parallèle odieux entre le Gouvernement Stadhoudérien et le Gouvernement sans Stadhouder.

Enfin ils ne négligent rien de ce qui peut préparer d'avance des circonstances, dont ils profiteront et qu'ils feront valoir, quand il sera tems. En quoi ils suivent les règles de l'art. Leur silence sur les points qui les intéressent le plus, combiné avec ce que l'on sait qu'ils pensent, doit faire augurer que leur dessein est, non de se taire toujours, mais de choisir le tems pour parler avec effet et de ne pas tirer de coup de pistolet en l'air.

Quand tout ce que je viens de dire de l'existence et de la force du parti contre le Prince ne seroit que douteux, il seroit impardonnable de négliger les mesures à prendre, que la prudence la plus commune dicte, pour garantir l'Etat d'une nouvelle révolution. A plus forte raison, la chose étant aussi indubitable et aussi certaine qu'elle l'est.

Contre ce parti tout formé, bien lié, bien ameuté, soutenu au dedans et au dehors, avec un plan tout dressé pour renverser la constitution présente, s'ils peuvent, ou du moins le Stadhoudérat héréditaire, qu'y a t-il à opposer?

Rien.

Je dis Rien, parce que contre un parti il n'y a rien à opposer qu'un autre parti.

S'il y a un parti pour le soutien de la Maison du Prince et pour le maintien du Stadhoudérat à tout événement, ce parti m'est totalement inconnu, et par rapport à moi ce n'est Rien.

Je connois à la vérité quelques personnes, qui sont attachées à la Maison du Prince et à l'établissement présent. Mais ces personnes ne forment pas un parti; et en cas d'un malheur arrivant au Prince, ces personnes seroient fort embarrassées du rôle qu'elles auroient à jouer. Nonobstant leur zèle, leur fidélité, leur attachement à leur devoir et à leurs principes, ils se trouveroient, au cas que je viens de supposer, dans une impossibilité totale et absolue de mettre en oeuvre leurs maximes. Leur bonne volonté, leurs talents ne serviroient à rien, parce que tout arriveroit trop tard. Ce seroit en vain que ces personnes (en petit nombre), à qui L. L. A. A. se peuvent fier,

s'exposeroient, un à un, sans concert préalable et sans savoir à qui se fier.

Il est donc, ce me semble, absolument nécessaire, (si l'on ne veut être pris au dépourvu), de prendre d'avance toutes les mesures que la prudence dicte, et de ne rien donner au hazard.

Que l'on ne compte pas sur le peuple, je veux dire le bourgeois considérable, ou le corps de la Nation. Il ne faut pas flatter le Prince ni la Princesse sur cet article. On a tant donné de tems au parti contraire, on lui a tant laissé gagner de terrain, et le Prince lui-même a tant renforcé le parti contraire à lui-même et à sa Maison, que ce parti a travaillé avec succès à etouffer et à effacer les sentiments d'affection et d'amitié, que la Nation avoit pour le nom.

Cela est si vrai, qu'à Amsterdam la grande pluralité à la Bourse et parmi le Bourgeois est contre le Prince. Dans les autres villes de la Hollande, il en est de même. Je ne parle pas des autres Provinces, quoiqu'il en soit tout de même, parce que toutes les autres Provinces ensemble, sans la Hollande ou contre la Hollande, ne signifient pas un fétu pour le soutien de l'établissement présent.

Je prens la liberté de demander à Madame la Princesse Royale, ce que S. A. R^le^ attend, en cas de nécessité, du petit nombre de ceux sur qui Elle peut compter?

Qu'ils risquent le tout pour le tout? Soit. Mais vis à vis de quoi? Vis à vis de Rien seroit un peu trop éxiger.

Supposé qu'ils voulussent s'y exposer, son Alt^e^ Royale en seroit elle beaucoup plus avancée, quand

ce petit nombre de bien intentionnés auroit été sacrifié? Madame la Princesse est à présent en très petite compagnie. Alors Elle se trouveroit seule, ou vis à vis d'elle même.

De toutes ces considérations, et de plusieurs autres que je passe pour n'être pas trop long, je conclus la nécessité d'un parti à former pour le soutien de ce Gouvernement, lequel Gouvernement est très instable, faute de ce parti.

Il doit être composé de gens qui se connoissent, qui ayent la confiance mutuelle les uns des autres et celle du Public, mais surtout celle de L. L. A. A., qui doivent être à la tête de leur propre parti.

Il faudroit commencer par être exactement informé du détail et des circonstances particulières de toutes les brigues et cabales contre le Gouvernement, et ne négliger aucun des moyens que l'on a abondamment en main pour se procurer ces informations.

Il ne faut pas négliger ces informations, lorsqu'on les trouve fondées ou apparentes, ni perdre le tems d'en profiter.

Pour prendre d'avance des mesures efficaces, L. L. A. A. doivent juger d'abord avec qui Elles les peuvent concerter utilement. Elles ne doivent sur toutes choses s'ouvrir qu'à des personnes sur qui Elles peuvent compter, et qu'Elles soient sûres qu'ils Leur seront fidèles, discrets et invariablement dévoués et zélés pour le bien de la République, pour la Maison du Prince, et pour la constitution présente.

Il faudroit que toutes ces personnes fussent aussi étroitement unies et liées que le sont les gens de l'autre parti: que chacun sut, dans son poste ou dans sa Province, ce qu'il doit faire, afin que tout se fasse de concert. Alors les ennemis et les faux amis de L. L. A. A. ne pourront pas réussir à semer la désunion et la jalousie parmi ceux du parti du Prince, au lieu qu'à présent ils le font le plus qu'ils peuvent, et quelquefois avec succès. Ils réussissent même à donner au Prince des mauvaises impressions sur les personnes les mieux intentionnées.

Ces précautions absolument nécessaires regardent non seulement la Hollande mais aussi les autres Provinces. Ceux en qui L. L. A. A. se peuvent fier dans une Province, doivent correspondre, s'entendre avec ceux des autres Provinces, et prendre des mesures communes pour opposer les menées du parti contraire, qui, comme j'ai dit, travaille toujours sans cesse ni relâche.

Il faut incessamment revoir et retravailler l'acte de succession, afin qu'il ne se rencontre pas des cas imprévus, et en particulier il faut pourvoir au cas où le jeune Prince et la jeune Princesse se trouveroient, si Monseigneur le Prince et Madame la Princesse R^le^ venoient tous deux à mourir pendant la minorité de leurs enfants.

Je sai par plusieurs conversations, que j'ai eu l'honneur d'avoir avec L. L. A. A. dès le commencement du Stadhoudérat et depuis, que Monseigneur le Prince et Madame la Princesse, mais surtout son Alt, Royale, ont une aversion pour ce qui s'appelle parti, et voudroient qu'il n'y en eut point. Mais il y en a

toujours eu, et il y en aura toujours. Il en existe un très réel et très fort contre le Prince, contre sa Maison, et contre l'établissement présent. Ce n'est qu'en formant un autre parti, qu'on peut garantir le Prince, sa Maison, et l'établissement présent, des effets des desseins du parti déja formé dont j'ai parlé.

C'est une des précautions les plus essentielles à prendre, et sans laquelle toute autre précaution ne serviroit à rien.

Il y en a encore plusieurs autres, sur lesquelles je m'offre d'entretenir L. L. A. A. de vive voix.

23 Août 1751. W. BENTINCK.

LETTRE CLXXX.

Ch. Bentinck à la Princesse d'Orange. Même sujet.

Vendredi Matin, ce 3 Sept. 1751.

Madame.

Je prens la liberté d'envoyer mon papier d'avance, afin que, si V. A. R. a un moment de loisir, Elle puisse y jetter les yeux; et si Elle souhaitte que le petit homme et moi ayons l'honneur de l'en entretenir aujourd'hui, j'espère qu'Elle voudra bien honorer de ses ordres celui qui a l'honneur d'être....

C. BENTINCK.

Il me paroit que, comme Mme la Princesse Royale se fait de la peine d'écouter mon frère sur un sujet aussi important que celui dont il a commencé a Lui parler il y a une quinzaine de jours, il faut que j'essaye, si S. A. R. voudra m'écouter plus patiemment.

Je ne puis m'empêcher de commencer par Lui dire en confidence, que c'est moi qui avoit conseillé à mon frère d'entretenir Mme la Princesse Royale sur cette matière; que je l'avois fait pour deux raisons: premièrement parce que la chose me paroissoit, comme elle me paroît encore, être de la dernière importance pour la République comme pour la Maison du Prince et pour ses amis; et en second lieu parce que j'avois espéré que cette occasion, que mon frère auroit de témoigner son zèle et son attachement constant pour la Maison du Prince, pourroit contribuer à écarter la méfiance, que S. A. R. paroit avoir encore à son égard et que je souhaite extrêmement de voir finir, parce qu'il pourroit être fort utile, s'il étoit avec L. L. A. A. sur le pied, où il devroit être et où je souhaiterois qu'il se mit, et si L. L. A. A. tiroient de lui le parti qu'Elles pourroient. Je suis obligé de représenter en passant à S. A. R., que je crois que L. L. A. A. ne devroient pas se piquer contre un homme, sur l'attachement duquel Elles peuvent compter, parce qu'il a de l'humeur et fait assez fréquemment des incartades mal à propos, surtout lorsqu'il se trouve par ses emplois dans une situation à Leur être nécessaire.

Pour venir au sujet dont il a été question, je supplierois très fort S. A. R. de considérer:

1°. S'il n'est pas vrai que le parti Anti-Stadhoudérien subsiste toujours; et si les gens de ce parti ne restent pas unis.

2°. S'il est possible dans une République, où il y a deux sentimens opposés sur la forme du Gouvernement, qu'il n'y ait pas un parti contre la forme qui subsiste.

3°. S'il y a aucun moyen de contrecarrer ou ruiner un parti, que par un parti contraire.

Ceux du parti contre le Prince ont toujours bien

senti la vérité de ceci; aussi n'ont ils jamais cessé sous la forme précédente de Gouvernement de rester unis en véritable parti, pour pouvoir mettre tout en oeuvre pour contrecarrer et ruiner celui du Stadhouder.

4°. S'il n'est donc pas nécessaire de former, de lier et d'unir étroitement le parti de S. A. S. pour prévenir et rendre infructueuses les menées de l'autre parti; et s'il ne faut pas pour cet effet, que L. L. A. A. connoissent bien les gens de ce parti, qu'ils se connoissent aussi et s'entendent bien les uns les autres, afin qu'il y ait un parfait concert entr'eux, qu'ils aillent toujours bien au même but, sans avoir autre chose en vue, et qu'ils ne fassent qu'un corps et qu'une âme.

5°. Si, lorsque ce parti est répandu dans toutes les parties de la République, L. L. A. A. n'ont pas des yeux et des oreilles partout, et si ce n'est pas le seul moyen de pourvoir et de remédier à tout, de tous les cotés, puisqu'il est impossible que le Prince voye tout de ses propres yeux.

6°. Si la prudence ne demande pas que l'on travaille immédiatement à lier ce parti du Prince et à mettre la constitution présente à l'abri des menées du parti contraire, pendant qu'on l'a en son pouvoir et que la plupart des faux amis n'osent encore lever le masque, et avant qu'il survienne quelque malheur qui causât désordres, dont ce parti contraire sauroit faire son profit.

Ceci est d'autant plus vrai que tout le Public est informé, qu'il se tient des discours fort désavantageux dans les villes de Hollande au sujet de la succession, jusques là même qu'il m'est reveuu de trois différentes villes que, si le Prince venoit à manquer, on empêcheroit bien que S. A. R. n'eût aucune part à l'administration. Discours trop violens pour être rapportés, s'il n'étoit nécessaire d'en prévenir les effets, qui ne

sont que trop à craindre, lorsqu'on sait que le plus grand nombre des personnes, qui se trouvent dans le Gouvernement, sont dans ces mêmes sentimens.

7°. Enfin si L. L. A. A. peuvent prendre ces mesures et celles qui en doivent suivre sans mon frère, dans les emplois où il est et connu comme il a toujours été pour l'homme de la République le plus attaché au Prince et à sa Maison. C'est pour ces considérations ici que j'ai remarqué ci-dessus que, par sa situation même, il Leur est tout à fait nécessaire.

Je sai qu'il est un peu difficile à mener, mais, connoissant ses principes et ses sentimens, je ne doute pas que L. L. A. A. n'en pussent venir à bout, en y employant ceux qui ont quelque pouvoir ou influence sur son esprit.

Surtout si S. A. R. vouloit s'expliquer avec lui sur les sujets de mécontentement, qu'Elle peut avoir contre lui, dont je suis persuadé qu'il s'en trouvera qui ne sont fondés que sur des discours de Mr. de Gronsfeld, qui est assez connu de L. L. A. A. et sur la véracité duquel personne ne compte qu'autant que le requiert ce que l'on doit à la vénérable société, chez laquelle il a étudié [1]).

Pour mon particulier, je ne souhaite rien tant que de pouvoir contribuer à empêcher les mauvais effets de toute picoterie et mauvaise humeur, qui font souvent plus de mal aux affaires que des difficultés importantes; et je travaillerai toujours autant qu'il me sera possible à arrêter mon frère, lorsque je le verrai prêt à se laisser emporter mal à propos par son humeur.

[1]) Les Jésuites.

LETTRE CLXXXI.

W. Bentinck à Larrey [1]. *Politique de Puisieulx, inadmissible pour la République.*

—

De la Haye, le 3 Janv. 1749.

Puysieulx vous a parlé le même langage qu'à l'Angleterre [2]). Il voudroit faire revivre le système du traité de Hannovre [3]) et séparer les Puissances Maritimes de Vienne; c'est notre ruine; il faut éviter ce qui y conduit. Le Greffier de retour hier; je lui parlerai et vous ferai instruire. En attendans dites des généralités: que le système présent et l'intérêt de la République est la paix; que les liaisons avec Vienne sont populaires et subsistent depuis un siècle; que toute liaison avec la France, qui n'y est pas contraire, sera fort agréable. Il faut ôter toute espérance de séparation. Il vaut mieux le dire, afin qu'on n'accuse pas d'avoir trompé. Bernstorff [4]) à raison; votre envoi

[1]) Larrey, qui fut protégé par Bentinck, entretenait une correspondance suivie avec celui-ci. En attendant l'envoi d'un ambassadeur, Larrey représentoit provisoirement la République à Paris; mais de plus, il avait été chargé de collaborer avec D. van Marselis, membre de la régence d'Amsterdam, à la conclusion d'un traité de commerce, le traité de 1739 n'étant pas renouvelé à Aix. Cf. *Secr. Res. St. Gen.* 8 Nov. 1748 (Arch. du royaume à La Haye).

La correspondance de Larrey et de Bentinck se faisait à l'ordinaire en chiffre; le texte déchiffré, qui se trouve parmi les papiers de Bentinck, est ça et là défectueux.

[2]) Cette lettre de Larrey manque; cf. pourtant n^os^. CLXXXIV et CCXXIII.

[3]) De 1725.

[4]) J. H. E. von Bernstorff, envoyé du roi de Danemarc à Paris. Cf. *Aage Friis, Bernstorfferne og Danmark.* t. I. (1903).

auroit été utile d'abord; aussi l'ai je proposé en May. Il faut ménager Marselis, mais vous restez le maître et vous serez soutenu.

LETTRE CLXXXII.

Larrey à W. Bentinck. Mépris de la France pour la République.

Reçu 8 Janv. 1749.

Vous voyez sans doute mes lettres à Fagel. Les dispositions sont peu favorables ici. On a du dessus; on nous le fait sentir. Nous serions mieux traités, si nous étions intérieurement dans un autre état. Il faut rétablir le commerce et les finances, si nous voulons prévenir notre ruine. Cet ouvrage est digne de vous. Ma négotiation ici ne signifie rien; que puis-je espérer sur ces articles? Nombre de choses vont par Van Deurse [1]). Marselis m'embarasse et espione. Je voudrois être plus utile. J'ai dit à Lord Cartcart (?) que je désire qu'il y aye quelqu'un de la part de l'Angleterre; que j'ai ordre d'aller de concert.

LETTRE CLXXXIII.

Larrey à W. Bentinck. Il ne peut pas collaborer avec Marselis.

Reçu 14 Janv. 1749.

Je pense comme vous; j'ai déjà parlé en conséquence à Puisieulx, je me renferme dans des généralités.

[1]) C. van Deurse, ancien-secrétaire de l'ambassadeur Van Hoey et nommé commissaire pour la négociation sur la restitution des prises.

Le Greffier vous montrera ma lettre d'aujourd'hui. Je n'ai instruit que vous seul des insinuations de Puisieulx. Je ménage très fort Marselis, mais je ne veux pas traiter avec lui les affaires d'Etat, cela seroit ridicule; son ignorance est crasse; il a des vues pour le commerce en homme de sa ville; c'est où ses lumières se bornent. Je ne sai s'il aura demandé d'être accrédité comme ministre; cela seroit extravagant. Malgré ce que je dis, nous sommes bien ensemble; comme il me suit le plus possible, il supporte avec peine quelque distinction qu'on fait; voilà ce que lui donne de l'envie. Il m'a dit lui-même qu'il correspond avec van Hoey; le double de nos dépêches va toujours à Amsterdam. Il devoit me remettre son plan pour l'érection de la chambre commerce; il n'en fait rien, je ne le demande pas.

LETTRE CLXXXIV.

Larrey au Prince d'Orange. Négociations en France.

Paris, ce 9 Janvier 1749.

Monseigneur.

....Mr. le Greffier Fagel Lui aura rendu compte de la disposition, où j'ai trouvé les esprits icy par raport à la République. Je trouve partout et surtout chés Mr. de Puysieulx beaucoup de politesse, mais peu de disposition de donner à l'Etat les marques de cette bienveillance, dont on fait valoir l'expression dans toutes les conférences.

Si je m'étois trouvé icy immédiatement après la signature des préliminaires, peut-être y aurois-je pu faire quelque chose pour le commerce, on auroit

encore alors été à même de faire des conditions; actuellement la commission se réduit presque à une sollicitation.

Mr. de Puysieulx dit bien qu'on accordera tous les avantages possibles aux sujets d'Etat, pour prouver au Gouvernement présent que la réconciliation est sincère de la part de la France, et qu'on veut donner en particulier à V. A. S. des preuves de l'amitié qu'on Lui porte, mais dans le détail on ne me montre que des difficultés.

Le Commissaire qu'on nous a donné, Mr. Rouillé [1]), homme d'esprit et de mérite, est désavantageusement prévenu. Et sur le total je juge peu favorablement de l'issue de cette commission particulière de commerce.

Je prends la liberté de renvoyer V. A. S. pour les détails à mes rélations à Mr. le Greffier Fagel ou à celles, que je lui ai adressé en commun avec Mr. van Marselis [2]).

Quant au sistème général, j'ai porté toutes mes attentions à le découvrir, et j'ai cru m'apercevoir clairement qu'on voudroit désunir les Puissances Maritimes d'avec la Cour de Vienne. Ce qu'on me dit là-dessus est très délicat et enveloppé, mais cela y conduit et par cela même me paroit extrêmement dangereux. Je suis autant sur mes gardes qu'il m'est possible; je me renferme dans des généralités, mais je sens que les informations me manquent, et je suplie

[1]) A. L. de Rouillé, comte de Jouy, intendant du commerce jusqu'à 1744, alors conseiller d'état et commissaire du roi à la Compagnie des Indes, en Avril 1749 secrétaire d'état pour la Marine, en Juillet 1754 secrétaire d'état pour les Affaires Etrangères, démissionnaire en 1757.

[2]) Cf. *Secr. Res. Holland,* 23 Janv. 1749, sqq. Cf. aussi *Wagenaar* XX, *Bijv. en Aanm.* p. 91—105; (p. 99 il faut lire Trudaine au lieu de Frudaine).

très respectueusement V. A. S. de me faire parvenir les instructions, dont j'ai besoin pour parler toujours d'une manière conforme à ses intentions et au vrai bien de l'Etat....

J'ai rendu compte assés au long à Mr. le Greffier Fagel par ma lettre du 26 Décembre de ce que Mr. le Marquis de Puysieulx m'avoit dit au sujet des difficultés survenues par raport aux évacuations [1]). Je rens compte aujourd'hui de ma dernière conversation avec ce Ministre sur le même sujet. Il me paroit qu'il y a quelques changemens d'idées. Dans la première Conférence il m'a paru que la France se contenteroit de la garantie des Puissances Maritimes, pour que l'Impératrice-Reine satisfit à toutes les clauses du Traité. Dans la seconde on demande l'accession des Puissances Maritimes ou une promesse de cette accession à la Convention, signée entre le Comte de Kaunitz et Mr. du Theil [2]). Je vous avoue, Monseigneur, que cette Convention, au moien de laquelle le Hainaut reste en dépôt à la France, me surprend et que cela me paroit délicat et dangereux. Non que je croie que le Ministère présent voulut jamais se prévaloir d'un nantissement pareil, mais il le pourroit et nous ne savons ce qui peut arriver. N'y auroit-il aucun moien de remédier à cet inconvénient? Pardonnés, de grâce, Monseigneur, à la pureté de mon zèle, la témérité

[1]) c. à d. évacuations des places fortes des Pays-Bas autrichiens.

[2]) Le 25 Déc. 1748 Kaunitz et du Theil avaient signé à Aix une convention relative à l'évacuation des Pays-Bas, qui ne fut pas approuvée du gouvernement français; bientôt cependant, le 11 Janv. 1749, une convention définitive entre l'Impératrice, la France et la République sortit des négociations ultérieures à Bruxelles. Cf. *Arneth, Maria Theresia's erste Regierungsjahre,* III, 388. *Rousset, Recueil,* XX, 248.

que j'ai de m'émanciper à parler sur pareilles matières. Je ne suis informé de tout cecy que par Mr. de Puysieulx dans d'assés longues conversations, dont quelques circonstances pourroient m'être échappées ou avoir été mal saisies.

Je n'ai plus qu'un mot à dire. Tous les efforts et toutes les négotiations au dehors ne peuvent guères avoir de succès que proportionnellement à l'état, dans lequel la République se trouve. Je suis persuadé qu'on sent bien icy qu'Elle se relèvera sous la direction de V. A. S., mais ce n'est qu'à proportion des progrès sensibles qu'on s'apercevra de certains égards.

Je conjure V. A. S. de redoubler ce zèle tendre et paternel, qui Lui fait sacrifier son repos, sa santé, tout au bien de la Patrie, pour donner la consistence aux finances et au commerce de l'Etat. C'est de (ces) deux articles surtout que nous devons attendre notre sûreté et notre prospérité....

TH. I. DE LARREY.

LETTRE CLXXXV.

Newcastle au Prince d'Orange. Vacance de l'archévêché de Cologne et des évêchés de Munster, Paderborn et Hildesheim. Difficultés sur l'évacuation des Pays-Bas.

A Whitehall, ce 6 Janv. 1748. [S. V.]

Monseigneur.

L'empressement que V. A. S. a en toutes occasions témoigné pour l'affermissement du bon parti dans l'Empire (auquel les Puissances Maritimes sont tellement intéressées), et la nécessité, dont vous m'avez fait l'honneur de me parler, de pourvoir à tems à ce que l'Electorat de Cologne et les Evêchés de Westphalie ne tombent par la mort de ce Prince dans de

mauvaises mains, ont porté le Roi de me charger de faire savoir à V. A. S. dans la dernière confiance, que S. M. vient de recevoir des avis certains que le parti François met tout en oeuvre pour qu'il soit nommé dès à cette heure des Coadjuteurs, tant pour l'Archevêché de Cologne que pour les trois Evêchés de Munster, de Paderborn et de Hildesheim (savoir le Cardinal de Bavière [1]) pour l'Archevêché de Cologne et le Prince Xavier de Saxe pour les trois Evêchés de Westphalie), et que pour cet effet on a actuellement persuadé à l'Electeur de Cologne, quoique contre son gré, d'entreprendre le voiage de Westphalie pour être mieux en état de faire réussir leur projet.

Sa Majesté ne manquera pas de faire tout ce qui dépend d'elle pour faire échouer ces desseins, et comme la République de Hollande est également intéressée à parer ce coup fatal, le Roi se persuade que V. A. S. emploiera, sans perte de tems, tous les moiens les plus convenables et les plus efficaces pour cet effet dans les Evêchés de Munster et de Paderborn, où la Hollande, étant plus voisine et par conséquent plus intéressée, aura plus à dire et sera mieux en état de réussir.

Monsieur le Baron de Munchausen, qui est à Hanovre, ne manquera pas d'informer M^r^. le Comte de Bentinck de tout ce qui viendra à sa connoissance sur ce sujet, dont V. A. S. voudra bien faire toujours le meilleur usage, sans attendre ce qu'on écrira là-dessus d'ici.

Je suis fâché de dire qu'il me revient d'assés bonne main, que M^r^. de Wartensleben (quoique d'ailleurs fort digne homme et très bien intentionné) n'est pas jugé à présent le plus propre à être emploié à la

[1]) Théodore, cardinal de Bavière, évêque de Ratisbonne, Freising et Liège.

Cour de l'Electeur de Cologne, aiant trop de confiance avec de certaines gens qui ne savent pas se taire, d'où il seroit à craindre que le secret, si nécessaire à cette occasion, pourroit bien transpirer.

Le Roi ne sauroit pas encore dire quels candidats devroient être proposés pour les différens Evêches, en cas de vacance. Il suffit, pour le présent, d'empêcher qu'on ne nomme aucun Coadjuteur; de donner l'exclusion à tout Prince étranger et de faire prendre à tous les chapitres une résolution d'élire des Evêques ex Gremio.

Les sentimens du Roi sur cette affaire preuvent suffisament, combien sa Majesté a à coeur le maintien du système général et de l'ancienne alliance, et combien elle souhaitte d'entretenir le plus parfait concert et union des sentimens et des mesures avec V. A. S.

Vous aurés aussi vu, Monseigneur, les facilités, que le Roi ne cesse pas d'apporter pour lever les difficultés, aussi mal fondées qu'inattendues, de la part de la France à l'exécution de la convention dernièrement conclue à Aix entre M^r^. le Comte de Kaunitz et M^r^. du Theil, par les ordres envoiés d'abord à M^r^. le Chevalier Robinson de se rendre à Anvers pour cet effet, aussi bien que par les représentations amiables et fortes, que M^r^. Keith a été ordonné de faire à la Cour de Vienne.

Comme la présence de Mylord Sandwich est nécessaire ici pour le service du Roi et qu'il aura pris congé de V. A. S. et des Etats-Généraux, j'ai la satisfaction de vous assurer, Monseigneur, que c'est l'intention de S. M. de le remplacer d'abord par un Ministre, qui sera, à ce que je me flatte, aussi agréable à V. A. S., que fidel et attaché au service du Roi....

HOLLES NEWCASTLE.

LETTRE CLXXXVI.

Larrey à W. Bentinck. Conduite de Marselis. Conversations avec Bernstorff.

—

Reçu 21 Janv. 1749.

Marselis continue ses conférences avec Van Deurse. Le jeune Mastre, fils du marchand de vin, est aussi son confidant. Il lui a fait des plaintes douloureuses; comme premier Commissaire, comme Magistrat d'Amsterdam, il devroit être distingué, et c'est moi qui le suis; c'est une honte pour sa ville, à laquelle il a fait ses plaintes. Cela m'importe assez peu, mais il ne me convient pas de traiter tout conjointement avec lui; si on veut qu'il barbouille les affaires, patience, mais cherchez en ce cas un prétexte honête pour me faire revenir. Bernstorf ne me paroit pas disposé à l'acceptation [1]; j'ai fait valoir à cette occasion vos sentimens, il veut que j'étois en passe de vous soutenir: „Pour cela il ne faut rien," dit-il, „qui dépende du „Prince, mais que j'aye un radical dans l'etat. Si „vous entendez vos intérêts et ceux de la République „vous devez rendre cela possible au plutôt." Il m'a dit: „que pourroit-on faire pour moi, si on ne fait „rien pour vous?" Il appelle rien tout ce qui ne va pas au grand. L'affaire du commerce va mal; j'en écrirai au long.

[1]) Je ne sais pas de quoi il s'agit.

LETTRE CLXXXVII.

Le Prince d'Orange au Maréchal Bathiany. Remerciments. L'Impératrice et la République.

—

Le 20 Janvier 1749.

Monsieur!

.....Je ne puis assez exprimer à V. E. combien je suis pénétré de tout ce qu'elle me dit d'obligeant et des assurances de la continuation de son amitié, dont elle me flatte par sa lettre [1]; j'aurois été charmé que nous eussions pu avoir la satisfaction de voir encor V. E. ici avant son départ et occasions d'entretenir V. E. sur différens sujets importants, et l'assurer de bouche de la réciprocité de mes sentimens sur son sujet, et de la remercier et du bon ordre qu'elle a fait tenir par les troupes Imp. sous ses ordres dans notre République et de toutes les preuves, qu'elle a donné de son attachement aux intérêts de la République en particulier et à ceux du bien public et au maintien de l'ancien et seul bon sistème en général. Votre Exc. connoit mes sentimens et a été témoin en plus d'une occasion de ma façon de penser et de ma conduite dans tout ce qui regardoit les affaires publiques et le soutien de l'heureuse union, qui subsiste entre les alliez naturels et vos Augustes Maîtres, et de la continuation de laquelle et du resserrement desquels noeuds dépend notre conservation et notre seureté mutuelle; ainsi la première preuve que j'attens et que j'ose même demander de l'amitié de V. E. pour moy, c'est de vouloir saisir quelque occasion favorable de faire connoître à leurs Majestés Impériales la vivacité de mes sentimens

[1]) Manque.

dévoués d'attachement respectueux et sincère pour leurs Augustes personnes, leurs intérêts et ceux de leur illustre Maison, et de l'empressement et du zèle avec lequel j'employeray les relations et le crédit, que j'ai dans la République, pour entretenir et fortifier la confiance étroite et le concert, que les intérêts mutuels réclament si puissamment entre Leurs Maj^s^. Imp. et cette République, et que je m'estimeray heureux, à mesure que les occasions me seront données, de prouver par les effets ce que j'avance à cet égard, persuadé de la justice et de l'équité de Leurs Maj^s^. Imp. qu'elles voudront bien de leur côté concourrir à prévenir la République par des marques de leur amitié, qui lui est si précieuse. Nous sommes très flattés de voir l'éducation de l'Archiduc (que j'espère de voir bientôt élire Roi des Romains) confiée aux soins de V. Ex., parce que cela ne peut que promettre que V. Exc. lui inspirera la façon de penser la plus conforme aux intérêts de la Maison Archiducale et ainsi aussi la plus agréable aux Puissances Maritimes, ses plus fidèles et anciens alliez.....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CLXXXVIII.

Larrey à W. Bentinck. Sa situation difficile.

—

Reçu 24 Janv. 1749.

Ma situation ici est singulière; je suis accrédité pour les affaires courantes et l'Etat addresse ces affaires à Van Deurse, avec lequel l'on n'a pas seulement voulu parler dans le commencement, tout le monde l'ayant vu ici valet de chambre de Van Hoey.

On m'écrit des lettres de Hollande pour me prier de m'intéresser dans les affaires des prises de navires. L'Etat renvoye les mêmes requêtes à Van Deurse pour les solliciter. Que puis-je répondre? Van Deurse de son côté est très embarassé. Devons-nous nous trouver à côté l'un de l'autre chés Puisieux? lui pour exécuter des ordres de l'état, moi pour écouter ce que Puisieux voudra me dire? Vous en sentés le ridicule; il me paroit sur le pied où sont les choses que je suis très inutile ici; pensés y et fournissez-moi le moyen de m'en tirer, si cela doit continuer ainsi. Que signifie cet homme de confiance qu'on a affiché en m'envoyant?

J'apprends le rappel de Van Hoey et que l'Etat prend son hôtel, destiné sans doute au successeur, sans quoi on pourroit nous y loger, Marselis et moi; j'en dis un mot à Fagel. Vous aurez au premier jour une lettre par un canal sûr.

LETTRE CLXXXIX.

Larrey à W. Bentinck. Yorcke.

—

Reçu le 31 Janv. 1749.

Je vois que vous allez à Anvers, j'en suis au désespoir; tout éloignement me paroit pernicieux. J'espère recevoir vos directions sur tout ce que j'ai écrit et sur la façon de me conduire après le rappel de Van Hoey et à l'arrivée de Yorck [1]).

[1]) L'envoyé du Roi George II, J. Yorcke.

LETTRE CXC.

W. Bentinck à Larrey. Conduite à tenir envers Yorke. Van Deurse et Marselis. Bernstorff.

La Haye, ce 4 Févr.

Ayant appris par hazard qu'il part un courier, j'en profite pour vous écrire sûrement, quoiqu'à la hâte. Je ne crois pas que j'irai à Anvers et je ne vois pas ce que j'y ferois, puisque Mr. du Theil en est parti. Je suis fâché que le mémoire de Mylord Sandwich [1]) aye déplu. Les Ministres devroient comprendre en France que ce sont des paroles pour paroître en Angleterre. Quant à Mr. Yorke, il faut être bien avec lui; il est au fait de tout, car toute la correspondance du Duc de Cumberland, tant pour le politique que pour le militaire, a été mené par York, c'est à dire, toutes les affaires les plus importantes et les plus secrettes. Falkener [2]) étoit Secrétaire pour le nom et pour les profits. Yorke est un homme mesuré, mais ardent et haut, du reste soutenu en Angleterre par son père [3]), qui a tout crédit, desorte que vous devez le ménager et vous en faire un ami. Il est des miens, quoique j'aye appris des choses qui m'ont fait douter, s'il l'étoit bien autant que j'avois peut-être eu lieu de l'attendre de lui. Cela ne vous fait rien; vous devez l'ignorer, moi-même je fais semblant de l'ignorer et prens pour argent comptant les amitiés qu'il m'a faites. Je compte bien que vous le pénétrerez et ne serez pas sa dupe. Je doute que

[1]) A son départ de La Haye, le 14 Janv. 1749, Sandwich, donna un mémoire aux Etats-Généraux pour glorifier le concert des Puissances Maritimes en face des „ennemis de la liberté".

[2]) E. Falkener.

[3]) Lord Hardwicke, le lord-chancelier.

Calkoen [1]) réussisse, quoiqu'il employe des vois indirectes pour parvenir à l'ambassade de France. La partie contre lui est trop forte. J'ai un autre plan, qui est le moins mauvais de tous, ce me semble; j'espère qu'il passera. Vos lettres au Prince sont bien; votre façon de penser et d'agir est bien. Il faut toujours aller suivant ce que je vous ai dit dans ma lettre en chiffre du 3 Janv.; il n'y a pas d'autre parti à prendre. Van Deurse va à St Malo [2]). Marselis a écrit une sotte lettre au Greffier pour être accrédité comme vous; elle a été tournée en ridicule. Il ne réussira pas, je vous en répons. Vous ne devez pas vous laisser gêner par lui au point de ne pas aller seul quand il vous plaît et où il vous plaît, même à Versailles vous devriez vous séparer de lui et y aller. Il faut que vous preniez cela sur vous. Je vous ai dit que vous serez soutenu et cela sera. Je suis très impatient de voir la copie de la lettre, que M^r^. de Bernstorff a écrite à Copenhague, dont je vous prie de (le) remercier encore de ma part. Quant à sa façon de penser pour le grand, elle m'est connue, je sçai à cet égard plus de ses nouvelles qu'il ne s'imagine et par d'excellens canaux; tout ce que j'en sçai n'a fait qu'augmenter mon estime pour lui. Pour moi je fais ici du mieux que je puis, mais je ne suis pas aussi utile que je le souhaiterois; d'autres en souffriront plus que moi, car je me satisfais moi-même et il me restera toujours le contentement d'avoir fait mon devoir et de mériter l'estime des honêtes gens, qui est le comble de mon ambition.

Je suis, mon cher Monsieur, tout à vous.

W. BENTINCK.

[1]) C. Calkoen, l'envoyé à Dresde.

[2]) Cf. *Secr. Resol. Holland,* le 8 Mars, 1749.

Je vous prie, informez-vous et puis informez moi, pourquoi je n'ai pas eu de réponce de M. de St Séverin, ni de Mr. du Theil, aux lettres que je leur ai écrites le 17 Janv.; ils ne m'en ont ni l'un ni l'autre accusé la réception; j'en suis très curieux.

LETTRE CXCI.

W. Bentinck à Münchhausen. Electorat de Cologne.

La Haye, ce 4 Février 1749.

Monsieur.

J'ai communiqué au Prince d'Orange la lettre, dont votre Exc. m'a honoré en date du 24 Janvier [1]). Son Altesse Ser. m'a ordonné de vous témoigner, Monsieur, que ses sentiments sont parfaitement conformes à ceux du Roi sur le sujet des précautions à prendre à tems pour empêcher, que la France ne dispose à son gré et selon ses vues des différents Evêchés, qui deviendroient vacants par la mort de l'Electeur de Cologne. D'abord que le chanoine, que son Alt. Electorale de Trèves [2]) emploie auprès des différents chapitres, sera arrivé ici, le Prince d'Orange recevra de lui des informations, sur lesquelles on pourra arranger les mesures à prendre pour faire réussir le projet salutaire et patriotique dont il s'agit. L'on aura soin ici de défrayer ce chanoine et je vous prie, Monsieur, de me le nommer, afin que je sache où je puis m'adresser à lui et que je sois hors de peine et d'incertitude, si quelque personne, que je ne connusse pas, me venoit de Mr. le Grossvoigt de Munchausen entretenir sur cette matière. Votre Exc.

[1]) Manque.

[2]) Le comte F. G. de Schönborn.

peut être persuadé que je n'abuserai pas de sa confidence. Cette affaire est si importante et d'une si grande conséquence, tant pour les Etats du Roi en Allemagne que pour notre République, que l'on ne doit épargner ni précautions, ni soins, ni argent pour réussir. Permettez-moi, Monsieur, de vous demander, si vous jugez qu'il suffise pour le présent de faire prendre aux différents chapitres la résolution de n'élire aucun prélat, qui ne fut du chapitre. Ne faudroit-il pas se déterminer sur les sujets, qu'on voudroit faire élire tant pour l'archévêché de Cologne que pour les évêchés? Ou bien n'est-il pas tems encore? C'est surquoi j'attendrai l'opinion de votre Exc.

Le Prince a résolu de faire partir incessament le Comte de Wartensleben pour la cour de l'Electeur de Cologne, bien instruit de ce qu'il y doit faire. Je suis persuadé que Mr. de Wartensleben s'acquittera bien de ce dont il est chargé. Il a été soupçonné d'avoir manqué de discrétion et le Duc de Newcastle l'a insinué au Prince d'Orange [1]), mais j'ai de très bonnes raisons (de croire) que ce qu'il peut y avoir eu de secret éventé ne lui peut être attribué sans lui faire grand tort et que c'est par un tout autre canalque lui. J'attendrai de la part de votre Exc. des éclaircissements ultérieurs sur ce qu'il y a de plus à faire....

Monsieur.

Dans le moment je reçois la lettre de V. Exc. du 31 Janv. [2]) Je ne manquerai pas de la communiquer incessament au Prince. J'avoue que la nouvelle qu'elle contient m'a surpris d'abord, mais, en y pensant un peu, j'ai trouvé qu'elle ne devoit pas étonner quiconque connoit la Cour de France et celle de Rome.

[1]) Cf. n°. CLXXXV. [2]) Manque.

Il est certain que, si ce projet pouvoit leur réussir, ce seroit un coup décisif pour Elles et que cela jetteroit le Roi et notre République dans de terribles embarras. Je supplie V. Exc. de vouloir bien m'informer par continuation de tout ce qu'elle apprendra relativement à ce sujet, qui me donne une véritable inquiétude. De ce côté-ci l'on ne manquera pas d'y donner toute l'attention que son importance requiert, et de communiquer directement en Angleterre aussi bien qu'à votre Exc. tout ce que l'on pourra en découvrir....

La Haye, le 4 Févr. 1749.

W. BENTINCK.

LETTRE CXCII.

Larrey au Prince d'Orange. Négociations en France.

A Son Alt. Sérénissime Msg^r^. le Prince d'Orange.

A Paris, 7 Févr. 1749.

Je croirois manquer essentiellement à mon devoir si je laissois échapper une occasion sûre pour informer V. A. S. de ce qui se passe ici ou de ce qui parvient à ma connoissance. Mardi j'ai eu à Versailles une longue conversation avec M^r^. le Marquis de Puyzieulx sur plusieurs détails, dont je rens compte aujourdui à Monsieur le Greffier Fagel. M^r^. de Puyzieulx me dit que l'affaire des évacuations étoit terminé [1]; que le Duc de Modène et les Génois se contentoient de décrets de la part de l'Impératrice Reine, etc.; que pendant que lui (M^r^. de Puyzieulx) avoit fort pressé la Cour de Vienne de satisfaire au traité, il

[1]) Cf. n^o^. CLXXXV.

avoit fait ce qui avoit été en son pouvoir pour faire entendre raison à la République de Gènes et au Duc de Modène; qu'on avoit cru que la France avoit voulu finasser et garder le Hainaut; que l'effet faisoit voir qu'on s'étoit trompé. Mr. de Puyzieulx a ajouté, que, si le Roi avoit voulu garder quelque chose, il l'auroit gardé par le traité et non par des manigances et des voies indignes de lui; que la conduite, qu'il avoit tenu dans la négociation d'Aix, seroit celle qu'il suivroit à l'avenir: „Je vous parle," a-t-il continué, „avec con-„fiance, je vous prie d'en avoir pour moi. Nous „enverrons un Ambassadeur à la Haie, mais vous „pouvés compter qu'il ne se mêlera pas de vos affaires „domestiques; ce sera la baze et le fondement de ses „instructions. Il aura ordre de se mettre au fait de „ce qui se passera, il travaillera à être bien instruit; „il en rendra fidèlement compte; car (dit-il) nous ne „voulons ni donner ni prendre le change. Ne vous „imaginés pas que nous avons changé en rien d'idées „depuis le changement de votre Gouvernement. Notre „conduite le prouvera. Le Prince ne sera convaincu „qu'avec le tems. Nous ne demandons pas mieux que „de bien vivre avec lui. Il verra lui même ce qui „est de l'intérêt de la République et de sa propre „convénience. Il examinera. Il est éclairé et sage. Il „nous trouvera toujours disposé à aller au devant de „ce que pourra établir une bonne harmonie entre la „Couronne de France et la République." Il ne m'a pas nommé l'Ambassadeur qui doit aller à la Haye et je n'ai pas cru devoir le questioner, tant que la nomination de L. H. P. pour leur Ambassadeur ici n'aura pas été faite.

J'ai cru, Monseigneur, devoir rendre cette conversation à V. A. S. avec autant de précision qu'il m'a été possible, parce qu'elle ne me paroit rien moins

(qu') indifférente. J'y ai répondu en termes vagues, que V. A. S. cultiveroit assurément avec soin l'amitié de la France, qui est précieuse et nécessaire à l'Etat; que j'étais parfaitement satisfait de la manière noble dont M^r^. de Puyzieulx pensoit et s'exprimoit; que, puisqu'il vouloit bien nous renvoier aux effets, nous les attendrions; que son procédé pendant le cours des négociations à Aix la Chapelle et ce qu'il venoit de me dire au sujet de l'évacuation du Hainaut me paroissoient de bons garans. M^r^. de Puysieulx me paroit au dessus des petites finesses, qu'il regarde comme la ressource des petits esprits. Il est galant homme, aisé et noble dans ses manières. V. A. S. sait tout cela mieux que je ne puis le lui dire.

LETTRE CXCIII.

Larrey à W. Bentinck. Réponse à la lettre du 4 Février.

Paris, ce 8 Févr. 1749.

Je finissois mes dépesches, lorsque j'ai reçu votre lettre du 4me par le courier. Je ne vous dis pas à quel point je vous en suis obligé, Monsieur, parce que je ne puis l'exprimer. Vous vous êtes assurément mis à ma place; vous avez conçu mes embarras, vous sentez quelle doit être ma reconnoissance pour ceux qui m'en tirent.

J'ai reçu une lettre du Prince par ce courier, qui me fait grand plaisir et me donne des lumières; le reste viendra dans son tems, du moins puis-je marcher d'un pas plus assuré.

On ne parle plus du discours de Mylord Sandwich; ce que vous me dites de M^r^. Yorcke répond à ce que

d'autres personnes m'ont dit de son caractère. Il commencera, dit-on, par me regarder avec pitié, peut-être avec mépris; c'est assés ce qu'il pense de tout Hollandois; mais ces mêmes personnes, qui m'ont préparé à ces commencemens, ne désespèrent pas que je n'en fasse un ami. J'y emploierai tous mes soins et je le pénètrerai si je puis.

Je suis bien aise que vous me rassuriés sur l'Ambassade de France, et je souhaite que votre plan puisse passer, quelle que soit l'issue. Je suis sûr que vous profiterez de la première occasion sûre pour me donner vos ordres et conseils sur la manière, dont il faudra que je me conduise avec l'Ambassadeur futur. Je sens que vous ne pouvés me rien dire qu'après la nomination faite.

On mande d'Amsterdam que Mr. Hasselaer pourroit bien être nommé.

La sérénité est répandue dans mon esprit, depuis que je sai positivement que vous approuvez mes lettres au Prince et ma conduite en général. Je suis charmé de la fortune de Van Deurse, car c'en est une. Marselis en avoit reçu aujourd'hui des nouvelles d'Amsterdam. Ce dernier rentrera, je croi, en lui-même, quand il apprendra que sa demande d'être accrédité comme Ministre aura ratté. Il a joué deux Mardis de suite un fort sot rôle dans l'antichambre de Mr. de Puysieulx, sans entrer dans son cabinet. Je ne connois guères de génie plus étroit et plus borné. Il me fait compassion.

Vous aurez reçu la copie de la lettre de Mr. de Bernstorff à Mr. de Schulen [1]), j'espère que vous en serez content. Je lui ferai vos remercimens. Tant

[1]) J. S. de Schulin, ministre des affaires étrangères du roi de Danemarc; il mourut en Avril 1750; le baron de Bernstorff fut son successeur.

mieux si vous savez par de bons canaux quelle est sa manière de penser pour le grand. J'ai fait des découvertes non équivoques de mon côté là-dessus.

Je suis moins étonné qu'affligé de ce que vous me dites, Monsieur, de l'emplacement, où vous vous trouvés. Je vous prie très instament de ne céder jamais à aucun dégoût ni aux difficultés que vous rencontrez. Vous ne le pourriez sans perdre cette satisfaction que vous sentez à remplir vos devoirs, et sans effacer les impressions que les honêtes gens ont pris sur votre sujet.

Je ferai ce qui dépendra de moi pour satisfaire votre curiosité, mais je désespère presque de former des liaisons avec Mr. de St Séverin. Je l'ai cherché jusques icy inutilement. Vous serez informé de mes découvertes. Conservez-moi vos bonnes grâces, Monsieur, et comptez que personne n'est plus fidèlement, plus tendrement, ni plus respectueusement à vous que je le suis et serai éternellement.

LETTRE CXCIV.

Larrey à W. Bentinck. Situation difficile. Franchise de Yorke.

—

Paris, ce 21 Févr. 1749.

Je commence de bonne heure à vous informer, Monsieur, de tout ce que je vois et de ce que je pense, dans le dessein de donner ce paquet à Mr. Cornabé et dans la persuasion qu'il vous parviendra sûrement.

Je remarque d'abord qu'il y a de la contradiction entre la manière dont j'ai été accrédité, et la manière dont on me traite. Je suis annoncé à M. de Puysieulx comme un homme de confiance. Il m'a parlé en conséquence, mais n'aiant jamais été instruit ni informé

sur rien de la Haie, on a raison de regarder ma mission comme une simple démonstration, qui ne signifie rien. En voulés-vous une preuve? Mr. de Puysieulx m'a fait plusieurs ouvertures, je n'ai jamais pu répondre que des généralités, nommément sur ce qui concerne les évacuations. Mr. de St Séverin vous a lâché un mot sur la même matière [1]), mais il n'en a rien été (traité?). Aujourdui Mr. Yorke est venu me trouver et m'a communiqué une lettre de Mr. de Puysieulx du 20me, par laquelle il lui donne connoissance que le Roi a envoié les ordres à ses commissaires d'évacuer incessament le Hainaut. Mr. Yorke a été fort surpris d'apprendre que je n'avois pas reçu le même avis; ce n'est assurément pas ma faute et je ne croi pas mériter personnellement aucun manque d'attention de la part de Mr. de Puysieulx, c'est la façon dont on en agit chez vous, qui me les attire, et vous sentez que cela n'est ni agréable pour moi ni utile pour l'Etat. Cette remarque peut vous paroître une petitesse, mais pour vous prouver que cela n'est point, rapellez vous, Monsieur, plusieurs situations dans lesquelles vous vous êtes trouvés à Aix et concluez. Vous avez décidé qu'à tout prix je dois me faire un ami de Mr. Yorke; que je dois le pénétrer, n'être point sa duppe, le ménager et former des liaisons avec lui. Vous me le dépeignez en me donnant ces ordres, et par là même vous me faites sentir qu'il n'est pas aisé de les suivre. J'ai assés bien débuté avec lui; comme il ignoroit à quel point je pouvois être informé de tout ce qui s'etoit passé, il lui auroit été fort facile de m'en imposer. Il n'en a rien fait; il a agi avec beaucoup de candeur et d'ouverture. Il m'a produit et montré tous les papiers, à mesure qu'il

[1]) Probablement à Aix.

étoit question des matières diférentes dans nos conversations. Quand il s'est agi du sistème général, il m'a produit la lettre du Duc de Newcastle à son père, dont Mr. Fagel a une copie [1]). Si je n'avois pas pris copie à la Haie dans votre cabinet de quelques pièces, qui m'ont mis au fait et si vous ne m'aviez pas fait donner à Aix la Chapelle la copie des papiers indispensablement nécessaires, j'aurois fait icy le plus sot et le plus ridicule rôle qu'il est possible d'imaginer, et, de grâce, sur qui cela seroit-il retombé? Et quel honneur y a-t-il de servir ainsi? Sans vous j'en aurois sçu précisément autant que ma pantoufle; avec ces secours je me suis du moins tiré d'affaire avec Mr. Yorke, qui s'est déboutonné le premier et avec toute la fidélité imaginable. J'en juge par les faits qui me sont connus. Il m'a fait l'aveu de toutes ses liaisons chés le Duc de Cumberland et m'a apris plusieurs anecdotes. Je me suis hâté de le mettre au fait de tout sans réserve, c'est à dire par raport à cette Cour. Il a paru reconnoître ce procédé, et je ne croi pas me tromper en vous disant, que la bonne moitié de l'ouvrage est fait. Il m'a fait force assurances de la part de son père et du Duc de Newcastle. Il m'assure avoir écrit très fortement en ma faveur. Je vous prie, Monsieur, de me dire à l'occasion ce que vous pourrés en découvrir pour le détail. Ses ordres sont non seulement d'aller en tout de concert avec moi, mais d'en faire ouvertement les démonstrations; ainsi fait-il....

[1]) Cf. n°. XCIX.

LETTRE CXCV.

Larrey au Prince d'Orange. Confidences de M. Yorke. Négociations avec Puysieulx. Titre de Prince d'Orange. Louangesde Cornabé.

—

Paris, 21 Févr. 1749.

....Le colonel Yorke a été reçu icy fort gratieusement; le Roi lui a parlé assés longtems contre sa coutume.

Mr. Yorke m'a fait mille assurances d'amitié; il m'a dit qu'il avoit des ordres exprès et précis de sa Cour de bien vivre avec moi, de l'afficher même et de me traiter avec une confiance parfaite. Il a agi en conséquence en me découvrant quelles sont ses instructions, quels ses sentimens, quelles ses connaissances. Il m'a lu la lettre du Duc de Newcastle au chancelier Yorke, écrite de Hanovre, qui fait la base du sistème du Ministère Anglois [1]); comme je sai que cette lettre doit être connue à V. A. S., je n'allègue cecy que pour lui prouver l'ouverture du procédé de Mr. Yorke.

Il m'a dit que Mr. Durand [2]) avoit eu ordre d'offrir la médiation de la France à Londres pour l'aplanissement des différens, qui subsistent entre la Suède et l'Angleterre; que lui, Yorke, avoit ordre de dire, au cas qu'on lui en parlat icy, que c'étoient des affaires trop peu importantes pour qu'un aussi grand Roi, que celui de France, s'en mêlat; c'est dans les mêmes termes qu'on a répondu à Mr. Durand; qu'il savoit de bonne part que la première idée de cette offre venoit du Roi de Prusse.

Il m'a dit qu'il a ordre de faire des représentations et protestations contre l'établissement d'une colonie dans l'isle de Tabago; qu'il avoit fait des instances

[1]) Cf. n°. XCIX.

[2]) F. M. Durand de Distroff, chargé d'affaires de Louis XV à Londres.

pour faire partir le fils du prétendant d'Avignon et de lui faire passer les Alpes; que Mr. Puysieulx lui avoit répondu qu'il ne demandoit pas mieux, mais que le départ même du jeune homme de Paris avoit été très embarassant; que lui, Puysieulx, avoit été généralement blâmé de la vigueur exercée contre le jeune homme. Il est vrai que les femmes et les cagots jettoient feu et flames dans ce tems-là contre le Ministre. Je joins icy tous les mauvais vers que j'ai pu recouvrer sur ce sujet [1]); j'en avois envoié une partie à Mr. Fagel, mais ils étoient défectueux.

Mr. Yorke a ordre de dire icy, si on lui en donne occasion, que le Duc de Richmond [2]) n'avoit pas été nommé formellement; que, si avant la mission de Mr. de Mirepoix [3]), le Roi ne le crée pas Duc ou Maréchal de France, le Duc de Richemond ne viendra pas et qu'on feroit une autre nomination en Angleterre.

Mr. Yorke m'a assuré encore que Mr. de Puysieulx avoit tenu le même langage à l'Angleterre qu'il m'a tenu à moi, tendant au renouvellement de l'alliance de Hanovre, ajoutant qu'il convenoit d'être bien sûr sur ses gardes et qu'il étoit plus que jamais nécessaire d'être étroitement unis.

Un procédé si ouvert m'a engagé à y répondre de la même manière et je continuerai à entretenir des liaisons d'intimité et de confiance avec Mr. Yorke, parce que je sai que je me conformerai par là aux intentions de V. A. S. et que le bien de la cause commune l'exige absolument.

Aujourd'hui Mr. Yorke est venu me voir. Il m'a

[1]) Manquent.

[2]) Charles Lennox, second duke of Richmond; il mourut en 1750.

[3]) G. Ch. de Lévis, marquis de Mirepoix, désigné pour l'ambassade à Londres.

communiqué une lettre de Mr. le Marquis de Puysieulx, par laquelle il lui donne avis que le Roi a envoié les ordres à ses Commissaires pour l'évacuation du Hainaut. Mr. York a paru surpris qu'on ne m'eut pas envoié la même notification; j'en comprens les raisons. Mr. de Puysieulx m'a entretenu à diverses reprises sur ces matières; il ne m'a pas trouvé instruit. Il a cru n'être pas dans le cas de m'en devoir donner connoissance. Je ne puis pas d'ailleurs me plaindre des procédés de Mr. de Puysieulx, qui sont toujours également obligeans.

Il m'a satisfait en particulier, quand il a été question de la réponse à mon mémoire du 4me, concernant les prises des armateurs françois. J'en ai parlé aussi à Mr. le Comte de Maurepas [1]), qui est convenu que mes remarques n'étoient pas sans fondement; que les jugemens faits par le conseil des prises instruisoient les procès, quand même il ne les auroit pas décidé tous validement; que ce seroit toujours un avantage et une avance pour les Commissaires, qui doivent s'assembler à St. Malo, auxquels on renverroit les cas douteux. Mr. de Maurepas a remarqué au reste que les jugemens de la Commission ne pourroient guères se faire que ex aequo et bono.

Comme j'ai déjà rendu compte de tout ce qui s'est passé entre Mr. le Marquis de Puysieulx et moi au sujet de la restitution de l'artillerie de l'Etat, j'évite les répétitions. Je me contente de marquer à V. A. S. que dans cette occasion encore le langage de Mr. de Puysieulx est uniforme. Il a bien à la vérité soutenu que les expressions du traité n'étoient pas à notre avantage, mais il a reconnu que l'esprit du traité étoit pour nous. Il m'a déclaré en même tems qu'il étoit incapable de préférer un petit intérêt à la

[1]) Le Comte J. F. de Maurepas, ministre de la Marine jusqu'à Mai 1749.

gloire du Roi et à l'honneur de son Ministère. Il m'a demandé un mémoire, que je lui ai envoié; j'attens la réponse quel en sera l'effet.

Il m'a parlé au sujet de la nomination de l'Ambassadeur, qu'il savoit être sur le tapis à la Haie, me disant que je saurois son secret du moment que je lui aurois dit le mien; qu'on seroit content chés nous du choix du Roi. Il m'a répété que leur Ambassadeur ne se mêleroit pas de nos affaires domestiques; qu'il étoit même bien aise qu'il n'y eut personne en Hollande dans ces tems critiques; qu'assurément on ne soupçonnoit pas Chiquet d'être un homme fort dangereux; qu'il étoit bon nouvelliste et rien de plus.

Il ne s'est présenté jusques ici aucune occasion naturelle pour parler de la reconnoissance du titre de Prince d'Orange pour V. A. S. et je vous avoue, Monseigneur, que je sens une répugnance extrême de m'ouvrir le premier sur cette matière. J'espère que V. A. S. aprouvera mon silence et ma délicatesse sur une affaire, qui me paroit intéresser sa gloire et sur laquelle je dois être par conséquent très circonspect.

J'ai informé Mr. Cornabé [1]) de plusieurs petites circonstances nécessaires à savoir pour se former une idée de cette Cour; à mesure que V. A. S. lui en donnera l'occasion, il en rendra compte. Tous ces détails fatigueroient si je les écrivois.

L'activité et le jugement droit et solide de Mr. Cornabé ont épargné bien de l'argent à l'Etat; il s'est fait estimer beaucoup icy de ceux avec qui il a eu à faire. C'est un témoignage que je dois lui rendre....

DE LARREY.

[1]) Le général Cornabé avait été envoyé à Paris pour régler plusieurs choses relatives aux prisonniers de guerre, à la restitution de l'artillerie etc. *Resol. Staten-Gen.* le 30 Oct. 1750

LETTRE CXCVI.

Larrey au Prince d'Orange. Affaires du Nord.

—

Paris, ce 4 Mars 1749.

Monseigneur.

....Persuadé comme je l'étois des intentions de V. A. S., je n'ai pas hésité un moment de répondre à ses vues et à l'ouverture de Mr. Yorck. La lettre de V. A. est une approbation de ma conduite; elle a servi très utilement à la confirmation de Mr. Yorck dans ses idées. J'ai cru de voir que cela a fait un bon effet. Il m'a fait sentir beaucoup de reconnoissance de la manière dont V. A. s'exprime.

J'ai rendu compte le 25 Février à Mr. Fagel de ce qui s'est passé entre le Marquis de Puisieulx et moi au sujet des affaires du Nord [1]), l'ayant envoyé aujourd'hui seulement [2]). Hier Mr. Yorck m'a donné connoissance de ce qui s'étoit passé sur le même sujet entre le Marquis de Puisieulx et lui. Le Marquis de Puisieulx, après avoir témoigné le désir qu'il avoit de conserver une paix, qu'il regardoit comme son ouvrage, a dit à Mr. Yorck qu'il étoit fâché de ce qui se passoit dans le Nord; qu'il comprend bien que Mr. Yorck n'auroit aucune instruction sur ce sujet; qu'il ne lui demandoit rien là-dessus; qu'il ne lui en parleroit pas même dans la suite: qu'on lui avoit assuré que l'Angleterre envoyeroit une escadre dans la mer de Courlande pour appuyer la Moscovie; qu'il espéroit qu'il n'en seroit rien, parce que la France

[1]) Cf. *Danielson, Die Nordische Frage, 1746—1751.*

[2]) Probablement le texte est corrompu par le déchiffrement; en cas que non, Larrey dit que la lettre à Fagel, écrite le 25 Févr., n'a pas été envoyée que le 4 Mars.

ne pourroit voir attaquer et accabler la Suède, le plus ancien de ses alliés, sans lui donner du secours; que la France souhaite si fort de conserver la paix, que, si quelcun de ses alliés vouloit la rompre, elle ne le soutiendroit pas. Le Marquis de Puisieulx a nommé le Roi de Prusse, disant qu'on l'abandonneroit, s'il vouloit tenter de troubler la tranquillité; qu'il prioit Mr. Yorck d'être bien persuadé que tout ce qu'on débite de l'épuisement de la Suède est faux; qu'elle avoit beaucoup de ressources, indépendamment de ses alliances. Mr. Yorck n'a pas répliqué à tous ces discours, se retranchant à dire qu'il doutoit de l'envoy de l'escadre. Mr. Yorck a envoyé aussitôt un courrier en Angleterre avec le précis de cette conversation.

En combinant toutes ces circonstances, il paroit que l'appréhension du Marquis de Puisieulx est très grande et qu'il désire le maintien du repos [1]), parce qu'il le croit avantageux à la France et nécessaire pour son propre soutien. Il a raison. Ces dispositions ne sauroient déplaire à V. A. S.; elles lui donneront le tems de rétablir les affaires de la République....

DE LARREY.

LETTRE CXCVII.

Larrey à W. Bentinck. Restera-t-il à Paris?

Reçu 21 Mars 1749.

Le départ de Bouquet [2]) de Paris me fait hazarder ceci. Mr. York est bien. Je crois que je ne suis pas sa dupe. Il m'a fait des complimens de ministre de la part du Roi et des secrétaires d'Etat. S. M. souhaite,

[1]) Cf. Pol. Corr. Fr. d. Gr. VI, nos. 3543, 3552, 3564.

[2]) Un courrier?

dit-il, qu'on me laisse ici et le demandera au Prince. Vous savez ce qui en est. Si cette démarche se fait de la part de l'Angleterre, qu'y répondrat-on? qu'en pensez vous? quelle idée avez vous de ce qui regarde mon séjour, son utilité, sa durée? C'est votre sentiment que je demande. Je suis impatient d'avoir de vos nouvelles.

LETTRE CXCVIII.

Larrey au Prince d'Orange. Affaires du Nord. L'île de Tabago. Mécontentement en France. Mauvais succès des négociations sur le commerce.

Paris, ce 20 Mars 1749.

Monseigneur.

Quant aux affaires du Nord, Mr. York a dit que l'Angleterre ne chercheroit pas à troubler la paix, mais à la maintenir; que si cependant on songeoit à changer la constitution du Gouvernement de la Suède, qu'elle se trouveroit dans la nécessité de remplir ses engagemens et de l'empêcher [1]). Comme la Cour de Danemarc a tenu à peu près le même langage, cela fait soubçonner ici beaucoup de concert entre ces deux Cours et cela inquiette. Aussi le Marquis de Puisieulx a-t-il répondu, qu'il ne falloit pas écouter là-dessus les insinuations de la Russie et du Danemarc, et que ceux, qui sont à la tête des affaires en Suède, n'ont aucune idée pareille. Pour ce qui regarde le nombre de matelots que l'Angleterre conserve, Mr. Yorck a dit qu'on ne s'écarteroit jamais des principes, où l'on étoit à cet égard, de conserver toujours, en tems

[1]) Cf., outre *Danielson*, op. cit., *W. Michael, Die englischen Koalitionsentwürfe des Jahres 1748* dans *Forschungen zur Brandenb. und Preusz. Gesch.* N. F., Bd. I, 527.

de paix comme en tems de guerre, leur Marine sur un bon pied et qu'on l'augmenteroit plustôt que de la diminuer.

Il a parlé aussi de Tabago et a donné à connoître, que jamais l'Angleterre ne pourroit souffrir qu'aucune Puissance n'y format des établissemens; que le droit de l'Angleterre sur cette isle étoit incontestable; qu'il étoit prêt à en donner des preuves, si on trouvoit à propos d'entrer en discussion avec lui [1]).

Au sujet du droit du fils du Prétendant, le Marquis de Puisieulx tient toujours le même langage.

Il y a beaucoup de mécontentement dans le public, cela se manifeste de plus en plus. Je crois que c'est à la continuation des impôts et à la grande réforme qu'il faut attribuer l'agitation des esprits.

Je vois avec douleur que la France n'écoute, par raport à nous, que son intérêt et sa convenance, et que l'état présent des affaires de la République n'est guères propre à obtenir de bonnes conditions pour notre commerce. On a refusé la déclaration provisionnelle de l'exécution des 50 sols par tonneau, qui ne seront accordés que par un nouveau tarif, et le Marquis de Puisieulx fait assez sentir que nous ne pouvons l'espérer que sur le pied des autres nations. V. A. S. jugera de ce qu'il convient de faire dans ces circonstances défavorables. J'entre plus en détail avec Mr. Fagel.

[1]) Les Francais avaient bâti des fortifications à Tabago. Le 14/25 Avril 1749 Newcastle écrit à W. Bentinck:.... They (the French) have also assured us that they will demolish the works that may have been erected at Tobago, put things upon the foot they were before the war, and join in the proper measures for effectuating the mutual evacuation of the islands of St. Lucia, St. Vincent etc. (Archives de W. Bentinck aux Archives de S. M.).

M^r. Yorck, ayant reçu des ordres et des instructions de sa Cour, a déclaré Mardi à M^r. Puysieulx que le comte d'Albemarle [1]) étoit nommé Ambassadeur en France et qu'il se rendroit ici le plustôt possible....

DE LARREY.

LETTRE CIC.

Larrey à W. Bentinck. Mépris du gouvernement français pour la République. Marselis.

—

Reçu 25 Mars 1749.

Puisieulx a trouvé mauvais que Marsélis aye signé le mémoire que je lui ai présenté pour l'exemption des cinquante sols par tonneau [2]). Il a trouvé mauvais aussi qu'on y somme le Roi de remplir ses promesses de bienveillance à l'égard de l'Etat. Il ne m'a dit ceci que pour moi. Il paroit qu'on nous méprise beaucoup ici et l'on agit en conséquence. Il paroit piqué contre Marsélis, qui, à la vérité, est un sot, mais qui ne lui a fait aucun mal. Il dit que c'est une pauvre espèce. Il a raison que cette adjonction est plus propre à accrocher qu'à avancer les affaires; dans le fond on n'est pas disposé à nous faire plaisir. Tout ceci pour vous seul absolument.

[1]) Le comte W. d'Albemarle.

[2]) Cf. *Secr. Res. Holland,* le 5 Avril 1749.

LETTRE CC.

Larrey à W. Bentinck. Embarras à cause de Marselis. On n'obtiendra rien de la France.

—

Reçu 28 Mars 1749.

Les embarras de ma négociation augmentent par la façon dont Marsélis y est mêlé. Je n'ai pu lui cacher le refus, fait par Puisieulx de l'exemption des 50 sols par tonneau. Il est piqué que Puisieulx ne lui en aye parlé. L'Etat nous donne des ordres en commun, il faut faire en commun le rapport et souvent Puisieulx me parle seul. Marsélis voudroit y paroître et fait difficulté de signer; cela est très désagréable pour moi. D'un autre côté, si Marsélis étoit accrédité formellement, cela seroit pis et il en résulteroit de fort grands inconvéniens; plus de secret, car il bavarde. Mr. de York ne s'ouvriroit plus et rien n'iroit ni n'en pourroit aller. Ce sont des inconvéniens, qui résultent de la façon dont les affaires ont été arrangé, et Marsélis auroit dû être simplement a consiliis et autorisé à parler dans les discussions avec Rouillé. Je ne sçai si c'est à la petitesse de Marsélis ou à quelque découverte faite dans ses lettres, qu'il faut imputer le peu d'estime qu'on lui témoigne. Je suis en défiance, et j'agis de façon à empêcher tout refroidissement entre lui et moi, de peur qu'on n'en profite. Je soubçonne aussi de la mauvaise humeur contre l'Angleterre et contre notre union; on nous veut punir; plus j'avance, moins je vois d'espérance de réussir. Nous n'aurons qu'un très médiocre traité de commerce; il vaudroit mieux n'en point avoir; mais il est de la dernière importance de rétablir notre commerce dans l'intérieur; si l'on le néglige, nous périssons. Je vous

prie de communiquer ceci et mon chiffre précédent à Mr. Fagel. Marsélis est sot au point de m'avoir dit que le Prince d'Orange devoit vous sacrifier à la ville d'Amsterdam.

CCI.

Incluses de la lettre de Mr. de Wartensleben du 24 Mars 1749. Négociations pour gagner l'Electeur de Cologne [1]).

N°. 1.

Voici ce que le Juif la nuit passée (a demandé) de la part de Metternich et Assbourg [2]):

1°. Le payement du subside à payer après l'écoulement de trois mois.

2°. Faire un traité pour payer pendant le tems de quatre années consécutives deux cent mille fl. de Hollande chaque année et par quartiers, et payer un quartier en avance.

3°. Contre ces conditions l'Electeur s'engage de ne jamais prendre un coadjuteur contre le gré du Prince et des Etats-Généraux, à l'exception qu'en cas que l'Electeur put avoir un descendant futur et encor à naître de la Maison de Bavière, il lui soit reservé de pouvoir le prendre.

4°. Quatre semaines après l'acceptation de ce plan, ces Messieurs lèveroient le masque et se déclareroient à moi en personne, mais. N.B. ils veulent 100.000 fl.

N°. 2.

Réponce.

Que l'on seroit charmé de témoigner en toute occasion la bonne disposition à cultiver l'amitié avec

[1]) Cf. n°. CCVI.

[2]) H. W. von der Asseburg, grand maître de la maison de l'Electeur de Cologne.

l'Electeur; que pour cet effet on enverroit les articles; qu'il faloit sçavoir qui étoit le ou les Ministres et qu'ils devoient se déclarer eux-mêmes, sans quoi on n'entreroit en rien. — La nuit du 20 au 21 on ne nomme personne, mais celle du 22 au 23 on les nomma, sans qu'ils vouloient en venir à me parler eux-mêmes, et j'ai tenu ferme qu'avant de passer outre, il faut qu'ils se déclarent eux-mêmes. Je suis assuré cependant que les démarches de cet homme sont fondées, ce que je me reserve de prouver.

N°. 3.

Je suis convaincu que Metternich et Assebourg veulent se servir de l'affaire du coadjutorat pour se raccommoder avec nous, comme le premier l'a promis de le faire dès qu'il seroit libre. Je crois qu'il faut se le rattacher. Je sçai que personne n'ose jusqu'ici en parler à l'Electeur que des petits gens et qu'il se fâche d'abord, et je tirerois bien parti des chapitres. L'Electeur a communiqué, après mon départ, le plan d'un traité avec la France, dont j'ai fait mention dans une de mes lettres du mois de Juin, aux Ministres, qui y ont fait des remarques, qui concluoient pour la négative; cependant il a été fait à leur inscu, et l'Electeur a dit à son depart de Bon à Hohenzollern [1]) et Bornheim [2]): „J'ai fait un traité avec la France „qui ne m'engage à rien." Tout ce que ces Messieurs en sçavent, c'est qu'il revient à ce que j'en ai marqué et que l'on payera 20.000 livres par mois, mais la flotille n'est pas arrivé encore. Au reste j'amuse Metternich en feignant de croire l'affaire du Coadjutorat très sérieuse, pourvu que nous l'ayons dans nos

[1]) Ferd. comte de Hohenzollern, ministre de l'Electeur de Cologne.

[2]) Conseiller de l'Electeur de Cologne.

intérêts, ce qu'il vient de me jurer, me disant qu'il avoit été dupé pendant quatre ans des François, auxquels il ne se fieroit plus de sa vie. Je dis: ainsi soit-il; desorte que je regarde l'affaire du coadjutorat fort sérieuse quant au Prince de Liège [1]) seul, dont on veut tirer parti ici pour attraper de l'argent, et voilà tout.

LETTRE CCII.

Larrey au Prince d'Orange. Confidences de Yorke: politique de Puysieulx; déclarations de la cour de Vienne; le roi de Prusse.

Paris, le 7 Avril 1749.

Monseigneur.

J'ai rendu comte à V. A. S. du précis de la conversation de Monsr. York avec le Marquis de Puisieulx du 1 Avril. Du depuis M^r^. York m'a montré sa relation au Duc de Bedford et sa dépêche très secrette; cela revient à ce que j'ai eu l'honneur de mander, mais dans la dernière il s'explique au long sur tous les efforts du Ministre pour donner de l'ombrage contre la Cour de Vienne. Le Marquis de Puisieulx a été jusques à dire qu'elle trompoit l'Angleterre; qu'elle l'entraineroit insensiblement et malgré elle dans sa querelle. Il a insinué fort adroitement que, pendant les dernières négociations d'Aix, elle avoit fait des avances à la France. M^r^. York a répondu à tout cela avec une prudence et un ménagement au dessus de son âge. Dans sa relation il dit qu'il lui paroit clairement qu'on veut donner de la jalousie et diviser. Les premières insinuations n'ayant rien produit, on comprend bien qu'un traité défensif seroit difficile;

[1]) Théodore, cardinal de Bavière.

on ne le propose pas, mais bien ce qui pourroit y conduire. On a dit que Blondel [1]) avoit ordre de parler avec confiance et franchise aux Ministres Impériaux. Le Marquis de Puisieulx a prié Mr. York d'écrire à sa Cour pour qu'on donne ordre à Keith de tenir le même langage, afin d'engager insensiblement.

V. A. S. reconnaîtra à tous ces efforts l'uniformité de la conduite de cette Cour; cela tend précisément à ce qu'on m'a dit. On flatte l'Angleterre seule, parce que je n'ai rien répondu. On veut semer de la défiance pour en profiter. Je sens vivement la nécessité de me captiver.

Je dois donner à la confiance et au procédé de Mr. York les éloges qui lui sont dus. Il me parle sans réserve. Il m'a lu une espèce de déclaration ou le précis d'une conversation entre le Ministre de Vienne [2]) à Londres et les Ducs de Bedford et Newcastle, dont le précis est le désir de l'Impératrice-Reine de maintenir la tranquilité et le repos et son invariable résolution de remplir tous les engagemens du traité d'Aix, avec des insinuations contre le Roi de Prusse [3]). Mr. York a ordre de donner ce papier au Marquis de Puisieulx et d'exiger de la part du Roi de Prusse une déclaration pareille.

[1]) L. Aug. Blondel, chargé d'affaires de Louis XV à Vienne.

[2]) Von Zöhrern, chargé d'affaires après le départ de Wasner.

[3]) Cf. Polit. Corr. Fr. d. Gr., t. VI, n°. 3619, un avis de Klinggräfen, qui cependant ne fait pas mention des insinuations contre le roi de Prusse. Par rapport à la politique autrichienne, cf. *Arneth, Maria Ther.*, IV, et *Beer, Aufzeichnungen d. Gr. W. Bentinck.* — *J. Strieder, Kritische Forschungen zur Österreichischen Politik* (1906) n'a pas réussi à prouver sa thèse, qui renverserait les conclusions de Beer.

Le Marquis de Puisieulx se plaint des sollicitations continuelles du Roi de Prusse, qui réclame presque tous les jours la garantie du traité d'Aix. La France demande l'envoy d'un Ministre Anglois en Suède. Mr. York a répondu par ordre que, si le Roi de Suède nommoit un autre Ministre en la place de Carlson [1]), il le recevroit et envoyeroit un Ministre en Suède. Le Baron de Scheffer [2]) en a écrit et ne doute pas qu'on ne complaise au Roy d'Angleterre.

Le Marquis de Puisieulx a promis que, si le Prétendant étoit pris, on le conduiroit à Civita Vecchia; voilà donc un engagement. Je mande tout ceci à V. A. S. uniquement parceque Mr. York n'en rend compte que dans une lettre très secrette.

DE LARREY.

P. S., ce 1 Avril.

Hier Mr. York a exécuté ses ordres chez le Marquis de Puisieulx, et cela s'est très bien passé. Le Marquis de Puisieulx est convenu qu'il étoit juste de faire expliquer le Roi de Prusse; qu'il en parleroit à Mr. de Chambrier [3]). On a parlé à ce propos de la garantie, que le Roi de Prusse demande. Mr. York a dit que les choses devoient être réciproques; que le Cte de St. Séverin sçavoit, que c'étoit dans cette vue qu'on avoit mis dans les articles 21 et 23 ces expressions de: puissances intéressées dans le

[1]) E. Carleson, que le gouvernement suédois voulait envoyer à Londres au commencement de 1749. Plus tard, en Mai, à Stockholm on avait l'intention d'envoyer K. O. Hamilton, mais Newcastle déclara que cette nomination ne serait pas agréable à Londres. Cf. Pol. Corr. Fr. d. Gr. VI, nos. 3457, 3703.

[2]) K. Scheffer, envoyé suédois à Paris.

[3]) Le baron J. le Chambrier, envoyé extraordinaire du roi de Prusse à Paris.

dernier traité. Le Marquis de Puisieulx en est convenu et a répété que, si le Roi de Prusse troubloit le premier le repos, la France se déclareroit contre lui.

LETTRE CCIII.

W. Bentinck à Larrey. Projet de finances en Hollande. Berkenrode sera ambassadeur à Paris.

A Mr. de Larrey.

La Haye, ce 11 Avril 1749.

Vouz voyez que la nouvelle répandue, que je me retirois, n'est pas vraie, puisque je suis encore ici. Mais elle deviendroit vraie, si je ne voyois pas quelque espérance de voir les affaires rétablies ici. L'on est actuellement occupé à mettre la dernière main à un projet de finances, qui sera dans peu de jours proposé aux Etats, qui satisfera au but et que l'on fera passer, si l'on prend les mesures convenables, et je négligerai rien pour cela. Ce n'est pas tout; il faut bien d'autres choses encore; mais je ne saurois entrer dans ce détail. Pour ce qui regarde votre conduite, elle est fort bien; mais vous louez trop, selon moi, dans vos lettres au Prince des gens qui ne le méritent pas. Contentez vous d'écrire des faits et gardez pour vous votre opinion sur les personnes.

Quant à l'Ambassade, je vous dis, en grande confidence et pour vous seul, que je crois que ce sera Mr. de Berkenrode, mais n'exposez ni vous-même ni moi en le disant à qui que ce soit, sans exception. Boetselaer a voulu cette Ambassade, Maasdam aussi, mais cela n'a pas réussi. Vous devez certainement rester pour instruire et mettre au fait le nouvel Ambassadeur. Yorke fera bien et vous devez être bien

avec lui, mais soyez prudent avec lui. Le Ministère Anglois n'a encore rien dit ici sur vous. Je sai pourtant qu'on en est content; mais on ne peut pas demander d'Angleterre que vous restiez là. N'ayez pas pour Marsélis des égards, qui exposent et vous et l'Etat et qui nous rendent tous ridicules. Je vous répons que vous serez toujours soutenu. Je suis très fâché du mépris qu'on a pour nous. Je le sai et c'est pour cela que je n'ai pas voulu accepter l'Ambassade. Je le répète, vos lettres au Prince sont bien et vous devez toujours y insinuer, en termes décents, de quelle façon l'on pense sur le compte de la République.

CCIV.

Copie d'un mémoire de Reischach, recu par W. Bentinck le 15 Avril 1749.

Sa Majesté l'Impératrice agrée en général l'idée de l'Angleterre et de l'Electorat d'Hannovre, tendante à former une grande alliance défensive armée [1]) et d'unir plusieurs Electeurs et Princes de l'Empire. Elle en facilitera d'autant plus les moyens, que les informations, qu'on lui a données d'un concert fait entre la Suède en la Prusse et de grands préparatifs que cette dernière Puissance fait pour le mettre en exécution, font craindre des troubles dans le Nord.

[1]) Newcastle nia énergiquement qu'à Hannovre ou ailleurs il eût proposé une alliance *armée*. (Cf. *W. Michael, Die englischen Koalitionsentwürfe d. J. 1748.* Forsch. z. Brand. u. Preusz. Gesch. I, 565). Et sans doute les projets de Newcastle étaient défensifs; cf. nos. XCIX, CXCV. *Michael* a puisé les propositions de Vienne à Londres, énumérées par Reischach dans ce mémoire, aux lettres de Newcastle à Keith.

Les mouvemens, que l'Angleterre a fait en Russie au sujet de la crainte de ces troubles, ont servi de prétexte au Roi de Prusse d'insinuer en France comme si la Russie ne cherchoit qu'à opprimer et rendre dépendans les Royaumes de Suède et de Pologne. Ce Roi a fait en même tems adroitement sa propre force comme seule en état de s'y opposer efficacement. Ces insinuations ont engagé la France de proposer secrètement à Constantinople une alliance directement contre la Russie.

On a des avis que la Prusse veut s'ériger en puissance maritime, qu'elle a des vuës sur Dantzig et Elbing et sur la Prusse Polonoise, vuës qu'a eu Frédéric Guillaume, grandpère [1]) du roi d'aujourdhuy, et qui se sont aussi manifestées l'année 1733. Les Puissances Maritimes, qui étoient alors assez brouillées entre elles mêmes, ont reconnu du tems de Charles Gustave, roi de Suède, que leur intérêt réciproque ne souffre pas le moindre changement dans le commerce de la Mer Baltique. La marine et le commerce ne regardent pas l'Impératrice, et il n'est pas contraire au traité de Dresde que le roi de Prusse s'érige en puissance maritime. Aussi n'en parle-t-on qu'autant que cette affaire peut intéresser ses amis, les Puissances Maritimes.

Le bruit, qui s'est levé dans l'Empire sur quelques démarches faites pour une union avec quelques princes de l'Empire séparément, a excité le parti contraire à travailler à une ligue comme le rescript n°. 14 [2]) en parle amplement. Sa Majesté travaille avec empressement partout à conserver la paix et le repos. Elle a donné à cette fin et pour faciliter l'idée

[1]) Probablement on veut parler du bisaïeul, le Grand Electeur.

[2]) Manque.

de la susdite grande alliance défensive des ordres à Zöhrern de faire des instances en Angleterre 1°. pour donner des instructions de concert aux ministres respectifs en Suède, en Pologne et à Constantinople, afin de détruire les mauvaises impressions qu'on a données à ces Cours, comme on a dit ci-dessus, et principalement pour empêcher l'alliance qu'on travaille actuellement à faire à Constantinople; 2°. à faire les représentations les plus efficaces pour le payement des 100m L. S. duës en vertu de la convention de la Haye [1]) et destinées pour l'entretien des troupes dans les Païs-Bas, que Sa Majesté vient d'augmenter par 1600 Bavarois, qu'Elle a pris pour son service; 3°. à demander l'accession de l'Angleterre à l'alliance conclue l'an 1749 entre Sa Maj. et S. M. Imp. de Russie, comme la base de la grande alliance et le véritable moyen d'y attirer cette puissance; 4°. à solliciter la prolongation de la convention pour un corps de 30m Russes en l'état de pouvoir marcher, précaution plus nécessaire dans les circonstances présentes du Nord que jamais; 5°. de presser l'union de plusieurs Electeurs et Princes de l'Empire et de donner connoissance des ouvertures, qui y ont été faites de la part des Electeurs de Mayence et de Trèves à Mr. le Comte de Cobenzel [2]).

Il paroit d'autaut plus nécessaire, que ces instances soyent appuyées très efficacement en Angleterre de la part de S. A. le Prince d'Orange et des ministres de la République, que plusieurs démarches, que cette Cour a faites depuis, ne sont guère combinables avec son idée de la grande alliance, car

1°. on a fait une grande réforme des troupes en Angleterre, qui ne conserve pas 19m hommes sur pié,

[1]) Du 26 Janvier 1748.

[2]) Envoyé de l'Impératrice à Mayence.

sans qu'on scache qu'à l'exemple du tems passé on se soit assuré d'autres troupes pour le cas de besoin; 2°. on s'est empressé à Hannovre de réformer 25 hommes par compagnie, même avant la conclusion du traité definitif [1]), dont les enrolleurs Prussiens ont su profiter, ayant été refusé à Sa Maj. d'y envoyer des officiers pour completter ses troupes; 3°. Mylord Hindford, en même tems qu'il donna connoissance [2]) des craintes des troubles dans le Nord, révoqua la susdite convention; 4°. l'Angleterre, qui a un intérêt si essentiel à la conservation des Païs-Bas et à mettre Sa Maj. plutôt en état d'augmenter ses troupes, refuse jusqu'a présent le payement des 100^{m} L. St., dont les troupes de Sa Maj., qui gardent les Païs-Bas, souffrent extrêmement; 5°. on n'est pas encor accédé à l'alliance conclue avec la Russie l'an 1746, non obstant les invitations amiables faites et que cette puissance vient de renouveller par un mémoire, donné à Mylord Hindford; 6°. on a, comme il est dit ci-dessus, révoqué la continuation de la convention pour le corps de 30^{m} Russes; 7°. les démarches, faites dans l'Empire pour des alliances particulières avec plusieurs Princes de l'Empire, y ont excité le parti contraire à travailler à une ligue, sans avoir produit jusqu'à présent aucun fruit pour le bon parti.

LETTRE CCV.

Wartensleben à W. Bentinck. Affaires de Cologne.

Reçu 19 Avril 1749.

Tout ce que je puis faire, c'est de détourner les voyages de Leypzig et Munich. Les Liégois remuent

[1]) D'Aix la Chapelle.

[2]) A St. Petersbourg.

pour faire goûter l'idée du coadjutorat; cela est. Metternich s'est expliqué: il veut nous livrer l'Electeur pour toujours. Le traité avec la France est fini; l'on veut de l'argent et il me faut une réponce comment que l'on prend la chose et ce que l'on veut. J'amuse et berce d'espérances. Vous ne dites mot des lettres en chiffre?

LETTRE CCVI.

Wartensleben à W. Bentinck. Affaires de Cologne.

Neuhaus, le 24 d'Avril au soir 1749.

Monsieur.

Par une lettre de Gronsveld du 15 j'ai vu que vous n'avez pas pu débrouiller ce que je vous ai marqué le 24 du mois passé [1]) en trois articles différens. J'ai relu mes minutes; la première étoit mot à mot les propositions; la seconde ma réponce et la troisième ce qui étoit venu à ma connoissance, etc. Il se peut que j'aye oublié un chiffre ou que mon secrétaire, qui l'a copié au net, s'est mépris. Le premier essay au moins chez moi est juste. J'avoue que je ne me suis servi que des mots absolument nécessaires, sachant que les lettres sont ouvertes et peu sûres. Celle, que j'ai eu l'honneur de vous écrire de Bremen le 2 de ce mois [2]) par les canal de Reus [3]), vous aura mis au fait; j'ai écrit la même chose à S. A. S. [4]), excepté que j'ai omis l'article de la pension du G.... [5]), ce qu'il sçavoit déjà et que je vous prie de ménager,

[1]) N°. CCI.

[2]) Manque.

[3]) Probablement D. Reus, à Amsterdam.

[4]) Manque.

[5]) Je ne sais pas de qui il s'agit.

car il le mérite et leur parti est le plus fort, le plus zélé de tout tems et penchant naturellement pour la liberté. C'est là une acquisition que nous aurions dû faire par parenthèse au lieu d'un Lillers [1]). Vous verrez, par ce que j'ai marqué à Gronsfeld le 22 du courant d'Arensberg, que la proposition est toute faite. Voilà donc l'affaire tirée au clair. Je dois vous dire qu'elle a si bien été palliée, que l'on [2]) a été moins révolté que je ne l'aurois cru selon la violence du tempérament. Il fut rêveur pendant quelque tems et fâché contre son frère [3]), mais il s'est calmé et quand on a vu cela, celui qui se veut livrer à nous, agissant de bonne foy et sachant combien il est facile à persuader et encor très attaché à sa Maison, a été obligé de lui faire entrevoir cette sortie, ce qui a fait qu'il n'a pas répondu à la lettre ni à la proposition de Guebriant [4]), qui vient d'offrir 100.000 écus argent comptant pour renouveller le traité sur le même pied pour une année seulement. Je crois que nous pouvons nous fier sur Metternich, parcequ'il y a un an qu'il m'a assuré, qu'il ne souhaitait que de trouver un moyen pour sortir du labyrinthe, où il avoit été entrainé et où on le traitoit en esclave. Toute la famille l'a désiré et m'assure que je puis me reposer sur lui, ce qu'ils n'ont jamais avancé, au contraire ils se sont plaint amèrement de ce qu'ils ne pouvoient pas encor le persuader. Lui même m'a dit net: „Je vous servirai non seulement de la même „façon, mais mieux que je n'ai jamais fait les autres,

[1]) Inconnu.

[2]) c. a. d. l'Electeur.

[3]) Probablement le cardinal de Bavière, qui s'efforçait de devenir coadjuteur.

[4]) L'abbé de Guébriant, agent français à Bonn; en 1751 il fut nommé envoyé. (Cf. Recueil des Instructions, Bavière etc. par Andr. Lebon, p. 313).

„parce que je vous ai déjà dit, il y a un an, que „j'avois de l'obligation à la Hollande et toute ma famille, „car, sans elle, jamais mon oncle ne seroit devenu „Evêque. Vous n'exigerez pas de choses si criantes ni „que vous me sacrifierez." Je crois qu'il sent l'obligation qu'il doit de l'avoir ménagé avec cette lettre, N.B. ce qui fait qu'il ne craint rien des François, la sachant à Vienne. Vous sçaurez par parenthèse que cet homme, qui devroit être riche, ne l'est nullement, au contraire très mal dans ses affaires, parcequ'il a mis tout son bien l'année passée pour se soutenir en payant les dettes les plus criardes, que son maître avoit fait, ce qui a donné le démenti à la vérité et occasionné à achever la chute entière des Hohenzollern [1]), mais le voilà au pinacle et plus ferme, que jamais feu Plettenberg [2]) n'a été, parce qu'il a plus de liberté et d'appuy, étant grand écolâtre de Paderborn et chanoine de Munster, Hildersheim et Osnabruck. Je vous avoue ingénuement que je me suis longtems douté de sa bonne foy. J'ai même soupçonné que tout ceci pouvoit être un tour de finesse, concerté même avec le Ministre de France, pour faire profit d'une chose que l'on auroit sçu trop contraire au caractère du maître, mais dont on se serait fait un mérite en nous dupant pour notre argent. La mission de Hoesch [3]) à la Cour palatine et ici ne s'est faite qu'avec l'aveu de Metternich et de cette Cour. On le connoit, ainsi que Vogelius [4]) à Wetzlaer et d'autres; mais Metternich et Foeller [5])

[1]) Ferd. et François de Hohenzollern.

[2]) Ferd. de Plettenberg, premier ministre jusqu'à 1733.

[3]) Ancien-chancelier de l'Electeur de Cologne, ensuite conseiller-privé de l'Electeur de Bavière (lettre de Lansberge du 8 Février, 1749, dans les archives de W. Bentinck, 10, I).

[4]) Inconnu.

[5]) Conseiller de l'Electeur et directeur de le chancellerie.

m'ont dit qu'ils n'avoient pas osé se roidir, les François l'ayant absolument voulu, mais que la commission feroit innement[1]) sa perte totale, si je voulois seulement les soutenir dans le cas présent. Je ne me suis point expliqué ni ouvert en rien. J'ai dit que j'avois envoyé tout cela où il se devoit; que, quant à moi, je souhaiterois bien que les propositions seroient goûtées, mais qu'il me paroissoit que cela n'étoit pas si intéressant pour nous et qu'il nous devoit être indifférent, quel seroit notre voisin, pourvu qu'il fut paisible. J'ai donné cependant quelque lueur d'espérance à Metternich, car du train que cela est, la crainte de manquer les idées, que le maître est capable de prendre, le moindre ombrage, les fait échapper. Ainsi je crois que l'ayant prévenu déjà il n'y aura rien à rabattre. Sauf un meilleur avis je crois qu'il faudroit en venir, en cas de réussite, que l'on donneroit pendant huit ans tous les ans cent mille, et qu'en faisant cet accord, on eut soin de glisser dans le traité quelqu'article qui le [2]) lieroit un peu plus. De la façon que je le connois, il s'agit de rompre la glace; quand une fois nous l'aurons, nous en tirerons ce que nous voudrons, car l'argent n'est pas toujours ce qui le tente; preuve de cela c'est que l'année passée il a refusé des conditions bien plus avantageuses. Il est vain, hautain, mais capable d'amitié et il est maintenant dans l'idée qu'en le tirant de cet échec, c'est un effet de l'amitié des Puissances, qui entrent dans ses vues, lui veulent épargner du chagrin, et cela le flatte. Il a des momens conscientieux. Quand Metternich lui a fait entrevoir, qu'il espéroit que les Puissances Maritimes pourroient lui procurer les [jugées] [3]) avantages en sauvant sa santé,

[1]) Sûrement? [2]) c. a. d. l'Electeur de Cologne.

[3]) La lettre a été déchiffrée, et apparement ça et là le déchiffrement est défectueux; toute cette phrase est assez inintelligible.

il a dit: „Puis-je en conscience exiger de l'argent pour „une chose que je suis éloigné de faire et que je ne „ferai jamais, si ce n'est par mon sang?" N.B. et [mon assure] qu'il ne se mêlera de rien tant que je vis. J'écrirai un mot de ceci à Munnichausen à Hanovre pour le mettre un peu au fait, car ils n'y sont point du tout. Je vous prie, pressez cette affaire, car elle commence à devenir sérieuse, et à cette Cour on ne peut garantir d'un moment tant que les choses sont sur le pied présent. Nous devons profiter du tems pour nous en assurer. Je sçai que le présent n'est rien, mais peut-être d'une très grande conséquence pour l'avenir, et quand une fois je l'aurois accroché, j'aurois bien soin d'en tirer parti. Je me flatte de pouvoir ménager et conserver les amis. Il me semble de voir un qui traine et fait dancer les ours en public au son de la trompette pour un morceau de pain ou de mauvaise viande. Je vous prie très instament de faire que j'aye une résolution, et comptez que je vois jour; que je ferois de mon mieux pour ajouter quelques réalités, s'il se fait un traité. Je remarque que Metternich a supposé, qu'après l'ouverture du Juif l'on avoit pris une résolution formelle chez nous et que cette affaire auroit pu se faire à mon arrivée, car il est depuis quelques jours embarassé, l'Electeur étant de ces gens qui pressent, et il craint que, si l'on n'étoit pas prêt quand il se détermineroit, qu'alors il pourroit prendre le mords aux dents et être pris par les autres, qui commencent à se défier de Metternich; ainsi, s'il est possible, faites moi réponce par une estafette à Cassel, pour où nous partirons le second de Mai et où nous resterons jusques au septième, ou bien à Bonn.

C. DE WARTENSLEBEN.

LETTRE CCVII.

Larrey à W. Bentinck. Commerce de la République.

—

Reçu 28 April 1749.

Je vous suis bien obligé de vos avis. Je suis charmé des espérances que vous me donner du rétablissement prochain des finances, c'est la grande affaire. Je sens qu'il faudra bien autre chose, mais je respirerai, quand je sçaurai le projet passé aux Etats. Les Indes, les Admirautés suivront. Le Commerce est un objet très pressant; si on attend trop, la perte sera irréparable; c'est des réglemens intérieurs dont je parle. Il faut absolument le transit, l'abolition ou la diminution des droits d'entrée, pour nous mettre du niveau de Hambourg. Il faut un Commerce ouvert pour les particuliers sur la Chine; il faut la correction entière des abus de la Compagnie: effectuez tout cela et mihi eris Magnus Apollo. Nous sommes méprisés, mais on changera de stile si nous changons de conduite. Je suis tous vos conseils; l'histoire de Berkenrode est publique ici depuis quelque tems déjà, non comme décidée, mais probable. Je ne le connois pas assez pour juger. Quand nous en serons là, vous m'instruirez de la conduite que je dois tenir avec lui. Si on me laisse dans les premiers tems, il faudra que les choses restent sur le pied où elles sont, c'est à dire, que j'assiste aux conférences de l'Ambassadeur avec Puisieulx, jusques à ce qu'on me fasse revenir. Faites attention à ceci et aux instructions à donner à l'Ambassadeur. Il me semble que je fais bien avec Marselis; il ne doit pas suivre à Compiègne; ce seroit pis que tout le reste.

LETTRE CCVIII.

Le Prince d'Orange à Charles Emanuel III, Roi de Sardaigne. Prière de laisser M. de Chavannes à La Haye.

—

La Haye, ce 25 d'Avril 1749.

Sire!

J'ai longtems hésité, combattu entre ce que la discrétion me prescrivoit d'un côté et entre ce dont l'amitié me pressoit de l'autre. A la fin la force de celle-là l'a emporté sur toute autre considération, et quoique peut-être je me fasse illusion, je ne laisse pas de me flatter de l'indulgeance de Votre Majesté pour mon procédé. Je m'explique, Sire; le prochain départ du Comte de la Chavanne me fait une peine, qui va au delà des bornes, puisqu'elle va jusqu'à lui envier le bonheur que V. M. lui destine de l'emploier auprès de sa personne, et je ne puis déguiser, à mesure que le terme de son rappel aproche, le vif regret que je ressens de la privation d'un ami, avec lequel j'avois contracté des liaisons, fondées sur l'estime qu'on ne sçauroit refuser à ses qualités et à son mérite. Combien je souhaiterois, qu'il se put concilier avec les volontés et le service de V. M. que nous le puissions voir continuer ici un Ministère, par lequel il s'est rendu également (cher?) à toute la République.

Je sens bien l'irégularité de ma démarche, mais s'il m'est permis de le dire, V. M. est elle-même complice de ma faute. En effet, Sire, votre goût et votre délicatesse à bien choisir vos gens, est cause qu'on ne peut se deffendre de l'admirer et de contracter des sentimens d'estime et d'amitié pour des personnes, qui ont le bonheur de mériter tellement votre approbation que le Comte de la Chavanne. Quelque soit la détermination de V. M. à son égart, je me flatte

que vous excuserez ma liberté et que V. M. continuera de rendre justice aux sentimens dont je suis pénétré envers elle, et à l'empressement avec lequel je tâcherai de les faire éclater en tout tems et de contribuer tout ce qui sera en mon pouvoir pour entretenir V. M. dans ses dispositions favorables et amicales pour la République et de convaincre V. M. du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCIX.

Larrey à W. Bentinck. Yorke. Manufactures de la République.

Reçu le 13 Mai 1749.

Je suis bien aise de sçavoir vos idées sur la démarche, que Mr. York a fait à l'égard des garantis mentionnés dans le traité d'Aix la Chapelle. Je n'ai point votre lettre à Mr. Fagel du 1 Oct. 1748, mais, en relisant les autres papiers, je vois distinctement surquoi votre opinion est fondée. Je profiterai de tous vos avis. J'ai cru pouvoir donner quelques éloges à York sur sa confiance, qui en effet est grande. Vous devez être satisfait de sa conduite à mon égard. Je vous ai averti de sa manière de penser sur la négociation d'Aix la Chapelle et de son éloignement pour le C. de Sandwich.

Le solissimo [1]) du 2 au soir m'a pénétré de joye: voilà donc votre procès décidé [2]) et la bonne cause triomphe, Dieu en soit loué! J'ai sué sang et eau depuis quelque tems, sans oser vous en parler. Le grand point gagné, je ne doute plus du succès du reste et je suis sûr que ma confiance est bien fondée:

[1]) Manque.

[2]) c. a. d. la démission du conseiller-pensionnaire Gilles.

que le nouveau plan des finances passera et répondra au but. La proposition en faveur des manufactures [1]) est admirable et pour le fonds et pour la méthode; ç'a été l'objet de nos souhaits dans les conférences d'Amsterdam [2]). Cet article attirera la bénédiction des manufacturiers au Prince. Je suis curieux de voir ce qu'on en pensera ici. Je doute qu'on s'explique là-dessus, mais on sentira que c'est un coup porté aux manufactures de France. Il conviendra que je sois instruit du détail pour être en état de répondre à ce qu'on pourra me dire dans la suite. L'article qui me paroit le plus pressant après cela est celui des droits d'entrée et de poids. Il faut que nous puissions faire le commerce en égalité avec Hambourg le plutôt et le mieux, car on sera peut-être plus disposé que jamais de favoriser ici le commerce de Hambourg. Je ne doute pas que ..... [3]) ne voyons des réformes dans les amirautés et surtout dans la Compagnie des Indes. Je vois renaître l'Etat. Je respire. Dieu vous conserve et bénisse vos efforts. Quand et quelles instructions recevrons nous pour la suite de notre négociation du commerce? A mesure que vous réformerez l'intérieur, vous faciliterez ceci.

[1]) Cf. *Wagenaar,* XX, 410.

[2]) Evidemment Larrey a eu des conférences sur le commerce avec des commerçants à Amsterdam, peut-être pendant le séjour du Prince dans cette ville en Sept. 1748, mais je n'en sais rien dire; parmi les papiers de Larrey aux Archives de S. M. il y a quelques avis de commerçants d'Amsterdam mais il ne s'y trouve rien relatif à ces conférences. On a déjà vu que c'étoit Larrey, qui, après son retour de Paris, s'intéressa beaucoup à la réorganisation du commerce. Cf. n°. CLXVI, CLXVII.

[3]) Laissé en blanc. Probablement: bientôt nous.

LETTRE CCX.

Larrey à W. Bentinck. Il agit sans Marselis.

—

Reçu le 20 Mai 1749.

J'espère que Mr. Fagel vous montrera ma lettre du 14 [1]). J'ai cru devoir dire les choses comme elles sont touchant Marselis; c'est le meilleur sot du monde; mais cette association onéreuse à l'Etat n'a été bonne à rien jusques à présent qu'à me barrer et embarasser. J'ai écrit à Puisieulx et lui ai demandé audience particulière. Vous voyez que j'ai du courage, mais je suis en peine ensuite pour l'exécution, puisqu'il faut faire rapport et que les résolutions font mention de toutes les lettres. Je ferai comme je pourrai et vous m'aiderez.

LETTRE CCXI.

Le Prince d'Orange au Roi de Sardaigne. Compliments.

—

Loo, ce 24 May 1749.

Sire!

L'on ne sauroit être plus sensible que je le suis aux assurances grâcieuses, que V. M. a bien voulu me donner par sa lettre, par laquelle elle m'informe du

[1]) Dans cette lettre très longue Larrey rend compte d'une conversation avec Puysieulx, qui se montra très bien disposé pour faciliter la négociation d'un nouveau traité de commerce, le traité de 1739 n'étant plus admissible pour la France; et se disant enclin à favoriser l'exemption des 50 sols par tonneau, il y ajouta: „je serai bien aise de vous en faire un mérite chez vous." Dans la suite de l'entretien Puysieulx s'exprima ainsi: „Je me fais un plaisir de traiter avec vous, je n'en dis pas autant de M. Marselis, que je crois un parfaitement honnête homme, mais avec qui il ne me conviendrait pas de négocier."

rappel du Comte de la Chavannes, des dispositions amicales qu'elle conserve en faveur de la République, et des sentimens favorables qu'elle veut bien me continuer, et j'ai prié le Comte de la Chavannes qu'il veuille donner à V. M. les assurances les plus fortes de mon admiration et de ma vénération pour les grandes qualités, qui la distinguent plus encor que son rang, et de mon attachement pour son auguste personne. Il ne sauroit rien dire qui soit au delà de ce qu'il sait que je pense à cet égard. J'espère, Sire, que V. M. ne prendra pas de mauvaise part, que j'aie arrêté le Comte de Chavannes quelques jours de plus à cette campagne. Par les instances que je lui ai fait pour nous suivre pour quelques jours dans cette solitude, afin de jouir des derniers momens qu'il avoit à rester ici, et par la peine que nous avons de nous séparer de lui, V. M. peut juger de l'estime qu'il s'est acquise et que je puis dire avec vérité être universelle, et des regrets que nous cause son départ. Rien n'est plus parfait que le respect et le zèle avec lequel j'ai l'honneur d'être....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCXII.

Le greffier Fagel au Prince d'Orange. Marselis. Affaires du Nord.

—

Hage, den 26 Mey 1749.

Doorlugtigste Furst en Heer.

.....Ik begrijp wel de consideratien die U H. heeft op het rappelleeren van den Heer Marcelis. Hoewel men moogelijk een tour daaraan soude kunnen geeven, geloof ik met U H. dat het best is, in afwagting van een bequaame occasie om hem te laaten

insinueeren van een keer herwaarts te komen doen, te schrijven aan Larrey van te profiteeren van de aanleiding door den Marquis de Puisieulx aan hem gegeeven, om met hem alleen het werk te pousseeren, en sal op morgen in die sin een brief aan Larrey laaten afgaan.....

De Baron van Reischach heeft mij gisteren gecommuniceert de nevensgaande Pro-memoria [1]) van het Hof van Rusland, aan den Keyserlijke Minister te Moscou ter hand gestelt, met het antwoord door het Weener Hof daarop gegeeven [2]), en heeft mij te gelijk gesegt de substantie van de ordres door sijn Hof na Engeland gesonden, met relatie tot de behoudenis van de rust in het Noorden, vervat in de bijgevoegde pointen, waarvan mij versogt heeft aan U H. kennis te geeven.....

H. FAGEL.

1° Que l'on seconde et appuye de la part de l'Angleterre, tant en France qu'en Russie, les intentions pures de S. M., manifestées dans la réponse au promémoire de la Russie.

2do Que l'Angleterre s'employe avec l'Impératrice-Reine à tranquiliser parfaitement l'Impératrice de Russie par raport au changement de la forme du Gouvernement en Suède.

3tio Que l'Angleterre veuille ouvrir les yeux parfaitement à la France, pour luy faire connoître le poison caché sous

[1]) Le pro-mémoire du 14/25 Mars 1749, donné aux représentants de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et de la Saxe; cette pièce demanda une réponse claire à la question des secours à donner en cas d'une guerre entre la Russie et la Suède. Cf. *Danielson*, op. cit., p. 303.

[2]) Manquent. Pour les réponses de l'Autriche et de l'Angleterre, cf. *Danielson*, op. cit., p. 318, 315. *Beer, Aufzeichn.* etc., p. CVIII.

des insinuations artificieuses qu'on [1]) luy fait, tendants à impliquer la France dans une guerre, dont on se flatte à tirer des avantages.

4to Qu'il convient de songer dès à présent à des mesures communes pour retenir une certaine Puissance [2]) à exécuter subitement quelque idée ou projet ennemy, etc. sur quelqu'un de ses voisins.

LETTRE CCXIII.

Larrey à W. Bentinck. Conversations avec Puysieulx. Réformes en Hollande.

Reçu 3 Juin 1749.

Les lettres [3]), que vous m'avez envoyé touchant le Roi de Prusse, répandent une grande clarté sur la matière. Je ne les communiquerai pas à Mr. York, mais lui parlerai sur ces principes et avec précaution. J'ai déjà commencé, mais il faut s'y prendre avec dextérité, car il est naturellement haut et entier dans ses sentimens. La chute de Gilles a fait de l'impression ici, quoiqu'on feigne de n'y faire aucune attention. Mr. de Puysieulx, sans en parler directement, m'a fait entrevoir qu'il n'y est pas indifférent. Il me répéta nouvellement le langage, qu'il m'avoit tenu déjà, du désir de la France de bien vivre avec nous, de sa résolution de ne se point mêler de nos affaires domestiques. Au travers de tout cela le dépit transpiroit. Jugez-en par les traits suivans. „Nous savons „bien," dit il, „que, quoique nous facilitions dans le „traité de commerce, il n'en sera ni plus ni moins. Il

[1]) Le roi de Prusse.

[2]) La Prusse.

[3]) Manquent.

„n'y a d'autre parti à prendre que celui de se satis „faire à soi même et d'être équitable, c'est le plan „du Roi. Peut-être la République ne devoit-elle pas „oublier ce qu'elle doit à la France; peut-être viendra-t-il „un tems, où elle aura besoin de la France. Nous ne „forcerons rien, mais on nous trouvera toujours disposé „à vous recevoir quand vous le voudrez." Il m'a parlé de vous, de votre harangue à l'introduction du Prince au conseil d'Etat [1]); de ce qu'il y avoit eu de personnel et d'incident (indécent?) contre le Roi très Chrétien, qui avoit cru devoir regarder cela comme au dessous de lui; que votre conduite à Aix la Chapelle avoit été foit différente; que vous vous y étiez conduit comme un ange (ce sont ses expressions); que St Séverin vous estimoit parfaitement; que lui, Puiseulx, vous rendoit toute la justice qui vous étoit due; que c'étoit dans ces termes qu'il en avoit parlé au Roi; qu'il désiroit votre estime, etc. Je crois que tout cela est clair. M^r^. de Puisieulx ne m'entretient pas sur nos affaires domestiques; mais je sçai qu'on a les yeux ouverts sur ce qui se passe.

Quant à la proposition du Prince selon [2]) nos fabriques, je remarque que ni à cet égard ni à aucun autre la défence de l'entrée des fabriques ou des denrées de France ne convient pas. Je crois même qu'il suffiroit que le Prince d'Orange et sa Cour ne portent que des étoffes fabriqués chez nous, sans rien défendre à personne; cela fera le même effet sans aigrir ici ou dumoins n'osera-t-on jamais rien alléguer contre des mesures si sages. M^r^. de Puisieulx m'a déjà promis que les 50 sols par tonneau ne seroient pas levés provisionnellement sur nous. Je le répète, c'est chez nous qu'il faut travailler. Ce qui s'est fait est admirable. J'espère beaucoup quand cela se pourra (effectuer).

[1]) *Nederl. Jaarb.*, 1747, I, 408. *Wagenaar*, XX, 97.

[2]) Touchant?

Pensés à la réforme des amirautés, des compagnies des Indes et surtout au port franc ou transit. Il faut hâter ce dernier article pour nous relever et pour empêcher les mauvais tours qu'on pourroit nous jouer, si les choses restoient sur le pied où elles sont. Les lumières que Trembley [1]) m'a donné sont impayables, et vous verrez par la suite que j'en profiterai.

LETTRE CCXIV.

Gronsfeld à Wartensleben. Affaires de Cologne.

La Haye, ce 3 Juin 1749.

Monsieur.

Vous avez souhaité que je fisse souvenir M. de Rhoon et M. le Greffier des différens points, sur lesquels vous avez insisté dans vos dernières dépêches, surquoi je n'ai pas manqué de représenter à ces Messieurs:

1°. Les considérations pour lesquelles vous jugés ne pouvoir plus remettre, à moins de risquer tout le succès de votre négociation, le payement des *f* 50^{m} et

2°. la nécessité de vous mettre au plutôt en état de répondre aux propositions, que vous ont fait à Neuhaus Mrs de Metternich, d'Assebourg, etc.

Pour ce qui est du second point, vous sçavez qu'il ne nous regarde pas seuls, et quelle bonne volonté qu'ait le Ministre Anglois suivant les sentiments patriotiques que professe M^{r}. le Duc de Newcastle, il n'a pas été possible jusqu'ici d'arrêter le plan, que vous avez proposé, définitivement avec la Cour de Londres, desorte qu'il faut que vous vous

[1]) Probablement A. Trembley, ancien-gouverneur des fils de Bentinck.

serviez utilement de tout ce qu'il y a à dire en pareils cas pour excuser le retardement de vos instructions finales. Le tems que demande nécessairement la correspondance à tenir sur cette matière entre les Puissances Maritimes, celui que demandent les ressorts que le Ministère Britannique est obligé de faire jouer en Angleterre, le changement du Ministère ici avec les embarras et les accablemens qui accompagment un pareil événement, et bien d'autres excuses semblables, que vous sçaurez mieux faire valoir que je ne puis vous les suggérer, vous fourniront de quoi gagner du tems, sans que l'Electeur et ceux de son Ministère, qui sont bien intentionnés, puissent concevoir le moindre injuste soupçon, comme si l'on manquoit ainsi d'empressement à tirer S. A. S. E. de tous ses chagrins et à la mettre en état de mépriser les menées de ceux, qui osent profiter de la situation de ses affaires pour inquiéter son repos et donner de la défiance à ses bons et naturels alliez....

GRONSFELD.

LETTRE CCXV.

Wartensleben à Gronsfeld. Affaires de Cologne.

Bonn, le 4 Juin 1749.

Hier au soir assez tard, lorsque je suis rentré en ville, j'ai reçu par un main sûr l'avis suivant:

„L'Electeur a écrit ce matin à la Duchesse „Clément [1]) et lui a promis de la voir à Wisbaden; „qu'il y seroit en trois semaines; qu'elle remette à „luy parler là sur les propositions et examiner ensemble „ce qui seroit à faire et comment arranger le tout;

[1]) Peut-être l'épouse du duc Clémens Francois de Bavière (Amal. Mar. Anne de Sulzbach).

„qu'il étoit toujours plein d'amitié et de bonne volonté „pour les siens, mais qu'il ne vouloit pas être gêné, „moins encore gouverné."

Jugez, si avant ce tems-là nous n'avons pas noir sur blanc, si nous ne devons pas craindre que l'Electeur sera entrainé sans que nous puissions parer le coup; ainsi je vous prie de presser la réponse finale sur ce que je dois faire, sans quoy je m'en lave les mains. Metternich sort de chez moy et m'a dit tout net qu'il craint la Duchesse et qu'il ne répond de rien, si elle accroche l'Electeur; qu'il se trouveroit embarassé luy de sa figure, si la Duchesse l'entreprenoit en présence du maître, puisque haut à la main il n'oseroit s'opposer à toute la famille; qu'elle trouvera de l'appuy chez tout le monde et que ceux-là même, qui ont promis le contraire, branleront au manche, si cette Princesse les entreprend en présence de l'Electeur; que M^r^. de Guébriant remet son voyage, duquel il ne parle même plus; en un mot qu'il (Mett.) croit que c'est une affaire concertée et qu'on la fera réussir d'une façon ou d'autre, si je ne prens les devans pendant ces moments si favorables pour moy, où j'ay l'aisance de le voir avec liberté et confiance; que, connoissant son maître et la facilité de ce Prince, je dois prendre garde qu'il ne m'échappe; que luy (Mett.) ne peut absolument me répondre de rien et que je n'aurai qu'à m'en prendre à moy-même ou à d'autres, si après tous ses efforts et la sincère et bonne volonté je ne fais pas valoir les momens et occasions que j'ai à m'attacher l'Electeur pour jamais; de quoy il m'avoit répondu corps pour corps, au cas que j'eusse pu venir à bout de faire signer le nom de ce Prince d'une façon si amiable. Adieu, ne perdez plus de momens et ne traitez pas cette affaire en bagatelle.

LETTRE CCXVI.

Larrey à W. Bentinck. Marselis. Il désire être rappelé.

—

Reçu 16 Juin 1749.

Nouveaux embarras. Mr. Marselis est venu me trouver. Il est extrêmement piqué contre Mr. de Puisieulx, qui dans sa dernière lettre, addressée à moi seul, me donne connoissance de la nomination des nouveaux Commissaires du Roi pour traiter les affaires de commerce dans les termes suivans:

„Le Roi a nommé Mr. de Trudaine, Conseiller d'Etat, pour remplacer Mr. Rouillé [1]) en qualité de son premier Commissaire pour traiter avec vous cette matière, et que S. M. lui a donné pour ajoint Mr. de la Borde, Fermier Général," etc.

Marsélis m'a dit qu'il étoit choqué; qu'il s'en plaindroit à Mr. de Puisieulx; qu'il regardoit cette démarche de Mr. de Puisieulx comme un affront qu'on lui faisoit; qu'il me prioit très instament de vouloir faire une représentation là-dessus en sa présence; que si je m'en faisois une peine, il iroit lui parler seul pour éviter de nouvelles prostitutions; qu'il n'étoit pas moins Commissaire que moi; que ce qu'on expédioit sur les affaires purement de commerce, devoit lui être addressé comme à moi; qu'il ne se soucioit pas de cette commission qu'il n'avoit accepté que par amour pour la patrie; que si l'amitié qu'il avoit pour moi et notre union ne le retenoit, il demanderoit incessament sa décharge, m'ayant parlé avec beaucoup de feu après le diner: je vous laisse juger dans quels termes il en a écrit ce matin à Amsterdam.

[1]) Rouillé venait d'être nommé secrétaire d'état pour la Marine à la démission de Maurepas.

Tout mon flègme, la douceur et la politesse n'ont rien gagné, mes représentations ont été vaines. Il n'a jamais voulu sentir que Mr. de Puisieulx m'avoit donné connoissance de cette nomination des Commissaires en qualité de Ministre ou Chargé des affaires de l'Etat, et que notre fonction de Commissaires ne commence ou n'a lieu que dans les conférences avec les Commissaires François. Il a toujours insisté avec la même vivacité, et pour éviter de plus grandes inconvéniens j'ai été obligé de lui promettre, que je dirois à Mr. de Puisieulx en sa présence que l'omission du nom de Marsélis lui avoit fait de la peine; que Mr. de Puisieulx n'ignoroit pas que nous avions été nommé conjointement, etc. Vous sentez le ridicule de cette scène. Il n'y a en conséquence pas de possibilité de traiter ainsi des affaires. Cela répand du ridicule sur vous, sur moi, sur l'Etat, et je vous laisse juger des suites. Quant à moi, je vous avoue que la commission me devient de plus en plus insupportable.

Une femme mourante qui me désire et à laquelle mon éloignement donnera peut-être la mort; une famille pour ainsi dire abandonnée et sans éducation; un domestique en confusion; des dépences indispensables et qui vont au de là de ce que l'Etat me donne et de ce que mes moyens fournissent, voilà la peinture de ma situation. Icy des embarras continuels par l'association qu'on a fait et par la manière dont elle a été faite. Peu à espérer du succès final de la commission par l'état de la République et par les dispositions de la France, en un mot, peu d'honneur et de profit à espérer d'un côté et des désagrémens continuels à essuyer, voilà ma position présente. J'en appelle à Mr. Trembley, qui a peu vu mais assez, je crois, pour ne me point démentir.

Telle étant ma situation je vous demande, Monsieur,

s'il ny auroit pas moyen de me faire revenir, de m'employer ou au dedans ou au dehors? Je le regarderois comme un bien très réel. Examinés, et malgré tout ce que je viens de dire, je me soumets à votre décision. J'envisage ma commission comme vous le faites. Je suis comme un soldat à sa poste, je ne puis l'abandonner, mais je puis être relevé, et il me semble que je dois l'être du moment que je deviens inutile; c'est ce qui doit arriver avec le collègue qu'on m'a donné. Vous voyez toutes les conséquences que je n'indique point.

Priés Mr. Fagel de vous communiquer ma lettre du 14 Mai et celle d'aujourd'huy et faites moi la grâce de me donner vos instructions. Rien au monde ne pourroit m'être plus agréable que de voir Mr. Marsélis seul chargé de la négociation avec les Commissaires François, ce qui ne m'empêcheroit pas de travailler avec les Ministres pour le bien de l'affaire.

LETTRE CCXVII.

Larrey au greffier Fagel. Il a annoncé la nomination de Berkenrode. St. Contest viendra à La Haye.

Compiègne, ce 18 Juillet 1749.

Dans une conférence que j'ai eue aujourdui avec M. le Marquis de Puyzieulx, je lui ai dit que M. de Berkenroode étoit désigné Ambassadeur de l'Etat à cette Cour; que la nomination se feroit incessament et que j'avois cru devoir à S. Exc. cette attention de le prévenir là-dessus; que le compte, que j'avois rendu de ses sentimens, avoit confirmé l'estime qu'on lui devoit; que Monseigneur le Prince d'Orange, qui pensoit de même sur son sujet, m'avoit ordonné de

l'en assurer et de lui faire bien de complimens de sa part. M. le Marquis de Puyzieulx a répondu à tout cela avec la politesse qui lui est ordinaire; il m'a chargé de ses respects pour Son Altesse, ajoutant qu'Elle les trouveroit bonnes gens, pour me servir de son expression.

Il m'a fait connoître ensuite, qu'il auroit peut-être été désirable que la nomination de notre Ambassadeur eût été faite plutôt; que cela auroit marqué plus d'empressement, mais qu'il ne vouloit pas saisir le moment même où on lui faisoit une politesse pour faire une insinuation, qui pourroit sentir le reproche.

Il m'a dit qu'il connoissoit M^r^. de Berkenroode et m'en a parlé d'une manière, qui me sembloit indiquer que le choix ne seroit pas désagréable ici.

Il m'a dit encore que, pour me payer ma confidence par un retour parfait, il m'aprenoit que ce seroit M. de S^t^. Contest qui iroit de la part de la France en Hollande. Il m'a dit beaucoup de bien de M. de S^t^. Contest, qui est homme d'esprit et d'honneur, qui sera, à ce qu'il croit, plus convenable et plus du goût de notre nation que personne qu'il connoisse; qu'il espéroit bien qu'on seroit content de lui et qu'il osoit le promettre.

J'ai compris, Monsieur, qu'il sera trés agréable ici que la nomination suive incessament après l'ouverture qui en a été faite, le retardement paroitroit de mauvaise grâce. Pardonnés moi la liberté de cette réflexion, qui échappe au désir que j'ai de servir l'Etat et de faire connoître ce qui peut tendre à cette union, que j'ai ordre de cultiver....

DE LARREY.

LETTRE CCXVIII.

Larrey à W. Bentinck. Puysieulx est mécontent du retardement de la nomination d'un ambassadeur.

---

s. d. (Compiègne, le 18 Juillet 1749).

Ma lettre d'aujourdhui à Mr. Fagel, que vous verrez, a besoin de commentaire; le voici. Entre nous, on a été réellement piqué du retardement de la nomination de notre Ambassadeur. On soubçonne des vues cachées et que nous avons retardé la nomination pour n'avoir point de Ministre de France à la Haye pendant ces derniers tems. J'ai détruit ces idées du mieux possible. Je crois qu'il convient de nommer d'abord après cette démarche-ci; quoique la plupart des Ministres étrangers m'eussent préparé et prévenu que Puisieulx me parleroit du cérémonial, il n'en a pas été question aujourd'huy. Il m'a parlé très fortement sur le désir qu'il a de me garder ici; cela convient, dit-il, aux intérêts de l'Etat; qu'étant estimé et ayant la confiance, je ferois mieux qu'un autre et qu'il m'assuroit qu'il feroit pour moi plus que pour qui que ce pût être. Je ne parlerai de ceci à personne, mais je crois devoir vous en informer, en vous avertissant que je soubçonne, après ce que Chiquet m'a dit et le tour de cette conversation avec Puisieulx, qu'on pourroit bien insinuer à la Haye qu'on verroit avec plaisir qu'on me laissat ici. Vous jugerez des motifs et serez sur vos gardes. J'ai laissé Marsélis à Paris; vous savez ce qu'il a fait pendant mon absence. Il a dessein de venir ici Mardy ou Mercredy pour quelques jours seulement, me mande-t-il, si sa présence n'est pas nécessaire ici. Totus tuus.

CCXIX.

Notes de W. Bentinck. Négociations à Bruxelles sur le traité de la Barrière.

—

(Le 10 Août Bentinck fut reçu avec tous les honneurs de la part du Prince Charles de Lorraine [1]) et du Marquis Botta) [2]).

Le 11e j'allai à 9 du matin chez le Marquis de Botta. Je lui communiquai le sujet de ma venue [3]). Je lui demandai à quelle heure il conviendroit de faire ma cour au Prince Charles pour remettre à S. A. R. la lettre, dont j'étois chargé et dont je lui donnai copie. Il m'appointa à la Cour à midi. Nous entrâmes en matière sur les subsides et sur le tarif. Il me soutint l'impossibilité de payer, moi l'impossibilité de nous en passer et notre droit. Il avoua le droit en plein et

[1]) Lieutenant-général de Marie Thérèse aux Pays-Bas.

[2]) Le Marquis A. O. Botta d'Adorno, ministre plénipotentiaire de Marie Thérèse. Pour les affaires de la Barrière cf. *Arneth, Maria Theresia nach dem Erbfolgekriege,* p. 247 sqq. *Gachard, Hist. de la Belgique au commencement du XVIIIe siècle,* p. 523 sqq. *Hubert, Les garnisons de la Barrière. Beer, Aufzeichn.,* p. XXCIV et 97. Beer a insisté très judicieusement sur l'importance des négociations sur la Barrière, qui ont exercé une grande influence sur les relations entre les Puissances Maritimes et l'Autriche. La plupart des historiens, qui ont étudié l'histoire diplomatique de l'Europe pendant les années 1748—1755, n'ont pas apprécié suffisamment l'animosité, causée par ces négociations aigres. Beer a publié des notes de Bentinck relatives à ses négociations sur la Barrière à Vienne; il y a de plus une masse énorme de documents relatifs à ces affaires de 1749—1754 aux Archives du royaume à La Haye.

[3]) c. a. d. saluer le Prince Charles et débattre les difficultés relatives au traité de la Barrière.

dit que jamais on n'avoit pensé à révoquer en doute, moins encore à nier la validité du traité de barrière (du moins pas aucune personne sensée). Quand je lui demandai comment concilier la validité du traité avec la non-exécution d'un article aussi essentiel, il me dit qu'il avouoit la force de ce que je disois, mais que l'état des Païs-bas étoit plus déplorable que je ne me le pouvois représenter (que le Braband seul avoit levé 7 millions pour la France); que la Cour de Vienne avoit envoyé des sommes très considérables dans ces pays; qu'il me feroit voir l'état de leurs finances et la balance, à quoi les revenus se montoient, à quoi la dépense pour le militaire, à quoi le civil; que ce dernier poste étoit aussi modique qu'il étoit possible; que pour le militaire il étoit plus haut qu'il n'avoit été; qu'ils avoient 25000 hommes, point de bouches inutiles; que les pensions les plus justes et nécessaires étoient réduites et peu de généraux; que le païs étant à présent ouvert et les places ne devant plus être comptées pour rien, il falloit pourvoir à sa sûreté d'un autre façon, ce qui ne se pouvoit faire que par des hommes; que ces hommes devoient être nourris et payés; que le pied des troupes étoit pris aussi bas qu'il étoit possible, mais que les officiers, n'ayant pas le quartier d'hyver, devoient avoir leur paye; que les désordres, qui avoient eu lieu sous le gouvernement des Princes précédents, n'auroient plus lieu et qu'il régnoit et régneroit de plus en plus une oeconomie nécessaire pour rétablir les affaires délabrées et ruinées de ce païs; que ce païs étoit un païs de priviléges; que l'autorité souveraine n'y étoit qu'en peinture; que les Etats des provinces ne donnoient que ce qu'ils vouloient; que, si l'argent qu'ils fournissoient étoit employé à la défense du païs et à le mettre ou le tenir en état de se soutenir, ils contribueroient volon-

tiers, sinon qu'ils ne donneroient rien; qu'outre cela les habitants du païs avoient la démangeaison du commerce; qu'ils étoient gênés à cet égard; que cela les rendoit de mauvaise humeur, quand on leur demandoit de l'argent et qu'en même tems on ne leur fournissoit point et que même on leur barroit les moyens d'en avoir. Je lui dis qu'il avoit touché lui-même les deux points sur lesquels j'étois chargé de l'entretenir, assavoir les subsides et le tarif; que sur l'un et sur l'autre nous devions nous entendre, lui alléguant raisons tirées de l'intérêt commun du traité de barrière, de la nature de la possession du païs par la Maison d'Autriche, des engagemens de la grande Alliance de 1700, qu'il avouoit toutes, lui demandant comment donc faire pour arranger tout cela. Il me dit que, quant au subside, il falloit ou le diminuer ou réduire les troupes; que, quant au tarif, ils n'avoient fait que réduire le tarif des François à un plus bas pied, conservant une proportion telle que la République y étoit la plus favorisée. Je lui dis que, non obstant cela, le tarif étoit haussé au dessus de ce qu'il étoit lors de la signature du traité de barrière, quoiqu'il dut rester sur le même pied, jusqu'à ce qu'on fut convenu autrement. Il me dit que cela étoit vrai, mais que par le traité de Vienne [1]) il étoit aussi stipulé, que dans deux ans on finiroit un nouveau traité. Je lui dis que c'étoit aussi pour cela qu'on avoit envoyé des députés à Anvers [2]); que ce n'étoit pas notre faute si cela n'étoit pas terminé, mais qu'en attendant nous étions en droit de demander que rien ne fut innové. Il me dit que de cette façon les affaires ne se termineroient jamais. Je lui demandai comment

[1]) De 1732.

[2]) En 1737; on y avait traité longtemps sans aucun résultat. Cf. *Wagenaar,* XIX, 227.

donc? Il me dit qu'il falloit s'entendre sans y mêler des barbouilleurs de papier et des chicaneurs; qu'il se trouveroit des articles sur lesquels on pourroit céder à la République, d'autres où la République céderoit et qu'enfin on se rapprocheroit et que, si la disposition y étoit de finir et de s'entendre de notre part, il en répondoit aussi de son côté.

LETTRE CCXX.

Larrey au Prince d'Orange. Négociations. Affaires de Berne.

Paris, ce 18 Août 1749.

Monseigneur.

J'ai gardé le silence à l'égard de V. A. S. par une respectueuse discrétion. J'ai cependant rendu compte à Messrs Fagel et Stein du train que prend la négociation du commerce. Je crois que la résolution, prise pour favoriser nos manufactures, n'a pas fait de mauvais effet ici, quoique l'ordonnance émanée ne puisse être du goût de la France. Ce placard prouve qu'on a un système, qu'on connoit les intérêts de la nation et qu'on a la fermeté requise pour les procurer; aussi personne n'en a parlé jusqu'ici que le contrôleur général [1]). V. A. S. a vu dans mes lettres à Messieurs les Ministres, de quelle manière les Commissaires françois ont parlé sur ce sujet. Je soupçonne que cette preuve de fermeté de la part de l'Etat et ce qu'on apprend d'ailleurs de la consistance que les affaires prennent dans la République, est la cause de quelque peu de flexibilité que je trouve chez Messieurs les Commissaires, que M^r^. van Marselis n'en avoit rencontré pendant mon absence.

[1]) J. B. de Machault d'Arnonville.

On m'a communiqué de bon lieu un avis du mois passé, portant que l'Ambassadeur de France en Suisse a été averti par un Bernois, qui est dans les intérêts de la France, que ce canton est disposé en sa faveur. L'Ambassadeur en doute, car on soubçonne qu'il y a des personnes de Soleure impliquées dans les dernières conspirations de Berne [1]). Les Bernois, qui cherchent à gagner l'Ambassadeur de France, lui proposent de rendre le service aussi avantageux à peu près que celui de Hollande. Il dit les circonstances favorables, vu le refroidissement qu'il y a entre la République et Berne, et pour achever de captiver, il propose encore une augmentation de franchise et de priviléges pour les Suisses en France.

On m'a assuré que Mr. d'Arget [2]), ci-devant Secrétaire de Mr. de Valori [3]), actuellement du Roi de Prusse, est ici depuis quelques jours, sous prétexte de ses affaires particulières. Je suivrai ses allures, s'il m'est possible.

Mr. Dedel d'Amsterdam et Mr. Munter [4]), avec leurs familles, sont ici depuis quelques jours. Ils m'ont demandé de les présenter au Marquis de Puysieulx. Demain ils comptent lui aller en suite rendre des devoirs à Versailles. Je les observerai autant qu'il me sera possible....

DE LARREY.

[1]) Conspiration de bourgois contre la régence de la ville (*Secrete Resol. St. Gen.*, le 12 Août 1749).

[2]) Cl. St. Darget.

[3]) Le marquis V. L. H. de Valory, envoyé extraordinaire à Berlin.

[4]) Peut-être S. Dedel et Andr. Munter. Cf. *Ned. Jaerb.* 1749, p. 946.

LETTRE CCXXI.

Larrey à W. Bentinck. Nouvelles diverses.

—

Reçu 22 Août 1749.

Quelques personnes nouvellement venues d'Amsterdam débitent que tout y va mal; que le mécontentement est général contre vous; qu'on est sur le point d'une anarchie parfaite à Amsterdam. On y dit Orange bon, Bentinck mal disposé; qu'il faudroit le sacrifier à l'intérêt de cette ville. Je rens ceci fidellement. Marsélis sçait depuis huit jours le résultat des avis d'Amsterdam et Rotterdam sur le traité de commerce. Il a fort condamné cet avis et m'a assuré qu'il seroit rectifié. J'ignore quel est l'avis et ce qui se passe; je me contente de vous avertir. J'ai vu Mr. St Contest, qui me paroit appliqué, homme d'esprit et de cabinet, plutôt homme du monde. Il a bonne réputation; il me paroit impatient de se trouver à la Haye. Mr. Puisieulx m'a réitéré ses complimens; je ne vous le dis que pour que vous n'ignoriez rien; je n'en serai jamais la dupe. Marsélis m'a assuré que Amsterdam travaille à un traité de commerce [1]); si cela est Mr. York m'en fait mistère; en avez-vous quelques notions? L'accommodement de Genève sera signé cette semaine [2]). On est fort allarmé ici de la nouvelle déclaration de la Russie [3]). Je me flatte que vous me

[1]) Apparemment il faut y ajouter: avec l'Angleterre.

[2]) Le 15 Août 1749 un traité de limites fut conclu entre la France et la république de Genève. *Wenck*, II.

[3]) Il s'agit d'une déclaration de la Russie à la Suède, qu'on attendait depuis plusieurs semaines; la teneur de cette déclaration n'était pas connu, car elle ne se fit que le 3 Sept.; cependant on en avait des avis secrets. Cf. *Pol. Corr. Fr. d. Gr.* VII, nos. 3759, 3760 etc.; no. 3873. *Danielson*, op. cit. p. 363.

ferez donner les instructions, dont j'aurai besoin pour agir avec Berkenrode selon vos intentions. Marsélis reçoit, à ce que je remarque, fréquemment des informations de son frère [1]). Il est au fait de tout ce qui se passe en Hollande; je ne le suis point. Totus tuus.

LETTRE CCXXII.

Larrey à W. Bentinck. Mesures réformatrices en Hollande.

Reçu 22 Août 1749.

Le placat tendant au rétablissement de nos manufactures excite beaucoup d'attention ici, mais n'a fait qu'un bon effet, puisqu'il prouve qu'il y a un gouvernement et qu'on ose agir. Je crois cependant que, si l'on poussoit plus loin les mesures, on aigriroit les esprits. Reste à sçavoir si, après avoir pris soin de nos fabriques, on voudroit se relâcher sur quelques conditions du dernier tarif. Si l'on est décidé que non, on pourroit aller en avant et travailler en particulier à donner plus de protection à nos colonies.

On ne m'a pas parlé encore de votre voyage [2]). J'envoye ceci à la Haye pour votre retour. Totus tuus.

LETTRE CCXXIII.

Larrey à W. Bentinck. Puysieulx sur les affaires du Nord.

29 Août 1749.

Monsieur de Puisieulx, piqué contre la Russie, m'a entretenu, contre sa coutume, sur les affaires du

[1]) J. Marselis, échevin d'Amsterdam.

[2]) A Bruxelles.

Nord. Il m'a rappelé ce qu'il m'avoit dit peu après mon arrivée, qu'il ne tiendroit qu'à nous que la France et les Puissances Maritimes donnassent le ton à l'Europe et qu'il ne se tireroit pas un coup de fusil sans leur permission; qu'il en avoit parlé plus positivement encor à Mr. de York, quand l'Angleterre l'avoit envoyé; qu'il lui avoit offert de projetter telle déclaration ou convention en vertu de laquelle le repos auroit été assuré; qu'il avoit offert que, si le Roi de Prusse ou la Suède rompoient les premiers, la France se déclareroit contre eux [1]); qu'en répondant ainsi de ses alliés, on attendoit la réciprocité de la part de l'Angleterre; mais que Mr. de York avoit répondu que l'Angleterre étoit obligé à de grands ménagemens pour ses alliés et ne pouvoit leur parler pareil langage, mais qu'elle employeroit toutes les voyes de la persuasion pour les porter au maintien du repos et de la tranquillité dans le Nord. J'ai cru voir que Mr. de Puisieulx soubçonne la Cour de Vienne par ce qu'il m'a dit de ses regrets sur la perte de la Silésie et sur le nombre de troupes qu'elle avoit tenu sur pied, ajoutant qu'il espéroit que nous ne désirions pas moins la conservation du repos que lui. J'ai répondu qu'il pouvoit compter sur ces dispositions; que j'étois persuadé même que l'Angleterre et la Cour de Vienne étoient dans les mêmes sentimens et ne méritoient aucune défiance de sa part. Il m'a dit qu'il en seroit charmé. Il m'a fait plusieurs plaintes contre l'animosité et l'indécence de Mr. Bestuchef [2]); qu'il devoit sentir que la Suède ne peut point admettre la protection de la Russie; que ni la France ni la Prusse ne souffriront qu'on réduise la Suède dans la même dépendance où est la Pologne par rapport à la Russie;

[1]) Cf. *Pol. Corr. Fr. d. Gr.* VI, n°. 3609.

[2]) Le comte A. Bestuchew-Rumin, chancelier de l'Impératrice Elisabeth.

que Mr. de Bestuchef devoit être persuadé qu'on voyoit même très clair sur ce sujet à Constantinople, avouant que la France avoit ouvert les yeux là-dessus au grand Vizir [1]), mais que du moment qu'elle avoit cru voir des apparences du calme, elle avoit fait travailler à la Porte dans le principe du repos; que la déclaration de la Russie, répandue par tout, étoit très mal et opéreroit des mauvais effets, quoiqu'il ne la crut pas assez peu mesurée pour pousser sa pointe, mais que, si cela arrivoit, l'embrasement seroit général.

LETTRE CCXXIV.

Le Prince d'Orange à l'Empereur. W. Bentinck ira à Vienne.

La Haye, ce 30 Août 1749.

Sire!

J'ai jugé que, pour satisfaire à la fois à ce que je dois à l'Etat et au désir que j'ai de cultiver en mon particulier les bonnes grâces de V. M. Imp., qui me sont d'un si grand prix, je ne pouvois emploier de moien plus convenable que me fournit le voiage du Comte de Bentinck à Vienne. La part qu'il a eu depuis longtems et plus intimement depuis la révolution aux affaires et à la confiance, que son zèle pour le bien de la cause commune lui a fait mériter à si juste titre et que je mets particulièrement en lui, me donne lieu, Sire, de m'en remettre entièrement à luy par rapport à ce qu'il aura l'honneur d'exposer à V. M. Imp. sur les affaires qui concernent la République et sur le rapport qu'elles ont avec celles de l'Europe et de l'Empire en particulier, et principalement sur la con-

[1]) Cf. *Pol. Corr. F. d. Gr.* VI, nos. 3482, 3503 etc.

stante résolution où je suis d'apliquer tous mes soins et mes efforts au soutien des unes et des autres; ce que je regarde en même tems comme le plus seur moyen de me conserver la haute protection et bienveuillance de V. M. Imp., à laquelle je prends la liberté de recommander ma personne et ma Maison, et que je tâcherai entr'autres aussi à me concilier par l'attachement fidèle et le profond respect, avec lequel je ferai toujours gloire d'être....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCXXV.

Le Prince d'Orange à l'Impératrice. W. Bentinck ira à Vienne.

—

A la Haye, ce 30 Août 1749.

Madame.

J'envie le sort du Comte de Bentink, qui, plus heureux que moy, aura le bonheur de faire sa cour en personne à V. M. Imp. Cependant je le vois et le fais même d'ailleurs partir avec plaisir pour Vienne, parce que je crois que le bien de la cause commune l'exige. Il y a longtems que j'ai souhaité d'envoier une personne de confiance pour pouvoir faire parvenir à V. M. Imp. mes foibles idées sur les intérêts communs de l'ancienne alliance et surtout pour aprendre celles de V. M. Imp. sur le plan général et les mesures à suivre pour la conservation de l'ancien et seul bon sistème d'étroite union entre l'Auguste Maison de V. M. Imp. et les Puissances Maritimes, et personne ne m'a paru plus propre à ce but que le Comte de Bentink, dont le zèle vraiment patriotique pour la cause commune, qu'il a fait paroître d'une manière si peu équivoque, ne sauroit être échappé à la grande

attention de V. M. Imp., et la gracieuse réflexion qu'elle veut bien faire en faveur de ceux qui se distinguent de cette façon, me fait espérer qu'elle voudra bien avoir confiance en luy et prêter une attention favorable à ce qu'il aura l'honneur de lui représenter.

J'ose me flatter de l'affection et de l'amitié que V. M. Imp. a toujours témoigné pour la République, qui, quoique les succès n'aient pas répondu selon ses souhaits à l'avantage commun, n'a pas laissé de faire les derniers efforts pour prouver à V. M. Imp. sa fidélité à remplir ses engagemens, qu'Elle voudra bien avoir égard à ce qu'il prendra la liberté de luy proposer. En mon particulier, pénétré de la plus vive reconnoissance pour les marques de la bienveuillance, dont V. M. I. m'a daigné honorer depuis que j'ai eu l'honneur de l'approcher et dont je conserverai toujours le précieux souvenir, j'ose vous supplier, Madame, de me continuer et à ma Maison votre protection et vos bonnes grâces. Vous ne les départirez jamais à personne qui les mette à plus haut prix et dans le coeur duquel elles font déjà et feront de plus vives impressions, et que rien n'est capable d'égaler que les sentimens qui en dérivent de ce zèle inaltérable et de ce profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être....

PRINCE D'ORANGE ET NASSAU.

LETTRE CCXXVI.

Larrey au Prince d'Orange. Affaires du Nord.

—

Paris, ce 5 Septembre 1749.

Monseigneur.

.... Mr. Darget retournera au premier jour à Berlin. Mr. de Puyzieulx a continué d'assurer qu'il ne l'avoit pas vu; cela me persuade que les avis qu'on m'avoit donné ne sont pas fondés, car Mr. le Marquis de Puyzieulx n'est pas homme à petites finesses pareilles.

J'ai mandé que ce Ministre nioit l'existence d'un traité, qu'on prétend avoir été conclu entre la France, la Suède, la Prusse et le Danemarc [1]). Je crois qu'il ne donneroit pas des assurances si positives, si la chose étoit, mais je suis persuadé pourtant qu'il y a quelque chose qui y ressemble quant à l'effet, et je présume, comme je l'ai mandé, qu'il doit y avoir une accession de la part de la France et du Dannemarc au traité, conclu en 1747 entre la Prusse et la Suède [2]). Dès le 17 Juillet j'ai été assuré qu'il y avoit une négotiation entamée à la Cour de Dannemarc, quoiqu'il m'eut été impossible de démêler parfaitement en quoi elle consistoit. J'ai présumé qu'il s'agissoit du renouvellement du traité de subside [3]) actuellement; je pense que ce n'est pas le seul objet et que la France a voulu gagner la Cour de Dannemarc pour mieux assurer la paix dans le Nord. Malgré tout ce qui s'est dit là-dessus

[1]) Depuis quelque temps le bruit d'une telle alliance s'était répandu; en vérité il s'agissait d'un traité entre la Suède et le Danemarc, qui fut négocié sous la coöpération de la France et la Prusse et fut conclu définitivement le 9 Oct. 1749.

[2]) L'alliance défensive du 29 Mai 1747.

[3]) Le 14 Août 1749 ce traité fut renouvelé.

de la part du Ministère d'Angleterre, le soupçon n'a jamais été entièrement effacé icy.

Ce qui me le prouve est une conversation, que j'ai eue avec Mr. de Puyzieulx le 26 du mois passé. Il me dit qu'il n'auroit tenu qu'aux Puisssances Maritimes de concerter avec la France pour le maintien du repos de l'Europe. Il m'a rapellé dans cette conversation ce qu'il m'avoit dit dans les commencemens de mon arrivé ici, qu'il ne tiendroit qu'aux Puissances Maritimes de donner conjointement avec la France le ton dans l'Europe et que si nous le voulions, il ne se tireroit pas un coup de fusil sans notre permission. Il ajouta qu'il avoit parlé plus positivement encore à Mr. Yorke, lorsqu'on l'avoit envoyé d'Angleterre, que lui (Puyzieulx) avoit offert d'engager les Alliés de la France à se tenir tranquiles; qu'il feroit plus, en faisant connoître à la Suède et à la Prusse que la France se déclareroit contr'eux, s'ils étoient les premiers à troubler le repos; que je ne m'étois pas expliqué sur ce qu'il m'avoit insinué; que Mr. Yorke lui avoit répondu que la France étoit en situation à tenir ce langage à ses Alliés, mais que l'Angleterre étoit obligée à plus de circonspection et de ménagement pour les siens; que cependant Elle emploiroit toutes les voiës de la persuasion pour engager ses Alliés à maintenir le repos dans le Nord; que voyant que nous ne paroissions pas disposés à concerter des mesures en commun, la France s'étoit cru obligé de travailler d'une autre manière pour assurer cette paix.

On me paroit toujours roide sur ce qui concerne notre traité de commerce. Je croi que les mesures prises jusqu'icy par l'Etat n'ont produit qu'un bon effet....

T. I. DE LARREY.

LETTRE CCXXVII.

Larrey à W. Bentinck. Traité entre la Suède et le Danemarc.

—

Ce 5 Sept.

L'énigme est débrouillé. Mr. de Puisieulx a avoué à Mr. Albermarle qu'il y a un traité défensif conclu entre Suède et Dannemarc. Prusse n'est pas partie contractante et n'y a aucune part jusques ici, à ce que Mr. de Puisieulx assure. J'espére que vous aurez reçu ma dernière lettre du 29 Août....